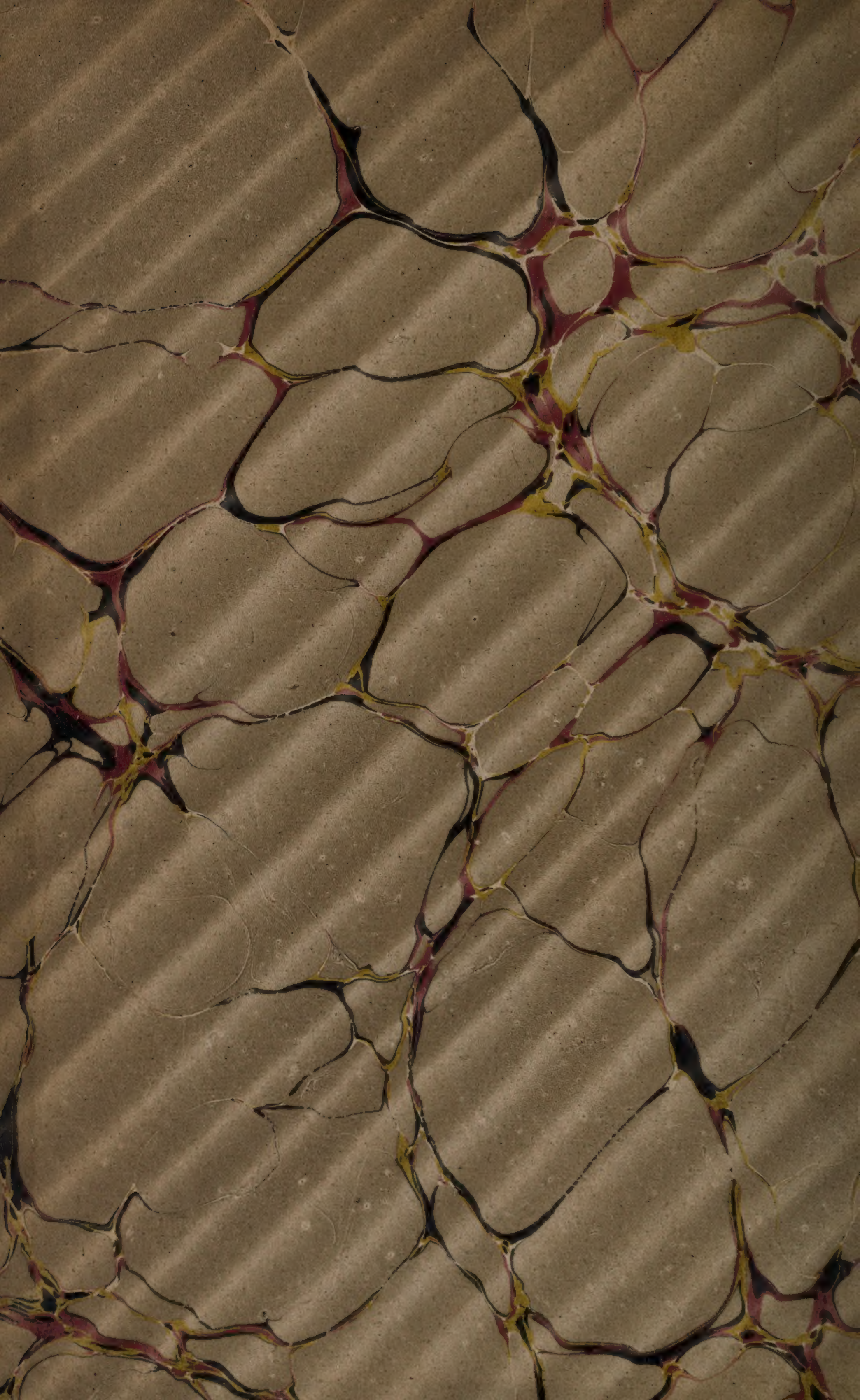






# ÉTUDES

## RELIGIEUSES

## PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

**Pères de la Compagnie de Jésus**

---

XXXIe ANNÉE

TOME LXIII. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1894




PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

LE

# PARLEMENT DES RELIGIONS A CHICAGO

## ET LES PROGRAMMES D'UNION RELIGIEUSE

---

Le compte rendu officiel de cette étrange assemblée, qui s'est elle-même nommée le *Parlement des religions*, a paru depuis plusieurs mois, sans éveiller, semble-t-il, l'attention du monde savant européen. A peine çà et là une mention isolée; soit préoccupations nouvelles, soit indifférence pour les questions sérieuses, soit frayeur inspirée par le dépouillement de cet amas énorme de documents, on s'en est tenu aux dithyrambes de la première heure sur la consécration solennelle de la tolérance et de la fraternité des peuples [1].

Cependant, les deux splendides volumes publiés par M. Barrows, le ministre presbytérien de Chicago, qui, au prix de fatigues inouïes, organisa ce congrès et fut l'âme des

1. Les épreuves de ces pages nous étaient déjà remises, quand a paru dans la *Revue des Deux Mondes* un long article de M. Bonet-Maury sur le *Congrès religieux de Chicago et la réunion des Églises.* Admirateur enthousiaste « des fraternelles agapes de Chicago » ( p. 825 ) auxquelles il a pris part, le délégué du protestantisme français développe une thèse chère aux nombreux libéraux du Parlement, la réunion des divers cultes dans un sentiment de philanthropie, et, pour y parvenir, l'amoindrissement des religions jusqu'à un minimum microscopique, finement appelé par Mgr Keane *le protoplasme de l'idée religieuse.* « Le Congrès de Chicago, dit M. Bonet-Maury, a réalisé l'accord des confessions chrétiennes sur la *plate-forme* de la charité et de la lutte contre les misères sociales, sur la base de la prière et du chant spirituel. *Est-il possible d'aller plus loin et d'atteindre l'unité doctrinale et sacramentelle ? Et puis même, est-ce désirable ?* » C'est précisément pour combattre ces idées, déjà énoncées dans d'autres travaux du même écrivain, que nous avons écrit cette étude sur le Congrès. Le panégyrique du Parlement, dans la *Revue des Deux Mondes,* loin d'affaiblir nos conclusions, en démontre à la fois la justesse et l'opportunité. Du reste, aucun argument nouveau n'exigeant de réfutation directe, nous nous bornerons à rectifier une fausse interprétation de l'atttitude des catholiques, et à constater le désarroi intellectuel que le protestantisme n'essaye même plus de dissimuler.

séances pendant les dix-sept jours de sa durée, méritent l'attention de quiconque s'intéresse aux grands problèmes religieux de notre temps. Si l'érudition et la science des religions du passé ont peu à glaner dans ces pages inspirées plutôt par les préoccupations du présent, en revanche il y a là une photographie vivante de l'esprit religieux de notre époque, ou même, hâtons-nous de le dire, de l'esprit irréligieux qui, sous le masque d'un mysticisme vaporeux, s'empare aujourd'hui, surtout dans les milieux protestants, d'âmes parfois honnêtes, mais sans principes, et les jette en proie à ce que nous nommerions volontiers l'athéisme dévot.

D'ailleurs, l'admirable encyclique du 20 juin 1894 *aux Princes et aux Peuples de l'univers*, ce noble et touchant appel que le magnanime Léon XIII adresse à tous les égarés du paganisme, du schisme et de l'hérésie, tourne en ce moment les regards du monde vers une ère nouvelle d'union et de concorde dans la pleine vérité. Le grand Pontife, après avoir constaté, lui aussi, avec bonheur, que « jamais le sentiment de la fraternité humaine n'a pénétré plus avant dans les âmes », assigne avec l'autorité du successeur de Pierre les conditions en dehors desquelles tout désir d'unité ne serait qu'un rêve trompeur.

A la lumière d'un enseignement si profond et venu de si haut, nous nous proposons d'étudier dans le Parlement des religions un double courant d'idées dont l'influence peut être décisive pour favoriser ou empêcher la réalisation de nos espérances : d'abord, chez un bon nombre d'âmes loyales se manifeste vive et ardente l'aspiration vers l'unité religieuse; mais en même temps se trahit, avec une frayeur irréfléchie de la vérité intégrale, la tendance fatale à s'unir non dans l'affirmation, mais dans la négation des dogmes, ou du moins dans un syncrétisme effrayant des systèmes les plus opposés qui aboutirait au plus dissolvant des scepticismes théologiques. Ces tendances, nous les rechercherons, non dans les impressions subjectives de tel ou tel membre du Congrès, mais dans l'ensemble des documents officiels. Il sera ainsi plus aisé de rectifier, avec preuves à l'appui, des jugements prématurés et des assertions du genre de celle que M. Bonet-

Maury formulait naguère à l'Académie des sciences morales et politiques.

Si les droits imprescriptibles de la vérité nous défendent de partager certains enthousiasmes, et nous inspirent un sévère jugement sur une assemblée qui, en dépit des programmes, a trop sacrifié aux rêveries d'un sentimentalisme sans convictions, on conviendra, nous l'espérons, que nous rendons loyalement justice aux efforts de tous ceux qui ont essayé, quoique sans succès, d'y assurer le triomphe de l'idée religieuse. Du reste, est-il nécessaire de le dire, nos critiques porteront, non sur les intentions ou les personnes, mais sur les doctrines.

Notre dessein n'est pas de toucher à toutes les questions sociales ou politiques soulevées au Parlement, mais seulement au grand problème de l'union religieuse de l'humanité. Comme on peut désirer cette union à divers degrés, nous examinerons l'attitude du congrès au triple point de vue de l'union catholique, chrétienne, ou simplement théiste.

Mais auparavant, pour orienter le lecteur, il faut jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire et la composition du Parlement[1].

1. Voici les principales publications auxquelles nous renverrons le lecteur :

1° *The World's Parliament of religions.* — Histoire populaire et illustrée du premier Parlement des religions du monde, tenu à Chicago, à l'occasion de l'Exposition colombienne de 1893, par le Rev. John Henry Barrows, DD. président du Comité général du Congrès des religions. — Un seul tome en deux beaux volumes grand in-8 ; London, « Review of Reviews » office.

2° Sous le titre : *The World's congress of religions*, la Société *Arena* de Boston a édité, dans un volume in-16, pour le grand public, les principaux discours prononcés au Congrès, avec introduction par le Rev. Minot J. Savage. Ce volume n'est pas un simple abrégé du précédent, et parfois les deux textes d'un même discours se complètent mutuellement, les deux abréviateurs n'ayant pas suivi la même règle de condensation.

3° Dans le *Catholic Family annual* de 1894, Mgr Keane a publié un récit très intéressant sur le rôle des catholiques au Congrès. Nous le citerons d'après la reproduction du journal *The Pilot*.

4° M. Bonet-Maury, seul représentant du protestantisme libéral français au Congrès, a publié diverses notices fort circonstanciées dans le *Journal des Débats* (7 oct., 23 nov. 1893), et dans la *Revue de l'Histoire des religions* (oct.-déc. 1893).

## I

## HISTOIRE DU CONGRÈS

L'origine du Congrès se trouve en partie dans l'*État actuel de la religion aux États-Unis*, tel que l'a présenté dans la séance du 24 septembre le Rev. D. H. Carroll, de New-York. D'après le recensement de 1890-92, dont il était lui-même l'agent principal, M. Carroll compte dans son pays 143 confessions ou « *dénominations* » religieuses, sans parler de 150 congrégations libres qui ne se rattachent à aucune Église. Les catholiques viennent au premier rang avec 6 231 000 *communiants*[1]. Il y a un siècle, ils n'étaient que

5° Le dernier *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (1894, p. 334-356), contient un mémoire de M. Bonet-Maury sur l'*Unité morale des grandes religions représentées à Chicago*, suivi des *Observations* judicieuses de M. Georges Picot.

6° Dans la vaillante *Difesa* de Venise, ont paru, du 1er au 6 mars 1894, plusieurs articles d'un témoin oculaire qui, sous une forme humoristique, juge très sérieusement les personnes et les choses.

7° Le vicomte de Meaux, si parfaitement renseigné sur la situation catholique en Amérique, a consacré au Congrès un article dans le *Correspondant* (10 janv. 1894) ; malheureusement le rapport officiel n'avait pas encore paru.

8° Dans la *Review of Reviews* de New-York ont paru diverses études, par exemple, en mars 1894, celle du Rev. Herbert Stead, un des promoteurs les plus ardents du Congrès.

9° *Revue des Revues* de Paris (nov. 1893) ; nous la citons d'après la *Revue des religions* (avril 1894).

Nous devons de précieux renseignements à des amis qu'il ne nous est pas permis de nommer : qu'ils agréent du moins l'expression de notre gratitude.

1. Voici, à titre de document, la statistique officielle, d'après M. Carroll :

| | |
|---|---|
| Catholiques . . . . . . . . | 6 231 000 |
| Méthodistes (17 branches) . | 4 589 000 |
| Baptistes (13 branches) . . | 3 743 000 |
| Presbytériens (12 branches). | 1 278 000 |
| Luthériens (16 branches). . | 1 231 000 |

Ces nombres désignent les seuls *communiants* ou adultes participant à la communion. Pour avoir le total des adhérents, il faudrait augmenter d'un tiers : ainsi, on compte environ 10 millions de catholiques aux États-Unis, sur une population totale de 60 millions.

25 000, et il y a cinquante ans 1 200 000; ainsi, en un demi-siècle, la population catholique a été quintuplée, surtout par l'immigration. Parmi les 143 *dénominations*, plusieurs ont peu d'importance : ainsi 97 d'entre elles ne dépassent pas 25 000 membres, et 54 en ont moins de 3 000. M. Carroll ramène les causes de division aux controverses de doctrine, d'administration et de morale, ou aux ambitions personnelles[1].

Est-il surprenant que les esprits fatigués de cette anarchie intellectuelle aient conçu une vague aspiration vers l'unité? L'exposition de Chicago, avec ses congrès sur toutes sortes de sujets, — science, morale, littérature, électricité, évolution, etc., — parut une occasion favorable. Dès 1891, sous la présidence de l'Hon. Charles Bonney, délégué par la Commission générale de l'Exposition, et grâce à l'impulsion donnée par le Rev. Barrows, un comité se forma des éléments les plus disparates. On y voyait des luthériens, des méthodistes, des unitaires, un juif, le rabbin Hirsch, et bientôt même Mgr Feehan, archevêque catholique de Chicago.

En juin 1891, le Comité formulait ainsi son premier appel :

Croyant à l'existence de Dieu et au témoignage qu'il a laissé de lui-même au monde; persuadés que la religion contribue puissamment au bonheur de l'humanité et constitue une force vitale indispensable à l'ordre social; convaincus enfin que Dieu « ne fait pas acception de personnes », et accueille dans chaque nation celui qui le craint et observe la justice;

Nous invitons cordialement les représentants de toutes les croyances à nous prêter leur concours, pour offrir au monde, dans l'Exposition de 1893, un tableau des harmonies religieuses de l'humanité, et mettre ainsi en lumière les facteurs primordiaux du progrès dans l'ordre spirituel et moral[2].

Un programme moins vague ne tarda pas à dessiner plus nettement le but du Congrès; en voici les articles saillants :

1. Réunir en conférence, pour la première fois dans l'histoire, les principaux représentants des grandes religions du monde;

2. Montrer aux hommes, d'une manière saisissante, la nature et le nombre des vérités fondamentales qui sont le trésor commun des diverses religions;

1. Cf. Barrows, pp. 1162-1165.
2. Barrows, p. 10.

3. Promouvoir, par d'amicales relations et des rapports de bienveillance, l'esprit de fraternité entre les hommes religieux de toutes croyances, *sans favoriser toutefois l'esprit d'indifférentisme ni tenter de réaliser une véritable fusion extérieure.*

5. *Indiquer les inébranlables fondements du théisme et les preuves de la croyance à l'immortalité, et ainsi unir en un faisceau toutes les forces propres à combattre l'explication matérialiste du monde.*

10. Préparer dans les rapports internationaux une plus grande intimité, dans l'espoir d'assurer la paix perpétuelle [1].

La *réponse du monde*, selon l'expression un peu solennelle de M. Barrows, fut peu en harmonie avec de si grandioses espérances. Sans doute les adhésions personnelles arrivèrent en grand nombre de tous les points du globe, et l'élément libéral de toutes les sectes protestantes et des religions asiatiques en contact avec l'Angleterre, promettait un contingent considérable. Mais, en règle générale, les vieilles religions du paganisme ne furent pas réveillées de leur apathie, et l'élément conservateur des confessions chrétiennes se tint sur la défensive. Le refus du sultan de Turquie fut assez formel pour enlever à tout bon mahométan la tentation de paraître au Congrès. Le tsar ne témoigna pas plus de sympathie, et l'Église russe n'a pas eu de délégué ecclésiastique : elle a été représentée par un laïque, le prince Serge Volkonsky, dont le néo-christianisme n'a rien de commun, espérons-nous, avec les doctrines du Saint-Synode.

Le Rev. Barrows se vit désavoué par sa propre Église presbytérienne dans l'assemblée générale de Portland, et dut se contenter de l'adhésion de théologiens isolés et des journaux de sa confession. Mais le primat de l'Église anglicane lui ménageait une surprise plus désagréable. La lettre de Sa Grâce l'archevêque de Cantorbery mérite d'être connue :

Je regrette de ne pouvoir accéder au désir exprimé dans votre lettre du 20 mars : affirmer l'importance de la réunion proposée, semblerait en approuver le programme. Or, mes difficultés ne naissent pas d'une question de distance ou de dérangement : elles sont fondées sur ce fait que la religion chétienne est l'unique religion. Je ne puis concevoir comment elle pourrait paraître à votre assemblée, sans reconnaître aux autres cultes une égalité de situation et de droits.

D'autre part, votre programme attribue à l'Eglise de Rome le titre

1. Barrows, p. 18.

d'Église catholique, et regarde l'Église épiscopale d'Amérique comme étrangère au catholicisme. Sans doute l'Église d'Angleterre serait classée au même rang : une telle appréciation de notre dignité est inacceptable.

De plus, je comprends bien que la religion chrétienne puisse produire ses titres devant une assemblée, mais dans votre réunion, l'Église ne pourrait se borner à fournir ses preuves, il lui faudrait soumettre à la discussion publique sa foi et son culte, choses trop sacrées pour être ainsi traitées. Cette explication, je l'espère, sera mon excuse auprès de vous, si je ne me rends pas à votre demande [1].

Pour détruire l'effet désastreux de ce refus, le Rev. Herbert Stead, anglican, lui aussi, répondit publiquement, au nom du Comité, aux trois griefs de l'archevêque : 1° Les membres du Congrès ne s'engagent nullement à regarder les autres confessions comme égales à la leur; 2° L'Église de Rome a reçu le nom qu'elle porte historiquement, sans préjuger la question de prééminence; 3° Le christianisme sera traité dans un esprit de fraternité et de dévotion.

Le prélat de Cantorbery ne fut-il pas complètement rassuré? ou bien avait-il, comme nous le dirons, des appréhensions d'un autre ordre ? Toujours est-il que l'entente n'eut pas lieu : on vit même plus tard un évêque américain de la même Église, le bishop Hintington, retirer l'adhésion qu'il avait donnée.

Cette controverse aide à juger sans parti pris une adhésion qui étonna vivement, celle des prélats catholiques. Nous aurons à y revenir. Notons seulement ici que le Comité, mesurant l'immense portée du concours des catholiques, n'épargnait rien pour rendre possible leur accession. Il reconnaissait l'Église catholique « comme l'Église de tous les siècles », et désirait qu'elle eût dans cette assemblée une position en harmonie avec sa dignité. Le cardinal Gibbons était invité à ouvrir le Parlement par une prière publique; il recevait avec Mgr Feehan une place d'honneur dans le *advisory comittee*. L'avis des catholiques était sollicité et écouté avec faveur. Mr. Barrows constate l'heureuse influence de Mgr Keane dans la rédaction des programmes, et, ne l'eût-il pas dit, on l'eût devinée à la teneur des articles 3 et 5, trop en dehors des

1. Barrows, p. 20.

principes ultra-libéraux des promoteurs. Il semble d'ailleurs incontestable que seule la participation des catholiques a pu donner au Congrès quelque importance, et l'a sauvé du ridicule. Un protestant, le Dr Murger, ne s'y est pas trompé : « Le fait de beaucoup le plus remarquable de ce Parlement, écrit-il dans le *Christian World*, a été la participation de l'Église catholique et la présence de ses représentants les plus illustres dans notre pays [1]. »

Le lundi 11 septembre, eut lieu l'ouverture du Parlement. « Le spectacle était original, écrit M. Bonet-Maury : qu'on se figure des hommes de vingt races, des prêtres de douze religions différentes, siégeant dans la salle *Christophe Colomb*, amphithéâtre pouvant contenir quatre à cinq mille personnes. Sur l'estrade, la robe rouge du cardinal Gibbons tranche sur la soutane noire ornée d'images saintes suspendues à des chaînettes d'or, de Mgr Latas, archevêque (grec non uni) de Zante ; les robes de soie blanche, jaune ou orange, des prêtres hindous ou des bonzes japonais se détachent sur le fond noir formé par les redingotes longues avec col blanc, des clergymen américains; des rabbins juifs siègent auprès des brahmines [2]. »

Le premier acte du Congrès, et on doit l'en féliciter, fut un hommage à Dieu. A dix heures et demie, les orgues donnent le signal du silence, et le chœur entonne divers cantiques tirés des Psaumes. Puis tout le monde se lève, et le cardinal Gibbons s'avance sur le devant de l'estrade, et, au milieu du plus profond recueillement, prononce en anglais l'Oraison dominicale.

Après la prière, M. Charles Bonney, président du Comité général, dans un discours de bienvenue, expose l'esprit du Congrès :

Adorateurs de Dieu et amis de l'homme! Remercions le Dieu éternel dont la bonté nous a permis de voir ce premier Parlement des religions. Si ce Congrès remplit fidèlement sa mission, il sera dans l'histoire humaine le point de départ d'une ère nouvelle de fraternité et de paix. — Ici, le mot religion signifie amour et adoration de Dieu, amour et dévouement pour l'homme. — Entre les diverses croyances religieu-

1. Barrows, p. 1573.
2. *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales,...* 1894, p. 335.

ses, il y a des malentendus et des préjugés qui ont empêché une saine appréciation des symboles ; ce Congrès fera beaucoup pour corriger ces erreurs et les rendre impossibles à l'avenir.

Mais établissons nettement ce point : il ne s'agit nullement ici d'attribuer un égal mérite à toutes les religions ; nous désavouons formellement toute idée de ce genre. *Chaque religion se présente au Congrès dans sa parfaite intégrité, sans compromettre, par ses relations avec les autres, aucun de ses droits.* Ici, nous voudrions former la ligue de toutes les religions contre l'irréligion [1].

Ces dernières paroles vengent les catholiques; il n'est donc pas vrai, comme l'insinuait M. Maurice Vernes, après tant d'autres, que tous les membres du Congrès aient souscrit « l'engagement implicite de renoncer à l'idée d'une révélation unique et spéciale, pour admettre une révélation générale de Dieu à la conscience humaine [2] ».

Le Congrès était définitivement constitué. Toute la première journée fut absorbée par des souhaits mutuels de bienvenue. Le *Chairman* Barrows, et après lui Mgr Feehan, le cardinal Gibbons, Mme Chapin (présidente du comité des dames) et environ vingt autres orateurs furent entendus.

La statistique suivante, que nous empruntons (en la modifiant) à M. Bonet-Maury [3], donnera une idée approximative de la composition du Congrès :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Catholiques romains. . . . | 16 | Religions de la Chine . . . | | 6 |
| Protestants. . . . . . . . | 100 | Japon. . . . . . . . . . . | | 8 |
| Grecs et Arméniens non unis. | 5 | Indo-Chine et Ceylan . . . | | 4 |
| Judaïsme. . . . . . . . . | 12 | Hindoustan | Brahmanisme . | 6 |
| Islamisme . . . . . . . . | 2 | | Brahmo-Somaj. | 4 |
| | | | Parsisme . . . | 2 |

au total, 165 membres.

1. Barrows, p. 67-71.
2. *Revue Philosophique*, février 1894, p. 207.
3. *Comptes rendus de l'Académie*, 1894, p. 395.
4. Les protestants se subdivisent ainsi (M. Bonet-Maury, *Revue de l'Histoire des religions*, déc. 1893, p. 335) :

| | |
|---|---|
| Presbytériens . . . . . . . . . . . . . . . | 28 |
| Méthodistes . . . . . . . . . . . . . . . . | 25 |
| Baptistes. . . . . . . . . . . . . . . . . | 17 |
| Unitaires. . . . . . . . . . . . . . . . . | 9 |
| Épiscopaux. . . . . . . . . . . . . . . . | 8 |
| Luthériens. . . . . . . . . . . . . . . . | 3 |
| Quakers, Universalistes, Swedenborgiens, etc. | 10 |

De ces chiffres ressort la prédominance excessive de l'élément protestant : vu l'inconsistance de ses principes, ne sera-ce pas un malheur? Les religions purement fétichistes ne sont pas représentées : on les a considérées comme mortes en droit, sinon de fait. Quant aux autres religions païennes, on est frappé du petit nombre relatif de délégués, et encore, parmi eux, la plupart sont-ils plutôt des novateurs fortement atteints par le rationalisme occidental. Les Brahmines, par exemple, seront rejetés à l'arrière-plan par les partisans du Brahmo-Somaj. Bouddhistes chinois et japonais, tous sont éclipsés par le remuant théosophe M. Dharmapala, qui, dès le premier jour, débutait ainsi au Congrès : « Je vous porte les vœux de 475 millions de bouddhistes. » La plaisanterie est un peu forte, même à Chicago. Tout le monde sait ce qu'il faut penser de ces chiffres fabuleux des bouddhistes. Mais on sait moins peut-être que M. Dharmapala, enrôlé dans le néo-bouddhisme du colonel Olkott, — création de ces dernières années, — représente les anciens bouddhistes, à peu près comme M. Hyacinthe Loyson ou M. Péladan, le Mage, sont les mandataires de 500 millions de chrétiens. Cela soit dit pour prévenir les illusions.

Durant seize jours, à trois séances par jour, les orateurs, choisis d'avance par le Comité, développèrent les sujets distribués en trois sections :

1re section : *La Religion en soi :* Dieu, l'homme, la Religion caractère exclusif de l'homme, Systèmes religieux, Livres sacrés, Fondateurs.

2e section : *La Religion dans ses rapports* avec la famille, les sciences, lettres et arts, la morale, la société et l'humanité.

3e section : *Situation actuelle* du christianisme et avenir de la religion.

Tous les travaux sont analysés, parfois reproduits dans le compte rendu, qui est ainsi un document de première valeur pour l'histoire religieuse de notre époque. L'auditoire, où l'élément féminin dominait, allait croissant, si bien qu'il fallut, au quatrième jour, lui ouvrir une seconde salle : les orateurs, dès lors, lurent leurs mémoires successivement devant les deux auditoires. Quoique la patience de l'assemblée ait été parfois mise à de rudes épreuves, — nous en donnerons

des exemples, — la courtoisie et un ton de bienveillante sympathie dominèrent dans le Congrès.

Aussi, quand vint l'heure des adieux, l'enthousiasme déborda. Au milieu des huit mille assistants réunis dans les deux salles, le chœur entonna l'hymne du cardinal Newman : « Guide-moi, bienfaisante lumière ». Après ce chant, de nombreux délégués, dans leurs discours de remerciements et d'adieux, célébrèrent ce Congrès, « nouvelle Pentecôte ! » — « avant-goût de fraternité universelle et de paix mondiale », — « aube d'une ère nouvelle qui se lève sur le monde ». Le Rev. Barrows remercia les étrangers, et ajouta : « Je désire que le dernier nom prononcé par moi dans ce Parlement soit le nom de Celui à qui je dois la vie, la vérité, l'espérance, de Celui qui concilie tous les antagonismes, et qui, du haut de son trône, dirige la marche sereine et triomphante de l'amour rédempteur, le nom de Jésus, le Sauveur du monde. »

Alors le président, M. Bonney, lève la main et dit : « Le Parlement est ajourné. Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Paix sur la terre. Bonne volonté parmi les hommes. » Le rabbin Hirsch prononce l'Oraison dominicale ; la bénédiction est donnée par Mgr Keane, et l'auditoire se sépare en chantant l'hymne national : *America, America !*

Nous connaissons maintenant l'assemblée, ses membres et son plan. Entrons et essayons de découvrir les courants d'idée qui l'ont dominée.

## II

## LE CATHOLICISME AU PARLEMENT

Prévenons une confusion : avant l'ouverture du Parlement, un congrès spécial, béni par le Pape, fut tenu par les catholiques, du 4 au 9 septembre. On y discuta les intérêts de la foi, la question des écoles, et ce problème douloureux soulevé à nouveau par miss Elder, déplorant que 20 millions d'Américains, dont les ancêtres étaient catholiques, aient échappé à l'Église [1]. Ce congrès est étranger à notre sujet ;

1. Jusqu'ici les plus sévères avaient évalué les pertes à 16 millions. M. de Meaux croit pouvoir les restreindre à 3 millions. Cf. *Correspondant,*

et ce que nous voulons déterminer, c'est l'influence que l'idée catholique a pu exercer dans le Parlement général, et l'attitude des autres confessions à son égard.

Il serait puéril de dissimuler la surprise mêlée d'effroi qu'éprouvèrent nombre de catholiques en apprenant la présence de nos coreligionnaires à cette assemblée. Les esprits les plus largement ouverts aux idées nouvelles proclament, eux aussi, avec le vicomte de Meaux, que, même après l'événement, les prudents « ne sentiront pas toutes leurs appréhensions s'évanouir ». D'autre part, quel esprit sérieux doutera que de graves raisons n'aient motivé une décision prise par des prélats aussi illustres que le cardinal Gibbons, Mgr Keane, Mgr Feehan; bien plus, délibérée et approuvée dans la réunion annuelle des archevêques des États-Unis?

Ces raisons, il ne nous appartient pas de les rechercher. Toutefois on aurait tort d'en conclure à une approbation générale du système, et d'applaudir d'avance à l'importation en Europe d'un article exclusivement américain, si même il peut survivre au premier essai. Aux États-Unis, la situation de l'Église est, en ce moment surtout, exceptionnelle. Sa prospérité croissante a surexcité les susceptibilités jalouses, souvent la haine du protestantisme. On connaît la récente Société A. P. A.[1], dont les membres s'engagent par serment : 1° à ne jamais conférer à un catholique de mandat ou d'emploi public; 2° à ne pas s'adresser aux catholiques pour le commerce ou les divers travaux. C'est en grand le boycottage des catholiques. Mais ce qu'on soupçonne moins, ce sont les absurdes calomnies mises en circulation pour les rendre odieux. Les journaux ont publié une bulle où Léon XIII, proclamant la déchéance de la République, relevait du serment de fidélité et ordonnait, pour la fête de saint Ignace de Loyola, en 1893, l'extermination de tous les hérétiques.

En présence de tels soupçons, la foi n'étant pas en jeu,

10 janvier 1894. — M. Barrows rend aussi compte de cette assemblée (pp. 1407-1418).

1. *American Protective Association*. Les détails suivants sont empruntés au Dr protestant M. Gladden, qui a flétri le fanatisme de cette Société dans la revue *Century Magazine* (mars 1894).

était-il prudent de rejeter les offres bienveillantes de protestants sincèrement libéraux ? Au désir d'opérer un rapprochement ne se joignait-il pas un espoir secret de favoriser une ligue contre l'athéisme menaçant? Quoi qu'il en soit, nous pouvons déplorer une fâcheuse nécessité, plaindre même les catholiques condamnés à entendre, sans discussion possible, les discours les plus subversifs de la foi ; mais il nous suffit que de nombreux et doctes prélats aient pris ce parti, pour respecter leur décision.

Paraissant au Congrès, le catholicisme devait y faire bonne figure. Mgr Keane reçut la mission de tout organiser, et le savant recteur ne faillit pas à sa tâche. Nous avons raconté ce qu'il obtint du Comité pour sauvegarder la dignité des catholiques. L'essentiel était de recruter les orateurs. Les sujets ayant été distribués en seize jours, le Comité avait décidé que chaque jour un délégué catholique exposerait sur la question examinée la pensée de l'Église. Mgr Keane fut assez heureux pour réunir un groupe d'hommes vraiment distingués dont le talent, rehaussé par l'unité doctrinale, fit sur le Congrès une vive impression, tout à l'honneur de l'Église.

Une simple nomenclature de leurs travaux en révèlera l'importance, et de plus, signalant le thème assigné à chaque journée, elle permettra au lecteur de suivre la marche générale du Congrès.

2e jour. — *Dieu* : Preuves de l'*Existence de Dieu*, par le T. Rév. P. Augustin Hewitt, supérieur général des Paulistes (travail lu par le R. P. Elliott, de la même Congrégation).

3e jour. — *L'Homme :* Le Rév. Th. Byrne, président du séminaire de Cincinnati, a traité de *l'Homme avant et après la chute.*

4e jour. — *La Religion :* Deux beaux mémoires sont présentés, l'un plus pratique, par Son Exc. le cardinal Gibbons, sur *l'Église catholique, providence de l'humanité* (lu par Mgr Keane), l'autre théorique, du Rév. P. Elliott, sur *le Caractère essentiel et la fin de la Religion.*

5e jour. — *Systèmes religieux :* Un mémoire envoyé par le savant orientaliste belge, Mgr de Harlez, sur *l'Étude compa-*

*rative des religions*, a été lu par un ancien étudiant de Louvain, le Rev. Riordan.

6e jour. — *Livres sacrés* : Mgr Seton, évêque de Newark, a exposé les *Rapports de l'Écriture Sainte avec l'Église catholique et son magistère infaillible.*

7e jour. — *La Religion et la famille :* M. Martin J. Wade, professeur de droit à l'Université d'Iowa, a défendu *l'Indissolubilité du mariage.*

8e jour. — *Les Fondateurs :* Mgr Keane montre *l'Idée de l'Incarnation dominant l'histoire et réalisée en Jésus-Christ.*

9e jour. — *La Religion et la science* : *L'homme à la lumière de la révélation et de la science*, par Th. Dwight, professeur d'anatomie à l'Université Harward.

10e jour. *Religion et morale :* Le Rév. P. Kennedy, O. Præd., expose *le Plan divin pour la restauration de l'homme déchu.*

11e jour. — *Religion et problèmes sociaux :* Deux travaux sur les questions sociales : *l'Église et les pauvres*, par l'Hon. Ch. Donelly, juriste distingué de Boston ; *l'Église et le travail*, par le Rev. J. Cleary, de Saint-Paul.

12e jour. — *La Religion et l'État :* Mgr Ireland avait choisi ce sujet, mais, nous dit Mgr Keane, il fut empêché.

13e jour. — *La Religion et l'amour de l'humanité :* L'Hon. Thomas Semmes, l'éminent juriste de la Louisiane, développa un *Plan catholique d'arbitrage pour remplacer la guerre.* On remarqua beaucoup la thèse de l'orateur sur le rôle d'arbitre universel que la Providence semble réserver au Pape dans l'avenir.

14e jour. — *L'État présent du christianisme en Amérique :* Le Rev. O'Gorman, professeur d'histoire à l'Université catholique de Washington, lut un mémoire sur *l'Église catholique et l'Amérique.*

15e jour. — *L'Union religieuse de la chrétienté.* Le célèbre missionnaire passionniste, le Rév. P. Fidelis, devait indiquer *les Conditions et les moyens de cette réunion*, mais il ne put assister au Congrès.

16e jour. — *L'Union religieuse de l'humanité.* Le Rev. John Gmeiner, de Saint-Paul, montra dans *la Revélation primitive*

une source d'union dans le passé, un gage de réconciliation pour l'avenir.

17ᵉ jour. — *La Religion de l'avenir.* Mgr Keane exposa que la *Religion définitive* ne pouvait se trouver hors de l'Église catholique. Nous reviendrons sur ce discours si important pour notre sujet[1].

De tous ces mémoires, celui du cardinal Gibbons attira plus particulièrement l'attention : il présentait une apologie du catholicisme admirablement en harmonie avec les dispositions du Parlement, l'apologie par la charité et la bienfaisance.

Le but de ce Parlement, disait-il, est de présenter aux penseurs sérieux, aux esprits qui cherchent la vérité, les titres respectifs des diverses religions, afin qu'ils puissent embrasser entre toutes celle qui s'imposera à leur conscience. Pour moi, je ne suis pas engagé à cette recherche de la vérité, parce que, par la grâce de Dieu, j'ai la certitude de l'avoir trouvée, et, loin de cacher ce trésor dans mon cœur, j'aspire avec d'autant plus d'ardeur à le partager avec mes frères, qu'en les enrichissant je ne saurais m'appauvrir. Mais si j'étais occupé à cette investigation, je me sentirais puissamment attiré vers l'Église catholique par cette admirable unité qui relie en une seule famille 250 millions d'âmes, par sa morale sublime et son expansion vraiment universelle, enfin par cette chaîne ininterrompue de la succession apostolique. Mais plus irrésistible encore serait l'attrait de ce merveilleux système de bienfaisance universelle qu'elle a organisé pour le soulagement de l'humanité souffrante.

L'éminent prélat parcourt ensuite les divers théâtres où l'Église apparaît comme la grande bienfaitrice de l'humanité. Dans la famille elle a sauvé la dignité du mariage et la vie des enfants. — Elle a fondé des asiles pour les orphelins, elle a donné aux vieillards les Petites Sœurs des Pauvres avec leurs 250 établissements. — Elle a créé pour toutes les infirmités les hôpitaux, dont le nom même fut ignoré de l'antiquité païenne. — Elle a réhabilité la femme déchue dans ses refuges : la seule Congrégation du Bon-Pasteur abrite 20000 de ces infortunées, et les forme à la vertu. — Dans l'ordre social elle a aboli l'esclavage, et ennobli le travail par l'exemple de l'Homme-Dieu charpentier. Dieu seul, conclut-

1. Mgr Keane, dans son récit du Congrès, nous a fourni les éléments de cette statistique des travaux du Congrès.

il, a pu réaliser dans l'Église ces merveilles de charité qui supposent des merveilles plus grandes encore de sainteté.

Outre les travaux lus aux séances générales du Congrès, à chaque confession un jour entier était assigné dans une autre salle pour sa *présentation*, c'est-à-dire pour l'exposition méthodique de sa doctrine et de ses caractères essentiels. La première réunion de ce genre était dévolue au catholicisme. Parmi les huit orateurs qui remplirent les trois séances, nous remarquons trois archevêques, Mgr Chapelle, de Santa-Fe, Mgr Ireland, de Saint-Paul, et Mgr Redwood, de la Nouvelle-Zélande ; — deux évêques, Mgr Keane et Mgr Watterson, de Colombus, — et un jésuite, le P. Thomas Sherman, de l'Université de Saint-Louis, qui lut un travail sur *la Sainteté et la perfection*.

En face de l'Église catholique, si noblement représentée, quelle a été l'attitude des Églises séparées ? Y a-t-il eu des propositions sérieuses d'alliance, et dans quel esprit étaient-elles conçues ?

Écartons d'abord les simples témoignages de sympathie imposés par les convenances, ou même l'expression mille fois répétée d'une vague aspiration vers l'alliance universelle qui embrasserait également les disciples de l'Évangile et du Coran, de Confucius et de Bouddha. C'est à quoi se sont bornés la plupart des orateurs protestants, surtout parmi les nouvelles sectes. Or, tout cela n'a rien à voir avec l'union catholique, et nous dirons même plus loin que l'idée religieuse n'a pas eu à se féliciter d'une tolérance si universelle.

Les autres orateurs peuvent se diviser en deux groupes.

Les premiers, tout en témoignant de la bienveillance au catholicisme, ont cependant revendiqué pour leur Église l'indépendance absolue, parfois la supériorité et jusqu'à l'infaillibilité des doctrines. Avec ceux-ci encore, il faut bien en convenir, l'union n'a pas fait un pas. Or, telle a été en général l'attitude du schisme oriental.

Mgr *Dionysios Latas*, archevêque de Zante, le plus illustre représentant de l'Église grecque, avait, dès la première séance, manifesté sa sympathie en donnant publiquement sur l'estrade, aux applaudissements de l'assemblée, un fraternel

baiser de paix à Mgr Keane. Toutefois son mémoire, consacré à établir, non sans une dangereuse exagération, l'influence de la philosophie grecque sur le développement du christianisme, se termine sans une avance ou même une allusion à l'Église catholique. Sous prétexte que les apôtres ont écrit et prêché en grec, il conclut que :

Dans l'Église grecque doit être le trésor des pures doctrines chrétiennes et de l'infaillible vérité évangélique. En d'autres termes, elle est l'arche qui enferme la manne spirituelle et nourrit tous ceux qui viennent lui demander les principes et les conclusions légitimes sur chaque point du christianisme [1].

M. *P. Phiambolis*, administrateur de l'église grecque de Chicago, a développé les mêmes idées avec plus de précision. Il a spécifié la divergence de dogme sur le « *Filioque* introduit dans le Symbole sans une décision œcuménique »; s'est plaint « que les intérêts humains et la politique soient entrés au neuvième siècle dans l'enceinte sacrée de l'Église », et surtout que depuis lors l'Europe chrétienne ait abandonné les Grecs en proie aux fureurs de la barbarie musulmane[2] !

Les représentants de l'Église arménienne, plus conciliants, trop conciliants même sur le terrain doctrinal, voient malheureusement dans l'union la mort de leur vie nationale. Patrie et Église, pour les Arméniens, c'est tout un. Le professeur *Minas Tchéraz*, le célèbre patriote exilé à Londres, a cité un curieux manifeste que Mgr Nerses Varjabedian (mort en 1884) écrivit à propos d'une controverse sur les Églises d'Orient et d'Occident :

L'Église arménienne, après comme avant les luttes où Latins et Grecs se vouent mutuellement à l'enfer, ne se mêle pas à leur controverse, et n'y attache aucune importance. Elle n'a modifié en rien pour cela l'exposition de ses dogmes, mais après comme avant elle accorde à tous les évêques et à toutes les Églises tolérance et amour.

L'Église arménienne ne rejette que les hérétiques, et jusqu'ici elle n'a rien trouvé d'essentiel à répudier dans les croyances des Latins et des Grecs. Le Symbole des apôtres suffit à l'orthodoxie : le reste se compose de dogmes sur lesquels les divergences n'intéressent en rien la foi.

1. Barrows, p. 359.
2. *Ibid.*, p. 1129.

Quand l'Église arménienne parle de l'Église *orthodoxe*, elle ne prétend pas se réserver à elle seule ce titre. Son unique ambition est de traiter ses frères des autres communions dans l'esprit de la primitive Église, c'est-à-dire avec douceur, même quand de leur part elle est en butte à des attaques inspirées par l'ignorance, la dureté ou l'orgueil de leurs prélats.

Quiconque ne professe pas ce *credo*, n'appartient pas à l'Église arménienne [1].

Du reste, M. Tchéraz proteste contre l'accusation d'eutychianisme : « Nous professons explicitement le dogme des deux natures, des deux volontés et des deux opérations en Jésus-Christ. Ce n'est pas une question de dogme, mais seulement de juridiction, qui a fait rejeter le concile de Chalcédoine. » Pourquoi donc ne pas s'unir? Écoutez la réponse inattendue de l'orateur :

Entourée aujourd'hui de grecs orthodoxes, de catholiques et de protestants qui tous essayent d'attirer à eux cette Église martyrisée d'Arménie, elle se croit obligée à maintenir le *statu quo*, pour deux raisons : d'abord elle ne pourrait satisfaire à la fois les trois Églises qui la sollicitent, — et puis, pour les Arméniens, leur Église est le dernier refuge de leur nationalité. Ils ont une Église nationale, tout comme ils ont une langue, une littérature, un alphabet, une ère, une histoire, enfin une musique et une architecture absolument nationales.

On ne voit pas bien en quoi l'union catholique, telle que Rome et Léon XIII la proposent, avec le respect de la liturgie et de la discipline antiques, altérerait en rien la nationalité arménienne; mais, hélas! l'obstacle insurmontable, n'est-ce pas cette indifférence qui ne fait nulle distinction entre la vérité catholique et l'anarchie protestante? Cet obstacle ne sera pas levé par une autre proposition du même orateur dans un discours sur *la tolérance* :

Que sortira-t-il de ce grand Parlement, sinon la conviction générale que les religions ne sont pas des barrières d'airain séparant pour toujours les membres de la famille humaine, mais des barrières de glace qui fondront aux premiers rayons du soleil de l'amour. Voici ce que le patriarche arménien de Constantinople répondait naguère aux propositions d'union faites par le patriarche arménien catholique :

« L'union doit se traduire non en paroles, mais en actes. Envoyez dans mes églises vos prédicateurs, et j'enverrai mes prêtres dans vos

1. Barrows, p. 928.

temples. Laissons-les prêcher en toute liberté, sans partager pour cela leur doctrine, et que le peuple choisisse à son gré la croyance qu'il jugera préférable [1]. »

C'est l'anarchie du libre examen à la place de l'Évangile, et M. Tchéraz s'étonne naïvement que le patriarche catholique n'ait pas accepté ces offres! Nous les verrons renouvelées tout à l'heure par les protestants.

Une seconde classe d'orateurs aborde plus nettement le problème de la fusion des Églises chrétiennes, et propose des programmes.

Ces programmes, nous les réduisons à trois : 1° Le système d'union *pratique* dans l'apostolat, proposé par un missionnaire en Chine ; — 2° le système anglais d'union *par élimination* des dogmes ; — 3° le système américain *de fédération* des diverses Églises gardant leur autonomie.

Le Révérend *George Candlin*, missionnaire à Tien-tsin, est convaincu que le grand obstacle à l'évangélisation du monde est dans les tristes divisions du christianisme : « C'est à une Église encore unie que fut accordée la grâce de la Pentecôte. » Il est d'ailleurs de ceux qui rendent loyalement justice aux missions catholiques : « Des exploits comme ceux de Xavier et de Ricci ont donné au catholicisme un éclat incomparable que rien dans les annales du protestantisme ne saurait obscurcir. Et quand, dans ce siècle, l'ancienne Église s'est trouvée en face des missions protestantes, son ardeur, il faut le reconnaître, ne s'est nullement ralentie. » Il propose donc de s'unir pour l'apostolat :

L'union chrétienne est un gigantesque problème dont les plus sages leaders de l'Eglise ne voient pas la solution pratique. Mais s'il est un point désormais acquis, c'est que l'union doit se faire sur un fondement accepté de tous avec enthousiasme. — Or, pourquoi ne pas choisir pour terrain d'union cette grande entreprise de la conversion du monde? Tous les protestants s'unissent sur la Bible. Pourquoi tous les chrétiens ne diraient-ils pas un jour : Le monde doit être racheté ; groupons-nous pour cette noble cause, et supprimons nos divergences pour réaliser la rédemption du monde [2].

Et le bon missionnaire escompte déjà les avantages de

1. Barrows, p. 1145.
2. *Ibid.*, p. 1179, 1182.

cette association : les 50 millions dépensés annuellement pour la croisade chrétienne seraient facilement doublés; on aboutirait vite à une meilleure distribution géographique des pays à évangéliser; l'effet moral produit sur le monde serait immense.

Illusions naïves! Comment s'unir pour prêcher si on ne s'entend pas sur la doctrine à répandre? Cette Bible que l'on portera sur toutes les plages, la donnera-t-on comme un livre divin, ou bien comme une œuvre humaine qu'il faut savoir corriger? Et le Christ que vous prêcherez, est-il Dieu, ou n'est-ce qu'un homme? Ces difficultés n'ont pas échappé au Révérend Caudlin. Il en conclut que l'heure de les surmonter n'est pas encore sonnée.

La méthode de réalisation pratique doit être laissée au temps. L'union se fera, non pas brusquement par une agitation factice, mais par un progrès lent et l'éducation des esprits. C'est un idéal auquel il faut aspirer en nous souvenant que tôt ou tard l'idéal se réalise, et que toutes les grandes causes, avant de réussir, ont d'abord été un rêve, une espérance, et, dans la langue des lâches, une impossibilité [1].

Belles paroles, mais qui en somme se bornent à des vœux platoniques! Est-ce suffisant, et ne pouvait-on espérer et faire mieux?

Le programme anglais vise à être plus pratique : il est proposé par l'honor. W. H. Fremantle, chanoine de Cantorbéry, dont le libéralisme ne se préoccupe guère du désaveu de son archevêque. Son mémoire sur *la Réunion religieuse de la chrétienté*, et celui du Dr Schaff ont été fort remarqués au Congrès, si bien que M. Barrows les appelle « des travaux classiques » sur la question [2]. Il faut agir, telle est la devise du Dr Fremantle :

Des actes, non des paroles, ni de stériles vœux ! Et qu'importent vos sentiments d'aujourd'hui, ici, à Chicago, à l'égard des autres sociétés chrétiennes : ce qui importe, ce sont vos actes dans six mois d'ici. Vous regardez trop en arrière vers ces fatales ruptures du seizième siècle, et vous oubliez que depuis le monde a changé : il ne s'intéresse plus à ce qu'on appelait alors le joug papal, l'Inquisition et ses bûchers; les grands soulèvements nationaux eux-mêmes ne nous semblent guère

1. Barrows, p. 1185-1188.
2. *Ibid.*, p. 1573.

plus que de misérables rivalités de clergé, méprisées aujourd'hui par le sens commun de l'humanité.

Deux principes résument le programme du docteur anglais : 1° Éliminer les systèmes dogmatiques au profit de ce qu'il nomme la foi ; 2° chercher un terrain d'union pratique, surtout dans le mouvement social de notre époque. En somme, le dogme est sacrifié à la morale, comme si, le fondement une fois sapé, l'édifice ne devait pas crouler tout entier.

Le chanoine anglican professe un souverain mépris pour les questions théologiques. Selon lui, les clergés assument une terrible responsabilité en s'acharnant à maintenir des professions de foi d'un autre âge. Au lieu des 39 articles de l'Église établie, ou des canons du concile de Trente, que ne s'attache-t-on à ce qui est le centre de la foi : Dieu, Christ, amour, vérité, tout est là. Avec Richard Boxter, il se contente volontiers du *Credo*, de l'Oraison dominicale et des dix Commandements.

Encore faut-il interpréter cette foi à la clarté de la science moderne : notre Dieu sera le Dieu de ces grands penseurs qui se nomment Schleiermacker, Erskine, Maurice, Bushnell, un Dieu vraiment immuable, rapproché de nous, « immanent dans la création et dans l'homme lui-même ». — Le Christ est le type moral de l'homme : comme lui, nous participons tous à son rôle de Fils de Dieu et de Sauveur de nos frères : l'Incarnation et l'expiation ont lieu en chacun de nous dans la vie individuelle et sociale. — L'inspiration scripturaire d'autrefois a fait place à l'intelligence profonde de la parole de saint Paul : La lettre tue. Plus de prétention à l'infaillibilité ni à l'exclusivisme. — Ainsi dégagée de tout *ecclésiasticisme*, notre foi large et individuelle admettra l'union avec celle de tous les autres.

Oui, mais que restera-t-il du christianisme? Le Dr Fremantle a bien compris l'objection : aussi se hâte-t-il d'ajouter que, sur la base de cette foi morale, la réunion pourra s'étendre à toutes les religions païennes et embrasser le monde[1]. Ne valait-il pas mieux commencer par là, et dire

1. Barrows, p. 1205, 1206 et suiv.

qu'on cherche non l'union du christianisme, mais sa mort?

Le programme américain sera-t-il plus heureusement conçu? Il est en tout cas présenté par un homme de mérite : de savants travaux sur l'histoire et la théologie, des idées trop libérales, mais assez larges pour s'élever parfois au-dessus des préjugés de l'hérésie, une longue vie consacrée au triomphe de l'union, rangeaient le D[r] Schaff parmi les protestants les plus marquants du Congrès. Invité un jour à présider, le vénérable vieillard adressa ces mots à l'assemblée :

Médecins et amis m'interdisaient le voyage de Chicago : C'est pour vous la mort, disaient-ils. Eh bien, vienne la mort! J'ai voulu du moins rendre un dernier témoignage à la cause de l'union chrétienne, qui a été l'âme de ma vie. Mais, je l'espère, je survivrai au Parlement, et je verrai se réaliser les paroles du Sauveur : « Un seul troupeau et un seul pasteur[1]. »

Pourquoi un esprit si éclairé n'a-t-il pas mieux compris les conditions du problème? Il a cru trouver dans le *système fédératif* des États-Unis le secret pour réunir les diverses Églises. Chacune conservera, s'il lui plaît ainsi, son nom, son organisation, ses rites et jusqu'à ses formules dogmatiques ; mais une association les englobera toutes dans une vaste unité, comme la République américaine embrasse sans les confondre les divers États.

Nous pouvons ramener à trois points principaux les propositions de M. Schaff :

1° Il faut rejeter toute idée de fusion complète : supprimer les « dénominations », ce serait détruire l'œuvre du passé et de la Providence.

Toutes les branches du christianisme ont dans le plan de Dieu un rôle à remplir et une mission territoriale. L'Église grecque convient à la race hellénique et slave, l'Église romaine aux races latines du midi, le protestantisme aux nations teutoniques. — A l'origine, ces schismes furent criminels, mais la grâce de la réunion brillera avec plus d'éclat en les consacrant. La formation des sectes est d'ailleurs un signe de vitalité. Une Église stagnante est stérile. Or, une orthodoxie morte est pire que l'hérésie.

1. Barrows, p. 138. — Ce vœu n'a pas été exaucé. M. Schaff s'est éteint peu de temps après le Congrès.

Étrange plaidoyer pour l'union, de faire l'apologie des schismes !

2° L'Église de l'avenir gardera donc une extrême variété dans l'unité :

Certains chrétiens naïfs croient au triomphe définitif de leur *Credo*, de leur forme de gouvernement, de leur culte : erreur et songe vain. Le monde ne sera jamais entièrement ni grec; ni romain, ni protestant, mais il sera chrétien et embrassera chaque type et chaque grâce du christianisme. Aucune secte n'a le monopole de la vérité.

Mais comment réduire à l'unité des doctrines contradictoires ? L'erreur et la vérité s'excluent mutuellement. M. Schaff avoue que c'est le point délicat. Il a d'abord recours à la vieille distinction des articles essentiels et des questions accessoires. La vérité est une, dit-il encore, mais elle apparaît sous divers aspects. Les différents credo reflètent les différentes nuances du christianisme, et se complètent l'un l'autre. Mais bientôt, comme l'erreur ne saurait compléter la vérité, pressé par la logique, il se réfugie, aussi bien que le D[r] Fremantle, dans ces larges interprétations du dogme, qui n'en laissent guère subsister que le nom. Aux antitrinitaires il abandonne à peu près la Trinité ; aux sociniens l'Incarnation, aux universalistes ce qu'il nomme « la théorie matérialiste de l'enfer, avec ses dantesques horreurs ».

3° Malgré tout, le D[r] Schaff espère bien que la fédération embrassera, outre les familles protestantes, les deux grandes Églises grecque et romaine. Bien plus, il n'hésite pas à leur donner la priorité sur le protestantisme, né d'hier. Mais entre les deux, il est embarrassé pour choisir le centre d'union. Cependant la majesté du catholicisme le saisit. Dans une péroraison émue, il s'écrie :

Elle est glorieuse, elle aussi, cette Église latine, l'*Alma Mater* qui civilisa les barbares d'Europe ; elle a préparé et protégé la Renaissance, l'imprimerie et la découverte du Nouveau Monde ; elle est encore là debout, comme un roc immuable, attestant les vérités et les événements qui sont le fondement de notre sainte religion, la catholicité, l'unité, la continuation ininterrompue et l'indépendance de l'Église ; et aujourd'hui encore elle déploie la même intrépidité pour les entreprises évangéliques, la même abnégation dans les œuvres de la charité.

Comment un si loyal hommage n'a-t-il pas arrêté les allusions « au joug du despotisme spirituel que la Réforme a brisé » ? Comment surtout M. Schaff n'a-t-il pas compris qu'on ne demande pas à une institution divine une honteuse abdication ? Voici pourtant l'étrange vœu qu'il adresse à la papauté pour sceller la réconciliation?

Les difficultés avec Rome ont grandi par le dogme moderne de l'absolutisme papal et de l'infaillibilité. Ce décret du Vatican est le complément logique de la monarchie pontificale, le couronnement de la pyramide hiérarchique. Mais ce dogme ne regarde que l'Église latine, les décisions officielles du Pape n'obligent que les catholiques romains, et au dehors n'ont aucune autorité.

*Ah ! si le Pape, animé de l'esprit de Grégoire le Grand et vraiment inspiré d'en haut, déclarait infailliblement sa propre faillibilité sur tous les sujets en dehors de sa communion*, et convoquait grecs et protestants à un concile *panchrétien*, dans la ville de Jérusalem, où fut tenu par la primitive Église le premier concile de réconciliation et de paix [1] !

Ainsi, vérité en deçà de l'Océan, erreur au delà : le protestant le plus sincère ne voit pas d'autre union réalisable.

Deux faits d'ailleurs, mieux que tous les discours, prouvent que les vraies bases d'une union catholique n'ont pas été comprises. D'abord au Congrès lui-même, dans la séance du 21 septembre, M. *Théodore Seward* proposa à la signature des membres du Parlement un acte de fédération : une dizaine de membres avaient déjà donné leur nom. Mais, hélas ! les considérants à eux seuls démontraient l'inanité du projet. Pour concilier l'admirable esprit d'unité qui avait animé le Congrès, avec les divergences d'opinions qui excluaient tout symbole commun, on proposait cette banale formule : « Dans l'intention de m'unir à tous ceux qui désirent servir Dieu et l'humanité sous l'inspiration de la vie et des enseignements de Jésus-Christ, je m'inscris comme membre de la Fraternité de l'union chrétienne [2]. »

Une proposition analogue avait été faite à la réunion de Lucerne, racontée dans la *Revue des Revues*. Parmi les

1. Barrows, p. 1194 et suiv. Cf. Collection *Arena*, p. 158. Plusieurs pensées ne sont exprimées que dans ce second texte.

2. Barrows, p. 132.

moyens d'union, le chanoine anglican Fremantle, toujours séduit par le mirage du libéralisme, spécifiait « l'abolition de la loi défendant aux ministres d'une religion de prêcher dans les églises d'une autre, et la possibilité pour les différentes confessions de prier en commun[1] ». Nous voilà ramenés au vœu du patriarche arménien. Mais proposer de telles mesures pour arriver à l'unité, quel triste aveu d'impuissance !

Aussi est-ce une consolation pour le lecteur de trouver enfin le programme catholique exposé sans déguisement par Mgr Keane, dans un des derniers et des meilleurs discours du Congrès. Pour lui, l'unité religieuse ne doit pas être cherchée par voie d'élimination, mais par synthèse. Il ne s'agit pas de mettre de côté les éléments controversés, si beaux, si vrais soient-ils, pour tout réduire à la forme primitive, au *protoplasme* de l'organisme religieux. Or, point de vraie religion en dehors de ces trois dogmes essentiels : un Dieu personnel, le panthéisme sous toutes ses formes n'étant ni une religion ni une philosophie, mais un tissu de contradictions ; — Jésus-Christ, Dieu et homme, centre de la religion et pierre fondamentale de l'édifice ; — l'Église catholique fondée par le Sauveur comme l'unique bercail de l'unique pasteur.

Puis, rejetant le plan du Rev. Schaff, comme il a repoussé celui du ch. Fremantle, sans les désigner, il insiste sur la mission divine de l'Église, n'accordant, comme Léon XIII, que des modifications accidentelles dans son élément extérieur et humain.

L'Église de Jésus-Christ n'est pas une simple agrégation, une coopération ou confédération de différentes sociétés ; elle est un organisme unique, elle est le corps de Jésus-Christ, le seul moyen pour nous d'être greffés sur lui, et de vivre de sa vie.

Certes, je me sens ému jusqu'au fond de l'âme de la plus tendre compassion pour des hommes dont l'attachement à d'autres associations est un héritage de famille, fortifié par de grands souvenirs historiques. Mais le respect et la loyauté envers le Fils de Dieu doit passer avant tout. La première question doit être celle-ci : Est-ce la vigne de Jésus-Christ, le corps formé par les mains du Sauveur du monde ? Et si l'his-

1. *Revue des Revues*, novembre 1893. Cf. *Revue des religions*, avril 1894, p. 155.

toire répond : Non, alors à toutes les intercessions des parents et amis, le chrétien loyal doit répondre comme autrefois les apôtres : Jugez vous-mêmes, s'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Du côté humain de l'Église, il y aura toujours, comme il y a eu autrefois, place pour les réformes, pour l'élimination des misères humaines, puisque Notre-Seigneur n'a pas promis l'impeccabilité ; elle pourra admettre et appliquer tout perfectionnement humain en harmonie avec sa mission.

L'arbre de l'Église ne pousse pas seulement des rameaux isolés, mais des branches fortes et majestueuses qui portent à leur tour d'innombrables rameaux.

Mais du côté divin de l'Église, il ne saurait y avoir ni changement ni ombre d'altération.

Le croirait-on ? Le collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* [1] s'est appuyé sur ce discours pour attribuer aux prélats catholiques du Congrès le mépris des symboles dogmatiques et les fatales concessions de doctrines que n'ont marchandées ni le schisme grec ni le protestantisme. D'après les insinuations de M. Bonet-Maury, Mgr Keane, au nom de l'Église romaine, comme Mgr Latas, pour l'Église grecque, et les Rev. Boardman et Barrows, aurait accepté un christianisme sans dogmes : « C'est la personne de Jésus-Christ et son Évangile, *et non pas le chef de telle ou telle Église ou son credo* qui sont le pôle vers lequel gravite le monde religieux. » Or, nous le répétons, en défiant toute contradiction, le discours de Mgr Keane, si bienveillant qu'il soit dans la forme, n'a d'autre but que de protester contre toute élimination de la vérité, et d'établir que, si la discipline admet des modifications, le dogme et la constitution essentielle de l'Église sont immuables.

Voilà la doctrine catholique. Le Rev. Schaff demandait une parole du Pape. Le Pape a parlé à son tour, et aux programmes avortés du libéralisme il a opposé cette même base d'union catholique dans la vérité et l'autorité.

Aux séparés de l'Église orientale, Léon XIII a dit : « Nous vous demandons le rapprochement et l'union : nous entendons une union parfaite et sans réserve ; or, telle ne saurait être aucunement celle qui n'impliquerait pas autre chose

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1894, p. 821, 826.

qu'une certaine communauté de dogmes et un certain échange de charité fraternelle. *L'union véritable entre les chrétiens est celle qu'a voulue et instituée Jésus-Christ*, *et qui consiste dans l'unité de foi et de gouvernement.* »

Aux égarés de la Réforme, Léon XIII signalait les abîmes où les a jetés le fatal principe du libre examen : « De là, des opinions contradictoires et des fractionnements multiples aboutissant trop souvent aux erreurs du *naturalisme* ou du *rationalisme*. Aussi, désespérant d'un accord quelconque dans les doctrines, prêchent-ils maintenant et prônent-ils l'union dans la charité fraternelle. A juste titre assurément, car nous devons être tous unis des liens de la charité.... *Mais comment une charité parfaite pourrait-elle cimenter les cœurs*, *si la foi ne met l'unité dans les esprits*[1] *?* »

Ces profondes paroles résument admirablement l'impression que laissent au cœur tous les discours des orateurs protestants sur l'union des Églises. Elles sont aussi la seule réponse que nous voulions adresser au récent article de la *Revue des Deux Mondes*. Impuissant à trouver mieux que ses coreligionnaires, M. Bonet-Maury se fait l'écho fidèle du Rev. Fremantle, et, avec lui, rêve une union sentimentale des Églises par le cœur, non par l'esprit. « Nous ne croyons pas, dit-il, à l'union des Églises sur la base d'un *credo* théologique ou d'un sacrement... Les générations actuelles demandent toujours moins de théologie et toujours plus de sentiment religieux ; toujours moins de dogmes et de rites, et toujours plus de morale en action... Ce qui est désirable, c'est non pas l'unité dogmatique et rituelle, mais l'union des efforts moraux et sociaux, par l'harmonie des adorations. Ainsi MM. Hulbert et Fremantle ont eu mille fois raison, selon nous, de dire qu'il est temps d'affranchir la foi de la tutelle des symboles dogmatiques, et qu'il faut, pour la réveiller, la laisser s'orienter et s'attacher librement aux objets éternels de la religion... Il n'est pas de *credo*, il n'est pas de rite, il n'est pas de temple capable de rapprocher les Églises. Le cœur seul est assez grand pour les embras-

1. Encyclique du 20 juin 1894.

ser ; l'amour divin est seul assez fort pour inspirer le sacrifice des formes particulières[1]. »

Pouvait-on plus solennellement proclamer la banqueroute du rationalisme protestant et le triomphe de la raison catholique? Voilà donc les grands penseurs qui ont accusé l'Église d'obscurantisme, réduits aux abois et condamnés à éliminer de leur religion presque tout élément intellectuel, pour la réduire à je ne sais quel sentimentalisme vaporeux sans objet et sans but précis. Et c'est l'Église qui, par la voix de ses pontifes, prend en main les droits de la raison, et exige impérieusement que la lumière dans l'esprit précède et dirige les sentiments du cœur. Ce spectacle, à lui seul, constitue toute une apologie. M. Bonet-Maury, dans un mémoire lu au Parlement — mémoire dont nous aurons à reparler — osait bien affirmer la déchéance du catholicisme et les progrès merveilleux du protestantisme en France. Un progrès qui aboutit à un tel désarroi devrait inspirer un peu plus de modestie. Que M. Bonet-Maury veuille bien en prendre son parti, une morale sans dogme est une chimère : chimère aussi tout projet d'*union catholique* en dehors du programme de Léon XIII, qui est le programme de Jésus-Christ.

Deux questions restent à examiner : le Parlement, qui n'a pas compris l'union catholique, a-t-il du moins préparé le triomphe de l'idée chrétienne sur le paganisme, de l'idée religieuse sur l'athéisme contemporain ? La réponse sera donnée dans un second et dernier article.

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1894, p. 820 ; cf. 826.

*(A suivre.)* E. PORTALIÉ.

DE LA

# SUPPRESSION PAR VOIE DISCIPLINAIRE

DES

# TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

(Deuxième article[1])

## I

Nous l'avons dit : il est impossible d'assimiler les ministres du culte aux fonctionnaires qui travaillent pour l'État dans les diverses branches des services publics.

C'est au nom de l'État qu'un préfet administre son département, qu'un général commande ses troupes, qu'un président de tribunal libelle ses arrêts, qu'un receveur des finances manie les fonds publics. Voilà de vrais fonctionnaires, que l'État fait et défait à son gré. Ils dépendent de lui, uniquement de lui. L'État les institue, les déplace, les fait monter en grade ou même les révoque. En tout cela il est maître, et il l'est parce qu'il est la source de l'autorité publique, dont il lui appartient de déléguer l'exercice à qui et comme il lui plaît.

Mais tandis qu'un magistrat rend la justice, ou qu'un préfet expédie les affaires au nom et en vertu du droit de l'État, les évêques et les prêtres, représentants de Jésus-Christ, dépositaires et administrateurs de sa grâce, n'exercent leurs fonctions qu'au nom de Dieu et de l'Église, d'où leur sont venus leurs pouvoirs d'ordre et de juridiction. N'ayant reçu de l'État aucune délégation, ils ne sont pas ses fonctionnaires[2].

Non pas que nous attachions à cette appellation de fonctionnaires aucune idée de mépris. Rien n'est plus honorable que de servir son pays dans les différentes carrières où l'activité humaine est appelée à se dépenser pour le bien général de la société. Si on le veut même, et si on sait le bien entendre, les évêques et les prêtres seront des fonction-

1. Voir *Études*, 15 août 1894.

2. Voir Mgr Perraud, *la Discussion concordataire*, p. 30-36.

naires; ils le seront éminemment, et en ce sens qu'ils remplissent parmi les hommes la plus auguste, la plus sainte et la plus bienfaisante des fonctions, qui est d'enseigner la vérité, de prêcher la justice, de racheter, de sauver et transfigurer les âmes par l'application des mérites du Rédempteur. Ce qu'il faut énergiquement repousser d'eux, c'est la qualification de fonctionnaires, au sens ordinaire et *administratif* du mot. Tout dévoués qu'ils soient aux intérêts de la patrie, quelques services qu'ils lui rendent, ils ne le sont pas en cette manière, parce qu'ils ne tiennent pas leur mission du pouvoir civil, qu'ils n'agissent pas pour son compte, et encore moins par ses commandements.

Et toutefois, pour un instant seulement, et par procédé de discussion, faisons descendre le prêtre du rang éminent où il est élevé dans l'ordre surnaturel et divin. Oublions même la situation exceptionnelle et privilégiée que, dans l'ordre purement humain, les événements lui ont donnée vis-à-vis de l'État, dont il est devenu le créancier. Admettons que, recevant du gouvernement situation et subsistance, il contracte envers lui les obligations de déférence et de soumission dont les fonctionnaires de toute catégorie sont tenus. Admettons que, faisant partie d'un de ces services publics que l'État surveille et dirige, il dépend de lui *administrativement* et se trouve assujetti à ce pouvoir disciplinaire que l'officier, le magistrat ou l'instituteur reconnaissent à leurs chefs hiérarchiques.

On conviendra que nous ne saurions faire la partie plus belle à nos adversaires. Eh bien, même dans cette hypothèse, l'État aurait-il le droit de pratiquer comme il le fait, au gré de ses caprices et de ses fantaisies, la suppression des traitements ecclésiastiques ? Non ; car le pouvoir disciplinaire de l'État sur ses subordonnés n'est pas un pouvoir discrétionnaire. Non ; car le titre de fonctionnaire, bien qu'il implique sujétion, n'en porte pas moins avec lui ses garanties.

## II

Cela est si vrai, et le gouvernement lui-même l'a si bien compris, qu'après avoir réduit le prêtre au rang de fonction-

naire, il se voit contraint, pour défendre ses actes, de lui retirer ce titre. C'est ce qu'il fait implicitement quand il prétend que l'indemnité allouée à la plupart des ministres du culte n'est pas un traitement proprement dit, comme en ont les fonctionnaires, mais une simple *allocation*, une gratification purement facultative. En sorte que notre premier soin doit être de le ramener à la position qu'il a lui-même choisie, et de lui rappeler qu'il est lié envers le clergé, au moins par les mêmes obligations financières que celles qu'il contracte envers tout fonctionnaire.

Ici, nous avons en vue les succursalistes ou desservants. Pour ce qui regarde les curés cantonaux, il n'était guère possible de contester le caractère de *traitement* à l'indemnité que la loi leur confère en exécution du Concordat. Un arrêté du 18 nivôse an XI a même déclaré que ce traitement serait insaisissable, ce qui ne se comprendrait pas s'il ne constituait de la part de l'État qu'une rémunération facultative et volontaire. Mais, à côté des 4000 curés de canton, il y a les 35000 succursalistes [1]. Ceux-ci offraient une proie plus facile. Déjà on avait essayé sur eux, par tentatives isolées, la suppression de traitement. Ce n'était pas assez. Pour en faire une masse exposée sans défense aux coups de l'arbitraire, on imagina de décréter qu'ils n'étaient que des auxiliaires libres, pour qui il n'y avait pas de place régulière dans le budget. On consentait provisoirement à les y garder, mais à titre de bienveillance, de grâce révocable au premier signal. C'est à quoi tend ce mot *allocation* qu'on lit désormais en tête du chapitre qui les concerne.

Pauvres succursalistes ! pauvres, mais si dignes de respect. On connaît leur existence ; elle est un perpétuel sacrifice. Ils vivent seuls et de peu, sans autre conversation qu'avec eux-mêmes, au milieu des difficultés monotones des passions de village, dévoués aux misères, secourables aux ignorances, s'efforçant de grandir, au souffle de la religion, des âmes qui ne sortiraient pas sans eux de la vulgarité et du terre à terre. Ils sont vraiment le peuple, le peuple ayant

1. On compte environ 3500 curés inamovibles, et 34000 curés amovibles. Dans l'ancienne monarchie, le nombre des inamovibles était de 36000 ; celui des amovibles de 2500.

relevé la tête au-dessus du sillon pour regarder en haut. Voilà ceux que nos fiers démocrates menacent d'une spoliation collective et d'une banqueroute sommaire!

Donc les succursalistes, en bloc, n'ont pas droit au traitement. La raison en est qu'ils ne sont pas *curés*, et que le Concordat n'a stipulé le traitement qu'en faveur des *curés*.

Ils ne sont pas curés!... Oui, sans doute, les rédacteurs des lois organiques avaient limité le nombre des paroisses ou cures à une par justice de paix; les autres églises, s'il était besoin d'en ériger, ne devant être que des chapelles de secours, dont l'État n'avait pas à s'occuper. — Mais d'abord, on sait la valeur de ces quatre-vingt et quelques articles, qualifiés d'organiques, qui, sous prétexte d'organiser l'exécution du Concordat, n'en étaient trop souvent que la négation. De plus, quelle que soit la force législative qu'on leur attribue, il faut bien reconnaître que le pouvoir civil, qui en est l'auteur, a pu s'en affranchir et défaire son propre ouvrage.

Or, qu'est-il arrivé? Par la force des choses et la nécessité des circonstances, peu à peu, la chapelle de secours, la succursale, devint une véritable cure, ayant les fonts baptismaux, les droits de sépulture, de prédication, le tribunal de la pénitence, l'administration des sacrements. Les succursalistes eux-mêmes devinrent de véritables curés astreints à toutes les charges et obligations, investis de toutes les attributions paroissiales. Mais on conçoit que l'autorité ecclésiastique n'avait pu opérer un si grand changement à l'insu et sans l'aveu du pouvoir civil. Le pouvoir civil le sanctionna de son adhésion tacite et plus d'une fois formelle. Et ainsi, par le concours des deux puissances, fut créée une situation nouvelle, à l'abri de toute incertitude, et capable de défier les plus mauvais vouloirs[1]. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, les articles organiques étaient tombés en désuétude,

1. L'amovibilité, qu'on a peut-être retenue avec une obstination imprudente, et qui pourrait seule jeter quelques doutes, n'est pas exclusive du caractère de curé. « Nulla enim quoad curam animarum exercendam datur differentia inter parochos amovibiles et perpetuos. » (Sacra Congregatio Concilii in Helborensi, 16 martii 1615.) Voir là-dessus E. Ollivier, *le Concordat est-il respecté?* p. 56-65.

et on était venu par degrés à l'exécution à la fois stricte et sincère du Concordat exempt de tout accessoire étranger. Les succursalistes, étant reconnus par les lois civile et canonique pour être de véritables curés, ont droit au *traitement* inscrit dans le Concordat en faveur des curés.

Veut-on un argument encore plus décisif? c'est la loi elle-même, par des textes directs et précis, qui attribue aux succursalistes, comme tels, un véritable traitement. L'article 4 du décret du 11 prairial an XII porte que « les *desservants* jouiront, à partir du 1er messidor, d'un *traitement* annuel de 500 francs, au moyen duquel *traitement* ils n'auront rien à exiger des communes, si ce n'est le logement ». D'après l'article 6 du même décret, les traitements des desservants doivent être payés par trimestre, et cet article ajoute : « A compter du 1er vendémiaire an XIII, les curés et les *desservants* seront munis d'un *brevet de traitement* signé par l'architrésorier de l'Empire ; ils seront payés de leur traitement sur la présentation de ce brevet. » Ainsi on ne se contentait pas de reconnaître leur droit ; on leur en remettait un signe matériel, on leur délivrait un titre de créance. Depuis cette époque, les ordonnances des 5 juin 1816, 9 avril 1817, 20 mai 1818, 6 janvier 1830, etc., qui ont successivement élevé le traitement des desservants à 600, 700 et 800 francs, n'ont fait que confirmer cette législation[1].

L'article 6 de la Charte constitutionnelle de 1830, l'article 7 de la Constitution du 4 novembre 1848 proclament *le droit* des ministres du culte à recevoir un traitement du Trésor de l'État ; des ministres du culte, sans distinction de curés ou de desservants.

## III

Les évêques, les curés, et même les simples desservants, tiennent donc de l'État un véritable droit au traitement. Ce traitement peut-il être suspendu ou supprimé par application du pouvoir disciplinaire dont l'État est investi sur ses fonctionnaires ? Non ; les principes qui règlent la situation des employés ou fonctionnaires vis-à-vis des administrations aux-

1. Voir Mgr Freppel, *Œuvres polémiques,* t. V, p. 81. — Rapport de M. Gauwain D. P., 1889, 3e partie, p. 20.

quelles ils appartiennent, et plus généralement de l'État, s'y opposent formellement.

C'est un premier principe que le fonctionnaire qui a rempli son service est devenu le créancier de l'État, et a le droit, comme tout créancier, d'être payé intégralement de ce qui lui est dû. Le fonctionnaire donne son service, l'État donne son traitement; tels sont les termes du contrat qui les lie l'un à l'autre. Tant que le service est fait, la rétribution qui en est le prix est une dette rigoureuse; et si la rétribution est supprimée, le service doit l'être également. C'est ce que nous voyons journellement se produire. Partout la cessation du traitement entraîne la cessation de la fonction. Le fonctionnaire, privé de ses émoluments, n'est pas astreint à un travail gratuit, il ne devient pas le forçat de son administration; mis en retrait d'emploi, en non-activité, en disponibilité, la privation de salaire est comme la conséquence du repos auquel il est condamné. Un officier en activité de service, un professeur en fonction, un magistrat en exercice, qui n'auraient pas de traitement, seraient une anomalie sans pareille dans notre droit public.

Qu'en est-il du prêtre qui a encouru la disgrâce du gouvernement? Pour lui, le traitement disparaît, mais la fonction reste. Elle reste pour un motif bien simple, c'est que l'État n'a pas qualité pour la faire cesser. Aux termes de la loi civile [1], aussi bien que de la loi canonique, la fonction de l'évêque ne peut s'interrompre que par l'autorité du Pape, la fonction du curé, par l'autorité de l'évêque. Si le supérieur ecclésiastique ne croit pas devoir exonérer de sa charge et relever de son poste l'inférieur dont le traitement a été supprimé, le lien spirituel qui attache celui-ci à son troupeau n'est pas dissous, et il reste obligé en conscience de continuer son ministère.

Ici, l'État, n'ayant pas le droit de révoquer ou de suspendre, a moins encore celui de retirer le salaire. Impuissant à poser la cause ou la condition, il l'est davantage à produire l'effet ou la conséquence. Mais les contradictions ne coûtent guère

1. Ce sont les articles organiques eux-mêmes, dont nos adversaires seraient mal venus à récuser le témoignage, qui le déclarent.

à nos gouvernants. Que se passe-t-il journellement dans la pratique? Voilà tel curé inopinément frappé par décision ministérielle; il ne peut quitter sa paroisse, il a charge d'âmes comme par le passé, l'autorité civile continue à entretenir avec lui des relations officielles; il siège de droit dans un établissement public, légal, la fabrique; aucun de ses actes qui ne soit valable au regard de la loi; l'État ne cesse pas d'accepter ses services, mais il cesse de lui en payer l'indemnité. Dans ces conditions, on a pu dire que la privation de traitement était moins une peine disciplinaire que la confiscation d'une créance sur l'État.

Un second principe de notre droit public, c'est qu'aucune déchéance, aucune pénalité ne peut être prononcée, même à l'égard de fonctionnaires soumis à la haute discipline de l'État, sans un texte qui l'autorise formellement. Sur ce point, chaque catégorie de fonctionnaires a ses règlements spéciaux, sa charte particulière. Par exemple, la situation des fonctionnaires amovibles est réglée, en l'espèce, par le décret d'administration publique du 9 novembre 1853, rendu en exécution de la loi du 9 juin de la même année. Pour les membres de la magistrature, il y a la loi du 20 avril 1810; pour les officiers de terre et de mer, la loi du 10 mai 1834; pour les professeurs de l'Université, la loi du 19 mars 1852.

Sur quoi nous remarquerons trois choses : d'abord que la suppression des traitements — c'est la peine habituellement prononcée contre les fonctionnaires — ne découle pas nécessairement du pouvoir général de discipline et de surveillance, puisqu'il a fallu, pour l'introduire, des dispositions positives et précises; ensuite, que les mêmes textes qui établissent, en cette matière, les droits de l'État, les limitent et en fixent la mesure; enfin, qu'il en résulte pour les intéressés la faculté de recourir au Conseil d'État, quand ils croient avoir à se plaindre d'un excès de pouvoir; en sorte qu'il reste toujours, même aux plus dépendants des fonctionnaires, ces deux garanties contre l'arbitraire, cette double protection de l'innocence en péril : *un tribunal* et *une loi*, *Forum et jus*.

Sans doute, les garanties données aux fonctionnaires amo-

vibles sont bien un peu illusoires; révocables *ad nutum*, ils aimeront mieux se taire, même sous le coup d'une retenue illégale, que de courir le risque, en se plaignant, d'être destitués. Il n'en est pas de même des autres; et plus d'une fois le Conseil d'État s'est trouvé dans le cas d'annuler des décisions ministérielles qui avaient prononcé des suspensions de traitement qu'aucun texte n'autorisait.

Toute la question se réduit donc à savoir ce que contient, au sujet de la suppression administrative, la législation spéciale ecclésiastique. Un jour, en 1893, M. Dupuy, alors ministre des cultes, disait, sur ce propos, à la tribune de la Chambre : « Je ne veux pas qu'on fasse au clergé français une place à part dans la société, qu'on le relègue dans une catégorie qui le sépare des autres citoyens[1]. » Le prêtre ne le demande pas non plus, il sait parfaitement que le temps des privilèges et même de la complète justice est passé pour lui. Quels que soient les titres exceptionnels qu'à bon droit il pourrait faire valoir, il ne prétend à aucune exception : qu'on le traite comme on fait le plus humble des serviteurs de l'État, il y consent. Il ne se réclame que du droit commun. Mais le droit commun, c'est qu'il n'est pas permis au ministre des cultes d'infliger la retenue du traitement sans y être autorisé par une loi.

Trouve-t-on écrit quelque part, dans la loi, le pouvoir discrétionnaire que l'on met en usage? Y trouve-t-on du moins une liste plus ou moins complète de cas de suppression? Nous affirmons, sans crainte d'être démenti, que l'on aurait beau parcourir l'un après l'autre tous les articles du Code, on n'en trouvera pas un, mais pas *un seul*, qui décerne contre le prêtre, en activité de service, la peine de privation de traitement. Oui, des textes qui règlent la répartition de l'indemnité entre le titulaire absent et son remplaçant, comme les décrets de 1811 et 1813; oui encore, des textes qui retiennent dans les caisses de l'État le traitement du prêtre qui n'exerce pas de fait, comme la loi de 1833. Mais on voit tout de suite que ces exemples, dans lesquels du reste la justice n'est pas lésée, sont en dehors de la question; et, nous le

1. Chambre des députés, séance du 20 janvier 1893.

répétons, de texte frappant de la peine de suppression, pour un délit ou manquement quelconque, l'ecclésiastique en fonction, il n'y en a pas.

Contre le prêtre en exercice, on ne trouve prévue qu'une seule pénalité *administrative;* encore faut-il aller la chercher parmi ces articles organiques subrepticement annexés au Concordat. Nous voulons parler de cette mesure spéciale, connue dans l'ancien régime sous le nom aujourd'hui suranné d'appel comme d'abus; pénalité toute morale, que n'est jamais venue renforcer, ni dans les organiques ni ailleurs, aucune sanction pécuniaire. En 1813, lors de la conclusion du Concordat extorqué de Fontainebleau, Napoléon avait résolu de combler ce qu'il appelait une lacune législative, il n'en eut pas le loisir. En 1883, M. Paul Bert disait : « Le Concordat ne nous fournit rien, sinon la déclaration d'abus, procédure absolument platonique ; » et le 7 février, il déposait sur le bureau de la Chambre un projet tendant à lui donner, comme conséquence invariable, la peine de privation de traitement. On en est encore à demander la loi ; donc la loi n'existe pas.

Et pourtant, nous ne le savons que trop, la suppression facultative fonctionne, et en grand. Plus que cela, la première autorité administrative du pays, le Conseil d'État, n'a pas craint de la déclarer légitime. Disons d'abord, avant d'examiner ses raisons, en quelles circonstances.

## IV

A deux reprises, la question de la légalité des suppressions de traitements ecclésiastiques a été soumise au Conseil d'État ; la première fois, en réponse à une consultation demandée par le gouvernement à la date du 26 avril 1883 ; la seconde, le 1er février 1889, à l'occasion de deux recours formés par des ecclésiastiques dont les traitements avaient été supprimés.

Dès l'année 1882, à la suite de l'agitation qu'avait soulevée l'exécution des décrets, le ministre des cultes songea à réprimer « les écarts du clergé » au moyen de retenues. La mesure fut mise à exécution. Mais en 1883 le ministre parut

éprouver quelques doutes, sinon sur l'existence, du moins sur l'étendue de ses droits. En effet, conformément à une proposition de M. Paul Bert, la Chambre des députés venait, lors du vote de la loi de finances, d'introduire dans l'intitulé du chapitre IV du budget des cultes, la modification que nous avons dite, et de distinguer le *traitement* des curés de l'*allocation* des desservants. Cette rédaction nouvelle avait été ratifiée par le Sénat. Bien que M. Paul Bert eût déclaré qu'en proposant ce changement il n'avait eu d'autre but que de donner aux succursalistes un avertissement qui « était, disait-il, de nature à être entendu », le ministre des cultes se demanda si cette modification n'avait pas eu pour effet indirect de consolider la situation des curés cantonaux, et de les soustraire à la suppression administrative. Il posa la question au Conseil d'État.

C'est en effet, aux termes de l'article 8, § 3, de la loi du 24 mai 1871, une des attributions du Conseil d'État de donner son *avis* sur tous les doutes qui lui sont soumis par le président de la République ou par les ministres. Il le fit en assemblée générale administrative, le 26 avril 1883, et répondit que le droit du gouvernement de suspendre ou de supprimer les traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire, s'applique indistinctement et sans restriction à tous les ministres du culte rétribués par l'État.

L'administration des cultes n'en mit que plus d'entrain à marcher dans la voie où elle s'était engagée. De nouvelles et plus nombreuses retenues de traitement furent opérées. Cependant des pourvois se formèrent; plusieurs ecclésiastiques contestèrent formellement au ministre le droit dont il avait usé, et, le 1er février 1889, le Conseil d'État eut à se prononcer, dans l'exercice de ses fonctions de juge, sur la question qui lui avait déjà été soumise dans l'exercice de ses fonctions de conseiller du gouvernement. C'étaient les mêmes personnes dans un autre rôle et avec l'appareil de la justice : publicité de l'audience, plaidoiries des avocats, conclusions d'un rapporteur.

Dédaignant de constituer un avocat, et se référant aux arguments qu'elle avait produits en 1883, l'administration des cultes se contenta de présenter un déclinatoire d'incompé-

tence. La suspension des traitements, disait-elle, étant un acte de gouvernement, ou bien se rattachant à l'interprétation du Concordat, échappe aux arrêts du Conseil d'État ; elle ne pourrait lui être déférée que par la voie de *l'appel comme d'abus*, et quand il est dans son *rôle administratif;* nullement, par la voie du *recours pour excès de pouvoir*, et quand il siège *au contentieux*.

Les remarquables plaidoiries des MMes Morillot et Chauffard, avocats des abbés Sailhol et Glena [1], furent suivies du rapport de M. Gauwain, maître des requêtes, désigné à cet effet par le Conseil lui-même. « En organe impartial et désintéressé de la loi, » ainsi qu'il s'exprime, M. Gauwain n'hésita pas à proclamer ce qui lui paraissait être le droit. Après avoir victorieusement soutenu la compétence judiciaire du Conseil, il s'attacha à prouver que les requêtes des demandeurs étaient non seulement recevables, mais parfaitement fondées en justice, et que le ministre avait outrepassé ses droits. Il faut lire ces conclusions, longuement développées, pleines de documents, où la simplicité de la forme fait ressortir davantage la force du raisonnement et la logique des idées. Pas un seul des arguments employés par l'administration depuis 1883, qui ne soit écarté par une raison concluante [2].

Qu'allait statuer le Conseil d'État ? La *sentence* portée en 1889 serait-elle la confirmation ou le désaveu de l'*avis* rendu en 1883 ? « Considérant, est-il dit dans l'arrêt, que les décisions prises dans l'exercice de son pouvoir de haute discipline par le ministre chargé du service et de la police des cultes, ne sont pas susceptibles d'être discutées devant le Conseil d'État statuant au contentieux; article 1er, les requêtes sont rejetées.... »

Ainsi, carte blanche est donnée au ministre. En matière de suppression de traitements, il peut tout se permettre et n'a de compte à rendre à personne. Il lui suffit d'invoquer son pouvoir de haute discipline — ce pouvoir qu'il ne pos-

1. Les deux ecclésiastiques requérants, l'un de la Dordogne, l'autre des Alpes-Maritimes.

2. On trouve ce rapport dans le *Dalloz périodique,* 1889, 3e partie, p. 17-23.

sède pas en réalité sur le clergé, et que nous lui avons reconnu simplement par manière de concession provisoire, ce pouvoir vague et indéterminé qui n'a sur la situation des fonctionnaires proprement dits aucune influence immédiate pratique, — il lui suffit de l'invoquer, et il peut tailler comme en plein drap dans le budget des cultes, accordant le traitement à tel titulaire, le refusant à tel autre, en dehors de toute loi et de tout tribunal.

Comment le Conseil d'État a-t-il été amené à consacrer un pareil arbitraire, sans exemple et même sans analogie dans notre régime administratif? Quel fondement légal lui a-t-il trouvé? Absolument aucun. Ce n'est pas faute pourtant de peines et de soins qu'on ait pris pour en découvrir.

Dans l'Avis de 1883 comme dans l'arrêt de 1889, il faut distinguer les *textes* et les *considérants*. Les textes législatifs visés produisent l'effet, quand on feuillette le Code pour en lire l'énoncé, d'une véritable mystification. Il serait fastidieux de les passer en revue, mais nous pouvons conclure avec Mgr Freppel, qui a fait ce travail, ou bien qu'ils ne prouvent rien, ou bien qu'ils prouvent contre la doctrine même qu'ils sont appelés à étayer [1]. Aussi le Conseil les a-t-il à peu près tous abandonnés en 1889.

Les considérants sont plus spécieux. En l'absence de textes précis et directement applicables, on est remonté jusqu'aux souvenirs les plus reculés de cet ancien régime qu'on excommunie en masse à certains jours, mais dont on ne se fait pas faute de reprendre les traditions en détail, quand on espère y trouver la justification de ses injustices. Puis on a fouillé dans les recoins de ce fonds d'héritage que nous a laissé le despotisme impérial. Enfin, on s'est plu à relever, sous les gouvernements plus récents, un certain nombre de faits isolés, et à les grouper avec affectation pour leur donner l'apparence d'une légalité systématique. Bref, on a demandé à l'histoire la preuve du droit traditionnel qu'aurait toujours exercé l'État, en vertu de sa souveraineté, de traiter comme bon lui semble le temporel ecclésiastique. Examinons la valeur de cette thèse.

1. Observations de l'évêque d'Angers sur l'avis du Conseil d'État. *Œuvres polémiques*, t. V, p. 313-325.

## V

C'est à l'ancien régime que nos modernes légistes ont demandé leur principal argument. L'État, disent-ils, a sur les membres du clergé un pouvoir de haute discipline. Avant 1789, l'une des manifestations de ce pouvoir était la saisie du temporel. Les retenues de traitement par la voie administrative en sont la forme actuelle. — Que faut-il penser de cette assimilation?

Un jour que cette théorie était développée à la tribune, un député s'écria : « Alors, rendez-nous l'ancien régime! » Boutade, si l'on veut; mais, sous cette boutade, il y avait un grand fonds de vérité. En effet, une institution juridique ne saurait être envisagée en elle-même comme une pure abstraction ; elle n'a pas une vie propre et indépendante; créée dans un milieu donné qui est sa raison d'être et pour qui elle a été faite, on ne peut légitimement l'isoler des autres institutions qui l'entourent et avec qui elle a des rapports étroits, des relations nécessaires. La transplanter artificiellement dans un milieu dissemblable, lorsque les conditions de la vie ambiante ont totalement changé, c'est en fausser le sens et en altérer l'esprit.

Entre l'ancienne Église gallicane, religion d'État, investie de privilèges politiques, vivant sous l'égide d'un roi très chrétien, qui promettait le jour de son sacre de combattre les hérésies, qui se déclarait l'exécuteur des décisions des conciles, l'évêque du dehors, selon l'expression de François Ier, dans son édit de 1516; et l'Église contemporaine, placée en face d'un pouvoir pleinement sécularisé, qui ne veut même pas lui reconnaître la qualité de religion dominante, qui la prive de toute action sur la loi civile, affecte en principe de l'ignorer, et dans la pratique ne la connaît que pour l'opprimer, il n'y a aucune parité de condition, et le traitement applicable ou explicable dans l'une des situations ne peut être de plein droit transporté à l'autre.

Vous revendiquez un droit de saisie du temporel qui aurait été exercé par les rois de France; soit ; mais commencez par restaurer de toutes pièces la société où un pareil droit a pu

prendre naissance et se développer; après, nous en examinerons la nature et les limites; commencez par vous déclarer, ainsi que faisaient les rois, les défenseurs de l'Église et non pas ses ennemis, ses protecteurs et non pas ses persécuteurs.

Ajoutons encore ceci : sous l'ancienne monarchie, l'organisation des bénéfices ecclésiastiques avait fini par se ressentir beaucoup du voisinage et de l'influence du système féodal. Les jurisconsultes de la couronne étaient parvenus à faire triompher cette idée, que le roi était le concédant originaire de tous les biens-fonds, et, comme on disait alors, le souverain fieffeux de tout le royaume; quand il investissait d'un bénéfice, il était censé retenir par devers lui ce qu'on a appelé le *domaine éminent;* c'était un vrai serment féodal que l'évêque prêtait entre ses mains : « Je promets sur les saints Évangiles, et à Dieu et au Roi, disait l'évêque d'Évreux en 1613, de garder fidélité et loyauté en toutes les places fortes, châteaux, seigneuries et autres terres dépendantes du revenu temporel de l'évêché d'Évreux, qu'il a plu à Sa Majesté me bailler... »

Par un singulier anachronisme et une bizarre exception, vous voulez ressusciter, sur le point particulier de la saisie du temporel, le régime abhorré de la féodalité; très bien, dirons-nous encore; mais du moins commencez par rétablir ce temporel, reconstituez le domaine de l'Église de France, rendez-lui les biens dont vous l'avez dépouillée; refaites les évêques ce qu'ils étaient autrefois, de puissants vassaux et les plus grands seigneurs terriens du royaume.

Comment se fait-il que les théoriciens du gouvernement oublient, dans la circonstance, la date fameuse qu'ils se plaisent à célébrer; disons mieux : l'abîme qu'ils se vantent d'avoir creusé entre jadis et à présent? La célèbre formule du *bloc*, dont ils sont les inventeurs, n'oblige-t-elle pas à tout rejeter de la monarchie, comme à tout accepter de la Révolution? Ils ont renversé l'antique édifice des fondements jusqu'au comble; et les voilà qui viennent nous dire maintenant qu'une de ses frises est encore debout!

C'est très bien de citer, à grand renfort d'érudition, les articles des ordonnances d'Orléans, de Blois ou de Moulins,

qui montrent que la saisie du temporel se pratiquait dans certains cas sous l'ancien régime ; mais pourquoi ne pas mentionner les articles qui viennent immédiatement après, et qui, en stipulant à nouveau les privilèges et immunités ecclésiastiques, servent aux premiers de corrélatif ou de correctif; tels que ceux-ci :

« Et à ce que les personnes ecclésiastiques aient meilleur moyen de faire leur devoir au service de Dieu et de son Église, voulons et ordonnons qu'ils soient maintenus et conservés en leurs privilèges, libertés et franchises de leurs personnes et biens, révoquant toutes lettres obtenues au contraire. » (Ordonnance de Moulins, 15 avril 1571, art. 13.) — « Au surplus, nous entendons que tous les privilèges, franchises, libertés et immunités, octroyés auxdits ecclésiastiques, tant en général qu'en particulier, par les feus rois nos prédécesseurs, leur soient entièrement gardés. » (Ordonnance de Blois, art. 58 ; Édit de Melun, art. 19.)

Tout cela est bien loin de nous, dira-t-on. Fort bien ; mais alors pourquoi ne retenir de l'ancien régime que ce qu'il pouvait avoir d'arbitraire et d'abusif; et, dans une législation qui forme un tout indivisible, prendre tel article qui convient et négliger tout le reste ? Si l'on appelle « tradition française » la saisie du temporel des ecclésiastiques, il faudra bien appeler du même nom l'usage des lettres de cachet, qui ne remonte pas moins haut ; et, si l'on reprend ainsi, l'une après l'autre, toutes les pratiques analogues de l'ancien régime, nous ne désespérons pas de voir, à quelqu'un des prochains 14 juillet, M. le ministre des cultes venir en personne poser la première pierre de la reconstruction de la Bastille.

On n'a pas oublié comment le Conseil d'État, dans son avis de 1883, s'y était pris pour montrer que l'article 14 du Concordat avait ressuscité l'ancienne saisie du temporel, sous forme de suppression administrative des traitements.

L'art. 16 porte : « Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait *auprès d'Elle* l'ancien gouvernement. » — Expressions identiques dans la bulle de ratifica-

tion du Concordat : « Nous avons déclaré reconnaître dans le premier consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait *près de Nous* l'ancien gouvernement. »

En tout cela, rien, de prime abord, qui rappelle la question des traitements ecclésiastiques. Quels étaient ces droits et prérogatives dont jouissait *auprès du Saint-Siège* l'ancien gouvernement? C'était, de l'avis des jurisconsultes et canonistes, le droit de préséance de l'ambassadeur de France sur les dignitaires de la cour pontificale, le droit de patronage sur les établissements français à Rome, le droit d'intervention dans la promotion des cardinaux dits de la couronne, le droit de « postulation » au conclave, le droit d'assistance aux conciles œcuméniques, le droit pour le souverain d'avoir une chapelle exempte de la juridiction de l'ordinaire, le droit d'être, quoique laïque, chanoine de Saint-Jean de Latran, la métropole de la chrétienté, etc. Ces droits et privilèges, les uns dédaignés par des chefs d'État qui n'ont plus l'air d'user beaucoup d'églises, d'aumôniers ou de chapelles; les autres, dont ils sentent encore tout le prix, ne touchaient, ni les uns ni les autres, ni de près ni de loin, à la suppression administrative des traitements.

Comment l'y faire rentrer? Voici le procédé que l'on imagina. Tout d'abord, dans la note adressée au Conseil d'État par le directeur de l'administration des cultes, ces mots : « les droits dont jouissait *près d'Elle* (de Sa Sainteté) l'ancien gouvernement », trop restrictifs, deviennent, par une formule plus générale : « les droits et prérogatives dont jouissaient, *en matière ecclésiastique*, les anciens rois de France ». Puis, dans l'avis du Conseil, les mots « *en matière ecclésiastique* » disparaissent; et il ne reste plus que la rédaction très large : « Vu l'article 16 du Concordat qui a formellement reconnu au chef de l'État les droits et prérogatives autrefois exercés par les rois de France. » Tous, sans limitation ni exemption; par conséquent, le droit de saisie du temporel, puisqu'il en faisait partie; par conséquent, le droit de suppression administrative, puisque celle-ci a remplacé celle-là.

Dans le procès de 1889, on a paru avoir honte de ces tours

d'escamotage. Ni l'administration des cultes ni le Conseil d'État n'invoquent plus l'article 16.

Au surplus, en quoi consistait cette saisie du temporel dont nos adversaires voudraient se faire une arme ? C'est ici le cas de répéter la phrase prononcée au Palais Bourbon : Rendez-nous l'ancien régime. Eh oui, rendez-nous la saisie du temporel, telle qu'elle était exercée sous l'ancien régime, avec les garanties et restrictions qui l'entouraient.

Rendez-nous, à la place des suppressions totales que vous ordonnez, cette disposition de l'ancien droit qui défendait de saisir le revenu des bénéfices des ecclésiastiques, sans leur laisser de quoi vivre : *deducto ne egeant ;* disposition reproduite et fortifiée par l'arrêté du 18 nivôse an XI, toujours en vigueur, lequel déclare insaisissables, vu leur modicité, les traitements des ministres du culte.

Rendez-nous, à la place de ce pouvoir dictatorial que vous vous attribuez de décerner les suppressions pour toute espèce de motifs, sans motifs même, et en dehors de toute règle, cette énumération précise et limitative qu'avait dressée l'ancien droit des cas de privation de temporel. Vous en appelez aux ordonnances d'Orléans et de Blois ; mais l'auteur de l'ordonnance d'Orléans, — c'était L'Hopital, chancelier de France, — mais les rédacteurs de l'ordonnance de Blois auraient-ils jugé nécessaire de prévoir et de déterminer si minutieusement tous les cas où la saisie du temporel pourrait être pratiquée, s'ils avaient reconnu à l'État, en cette matière, un pouvoir discrétionnaire ? De ces articles que vous citez, les uns ont pour but d'urger l'exécution des règles canoniques : voulez-vous sérieusement reprendre le rôle de protecteur des canons ; et, par exemple, saisir le temporel d'un chanoine, parce qu'il n'assisterait pas régulièrement aux vêpres ? les autres ont pour objet la conservation et l'entretien des bénéfices : voulez-vous sérieusement régler l'usufruit de domaines qui n'existent pas ? d'autres ont pour effet de punir *les non-résidants :* qu'à cela ne tienne ; nous reconnaissons qu'aux termes des conventions concordataires, l'administration ne serait pas tenue de rétribuer un poste

qui ne serait pas fourni, un service qui ne serait absolument pas fait.

Enfin, rendez-nous, à la place d'un ministre qui accuse, instruit, juge et exécute ses propres arrêts; sans même être tenu d'entendre les moyens de défense de l'inculpé, ce minimum de droit qu'on accorde au dernier des prévenus; sans avoir à craindre d'être déféré au Conseil d'État pour excès de pouvoir, ce minimum de protection qu'on accorde au plus humble des fonctionnaires; rendez-nous un tribunal et des juges. A qui sous l'ancienne monarchie appartenait le droit de prononcer la saisie du temporel? Était-ce au pouvoir exécutif et à l'administration civile? En aucune façon. Seuls les parlements — les parlements où d'habitude des clercs siégeaient à côté des laïques — avaient à en connaître. Témoin les documents mêmes dont vous cherchez à vous couvrir. Cette ordonnance d'Orléans, que vous invoquez, confère expressément (art. 5 à 21) cette attribution aux *juges* et *procureurs*.

Non, aucun rapprochement, aucune assimilation n'est possible entre la retenue des traitements par mesure administrative, et la saisie du temporel de l'ancien régime. Et encore que telle ou telle ordonnance royale et des arrêts de parlement plus nombreux aient employé cette sanction pour protéger les maximes du gallicanisme parlementaire, toujours est-il qu'il restait aux intéressés, comme garantie, et la nécessité d'un texte législatif pour autoriser la saisie, et la nécessité d'une sentence judiciaire pour l'appliquer.

Nous ne dirons rien de la crise de la constitution civile du clergé. Durant cette période, les formes mêmes de la justice étaient mises au service de l'arbitraire. Les parlements jugeaient, les comités révolutionnaires traquaient. Sous l'ancien régime, les prêtres pouvaient être parfois des condamnés, pendant les mauvais jours de la Révolution ils n'étaient que des suspects. Si l'on veut à tout prix tenir compte de la législation de ce temps-là, c'est encore en notre faveur qu'elle déposera. La loi du 27 novembre- 26 décembre 1790 ne décerne la privation de traitement que dans un cas spécial et déterminé, la rétractation du serment et le re-

fus d'obéissance; elle attribue la faculté de la prononcer, non pas au pouvoir exécutif, mais aux seuls tribunaux de district.

Le Concordat a mis fin à la constitution civile du clergé, de même que la Révolution de 89 avait emporté l'État protecteur. Le Concordat, lui, a-t-il autorisé, même indirectement, la suspension facultative? Non. Les sophismes de nos légistes ont eu beau torturer l'art. 16, ils n'ont pu le lui faire dire, ni le mettre en contradiction avec l'art. 14, qui stipule l'indemnité obligatoire.

Les lois postérieures au pacte de 1801 l'ont-elles établie? Ici, on se réfère aux décrets impériaux : c'est le second chef d'arguments de nos adversaires.

## VI

Pendant les années qui suivirent le Concordat, la paix régna, ou du moins l'accalmie, entre l'Église et Napoléon I^er^. L'affaire du divorce ralluma la guerre. Les curés et desservants se trouvèrent dans une cruelle alternative. Se prononcer pour Napoléon, c'était méconnaître la voix de la conscience, et encourir les censures ecclésiastiques. Se prononcer pour le Pape, c'était attirer sur soi les colères et les rigueurs du maître. Sur tous les points du territoire, les prêtres qui inspiraient de l'ombrage étaient conduits de brigade en brigade, dans quelque forteresse, à vingt-cinq ou trente lieues de leur résidence. Un procès-verbal, retrouvé en 1878 au fond d'une armoire [1] du ministère de la justice, fait connaître qu'en 1812 les prisons d'État de Vincennes, de Ham, de Fénestrelles renfermaient 4 cardinaux, 4 évêques, 2 supérieurs généraux, 1 vicaire général, 9 chanoines et 38 curés, desservants et vicaires. Aux ecclésiastiques incarcérés, il faut ajouter ceux qui avaient pris la fuite et se cachaient. Cependant les populations avaient eu le temps de reprendre leurs habitudes religieuses; elles réclamaient des pasteurs. Pour leur donner satisfaction, Napoléon rendit, le 17 novembre 1811, un décret destiné à assurer le service du culte, en garantissant un trai-

1. Par M. Georges Picot, membre de l'Institut, qui a relaté le fait dans son écrit : *De la pacification religieuse*.

tement aux ecclésiastiques qui avaient pris la place des titulaires absents.

Rédigé à la hâte, sous l'inspiration de la colère, à l'un des moments les plus violents de la crise religieuse sous le premier Empire, le décret de 1811 se ressent des circonstances qui en furent l'occasion ; c'est un expédient de combat. Et pourtant, jusque dans l'abus qu'il fait de la force, Napoléon observe encore, par certains côtés, une modération relative ; il se garde bien, en particulier, de mettre, sans frein ni limite, à la discrétion de ses agents, le traitement des ministres du culte.

Aux termes du décret de 1811, l'ecclésiastique éloigné temporairement de sa paroisse devait subir sur son salaire le prélèvement d'une indemnité, au profit du remplaçant provisoire désigné par l'évêque ; prélèvement réparti entre le titulaire et la fabrique, d'après des règles variables suivant que l'éloignement avait pour cause la maladie ou la mauvaise conduite. — Mauvaise conduite signifiait avant tout ici résistance active ou passive aux mesures de l'empereur contre le Pape.

Deux ans plus tard, dans un autre décret relatif aux matières religieuses, Napoléon devait toucher de nouveau la question de la retenue des traitements ecclésiastiques. Mais l'art. 27 du décret de 1813 ne fait que renouveler les dispositions prises en 1811.

Il n'y a pas autre chose dans toute la législation impériale au sujet de la suppression administrative, et, de cette époque, les avocats du gouvernement n'apportent pas d'autres textes à l'appui de leur thèse. Sont-ils suffisants pour en établir le bien fondé? Évidemment non. L'empereur, si jaloux qu'il fût de son omnipotence, ne se décernait pas un pouvoir discrétionnaire. Les décrets de 1811 et de 1813 n'atteignaient qu'un seul cas, spécialement déterminé : le défaut de résidence. Dans cette unique hypothèse, l'empereur ne retenait même pas, au profit du Trésor, le traitement suspendu. Ce traitement ne cessait pas d'être payé par les caisses de l'État; le titulaire n'en était privé, en partie, qu'au bénéfice du remplaçant ; il percevait ce qui excédait l'indemnité ; s'il n'avait pas de remplaçant, il le percevait en totalité.

Ainsi les décrets impériaux supposaient un titulaire ayant abandonné son service; les titulaires actuellement en cause le continuent, ils ne veulent ni ne peuvent en conscience l'abandonner. Ils supposaient un titulaire, ou malade, ou frappé d'une peine canonique, ou expulsé par voie de police; les titulaires actuellement en cause sont pleins de santé; aucune peine canonique ne les a frappés; et la police n'a pu exercer contre eux la faculté, qu'ils n'ont pas encore recouvrée, de mettre les gens en prison sans procès ni jugement, fussent-ils de simples curés ou desservants. — Ils supposaient un remplaçant provisoire nommé par l'évêque; aujourd'hui, ni les évêques ne veulent donner un remplaçant, ni les titulaires en cause ne veulent en accepter, ni les fidèles n'en réclament. — Ils imposaient aux titulaires éloignés du service une indemnité partielle en faveur de leurs remplaçants provisoires; on prétend enlever aux titulaires actuels la totalité de leurs revenus, sans les transférer à un remplaçant provisoire qui n'existe pas[1].

Certainement Napoléon abusait étrangement de ses prisons d'État; et nous n'avons nullement la pensée de nous faire les défenseurs du despotisme impérial. Mais enfin, l'incarcération arbitraire est une chose distincte de la suppression administrative; et la vérité est que, celle-ci, Napoléon ne l'a point décrétée.

## VII

Le troisième argument mis en avant par les tenants du pouvoir est celui-ci: Les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 1815, tout éloignés qu'ils fussent des maximes de la tyrannie impériale ou révolutionnaire, ont exercé des suppressions ou retenues de traitement, et, à diverses reprises, le Parlement a ratifié leur conduite : preuve décisive, concluent-ils, que jamais le législateur n'a entendu renoncer à ce droit.

Il faut convenir qu'une théorie juridique est bien faible qui a besoin, pour se soutenir, de recourir à de telles raisons. Qu'en fait, sous divers régimes, il y ait eu des sup-

1. Voir E. Ollivier, *le Concordat est-il respecté?* p. 78-79.

pressions de traitement ordonnées contre des ecclésiastiques, c'est malheureusement vrai. Mais le fait ne crée pas le droit; et l'administration ne saurait se donner à elle-même, par l'arbitraire de ses actes, les titres légaux qui lui manquent. Les discussions des Chambres, comme il s'en est produit en 1832, en 1861, et plus récemment en 1882 et 1883, ne sont ici d'aucune utilité. S'il suffisait, pour lier le juge, d'une approbation, d'un ordre du jour, ou même d'une résolution prise par l'une des deux Chambres, le principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire serait méconnu.

Donnons cependant quelques minutes d'attention aux faits invoqués.

La Restauration supprima les traitements de quelques ecclésiastiques du diocèse de Strasbourg, qui se montraient obstinément attachés à la monarchie impériale. C'est le seul exemple que l'on signale sous ce régime. Encore n'a-t-il aucune portée dans le débat qui nous occupe. Les ecclésiastiques privés de leur traitement avaient été au préalable éloignés de leur service par l'autorité ecclésiastique; et le pouvoir civil était resté dans les termes de la légalité.

Les gouvernements de Louis-Philippe, de la République de 1848, du second Empire, décernèrent la suspension administrative contre plusieurs ecclésiastiques, bien que ceux-ci fussent maintenus en activité de service. Le gouvernement de Louis-Philippe essayait par là de comprimer les mouvements légitimistes de l'ouest et du midi; la République de 1848, de s'imposer; l'Empire, d'arrêter les manifestations du clergé en faveur du Pape, menacé après la guerre d'Italie.

Le second Empire frappa mollement, et s'arrêta dès la première escarmouche. Qu'on relise la discussion qui s'engagea au Sénat, le 31 mai 1861, entre le cardinal Mathieu, d'une part, et de l'autre, M. Baroche, président du Conseil d'État, et M. Rouland, ministre des cultes. Des deux côtés, c'est un soin égal d'éviter le fond de la question et de fuir le débat. Les orateurs s'égarent en des circonlocutions nuageuses, où aucune prétention gouvernementale ne peut être combattue avec force, parce qu'aucune ne s'affirme avec netteté. Impossible de tirer de là un argument en faveur de la thèse de l'ad-

ministration. Ajoutons que les suppressions de 1861 ne furent pas maintenues, et que les ecclésiastiques atteints furent désinteressés.

Sous la République de 1848, d'ailleurs très favorable à l'indemnité du clergé, puisqu'elle l'inscrivit comme un *droit* dans la loi fondamentale, aucun débat public ne se produisit sur la question.

C'est à la monarchie de Juillet que nos adversaires empruntent les précédents qu'ils estiment le plus probants. A la voix de la duchesse de Berry, des révoltes avaient éclaté dans l'ouest et dans une partie du midi de la France. Un certain nombre de prêtres s'étaient jetés dans la mêlée, et leur attitude militante, peu faite pour plaire à un gouvernement qui n'avait déjà pas pour le clergé une tendresse excessive, leur valut des suppressions de traitement. Le 15 juillet 1832, lors de la discussion du budget des cultes, M. Dupin conseilla au gouvernement d'user sans crainte de ce mode de répression, l'assurant d'avance de l'approbation des Chambres. Mais il est piquant de constater l'hésitation des ministres à s'engager dans cette voie. Répondant à M. Dupin, M. de Montalivet, ministre des cultes, déclara qu'il avait usé *trois fois* de la suspension. Mais au lieu de s'en vanter, il eut plutôt l'air de s'en excuser, se rejetant sur la nécessité des circonstances. Loin d'affirmer son droit, il sollicita de la Chambre, pour couvrir sa responsabilité personnelle, un bill d'indemnité qui du reste ne lui fut pas refusé.

Les prédécesseurs de M. de Montalivet ne s'étaient pas montrés plus entreprenants ; au contraire. « On ouvrit l'avis au Conseil, raconte dans ses *Souvenirs* M. le duc de Broglie, premier ministre des cultes de la monarchie de 1830, de faire saisir le revenu épiscopal jusqu'à prestation du serment. Je m'y refusai péremptoirement. C'était un acte de pure violence, c'était agir sans l'apparence d'un droit, c'était chose sans exemple, sans antécédent qu'on pût invoquer avec l'ombre d'une analogie[1]. » Le 17 mai 1831, M. Barthe, également ministre des cultes, écrivait, pour arrêter le zèle de

1. *Souvenirs,* t. IV, p. 219.

certains préfets : « La question de la suspension des traitements a été examinée définitivement; le droit ne résulte d'aucune loi; dans l'état actuel de la législation, c'est une mesure extra-légale. » Le 2 juin 1831, M. Casimir Périer, président du conseil, appréciait en ces termes la conduite de son collègue : « Je crois comme vous que les moyens exceptionnels de coërcition, tels que la retenue des traitements, manquent de fondement légal... Je n'hésite pas à reconnaître qu'en droit une pareille mesure est inadmissible. » Le 14 septembre 1831, avant la discussion parlementaire, M. de Montalivet écrivait au général Bonnet : « A l'égard du traitement attaché aux fonctions remplies, le ministre des cultes n'a pas légalement le droit de le supprimer ou de le retenir. » Un an après la discussion, le gouvernement crut devoir demander l'insertion dans la loi de finances d'un article qui lui permît de priver de leur traitement les prêtres qui « n'exerceraient pas *de fait* ». Mais cet article 8 de la loi du 23 mai 1833, justifiable à la rigueur, et répondant à l'hypothèse spéciale et déterminée de l'absence de fait, n'est-il pas la négation du droit sans limite ni contrôle que l'on revendique aujourd'hui?

Non, la monarchie de Juillet, à qui nos adversaires se plaisent à faire appel, n'a pas usé de la suppression administrative comme d'un droit. L'attitude du gouvernement, ses explications devant les Chambres, ses instructions aux préfets, le vote même de la loi de 1833, tout prouve le contraire.

L'excursion historique où l'on nous avait convié est terminée. Personne ne le nie, le droit civil et le droit canonique s'accordent à reconnaître la force législative de la coutume. Mais ils enseignent en même temps que, pour établir la coutume, il faut autre chose que des faits intermittents, violemment introduits à des époques de trouble, à titre de défense politique, et non comme usage régulier d'un droit ordinaire; dépouillés par conséquent de cette continuité tenace et de cette possession tranquille qui peuvent seules leur donner la force de suppléer à la loi ou de prévaloir contre elle. Or, nous n'avons rien trouvé de plus significatif.

Au surplus, qu'importe ce qu'ont prétendu décider les décrets de l'Empire, ce qu'ont prétendu établir les antécédents de tel ou tel ministère. Fût-il exact que ces décrets et ces antécédents aient entendu consacrer explicitement la retenue administrative, par cela seul qu'ils auraient méconnu une obligation formelle stipulée dans le Concordat, celle d'une indemnité régulière assurée aux ministres du culte, ils seraient sans autorité. Cette obligation, en effet, est née d'un contrat bilatéral entre le chef de l'Église et le chef du gouvernement français. Une loi ou une coutume, œuvre exclusive d'une seule des parties, ne saurait avoir l'efficacité d'abroger une loi internationale, œuvre de deux volontés. Le consentement des deux contractants pourrait seul détruire ce que leur accord initial a créé. Le Pape a-t-il consenti ? Jamais.

Jamais aucun souverain pontife n'a reconnu à aucun gouvernement le droit de s'approprier les biens ecclésiastiques. La saisie du temporel pratiquée par l'ancienne royauté, en certaines circonstances, en vertu de prérogatives particulières que les doctrines gallicanes attribuaient au pouvoir civil, a pu être tolérée, mais jamais consacrée. Règle générale, chaque fois que de ce côté s'est produite une tentative gouvernementale, les protestations épiscopales et pontificales se sont fait entendre. « Anathème, a dit le Concile de Trente, à celui, fût-il roi ou empereur, qui usurpe les biens, droits et émoluments des clercs, ou empêche ceux à qui ils appartiennent d'en jouir[1]. » Et l'excommunication *latæ sententiæ*, réservée spécialement au Souverain Pontife, dont Pie IX a frappé « ceux qui retiennent les biens et revenus ecclésiastiques », n'a pas cessé d'être en vigueur[2].

1. « Qui alicujus Ecclesiæ bona, census, jura, emolumenta fructusve usurpare præsumpserit seu impedire ne ab iis ad quos jure pertinent percipiantur ; quacumque dignitate, etiam imperiali aut regali, præfulgeat. » (Sess. XXII, cap. II.)

2. « Constitutio *Apostolicæ Sedis* : usurpantes aut sequestrantes jurisdictionem, bona, redditus ad personas ecclesiasticas ratione suarum ecclesiarum aut beneficiorum pertinentia. »

## VIII

N'importe, c'est chose jugée; ainsi l'a décidé en dernier ressort le Conseil d'État : le ministre des cultes peut supprimer, sans texte législatif à l'appui, pour des motifs connus de lui seul, par une sorte d'*ex informatâ conscientiâ* civil, sans appel et sans recours possible à une juridiction quelconque, même de l'ordre administratif, les traitements des ecclésiastiques.

Mais s'il en est ainsi, s'il suffit au ministre des cultes, pour justifier ses actes, de se prévaloir de ce pouvoir de haute discipline, que l'on avait cru jusqu'ici dépourvu, par lui-même, d'application immédiate, nous ne voyons pas bien quelle raison peut empêcher le ministre de la guerre, celui de la marine, ou de la justice, ou de l'instruction publique, de se réclamer du même principe, à l'égard de leurs subordonnés respectifs. N'ont-ils pas, eux aussi, à beaucoup plus juste titre que le ministre des cultes, à qui nous ne l'accordons sur le clergé que par concession purement gratuite, un pouvoir de haute discipline, direction et surveillance, sur les officiers de terre ou de mer, sur les membres de la magistrature ou de l'Université? Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits discrétionnaires en matière de suppression de traitements? Sur quel motif s'appuyer pour les leur refuser? Tant il est vrai, selon le mot de Montesquieu, qu'une injustice faite à un seul est une menace faite à tous.

Il est une autre conséquence, plus grave celle-là, et moins théorique, qui découle des principes adoptés par le Conseil d'État : c'est la destruction même du budget des cultes. Car enfin, si l'on donne au ministre le droit de suspendre arbitrairement le traitement d'un curé ou d'un desservant, il faut bien, pour être logique et conséquent avec soi-même, lui accorder le pouvoir de le suspendre pour dix, pour vingt, pour cent, pour mille, pour tous, et de réduire ainsi à néant tout un chapitre de la loi de finances.

M. Paul Bert avait très bien compris tout l'avantage que les partisans de la suspension du budget des cultes peuvent

tirer de la suppression des traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire. Voici ses propres paroles : « En réalité, l'État est le maître du budget des cultes, et l'on pourrait prévoir, en poussant la logique jusqu'à l'impossible et même l'absurde, une situation où, en présence du Concordat, le budget n'existerait plus qu'en droit et aurait disparu en fait. » On ne saurait mettre plus de franchise à déclarer ses intentions.

Le ministre, dira-t-on, ne poussera pas les choses à l'extrême; il s'arrêtera en deçà des limites de l'impossible et de l'absurde. D'accord, mais là n'est pas précisément la question. La question est de savoir si, armé du droit qu'on lui attribue, il ne pourrait pas le faire. Peu importe les dispositions personnelles de tel ou tel directeur des cultes, et jusqu'où il ira dans l'usage de son pouvoir. Dès maintenant un résultat est acquis, ce pouvoir lui est reconnu; et cette reconnaissance équivaut à la destruction du caractère essentiel de l'indemnité ecclésiastique; d'obligatoire qu'elle était, elle est devenue facultative. Ce n'est plus une dette, ni même un traitement, mais une prime gratuite et une faveur dont « l'État est le maître ». Il ne s'agit plus de limitations extérieures, en quelque sorte, et resserrant de plus en plus les contours de l'institution; c'est le fond même de l'institution qui est touché. Il ne s'agit plus d'exceptions qui laissent subsister la règle; c'est une négation radicale de la règle, qui ne la restreint pas seulement, mais qui la dévore tout entière.

La règle, c'est que l'État est obligatoirement tenu de fournir la subsistance au clergé catholique. Que fait-on? On commence par mettre en dehors de l'obligation, moyennant un mot, un titre, « allocation », tous les desservants, soit trente-quatre à trente-cinq mille prêtres, la grande majorité du clergé. Puis, par le droit de suspension indéfinie, qui d'ailleurs n'épargne pas les succursalistes, on en exclut les trois à quatre mille curés qu'on paraissait y avoir laissés. Après cette double opération, que reste-t-il de l'obligation contractée? Rien, absolument rien; sinon des hypocrisies qui ont l'air de conserver la règle en même temps qu'elles l'abolissent.

« Aucune atteinte plus irréparable, dit M. Émile Ollivier[1], ne pouvait être portée au Concordat; il sera moins long de passer de l'indemnité facultative au refus total d'indemnité, qu'il ne l'a été de passer de l'indemnité obligatoire à l'indemnité facultative. » La brèche est maintenant ouverte. Catholiques et radicaux peuvent s'y présenter à toute heure. — Vous prétendiez, diront les radicaux, que le salaire du clergé était obligatoire; il ne l'est pas, puisque vous en disposez à votre gré; mais nous ne sommes pas tellement riches que nous puissions faire des cadeaux; pour combler le déficit, la première dépense à supprimer, puisqu'elle ne s'impose pas, est celle du budget des cultes. — Eh quoi! diront à leur tour les catholiques, tant de concessions faites au pouvoir civil, tant de restrictions acceptées ou subies, ce droit énorme donné à l'État de présider au recrutement du corps épiscopal; tout cela pour acheter la maigre allocation du clergé! N'est-ce pas déjà la payer trop cher, même quand elle est régulièrement servie? Que sera-ce s'il faut la remettre à la discrétion de l'ennemi? Non, finissons-en avec ce métier de dupes, reprenons notre liberté, laissons à l'État cet argent qu'il nous dispute, et brisons des liens qui ne sont plus qu'une gêne dont le faible souffre, dont le fort abuse.

## IX

Telle est leur impatience, qu'il faut que le Pape la contienne par la haute autorité de sa parole. Il déclare se réserver la solution d'une affaire aussi grave; et, à force de longanimité, autant qu'il est en lui, il éloigne l'échéance d'une rupture dont nul ne saurait prévoir et mesurer les funestes conséquences pour l'Église, pour la société, pour les âmes.

Les opportunistes non plus ne veulent pas de la rupture, et ils s'efforcent de modérer les emportements des radicaux. Mais quel est le fond de leur pensée? Leur respect affiché du Concordat ne serait-il qu'un masque? Et quand ils parlent de le garder, avec et y compris une apparence de budget des cultes, n'auraient-ils d'autre but que de le convertir en instru-

1. *Le Concordat est-il respecté?* p. 91.

ment de tyrannie, d'en faire sortir un état de choses inouï dans notre histoire, la subordination légale de l'Église à l'État, la suprématie de la loi civile sur la loi religieuse? Voudraient-ils enfin s'en servir comme d'un bâillon et d'une chaîne, d'un bâillon qui ferme la bouche à l'Église, d'une chaîne qui la retienne captive, et permette de la dépouiller plus à l'aise, de l'épuiser et de l'avilir?

On hésite à le croire; mais il faut bien se rendre à l'évidence des faits. Oui, asservir, tel est le but que l'on se propose. On a souvent accusé l'ancienne Église gallicane de s'être laissé éblouir et dominer par la majesté héréditaire d'une race royale. Ce que l'on veut aujourd'hui, sous une nouvelle étiquette politique, c'est la réduire à plus de complaisance encore et à une attitude plus soumise envers les organes obscurs et éphémères d'un gallicanisme républicain. Pour cela, point de persécution sanglante, mais celle de la faim.

En 1832, un procureur, dans un rapport adressé au garde des sceaux, l'informant des retenues de traitement qu'il avait opérées, lui écrivait : « ... L'avidité de ces malheureux est si grande qu'on les conduirait à faire des choses extraordinaires. On peut tout faire par ce moyen-là. » Le magistrat se trompait. Nous n'avons pas qualité pour répondre au nom du clergé et repousser l'injure, mais nous emprunterons la réponse à un grand évêque que la question que nous avons étudiée ne laissa jamais à son banc de député. « Vous voulez intimider le prêtre, vous n'y arriverez pas. Vous avez et vous aurez, quoi qu'on en ait pu dire à cette tribune, un clergé respectueux des lois justes, mais un clergé servile, jamais [1] ! »

Ou plutôt, nous voulons l'espérer, ceux qui ont l'honneur de gouverner aujourd'hui la France, instruits par les leçons de l'expérience, découragés par la noble attitude des évêques et des prêtres frappés, renonceront à continuer une persécution reconnue inutile. Mieux que cela encore; ils comprendront, toute considération de dette et de créance, de rémunération de service public mise à part, que, dès qu'on a un

1. Mgr Freppel, Chambre des députés, séance du 15 novembre 1882.

clergé, il importe au bien public qu'il soit respecté, libre et honoré. Vrai à toutes les époques, ce principe de gouvernement l'est bien davantage au temps où nous vivons.

On a beaucoup discuté sur le mérite des lois récemment édictées contre l'anarchie. Mais fussent-elles parfaites et à l'abri de toute critique, même alors elles seraient, réduites à elles seules, impuissantes. A la religion seule appartient une influence suffisante pour rendre aux âmes troublées cet esprit de règle et de paix qui leur fait accepter le frein des lois et supporter le poids des inégalités sociales.

Encore faut-il, pour que la religion exerce cette salutaire influence, qu'elle soit replacée au rang d'honneur qui lui convient, et le prêtre rétabli dans les conditions de liberté évangélique qui peuvent seules assurer l'efficacité de son ministère.

H. PRÉLOT.

# LE RETOUR AUX CHAMPS

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

(Troisième article[1])

I

Pour préparer des agriculteurs, il faut un enseignement agricole. Cette proposition a l'air d'un truisme; pourtant ce n'est pas assez de la formuler, il est bon d'y insister. D'abord parce que, si l'on en juge par l'histoire du passé, cette nécessité ne paraît guère avoir été comprise, et ensuite parce qu'elle entraîne des conséquences pratiques, auxquelles on ne se rendra point à moins d'y être forcé par la logique. Pour acheminer une partie de sa clientèle vers la carrière agricole, l'enseignement libre doit aviser à ouvrir des écoles d'agriculture.

Il s'agit spécialement ici de jeunes gens qui ont parcouru le cycle des études classiques; ils ont tous reçu cette culture générale de l'esprit qui ne suffit à rien mais qui est utile à tout, et qui leur assigne leur place dans l'élite intellectuelle du pays. Ils peuvent devenir magistrats, officiers, avocats, médecins, ingénieurs; c'est ce qu'on appelle les professions libérales; ajoutons à la liste celle qui devrait y avoir la première place, l'agriculture. Ils ont à faire leur choix; ils ont plus ou moins de fortune, les uns peu, les autres beaucoup; mais fussent-ils archimillionnaires, nous les supplions de ne pas se contenter du métier de consommateurs, et, pour nous servir d'un mot de Mgr d'Hulst, de faire quelque chose afin d'être quelqu'un.

Pour leur bien et pour celui de la société, il est grandement à désirer qu'un certain nombre de ces jeunes gens, des plus intelligents et des meilleurs, des plus riches surtout, donnent la préférence à la plus libérale et la plus dé-

1. Voir *Études,* 15 juillet et 15 août 1894.

laissée de toutes les carrières, celle d'agriculteur. Pas n'est besoin qu'ils aient tous dans leur héritage de vastes domaines ni de grosses avances. Entre le grand propriétaire qui fait de l'agriculture en menant la vie de château et en touchant ses fermages, et l'humble cultivateur qui travaille à la bêche son lopin de terre, il y a quantité de situations qui peuvent convenir à un jeune homme bien élevé, suivant son état de fortune. S'il est lui-même possesseur de terres assez étendues, il peut, ou bien diriger personnellement son exploitation, — c'est l'idéal, — ou bien la donner à bail, mais en se réservant d'intervenir pour certaines entreprises et améliorations. Il y a bien des façons pour le grand propriétaire de collaborer avec ses fermiers ou métayers.

Si l'on n'a pas de domaine, on peut en louer un. La science de l'économie rurale établit même que c'est, en somme, le système le plus avantageux pour l'agriculteur. Il existe en Angleterre une classe de *high-farmers*, composée de gens très comme il faut, de parfaits *gentlemen*. Chez nous, le nom de fermier sonne moins haut. Cependant on trouve dans plusieurs régions, dans le nord spécialement et dans un assez grand rayon autour de Paris, des fermes qui se louent de vingt-cinq à trente mille francs, quelques-unes même bien au delà. Il faut, pour entreprendre une affaire agricole sur ce pied, disposer d'un capital d'exploitation qui représente presque une fortune. Ces fermiers-là ne sont pas des petites gens. Pour mener leur exploitation, leur savoir doit aller plus loin qu'à tenir le mancheron de la charrue. Leur situation est celle de l'ingénieur qui loue une usine et la fait fonctionner à ses risques et périls. Un bachelier, fils de famille, ayant par devers lui cent à deux cent mille francs, pourra fort bien, sans déroger, devenir fermier dans ces conditions. La fonction sera tout aussi honorable et beaucoup plus lucrative que celle de commis aux écritures dans une administration, une maison de banque ou même un ministère.

Un grand propriétaire qui fait valoir lui-même a presque toujours besoin d'un aide, d'un chef d'exploitation, auquel il abandonnera parfois complètement la conduite du domaine. Dans ses *Dix ans d'agriculture*, M. de Falloux fait le plus

bel éloge de l'homme intelligent qu'il s'était ainsi associé, et lui renvoie tout l'honneur de la transformation agricole du Bourg-d'Iré. Il ne s'agit plus ici du vulgaire régisseur dont le rôle principal est de faire rentrer les fermages, mais bien d'un véritable ingénieur agricole qui dirige la ferme comme son collègue de l'industrie dirige l'usine. Encore une situation qui pourrait parfaitement convenir à un jeune homme bien élevé.

Des capitalistes, des sociétés ont parfois de vastes domaines à exploiter ou à mettre en valeur. Dans ces dernières années, par exemple, la Compagnie transatlantique a créé en Camargue de fort beaux vignobles; d'autres cherchent à tirer parti de terrains neufs en Algérie, en Tunisie, voire même en Turquie. Sans sortir de chez nous, il reste encore près de sept millions d'hectares du sol de la France à gagner de façon ou d'autre à la culture. Dieu veuille qu'une partie de l'épargne française soit consacrée à cette pacifique conquête! Ces entreprises ne demandent pas seulement des capitaux, mais encore des hommes actifs, intelligents et capables d'utiliser les méthodes et les ressources que le progrès moderne met à la disposition de l'agriculture. Et qui sait? Si ces hommes étaient moins rares, les capitaux eux-mêmes seraient peut-être moins défiants.

Il y a bien d'autres emplois se rattachant à l'agriculture d'une manière plus ou moins étroite, et qui offrent aux jeunes gens des situations très sortables. On a réservé à l'Institut agronomique le recrutement de l'École des Haras et de l'École forestière. De leur côté, les industries agricoles, telles que distilleries, sucreries, féculeries, etc., exigent un personnel dirigeant assez nombreux. Je ne parle point des chaires de l'enseignement agricole, qui, il faut bien l'espérer, se multiplieront dans le pays au fur et à mesure des besoins et même des progrès de l'agriculture.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit assez que beaucoup de jeunes gens peuvent trouver dans l'agriculture, soit une occupation souverainement intéressante, saine et utile, si leur état de fortune leur permet des loisirs, soit un gagne-pain et une profession libérale au premier chef, souvent lucrative, toujours honorable.

Or, à l'entrée de toutes les carrières s'ouvre pour les candidats l'école qui leur donnera l'enseignement que chacune réclame. L'agriculture ne peut pas s'en passer plus qu'une autre. « De toutes les industries, dit M. le marquis de Dampierre, elle est à la fois la plus difficile et la plus exposée à la routine. » La science agricole est plus complexe et plus vaste peut-être qu'aucune autre science professionnelle.

C'est une vérité passée aujourd'hui à l'état d'axiome, que dans les conditions actuelles, il est impossible de tirer un parti avantageux de la propriété rurale sans une exploitation habile, rationnelle, scientifique même. C'est dire que la pratique traditionnelle, à plus forte raison la routine, ne sauraient suffire. Sans doute, il faut tenir compte d'une certaine expérience et d'un savoir pratique, qui sont comme le patrimoine héréditaire du paysan cultivateur, que rien ne saurait remplacer et qu'il faut plus ou moins apprendre de lui. Mais il est certain aussi que, grâce à l'étude plus approfondie de la nature, il y a des données nouvelles qu'on ignore à la ferme, un savoir théorique dont l'application intelligente constitue le progrès et assure le profit. Et c'est pourquoi une solide préparation tout à la fois scientifique et pratique est indispensable à ceux qui veulent s'adonner à l'industrie agricole. Des hommes très compétents estiment qu'il faut au moins cinq années d'études, partagées entre l'école et la ferme, pour former un agriculteur.

Alors même que le petit cultivateur pourrait vivoter du produit de son champ, simplement en suivant l'usage local et ses propres inspirations, il ne s'ensuit pas que la méthode soit applicable à une exploitation un peu étendue. Il y a deux classes d'agriculteurs qui, plus que d'autres, ont à se plaindre de leurs mécomptes : d'abord, les attardés, plus nombreux qu'on ne croit, réfractaires de parti pris à tout changement de méthode, persuadés qu'on ne saurait faire mieux qu'ils n'ont fait eux-mêmes jusqu'ici ; puis les agronomes improvisés, épris de spéculations, qui jettent l'argent dans des entreprises mal concertées et mal conduites, et qui discréditent l'agriculture par leurs insuccès et leurs récriminations, alors qu'ils ne devraient s'en prendre qu'à leur étour-

derie. Aux uns comme aux autres a manqué l'enseignement professionnel.

Il faut un enseignement agricole pour former des agriculteurs, comme il faut l'enseignement médical pour former des médecins, l'enseignement du droit pour former des avocats, fussent-ils d'ailleurs fils d'avocats ou de médecins. Depuis longtemps déjà on a compris qu'un enseignement spécial était nécessaire pour préparer des commerçants et des industriels ; l'industrie et le commerce ont été largement pourvus d'écoles richement outillées. Personne ne met en doute que les merveilleux progrès réalisés dans l'industrie ne soient dus, pour la plus grande part, à la puissante organisation de l'enseignement industriel ; et si des peuples voisins sont manifestement plus forts que nous dans le commerce, beaucoup de gens l'attribuent à ce que l'enseignement commercial est mieux organisé chez eux que chez nous.

La nécessité de l'enseignement agricole est à l'heure présente reconnue dans tous les pays de l'Europe. Tous l'ont créé et doté libéralement ; quelques-uns nous ont précédés dans cette voie, et chez plusieurs nous trouverions des modèles à imiter. Dans une étude qui remonte déjà à quelques années [1], je trouve mentionnées, pour la Prusse, 11 écoles supérieures d'agriculture, avec 1 296 étudiants et 179 professeurs ; 16 écoles secondaires, qui comptent 2 200 élèves et 188 professeurs, 73 fermes-écoles ou écoles d'horticulture. Les autres États de l'empire allemand étaient fournis à proportion. A la même date, l'Autriche, à elle seule, possédait un institut supérieur à Vienne, 11 écoles secondaires et 36 écoles primaires. La Suisse, la Belgique, la Suède, le Danemark avaient leurs écoles d'agriculture ou d'industries agricoles.

Il ne serait pas sans intérêt de voir où nous en sommes nous-mêmes à cet égard. Puisque l'occasion s'en présente, nous dirons sommairement ce qui a été fait en France pour l'enseignement de l'agriculture, et dans quels établissements les jeunes gens des collèges catholiques qui voudraient embrasser la carrière agricole, pourront aller chercher la formation professionnelle.

1. *L'Enseignement agricole en France et à l'étranger*, par A. Joly. 1886. Paris, Rougier.

## II

Un agronome contemporain de Sénèque, Columelle, s'étonnait de voir que les gens de bon ton se donnassent toutes les peines du monde pour apprendre l'éloquence ou la géométrie, la musique ou la danse, l'architecture ou la guerre. Ils n'épargnent alors, dit-il, aucune dépense pour se procurer les maîtres les plus habiles ; tandis que pour la culture de la terre, qui est bien de toutes les disciplines humaines la plus noble, celle qui confine de plus près à la sagesse, ils l'abandonnent comme une victime à la brutalité des plus vils esclaves. Nous avons des hommes pour enseigner l'art de la cuisine et celui de la coiffure, et quand il s'agit de l'agriculture, on ne rencontre ni maîtres ni disciples. Et pourtant, ajoutait-il avec une malicieuse bonhomie, « quand même nous viendrions à perdre ceux qui professent toutes ces belles choses, la République pourrait encore filer de beaux jours ; car nos ancêtres, qui ne connaissaient point ces divertissements et qui n'avaient pas même d'avocats, n'en furent pas beaucoup plus malheureux, tandis que la société humaine ne saurait évidemment se passer de l'agriculture[1] ».

Il n'y a pas bien longtemps encore que notre pays aurait fourni au sage Columelle le sujet du même étonnement. L'enseignement de l'art de l'agriculture est chez nous, comme dans le reste de l'Europe, de date récente. On mentionne bien au dix-huitième siècle quelques essais isolés; M. Louis Gossin cite un manuel d'agriculture composé par un prêtre, l'abbé Froget, curé du Mayet, et imposé par l'évêque du Mans dans les écoles de son diocèse; on trouve encore des traces d'enseignement agricole au séminaire d'Angoulême et dans deux ou trois autres établissements de peu d'importance. Mais les mœurs sociales ne disposaient pas les esprits en faveur du noble métier de cultivateur ; comme le disait naguère un ancien ministre de l'agriculture, agriculteur lui-même, M. le vicomte de Meaux, « le maître semblait alors indifférent au travail agricole ».

Des idées nouvelles se firent jour aux approches de l'épo-

1. *De re rustica ;* Procemium.

que révolutionnaire. Tous les plans éclos alors dans le cerveau des réformateurs, ou si l'on veut, des organisateurs de l'instruction publique, attribuaient une place plus ou moins large à l'enseignement de l'agriculture. Mais, sur ce point comme sur la plupart des autres, l'œuvre scolaire de la Révolution se réduisit à peu près à des déclamations et à des décrets sur le papier. On voit figurer des cours d'agriculture dans les programmes de l'École normale et de l'École centrale; il ne paraît pas qu'ils aient eu aucun résultat. A la veille de l'Empire, François de Neufchâteau, à qui l'on doit la première exposition des produits de l'industrie, rédigeait un rapport très complet pour la création de l'instruction agricole à trois degrés correspondant à ceux de l'enseignement classique. On y trouvait des idées très justes, qui devaient mettre encore bien du temps à faire leur chemin. « C'est la classe des propriétaires et des fermiers aisés, disait le ministre du Directoire, à laquelle il importe, pour les progrès de l'art, de donner les lumières et le goût de l'agriculture. » Le régime impérial et ceux qui suivirent immédiatement eurent trop d'autres soucis pour s'intéresser beaucoup « aux progrès de l'art ».

Fort heureusement l'État allait être devancé sur ce terrain par l'initiative privée. Pendant la période qui va de la chute de l'Empire à 1848, Mathieu de Dombasle à Roville, puis Auguste Bella à Grignon, Rieffel à Grand-Jouan, Nivière à la Saulsaie, fondent des exploitations modèles qui sont de véritables écoles d'agriculture. D'abord subventionnées par le budget, comme établissements d'utilité publique, ces trois dernières institutions sont devenues propriétés de l'État sous le titre d'écoles régionales d'agriculture.

L'Assemblée nationale de 1848 reprit le projet de François de Neufchâteau. La loi du 3 octobre organisait les trois degrés de l'enseignement agricole. L'enseignement primaire serait donné dans les fermes-écoles, dont quelques-unes existaient déjà ; chaque département ou même chaque arrondissement devait avoir la sienne; l'enseignement secondaire aurait 20 écoles régionales ; enfin on créait de toutes pièces à Versailles un institut agronomique pour l'enseignement supérieur.

Cette fois encore les bonnes intentions du législateur devaient aboutir à un mince résultat. La ferme-école, véritable atelier d'apprentissage de l'agriculture, était sans doute une institution utile et assez sagement conçue. L'État n'en assumait ni l'entreprise ni la responsabilité ; il choisissait un chef d'exploitation, propriétaire ou fermier, qui lui paraissait offrir des garanties, lui faisait un traitement ainsi qu'aux maîtres qu'il était obligé de s'adjoindre, et lui payait en outre une petite pension qui fut élevée jusqu'à 270 francs pour chacun des élèves qu'il recevait. L'année qui suivit la promulgation de la loi, 46 fermes-écoles furent ouvertes ; à la fin de 1849, on en comptait 70. A partir de cette date, l'institution est allée en déclinant ; en 1885, il n'en restait que 33 avec un effectif total de 802 élèves, pour lesquels l'État dépensait annuellement près de 600 000 francs. Plusieurs ont encore été supprimées, et les documents officiels en signalent à peine 16 en 1893. Elles sont remplacées par les écoles pratiques dont il sera parlé plus loin.

Quant aux écoles régionales, les lycées de l'agriculture, comme la ferme-école en était l'école primaire, l'État dut se contenter de faire vivre celles qu'il s'était déjà annexées, Grignon, Grand-Jouan et la Saulsaie. Le rapporteur de la loi eut assez de crédit pour en faire établir une à Saint-Angeau, dans le Cantal, son département, mais elle eut une existence éphémère.

L'Institut agronomique de Versailles ne fut pas plus heureux. On l'avait installé royalement dans le parc de Louis XIV ; sans avoir rien à construire on dépensa en aménagements près de deux millions. L'Institut ouvrit ses cours en 1850 ; deux ans après, il était supprimé par le gouvernement de l'Empire. Cette destruction a été l'objet de récriminations passionnées. On a dit qu'elle n'avait pas d'autre motif qu'un caprice d'autocrate : l'Institut gênait les chasses impériales. Le grief est vraiment trop futile pour avoir seul pesé dans la balance. A la façon dont l'École supérieure d'agriculture avait été organisée, il semble évident, sans parler des autres côtés fâcheux, qu'il faisait double emploi avec celle de Grignon, située à deux lieues de distance, et où, de fait, on se réjouit de sa disparition.

Pendant plus de vingt-cinq ans le haut enseignement agricole dut s'abriter à l'École centrale et au Muséum, où quelques chaires furent fondées en vue de l'application des sciences naturelles à l'agriculture. Mais, sur la fin de l'Empire, un courant d'opinion se manifesta en faveur de la reconstitution d'une Faculté autonome. Il ne fallut pas moins de dix ans pour aboutir. En 1872, M. le comte de Bouillé déposait un projet de loi « tendant à l'établissement d'un Institut national agronomique ». Le rapport fut fait par M. le marquis de Dampierre, aujourd'hui président de la Société des Agriculteurs de France. Ce document remplit plus de cent pages du grand format officiel. Il ne sera pas hors de propos d'y relever quelques détails qui montrent dans quel esprit a été faite cette fondation.

Tout d'abord la commission se prononce unanimement contre la gratuité. Les étudiants agronomes payeront pour suivre les cours de l'Institut : « C'est le moyen d'éviter les scènes de désordre qui se produisent dans les hautes écoles de l'État. »

D'autre part, on repousse le système de l'internat; les internes des écoles spéciales forment des petites églises, une sorte de castes fermées, où l'on ne se contente pas de recevoir le même enseignement, mais où l'on subit un même esprit qui s'impose non sans inconvénients. Du reste, le régime de l'Institut ne sera point celui des cours de Facultés. Les étudiants y passeront la journée presque entière, et, aux termes du règlement, « tout le temps est consacré dans l'intérieur de l'école ou à la ferme expérimentale de Joinville-le-Pont, aux leçons ou aux exercices pratiques». En outre, toute absence est signalée aux parents et des examens mensuels obligent les jeunes gens à une application soutenue. On voit qu'en demandant à l'État d'ouvrir une école supérieure de plus, les représentants de l'agriculture prétendaient bien ne pas recruter un nouveau bataillon d'étudiants viveurs et paresseux. Le choix de Paris comme siège du nouvel Institut précisait le caractère et le but de l'enseignement qui y serait donné. Il ne devait pas être une école régionale, avant tout professionnelle, où la théorie et la pratique marchent d'un même pas, mais une vraie Faculté où

l'on pousserait aussi loin que possible l'étude des sciences dans leurs rapports avec l'agriculture. Installé à ses débuts, en 1876, au Conservatoire des Arts et Métiers, l'Institut agronomique a été transféré en 1890 sur la montagne Sainte-Geneviève, dans l'ancienne école de pharmacie, restaurée et aménagée à son intention.

L'Institut agronomique n'est point la seule fondation de date récente en faveur de l'enseignement agricole. Il faut savoir à l'occasion rendre justice à un régime dont toutes les entreprises sont malheureusement bien loin de mériter la même approbation. La loi du 30 juillet 1875 a créé une nouvelle catégorie d'établissements sous le nom d'écoles pratiques. L'histoire des fermes-écoles a prouvé une fois de plus que le système de la gratuité absolue en matière d'instruction ne produit pas d'heureux résultats. Les familles apprécient peu ce qui ne leur coûte rien. Puis les directeurs étaient trop portés à voir dans les jeunes gens qu'on leur confiait plutôt des domestiques qu'ils n'avaient point à payer, que des apprentis qu'ils devaient instruire.

Comme la ferme-école, l'école pratique est installée sur une exploitation privée ; elle en diffère en ce que l'État prend seulement à sa charge la rétribution des maîtres, mais non l'entretien des élèves ; en outre, l'enseignement a la prétention d'être d'un degré plus élevé ; il correspondrait à celui de l'école primaire supérieure. Enfin, on a laissé une assez large place à l'intervention des départements qui ont spécialisé les études conformément aux besoins locaux. Ici, par exemple, l'école pratique est une école d'horticulture, ailleurs d'irrigation ou de viticulture ; celle de Gandais, en Seine-et-Oise, est consacrée à l'aviculture. L'institution paraît être en progrès ; pendant que le nombre des fermes-écoles allait en déclinant, celui des écoles pratiques n'a cessé de grandir ; on en compte aujourd'hui 39.

Les écoles régionales ont reçu une appellation plus sonore : elles s'appellent écoles nationales ; heureusement, ce n'est pas le seul changement qui s'y soit accompli. En 1870, celle de Grignon seule jouissait d'une prospérité relative ; les trois établissements comptaient en tout 120 élèves ; le total est aujourd'hui de 430. L'école de la Saulsaie, dans la

plaine marécageuse des Dombes, a été transférée à Montpellier, au cœur du vignoble languedocien, et est devenue notre grande école de viticulture. Trois autres créations ont doublé le chiffre des écoles nationales : l'école d'horticulture de Versailles, installée dans le *Potager du Roi;* l'école d'industrie laitière de Mamirolle, dans le Doubs; enfin l'école de Douai, dite des industries agricoles (sucrerie, brasserie, distillerie, etc.), qui a ouvert ses cours cette année même.

D'autre part, la loi de 1879 a institué les chaires départementales d'agriculture; le professeur promène son enseignement de canton en canton. D'autres chaires consacrées à des branches spéciales de la science agricole ont été établies dans certaines Facultés, dans les lycées ou les écoles primaires supérieures; le cours d'agriculture est devenu obligatoire dans les écoles normales, et à leur tour les instituteurs publics sont tenus, depuis 1882, d'enseigner des notions d'agriculture dans les écoles primaires, moyennant certaines conditions déterminées. On peut disputer sur l'efficacité de telle ou telle de ces innovations; l'inspiration d'où elles procèdent est assurément excellente; appliquées avec tact et persévérance elles pourraient rendre de très grands services.

En résumé, voici, d'après un rapport publié au mois de juillet dernier par le ministère de l'agriculture, l'état présent de l'enseignement agricole officiel :

| | |
|---|---|
| *Enseignement supérieur :* | L'Institut agronomique de Paris. |
| *Enseignement secondaire :* | 3 Écoles nationales d'agriculture (Grignon, Grand-Jouan, Montpellier). |
| — | 1 École nationale d'horticulture (Versailles). |
| — | 1 — d'industrie laitière (Mamirolle). |
| — | 1 — d'industries agricoles (Douai). |
| *Enseignement primaire :* | 39 Écoles pratiques de toute nature [1]. |
| — | 16 Fermes-Écoles. |
| — | 1 Bergerie-École (Rambouillet). |
| — | 1 Magnanerie-École. |
| — | 9 Fruitières-Écoles. |

1. En bonne justice, ce chiffre devrait être diminué d'une unité. L'école de Saint-Remy, qui figure sur la liste et dont il sera question plus loin, n'est pas une école de l'État.

A quoi il convient d'ajouter 5 chaires de chimie agricole dans les Facultés des sciences ; 90 chaires départementales; 86 cours dans les écoles normales; 70 chaires spéciales dites d'arrondissement ; 101 cours de différentes branches de la science agricole dans les lycées, collèges ou écoles primaires supérieures ; les stations agronomiques et champs d'expérience dans presque tous les départements; enfin l'enseignement des instituteurs dans les écoles primaires rurales.

Toujours d'après le document ministériel, l'Institut agronomique comptait en 1893 environ 200 étudiants ; les 6 écoles nationales ensemble 595 ; les écoles pratiques, 1 101 élèves; les fermes-écoles, 547.

Ces établissements divers, en y comprenant les 3 écoles vétérinaires, qui absorbent près d'un million, émargeaient au budget de 1893 pour la somme de 4 342 510 francs. Les 3 écoles nationales d'agriculture, celles qui nous intéressent plus spécialement, prenaient pour elles 654 000 francs, soit en moyenne, pour chacune, 210 000 francs. Et il faut bien remarquer qu'il ne s'agit nullement d'écoles gratuites ; à Grignon, la pension est de 1 200 francs ; de 1 000 francs à Grand-Jouan et à Montpellier. Tous les millions du budget ne sont pas aussi utilement employés que ceux-ci. Mais, en agriculture comme en tout le reste, l'enseignement d'État est effroyablement cher. Avec des pensions à ce tarif et une subvention de 218 000 francs, une congrégation religieuse se chargerait de faire une école d'agriculture comme il n'en existe pas sous le soleil.

## III

Qu'avons-nous dans l'enseignement libre et chrétien à mettre en regard des établissements officiels pour la préparation à la carrière agricole? En l'absence de statistique analogue à celle que vient de publier le département de l'agriculture, l'énumération sera fatalement incomplète. Je serais heureux d'apprendre que nous avons un grand nombre d'écoles libres d'agriculture en dehors de celles que je vais mentionner; mais je n'en crois rien.

Commençons par en bas, je veux dire par l'enseignement

élémentaire, qui a pour but de former de bons praticiens pour la petite culture. Il existe un grand nombre d'orphelinats dirigés par des prêtres ou des religieux, et qui sont plus ou moins des écoles d'agriculture, aussi bonnes que telles autres qui en portent le nom et qui ont des professeurs payés par l'État.

On peut citer comme modèle du genre l'orphelinat de Fleury, fondé par la duchesse de Galliéra, en face de l'ancien château de Meudon, dans un site incomparable et avec une magnificence un peu excessive. C'est vraisemblablement son principal défaut. Sur les trois cents enfants qui y sont élevés par les Frères des Écoles chrétiennes, soixante-quinze sont formés à l'horticulture. A mentionner encore l'orphelinat horticole de Chambéry, fondé et dirigé par M. l'abbé Costa de Beauregard, et dont les produits obtiennent en ce moment même à l'Exposition de Lyon un très beau succès.

Les pénitenciers confiés par le gouvernement à des communautés religieuses formaient, eux aussi, la plupart de leurs pensionnaires au travail agricole; la direction de ces établissements a passé en d'autres mains; la République ne pouvait laisser plus longtemps ses pupilles à la garde de ceux qu'elle pourchassait elle-même comme des ennemis. Je n'ai pas à parler des orphelinats ou colonies agricoles soumises à une administration laïque inspirée de l'esprit du jour. Pour ne rien dire du reste, ces établissements servent d'ordinaire de prétexte à un gaspillage révoltant du patrimoine des pauvres [1].

Les Frères des Écoles chrétiennes dirigent à Igny, dans la jolie vallée de la Bièvre, à peu de distance de Versailles, une école d'horticulture et d'agriculture dépendant de l'Œu-

1. Un assez curieux spécimen est l'établissement agricole de Ben-Chicao, en Algérie, propriété du département de la Seine. Le domaine, qui lui fut légué par un malheureux prêtre, brouillé avec son archevêque, valait de 400 000 à 500 000 francs. D'après l'enquête sénatoriale sur l'Algérie, on y a dépensé 1 100 000 francs. Il y a *quarante-deux pensionnaires*. Dans la déposition de M. Labiche, sénateur, nous lisons ces mots : « Un établissement pareil est une véritable folie ; il y a un luxe de dépense inouï... » (Enquête sénatoriale,... p. 212.) Afin de remédier au mal, le Conseil général a voté, il y a quelques semaines, une somme de *10 000 francs*, pour envoyer quelques-uns de ses membres voir comment les choses se passent là-bas !

vre de Saint-Nicolas. Elle compte quatre-vingts élèves environ et peut certainement soutenir à tous les points de vue la comparaison avec n'importe quelle école pratique subventionnée par le budget.

Les religieux de la Société de Marie, connus sous le nom de Marianites, ont à Saint-Remy, dans la Haute-Saône, une école d'agriculture déjà ancienne et très florissante. Là, comme dans leur grand collège de Stanislas, ces religieux bénéficient d'un accord avec le gouvernement. Le personnel enseignant est payé par le budget; l'État et le département y envoient leurs boursiers; les examens ont la sanction officielle; aussi le ministère de l'agriculture fait-il figurer l'établissement de Saint-Remy sur la liste de ses trente-neuf écoles pratiques. Seulement la religion y est en honneur; ce qui fait que celle de Saint-Remy ne ressemble à aucune autre. Avec la clientèle ordinaire des écoles pratiques, on reçoit à Saint-Remy des jeunes gens de familles plus aisées, qui y vivent en chambre et forment une section à part.

Le mois prochain verra s'ouvrir l'école pratique libre de Genech, à 18 kilomètres de Lille. Mgr l'archevêque de Cambrai, pour témoigner combien cette œuvre lui était sympathique, avait voulu lui-même poser solennellement la première pierre du bâtiment destiné à recevoir les pensionnaires. L'école, dirigée par un prêtre, M. l'abbé Dehau, est sous le patronage de l'Institut catholique de Lille, qui lui fournira des maîtres pour l'enseignement scientifique; de son côté, il trouvera dans l'exploitation de Genech des leçons pratiques pour ses étudiants agricoles, et réciproquement les élèves de l'école pratique auront à leur disposition les riches collections et laboratoires de l'Institut.

Depuis quelques années, les Frères de la Doctrine chrétienne de Ploërmel se sont livrés avec un louable empressement à l'enseignement de l'agriculture dans les écoles qu'ils dirigent, principalement en Bretagne et en Normandie. Le F. Abel s'est fait une réputation non seulement comme pomologiste, mais encore comme apôtre de la régénération des campagnes par l'agriculture. En 1893, dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, 30 écoles libres ont présenté 587 de leurs élèves à l'examen sur la science agricole,

devant une commission de la Société des Agriculteurs de France; 497 ont obtenu le certificat. Dans le Morbihan, 180 candidats se sont présentés, et 120 ont réussi. Le F. Abel avait promis à la Société des Agriculteurs de France qu'en 1894 plus de 2 000 élèves se présenteraient pour le certificat agricole. Nous ignorons jusqu'ici les résultats. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, il a été décidé, sous l'inspiration de M. le chanoine de la Villerabel, que lors de l'inspection des écoles libres serait posée la question : Que faites-vous pour l'enseignement agricole ?

Ce sont là des exemples qui méritent d'être connus, car il est souverainement désirable qu'ils soient imités. L'enseignement a bien sa part de responsabilité dans le calamiteux phénomène de la désertion des campagnes. Celui de l'école primaire est encore moins que les autres peut-être exempt de ce reproche. « Tout homme de bon sens, disait M. le marquis de Dampierre dans son rapport de 1876, s'étonne en voyant les programmes d'études des écoles rurales. » De fait, on ne les eût pas rédigés autrement si l'on s'était proposé d'inspirer aux enfants des cultivateurs le dégoût du travail agricole et de la vie des champs.

Dans cette petite encyclopédie que l'on prétend imposer au cerveau d'un bambin avant l'âge de treize ans, et que tel membre de l'Institut déclarait ne point posséder, un seul ordre de connaissances avait, semble-t-il, été oublié, celles dont on a surtout besoin quand on passe sa vie à la ferme. Aussi, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le premier résultat du succès à l'école primaire est que le fils du paysan est perdu à tout jamais pour le travail agricole. Le jeune gars qui a conquis le certificat d'études sait décidément trop de choses pour faire un cultivateur comme son bonhomme de père.

Il a bien fallu ouvrir les yeux sur les déplorables conséquences d'une instruction indiscrètement distribuée à la ville et aux champs. Une foule d'hommes sérieux ont demandé que l'enseignement des écoles rurales fût mieux approprié aux nécessités de ceux qui le reçoivent. Les corps élus, les sociétés d'agriculture, les congrès ont fait entendre

à cet égard les plus énergiques réclamations. D'autres ont recouru à des moyens moins impérieux que les lois et règlements, et à cause de cela peut-être plus efficaces. Dès l'origine, la puissante Société des Agriculteurs de France a établi des prix pour les instituteurs et les élèves des écoles primaires qui s'adonneraient aux études agricoles. Chaque année, le concours a lieu à tour de rôle dans sept départements. Comme on l'a vu, l'enseignement de l'agriculture, déjà donné dans les écoles normales, est devenu, en vertu de la loi de 1882, obligatoire dans les écoles primaires. Il importe que les maîtres des écoles libres ne laissent pas à leurs rivaux le monopole d'une innovation aussi raisonnable et qui peut être si féconde pour le bien des populations rurales.

Au reste, il ne s'agit point tant d'enseigner l'agriculture à l'école primaire, que d'inspirer aux enfants de la campagne ce que l'on pourrait appeler l'esprit agricole, je veux dire le goût, l'estime, l'attachement, la passion même pour le noble métier de cultivateur.

Il ne faut pas nous le dissimuler, nous aurons beaucoup à faire pour pénétrer de cet esprit les différentes classes de la société. Mais, ce qui semble de premier abord paradoxal, la difficulté est grande surtout quand il s'agit du peuple, même des paysans. On se heurte alors tout à la fois à un grief réel et à un préjugé d'autant plus tenace qu'il est plus sot. Le grief, c'est l'expérience de la rude vie des champs; le cultivateur sait ce qu'il a à souffrir dans sa lutte contre la terre et les éléments. Vous ne lui ôterez pas de la tête que nul au monde ne peine autant que lui ; le travail de l'ouvrier en chambre, à l'atelier ou même à l'usine, lui paraît incomparablement plus doux. Parce qu'il vit au grand air, pendant que les autres sont à l'abri de la pluie et du soleil, il croit volontiers qu'il porte à lui seul tout le poids du jour et de la chaleur. A plus forte raison l'employé de bureau ou de magasin, le scribe surtout, est à ses yeux un heureux mortel. Dans cette comparaison qu'il fait de son sort avec celui des autres, il n'oublie que ses propres avantages et les disgrâces du voisin. Nous sommes tous besaciers, dit le fabuliste ; le paysan qui travaille la terre l'est plus que personne; et il a bien soin de ramasser dans la poche de devant, la seule qu'il voit,

tout ce qu'il y a de dur dans son lot, laissant dans l'autre les compensations qui font que, tout bien examiné, le mot du vieux poète, quelque peu adouci, restera encore vrai : *O fortunatos nimium !...*

Le sot préjugé, c'est cette opinion plus ou moins inconsciente qui, dans l'esprit du populaire, place le travail de la terre au dernier rang dans la hiérarchie des arts et métiers. Il n'est pas bien sûr que le cultivateur rural s'estime lui-même autant qu'un commis de bureau, mais bien certainement un commis de bureau, fils de cultivateur, est persuadé qu'il s'est élevé de plusieurs échelons au-dessus de la profession paternelle.

Il y a évidemment dans cette classification une erreur grossière renforcée d'une injustice, dont malheureusement la vanité des parents se fait complice contre leur propre dignité. Ce n'est pas seulement pour procurer à ses enfants une existence plus douce qu'on tâchera d'en faire des employés et des commis aux écritures, c'est pour les pousser plus haut en les transformant en messieurs.

C'est le devoir de l'enseignement chrétien de combattre un préjugé aussi funeste. Mais ce qui serait vraiment déplorable, ce que l'on pourrait taxer de trahison, c'est qu'il contribuât à l'accréditer. Je le répète, il ne s'agit point précisément de faire une place plus ou moins large aux notions d'agriculture dans des programmes déjà trop chargés ; ce que l'on pourra apprendre en cette matière à des enfants de sept à treize ans sera toujours bien peu de chose ; certaines gens soutiennent même que la prétention est illusoire, que les paysans se moqueront de l'instituteur congréganiste ou laïque qui voudra leur montrer, à eux ou à leurs garçons, la bonne manière de cultiver leurs champs ou de soigner leurs bestiaux. D'ailleurs l'école primaire n'est point une école professionnelle. Mais ce qui est bien certain, c'est que le maître peut beaucoup pour orienter ses élèves vers la carrière agricole, et plus encore pour les en détourner. S'il la leur montre comme la plus honorable, la plus digne, la meilleure pour la santé de l'âme et du corps, s'il témoigne de l'intérêt pour les choses de l'agriculture, s'il fait entendre qu'il y a des progrès à réaliser et que, à condition de s'ins-

truire, le cultivateur peut faire d'honnêtes bénéfices, le travail des champs sera en honneur parmi son petit peuple et la vocation viendra d'elle-même. Si au contraire son langage ou même son silence trahissent quelque dédain ou seulement une moindre estime pour cette carrière, si l'idéal proposé aux bons élèves, aux forts, la récompense du talent et du succès consiste précisément à échanger la ferme, la charrue et les bœufs contre une place à la ville, s'il est entendu que ceux-là seuls ont réussi qui ont pu ainsi quitter les champs, et si la valeur de l'école se mesure au nombre des élèves qu'elle pousse de la sorte, il est clair que le ton sera vite donné ; les enfants de la campagne regarderont le métier de cultivateur comme le dernier de tous, celui auquel sont condamnés les pauvres hères qui n'ont pas assez profité à l'école pour pouvoir faire autre chose.

En résumé, pour ce qui concerne l'enseignement primaire ou l'apprentissage de l'agriculture, nous sommes pauvrement outillés et manifestement en retard. Les catholiques ont créé çà et là dans les villes un bon nombre d'écoles professionnelles pour l'industrie ; ils n'ont pas témoigné la même libéralité envers l'agriculture. Les maisons d'éducation dirigées par les nombreux instituts de Frères avec tant de dévouement, et, disons-le aussi, avec tant d'habileté et de succès, préparent en grand nombre des jeunes gens qui priment dans tous les postes et emplois pour lesquels on demande une bonne instruction primaire ; — je ne parle pas ici de ceux de leurs élèves à qui une instruction plus complète permet de viser plus haut. La carrière agricole n'y serait-elle pas trop oubliée ? Je sais bien que les cultivateurs eux-mêmes envoient leurs enfants dans ces institutions, précisément pour les pousser aux places ; mais c'est aux maîtres de réagir contre un désastreux engouement. Il serait déplorable que l'on fît moins dans les écoles chrétiennes que dans celles qui ne le sont pas pour la plus chrétienne de toutes les professions. Les instituteurs laïques sont tenus de recevoir à l'école normale l'enseignement agricole, pour le transmettre ensuite à leurs élèves ; on ne voit pas

en vérité sous quels prétextes les maîtres congréganistes refuseraient d'en faire autant[1].

En outre, disons-le hardiment, réserver la formation agricole pour les pupilles des orphelinats et des colonies pénitentiaires est une pratique mauvaise et funeste dans ses conséquences, car c'est donner à entendre que le travail de la terre ne convient qu'aux déshérités, et par là même entretenir le discrédit dont il souffre déjà trop. Il nous manque manifestement des établissements chrétiens, du rang des écoles pratiques de l'État, pensionnats modestes, où des enfants de familles honnêtes et jouissant de quelque aisance recevraient l'instruction professionnelle qui les mettrait en état de faire leur chemin dans l'agriculture. Il y a là une lacune à signaler à l'attention de certaines personnes qui se demandent parfois à quelles créations elles pourraient le plus utilement consacrer leurs largesses. Notre disette sur ce point est d'autant plus regrettable que les écoles pratiques aussi bien que les fermes-écoles officielles n'offrent la plupart du temps aucune garantie au point de vue moral et religieux. C'est là, on le sait, le dernier souci des puissances qui alimentent ces institutions avec la manne du budget. Aussi ont-elles généralement, et ici il serait trop aisé de citer des noms, une réputation détestable.

Si de la base nous passons au sommet de l'édifice, nous ne trouvons rien dans l'enseignement libre à opposer à l'Institut agronomique, sinon les chaires de hautes études agricoles annexées depuis peu à l'Institut catholique de Lille. Cette fondation fait honneur à l'intelligence autant qu'à la

1. Dans leur dernier Congrès, au mois de mai de cette année, les *Propriétaires chrétiens* ont adopté sur ce point une mesure qui mérite d'être mentionnée ici :

« L'Assemblée des propriétaires chrétiens, persuadée qu'un des remèdes les plus propres à enrayer le mouvement d'émigration des jeunes gens des campagnes vers les villes, est d'intéresser les enfants des paysans à tout ce qui touche l'agriculture...

« Émet le vœu que des démarches soient faites par une délégation de l'assemblée, auprès des supérieurs de congrégations enseignantes, en vue d'obtenir que des notions théoriques et pratiques d'agriculture trouvent une place dans leur programme d'instruction primaire. »

générosité des catholiques du Nord. Elle prouve que chez eux la cause de l'agriculture n'a pas besoin d'être plaidée. Leurs autres Facultés étaient déjà florissantes, mais ils ont compris que parmi les autorités sociales que les universités libres doivent former pour la restauration chrétienne du pays, les propriétaires-agriculteurs ont leur place marquée aussi bien que les avocats, les médecins et les jurisconsultes.

III

Arrivons à l'enseignement secondaire. Il a, comme on l'a vu, ses lycées à Grignon, à Grand-Jouan et à Montpellier, voire à Versailles, à Mamirolle et à Douai, puisque les documents administratifs font figurer ces établissements sous la même rubrique. Où sont les collèges libres correspondants?

Hélas! c'est ici que nous sommes en retard et que nous laissons à l'État un monopole qu'il ne tiendrait qu'à nous de lui enlever, ou tout au moins de lui disputer. Pour être conséquent avec moi-même, il faut ajouter que c'est ici surtout que notre indigence est regrettable, car c'est par la jeune génération des classes aisées, c'est-à-dire par la clientèle des collèges, et des collèges catholiques, qu'il faut commencer le mouvement salutaire du retour aux champs.

Grâce aux fils du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, nous ne sommes pas totalement dépourvus. Les chers Frères dirigent à Beauvais un Institut agricole que nous pouvons présenter à nos amis et à nos ennemis. Je ne sais si l'on pourra faire mieux; en attendant, l'établissement de Beauvais, lui, a fait ses preuves, et il peut servir de modèle à ceux qui voudront ouvrir des écoles pour préparer à l'agriculture les jeunes gens de familles riches. A ce titre il mérite qu'on s'y arrête quelques instants.

L'Institut a son histoire; il compte aujourd'hui quarante ans d'existence. Il fut fondé en 1854 par le F. Menée, homme de zèle et d'initiative, qui gémissait de voir les riches campagnes de l'Ile-de-France désertées par l'élite de la jeunesse des familles agricoles, que fascinait le voisinage de

Paris. A l'origine de l'œuvre se rencontrent les noms d'Alexis et d'Édouard de Tocqueville, et surtout celui de Louis Gossin, savant distingué et vaillant chrétien, dont toute la vie fut inspirée par le double amour de la religion et de l'agriculture. Mais l'homme qui devait conduire l'Institut à son plein épanouissement fut le Frère Eugène-Marie ; il le dirigea l'espace de trente ans, de 1864 à 1893. Agronome éminent, nature ouverte et sympathique, le Frère Eugène-Marie exerça une action qui s'étendit bien au delà des limites ordinaires.

L'Institut de Beauvais eut des commencements modestes ; mais il fut chaudement approuvé par de hauts personnages, au nombre desquels il faut compter l'empereur lui-même et son ministre, M. Drouin de Lhuys ; la faveur gouvernementale se traduisit même par quelques subsides ; durant de longues années, les certificats et diplômes délivrés aux élèves reçurent l'estampille de la préfecture de l'Oise. Ce fut seulement en 1884 que l'État retira un patronage qui l'honorait autant lui-même que son protégé. La Société des Agriculteurs de France se chargea aussitôt de le remplacer ; il ne paraît pas que l'Institut ait perdu au change. Une délégation de la Société fait subir les examens et signe en son nom les certificats et diplômes. Cette particularité est à signaler. Il y a là un excellent exemple de décentralisation dont on se trouve fort bien. Voilà des parchemins qui ne portent le sceau d'aucun ministre et qui n'en ont pas moins leur prix. Les membres de la grande Société qui se porte garante du savoir technique des élèves qu'elle a examinés, sont par là même engagés à les aider quand ils débuteront dans la carrière. La Société compte aujourd'hui au delà de 11 000 membres ; pour n'avoir pas tous les avantages de celui de l'État, ce patronage n'est pas à dédaigner.

D'autre part, ces diplômes constatent la valeur professionnelle de ceux qui les obtiennent, mais ils ne les érigent point en aspirants-fonctionnaires. Cela encore est un avantage.

Les jeunes gens ne sont point admis à l'Institut avant l'âge de seize ans ; plusieurs de ceux que j'y ai vus avaient accompli leur service militaire. La durée normale des cours est de trois ans ; mais ceux qui sont bacheliers ou qui justi-

fient d'une instruction équivalente entrent en seconde année. La journée se partage entre les leçons théoriques et les travaux d'application à la ferme, où l'on passe tous les après-dîners. On fait également de fréquentes excursions pour visiter soit les exploitations les mieux tenues de la contrée, soit les établissements industriels qui ont un intérêt spécial pour l'agriculture. L'Institut compte actuellement de 90 à 100 étudiants, venus non seulement de toutes les parties de la France, mais encore de l'étranger, de la Pologne, de l'Espagne et des deux Amériques. La moitié du vaste pensionnat de Beauvais leur a été attribuée ; ils y occupent chacun une chambre, ont leur Cercle, leurs salles de jeu, aussi bien que leur bibliothèque, et vivent sous une discipline qui, grâce à la religion et au bon esprit, rappelle beaucoup plus celle d'une grande famille que celle de la caserne ou même du collège.

Ayant eu l'occasion de visiter, à peu de jours d'intervalle, l'Institut de Beauvais et l'école de Grignon, la plus ancienne et la plus réputée de nos écoles nationales, j'ai pu me former une opinion. Je n'ai pas la prétention de juger l'enseignement qui se donne de part et d'autre. Ici et là, programmes et méthodes sont à peu près les mêmes ; ici et là, le corps professoral a une haute valeur. Les Frères se sont adjoint, pour les parties de l'enseignement hors de leur compétence, des laïques passés maîtres dans leur spécialité. Mais il y a une différence qui en entraîne beaucoup d'autres, et qui donne aux deux établissements une physionomie absolument dissemblable. Cette différence, la voici :

A Beauvais, la religion est à la première place, celle qui lui appartient ; à Grignon, hélas ! elle est une étrangère. Sur l'initiative d'un haut politicien du département, le gouvernement a décidé, il y a une dizaine d'années, que Dieu en serait expulsé ; la chapelle est devenue un laboratoire quelconque ; l'aumônier a été mis à la porte. Aujourd'hui, il n'y a plus ni service ni enseignement religieux à l'école de Grignon : le prêtre évincé n'y met pas le pied ; les élèves sortent le dimanche ; ils peuvent, s'ils le veulent, aller assister à la messe à Paris ou à Versailles, ou même dans l'église du village, où il y a bien place pour quarante personnes. Je ne veux

pas commettre d'indiscrétion; mais à qui fera-t-on croire que cette école, perdue au fond de sa fraîche vallée, avec ses 180 adolescents ou jeunes hommes, les uns internes, les autres logés en garni chez l'habitant, sans aucune direction morale ni appui religieux, soit un asile d'innocence et de vertus austères ? Aussi ce joli lieu vous laisse une impression de tristesse; la jeunesse que la religion n'éclaire ni ne protège est triste et sombre ; c'est un fait que les ministres de la République eux-mêmes sont obligés de constater dans des discours qui ont du retentissement.

Les maîtres de Beauvais ont un autre esprit et d'autres vues. La devise léguée à l'Institut par le vénéré Louis Gossin est : *Cruce et aratro;* on y fait des agriculteurs et des chrétiens. Il n'en faut pas davantage pour que les jeunes gens y conservent l'entrain et la gaieté de leur âge.

L'an dernier, le F. Eugène-Marie était emporté par un coup foudroyant, le jour même de la distribution des prix. On vit alors quelle place cet homme et son œuvre avaient conquise dans l'estime publique. Le deuil se changea en une sorte de triomphe aux funérailles de l'humble religieux. Sans plus tarder, une souscription fut ouverte par les anciens élèves pour ériger un monument à sa mémoire dans la cour d'honneur de l'Institut. Le 5 mai de cette année, il était inauguré sous la présidence de l'évêque, assisté du marquis de Dampierre et du général Sonnois, avec une solennité vraiment imposante. C'est la statue du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle qui domine le piédestal, dont les quatre faces portent les médaillons des fondateurs de l'Institut. En terminant le discours où il venait de raconter la féconde carrière du F. Eugène-Marie, l'évêque de Beauvais en tirait cette conclusion, à l'adresse de ses successeurs et de ses émules dans l'enseignement chrétien : « Afin que vous puissiez accomplir ces miracles de salut social, je ne demande pour vous ni l'argent, ni l'or, ni les faveurs des pouvoirs publics; je ne demande que la liberté. » C'était bien le mot de la situation. L'Institut agricole de Beauvais est en effet un des plus triomphants spécimens de la puissance de la libre initiative décuplée par la charité et le dévouement religieux. Puissance telle que l'État, avec tout le pres-

tige de sa force, le savoir incontestable de ses maîtres, les millions de son budget scolaire, les faveurs et immunités qu'il réserve à ses pupilles [1], en est toujours à se demander s'il pourra supporter la concurrence, et s'il ne vaudrait pas mieux supprimer les concurrents.

Une double sanction est offerte aux étudiants de l'Institut : d'abord le certificat, dont la plupart se contentent ; puis le diplôme, que l'on conquiert comme dans les facultés supérieures, moyennant une thèse et une leçon sur un sujet donné. Mais quels que soient l'application et les progrès de l'étudiant agricole, aussi bien que les parchemins qui en rendent témoignage, il ne faut pas croire qu'au sortir de l'école un jeune homme de vingt ans soit un agriculteur formé. Alors même qu'il aurait perfectionné son savoir par deux ans d'assiduité aux cours de l'Institut agronomique, il ne serait point pour cela en mesure de prendre en mains une exploitation agricole. A cet âge, surtout quand on a passé sa vie au collège, on n'est généralement point capable de gouverner des hommes. Quand il n'y aurait pas d'autres raisons, ce serait assez pour nécessiter un supplément de formation. Si le jeune homme appartient à une famille d'agriculteurs, c'est auprès de son père qu'il achèvera son éducation professionnelle ; sinon, il devra faire un stage plus ou moins long dans une exploitation conduite selon toutes les règles de l'art.

Je me suis étendu avec quelque complaisance, je l'avoue, sur l'Institut de Beauvais ; ce serait trop sans doute s'il fallait recommencer pour d'autres. Malheureusement, ce danger n'est pas à craindre, car c'est là le seul établissement, que nous puissions appeler de plein exercice, actuellement ouvert aux jeunes gens chrétiens de familles aisées, qui, leurs études classiques achevées, veulent se diriger vers la car-

1. En ce qui concerne l'enseignement agricole, non seulement les élèves de l'Institut agronomique, mais encore ceux des écoles nationales qui ont obtenu le diplôme, bénéficient dans la proportion de 80 pour 100 de l'exemption de deux années de service militaire. C'est ce qui fait que l'effectif de Grignon a doublé depuis la mise en vigueur de la loi de 1889. Naturellement, rien de semblable pour les écoles libres.

rière agricole. C'est trop peu, la chose est certaine; et il y a évidemment des places à prendre.

D'après le rapport du ministère, les trois écoles nationales d'agriculture proprement dite auraient eu en 1893 un effectif total de 473 élèves; les promotions à l'Institut agronomique de Paris sont depuis quelques années de 80, ce qui suppose quelque 200 étudiants présents aux cours. Beauvais et Lille ajoutent un contingent d'un peu plus de 100. Soit au total moins de 800 jeunes gens, plus ou moins lettrés, n'appartenant même pas tous aux classes dirigeantes [1], qui font de hautes études agricoles et se préparent à l'agriculture ou à des professions en rapport immédiat avec l'agriculture. Qu'est-ce que ce chiffre en regard des 24 397 étudiants des facultés de tous ordres, des 8 776 étudiants en droit, des 7 728 médecins, des 2 658 pharmaciens, des 5 032 candidats aux licences de lettres et de sciences? Manifestement, cette répartition de l'élite intellectuelle dans un pays comme le nôtre est défectueuse. La noble profession de l'agriculture n'a point une part proportionnelle à son importance. Je le répète, il y a des places à prendre, c'est-à-dire des écoles à fonder, et les élèves ne leur manqueront point. Le trop plein de certaines autres, qui ne trouve plus d'issue, s'y déversera, et tout le monde s'en trouvera mieux.

L'établissement d'une école d'agriculture libre n'exige des diocèses ou des instituts religieux ni un nombreux personnel ni une grosse mise de fonds, surtout si, comme à Beauvais, elle est unie à un collège déjà existant. Les professeurs des branches spéciales de la science agricole ne manquent point. Si l'école est installée dans une ville de quelque importance, on les aura sous la main; sinon, ils viendront une ou deux fois la semaine donner leurs leçons. Plusieurs des professeurs laïques de l'Institut de Beauvais ont leur résidence à Paris. Il n'y a pas plus de six ou sept Frères exclusivement attachés aux étudiants agricoles. Quant à la ferme où se donnent les leçons pratiques, il n'est nullement nécessaire qu'elle soit la propriété de l'école, ni même prise

1. Les écoles nationales et l'Institut agronomique lui-même comptent beaucoup de boursiers venus des écoles pratiques. Futurs fonctionnaires du département de l'agriculture.

à bail par elle ; car on peut assurément s'entendre avec le directeur d'une exploitation bien tenue, pour qu'il reçoive chez lui les jeunes gens aux heures convenables. L'État n'en use pas autrement dans ses écoles pratiques.

De telles fondations, sur trois ou quatre points du territoire, sont souverainement désirables. Maintes fois, l'Assemblée des Propriétaires chrétiens et la Société des Agriculteurs de France elle-même, les ont appelées de leurs vœux.

Si l'on n'ose créer de toutes pièces une école d'agriculture, on peut du moins établir dans les collèges des cours préparatoires à l'enseignement agricole supérieur, donné soit à Lille, soit à Paris. Il n'en faudrait pas davantage pour ouvrir devant l'esprit des jeunes gens l'horizon de la carrière agricole, leur en inspirer le goût et faire germer la vocation. Or, c'est là l'important [1]. Un bon nombre de nos grands collèges catholiques pourraient très bien s'annexer ces cours supplémentaires, beaucoup plus aisément, sans nul doute, qu'un cours préparatoire à Saint-Cyr ou à Polytechnique. Une fois lancés, les jeunes gens iraient ensuite achever leurs études agronomiques à l'Institut de Paris, soit comme élèves titulaires, s'ils réussissent au concours, soit comme auditeurs libres, s'ils ne sont pas du petit nombre des élus [2].

Les collèges sont d'autant mieux en mesure de donner cette prépararation, que, à proprement parler, elle ne comporte guère que l'étude plus approfondie des mathématiques, des sciences physiques et naturelles et des langues vivantes. Au concours d'admission à l'Institut agronomique, il n'est nullement nécessaire de faire preuve de connaissances en agriculture, et tandis que le diplôme complet de bachelier donne au candidat une avance de 15 points, l'exa-

1. C'est à ce point de vue que se sont placés certains propriétaires, pour proposer à l'assemblée annuelle des catholiques du Nord, l'établissement de conférences agricoles dans les collèges. L'essai a été fait pendant deux années de suite au collège de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Il ne paraît pas douteux que des *vocations agricoles* auront là leur point de départ.

2. *Petit nombre* est dès maintenant le mot vrai. L'*Officiel* a récemment publié la liste de 256 candidats, qui se présentent cette année pour briguer les 80 places de la promotion. Il y a donc déjà 2 refusés pour 1 admis.

men facultatif sur l'agriculture ne peut lui en valoir que 2 au maximum.

J'ai dit déjà que le collège de l'Immaculée-Conception, à Paris-Vaugirard, entre dans cette voie dès la rentrée prochaine. Tout récemment, un journal belge, qui avait eu l'amabilité de signaler en termes très élogieux le *Retour aux champs*, annonçait à ses lecteurs que Mgr l'évêque de Liège fondait lui aussi, pour la rentrée prochaine, des cours d'agriculture dans son collège de Saint-Hadelin, à Visé.

Il faut espérer que le mouvement se propagera ailleurs qu'en Belgique. M. Louis Gossin prêcha toute sa vie pour conquérir une place à l'enseignement agricole dans le programme de toutes les maisons d'éducation, des plus hautes comme des plus humbles, mais surtout dans celui des collèges, où, disait-il, s'adressant à l'empereur, « par suite du silence absolu que l'on garde sur tout ce qui tient à la terre, l'éducation libérale prépare à toutes les carrières libérales, excepté à la plus libérale de toutes, l'agriculture [1] ».

Un grand propriétaire-cultivateur écrivait tout dernièrement : « Quand j'étais au collège, on ne pensait parmi nous qu'à l'École de droit où à Saint-Cyr; si quelqu'un de nos camarades eût songé à se faire agriculteur, il n'aurait pas osé le dire. »

Dieu merci, nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Quand l'enseignement agricole aura été établi dans quelques collèges en renom, il aura vite gagné sa part de faveur et de clientèle. Les jeunes gens s'accoutumeront à regarder vers l'*Agricole*, tout aussi bien que vers *Polytechnique*, *Centrale* ou même *Saint-Cyr*.

## IV

Mais ce n'est pas assez de l'enseignement pour préparer le *retour aux champs* d'une partie de la jeunesse des collèges catholiques. Il faut aussi que les familles y contribuent pour

1. Il aurait voulu que l'enseignement agricole fût établi dans tous les grands séminaires, comme dans celui de Beauvais, où lui-même le donna jusqu'à la fin, persuadé que le prêtre trouverait dans ses connaissances en agriculture un précieux secours pour son ministère auprès des populations rurales.

leur part. Il en est, dans une certaine mesure, de la vocation agricole, comme de la vocation sacerdotale ou religieuse. Elle peut naître et se développer dans la saine atmosphère du collège ou du couvent ; encore faut-il qu'elle ne soit pas contrariée et étouffée à la maison paternelle. La comparaison pourrait être poussée plus loin ; car les mêmes influences qui dessèchent dans des âmes d'adolescents les aspirations à la carrière sacerdotale les dégoûteront aussi de la vie des champs. Qu'on me permette ici de céder la parole à d'autres.

Les précédents articles sur le *Retour aux champs* ont trouvé de l'écho parmi les lecteurs des *Études;* plusieurs ont écrit à l'auteur pour l'approuver et l'encourager chaudement; d'autres lui ont envoyé des travaux où il aurait puisé volontiers, s'il les eût connus plus tôt, des témoignages en faveur de la cause qu'il défend. Voici, par exemple, une brochure qui venait on ne peut mieux à point : *Les catholiques doivent organiser un enseignement agricole supérieur pour les fils de familles riches.* Elle est signée d'un propriétaire-agronome, M. Léon Babeur, mieux à même que personne de traiter la question, ayant été obligé de redevenir étudiant sur le tard pour pouvoir diriger son exploitation. D'autres enfin ont présenté certaines observations qui trouvent ici leur place. Voici les plus importantes.

Oui, certes, nous dit-on, il faut diriger vers l'agriculture les jeunes gens de familles riches. Mais avec les habitudes de luxe, de plaisir, de mollesse et d'oisiveté qu'on fait prendre à la plupart d'entre eux, il n'y a pas apparence que cette perspective leur sourie.

C'est vrai. Voilà, à n'en pas douter, le grand obstacle. Ces beaux fils élevés si délicatement et qui de bonne heure ont goûté aux divertissements mondains ne sont pas de la graine d'agriculteurs. Le métier est rude et demande des travailleurs. En outre, l'agriculteur doit se résigner à certains sacrifices, peu fréquenter les cercles, moins encore les soirées, presque pas du tout l'Opéra, ignorer à peu près les bals, les sauteries, les cotillons et autres élégances de même acabit dont la jeunesse dorée est généralement friande, et à quoi ne renoncent pas aisément ceux qui en ont respiré de bonne heure

le parfum capiteux. A ceux-là ne parlez pas de la vie des champs. Ils sont à cet égard comme les courtisans d'autrefois, pour qui la suprême disgrâce, bien voisine d'une condamnation à mort, était d'être *exilés* dans leurs terres. C'est pourquoi, dirai-je avec le respectable auteur que je citais tout à l'heure, que les parents, fussent-ils riches, maintiennent à leur foyer les habitudes viriles de la simplicité chrétienne ; qu'ils ne jettent pas leurs enfants, par une inconcevable légèreté, dans des amusements dont le premier résultat est de leur faire prendre en dégoût le sérieux de la vie. Ils ne deviendront peut-être pas pour cela des agriculteurs, du moins ils auront chance d'être des hommes.

Un autre obstacle, signalé aussi par un propriétaire-agriculteur, est la tradition, reçue dans les familles françaises, de tenir plus que de juste les enfants en charte privée. On se charge de leur avenir; le moment venu, ils trouveront un établissement tout fait. Par suite, à quoi bon s'évertuer, si papa est riche ? D'ailleurs lui-même ne tient pas du tout à ce que ses fils entreprennent quelque chose. Il n'aura garde, par exemple, de leur confier un domaine, et s'il leur donne quelque part dans ses propres affaires, ce sera toujours sans leur laisser aucune initiative. Les jeunes gens, même ceux qui vivent à la campagne, en prennent assez volontiers leur parti ; ils trouvent qu'en somme mieux vaut, en attendant d'être maître, passer le temps le plus doucement possible, aller à cheval ou à bicyclette, chasser, faire de la photographie, ou autres exercices aussi utiles à la société et à eux-mêmes.

On reconnaît là le grief qui a fourni à M. Demolins le sujet d'un parallèle entre les méthodes françaises d'éducation et celles de la race anglo-saxonne, et spécialement des Américains. Il y a en tout cela une dose de vérité avec une dose d'exagération. C'est aux pères de famille de faire leur examen de conscience, et de déterminer, à la lumière de la foi chrétienne et de la droite raison, la part qu'il convient d'attribuer à l'autorité et à la liberté.

Enfin, me dit-on de différents côtés, le plus sérieux obstacle peut-être au mouvement que vous préconisez, c'est... — comment dire cela ? — c'est que les fils de famille qui seraient dis-

posés à retourner aux champs n'y peuvent pourtant pas vivre seuls, et qu'ils ne trouveront pas de femmes qui consentent à les suivre. Si les jeunes gens riches redoutent de quitter la ville avec son train de distractions, de sociétés, de visites, de spectacles, c'est bien autre chose encore des dames et des jeunes filles de leur monde. Leur attrait instinctif, les goûts qu'on leur inspire, les milieux qu'elles fréquentent, l'éducation qu'elles reçoivent, même dans les couvents, tout, jusqu'à leur dévotion qui a ses habitudes et ses besoins, contribue à leur faire prendre en aversion la vie des champs.

Ceci a été dit, écrit et imprimé un peu partout; et certes on ne peut se dissimuler que l'objection ne soit grave. Car enfin, aux champs comme à la ville, il n'est pas bon que l'homme soit seul, et si l'agriculteur était condamné d'avance à ne pouvoir trouver de compagne, il faudrait laisser aux moines le soin de défricher le sol de France, qui serait bientôt retourné à la brousse.

Mais ici encore, je pense qu'on exagère. Oui, les jeunes gens chrétiens qui se feront agriculteurs trouveront encore, même sans trop de peine, des jeunes filles dignes d'eux, qui consentiront à s'asseoir à leur foyer. Et celles-là ne seront pas les plus malheureuses.

Peut être cependant serait-il bon que, dans les pensionnats chrétiens où sont élevées les jeunes filles, on se souvînt davantage de ces pauvres et chères campagnes qui y sont parfois un peu dédaignées. Qu'on enseigne à ces enfants tout ce qu'elles doivent savoir pour tenir leur place en société, à la bonne heure; mais qu'on ne néglige pas de parti pris les connaissances nécessaires à une maîtresse de maison qui vit aux champs. Car enfin toutes les femmes bien élevées ne peuvent pas habiter la ville. Qu'on les prépare, elles aussi, à la carrière agricole en la façon qui leur convient. Tout d'abord en leur inspirant le goût de la simplicité et du travail, puis en leur donnant certaines notions des choses rurales, que les futurs maris apprécieront peut-être plus que leur talent au piano; qu'elles apprennent à tenir les comptes d'une exploitation agricole, les bonnes méthodes, — disons les méthodes savantes, — pour avoir une basse-cour modèle, une laiterie irréprochable, un potager selon toutes les règles de l'art.

Sans doute on va me traiter de rustre. Nos pensionnats de demoiselles ne sont pas destinés à former des paysannes. — Je pourrais répondre que nous connaissons tous de grandes dames qui appliquent leurs fines mains à ces *fortes choses,* selon l'expression des saints Livres, *manum suam misit ad fortia;* et l'Esprit-Saint les en loue magnifiquement.

Mais je reconnais que j'ai abordé, en finissant, plusieurs questions délicates qui ne supportent pas d'être effleurées. Il y faudrait un livre, tout au moins un article. Nous l'écrirons peut-être un jour.

J. BURNICHON.

LA

# TOURNÉE DES MISSIONS

## A TRAVERS L'OCÉANIE CENTRALE

---

Le dernier partage politique de l'Afrique nous assigne d'immenses territoires : c'est ce que l'on est convenu d'appeler la *zone d'influence française*. Nom bien trompeur! Notre influence nationale règne-t-elle en ces pays, où les Touaregs refusent de nous recevoir et massacrent nos explorateurs, où nos braves soldats luttent, presque sans répit, contre un Samory ou un Ahmadou? Il est une autre région plus lointaine, encore moins connue, que des fils de la France ont pacifiquement conquise, qu'ils ont renouvelée et civilisée. Là, notre patrie compte de chauds admirateurs qui saluent avec enthousiasme le passage de nos navires de guerre, qui nous estiment puissants et forts contre tous nos ennemis, qui ont même refusé longtemps de croire à nos défaites. Je veux parler de la Polynésie océanienne, c'est-à-dire de ces nombreux archipels semés çà et là, au milieu du Pacifique. Des missionnaires français y ont planté la croix, ils ont arraché les peuplades à la plus atroce barbarie, ils les ont fait sortir de leur oisiveté nonchalante et de leurs désordres, ils leur ont fait goûter les fruits les plus sains de notre civilisation, et par-dessus tout ils leur ont appris à aimer ce qu'un « teacher » protestant appelle « le Romanisme et le Francisme », la religion catholique et la fille aînée de l'Église romaine. Une preuve, entre cent autres, établira ce fait.

Vers le milieu d'avril 1871, Mgr Elloy, vicaire apostolique de l'archipel des Navigateurs, rentrait à sa résidence d'Apia[1]. Il revenait du concile, où il avait si vaillamment affirmé les droits des évêques titulaires. A peine débarqué, il apprenait le triomphe définitif de la Prusse sur notre malheu-

1. Cf. *Le Missionnaire des Samoa, M. L. Elloy, de la Société de Marie,* par le P. A. Monfat, S. M., 1890, p. 297 et sq.

reuse patrie. Sa douleur fut grande. Le parti que tirèrent de nos désastres le consul et les ministres protestants anglais la porta au comble. Ces derniers provoquèrent des réunions où ils jetèrent l'insulte à la nation vaincue. Ils allaient répétant que « le grand soutien du papisme était brisé », que la France était désormais impuissante à protéger ses missionnaires et leurs adeptes, que le protestantisme dominerait désormais partout. Malgré toutes leurs déclamations haineuses, ni les Samoans, ni les Wallisiens, ni les Tongiens ne voulaient croire à l'écrasement de la France. Quelle ne fut pas la joie de ces bons Polynésiens, quand, trois mois après, ils aperçurent un vaisseau de guerre français qui venait, suivant l'habitude, visiter les missions. L'*Hamelin* fut accueilli avec des démonstrations enthousiastes. « La France est donc toujours grande et forte, disaient les naturels, puisqu'elle peut envoyer si loin ses hommes et ses vaisseaux. Nous le savions bien! » Le commandant de l'*Hamelin*, M. Ponthier, homme de foi et d'honneur, saisit, avec une parfaite courtoisie, toutes les occasions d'être agréable aux missionnaires[1]. Ses prévenances, celles de son état-major, la tenue excellente de l'équipage aux cérémonies religieuses, produisirent un grand effet sur les Samoans et les nations voisines. Le prestige de la France était pleinement relevé.

Chaque année, le commandant de notre division navale du Pacifique détache un de ses navires, qu'il charge de faire la *Tournée des Missions*. C'est l'expression reçue. Le navire part de Tahiti, franchit les 450 lieues qui séparent les îles de la Société de l'archipel des Navigateurs, et visite les groupes de l'Océanie centrale : Samoa, Wallis, Foutouna, Tonga. L'itinéraire varie, suivant les circonstances. Partout le vaisseau français est fêté, comblé de présents de toute sorte, car pour les indigènes convertis, comme du

1. Qu'elle serait belle et intéressante l'histoire des services rendus aux missions catholiques par notre marine de guerre! Les néophytes de la Chine, du Japon, du Tonkin, de l'Annam, du Dahomey, de Madagascar, de toute l'Océanie, témoigneraient à l'envi de leur admiration et de leur reconnaissance pour nos vaillants officiers. L'ère des grandes croisades est fermée depuis longtemps, mais on peut dire que la marine française n'a pas cessé, durant ce siècle, de mener une croisade bienfaisante et glorieuse.

reste pour les protestants, les deux qualifications de catholique et de français sont synonymes.

## I

### *Les Protestants dans la Polynésie.*

Avant d'entreprendre « notre tournée des missions », nous pouvons nous demander à qui revient vraiment la gloire d'avoir évangélisé et civilisé les îles du Pacifique. Serait-ce par hasard à ces prédicants anglais ou américains qui se sont abattus sur ces pays, trente ou quarante ans avant les missionnaires catholiques ? On l'a affirmé. Mais les propres aveux des ministres et des « teachers » témoignent de leur vaine présomption, de leurs efforts inutiles, et même de leur funeste influence sur les peuples qu'ils ont approchés [1].

En premier lieu, ils ne leur ont pas appris le christianisme, seul fondement de la vraie civilisation. Ils allaient parsemant de bibles et de tracts les archipels visités : les indigènes en fabriquaient des cartouches ou de la bourre à fusil. Ils prêchaient le « pur Évangile »; hélas! après bien des speechs, l'évêque Broughton devait confesser « qu'il avait trouvé *absolument impossible* de donner à ces sauvages une idée exacte de la divinité [2] ». Un autre Révérend, que ses coreligionnaires tiennent pour un héros, John Williams, laisse échapper un aveu non moins décourageant : « Je ne veux pas affirmer que plusieurs, ou même qu'un seul Samoan ait été changé dans son cœur [3]. » Cette stérilité manifeste des missions protestantes en Océanie est formellement constatée par nombre d'écrivains anglicans, wesleyens ou indépendants.

Mais alors qu'ont fait pour les Polynésiens ces prédicants entretenus à tant de frais par les sociétés protestantes? Nous demanderons la réponse à leurs amis [4]. L'un d'eux, M. Hurst-

1. Marshal, *les Missions chrétiennes* (traduction de Waziers), t. I.

2. Marshal, t. I, p. 353.

3. Rev. J. Williams, *Narrative of missionary enterprises in the S. Sea Islands*, ch. XXXII.

4. Cf. Marshal, t. I, p. 418 à 427 *passim*, 439, 381. — M. T.W.T. Marshal, protestant anglais converti, démontre la complète stérilité des missions

house, appelle les îles du Pacifique « une délicieuse réserve de chasse pour une poignée de missionnaires ». Un autre, le docteur Lang, précise davantage : « Des missionnaires, écrit-il, qui sont partis accompagnés des vœux du peuple anglais... pour convertir les infidèles du Pacifique, ont été à la fin convertis eux-mêmes en marchands de bœufs et de moutons. » D'autres encore, comme M. Richtie, nous avouent candidement que les « teachers » ont profité de leur position pour accaparer le commerce des îles, pour acquérir d'immenses plantations, pour s'attribuer de jolis monopoles, par exemple celui du tabac ou celui de l'huile de cocos. Ils furent donc beaucoup moins missionnaires que trafiquants. Un membre du Parlement anglais les caractérisait ainsi : « Le Christ a dit : Laissez tout; nos ministres se disent : Prenez tout. »

Malheureusement, leur œuvre ne s'est pas bornée là. Le capitaine sir Edward Belcher, après avoir visité la majeure partie de l'Océanie, ne craint pas d'écrire : « L'influence générale de nos ministres est ruineuse pour la moralité et le bonheur des naturels. » Jugement corroboré par un de nos officiers de marine, loyal s'il en fut, le commandant Laplace : « Ces peuples autrefois si gais, si heureux, si propres et si généreux envers les étrangers, sont devenus sombres, dégoûtants, abrutis, fourbes et menteurs. Telle est la condition où Tahiti et son intéressante population ont été réduites par les missionnaires protestants, quelles qu'eussent été d'ailleurs leurs bonnes intentions[1]. » Tout cela semble à

hétérodoxes. C'est aux sources protestantes qu'il puise le plus souvent ses informations. Son livre, sage et consciencieux, prouve à l'évidence que l'Église réformée pervertit les païens qu'elle croit convertir, « et leur enlève jusqu'aux derniers vestiges de la loi naturelle ».

1. Commandant Laplace, *Campagne de l'Artémise*, t. V, p. 389. — M. Laplace suppose avec raison que les missionnaires protestants ne sont pas tous mauvais ou cupides. Il en est de très bons, de très charitables, qui se consacrent sincèrement à l'évangélisation des infidèles. Pourquoi donc tous, ou presque tous, ont-ils une si détestable influence sur les populations qu'ils approchent ? Cela tient souvent, non à des vices ou à des déficits personnels, mais bien aux doctrines protestantes elles-mêmes, qui sont essentiellement délétères, qui justifient toutes les révoltes de l'esprit, et par suite, favorisent celles de la chair, et ne sont point accompagnées de la grâce surnaturelle attachée aux vrais sacrements.

peine croyable, et cependant de nombreux témoins l'affirment. Ils vont jusqu'à dire de ces pauvres Polynésiens, formés par les teachers anglais ou américains : « Ils sont pires que jamais, n'ayant pris de la civilisation que les vices qui la déshonorent[1]. » La conclusion est cruelle, mais elle est vraie.

On a fait autrefois grand bruit, en Angleterre, d'une entreprise évangélique que l'on mettait bien au-dessus des croisades. La campagne du vaisseau-missionnaire *le Duff* souleva des admirations enthousiastes. *Le Duff* devait répandre des ministres dans les îles de Polynésie, et montrer aux indigènes le christianisme « dans le rayonnement de sa pureté primitive ». Regardons d'un peu près les nouveaux apôtres[2]. Le chef de la troupe, M. Lewis, débarque à Tahiti, où il se fait bientôt remarquer par son libertinage ; même il épouse plus ou moins régulièrement une sauvagesse païenne. Son second, M. Broomhall, pratique la bigamie, et ensuite il proclame qu'il a cessé d'être chrétien. Le troisième de ces héros, M. Weeson, trouve à son goût le genre d'existence des païens; il se met à vivre au milieu des païens, en vrai païen. J'en passe et des meilleurs. Onze autres, de la même bande, ne tardent pas à s'enfuir, par peur des indigènes. Aussi bien, dit un de leurs amis, « plusieurs ont donné de tristes preuves que les Tahitiens avaient gagné à leur départ[3] ».

En dernière analyse, les ministres protestants ont fait plus de mal que de bien aux peuples de l'Océanie. Mais surtout une double responsabilité reste à leur charge. Ils ont rendu plus difficile la prédication de la religion catholique, par les calomnies ridicules ou odieuses répandues contre elle et contre ses missionnaires ; ils ont cherché par tous moyens à étouffer l'influence bienfaisante de notre patrie. C'est l'honneur de la France de voir presque toujours rejaillir sur elle-même la haine que les protestants nourrissent contre le catholicisme. Les calomnies de ces derniers, leurs cris furieux prouvent combien ils redoutent la puissance morale de la vraie religion, et le dévouement merveilleux des prêtres français.

1. *Edinburgh Review*, n° 53, p. 217.
2. Cf. Marshal, *op. cit.*, I, p. 408-409 et *passim*.
3. Dr Smith, *History of N. S. Wales*, t. II, p. 41.

Ils ont beau ameuter leurs prétendus néophytes contre « le lion rugissant et l'ours furieux du *Francisme* et du *Romanisme*[1] », ils sont contraints, nouveaux Balaams, de reconnaître les triomphes rapides de la sainte Église, et d'en prédire avec dépit de plus éclatants encore. Les habitants des îles du Pacifique, écrit le Rév. W. Lawy, « paraissent être un peuple sur lequel la mère des prostituées (traduisez l'Église catholique) travaillera efficacement dans l'intérêt de la superstition et de l'erreur ».

Oui, le catholicisme a travaillé avec grande efficace à la régénération de ces pauvres insulaires. Il a fait disparaître dans des centaines d'îles, non seulement le paganisme, mais les tristes vestiges laissés par les apôtres de l'erreur.

## II

### *Les débuts du catholicisme dans la Polynésie.*

Jusque vers 1827 nous ne trouvons dans la Polynésie que des «teachers», anglais ou américains. La raison de ce beau zèle ? Un protestant, M. James Jarves, nous la donne assez naïvement : «Le divin précepte : Allez et enseignez toutes les nations, a été suivi par le peuple (anglais), qui comprit le premier tous les avantages que le commerce pouvait en tirer. » A coup sûr, nos missionnaires catholiques sont poussés par des motifs moins mesquins. Ils s'en vont là où Dieu les appelle; ils n'ont qu'un but : gagner des âmes à Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est en 1825 qu'une Congrégation religieuse reçut de Léon XII la glorieuse mission de porter la foi aux îles Sandwich. L'année suivante, trois prêtres de Picpus quittaient la France, et au mois de juillet 1827, ils abordaient dans leur nouvelle patrie. Les indigènes accoururent en grand nombre se faire instruire : ils étaient charmés de la bonté, de la douceur, de la modestie des prêtres catholiques. La persécution ne tarda pas à éclater et elle fut terrible. Les protestants firent emprisonner, fustiger, torturer les catéchumènes, mirent les trois prêtres sous les verrous, puis les exilèrent.

1. H. Cheevers, *The Island world of the Pacific.*

Mais la France porta secours à ses généreux enfants et à leurs néophytes. En 1839, l'*Artémise*, commandant Laplace, paraissait devant Honolulu. Le roi dut souscrire les conditions suivantes : le culte catholique sera librement professé dans l'archipel ; le gouvernement concédera un terrain aux missionnaires pour y élever une église ; tous les néophytes détenus pour cause de religion seront mis en liberté. — Ce n'est pas là un traité de commerce ! — A partir de ce jour, le zèle et la patience des Picputiens firent fleurir aux Sandwich une admirable chrétienté.

Il restait encore à l'apostolat un champ presque sans limites, de 7 000 lieues carrées environ : la Mélanésie, la Micronésie, la Polynésie, la Nouvelle-Zélande. C'est la France qui va y porter la foi. Un vicaire général de Pamiers, M. de Solages, prêtre aussi distingué par le savoir et la piété que par la naissance, implora de Léon XII la faveur d'évangéliser ces îles perdues. Nommé, en 1829, préfet apostolique de l'île Bourbon, il reçut du Pape les pouvoirs les plus étendus. Sa juridiction comprenait toute l'Océanie méridionale entre l'Équateur et le tropique du Capricorne, avec la Nouvelle-Zélande et l'île de Pâques. Malheureusement, M. de Solages mourut peu après, sans avoir pu même commencer son œuvre.

Cependant, les Pères des Saints-Cœurs de Jésus et Marie travaillaient et souffraient, aux îles Sandwich, quand, le 20 mai 1833, le Saint-Père demanda à la généreuse Congrégation des sacrifices encore plus grands. La Propagande lui confiait une bonne partie du Pacifique septentrional et méridional, depuis les côtes du Nouveau-Monde jusqu'aux îles Roggewein[1]. Deux préfets apostoliques se partageaient la tâche : au nord de la ligne, le préfet des îles Sandwich ; au sud, celui de l'*Océanie orientale*, qui comprenait les Marquises, les Gambier, les Tuamotou, les îles de la Société, etc. Rien n'était encore statué pour les archipels situés à l'ouest du 160°. La Providence allait bientôt y pourvoir.

Le 24 septembre 1836, en la fête de Notre-Dame de la Merci, la Société de Marie, « récemment approuvée par Rome, recevait les vœux de ses vingt premiers enfants, et ce

1. Les îles Roggewein sont situées vers le 160° longitude ouest de Paris.

jour-là même elle envoyait quatre d'entre eux évangéliser les îles de l'Océanie confiées à son zèle[1] ». Le fondateur, le R. P. Collin, « voyait bien que, au point de vue humain, l'entreprise était absolument téméraire, puisque les moyens étaient hors de toute proportion avec le but... Il s'attendait à des angoisses, des douleurs, des mécomptes, qui ont dépassé ses prévisions. Mais Rome avait mis le filet aux mains des pêcheurs[2]... » Le vicariat apostolique de l'*Océanie occidentale* était fondé. Énorme diocèse qui formait un carré de 1 200 lieues de côté, entre le 40° latitude sud et le 20° latitude nord. Les quatre premiers Maristes qui partirent pour ces contrées lointaines furent les PP. Chanel, Bataillon, Bret et Servant. Ils étaient conduits par Mgr Pompallier, évêque titulaire de Maronée, et vicaire apostolique de l'Océanie occidentale.

Le jour de la Toussaint de 1837, Mgr Pompallier abordait aux *Wallis* et y laissait le P. Bataillon ; quelques jours plus tard il était à *Foutouna*, qu'il remettait aux soins du P. Chanel. Enfin, après un long voyage, il atteignait Hokianga, dans la Nouvelle-Zélande. Les ministres protestants voulurent l'empêcher de s'y établir. Mais la France parut encore là, en la personne du capitaine Cécile, commandant la corvette *l'Héroïne*. L'énergie de M. Cécile imposa aux prédicants anglais et paralysa leurs efforts. Les missionnaires occupaient donc déjà trois points du vicariat. Dieu bénit les rudes labeurs de ces vaillants ; le sang du bienheureux Pierre Chanel[3] et de plusieurs autres martyrs les féconda si bien, qu'il fallut à diverses reprises diviser ce vicariat par trop vaste. Une simple énumération des partages successifs dira éloquemment combien les œuvres des Pères Maristes se sont développées.

Ce qui était, en 1836, le vicariat de l'Océanie occidentale se décompose aujourd'hui de la manière suivante : quatre

1. Lettre de Mgr Bataillon, 24 septembre 1872.

2. R. P. Monfat, *les Samoa*, étude historique et religieuse, p. 9.

3. Le premier martyr de l'Océanie a été béatifié le 17 novembre 1889, quarante-huit ans après sa sainte mort (28 avril 1841). Nous aurons à parler plus au long du bienheureux Chanel, à propos de l'île de Foutouna, qu'il a arrosée de son sang.

évêchés dans la Nouvelle-Zélande, le vicariat de la Nouvelle-Calédonie (1846), celui des Fidji (1887), celui de l'Océanie centrale (1842), celui de l'archipel des Navigateurs (1851), ceux de Mélanésie et de Micronésie. Les deux derniers sont confiés aux Pères des Sacrés-Cœurs d'Issoudun.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur l'Océanie religieuse, telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, nous verrons combien rapidement le grain de sénevé déposé en cette terre féconde est devenu un arbre vigoureux. Les vicariats de la Mélanésie et de la Micronésie ne font que de naître ; les grandes colonies espagnoles et néerlandaises de la Malaisie sont regardées comme asiatiques : nous ne nous en occuperons pas ici. Nous ne considérons donc que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie.

En 1822, le continent australien comptait dix-huit à vingt mille catholiques, avec deux prêtres seulement. Et maintenant, il voit s'épanouir une belle Église de 500 000 fidèles, régie par deux archevêques et douze évêques, administrée par quatre cents prêtres au moins. — Un vicaire apostolique et une dizaine de prêtres évangélisaient la Nouvelle-Zélande, vers 1840. La population catholique est aujourd'hui de 80 000 âmes, soumises à un archevêque et à trois évêques. Plus de cent prêtres sont à la tête des paroisses et des missions. — Pour être exact, il faut dire que l'émigration a amené en ces deux pays un grand nombre de colons catholiques, que ce ne sont pas, à proprement parler, des pays de missions. Ajoutons cependant que des milliers d'indigènes australiens ou zélandais ont été convertis au catholicisme.

Les trois vicariats de l'*Océanie orientale* (Sandwich, Marquises et Tahiti) renferment tout près de 40 000 catholiques, dont 27 000 dans le seul archipel des Sandwich. — Dans l'*Océanie occidentale*, les Pères Maristes ont gagné à la foi environ 45 000 indigènes ; les plus belles chrétientés sont celles des Wallis (4 000 habitants), de Foutouna (3 500 habitants), îles toutes catholiques.

Je voudrais faire connaître, avec quelque détail, le vicariat de l'*Océanie centrale*, celui que l'on a appelé « l'Église-mère de l'Océanie occidentale », et d'où notre sainte foi a rayonné

sur les archipels voisins. Il comprend les Tonga, ou îles des Amis, les Wallis et Foutouna. A ce vicariat est rattaché celui des Navigateurs (Samoa et Tokelaou), dont le vicaire apostolique de l'Océanie centrale a l'administration. Nous visiterons successivement ces divers groupes, en commençant par les Tokelaou ou îles de l'Union, qui sont les plus rapprochées de l'Équateur. Le lecteur fera ainsi la « Tournée des Missions ». J'espère qu'il y trouvera plus d'un sujet d'intérêt et d'édification[1].

## III

### *Les Tokelaou* ou *Iles de l'Union.*

Qu'on se figure un diocèse composé de l'île de Wight, des îles anglo-normandes, d'Ouessant, Groix, Belle-Isle, Ré, Oléron et des Açores, la France et l'Espagne étant remplacées par de vastes mers ; assurément les visites pastorales, dans un tel diocèse, ne seraient pas faciles. Les vicariats océaniens offrent cette configuration insulaire ; les difficultés de communication y sont plus grandes encore. Les quatre points principaux de l'Océanie centrale et des Samoa, à savoir Tonga, Haapaï, Vavaou, Apia, sont reliés par un service régulier de steamers. « Mais pour aller d'une de nos petites îles à l'autre, écrit Mgr Lamaze, nous montons ordinairement sur de petits « schooners » de cabotage, fort peu confortables... De la Noël à Pâques les cyclones rendent la navigation très dangereuse. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel bonheur je profite du passage de nos navires de guerre pour faire une tournée dans nos îles[2]. » D'ordinaire, l'évêque trouve à bord de nos navires la plus cordiale hospitalité. Puis le commandant l'accompagne dans ses visites, avec l'état-major, assiste aux grandes cérémonies religieuses,

1. Dans cette étude, j'ai fait de nombreux emprunts aux *Annales de la Propagation de la foi*, aux *Missions catholiques*, aux excellentes monographies du R. P. Monfat, S. M., que je citerai en leur lieu, aux dernières lettres-circulaires de Mgr Lamaze, évêque d'Olympe et vicaire apostolique de l'Océanie centrale.

2. Lettre de Mgr Lamaze, 9 août 1893. — J'adresse à Sa Grandeur l'expression de ma respectueuse gratitude pour les renseignements si précieux qu'elle a eu la bienveillance de me transmettre.

aux fêtes données par les villages ; tout cela rehausse aux yeux des indigènes et la religion catholique, et ceux qui la leur enseignent, et la nation puissante qui protège les missionnaires.

Il est temps de nous mettre en route. Nous partons de Tahiti, en nous dirigeant vers le nord-ouest. Nous laissons à droite les Roggewein, à gauche l'archipel de Cook et celui des Samoa. Après une douzaine de jours de navigation, nous atteignons les *Tokelaou* ou *îles de l'Union*, vers le 175° longitude ouest de Paris, et le 10° latitude sud.

Les Tokelaou offrent un beau spécimen de ces archipels coralligènes, si nombreux dans le Pacifique. Elles se composent de cent cinquante îlots et plus, bâtis par ces zoophytes qui s'agitent et vivent à la surface tandis qu'ils se pétrifient par la base. Les uns ont la forme de couronnes plus ou moins ébréchées, avec un petit lac intérieur, les autres sont évidés en croissant, allongés en fuseau, ajourés comme une dentelle. Le corail blanc dont ils sont construits s'est bruni à l'air. « En passant et repassant, les vagues ont enlevé les arêtes des récifs et apporté sur ces bancs des débris qui s'y sont peu à peu superposés. Le tout est devenu un terrain aride. Pas d'autre terre végétale que ce sable rebelle à toute culture [1]. » Et cependant quelques graines déposées par les vents ou la mer ont réussi à germer. Sur la grève, les plantes rampantes forment comme l'avant-garde de l'empire végétal, ensuite quelques buissons, quelques arbustes rabougris hasardent leurs racines à travers les fissures de la roche ; plus loin, dans l'intérieur, défendus par ces deux premières rangées, les cocotiers et les falas se développent sans crainte sur un sol plus ancien.

La flore de ces îlots est plus belle que riche : elle ne comprend guère que le cocotier, le fala ou pandanus, le nonou. Mais le cocotier, c'est l'arbre providentiel de toutes les îles pauvres du Pacifique, et en particulier des Tokelaou. « Il élève sa tige droite, cylindrique, unie, à une hauteur de soixante-quinze à quatre-vingt-dix pieds. Du sommet de cette tige, des feuilles comme celles du palmier retombent en

1. Rapport de Mgr Elloy, juin 1878.

parasol, pour protéger les groupes de fruits qui naissent à leur base.... Il n'y a rien dans le cocotier qui ne soit un bienfait pour l'habitant de l'Océanie[1].... » Tige, feuilles, fleurs, fruits, racines même, lui rendent de signalés services. La tige du cocotier fournit aux Tokelaouans les piliers de leurs cabanes ; ses feuilles, longues de quinze à vingt pieds, en couvrent le toit et en tapissent le sol, sa fleur résineuse sert de torche ; son fruit donne jusqu'à trois verres d'une liqueur fraîche et délicieuse ; la noix de ce fruit est un mets recherché ; la coque, suivant sa taille, devient coupe, lampe ou cruche. Enfin de la bourre qui enveloppe la noix on tresse des ficelles ou des cordages[2]. J'oubliais de dire que les vêtements des indigènes sont tissés avec les filaments des feuilles de cocotier, vêtements bien simples, il est vrai, qui consistent en une ceinture assez large et à longues franges pour les hommes, en un pagne plus ample pour les femmes.

Un mot du *nonou*. C'est un joli petit arbuste, dont le fruit blanc et acidulé ressemble assez pour la forme à celui du mûrier, mais il est beaucoup plus gros. Une des îles de l'Union porte le nom de cet arbuste : Noukononou, le pays du nonou.

Quant à la faune des Tokelaou, elle est très pauvre. Porcs, chats, poules et rats abondent, mais point de chevaux, ni de bœufs, ni de moutons ; nulle trace de bête féroce. Les porcs forment la pièce résistante des grands festins, les chats sont aussi fort estimés, les poules ne viennent qu'ensuite.— Les oiseaux sont peu nombreux ; mais par contre on trouve dans les mers voisines des poissons d'espèces très variées, mulet, raie, anguille, thon, bonite.

La nourriture des Tokelaouans, on le voit, est bien uniforme. Il leur arrive souvent de souffrir la faim, quand les cyclones endommagent les cocotiers. La soif est aussi leur grande souffrance aux époques de sécheresse. Leurs îles étant formées de corail, pierre poreuse, elles possèdent peu de sources, et point de bonnes citernes ; les unes et les

1. Cf. R. P. Monfat, *les Samoa*, p. 39 et sq.

2. Aujourd'hui l'amande séchée du coco, sous le nom de *koprah*, est l'objet d'un grand commerce.

autres sont rendues saumâtres par les infiltrations de l'eau de mer. Le besoin rend ingénieux, et les naturels ont trouvé le moyen de transformer leurs précieux cocotiers en *tougou*, ou réservoirs. « Les cocotiers sont tous inclinés sous le vent, qui souffle presque toujours dans la même direction. Du côté opposé, et sur la courbe, les indigènes pratiquent une sorte de caverne pénétrant jusqu'à l'intérieur de l'arbre, que cette blessure ne fait pas mourir, parce que l'écorce épaisse suffit à la végétation. Au-dessus et convergeant vers cette ouverture, ils creusent de petits sillons destinés à recevoir et à conduire l'eau de la pluie dans ces citernes vraiment primitives. Quand elles sont pleines, on les entoure de feuilles pour empêcher l'évaporation et pour maintenir toute la fraîcheur possible[1]. » Mais, au bout de quelques semaines, comme les bestioles foisonnent en cette eau croupissante !

C'est à se demander comment un pays si pauvre, si dénué de tout, a pu trouver des habitants. Le type physique, le langage, les traditions rattachent les Tokelaouans aux grands archipels circonvoisins, surtout à celui des Navigateurs. Rien d'étonnant à cela : toutes les îles océaniennes sont travaillées de la manie des voyages. « L'apparition d'un navire, écrit Mgr Lamaze, fait chanter toutes les têtes. Tous voudraient partir et voir d'autres pays, — le leur est si petit ! — pour raconter leurs aventures de voyage. Le navire disparu, on constate, si on n'y a pris garde, que plusieurs ont fui. » Ils s'échappent même sur de faibles pirogues, sans provisions, à la merci des flots. Plusieurs périssent en mer, d'autres dans des îles de cannibales où ils sont dévorés, d'autres encore abordent à des îles inhabitées et s'y fixent quelque temps. C'est ainsi qu'égarés sur l'océan, poussés par la tempête, des Samoans auront rencontré l'archipel des Tokelaou et s'y seront réfugiés[2].

Au milieu de ce siècle, les Tokelaou comptaient plus de six cents habitants. Mais des famines désolèrent l'archipel

1. Rapport de Mgr Elloy, juin 1878. (Cf. *Missions catholiques.*)

2. M. de Quatrefages explique ainsi le peuplement des îles océaniennes. L'humeur voyageuse et l'habileté nautique des indigènes lui fournissent d'excellents arguments contre les polygénistes. (Cf. *les Polynésiens*, in-4, p. 33, 80, 101 et sq.)

à plusieurs reprises. Et puis ces pauvres Kanaks, perdus loin des grandes routes de la navigation, excitèrent la cupidité de pirates européens et péruviens. Ils devinrent l'objet d'un odieux trafic. Des aventuriers touchaient à ces îlots, attiraient les naturels à leur bord par de minces présents, et, quand la cale et l'entre-pont étaient remplis, ils se hâtaient de lever l'ancre et de s'éloigner. Ils s'en allaient vendre leur cargaison aux exploiteurs des mines de guano. Vers 1862, il n'y avait plus que deux cent cinquante habitants dans tout l'archipel de l'Union. Grâce à Dieu, la France mit fin à ces horreurs. M. de Sernin, qui commandait le *Latouche-Tréville*, se lança à la poursuite des brigands. Il en saisit quelques-uns; mais les malheureuses victimes avaient été jetées à la mer. Les navires français veillèrent désormais, et la traite fut rendue impossible (1863). La population est restée à peu près stationnaire depuis cette époque, sauf à Noukononou, île toute catholique, où elle augmente assez vite[1].

Nous connaissons à présent, dans ses traits généraux, l'archipel de l'Union, sa structure madréporique, sa flore et sa faune peu variées, sa pauvre population. Avant de visiter chacune des îles qui le composent, il nous faut raconter comment le catholicisme s'y implanta.

Il y a cinquante ans à peine, le protestantisme comptait aux Tokelaou quelques rares adhérents. La majeure partie des naturels restaient païens. Deux idoles, grossièrement taillées dans des blocs de corail, et revêtues de nattes fines, représentaient la divinité. L'une était le *Toui-Tokelaou* ou grand chef de Tokelaou, l'autre son fils, *Moana*. Quant au culte, il était aussi misérable que les dieux auxquels on le rendait : des offrandes d'armes prises à des équipages égorgés, de cocos, de nonous, de coquillages. La crainte et la terreur semblaient inspirer tous les actes religieux envers des divinités vindicatives et malfaisantes.

C'est la charité de Mgr Bataillon, le premier vicaire apostolique de l'Océanie centrale, qui introduisit le catholicisme

1. Nous aurons occasion de constater plus d'une fois que dans les îles de l'Océanie, entièrement catholiques, le chiffre de la population suit une marche croissante très sensible. Les îles où le protestantisme domine voient leur population diminuer. Nous en dirons les causes.

chez ces peuples. En 1846, les Tokelaou furent ravagées par un horrible cyclone ; la famine suivit. Quelques indigènes se jetèrent dans des pirogues pour aller chercher des vivres, ils ne savaient trop où. Un coup de vent les porte en pleine mer ; plusieurs pirogues sont submergées ; deux seulement échappent et continuent leur périlleux voyage. Pauvres gens ! comme ils ont à souffrir ! L'eau de la pluie et quelques poissons les soutiennent et les empêchent de mourir d'inanition. Enfin, après six semaines de souffrances, ils arrivent en vue de Wallis, le samedi 31 octobre. Mais ils n'osent aborder. Ils ont entendu si souvent répéter que les îles voisines sont peuplées de cannibales ; ils ignorent quelle transformation merveilleuse a opérée la grâce de Dieu dans celle qu'ils aperçoivent devant eux. Des Wallisiens les ont vus ; ils devinent leurs hésitations, les rassurent, les invitent à débarquer, s'élancent à leur rencontre, les environnent, les aident, même malgré eux, à la manœuvre d'atterrissage, et leur témoignent de toute manière une sincère amitié. Chacun leur apporte des vêtements, des vivres, et veut les héberger. Le roi de Wallis, Laveloua, et Mgr Bataillon les comblent de présents. « Quand la faim fut apaisée, les bons Wallisiens eurent à montrer à leurs hôtes bien mieux que leurs plantations d'ignames et de taros : ils les prirent sous leurs bras, et, soutenant les plus faibles dans leur marche, ils les conduisirent processionnellement à l'église [1]. »

L'intention de l'évêque d'Enos [2] était d'instruire ces malheureux et d'en faire de bons chrétiens. Ils pourraient par la suite devenir les apôtres de leur pays. Cela ne devait se réaliser que quinze années plus tard, et après plusieurs tentatives.

Une autre fois, en 1852, les îles de l'Union sont dévastées par l'ouragan. Mgr Bataillon en a connaissance. Vite il affrète un navire de passage et envoie le P. Padel, avec plusieurs des naufragés de 1846, porter des secours à cette population en détresse. Les Tokelaouans, malgré leurs souffrances, malgré les offres engageantes du Père et de leurs

1. Félix Julien, *Commentaires d'un marin*, p. 195.

2. Mgr Bataillon était évêque titulaire d'Énos ; les indigènes l'appelaient toujours « En osi ».

compatriotes, voient avec terreur le navire approcher. Ils soupçonnent un mauvais coup de pirates ; si on les invite à venir chercher des vivres à bord, c'est pour les réduire en servitude. Enfin l'habileté, la douceur insinuante du P. Padel triomphent de leurs hésitations. Non seulement il peut leur donner des provisions et les attirer à son bord, mais il réussit à emmener avec lui bon nombre d'insulaires. Il les conduit à Wallis, où on les attend. La réception que leur firent cette fois les Wallisiens fut encore plus cordiale, plus généreuse que la première. Les bons Tokelaouans ne comprenaient rien à cette charité ; mais leurs cœurs s'ouvrirent à cette influence. La grâce les toucha, les transforma rapidement, et peu après ils devinrent tous d'excellents chrétiens.

Ils vivaient heureux à Wallis, sans pourtant oublier les quelques parents laissés dans leurs îles. Souvent ils suppliaient l'évêque d'envoyer là-bas des missionnaires. Des circonstances difficiles, maints embarras l'empêchèrent, durant de longues années, d'exaucer un désir si légitime. C'est seulement au mois de septembre 1861 qu'une occasion favorable se présenta. Mgr Bataillon n'eut garde de la laisser échapper. Il partit de Wallis avec deux familles chrétiennes originaires des Tokelaou, et deux braves jeunes gens, fils de chefs influents de ces îles. Les voyageurs s'attendaient à être accueillis avec reconnaissance; leur espoir fut bien trompé. Les chefs de Fakaofo se montrèrent très durs. Après de longues délibérations, ils décidèrent que les Tokelaouans ramenés par le navire pourraient demeurer dans leur patrie, à condition toutefois d'abandonner la religion étrangère. L'évêque ne pouvait consentir une pareille clause; il donna ordre de lever l'ancre et de s'éloigner. Mais l'un des deux jeunes gens avait gagné le cœur de son père, chef très puissant et très considéré. Celui-ci, désolé de voir son fils partir peut-être pour toujours, arracha au roi de l'île la permission qu'il avait d'abord refusée. Une pirogue se lança à la poursuite du navire qui prenait le large, et les chrétiens tokelaouans furent débarqués, à leur grande joie.

Le zèle éclairé de ces apôtres, surtout celui des deux jeunes catéchistes, fut béni de Dieu, et amena nombre de leurs compatriotes à la vraie foi. Les néophytes aspirèrent à con-

naître les prêtres du Dieu tout-puissant, à recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie, dont ils avaient appris les avantages. Comment faire ? Ils savent assez vaguement la direction des Samoa, éloignées de plus de cent lieues ; pourront-ils effectuer un si long voyage dans leurs mauvaises pirogues ? N'importe, la grâce de Dieu leur a parlé au cœur, ils s'en vont sans crainte. Pendant la route, ils ne cessent guère de réciter le rosaire pour lequel les catéchistes leur ont inspiré une vive dévotion. Aussi la sainte Vierge les guide, et après une traversée pleine de privations et de souffrances, ils abordent aux Samoa [1].

Le P. Elloy ne put retenir ses larmes, en voyant arriver à Apia ces intrépides catéchumènes. Il acheva leur instruction, les admit aux sacrements, et lorsqu'une occasion se présenta, il les fit reconduire aux Tokelaou, sur un navire plus solide. Quant à leurs pirogues, il voulut les garder en souvenir de leur foi magnanime qui avait enthousiasmé les catholiques samoans. Il eût bien voulu leur donner un prêtre pour l'évangélisation de l'archipel ; hélas ! il se trouva dans l'impossibilité de le faire, ses missionnaires étaient trop peu nombreux. Mais le P. Elloy leur envoya d'autres catéchistes. Le catholicisme était désormais fortement établi aux Tokelaou (1863). Les persécutions, nous le verrons, ne se firent pas attendre.

Les trois principaux groupes de l'archipel de l'Union sont celui de *Fakaofo*, le premier que l'on rencontre en venant de l'est, celui de *Noukononou*, à l'ouest du précédent, et plus à l'ouest encore celui d'*Oatafou*. Quelques géographes appellent le premier Bodwitch, le second Clarence, le troisième York.

Commençons par Fakaofo. « C'est un étrange petit groupe que celui-là.... Supposez un grand parallélogramme de récifs enfermant une vaste lagune ; un des côtés ne ressemble pas

1. Une dévotion tendre et filiale à la très sainte Vierge distingue les néophytes océaniens. La plupart d'entre eux récitent le chapelet, ou même le rosaire, tous les jours. Si vous passez, à la tombée de la nuit, dans un quartier catholique, vous entendez chanter partout les mystères du Rosaire, avant la récitation de chaque dizaine. Les néophytes portent le chapelet autour du cou, sans nul respect humain : c'est leur plus chère parure.

mal à un chapelet d'îlots et de rochers, tandis que le côté opposé a quelques îlots un peu plus grands, et même une île assez longue. Au sud, se trouve un petit îlot... de forme ronde..., littéralement couvert de cocotiers grands et petits, tellement serrés qu'il ne serait guère possible d'en augmenter le nombre [1]... » Les insulaires ont bâti leurs cases sur ce rocher, parce que c'est le pays de leur dieu, le « Toui-Tokelaou », et aussi parce qu'ils y sont enfermés comme dans une forteresse imprenable. Là vivent près de deux cents habitants, sous le gouvernement nominal du roi Te Taoulou, et sous la tyrannie effective de l'*aoao* ou teacher protestant [2]. Les missionnaires et les voyageurs nous font un portrait peu flatteur du souverain. Te Taoulou — qui vivait encore en 1892 — est très grand, très gros et très gras. Ses yeux sont perdus dans la graisse de ses joues, et ses joues retombent sur son cou et rebondissent sur sa poitrine. Ensevelie sous cette énorme masse de chair, l'intelligence royale ne peut que difficilement se faire jour au dehors. Les chefs du pays affirment qu'il lui faut une grande semaine de réflexion pour arriver à comprendre la moindre proposition du conseil. L'*aoao* a fait élire ce roi, règne sous son nom, le consulte fort peu, et pressure le peuple qu'il accable d'amendes.

Sous un pareil régime, et chez une nation plus païenne encore que protestante, le catholicisme ne pouvait s'introduire qu'au prix de bien des luttes. Les catéchistes envoyés par Mgr Bataillon eurent beaucoup à souffrir de la part des protestants, de l'aoao et du prédécesseur de Te Taoulou. Un jour même, les excitations de l'aoao amenèrent une bagarre où le roi fut tué. C'est alors que le trône fut donné au frère du défunt, à Te Taoulou, par la faveur des hérétiques. Mais la nièce de ce dernier s'était déclarée pour la vraie religion, elle avait reçu le baptême avec le nom d'Anna-Rosa. Un grand mouvement de conversions s'ensuivit. L'oncle irrité ordonna de saisir la jeune fille, la jeta au fond d'une case, pieds et mains liés, la fit rouer de coups jusqu'à quatre

1 Cf. P. Monfat, *les Samoa*, p. 386 et sq.

2. Je n'ai pu savoir à quelle époque précise les protestants ont pénétré à Fakaofo.

fois. Il ne put parvenir à ébranler sa constance. Les violences continuèrent et avec elles les progrès du catholicisme. Plusieurs membres de la famille royale, le fils aîné de Te Taoulou et un autre de ses fils abandonnèrent bientôt l'hérésie, à la grande fureur de l'aoao. Le roi lui-même est devenu plus traitable. La dernière fois que les Pères sont allés aux Tokelaou, en 1891, Te Taoulou leur a envoyé présenter ses compliments, et ensuite les a bien reçus. Dieu daigne toucher son cœur !

Les habitants de Fakaofo sont très fiers d'avoir une « Constitution », un gouvernement parlementaire, avec un roi qui règne et ne gouverne pas, un conseil, des juges et des gendarmes. Jouissent-ils d'une pleine indépendance ? L'aoao a hissé le drapeau anglais sur la case du roi ; les Anglais marquent sur leurs cartes les îles de l'Union comme annexées à leur empire d'Australasie. Mais, en fait, l'Angleterre n'est nullement établie là-bas, son influence s'affaiblit à mesure que le catholicisme progresse.

La moitié de la population au moins a déjà quitté l'hérésie, et les catholiques jouissent à présent de la paix. Ils ont construit une jolie petite église en corail blanc, que les missionnaires ont dédiée à l'Immaculée-Conception.

Nous disons adieu à Fakaofo, pour gagner, à cinquante kilomètres de là, les îles de *Noukononou*. La configuration de ce second groupe ressemble beaucoup à celle du précédent, mais l'îlot habité est situé à l'ouest, dans la lagune intérieure. L'abordage n'en est pas facile. En effet, pour l'atteindre, il faut franchir la couronne de récifs madréporiques. Notre navire restera donc au large, en dehors de la barrière ; les indigènes viendront nous chercher dans leurs pirogues. Ils arrivent, nous nous installons tant bien que mal, et en avant ! Les pirogues se dirigent vers les récifs à fleur d'eau, où la mer est toujours écumante. Elles avancent avec grandes précautions. Une fois devant la digue, elles s'arrêtent. Nos bateliers se dressent, attendent une forte vague, et s'abandonnent à elle. S'ils ont bien calculé leur coup, la pirogue franchit les récifs et est portée dans la lagune. Si au contraire il y a maladresse ou hésitation, la frêle embarcation est projetée contre le rocher, elle est broyée souvent, ou

tout au moins elle chavire. Des missionnaires ont failli être engloutis dans cette périlleuse manœuvre, mais Dieu les a sauvés.

A Noukononou, toute la population est catholique, elle dépasse cent vingt personnes. Un bon roi la gouverne paternellement, le roi Te-Ouloua, un fervent catholique plein de vénération pour les missionnaires. Il possède en outre une énergie très rare en ces contrées; les Anglais en savent quelque chose. Il y a peu d'années, un navire de guerre, *l'Égéria*, reçut l'ordre d'arborer sur Noukononou les couleurs d'Albion. Te-Ouloua refusa le protectorat anglais ; il fit une réponse très crâne à l'officier chargé de hisser le pavillon : « Dis à ton capitaine que nous ne connaissons pas Victoria, elle est en Europe, moi, je suis ici. Qu'elle reste là-bas, qu'elle ne vienne pas me troubler chez moi, je n'irai pas la troubler chez elle. Nous avons notre drapeau, emporte le tien. Tu es plus fort que nous, fais comme tu l'entends; mais jamais nous ne consentirons à ce que tu prennes notre île. »

En dépit de cette légitime protestation, le mât de pavillon fut dressé par des matelots, et l'officier se mit en devoir de hisser le drapeau anglais. Le vieux roi se cramponna à la corde pour empêcher la manœuvre. Entouré de tous ses sujets, il protesta de nouveau avec indignation. Mais déjà le pavillon flottait au haut du mât. Vers le soir, comme les matelots et l'officier étaient retournés à bord de l'*Égéria*, Te Ouloua fit amener le drapeau, et ordonna à son fils Matteo d'aller au plus vite le remettre au commandant. Celui-ci se montra surpris, puis menaça, et contraignit le jeune homme à le conserver. Matteo le rapporta chez son père. Le pavillon gît à présent, sans gloire, au fond d'une caisse de la hutte royale. Les Anglais appellent ces procédés « une annexion »; depuis le voyage de l'*Égéria*, ils s'attribuent la propriété des Tokelaou.

Le bon peuple de Noukononou forme une chrétienté des plus ferventes. Il s'est construit lui-même, sous la direction d'un missionnaire, une chapelle très coquette en coraux taillés et sculptés. Des catéchistes instruits représentent les Pères, dont les visites sont forcément rares, président la

prière, font la classe aux enfants. Leur dévouement a un si plein succès que tous les enfants de Noukononou savent lire et écrire : cela ne se voit pas dans tous les villages de France !

Et quelle est la forme du gouvernement de cette petite île? Noukononou jouit d'une constitution modèle, depuis une dizaine d'années. L'an 1883, le P. Didier[1] faisait la visite de l'archipel de l'Union, lorsqu'un soir il vit entrer dans sa case le roi Te Ouloua, son fils Matteo et les principaux chefs du pays. Les visiteurs semblaient un peu embarrassés, parlaient pour ne rien dire, s'interrompaient, reprenaient. Bref, le Père comprit qu'il y avait quelque chose de grave, et les pria de s'expliquer. Les nobles hôtes prièrent timidement leur missionnaire de leur octroyer une charte monarchique, en bonne et due forme. A cette idée aussi inattendue qu'originale, le P. Didier ne put garder son sérieux, et il hasarda une question : « Pourquoi donc désirer une constitution écrite ? Ne vivent-ils pas heureux sous leur gouvernement patriarcal ? — Ah ! mais, répondent-ils, c'est *Fakaofo*, l'île voisine et rivale, qui est cause de ce désir. Fakaofo a reçu du catéchiste protestant toute une machine constitutionnelle, avec roi, députés, code, amendes, gendarmes, etc.; elle professe un superbe mépris pour les « sauvages » de Noukononou, qui n'ont pas su se donner les mêmes avantages; bien plus, elle projette une grande expédition pour civiliser l'île sœur, malgré elle, s'il le faut. »

Devant cette raison, le Père se rend de bonne grâce[2]. Au temps où nous sommes, se dit-il, quel citoyen ne se croit pas appelé, au moins une fois dans sa vie, à réglementer les peuples? Il rédige donc un plan de gouvernement, en six chapitres, pour les cent quinze habitants de l'îlot. Bien entendu, ces nouvelles lois ont pour fondement le décalogue. La place d'honneur y est attribuée, comme de juste, à la religion, à l'Église, au catéchisme. On n'oublie pas pour cela

1. Le P. Didier, qui s'était dévoué de tout cœur à ses chers Tokelaouans, a péri sur mer, en 1891, alors qu'il retournait les visiter. On n'a découvert aucune trace du navire sur lequel il s'était embarqué, aux Samoa.

2. Tout cet épisode est raconté d'après plusieurs lettres du P. Didier et de ses compagnons (1883-1885).

les intérêts temporels de ce bon peuple. Ainsi une loi spéciale interdit et annule dans l'avenir toute vente de terrains aux étrangers : cette clause a déjà sauvé plusieurs peuplades océaniennes, qui sans cela eussent été dépossédées et détruites par les blancs. Quant aux impôts, assez modiques du reste, ils sont payés en cocos; le gouvernement en fait du koprah, qu'il vend pour son compte.

Les rouages de l'État de Noukononou sont des plus simples : le pouvoir suprême est dévolu au vieux roi Te Ouloua; son fils, qui est doué d'une belle intelligence, l'aide pour l'exécutif; il est secrétaire d'État avec tous les portefeuilles. Ce qui ne l'empêche pas d'aller à la pêche quand le cœur lui en dit, de faire sa cuisine[1], et il a encore de nombreux loisirs. Le catéchiste, Susitino, vénéré de longue date dans le pays, est grand juge. Le pouvoir législatif appartient à un grand conseil, composé du roi, de son fils, de Susitino et de deux chefs, Telakaou et Falekié, sénateurs à vie et députés. Enfin deux jeunes gens mariés et connus de tous par leur conduite exemplaire, ont été promus à la dignité de gendarmes : telle est la force armée de Noukononou.

Ces lois constitutionnelles furent expliquées et solennellement promulguées à l'église, un dimanche. Ce fut une grande fête pour la population. Dès le lendemain, le conseil royal écrivit aux gens de Fakaofo. Il leur signifiait que les habitants de Noukononou avaient cessé d'être sauvages, et qu'ils étaient entrés dans le concert des nations civilisées.

On peut sourire. Heureux peuple pourtant, au sein de sa pauvreté extrême, qui demande tout à l'Église comme à une mère bien-aimée! Il l'a compris : l'Église procure à ses enfants fidèles non seulement le bonheur éternel, mais même la tranquillité, la paix et le bonheur ici-bas. Aussi les sujets de Te Ouloua vivent-ils heureux, à l'ombre de leur drapeau national, qui porte avec la croix le chiffre de la Vierge Immaculée.

Le troisième groupe des Tokelaou est situé au nord-ouest des deux précédents : c'est *Oatafou*, qu'on appelle aussi îles

1. Aux Tokelaou, comme dans beaucoup d'autres archipels océaniens, les hommes se réservent le soin de la cuisine.

d'York. Ilots de corail, enserrés de récifs-barrières et couronnés de hauts cocotiers, tel est ce groupe très semblable à celui de Fakaofo. Les habitants, païens ou protestants, ont d'abord repoussé les missionnaires et chassé les catéchistes. En ce moment, le catholicisme commence à s'implanter à Oatafou.

Notre visite aux îles de l'Union est terminée. Souhaitons au bon peuple qui les habite d'être bientôt tout entier conquis à Notre Seigneur Jésus-Christ. Le vieux roi de Noukononou, pour donner un aspect plus civilisé à son humble royaume, a fait tracer et niveler, au centre de l'île, une grande place publique. Au milieu s'élève une croix monumentale. De là, quatre routes s'en vont aux quatre points cardinaux. N'est-ce pas une idée bien chrétienne? Cette croix témoigne que Jésus-Christ a pris possession de ces îlots perdus, qu'il y règne en maître, et que tout vient de Lui ou aboutit à Lui seul. Que le signe de la rédemption décore un jour toutes les places publiques du vieux monde comme du nouveau : les choses en iront mieux et les hommes seront plus heureux.

Et maintenant, mettons le cap sur les *Samoa*, ou îles des Navigateurs, que cent lieues au moins séparent des Tokelaou.

J. LIONNET.

# VERDAGUER

## UN POÈTE CATALAN AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Deuxième article[1])

Ainsi appelé de la montagne qui porte ce nom, le *Canigou* est un récit légendaire où s'enchâssent les traditions locales ; c'est un hymne en l'honneur du Roussillon et de la foi chrétienne. Il serait d'ailleurs difficile de faire entrer ce poème singulier dans le cadre des anciens genres. Les descriptions y abondent. Pas un site pittoresque, pas un sommet que l'auteur n'ait voulu connaître par lui-même avant d'écrire ; il a soulevé la poussière des chemins plus encore que celle des bibliothèques ; aussi l'on devine toujours le fond solide sous l'éblouissante parure dont le caprice l'a revêtu ; beaucoup de *Manuels* du touriste sont moins riches, peut-être moins exacts ; néanmoins l'*Atlantide* était une œuvre d'imagination, et le *Canigou* est surtout une œuvre de cœur.

Si les brumes voilent encore çà et là quelques personnages et quelques paysages, le sujet l'excuse, et ces spectacles estompés par des brouillards transparents ne sont pas sans beauté ; l'élément humain, actif et précis, occupe la plus grande place et rend le *Canigou* plus intéressant et plus dramatique ; la variété des rythmes fait ressortir encore la variété du fond.

### I

Le bouillant Gentil, fils de Taillefer, comte de Cerdagne et neveu de Guifre, comte de Roussillon, vient d'être armé chevalier. « Son oncle lui chausse les éperons d'or et fait une croix sur son genou qu'il arrose d'une larme brûlante. Prenant ensuite l'épée qu'un rayon de soleil fait étinceler sur l'autel, il se dispose à l'attacher au flanc de Gentil, après lui

1. Voir *Études*, 15 août 1894.

avoir donné à baiser la croix de la poignée. Il lui frappe trois coups sur l'épaule, dernier affront que pardonne le guerrier; le moine présent dit : « L'épée est une croix; avec « elle combats et sois vainqueur, comme Jésus-Christ. Aime « de cœur cette belle épouse; que ni vie ni mort ne l'arra- « chent de ton côté. »

Rien non plus n'arrachera de son souvenir la pensée de Griselda, la vaillante et pure fiancée de ses rêves.

Tout le monde est en fête; les chants joyeux se mêlent aux farandoles, lorsqu'une clameur terrible s'élève : « Les Maures à Elve! Ils couvrent déjà le rivage et quatorze galions en vomissent encore.

— Courons les tailler en pièces! s'écrie Guifre. — Je vous suis, répond Gentil; » mais Taillefer, déjà sur son cheval de guerre, lui enjoint de garder le château. « Surtout, mon fils, que celui qui tout à l'heure t'armait chevalier n'ait pas à rougir de toi! » Hélas! cette recommandation devait être vaine.

« Pendant que Guifre est dans son palais de Corneilla, près du château d'Arria, Gentil veille en avant-garde, observant les moindres ombres qui traversent les massifs et les feux qui pourraient s'allumer dans la forêt. Tout dort, excepté les eaux du torrent où se jouent les rayons de la lune; tout dort, les ours au fond de la noire caverne, les souffles du soir entre les branches, l'agneau dans le parc, les oiseaux parmi les feuilles et la tête sous l'aile, les étoiles sur leur manteau d'azur, les glaciers au sommet du Canigou. La neige y brille comme le sourire de ce formidable roi de la contrée, à qui les Pyrénées font un trône et le firmament une tiare de fleurs scintillantes. La montagne fait l'effet d'un magnolia gigantesque entr'ouvrant ses corolles blanches. »

Gentil regarde ces points éblouissants : « Voyez les manteaux d'hermine des fées, dit l'écuyer superstitieux; ce sont des talismans qui rendent irrésistible; quiconque les possède vient à bout de ce qu'il désire. » Emporté par une folle envie, le jeune homme abandonne son poste, escalade la montagne au galop de son cheval et se trouve en face de Fleur-de-Neige, la fée de ces palais aériens.

« Parvenu au sommet, l'adolescent se souvient de Guifre et

de ses hommes d'armes; il se retourne et regarde en arrière. Qu'il apparaît splendide à ses yeux, le Roussillon, avec sa ceinture de phares qui luisent de cime en cime! Sur chacun des puys qui entourent la plaine de Ruscino s'élève une belle tour qui semble monter au ciel pour atteindre l'étoile dont elle se couronne. »

Par ordre de leur reine, les fées s'empressent avec des hymnes et des présents qui éblouissent Gentil avant qu'il se laisse désarmer. « Elles le placent sur une litière de mousse et de violettes et le conduisent sans secousse près d'un étang où le reçoit une gondole frissonnante comme un cygne dans un bain glacé. »

Pendant que des mélodies enivrent ses oreilles, des charmes plus puissants attaquent ses yeux et son cœur dans cet Alhambra de marbre et de glace, où des enfilades de piliers minces comme des joncs soutiennent des coupoles transparentes, où la grenade et la fraise se disputent à qui fera naître des rubis plus sucrés, où les oiseaux lancent leurs notes comme des averses de perles, tandis qu'on distingue dans le lointain le murmure des sources qui s'échappent en glissant des profondeurs de la montagne.

La description des Pyrénées catalanes est elle-même une féerie. Verdaguer en parcourt les principaux sommets et montre les panoramas qui se déroulent au regard. On revient de cette course aérienne l'œil ébloui, comme on sortirait d'un rêve. Faisons une de ces étapes sur la Maladetta.

« La voilà! mesurez sa hauteur colossale; Vignemale et Ossau atteignent à peine sa ceinture; le pic d'Albe et la Forcade ne dépassent pas ses genoux. Au pied de ce sapin de la Cordillère, les Albères sont des saules, Carlit est un roseau et le Canigou un jeune rejeton. Son immense glacier est la mère nourricière de la Garonne et de l'Essera; Aran, Lys et Vénasque pourraient l'appeler leur père; le mont Blanc et Dhavalgiri peuvent lui dire : mon frère! Ce mont servirait d'ossature à de vastes continents, d'échelon aux anges pour remonter au ciel, de trône à Jéhovah.

« Le Pyrénée est un cèdre de prodigieuse hauteur; comme des oiseaux les peuples nichent dans ses branches, et nul

vautour ne peut les en chasser. Chacune des sierras est un bras de ce colosse superbe, mais la Maladetta en est le plus haut rameau.

« Aux feux du soleil flamboient son haume et sa cuirasse, l'un fait de neiges éternelles, l'autre d'un glaçon large de deux lieues, long de quatre. Les nuages sont des papillons qui voltigent sur ses épaules; et ce tableau où la lumière et les ténèbres, l'ombre et le soleil se combinent, a le firmament pour cadre....

« Il voit l'Èbre et la Garonne, la Méditerranée et l'Atlantique; spectateur éternel, il entend leurs chants et leurs sanglots. Il voit les peuples qui arrivent, les peuples qui s'en vont; il voit le pays du Cid derrière le Montcayo; en deçà des pics asturiens, où régna le fier Pélage, il voit la brèche de Roland.

« Les aigles ne peuvent l'atteindre sans se reposer dans leur vol, lorsqu'ils veulent franchir l'abîme qui sépare la plaine des âpres sommets. Les nuages qui voudraient monter jusqu'à son front, si l'aile enflammée de la tempête ne les pousse pas, se couchent à ses pieds, Ils y montent pourtant et forment au Sinaï sauvage une couronne d'éclairs et de tonnerres.

Là, le printemps est sans oiseaux, sans fleurs; les tourbillons sont les oiseaux, les glaciers sont les fleurs. Ces fleurs, lorsqu'elles s'épanouissent, couvrent le versant; les gouttes de rosée qui en sortent sont des cascades qui bondissent à travers les abîmes, effarées et hurlantes comme des fauves.

« Pourquoi Dieu a-t-il mis tant de grandeur dans les abîmes ? Pourquoi voile-t-il de nuages la tour qui touche le ciel ? Pour qu'en descendant sur terre il ait un pavillon où l'homme, ange sans ailes, bon ou mauvais, ne l'offense point. Mais la terre a toujours des épines pour son Dieu...

« Des années passèrent, des siècles de siècles passèrent avant de couvrir de terre et de verdure ces squelettes des géants primitifs, avant que la roche fût grise de mousse, les prés émaillés de fleurs, avant que les bois eussent des oiseaux et les oiseaux des chants.

« Ouverte ainsi par la glace et les torrents, la Cordillère prit la forme d'une gigantesque feuille de fougère. Quand les

vallées se furent creusées comme des sillons sous la charrue, quand la plaine s'épanouit à la vie, Dieu posta sur la cime la plus haute ce gardien géant.

« Et l'Espagne, qui avait déjà deux mers pour la bercer au murmure de leurs vagues, pour piliers les pics d'Europe et le Puigmal, pour dôme le ciel transparent d'Andalousie, l'Espagne eut dès ce jour à son chevet un ange pour gardien. »

Malheureusement, Gentil ne voit pas cet ange qui l'aurait bien conseillé ; il accompagne Feur-de-Neige dans sa promenade fantastique à travers cet empire où éclatent les merveilles de la terre et du ciel.

« Sous leurs pieds, ils voient glisser les étoiles ; sur leurs fronts, entre les branches des noirs sapins, des nuages de perles blanches fuient dans l'azur. En contemplant le firmament répété dans les eaux dont ils contournent les bords, ils croient par intervalles, entre le brouillard et la lumière, suivre les astres. »

Pendant que Taillefer combat les Maures et verse son sang pour la patrie et pour la foi, son fils est tout à ce charme fantastique qui l'enivre. Il monte de cime en cime, et chaque pas lui semble un coup d'aile. Il entend des chants sous la feuillée, un flottant murmure d'eau qui dégoutte et de ruisseaux sur la mousse. Devant lui, le soleil levant s'épanouit comme une immense fleur. Les rayons frais du matin et l'air rose glissent sur lui comme des caresses et le font tressaillir.

« Regarde ! » dit la fée ; et aussitôt, dans un magique panorama, il voit se dérouler devant lui la plaine du Roussillon encadrée de nuages d'or et de feu ; il se voit lui-même, comme dans un rêve, près de Fleur-de-Neige, au sommet du Canigou.

« Cinq rivières coulent de cette montagne majestueuse, cinq rivières d'eau vive faites de glace et de perles, dont les flots écumants arrosent le Roussillon. Les plus belles étoiles font ainsi ruisseler leurs rayons à travers les jardins du ciel.

« Ce géant aux larges épaules laisse s'amasser, pendant l'hiver, les tourbillons, la tempête et les nuages ; pendant

l'été, il nourrit de romarin et de genêts les troupeaux dispersés dans les plis de sa robe diaprée, dont chaque ride abrite un village.

« Du côté de Collioure, assez loin derrière le mont Pyrénée, on voit le soleil se lever, rougeâtre et vague ; vous diriez un phare posé sur la montagne par un bras de fer. Bientôt le firmament s'illumine et s'échauffe au contact de sa longue chevelure de flamme.

« Chaque matin, lorsqu'il s'élance de son berceau d'écume, ses premiers rayons couronnent le roi du Roussillon; le jour, il lui jette un manteau de lumière et de pierreries; avant de disparaître derrière Maranges, il lui envoie un dernier et mélancolique adieu. »

Sur l'invitation de Fleur-de-Neige, la fée de Mirmande raconte au jeune voyageur un des vieux souvenirs du Roussillon : le *Passage d'Annibal.* On dirait une armure antique déterrée au milieu d'un champ de fleurs. Ce long défilé de guerriers venus de tous les pays, parlant toutes les langues, aussi divers par les mœurs que par les costumes, est d'une grandeur épique et d'une couleur étonnante. Au milieu de cette cohue de mercenaires que son génie domine et qu'il va lancer comme une avalanche contre Rome, on croit voir le général carthaginois monté sur un éléphant. Que peuvent les Catalans contre ce torrent d'hommes, de chevaux, de lances et de fantassins ? « Qu'il passe ! » répondent-ils aux envoyés d'Annibal ; et ils s'enferment dans le Roussillon.

« Pendant toute une journée ils regardent s'écouler sous les murs de la tour, avec les fantassins blancs et noirs, des balistes, des chars de bataille, des archers portant leur arbalète sur l'épaule, des faucheurs armés de larges faux luisantes et des frondeurs des Baléares. Que vient donc chercher en Europe le lion de l'Afrique ? Ce qu'il y vient chercher ? Il va combattre l'aigle romaine, la terre étant trop étroite pour deux si puissants rivaux ; il vient renverser la souveraine du monde et ouvrir le champ des morts à Rome ou à Carthage. »

Tout le morceau, malgré ses longueurs ou même son peu

d'à-propos, a le relief d'un fragment de Thucydide, la majesté d'une narration de Tite-Live, l'éclat mouvementé d'un chant de Lucain.

La complainte de la Noguère et de la Garonne, qui vient ensuite, fait contraste par sa légèreté joyeuse :

« Noguère et Garonne sont les enfants d'une même mère. Dès leur naissance, elles se rencontrèrent, coururent et sautèrent comme deux jumeaux qui partagent mêmes jeux.

« Noguère court par Alos, en se jouant; Garonne court par Aran et bondit en gazouillant.

« L'une abreuve le grand jardin qui s'allonge de Toulouse à Bordeaux. L'autre roule jusqu'à Tortose l'argent fondu du Mont-Vallier; après avoir traversé maints gouffres noirs, elle chemine alerte et babillarde jusqu'à ce qu'elle s'allie avec le Lègre, en amont de Balaguer.

« Espagnole devenue française, la Garonne, patriote infidèle, porte en France les richesses amassées en Espagne ; nous voyant pauvres en sources, elle va donner son superflu à l'Atlantique, pendant que la Noguère verse dans la Méditerranée ses eaux rares et saumâtres. »

Bien belle aussi et bien touchante, l'histoire de Lampégie, la fille du duc d'Aquitaine, mariée au Maure Abunézah, gouverneur de Cerdagne, nœud fleuri qui rattacha quelque temps le Languedoc et l'Arabie. Mais la guerre éclate, et le malheureux époux meurt près de la fontaine de la Reine, en défendant son épouse, que les vainqueurs emmèneront captive en Orient.

L'idylle a fait pleurer. Gentil s'abandonne à ces beaux rêves, trop prolongés, trop langoureux, et finalement indignes d'un guerrier que les combats réclament.

Taillefer, d'abord accablé par le nombre, a pourtant réussi à se dégager et à brûler la flotte sarrasine. Il poursuit à son tour les ennemis, qui se trouvent enfermés et qui sont écrasés entre ses troupes qui montent du rivage et les troupes de son frère Guifre qui descendent de la montagne, dont leur chef connaît tous les sentiers.

Mais quel coup, lorsque les vainqueurs se rencontrent en présence du cadavre de Gentil ! Voici ce qui était arrivé.

Inquiet de l'absence de son neveu, le comte Guifre était survenu à l'improviste, et, dans son indignation contre tant de rêverie et de mollesse, il l'avait précipité dans une fondrière, où son beau corps s'était brisé aux pieds de Fleur-de-Neige désespérée.

Le meurtrier avoue son crime et le père lève l'épée ; mais leur frère Oliva, l'abbé de Ripoll, accourt et s'interpose. Réfugié dans l'église, Guifre se confesse, et Taillefer n'ose frapper un homme sans défense et que Dieu vient d'absoudre. Au lieu de s'entr'égorger, les deux frères s'embrassent en pleurant; tant la religion seule est puissante sur ces fougueuses natures!

Le comte Guifre, repentant et pardonné, ne veut plus quitter cette montagne fatale ; il y expiera son crime dans un monastère qu'il fonde, et il aura pour lit de repos sa propre tombe, creusée de ses mains dans le rocher.

Il descend une dernière fois à Corneilla pour faire ses adieux à la comtesse. Cette scène rappelle la pathétique entrevue d'Hector et d'Andromaque, ou mieux encore les plus émouvantes pages de nos chansons de geste.

Qu'il les retrouve désolés ces lieux où hier encore le bonheur habitait! Maintenant, tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, le silence même, reproche au comte Guifre la mort de son neveu.

« Il aperçoit à la fenêtre la belle Guisla, entre les deux vases d'œillets qui sourient sur leurs supports de pierre. Il la voit en vêtements de deuil, comme une veuve, et confus il abaisse ses yeux vers la terre. Sur chaque degré du perron qu'il gravit tombe une larme. Au sommet, elle est là qui pleure, le visage abattu par la douleur.

« Les paroles qu'ils échangent sont d'une tristesse mortelle. « Adieu, dit le comte, épouse bien-aimée; en m'arra-
« chant à ton cœur, mon cœur se brise, comme la branche
« qu'on sépare de la tige. — Mais je ne te laisserai point
« aller; ta vie est à moi. Devant l'autel, le jour de nos fian-
« çailles, ne m'as-tu pas juré un amour sans fin? — Je t'ai-
« merai comme je t'ai toujours aimée; mais, hélas! du fond
« d'un moutier qui s'élève auprès de l'oratoire de Saint-Mar-

« tin du Canigou. Je devais mourir là, sur un gibet, dévoré « par les corbeaux, entre ciel et terre. Dieu compatissant me « sauve la vie ; je dois lui offrir ce qui m'en reste. »

« L'épouse veut répondre ; mais son âme déborde d'angoisse, ses yeux de larmes, et sa gorge muette n'a que des sanglots. »

Au milieu de ces péripéties, que devient Griselda, dont nous avons aperçu la naïve silhouette au début du poème ? La pauvre enfant ne résistera pas au coup terrible qui va la frapper en plein cœur.

Un jour Guisla, résignée mais inconsolable, s'enfonce dans un bosquet où résonne une voix harmonieuse. Pour mieux jouir de cette chanson rustique, elle se glisse doucement, si doucement qu'elle courbe à peine le trèfle et l'herbe sous ses pieds. Elle est tout à coup près de la chanteuse ; seule une haie de verdure l'en sépare. Écartant quelques branches de saule et quelques clématites, elle l'aperçoit entre des rosiers ; elle-même est une rose des champs épanouie sous le ciel, au soleil du bon Dieu. Sa jupe est de bure grossière ; son capulet de couleur olive ; ses espadrilles légères sont tissées du chanvre fin enroulé à sa quenouille. La chanson qui voltige sur ses lèvres dit l'espérance de revoir celui qui est allé combattre les Maures et qui doit bientôt revenir, puisque sa bannière est arrivée.

A chaque silence, Guisla pousse un soupir. Elle boit ces notes une à une, comme une rosée pour son cœur. Étonnée de la voir et de l'entendre : « Qu'a-t-elle ? demande Griselda aux suivantes ? Une épine aurait-elle blessé son pied ? — Hélas ! c'est au cœur qu'elle m'a blessée. Tu chantes gaiement, enfant ; moi, je suis triste, moi, la comtesse de Cerdagne, héritière de ces domaines. Aurais-tu trouvé sous ces arbres une fontaine de joie pour les affligés ? — Oui, je l'ai trouvée, un jour de printemps, jour de paradis que mon âme n'oubliera jamais ; hélas ! le regret en a bientôt troublé le pur cristal. — Quel est donc celui que tu aimes ? — La fleur de ces contrées, le plus beau chevalier du comte. Seriez-vous seule à ne pas le connaître, vous qui êtes sa tante ? — Gentil ? — Oui, Gentil, répond Griselda avec un soupir ». Aussitôt,

comme touchée par la foudre, l'épouse de l'homicide tombe, ses lèvres de carmin prennent la blancheur du givre, les roses de ses joues pâlissent.

Ses femmes l'emportent dans le palais où elle fond en larmes. Griselda devine tout ; mais elle ne peut pleurer, parce que les yeux restent secs dans les plus cruels orages de la vie. Sa peine ne pouvant s'épancher, sa tête se trouble, ses sens s'obscurcissent, et cette charmante étoile sombre dans la nuit de la folie !

« Souvent retentit jusqu'à la dure et funèbre cellule de Guifre, le cri sauvage de Griselda, la pauvre folle, qui va répétant : « Gentil ! Gentil ! » Sa blonde chevelure au vent, elle vient frapper de sa main glacée cette tombe sur laquelle avril ne fera plus éclore de fleurs.

« Sans attendre la réponse, elle reprend sa course sur la montagne et réveille le noble pénitent par ses appels : « Sous « quel arbre dort celui que je regrette, bon moine ? Ne vous « étonnez pas si je pleure ; il y a si longtemps que je le « cherche ! »

L'abbé Oliva exposait à ses religieux le plan de la nouvelle église, épopée de granit où tous les mystères du christianisme apparaîtraient aux yeux sous d'hiératiques symboles, lorsqu'un messager, en habits de deuil, accourut annoncer la mort de Taillefer. L'audacieux comte voulut traverser le Rhône à cheval ; le fleuve était grossi, la nuit noire ; le fond manque sous le sabot du cheval, et le cavalier renversé s'embarrasse dans sa lourde armure qui l'entraîne dans le gouffre.

Quand l'abbé de Ripoll vint apprendre au pénitent de Conflent la triste nouvelle, il trouva le comte Guifre gravement malade : « Frère, c'est Dieu qui t'envoie, dit-il ; comme Taillefer je vais quitter cet exil. Si du moins, comme lui, j'en sortais la conscience pure ! Cette nuit même, sur les parois de ma tombe, j'ai entendu les trois coups de marteau qui sont les avertissements de notre patriarche saint Benoît.

« Adieu, cellule et cloître, ciel terrestre, port de paix sur cet océan de combats. Adieu, frères que j'aimais de tout

cœur; comme je vous garde en mon souvenir, gardez-moi dans le vôtre; je vais vous attendre à la source de l'éternel amour.

« A l'heure où la mort inexorable me saisit, je vous demande une grâce, la dernière : plantez la croix au sommet le plus haut du Canigou; qu'en élevant vers Dieu ses bras amis, elle guide les regards et les pas; qu'elle efface le crime commis sur la montagne! »

A la fin de l'étrange poème, Fleur-de-Neige et ses fées abandonnent les hauteurs délicieuses où elles habitèrent tant de siècles. Elles chantent en s'en allant: « Lorsque approche novembre qui dépouille les forêts, les hirondelles se rassemblent sur le rivage pour passer la mer; ainsi, ô douce Catalogne, notre vol va nous porter loin de toi!... Tu ne nous reverras jamais plus revenir! »

A ces adieux répond le chœur des moines qui prennent possession de la montagne : « Nous voici au sommet du Canigou, belvédère des Pyrénées; d'ici on découvre la France et l'Espagne; unissons-les par la croix! »

Ils la plantent et l'adorent : « Arbre fleuri sur le roc du Golgotha, ô croix! ouvrez le ciel avec votre front; scellez, scellez l'enfer sous vos pieds; étreignez le monde entre vos bras! »

Un hymne final célèbre la conquête du Canigou par la religion des moines, et la reprise de la Catalogne sur les Maures chassés pour toujours.

« Gloire au Seigneur! nous avons recouvré notre chère patrie. Qu'elle est fière, qu'elle est vaillante à son réveil! Voyez-la s'appuyer sur les Pyrénées, le front au ciel, les pieds dans la mer.

« Son poing brandit la lance redoutable ; ce qu'elle a conquis, la croix le gardera. Ses jeunes fils reposent sur son sein où elle les nourrit de sa foi et de son amour.

« Berçons-la dans son nid de montagnes; rendons forts ses bras et son cœur. Donnons à ses bras la dureté du fer, pour la guerre; son cœur, remplissons-le d'amour pour la paix.

« O ma patrie! la victoire t'a donné ses ailes; ton astre se

lève comme un soleil. Lance à l'occident le char de ta gloire ; Dieu te conduit, Catalogne, en avant !

« En avant ! Montagnes, terres, mers, que rien ne t'arrête. Le trône des Pyrénées est petit ; mais tu te réveilles aujourd'hui pour grandir toujours à l'ombre de la croix. »

## II

L'élément épique et dramatique est remarquable dans Verdaguer. Il a le souffle puissant, la conception vaste, la pensée haute et le sentiment profond ; toutefois, c'est dans la poésie lyrique qu'il déploie toutes ses qualités. Aucun homme n'échappe complètement à l'influence de son temps ; d'ailleurs la langue catalane, comme la provençale, est éminemment propre à traduire les impressions intimes. Pour employer une expression quelque peu scolastique, mais à la mode, elle se plaît à la poésie subjective plus qu'à la poésie objective, et y excelle.

Dans les nombreux morceaux que nous avons cités, on a pu admirer cette allure par bonds, obéissant à l'émotion plus qu'à la chronologie et à la logique. Le sentiment et la pensée naissent ailés et s'envolent sans effort. Mais il est toute une série de poèmes dans l'œuvre de Verdaguer qui sont purement lyriques. C'est là peut-être qu'il a jeté le meilleur de son talent. A vrai dire, il a peu de rivaux en Espagne, ainsi que l'affirme D. Marcelino Menendez y Pelayo.

Le champ de cette poésie lyrique est indéfini. Tout ce qui peut faire vibrer noblement l'âme humaine, c'est-à-dire Dieu et la création, lui fournit des chants. Elle prend tous les tons, depuis la naïveté de l'idylle jusqu'à l'enthousiasme du dithyrambe. Tantôt elle est douce, insinuante et familière, comme une causerie d'ami ou une voix du foyer ; tantôt elle est impétueuse et chargée de colères ; ici, elle tonne avec force ou enseigne avec solennité ; là, elle badine avec grâce et rit avec une malice exempte de fiel. Les belles et pieuses larmes ne lui sont pas plus étrangères que le sang des guerres et les éclats de la passion. Tour à tour elle peut s'élever d'un coup d'aile aux plus sublimes hauteurs de la

théologie, avec les prophètes, ou effleurer le gazon, avec les fées.

Observateur amoureux de la nature, Verdaguer l'a peinte sous tous ses aspects et dans tous ses détails. La plaine et la montagne, la terre et la mer, l'Europe et l'Amérique, toutes les heures du jour et de la nuit, toutes les saisons de l'année, ce qui rampe et ce qui vole, les cités et les solitudes, tout lui a fourni des sujets ou des images, et partout on retrouve la note personnelle, la précision pittoresque, l'émotion communicative.

Notre poète est trop penseur pour être un simple descriptif; non seulement il dessine et colore, mais il sent. La nature inanimée n'est pour lui qu'un cadre où s'agite la vie humaine sous l'action divine. Il suit cette vie dans toutes ses transformations et toutes ses étapes : vie à la campagne et dans les villes, à la maison et à l'étranger, en paix et sous les armes, dans l'allégresse et dans le deuil ; vie de l'adolescent et du vieillard, de l'enfant et de la mère, de l'époux et de la vierge, des pauvres et des riches. On dirait qu'il a tout éprouvé, tant il sait tout deviner.

La patrie pour Verdaguer n'est point une idée ; c'est un être vivant qui a un passé et un avenir, dont il connaît les gloires et dont il plaint les malheurs, loin duquel il est dur de vivre et sur le sein duquel il désire mourir.

Quiconque aura lu *Patria* saura combien Verdaguer a aimé la Catalogne et l'Espagne, car la petite patrie ne lui fait point oublier ou méconnaître la grande. Sur toutes les mers et sous tous les cieux, son cœur le rappelle à Montserrat, dont il a écrit la glorieuse *Légende*, et dont le sanctuaire fameux a été le berceau de la poésie catalane, comme l'Assise de saint François fut le berceau de l'art italien ; à Barcelone, dont il a célébré la richesse, la vaillance et la foi, dans une ode justement vantée ; à Vich, qui vit ses premiers ébats et ses premiers triomphes, qui fut la patrie de Balmès, et dont la plaine garde les tombeaux de son père et de sa mère.

Voici la pièce intitulée *Anyorança;* le poète l'adresse à Son Altesse Doña Maria de la Paix, princesse de Bavière :

« Si vous saviez le catalan, vous sauriez ce qu'est *Anyo-*

*rança.* C'est la maladie des cœurs transplantés en terre étrangère, le mal que vous avez dû sentir, quand le vôtre fut transplanté, fleur délicate d'Espagne, sous les nuages de Germanie.

« Ce mal n'a de nom que dans notre langue bien-aimée. C'est la voix des absents; c'est le soupir de la patrie qui appelle, avec une tendre insistance, ses fils jetés au loin; c'est la douloureuse langueur d'un cœur aimant à qui manque quelqu'un qui lui tenait par les racines, comme la branche tient à l'arbre.

« N'est-il pas vrai qu'à Munich, sur les bords de l'Isar, vos yeux humides se tournaient vers l'Espagne? N'est-il pas vrai que ses monts vous parlaient du Guadarrama; ses vergers et ses jardins, des vergers et des jardins de Valence et de Grenade; ses églises, de Notre-Dame del Pilar; ses palais, de l'Alhambra?

« Quand vous reviendrez à Munich, avec l'époux que vous chérissez tant, vous y emporterez le souvenir de la terre catalane; vous penserez au Montjuich et à la cité qui a reçu et qui porte le trident de Neptune. Vous penserez à Montserrat et à la Vierge souveraine. N'y a-t-elle pas le plus beau sanctuaire qui existe sous le ciel? les rossignols en sont les musiciens, le soleil et la lune l'illuminent, la montagne lui sert d'escabeau.

« Si l'absence vous perce de ses épines douces et amères, souvenez-vous, princesse, que Dieu vous a donné une harpe pleine de chants, pleine de poésie, comme un carquois de flèches pour faire la guerre aux regrets et à l'*Anyorança.* »

Verdaguer nous émeut dans ce qu'il y a de plus vivace et de plus noble au fond de notre nature. Prêtre et poète, joignant à l'intuition le contrôle des confidences intimes, aux enseignements de la douleur les secrets de la méditation, il connaît tous les chemins et tous les replis du cœur; aussi le lecteur s'arrête souvent étonné, en face d'abîmes qu'il ne soupçonnait pas en soi-même ou dans les autres. Il n'y a pas de vrai poète sans ces éclairs.

Le sentiment religieux, le besoin de l'infini, l'aspiration ardente vers la paix, la soif toujours inassouvie du souverain

bien, c'est l'essence même de l'être raisonnable, son mouvement le plus spontané et son cri le plus sublime; c'est pourquoi la poésie religieuse, lorsqu'elle est sincère, est la plus émouvante de toutes. Dès que cette corde résonne, tout en nous lui répond; ceux qui ont su la toucher, même d'une manière imparfaite, sont les seuls grands, parce qu'ils sont les seuls profondément humains. Verdaguer a eu ce don.

La poésie religieuse a des variétés et des degrés innombrables, puisqu'elle a pour objet l'âme, Dieu et tout l'entre-deux. Elle peut être simplement *descriptive* et presque extérieure, se contentant de peindre les cérémonies du culte ou de raconter les vertus, les miracles et la gloire des saints et des martyrs; le célèbre poète chrétien Prudence s'est arrêté là, et Chateaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, n'a guère été plus loin. Quelquefois elle est *dogmatique* et s'efforce d'exposer en vers précis et imagés les mystères de la religion et les merveilles de la vérité révélée; les poésies de saint Thomas d'Aquin sont d'incomparables modèles du genre, mais à l'exactitude didactique il sait joindre la chaleur et la piété d'un ange. D'autres fois elle est surtout *ascétique* et morale, et se propose d'inspirer le goût de la vertu surnaturelle et l'horreur du péché, en rappelant les joies de l'innocence, les douceurs de la vision béatifique, les supplices de l'enfer, les grandeurs et l'amabilité de Jésus-Christ. Plus souvent enfin elle est dévote et *liturgique*, multipliant les prières, les cantiques, et donnant des formules rythmées aux manifestations de la vie chrétienne.

Chacun de ces genres a ses beautés et son utilité; on pourrait en montrer des modèles dans Verdaguer, notamment dans sa *Légende de Montserrat* et dans le recueil intitulé *Charité*. Signalons en particulier d'admirables pièces dédiées à l'Enfant Jésus, à la Vierge, à saint Joseph, au Sacré Cœur et aux patrons pour lesquels il éprouve une confiance ou une reconnaissance spéciales. Il y déploie tous les trésors d'un esprit inépuisable, toutes les couleurs d'une charmante imagination, toute la ferveur d'une foi embrasée, toutes les délicatesses d'une langue exquise et d'une versification pleine de ressources. Les mignardises elles-mêmes sont

touchantes, parce qu'on y sent l'affection du cœur et non la satisfaction de la vanité.

Au-dessus de tous ces genres de poésie religieuse s'élève la poésie *mystique*, comme la flamme au-dessus du brasier.

Les vrais poètes mystiques sont rares, parce qu'il ne suffit pas d'avoir beaucoup de qualités poétiques, beaucoup de science, ni même beaucoup de sainteté.

La poésie mystique suppose un état d'âme particulier, une sorte d'exaltation de l'intelligence et d'effervescence de la volonté produite par la contemplation des choses divines ; elle suppose une philosophie, une métaphysique, une psychologie et même une théologie transcendantes, qui ne sont en rien contraires aux données de la raison et de la foi, mais qui vont en quelque manière plus loin et plus haut. Le mysticisme aspire à l'union avec Dieu et à sa possession par l'amour ; il procède comme si l'âme et Dieu étaient seuls en présence ; il poursuit l'amour-propre et les affections naturelles jusque dans leurs racines. Dans cet embrasement lumineux de toutes les facultés, dans cette tendance vers un but unique passionnément poursuivi comme le souverain bien, l'âme voit Dieu en tout et tout en Dieu. Tout ce qu'elle voit est un reflet, tout ce qu'elle entend est un écho ; elle est sur la terre comme le passager sur la mer, entre deux firmaments qui se correspondent, puisqu'en réalité ils n'en forment qu'un, allant de la figure fugitive au prototype éternel avec une agilité merveilleuse et sans presque s'en apercevoir, s'absorbant par le désir et absorbant les créatures dans le Créateur, impatiente et heureuse de perdre son néant dans l'Être infini.

A une âme ainsi disposée, donnez une haute intelligence, une puissante imagination, une sensibilité délicate, le sens du rythme et la connaissance de la langue, en un mot la faculté de traduire vivement ses émotions, vous aurez un poète mystique : saint Bonaventure, l'auteur inconnu de l'*Imitation,* sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, Luis de Léon. Verdaguer est de cette grande race.

D. Marcelino Menendez y Pelayo préfère les *Idylles et chants mystiques* et le *Songe de saint Jean* à l'*Atlantide* et à

*Canigou.* « Je puis dire sans hyperbole, déclare ce juge dont les arrêts en pareille matière sont décisifs, je puis dire que nul de nos poètes du grand siècle ne dédaignerait de signer quelques-unes des compositions de ce volume, tant on y admire de ferveur chrétienne, de délicatesse dans la forme et d'élévation dans les pensées. »

Aucune préoccupation d'art ou de réputation littéraire; tout jaillit spontanément, comme un jet de flamme d'un ardent foyer. « On dirait, suivant l'expression de Milà y Fontanals, un bouquet de fleurs écloses dans un jardin que les séraphins habitent. » Tout y est orthodoxe, pur, lumineux, suave, joyeux ; tout y respire et tout y inspire la force, la paix, la foi, l'espérance et l'amour. L'encens, l'harmonie, la clarté que les vitraux jettent sur le parvis et le recueillement semblent flotter dans ces strophes ; on y sent véritablement le divin.

L'œuvre où Verdaguer, dans la pleine maturité de son talent, a mis le plus de lui-même est le *Songe de saint Jean.*

Le disciple bien-aimé s'endort, à la dernière Cène, sur le sein de son Maître, et voit dans l'avenir la naissance, les progrès et le triomphe de la dévotion au Sacré Cœur. Le poème se divise en trois parties : les Clartés de la nuit, l'Aurore, le Lever du soleil. Dans chacune nous voyons passer et nous entendons parler les saints et les docteurs qui se sont fait remarquer par leur dévotion à l'amour du Verbe incarné et à l'organe de chair qui symbolise cet amour.

Dans l'azur sombre de la nuit brillent comme des étoiles la Vierge Marie, Mère de Jésus, saint Paul, saint Augustin, saint Bernard, saint François d'Assise, saint Bonaventure, le docteur et martyr catalan Raymond Lulle, le Docteur angélique, Dante, sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne et sainte Magdeleine de Pazzi.

« O folie de l'amour, s'écrie Verdaguer en parlant de cette dernière sainte, la plus douce des folies ! Ah ! qui sentirait dans son cœur celle qui possédait Magdeleine ! il voudrait souffrir sans mourir, mourant sans cesse de douleur. Lorsqu'elle voit l'autel solitaire, ses yeux fondent en larmes ; elle s'en va sonner les cloches : « Venez, venez voir l'amour,

« l'amour de mes amours, qui se consume, hélas! de re-
« grets. » Voyant que les hommes ne viennent pas, elle s'en plaint aux oiseaux et aux fleurs : « Dites-moi, petits oiseaux, « dites-moi, petites fleurs, pourquoi n'aime-t-on pas l'a-
« mour ? »

Tout à coup saint Jean entend du côté de l'Espagne un chant qui ravit les séraphins. « L'aurore doit être levée, puisque les rossignols chantent. » Dans cette aurore, en effet, saint Jean de la Croix est le premier dont les accords éclatent.

Après le prince des poètes mystiques, le disciple bien-aimé contemple sainte Thérèse en extase dans le Cœur sacré, bréviaire divin où elle apprit la science de l'amour. « Dans ses pages elle lisait qu'aimer c'est souffrir, et elle se mourait de ne pouvoir mourir. »

A la vierge d'Avila, l'honneur de l'Espagne par son génie autant que par sa sainteté, succèdent sainte Rose de Lima, les géants de la Compagnie de Jésus : saint Ignace, saint François Xavier, Canisius, saint Louis de Gonzague qui fut ange par la pureté et séraphin par la ferveur, Bernard de Hoyos qui reçut du Sacré Cœur des communications qui rappellent les promesses faites à la bienheureuse Marguerite-Marie, et saint Philippe de Néri, dont l'amour élargit physiquement la poitrine, en soulevant les côtes qui gênaient les élancements du cœur. Saint Michel des Saints, peu connu en France, inspire à Verdaguer les paroles suivantes :

« Dans son extase, il disait au Seigneur : « Je vous aime ;
« mais je vous aimerais davantage, *ô ma vie*, si vous me
« donniez votre cœur. »

« Jésus prit son cœur et en fit don à Michel, en échange du sien ; et Michel aimait Dieu avec le cœur de Dieu même.

« Depuis lors il ne vivait plus, son Bien-Aimé vivait en lui, et nuit et jour il s'écriait : « *O ma vie!* sur la terre vous
« m'avez donné le ciel ! »

En citant les paroles mises sur les lèvres du plus populaire des saints français, on verra combien, dans cette mystique revue, l'auteur du *Songe de saint Jean* pénètre dans l'âme des personnages, en saisit le trait dominant et parle leur langue.

« Mon cœur, s'écrie saint Vincent de Paul, brûle du feu de la charité. Pauvres du monde, je vous porte dans mon cœur. Venez à moi ; votre pauvreté m'attire, comme le son de l'or attire l'avare insatiable.

« Fils du vice, venez ; enfants sans mère, rebuts du péché, cœurs en péril, venez. Je servirai de père à l'orphelin, de fils au vieillard délaissé...

« J'ai du baume pour toutes les blessures ; mais, doux Jésus, je le tire de votre cœur, fontaine d'amour qui arrose toutes ces vies, vase dans lequel Dieu recueille toutes ces peines. »

A cet endroit, un court épisode interrompt le récit. L'oreiller est bien doux et Jean y continue son extatique sommeil, mêlant les battements de son cœur aux battements de ce Cœur dont l'amour concilie le ciel et la terre et dont la volonté règle l'harmonie des astres. Judas veut réveiller l'évangéliste. « Arrière ! dit Jésus au traître ; pour le songe qu'il fait, moi-même je voudrais m'endormir. »

Avec la bienheureuse Marguerite-Marie, c'est le *Lever du soleil.* Jean a regardé les saints qui ont précédé, l'un après l'autre ; tous ont reçu une étincelle du Cœur divin, mais aucun n'est la fournaise ardente. « D'étoile en étoile sont déjà passées les splendides constellations de ce Ciel des cieux ; oiseaux et fleurs attendent le jour. Ne sentez-vous pas un parfum qui s'élève des jardins de sainte Chantal ? »

Une vierge, disciple du Calvaire, gémit devant l'autel ; elle voit les péchés du monde, son cœur s'immole à l'unisson du Cœur divin : « Dans une aurore de lumière, Jésus lui apparaît debout sur l'autel, avec ses plaies resplendissantes comme cinq étoiles. De chacune sort un jet de flamme et tout un fleuve s'épanche de son côté. Sur le corps divin, le cœur brille comme le soleil dans le ciel. »

Jean continue de nager dans l'extase comme un cygne dans un océan. Il voit dans les siècles à venir l'incendie se propager de couvent en couvent, de ville en ville, de royaume en royaume, de monde en monde. Tout gravite autour du Sacré Cœur, comme la création autour du soleil. Hors de ses rayons, c'est le froid de la mort. Les âmes y aspirent l'abnégation et le sacrifice ; avec le zèle renaît l'apostolat ; la

pureté refleurit comme un lis. Le plus doux des maîtres, voyant son disciple enivré de ces rêves de chérubin, laisse plusieurs fois tomber sur son visage des larmes divines.

Après avoir bu à sa source le vin nouveau de l'évangile d'amour, Jean s'éveille au bruit d'un gémissement. C'est Jésus qui pleure avec ses apôtres sur les péchés et sur l'ingratitude des hommes. « Voyant des larmes aux yeux de tous, il se met aussi à pleurer; puis, afin de consoler ses frères, il demande tout bas au Maître : « Voulez-vous que j'annonce aux hommes de quel amour Dieu les aime? Voulez-vous que je leur montre votre Cœur? — L'heure n'est pas encore venue. L'Église grandit comme un arbre au bord des eaux; mais pour porter un tel fruit ses branches ne sont pas assez fortes. Pour le moment, dis aux hommes : *Le Verbe s'est fait chair!* Ils peuvent bien passer mille ans à méditer cette parole. Après mille ans de crépuscule, l'aurore de mon Cœur paraîtra; après l'aurore, le soleil, le soleil de la gloire éternelle. Le Cœur de Dieu même battra dans le sein de l'humanité; son royaume sera le monde et son trône sera l'Espagne. »

Si nous osions hasarder une comparaison, nous dirions que le prêtre catalan ressemble à ces artistes du moyen âge qui lançaient dans les airs nos belles cathédrales avec leurs forêts de clochetons fleuris, leurs flèches à jour, leurs cloches sonores, leur peuple de monstres et de saints, leurs vitraux où s'embellit la lumière et leur incomparable chapelle de la Vierge, véritable poème de l'âme catholique dans son aspiration vers le ciel. M. José de Hérédia, Leconte de Lisle et la plupart de nos ciseleurs contemporains luttent d'habileté avec ces ouvriers japonais qui sculptent des noyaux ou creusent dans un morceau d'ivoire des sphères concentriques.

La nature, les voyages, la lecture des chefs-d'œuvre, l'étude de la théologie, la connaissance de l'âme humaine et la méditation de l'Écriture Sainte, telles sont les sources où devrait s'alimenter toute grande poésie et où s'est largement abreuvé le génie de Verdaguer. L'amour des hommes puisé dans l'amour de Dieu a donné plus de souffle à son inspi-

ration, plus d'essor à son aile, plus de flamme à son accent.

Aujourd'hui, l'auteur de l'*Atlantide* et de *Canigou* semble avoir dit adieu à la littérature profane; il n'interrompt guère ses bonnes œuvres et ses préoccupations charitables que pour célébrer le Sacré Cœur de Jésus.

Saint Augustin, racontant le dernier entretien qu'il eut avec sa mère, à Ostie, en face de la mer éclairée par le soleil couchant, a décrit le mouvement ascensionnel de la vie et la poésie de Verdaguer :

« Emportés par un élan d'amour vers l'immuable félicité, nous traversâmes l'une après l'autre toutes les choses corporelles et ce ciel même tout resplendissant des feux du soleil qui allait disparaître, de la lune et des étoiles qui commençaient à rayonner sur nos têtes. Et montant encore plus haut dans nos pensées, dans nos paroles, dans le ravissement que nous causaient vos œuvres, ô mon Dieu, nous arrivâmes à nos âmes; mais nous ne nous y arrêtâmes pas et nous passâmes outre, pour atteindre enfin à cette région où est la vraie vie, abondante, inépuisable, éternelle. Et là, dès qu'elle nous apparut, nous eûmes vers vous un tel élan d'amour, si hardi et si puissant, que nous y touchâmes en quelque sorte par un bond du cœur. »

Heureux les poètes qui comprennent ainsi leur mission; s'ils ne sont pas populaires, ils sont bienfaisants et grands. Parce qu'ils ont compris qu'une belle vie vaut mieux qu'un beau poème, ils verront éternellement face à face l'infini dont un reflet reluit dans leurs œuvres et illumine leurs lecteurs.

ÉT. CORNUT.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

## HISTOIRE DE L'ART DANS L'ANTIQUITÉ

### CHRONIQUE D'ORIENT[1]

I. — Dans le cinquième volume de son grand ouvrage, M. Perrot achève, dit-il, « de dresser le tableau des inventions et des créations successives du génie asiatique » dans le domaine de l'art. Moins de la moitié de ce volume lui suffit pour décrire les monuments qu'on peut rapporter à un art original, c'est-à-dire non encore hellénisé, dans ces régions les plus occidentales de l'Asie-Mineure, qui étaient anciennement connues sous les noms de Phrygie, de Mysie et de Paphlagonie, de Lydie et de Carie, de Lycie.

La plupart de ces monuments, au moins de ceux qui ont été étudiés et dont on peut deviner la destination, sont des tombeaux. Les tombes phrygiennes sont des hypogées taillés dans le roc, mais ne se composent guère que d'une façade monumentale, soigneusement sculptée, et portant parfois des inscriptions en vieux caractères phrygiens, qu'on lit sans en comprendre le sens. Les tombeaux lydiens et cariens sont des tumulus ou buttes coniques, contenant dans leurs flancs un caveau et une allée en pierres de taille. Les monuments funéraires lyciens, plus singuliers de forme, reproduisent en pierre l'aspect d'une maison de bois.

Outre ces tombeaux, on a remarqué des restes curieux d'anciennes défenses militaires. C'est en Phrygie qu'ils sont les plus nombreux. Et c'est là seulement qu'on trouve des monuments de l'architecture religieuse antérieure à l'hellénisation. Le mont

1. I. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, par Georges Perrot et Charles Chipiez. Tome V : *Perse, Phrygie, Lydie et Carie, Lycie.* — Tome VI : *la Grèce primitive, l'Art mycénien.* Paris, Hachette, 1890-1894. Deux gr. in-8, pp. 928 et 1033, avec 537 et 553 gravures. — II. *Chronique d'Orient. Documents sur les fouilles et découvertes dans l'Orient hellénique, de 1883 à 1890*, par Salomon Reinach. Paris, Firmin-Didot, 1891. In-8, pp. xv-786.

Sipyle, si célèbre dans l'antiquité comme théâtre du culte de Cybèle, et d'autres cantons qui n'ont été explorés que depuis peu d'années, montrent encore des autels taillés dans le roc à ciel ouvert, ainsi que les degrés qui y conduisent et les grossières figures de la « grande déesse » qui parfois les accompagnent. Il n'y a pas trace de temples proprement dits ; mais M. Perrot croit pouvoir considérer comme des *spéos* de Cybèle certains hypogées rupestres, certaines chambres souterraines, qui diffèrent notablement des tombeaux reconnus comme tels.

Justement soucieux d'acquitter les promesses de son titre, en nous donnant une véritable *histoire* de l'art ancien, le savant archéologue ne se contente pas de cataloguer et de décrire les monuments. Il tient à éclaircir autant que possible les origines et l'évolution de l'art qu'ils représentent; à établir, par des comparaisons étendues et précises, quels modèles leurs auteurs ont dû avoir sous les yeux, quelles idées ils ont empruntées à des artistes étrangers et ce qu'ils ont tiré d'eux-mêmes. Enfin il recherche les influences que ces œuvres primitives ont à leur tour exercées sur l'art plus récent. Ainsi les Phrygiens, qui lui ont paru mériter une place assez considérable dans ce volume, auraient eu pour leurs premiers maîtres les architectes et sculpteurs syro-cappadociens ou hétéens, plus spécialement ceux auxquels on doit les curieux monuments de la Ptérie, qui sont étudiés dans le cinquième volume de cette Histoire. D'ailleurs, selon M. Perrot, les Hétéens leur auraient donné non seulement des leçons d'art, mais encore « les principaux éléments de ces croyances et de ces rites dont la Grèce a fait plus tard honneur à la Phrygie ». Quoi qu'il en soit, les Phrygiens n'ont pas simplement copié leurs maîtres ; tout en restant inférieurs à ceux-ci sous divers rapports, ils ont créé des formes décoratives qu'ils n'avaient pas trouvées chez les Hétéens, et dans lesquelles ils ont eu peut-être la gloire de fournir des modèles aux Grecs. Par exemple, le fronton, ce motif si important de l'architecture grecque ; si celle-ci l'a reçu du dehors, elle ne l'a rencontré qu'en Phrygie et en Lycie.

En passant de l'art de l'Asie Mineure à celui de la Perse, M. Perrot nous avertit qu'il ne suit pas la stricte chronologie, qui l'inviterait plutôt à nous parler tout de suite de la Grèce. Mais l'art perse, bien que développé après celui de la Grèce ionienne, « reste, par son principe et par son esprit, le dernier venu des

arts du monde oriental, qu'il résume tous dans une synthèse éclectique et grandiose. S'il n'a pu s'empêcher de faire quelques emprunts à l'art de cette Grèce qui était alors à l'apogée de sa gloire, pourtant, à le considérer dans son ensemble, dans les méthodes qu'il applique et dans les traditions auxquelles il obéit, il demeure le disciple et le continuateur de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie. » Les monuments les plus remarquables de l'ancienne Perse ont été les palais que se firent bâtir les « grands rois », notamment ceux de Darius et de Xerxès ; leur splendeur émerveilla les Grecs eux-mêmes. C'est surtout à Persépolis que MM. Perrot et Chipiez nous conduisent. Quoique les ruines ici excitent encore l'admiration de tous les voyageurs, il faut toute la science et la perspicacité de l'archéologue, avec l'expérience pratique de l'architecte, pour y retrouver le plan et l'aspect de l'ensemble dont elles ont fait partie. La reconstruction idéale dont les auteurs nous rendent témoins, offre un vif intérêt et produit si bien la conviction, qu'on n'hésite pas finalement à saluer comme de magnifiques réalités les « restaurations » figurées sur leurs belles planches. Ce travail, ils ne l'ont pas entrepris cependant pour le grand palais de Suse, dont la célébrité est presque devenue populaire parmi nous, grâce aux découvertes de M. Dieulafoy. A la date où ils achevaient la rédaction de leur cinquième volume, M. Dieulafoy n'avait pas encore fait connaître assez complètement les résultats de ses fouilles et de ses levés. Ils ne cachent pas, d'ailleurs, une certaine incrédulité à l'endroit du plan, ou plutôt des plans plus d'une fois modifiés que cet explorateur a lui-même publiés. Cela ne les empêche pas de rendre justice « à l'énergie et à l'habileté » dont il a fait preuve dans ses campagnes archéologiques. Ils ont amplement profité, ils le disent, des matériaux qu'il a rapportés, et en particulier des échantillons originaux dont il a enrichi le Louvre ; ils s'en sont servis pour donner la représentation authentique de l'élément le plus caractéristique de l'architecture perse, de la *colonne* avec chapiteau formé de deux bustes de taureaux, et « surtout pour faire comprendre quels effets le décorateur perse a su tirer du modelage de l'argile et des vives couleurs qu'il y incorporait par la cuisson ».

Il y a désaccord plus marqué entre les auteurs de l'*Histoire de l'art* et M. Dieulafoy dans d'autres questions, par exemple quant à la date de certains édifices du Fars. Rien d'étonnant à ces dis-

sentiments entre archéologues. Nous n'avons pas à y intervenir, si ce n'est pour dire que les opinions de MM. Perrot et Chipiez, en tout ce qui touche l'art pur, nous paraissent étudiées avec conscience, motivées d'une manière solide, souvent ingénieuse, et toujours exprimées sous une forme mesurée, distinguée.

L'œuvre déjà considérable que forment les cinq premiers volumes de cette *Histoire*, ne devait être, d'après le plan originaire de M. Perrot, qu'une sorte de préface à l'histoire de l'art grec, dont il voulait faire l'objet principal de son étude. C'est « surtout par amour pour la Grèce », comme il s'exprime, qu'il a entrepris ce grand voyage préliminaire à travers les monuments de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, de la Phénicie, de la Syrie et de la Judée, de l'Asie Mineure et de la Perse. Son but était de déterminer ce que l'art grec a pu recevoir de ces pays et de faire mieux comprendre combien, malgré ces emprunts, il fut original et sans pareil. M. Perrot avoue qu'il ne prévoyait pas, en commençant sa publication, en 1882, que cette première partie prendrait de telles proportions. On lui saura gré de n'avoir pas cédé à la tentation de l'écourter, pour aller plus vite à l'art classique qui l'attirait. On aurait eu longtemps à attendre un homme aussi compétent sous tout rapport pour résumer et synthétiser les découvertes qui, surtout dans notre siècle, ont remis au jour tant de monuments de cet art oriental, si digne d'attention lui aussi, bien qu'il n'ait pas atteint la perfection grecque.

Mais enfin voici un premier volume sur l'art hellénique. Il se compose de plus de 1000 pages de texte et renferme plus de 550 gravures de monuments; et cependant il nous laisse encore bien loin de la période des chefs-d'œuvre classiques; il ne nous fait pas sortir de la Grèce *primitive*. Il y a trente ans, quelques lignes suffisaient pour décrire le peu que l'on connaissait des monuments signalés ici. C'est surtout à Schliemann qu'on doit les trésors d'informations nouvelles. Son nom revient partout dans ce volume; et M. Perrot rend pleine justice à l'explorateur de génie, tout en rejetant souvent les interprétations qu'il a données de ses magnifiques trouvailles. Schliemann n'était pas précisément un savant, ni surtout un esprit critique, — pas plus que Christophe Colomb; — et ce fut un bonheur, car il n'aurait pas poussé loin ses fouilles, s'il avait écouté les savants attitrés et les critiques.

M. Perrot donne d'abord une vingtaine de pages à ce qu'on appelle « l'âge de la pierre » en Grèce. La dénomination n'est guère juste ; car, s'il y a eu un temps où les habitants de ce pays n'ont eu à leur service que des outils en pierre, ce qui n'est pas bien démontré, assurément rien n'indique que ce temps n'ait pas été très court.

Au reste, l'âge de pierre, là où il a existé, appartient plutôt, comme l'avait fait observer M. Perrot dans l'Introduction de son premier volume, à l'histoire du travail et de l'industrie.

Venant aux monuments de l'art proprement dit, le docte archéologue commence par décrire les principaux de « ces champs de fouilles auxquels la science contemporaine a dû des surprises dont elle est encore tout étourdie ». Voici d'abord Théra ou Santorin. Cette île, née d'un volcan, n'est qu'un débris d'une terre plus étendue qui s'est effondrée dans la mer Égée, probablement entre l'an 2000 et l'an 1500 avant l'ère chrétienne. Or, les géologues qui ont constaté ce fait non enregistré par l'histoire, en étudiant les couches dont sont formées les falaises de Théra, ont découvert en même temps, sous les scories volcaniques, des ruines de constructions, des vases d'argile contenant des amas de grains, etc., le tout dans des conditions qui prouvent que l'île était habitée avant le grand cataclysme. Les poteries de Théra, aussi bien que les objets fabriqués en or et en cuivre, qu'on y a trouvés associés aux outils de pierre taillée, révèlent un art très éloigné de la barbarie, quoique bien gauche encore ; l'intérêt s'y attache surtout à cause de la date au moins approximative qu'il est possible de leur assigner. C'est un point de repère précieux pour la chronologie des œuvres semblables, qu'on allait bientôt déterrer dans presque toutes les parties de la Grèce insulaire et continentale.

De Théra nous passons en Troade, à l'angle nord-ouest de l'Asie-Mineure. M. Perrot ne doute point que la colline d'Hissarlik, si passionnément et si heureusement fouillée par Schliemann, n'ait réellement porté la Troie que chanta Homère. Il montre en effet, avec évidence, que les indices fournis par l'épopée se vérifient ici et ne peuvent s'ajuster ailleurs. Mais l'important, c'est que les découvertes faites à cette place ont ramené à la lumière toute une civilisation que les plus anciens historiens ont ignorée et que les poèmes d'Homère seuls permettaient de soupçonner.

A la vérité, ce n'est pas une, mais plusieurs civilisations assez différentes dont on retrouve les restes superposés.

Schliemann a cru distinguer les ruines de « sept villes » qui se seraient succédé sur le monticule d'Hissarlik. M. Perrot n'y reconnaît que trois cités, ou plutôt citadelles, dont la seconde correspondrait à la Troie d'Homère.

De Troie, nous revenons en Europe, et l'on nous conduit successivement en Argolide, à Tirynthe et à Mycènes, deux autres forteresses dont le nom était célèbre depuis l'antiquité, mais dont on n'admirait que quelques ruines imposantes, sans s'expliquer leur origine, avant que Schliemann fût venu là aussi faire jaillir des trésors merveilleux de dessous terre. Trésors, c'est bien le mot; car, à Mycènes du moins, les ouvriers de Schliemann ont, comme dit M. Perrot, « remué à la pelle l'or et l'argent ». Toutefois ici la valeur métallique n'est rien en comparaison de la valeur historique. Mycènes, fouillé encore après Schliemann par les archéologues d'Athènes, s'est montré si particulièrement riche en produits de l'art primitif, que l'on a cru pouvoir, au moins provisoirement, réunir sous l'appellation d'art *mycénien* tous les monuments de même genre qu'on a rencontrés en Grèce. Ces monuments, depuis que les succès de Schliemann ont stimulé les chercheurs, se sont retrouvés un peu partout, dans l'Attique, en Béotie, en Thessalie, dans les îles de la mer Égée. La moisson n'est pas terminée.

Après avoir indiqué sommairement toutes ces découvertes suivant l'ordre géographique et chronologique, M. Perrot les reprend en détail et par divisions logiques; il les étudie ainsi successivement au point de vue de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts industriels, tels que la céramique et le travail du bois et des métaux. Dans l'architecture, qui a la plus large part, il examine et les caractères généraux propres à l'art mycénien, et les caractères particuliers de l'architecture funéraire, qui a produit de si belles œuvres, notamment dans les tombes à coupoles; puis de l'architecture religieuse, à laquelle on ne peut rapporter presque rien avec certitude; enfin de l'architecture civile et militaire, d'où relèvent les restes imposants que l'antiquité attribuait aux Cyclopes. L'influence exercée par les procédés de l'architecture mycénienne sur l'architecture *dorique* forme aussi le sujet d'un curieux chapitre.

De grand intérêt pour ceux-là mêmes que n'échauffe point l'amour de l'art, est le chapitre final, où M. Perrot formule ses conclusions et ses conjectures au sujet de la date et des origines de la civilisation mycénienne.

La première question qui se pose est celle-ci : les auteurs de ces monuments étonnants, de ces œuvres d'art déjà si remarquables dans leur imperfection, sont-ils les ancêtres des Grecs de l'épopée et de l'histoire? Ou ne seraient-ce pas plutôt les Phéniciens, les Phrygiens, les Cariens ou d'autres colons venus de l'Asie-Mineure, de la Syrie et même de l'Égypte? Les monuments, interrogés seuls, ne répondent pas à cette question; quoi qu'on ait dit, ils ne portent pas une ligne, pas un mot qui ressemble à une écriture quelconque. La plastique mycénienne n'offre pas non plus de type évidemment et exclusivement grec. Mais le problème devient plus clair quand, en regard de ces monuments récemment découverts, on relit les vieux poèmes homériques. L'esprit le plus sceptique ne peut plus nier que ceux-ci ne contiennent « un noyau d'histoire caché sous le riche et merveilleux tissu ourdi par l'imagination du poète ». Or, « entre les données historiques renfermées dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'une part, et de l'autre les résultats des fouilles, il y a pleine concordance ». Que Schliemann ait ou non trouvé, comme il le croyait, les palais mêmes qu'habitèrent Priam, Agamemnon, Ménélas, et les tombes où ils furent ensevelis, il n'importe; ce qui est du moins bien manifeste aujourd'hui, c'est que les héros chantés par Homère n'étaient pas de pures fictions, ni des personnifications du soleil ou de l'orage, comme l'ont dit si longtemps les mythologues, mais ont bien existé en chair et en os; c'est ensuite que les cités « aux multiples remparts » et « riches en or », qu'il leur a données pour résidences, ont eu, elles aussi, leur réalité et se sont élevées aux lieux mêmes où les place le poète. Maintenant, « si ces forteresses, Mycènes, Tirynthe, Orchomène, avaient été les repaires de conquérants étrangers, si les *aèdes* n'avaient pas été fondés, par une tradition ininterrompue, à honorer dans ces « fils des Achéens » dont ils célébraient la prouesse, les héros glorieux de leur peuple, l'épopée grecque, où l'on sent partout palpiter l'orgueil de la race, aurait-elle mené si grand bruit autour des aventures des passagers du navire Argo et des vainqueurs de Troie? Si les auditeurs de ces poètes n'étaient jamais

fatigués d'écouter ces récits, n'est-ce pas qu'ils avaient conscience du lien qui rattachait le présent à ce passé...? Ces arguments de M. Perrot rendent en effet « bien vraisemblable », selon son expression mesurée, « l'hypothèse d'après laquelle les Grecs de l'âge classique descendraient en droite ligne des créateurs de la civilisation mycénienne ».

Pour ce qui concerne la date des monuments mycéniens, M. Perrot établit d'abord qu'il faut la faire remonter beaucoup avant l'époque d'Homère. Ce ne sont pas des contemporains qui sont célébrés dans l'épopée ; ce sont des héros et des merveilles du passé, et d'un passé qui doit être déjà très loin, pour qu'ils aient pu prendre cette grandeur surhumaine que leur attribue la poésie. D'autre part, l'épopée, tout en reflétant le passé, peint les hommes et les usages du temps où elle a été rédigée. Or, entre la civilisation contemporaine, qu'elle nous révèle ainsi, et la civilisation antérieure, que représentent les monuments mycéniens, il y a des différences sensibles et trop caractéristiques pour avoir pu se produire dans un court laps de temps. M. Perrot donne comme exemples les rites funéraires (dans l'âge mycénien on enterrait les morts, du temps d'Homère on les brûlait); l'usage du fer, presque nul à Mycènes, déjà très répandu à l'époque de l'*Iliade* et de l'*Odyssée;* enfin certaines particularités du vêtement.

Tout cela cependant ne peut fonder une chronologie bien précise, d'autant plus que la date même des poèmes homériques flotte encore dans l'incertain, surtout s'ils ne sont pas l'œuvre d'*un* Homère, comme paraît l'admettre M. Perrot, mais de plusieurs générations d'*aèdes*. On obtient des résultats plus positifs grâce aux relations que le monde mycénien a eues avec l'Égypte. Les Pharaons du seizième siècle avant notre ère mentionnent, dans leurs inscriptions, les habitants des îles de la *Très-Verte* (mer Méditerranée) parmi leurs tributaires. Environ deux siècles plus tard, on trouve dans les coalitions de peuples étrangers, contre l'Égypte des tribus dont les noms, *Toursha*, *Aquaïousha*, font très naturellement penser aux Tyrrhéniens ou Pélasges et aux Achéens. L'influence égyptienne est d'ailleurs sensible dans diverses parties des monuments mycéniens, et spécialement dans leur décoration. Mais il y a plus : les fouilles de Mycènes ont livré des objets de fabrique évidemment égyptienne et où étaient

gravés en hiéroglyphes les noms d'Aménophis III et de la reine Ti, son épouse. L'avènement de ce Pharaon est placé vers 1450. D'autre part, on a trouvé récemment en Égypte des poteries de style nettement mycénien, et c'est dans des nécropoles contemporaines de la XVIII^e^ et de la XIX^e^ dynastie (environ 1500-1200 avant Jésus-Christ).

On trouve aussi un jalon chronologique dans l'invasion des Doriens ou tribus grecques du nord, qui a déterminé ou plutôt accéléré la chute des anciennes royautés achéennes dans le Péloponèse. Cette invasion, qui est nécessairement postérieure, dans une mesure notable, au grand développement de la civilisation mycénienne, est rapportée par les anciens chronographes grecs aux environs de l'an 1100.

En résumé donc, tous les indices conduisent à fixer la plus belle époque de cette Grèce primitive au quinzième et au quatorzième siècle avant Jésus-Christ. Nous croyons que les faits indiqués justifient cette conclusion, bien que tous les raisonnements par lesquels M. Perrot l'en déduit ne soient pas également solides.

Les découvertes de Schliemann ont, en tout cas, reculé de plusieurs siècles les débuts de l'histoire pour la Grèce. C'est un grand résultat qui intéresse les historiens en général, non moins que les philhellènes. Un autre suit de celui-là ; M. Perrot l'indique dans ces dernières lignes où il nous fait la confidence des impressions qu'il a éprouvées en visitant avec Schliemann lui-même les divers théâtres de ses fouilles : « Surpris d'avoir à reconnaître que les trouvailles récentes confirmaient, à bien des égards, les données qui m'avaient paru jusqu'à présent les plus suspectes, j'en venais à me demander si, lorsqu'ils acceptaient et répétaient les traditions qui avaient cours au sujet du premier âge de la Grèce, un Hérodote, un Diodore, un Pausanias n'étaient pas moins éloignés de la vérité que ne le furent les historiens sceptiques qui ne voyaient partout là que des fables, qui trouvaient dans l'*Iliade* des mythes solaires et qui auraient souri de pitié si on leur avait dit qu'il convenait peut-être de chercher, dans les mythes d'Io, de Danaos et de Cécrops, la trace de très anciennes relations établies entre le Péloponèse et la vallée du Nil. » Après avoir lu ce volume, on ne peut guère hésiter sur la question ainsi posée. La critique doit recueillir de ces découvertes grecques une leçon de modestie, et apprendre à apprécier davantage ces

traditions populaires qui, même lorsqu'elles renferment le plus de choses invraisemblables et peu raisonnables, ne vont presque jamais sans un fond de vérité historique.

On voit que la belle publication de M. G. Perrot n'est pas importante uniquement pour l'histoire de l'art. C'est ce qui nous a déterminé à en parler un peu longuement. L'illustration dans un pareil ouvrage est partie essentielle; il est visible que ni les auteurs ni les éditeurs n'ont rien épargné pour la rendre parfaite ; pas un monument important et intéressant qui, tandis qu'il est décrit et expliqué dans le texte, ne passe sous nos yeux dans un dessin que nous avons tout lieu de croire fidèle.

Si nous devons formuler quelques réserves, c'est quant aux rares passages où M. Perrot croit devoir quitter le terrain des faits dûment observés par l'archéologie, pour remonter aux origines obscures, non seulement de l'art, mais de la civilisation en général et spécialement de la religion. Il accorde beaucoup trop aux hypothèses rationalistes qui font débuter l'humanité par la sauvagerie, et donnent pour point de départ à la religion le fétichisme.

II. — Les découvertes archéologiques, spécialement dans l'Orient hellénique, se sont tellement multipliées, surtout depuis une vingtaine d'années, qu'il n'est pas facile même aux archéologues de profession de se tenir au courant de toutes. C'est pour leur venir en aide, et sur le conseil de M. G. Perrot, que M. S. Reinach a commencé, en 1883, à publier dans la *Revue archéologique* ces *Chroniques d'Orient*, dont il a ensuite formé un volume, que d'autres sans doute suivront. Cette publication, très appréciée des spécialistes, ne laisse pas que d'être intéressante pour beaucoup d'autres, et elle rendra de grands services à tous ceux qui, par goût ou par devoir d'emploi, par exemple comme professeurs, s'occupent de l'histoire, de la littérature et des arts de la Grèce, dans leurs différentes périodes. Par Grèce, il faut entendre ici tous les pays auxquels s'est étendue autrefois l'influence hellénique. Il est impossible d'être mieux informé que ne l'est M. S. Reinach ; il ne se borne pas d'ailleurs à rapporter les résultats des fouilles ; il fait encore connaître et discute les principaux articles publiés dans les revues archéologiques françaises et étrangères ; il ajoute ses observations sur la valeur et la signification des trouvailles ; il pourchasse consciencieusement les

« fabricants, marchands et *præcones* » d'antiquités fausses; il redresse les bévues des reporters et des archéologues fantaisistes; ses jugements empruntent une grande valeur à sa vaste érudition, à l'expérience qu'il a acquise en « fouillant » lui-même avec succès, notamment à Myrina, en Éolide, enfin au bon sens qu'il allie avec un amour presque enthousiaste de l'antiquité grecque. Le volume que nous avons sous les yeux comprend les *chroniques* des années 1883 à 1890, période qui a été singulièrement féconde pour l'archéologie classique. M. S. Reinach a ajouté à l'intérêt de son récit en y insérant des cartes, des plans, des croquis d'œuvres d'art (à signaler une belle héliogravure des sculptures de *Cymé*), en reproduisant des textes inédits, etc. Une excellente table des matières permet de trouver facilement les nombreux renseignements que renferme le volume.

J. BRUCKER.

---

## CHOSES DE FAMILLE

### RÉCENTES PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES SUR LA COMPAGNIE DE JÉSUS[1]

I. — Une question bien actuelle et qui le restera toujours, c'est la question de l'éducation. Qu'il faille élever l'enfant, tous en conviennent. Mais comment l'élever?

Toutefois, avant de penser à l'enfant, n'est-il pas d'abord indispensable d'élever ceux qui doivent élever l'enfant. Que doit être un maître vraiment digne de ce nom? Quelles qualités doit-il posséder pour rendre fécond son ministère? Le premier venu, sans formation préalable, sans initiation, peut-il aspirer à exercer les importantes et difficiles fonctions d'instituteur de la jeunesse? Est-ce un métier, un gagne-pain, ou bien est-ce une vocation? Si pour quelques-uns la réponse était douteuse, je les renverrais à ces quelques pages où le R. P. Delbrel nous présente un

1. I. *Les Jésuites et la pédagogie au seizième siècle. Juan Bonifacio*, par le P. Delbrel, S. J. Paris, Alphonse Picard et fils, 1894. In-8, pp. xi-89. Prix : 2 francs. — II. (*Monumenta Germaniæ Pædagogica*. Band XVI. Berlin, A. Hofmann, 1894.) *Ratio studiorum et Institutiones scholasticæ Societatis Jesu per Germaniam* olim vigentes collectæ, concinnatæ, dilucidatæ a G.-M. Pachtler, S. J. Volumen IV... adornavit ediditque Bernhard Duhr, S. J. In-8, pp. xviii-621. Prix : 18 fr. 75.

homme qui avait bien compris la mission qui lui fut confiée. Capable de faire plus brillant et plus éclatant, il a, par un libre choix, préféré l'obscurité d'une classe de collège et consacré à l'enfance quarante années de son existence. Le P. Juan Bonifacio est un ignoré pour tout le monde peut-être; il est, je le crains, un oublié pour ceux-là mêmes qui devraient conserver plus précieusement sa mémoire et l'entourer de plus de vénération. Mieux connu, il restera sans doute obscur; mais le peu qu'il a fait lui mérite cependant de n'être ni un ignoré ni un oublié. Ce modeste jésuite espagnol, né en 1538, mort en 1606, se plaisait, à la fin de sa laborieuse carrière, à parcourir la liste des nombreux élèves qui lui devaient en partie leur éducation; c'était avec un bien légitime orgueil qu'il y retrouvait les noms de fidèles serviteurs de l'Église et de la patrie, d'hommes utiles à la société, de douze cents prêtres ou religieux. Belle et noble récompense de ses peines! Mais il a aspiré à davantage : léguer à ses confrères et à ses émules dans l'éducation les fruits de son expérience et leur tracer une voie sûre pour arriver aux mêmes résultats qu'il avait atteints. C'est ainsi que le P. Bonifacio s'est survécu à lui-même dans deux ouvrages qui témoignent de son dévouement à l'enfance : *Institutio christiani pueri adolescentiæque perfugium ; De sapiente fructuoso;* l'un publié en 1575, l'autre en 1589. Le R. P. Delbrel a étudié ces deux livres et il nous en donne la quintessence, après un rapide coup d'œil jeté sur l'état déplorable dans lequel se trouvait, au temps du P. Bonifacio, l'éducation de la jeunesse, comme en déposent quelques écrivains de l'époque. Sauf tel point sur lequel les mœurs actuelles ont apporté quelque modification, mais qu'alors elles n'admettaient point, il est difficile de dire mieux que n'a fait notre pédagogue espagnol. Sa doctrine se résumerait facilement en ces quelques maximes: L'enfant est digne qu'on s'occupe de lui; — S'il a des défauts, il a encore bien plus de qualités; — Ces qualités ne demandent qu'une main intelligente pour être développées, ces défauts pour être corrigés; — Des maîtres dévoués sont seuls capables de ce double travail; — Ce dévouement ne leur est possible que s'ils aiment l'enfant; — La religion seule peut leur donner l'amour de l'enfance et leur en faire comprendre la dignité. — C'est d'après ces principes que le P. Bonifacio, ainsi que le dit le P. Delbrel (p. 81), « s'appliqua

à faire prédominer dans la pédagogie de son Ordre : la bénignité, l'humanité, la douceur, une douceur faite de respect et d'amour ».

Le P. Bonifacio comparait volontiers (p. 66) au martyre la vie d'un éducateur chrétien : « Soyons prêts non seulement à souffrir le martyre pour nos enfants, mais, s'il le fallait, à le souffrir par eux et de leur main, à l'exemple de saint Cassien. » Ceux-là le pensent aussi qui ont passé des années et des années dans une chaire de classe ou dans la surveillance surtout.

Je suis bien long sur ces cent pages du P. Delbrel; mais la question qu'il y traite est si importante! Que les maîtres chrétiens les lisent avec attention; que les débutants dans la carrière s'en nourrissent; elles leur en diront plus que nos modernes *manuelistes* dans leurs ouvrages aussi vides souvent que prolixes.

II. — Les amateurs d'histoire de la pédagogie connaissent sans doute les trois volumes où le P. Pachtler a commencé la publication des pièces qui concernent le système d'enseignement de la Compagnie de Jésus, en particulier pour l'Allemagne. La mort, qui a enlevé, le 12 août 1889, ce laborieux écrivain, ne lui a pas permis de mettre la dernière main à son œuvre ; mais il a trouvé un héritier bien capable de remplir le cadre qu'il s'était tracé et d'achever ce quatrième volume. — Le P. Duhr a divisé son ouvrage en trois parties : l'organisation des gymnases (*Gymnasialwesen*), les pensionnats (*Convicte*), enfin le *Ratio studiorum*, nouvellement rédigé en 1832, avec quelques pièces antérieures ou postérieures. La première partie est particulièrement intéressante : on y trouve le catalogue des ouvrages classiques qui, à différentes époques, servaient à l'enseignement dans les différentes classes, ou de ceux qui pouvaient être utiles aux professeurs, et cela non seulement pour l'Assistance de Germanie en général, mais pour telle ou telle maison ; — les ordres du jour, qui nous font suivre presque d'heure en heure l'élève d'un collège et nous renseignent sur l'emploi de son temps, les jours de classe ou de congé. Puis viennent les instructions pour les professeurs, afin de leur apprendre la manière d'enseigner ; elles sont surtout empruntées au P. Kropf ou au P. Wagner ; je signalerai, aux pages 105-135, ce qui a rapport à l'enseignement de l'histoire. La première partie se termine (p. 236-253) par ce

chapitre : *Sorge für arme Studenten* (Soins aux écoliers pauvres); il est à étudier, car on y voit que les Jésuites ne se consacraient pas uniquement, comme on le leur a injustement reproché, aux classes riches. Le P. Duhr a eu la bonne pensée de reproduire, à ce sujet, quelques pages très rares du célèbre P. Gretser : « Mecœnas studiosorum pauperum, sive causæ cur adolescentes piorum liberalitate adjuvandi sint, quos propria egestas a litterarum studiis arcet. Auctore quodam e Soc. Jesu Theologo. Augustæ Vindel., 1620, in-4. » — Dans la seconde partie, nous avons les règlements pour les pensionnats, les ordonnances pour l'inspection des séminaires pontificaux établis en Allemagne, v. g. à Fulda, Dillingen, Cologne, Olmütz, Porrentruy, Munich, Molsheim. Il y a là des pièces curieuses : les ordonnances pour les repas (*Tischordnung*), à Munich en 1612 et à Molsheim en 1605 ; la série des thèses pour les examens publics au *Theresianum* de Vienne, en 1758, etc. — Tout ce qui concerne les modifications apportées au *Ratio studiorum* se trouve dans la troisième partie : Préparation (1814-1832) ; la Compagnie de Jésus, au moment de son rétablissement, se trouvait sur bien des points en présence de besoins nouveaux ; on ne pouvait se dissimuler la nécessité de modifier son code d'enseignement ; le Général interrogea chacune des provinces de l'Ordre ; le P. Duhr publie les réponses de l'Assistance de Germanie. La nouvelle rédaction du *Ratio* fut faite, en 1832, par les PP. Manera, Garofalo, Loriquet, Gil et Van Hecke. Enfin, le volume se termine par différentes pièces importantes postérieures à 1832, v. g. celles des PP. Roothaan et Beckx, en 1847 et 1854.

(*A suivre.*) C. SOMMERVOGEL.

---

## LE CONCILE NATIONAL DE 1811[1]

L'histoire de l'Église de France sous le premier Empire s'enrichit à l'heure actuelle d'un savant ouvrage dû à la plume de l'écrivain qui connaît le mieux cette époque, Mgr Ricard. Après son importante publication des Mémoires du cardinal Maury, et ses

1. *Le Concile national de 1811, d'après les papiers inédits du cardinal Fesch, conservés aux archives de l'archevêché de Lyon,* par Mgr Ricard. Paris, Dentu, 1894. In-18, pp. 302.

biographies érudites du cardinal Fesch et de Mgr de Miollis, il nous donne aujourd'hui même une monographie complète du pseudo-concile national. Ce qui était épisode dans ses précédentes études est devenu ici l'objet unique et spécial d'un volume bien rempli.

L'épisode est considérable, il est vrai, et fournissait une matière presque surabondante. L'auteur a su ne pas trop s'étendre en surface, et a préféré porter dans le fond du sujet les clartés d'une information sûre et neuve.

Depuis l'assemblée de 1682, aucune réunion de nos évêques ne présente à l'historien et au penseur un plus vif intérêt, au double point de vue dogmatique, et j'oserai dire psychologique. Ceux qui parlent, à tort ou à raison, d'un épiscopat moderne sous le joug, trouveraient là des révélations autrement suggestives que toutes les prétendues pièces dont on a voulu faire tapage. C'est un vrai drame avec son prélude obscur, mais déjà sillonné d'éclairs, ses grandes scènes orageuses et son sinistre dénouement, où dans un lointain tableau apparaît la finale catastrophe : Napoléon partant pour Moscou.

Le prélude surtout n'avait jamais encore été étudié avec autant de soin. On devinait, plus qu'on ne les connaissait, les dessous ténébreux de ce Conseil ecclésiastique de 1810 et de 1811, qui amena le conciliabule et faillit aboutir au schisme.

Les documents sont tirés des archives personnelles du cardinal Fesch, et n'avaient encore été mis à contribution par aucun écrivain. C'est assez dire que l'ouvrage est de première main et d'une main aussi heureuse dans ses découvertes qu'habile à en tirer la lumière de la vérité.

H. CHÉROT.

---

## UNE EXPLICATION DE M. PETAVEL-OLLIFF

Les *Études* viennent de recevoir une lettre de M. Petavel-Olliff, ancien pasteur, docteur en théologie, au sujet des deux articles publiés, en mai et juillet, sur *la Nature et la durée des châtiments d'outre-tombe*.

Cette lettre, qui est un plaidoyer d'ailleurs courtois en faveur de sa thèse, nous ne la reproduirons pas intégralement. En voici la partie rectificative :

« Au nom même de l'équité dont Mr le R. P. Tournebize a fait preuve, je crois devoir et pouvoir repousser des imputations graves dont quelques lignes suffiront à démontrer l'injustice :

« 1° Page 46 de la livraison du 15 mai, Mr le R. P. Tournebize affirme que, « selon les principes des conditionnalistes, le suicide serait légitime », et il allègue à l'appui de cette déclaration deux phrases de mon livre. Or, le fait est qu'il ne m'est jamais venu à l'esprit que le suicide soit *légitime*, et aucun conditionnaliste chrétien ne l'a jamais prétendu. En ce qui me concerne personnellement, j'en appelle à ce qui suit immédiatement l'une des deux citations dont il s'agit : « Il (Dieu) laisse à l'homme la possibilité du suicide, qu'il punit, non par des tourments éternels, mais par la mort seconde » : « Votre corps est le temple du Saint-« Esprit, dit l'Apôtre, et celui qui détruit le temple de Dieu, Dieu « le détruira. » (I *Cor.* III, 16 ; VI, 19. — Voir *le Problème de l'immortalité*, t. II, p. 40.)

« J'ai dit ailleurs que, « de même qu'il est au pouvoir de « l'homme de hâter la destruction de son corps, il est aussi en son « pouvoir de hâter la destruction de son âme. (*Ouv. cité*, t. II, p. 409.) Chacun conviendra qu'il y a loin de ce *pouvoir* du libre arbitre à la *légitimité* d'un mauvais usage du libre arbitre.

« De fait, j'ose mettre mon contradicteur en demeure de mentionner une seule personne que les principes des conditionnalistes chrétiens aient réellement conduite au suicide. Quant au conditionnalisme non chrétien, il est évident que je ne dois ni ne veux m'en faire solidaire. »

Nous croyons encore que les expressions citées de M. Petavel-Olliff et l'ensemble de sa thèse prêtaient à un malentendu.

Néanmoins, l'auteur se défend d'autoriser le suicide ; à ses yeux, c'est un crime. Nous sommes heureux de le reconnaître et de le publier.

(*N. D. L. R.*)

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

## AOUT 1894

## ROME

Dimanche 19 août, la fête onomastique du Souverain Pontife a été célébrée à Rome avec l'éclat accoutumé. Le Saint-Père s'est plu à rappeler l'accueil favorable fait par les Orientaux à sa dernière Encyclique. Puis il a fait distribuer aux assistants la lettre circulaire adressée, par son ordre, à tous les ordinaires d'Italie et aux supérieurs des ordres et congrégations religieuses, sur la prédication sacrée. — Les *Études* consacreront un travail spécial à cet important document.

— Les journaux de Rome ont publié, le 6 août, l'Encyclique précédemment adressée aux évêques du Brésil. Voici cette lettre :

LETTRE DE S. S. LÉON XIII, PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

*Aux Archevêques et Évêques du Brésil.*

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu de vous, l'année dernière, une lettre qui Nous exprimait votre commune joie et votre reconnaissance pour l'accroissement que Nous venions de donner chez vous à la hiérarchie, en instituant une autre province ecclésiastique et quatre nouveaux sièges épiscopaux.

Ce nouveau témoignage de la sollicitude apostolique envers votre nation était assurément un motif légitime de joie. En effet, parmi les diverses causes pour lesquelles l'état de la religion paraissait un peu en souffrance chez vous, il fallait compter la disproportion du nombre des évêques avec l'étendue du pays et la multiplicité des habitants. Car, il résultait de là que les évêques ne pouvaient pas exercer la vigilance qu'ils auraient voulu sur le clergé et sur le troupeau confié à leur soin, soit pour réprimer les abus, soit pour accroître la prospérité et l'honneur de la religion. C'est pourquoi, vous avez donné une preuve de votre zèle pastoral lorsque, réunis à Saint-Paul, vous avez sollicité du Pontife romain l'accroissement de la hiérarchie épiscopale, demande à laquelle Nous avons répondu de grand cœur.

Or, Vénérables Frères, si, d'une part, l'augmentation du nombre des évêques fait concevoir l'espoir d'heureux succès pour les intérêts catholiques, il faut, d'autre part, que chacun de vous s'applique à apporter aux maux envahissants les remèdes opportuns. A ce sujet, afin que l'assistance de

Notre charité ne fasse point défaut, Nous jugeons à propos de vous faire connaître ce que Nous recommandons particulièrement à vos soins comme devant être, espérons-Nous, grandement utile aux progrès de la foi et de la piété chrétiennes.

Il faut faire en sorte, en premier lieu, que les ecclésiastiques soient instruits dans les sciences, dans celles principalement dont ils ont le plus de besoin pour bien enseigner la vérité catholique et pour bien la défendre contre les attaques. L'expérience quotidienne ne montre que trop que les peuples sont presque perdus par l'ignorance de la foi et de la religion, là où les ministres sacrés manquent de la science convenable. En effet, c'est de la bouche du prêtre que les fidèles ont à recevoir la loi, *car il est l'ange du Seigneur;* c'est pourquoi nous lisons cette sentence : *Les lèvres du prêtre garderont la science*[1]. L'Apôtre aussi, parmi les titres en vertu desquels il se donne *comme le ministre de Dieu*[2], mentionne la science. Lorsque cette science fait défaut, il en résulte pour les prêtres cette funeste conséquence que, Dieu les punissant d'avoir négligé leur devoir, ils sont méprisés par le peuple : *C'est pourquoi je vous ai livrés à l'humiliation et au mépris de tous les peuples*[3].

Mais cet ornement et cette puissance de la science ne conduiront aucunement au but voulu, si elle est séparée de la sainteté de la vie et des mœurs. En effet, outre que la science sans la charité *enfle au lieu d'édifier*[4], l'esprit des hommes est ainsi fait que, bien que le Christ ait enseigné une doctrine que l'on doit recevoir des ministres sacrés sans tenir compte de leurs actions si elles ne sont pas d'accord avec cette doctrine, toutefois ils sont plus inclinés vers ce qu'ils voient de leurs yeux que vers ce qui frappe leurs oreilles. Et c'est pourquoi, au sujet du Sauveur lui-même, qui est, non pas seulement le maître, mais la forme des pasteurs de son troupeau, nous lisons ce témoignage, qu'*il commença à agir et à enseigner;* c'est-à-dire que le prêtre doit confirmer par l'exemple la doctrine qu'il prêche et qu'il recommande.

Entre tous, que le prêtre qui est placé à la tête d'une paroisse ne recule pas devant le labeur ; appelé dans la vigne du Seigneur, qu'il la travaille et la cultive vaillamment et constamment, se souvenant qu'il rendra un jour à Dieu un compte rigoureux des âmes qui lui sont confiées. Pour ne pas travailler en vain, qu'en tous temps et en toutes choses il soit strict observateur de la discipline. Il faut combattre vigoureusement pour le Christ, mais seulement sous la direction et l'autorité de ceux que le Christ lui-même a choisis pour chefs.

A vous, Vénérables Frères, de vous procurer de pareils coadjuteurs ; car, il est démontré que, prêtres, ils seront ce que les aura faits la formation que vous leur aurez donnée. Vous avez des maisons où, selon votre désir et celui de l'Église, vous pouvez préparer des ministres *agréables à Dieu, des ouvriers qui ne se laissent pas confondre*[5]; Nous voulons parler des séminaires, dont le nom même indique le grand bien pour lequel ils sont institués. Portez donc votre attention et votre zèle à ce que les séminaires ecclé-

1. Malach., II, 7.
2. II Cor., VI, 6.
3. Malach., II. 9.
4. I Cor., III, 1.
5. II Tim., II, 15.

siastiques existants soient vigoureux et florissants, tant en ce qui concerne l'étude des sciences sacrées, qu'en ce qui regarde la sanctification de l'âme des jeunes gens.

Pour que les études y soient ce qu'elles doivent être, il est besoin d'excellents professeurs qui, non seulement soient imbus de la saine doctrine, mais qui sachent la bien enseigner, et en se conformant avec fidélité à Nos prescriptions. D'autre part, pour que les jeunes clercs puisent le vrai esprit ecclésiastique et soient élevés dans la vertu, il faut choisir avec très grand soin des maîtres de la piété, dont votre sollicitude pleine de ressources aidera et perfectionnera l'œuvre.

Quant aux diocèses où il n'existe encore aucun séminaire, que les évêques s'emploient de toutes leurs forces à en établir le plus tôt et le mieux possible, en se conformant, autant qu'ils le pourront, à ce qui a été statué, en cette matière, par le Concile de Trente, et à ce que Nous avons Nous-même prescrit dans Notre Lettre Apostolique du V des calendes de mai de l'année MDCCCXCII. La liberté d'enseignement, reconnue maintenant dans votre pays, vous donne une grande facilité pour l'exécution de ce que Nous avons recommandé au sujet de l'organisation des études.

En cet ordre de choses, une institution d'un grand secours existe dans le Collège ecclésiastique que Pie IX, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, fonda à Rome, pour l'usage de l'Amérique du Sud, et que Nous-même Nous Nous sommes appliqué à développer et à favoriser hautement. Il répond chaque jour de mieux en mieux à ce que l'on attendait. Qu'il suffise de rappeler que parmi vous, Vénérables Frères, il en est plusieurs que cette Maison se glorifie à bon droit d'avoir eus pour élèves. Il convient donc, et Nous le demandons instamment, que vous envoyiez à Rome, pour y être formés, les jeunes gens qui donnent le plus d'espérances et que vous pourrez appliquer ensuite soit à l'enseignement, soit aux autres fonctions.

Il est à peine besoin de parler du secours que les Ordres religieux peuvent vous prêter pour le ministère sacré. Dans Notre sollicitude Apostolique, Nous avons voulu qu'ils fussent relevés de ce que les temps leur avaient fait perdre et rétablis dans l'ancienne observance de leur institution. Dans ce but, Nous avons décrété, le III des nones de septembre de l'année MDCCCXC, que les maisons de religieux indigènes seraient soumises à l'autorité des évêques. Nous avons la confiance qu'en une affaire si utile et si importante, il n'y aura de votre côté rien qui laisse à désirer. Nous avons eu pour agréable ce qui a été réglé déjà, à cet effet, par les soins de Notre Vénérable Frère Jérôme, archevêque de Pétra, internonce du Siège Apostolique auprès des présidents de votre République. Mais afin que ce qui a été heureusement commencé se continue et arrive au terme désiré, Nous vous exhortons à travailler vaillamment en ce sens, pour le bien de la religion et de vos troupeaux. En attendant, Nous félicitons les familles religieuses, tant d'hommes que de femmes, d'avoir accepté de bon cœur Nos prescriptions, et de s'être prêtées joyeusement au retour à leur primitive institution.

Voilà, Vénérables Frères, pour ce qui concerne la formation du clergé et l'exercice du saint ministère. Mais les intérêts des fidèles ne réclament pas moins votre zèle. Sur ce point, ce qu'il faut placer en premier lieu, c'est que les enfants et les ignorants soient convenablement instruits des éléments de notre très sainte religion, et que, à cet effet, l'activité des curés soit assidûment excitée. Que l'on établisse aussi, lorsqu'il y a licence de le faire, des écoles pour l'instruction des enfants, de peur que, au grand détriment de la

foi et des bonnes mœurs, ils ne soient attirés, comme il est arrivé, dans les écoles des hérétiques, ou amenés à fréquenter des collèges où il n'est fait aucune mention, sinon pour la calomnier, de la doctrine catholique.

En outre, comme par les conseils et les exemples mutuels les esprits sont raffermis et enflammés pour agir ou pour souffrir en faveur de la religion, vous mériterez excellemment de l'Église catholique et du bien public, en persuadant aux laïques, et principalement aux jeunes gens, d'entrer dans des associations chrétiennes. Nous avons fréquemment encouragé par Nos éloges les sociétés de ce genre qui, en même temps qu'elles servent les intérêts religieux et contribuent au bien des pauvres, diminuent d'autant l'influence d'autres associations, qui, abusant du titre de sociétés de bienfaisance, sont grandement nuisibles à l'Église et à l'État.

Il ne vous échappera pas non plus, Vénérables Frères, combien ont de force, pour le bien et pour le mal, principalement en nos temps, les journaux et autres publications de ce genre. Que ce ne soit donc pas une des moindres sollicitudes des catholiques que de combattre avec ces armes pour la défense de la religion chrétienne, en recevant comme il convient la direction des évêques et en observant le respect qui est dû à la puissance civile.

Enfin, tous les catholiques doivent se souvenir que le choix des hommes composant les assemblées législatives est de la plus haute importance pour l'Église. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils s'efforcent tous, par les moyens légaux, d'obtenir que le suffrage élise des hommes qui au souci des intérêts publics joignent le légitime souci de la religion. Ce résultat sera plus facilement obtenu si tous se soumettent à l'autorité suprême qui gouverne l'Etat, et si unanimement et avec persévérance ils poursuivent l'application de ce que Nous avons enseigné dans Notre Lettre encyclique sur la constitution chrétienne des États.

Au reste, Vénérables Frères, que parmi vous règnent la charité la plus étroite et la concorde des esprits, *de façon que vous ayez tous mêmes sentiments et mêmes pensées*. A cet effet, Nous vous recommandons avec instance de communiquer fréquemment entre vous et de tenir, aussi souvent que la distance et les devoirs de votre charge le permettront, des réunions épiscopales. Vous avez auprès de vous l'envoyé du Siège Apostolique qui vous transmettra Nos pensées et Nos vues ; et pour Nous, conformément à l'affection paternelle que Nous vous portons, vous Nous trouverez en tout temps prêt à venir en aide à vos efforts.

Que Dieu daigne répandre sur vous, pour que vous ayez la force d'accomplir saintement l'office pastoral, l'abondance des biens célestes, et recevez-en l'augure dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons du fond du cœur, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 juillet 1894, de Notre Pontificat la dix-septième année.

LÉON XIII, PAPE.

## FRANCE

Une trentaine d'anarchistes ont comparu devant le jury de la Seine. Ils étaient poursuivis en vertu de la loi de décembre 1893, sous l'inculpation d'affiliation à une société ayant pour but des crimes contre les personnes et les propriétés. La preuve matérielle de l'association

n'a pas paru suffisamment convaincante aux jurés, et, des trente accusés, seuls trois criminels de droit commun ont été reconnus coupables. Les « intellectuels », ceux qui conseillent le crime et y poussent sans le commettre eux-mêmes, ont tous échappé. C'est là une preuve décisive de l'insuffisance de la loi de décembre 1893 pour défendre la société.

— La session d'août des conseils généraux s'est passée sans incident notable. Les socialistes et les radicaux avaient multiplié leurs efforts pour provoquer de la part des assemblées départementales des manifestations contre « l'esprit nouveau » et contre la loi nouvelle sur les menées anarchistes. Seuls, les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Var ont émis des vœux dans ce sens.

— Un affreux scandale a éclaté pendant ce mois. On a appris qu'à Cempuis, dans l'Oise, cent cinquante jeunes garçons et jeunes filles de quatre à seize ans étaient élevés pêle-mêle, en dehors de tous les « préjugés » actuels sur Dieu, la morale, la patrie. On devine aisément les résultats possibles d'une pareille éducation. Les gens du pays, qui avaient la chose sous les yeux, ne désignaient l'établissement que sous le nom significatif de « la Porcherie ». L'administration connaissait parfaitement depuis de longues années ce qui se passait dans cet orphelinat laïque. Le conseil général du département de la Seine, qui y consacre annuellement plus de 200 000 francs, savait à quoi s'en tenir. Des plaintes s'étaient déjà élevées contre le directeur de l'orphelinat. Cette fois, du moins, l'indigne personnage a été révoqué. Mais il est évident que cela ne suffit pas. Il faudrait changer complètement de méthode. Peut-on espérer un pareil changement ?

## ÉTRANGER

*Angleterre.* — La Chambre des lords a rejeté par 249 voix contre 30 le bill en faveur des tenanciers irlandais évincés, que la Chambre des communes avait peu auparavant adopté. Aux Communes, siégeant en comité, une majorité de cinq voix s'est prononcée en faveur d'un amendement à l'*Eight hours bill*, qui donnait à chaque district houiller le droit de se prononcer pour le *statu quo* ou pour l'adoption de la journée de huit heures. Ce vote a amené le retrait du bill, et ainsi ont échoué les différents projets de réforme déposés par le gouvernement et discutés pendant cette longue session, sauf celui qui institue un gouvernement local en Ecosse. Le Parlement britannique a été prorogé du 25 août au 10 novembre. Le message royal qui a été lu à cette occasion manifeste le désir d'arriver promptement à la solution de toutes les questions pendantes entre la France et l'Angleterre. Le 26, un grand meeting a eu lieu à Londres, organisé par la Ligue pour l'abolition de la Chambre des lords.

*Allemagne.* — Les catholiques allemands ont tenu cette année leurs

grandes assises annuelles à Cologne, du 26 au 30 août. Il y avait lieu de craindre que les divergences existant entre les diverses fractions du centre ne saisissent cette occasion solennelle pour s'étaler au grand jour. Loin de là ; tout a été à l'union. Les catholiques allemands se sont souvenus que toute maison divisée périra. Le comte de Schorlemer-Alst et ses pairs, M. Lieber et ses amis, se sont montrés plus disposés à déclarer la guerre aux socialistes qu'à se déchirer entre eux. L'union, l'entente peut coûter aux uns et aux autres de grands sacrifices. Ils ont su les faire loyalement et avec grandeur d'âme. Ils se sont trouvés unis dans la même pleine obéissance au même grand Pontife. Puisse la France comprendre cette utile leçon d'entente fraternelle ! Alors disparaîtront complètement et ces attaques si regrettables dirigées contre les catholiques les plus méritants par d'autres catholiques, et ces subdivisions en petits clans, écoles et coteries, aussi difficiles à vivre qu'impuissants.

*Danemark.* — Le premier ministre de ce petit pays, M. Estrup, a donné sa démission. Voilà de très longues années qu'il gouvernait, appuyé sur le roi et sur le Landsthing, ou Sénat, malgré l'opposition du Folkething, ou Chambre des députés, nommé au suffrage universel. Chaque année, cette assemblée refusait de voter le budget. Le ministre passait outre. Il a pu ainsi parfaire les fortifications de Copenhague, malgré la Chambre basse. La mort du chef de l'opposition, l'achèvement de ce grand travail militaire, la crainte du socialisme, avaient amené une détente dans la situation. Cette année, le budget a été voté par le Folkething. Le ministre se retire pour faciliter une réconciliation définitive entre le gouvernement et l'assemblée.

Asie. — *Corée.* — La guerre est officiellement déclarée entre les deux empires de l'extrême Orient. C'est le plus petit qui a commencé, se sentant le plus prêt. Mais qu'adviendra-t-il, si on laisse à l'énorme colosse chinois le temps de se retourner ? En attendant, les nouvelles les plus contradictoires sont mises en circulation par les deux belligérants. Espérons que la sagesse des nations occidentales empêchera la guerre de s'éterniser, et surtout de s'étendre.

Afrique. — *Congo.* — Un arrangement, signé le 14 août, vient de mettre fin aux graves difficultés qui avaient surgi entre la France et l'Etat indépendant du Congo, à la suite de la convention anglo-congolaise du 12 mai. Voici les deux articles principaux de l'accord franco-congolais :

Article 1er. — La frontière entre l'État indépendant du Congo et la colonie du Congo français, après avoir suivi le thalweg de l'Oubanghi jusqu'au confluent du M'Bomou et du Ouellé, sera constituée ainsi qu'il suit :

1° Le thalweg du M'Bomou jusqu'à sa source ;

2° Une ligne droite rejoignant la crête de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil.

A partir de ce point, la frontière de l'État indépendant est constituée par ladite crête de partage jusqu'à son intersection avec le 30° de longitude est de Greenwich (27°, 40′ Paris).

Art. 4. — L'État indépendant s'engage à renoncer à toute occupation et à n'exercer, à l'avenir, aucune action politique d'aucune sorte à l'ouest et au nord d'une ligne ainsi déterminée :

Le 30° de longitude est de Greenwich (27° 40′ Paris) à partir de son intersection avec la crête de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, jusqu'au point où ce méridien rencontre le parallèle 5° 30′, puis ce parallèle jusqu'au Nil.

Amérique. — *Etats-Unis.* — La réforme douanière poursuivie depuis de si longs mois a abouti au résultat voulu par quelques gros industriels. Ils sont parvenus à acheter les voix qui leur manquaient au Sénat, et ainsi le tarif voté par la Chambre des représentants a été modifié de manière à protéger les sucres, les charbons, les fils métalliques et les minerais de fer. Le syndicat des sucres, surtout, s'est distingué dans cette campagne corruptrice.

La majorité de la Chambre des représentants a voté le tarif amendé par le Sénat, afin de ne pas retarder encore une réforme jugée utile. Mais ce vote a été immédiatement suivi du vote de quatre bills séparés, admettant en franchise les sucres, les charbons, les fils métalliques et le minerai de fer. « La lutte, a pu déclarer le représentant démocrate Wilson, la lutte est entre le peuple américain et le syndicat des sucres, qui le tient par la gorge. Elle ne finira que lorsque le peuple se sera délivré de cette étreinte. »

Le président Cleveland s'est refusé à signer le tarif ainsi voté. Mais parce que le nouveau tarif constitue une grande amélioration sur le bill Mac-Kinley, il ne lui a pas non plus opposé son *veto*. De la sorte, le tarif-bill est devenu loi dix jours après son vote par le Congrès.

P. F.

Le 31 août 1894.

*Le gérant :* H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et C[ie], rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA

# VIE PROGRESSIVE DE L'ENFANT

On connaît la définition de la vie que la scolastique et, en particulier, saint Thomas ont empruntée aux anciens : « Un être vivant est un être qui se meut lui-même ; vivre, c'est se mouvoir. » Et comme dans la langue de l'École le terme *mouvement* désigne tout changement ou tout passage de la puissance à l'acte, et même parfois, d'une manière plus large, toute action, la définition précédente peut se traduire ainsi : Vivre, c'est agir sur soi-même. La biologie et la cytologie modernes mettent la vie de l'organisme, de la cellule, dans la faculté de se nourrir, c'est-à-dire de s'assimiler, de s'incorporer les matériaux étrangers. Mais il est aisé de voir que cette nutrition, ce pouvoir d'assimilation et d'incorporation, implique un travail intérieur de l'être, une action de l'être sur lui-même. Seulement, les savants de nos jours envisagent surtout la vie organique, ou, si l'on veut, le minimum de la vie, comme l'avait déjà fait Aristote dans deux passages souvent cités de son *Traité de l'âme*[1]. Les scolastiques étendent la définition ou la caractéristique de la vie jusqu'à la vie intellectuelle.

De cette définition expérimentale, saint Thomas tire une conséquence, à la fois simple et féconde : c'est que la vie d'un être sera d'autant plus parfaite qu'il agira plus entièrement sur lui-même, que son activité empruntera moins d'éléments au dehors, qu'elle se suffira davantage dans ce travail intime : tout ce qui vient en effet du dehors apporte sa causalité extrinsèque qui altère d'autant l'immanence de la vie. Suivant cette idée, il dispose en gradation ascendante la vie végétative, la vie sensitive et la vie intelligente. La plante reçoit de la nature et la fin à réaliser, et son énergie vitale, et la mise en branle de cette énergie ; elle se borne à exécuter le

1. *Traité de l'âme,* liv. II, ch. I, n. 3, et ch. II, n. 2 (édit. B. Saint-Hilaire). Voir aussi *Physique,* liv. VIII, ch. IV ; et *Phèdre,* de Platon.

mouvement commandé. L'animal poursuit aveuglément une fin qu'il ne s'est pas fixée ; mais il la poursuit sous l'influence d'images qu'il a lui-même acquises. L'être raisonnable seul se détermine à lui-même ses fins particulières et y tend par des actes qui relèvent librement de lui.

Si l'on étudie l'enfant, on voit la vie s'élever et se perfectionner en lui à mesure qu'elle devient plus indépendante du dehors. L'animal arrive d'ordinaire à l'existence avec des facultés sensibles presque entièrement constituées. L'enfant donne lui-même leur dernière perfection aux facultés sensibles et intellectuelles qu'il apporte en naissant, comme s'il voulait les tenir de sa propre activité. Puis il les pénètre de spontanéité et d'initiative personnelle ; à leur passivité première il mêle une activité chaque jour plus libre. Ainsi, pour lui, se développer c'est prendre possession de soi-même, c'est en quelque sorte se ressaisir ; c'est, tout en restant tributaire de l'extérieur, cesser d'en être l'esclave ; c'est travailler à substituer aux mouvements déterminés et subis du dehors des mouvements spontanés et enfin libres.

Notre dessein est de montrer comment la psychologie infantile confirme la doctrine scolastique sur la perfection de la vie. « La vie monte en perfection à mesure que l'être se meut plus complètement lui-même. » Nous nous servirons à cette fin des observations faites par divers auteurs, sans nous attacher à examiner toutes les conclusions transformistes qu'ils prétendent parfois en tirer.

## I

Commençons par le sens de la vue. L'enfant nouveau-né, à la différence de beaucoup d'animaux, est comme un aveugle ; les paupières sont ordinairement closes. Celles-ci, en s'ouvrant, ne lui donnent pas immédiatement la perception visuelle des objets. Toutefois, dès l'origine, ou quelques instants après sa naissance, il se montre sensible à la lumière. Une bougie brusquement approchée de son visage lui fait plisser le front et fermer les yeux avec une vive expression de déplaisir. A la lumière diffuse, sa figure exprime la satisfaction. Bientôt on le voit tourner la tête vers la fenêtre

quand sa mère l'en éloigne. L'organe se fortifie; et, au dixième mois, il se réjouit quand, le soir, la lampe est allumée ; il rit à la lumière et tend ses petits bras vers le globe brillant[1].

Avant la fin de la deuxième année, l'enfant manifeste par des mouvements expressifs sa joie à la vue de couleurs vives et éclatantes, surtout en présence du rouge et du jaune. Ce sont ces mêmes couleurs qu'il semble distinguer les premières, ou du moins qu'il arrive plus vite à nommer. Les savants transformistes ont voulu voir dans ce phénomène un effet d'hérédité. « Le jaune et le rouge, dit gravement Perez[2] à leur suite, ont dû attirer fortement l'attention de nos ancêtres frugivores ; de là le plaisir qui s'attache à ces sensations correspondant aux premières jouissances alimentaires de l'homme... Le plaisir que nous avons à regarder la couleur si fraîche et si vive d'ailleurs de la voûte azurée serait un souvenir organique de l'époque ancestrale, se rattachant aux idées de repas faciles et de tranquillité heureuse. »

L'idylle est chose gracieuse, mais était-il opportun de la faire intervenir ici? Une donnée banale en physique, c'est que le rouge et le jaune correspondent aux ondes lumineuses les plus longues. Ils provoquent dans l'organe de la vue une activité plus énergique que les autres couleurs ; de là jouissance, pourvu que l'activité ne soit pas excessive. Mais il y a plus : le rouge et le jaune sont les couleurs toniques par excellence, excitantes pour l'organisme entier, *dynamogènes*, comme on dit de nos jours depuis Brown-Séquard. M. Féré expérimente à l'aide d'un dynamomètre, et il constate que, dans un sujet dont la main droite a un état dynamométrique normal de 23, l'impression des rayons lumineux passant soit à travers une lame de verre, soit à travers une lame transparente de gélatine colorée, porte la pression à 42 pour le rouge, pour l'orangé à 35, pour le jaune à 30, pour le vert à 28, pour le bleu à 24[3]. De même, dans la plante, ce sont les rayons rouges, orangés, jaunes que la chlorophylle

1. Preyer, *l'Ame de l'enfant*, p. 3 et 4.
2. *L'Éducation morale dès le berceau*, 2e édit., p. 128.
3. *Sensation et mouvement*, p. 42.

absorbe surtout ; par suite ces rayons sont plus favorables à la nutrition. On sait l'effet irritant que le rouge exerce sur certains animaux. Pour l'enfant dont l'œil est suffisamment fortifié, l'impression cesse d'être blessante, elle développe dans tout l'organisme une activité agréable. Et comme l'enfant, à l'origine, n'est guère accessible qu'aux jouissances organiques, jouissances qu'il recherche alors plus vivement parce qu'elles sont les seules à sa portée, il se plaît aux couleurs éclatantes. On retrouve ce goût chez les sauvages et les personnes d'une culture imparfaite. L'expérience montre encore que la sensation colorée est d'autant plus forte, qu'elle est plus en opposition avec la sensation colorée des parties environnantes de la rétine. La sensation sera donc à son maximum quand les régions voisines seront atteintes par une impression colorée complémentaire. Le rouge examiné sur un fond bleu verdâtre, le jaune sur un fond violet, le vert sur un fond rouge pourpre, donnent les sensations les plus intenses. C'est la vivacité des couleurs et la crudité même des contrastes qui expliquent en partie le goût passionné des enfants pour les images d'Épinal : l'intérêt des scènes esquissées dans ces chefs-d'œuvre à cinq centimes n'en donne pas toute la raison.

Évidemment, nous sommes ici en plein dans la sphère des sensations et des jouissances subies : la spontanéité personnelle fait entièrement défaut. Cette spontanéité commence à se révéler chez l'enfant qui acquiert la notion du relief ou de l'épaisseur des objets. On a pu soutenir qu'à l'origine tous les corps apparaissent à l'enfant comme peints sur une même surface ; le monde se présenterait à lui à la manière d'un tableau où tous les objets figurent au même plan, comme une sorte de bariolage coloré étendu seulement en superficie. Et l'on a apporté en preuve l'exemple d'aveugles-nés récemment opérés. Ils disaient après leur opération que les objets touchaient leurs yeux ; ils étaient incapables de se rendre compte par la seule vue du relief réel et du relief figuré : une peinture leur faisait l'effet d'une surface bariolée. Il est vrai qu'à ces exemples on en a opposé d'autres en sens contraire. Ainsi le jeune Victor Berset, opéré en 1892 et examiné par M. Grafé, prétendait voir les objets à distance et

*en profondeur*[1]. M. Grafé d'ailleurs n'a pas eu le dernier mot. Quelques mois après, M. Boëns expérimentait sur une opérée de seize ans, et voici ce qu'il raconte : « Elle s'imaginait que tous les objets présents étaient à portée de sa main. L'espace, la profondeur, le volume n'existaient pas encore pour elle. Cependant, elle appréciait parfaitement la distance des sons. Quand on lui présentait à moins d'un mètre n'importe quel objet, petit ou volumineux, elle reculait instinctivement, comme s'il allait, disait-elle, lui entrer dans les yeux. Quant à tous les corps qu'elle voyait au delà de la portée de son bras, elle se les figurait rangés sur la même ligne. Mais cette illusion dura peu. Le toucher lui avait procuré des indications si nettes sur la forme, la grandeur et les dimensions diverses des appartements, des êtres et des objets au milieu desquels elle avait vécu jusque-là, que les notions de la perspective et l'appréciation des distances se perfectionnèrent rapidement[2]. »

Ces derniers mots sont à noter. Le fait qu'ils signalent expliquerait peut-être pourquoi certains aveugles opérés affirmaient *voir* du premier coup le relief et la profondeur : c'est qu'ils en possédaient déjà la notion par le toucher. On sait que les aveugles apprécient la distance des objets dans un certain rayon par la seule résistance de l'air. De plus, il est toujours permis de se demander jusqu'à quel point leur cécité était complète. Les arguments empruntés par les *nativistes* à des observations comme celles de M. Grafé ne sont donc pas absolument recevables, et les partisans de la perception acquise peuvent conclure, à l'égard de l'enfant, par un raisonnable *a fortiori* des expériences de M. Boëns et autres semblables.

Quoi qu'il en soit, l'appréciation exacte des distances manque à tous les aveugles opérés et aux nouveau-nés. L'enfant examiné par M. Grafé n'arrive qu'après plusieurs tentatives à saisir la poignée de la porte ou son couvert à table. Il veut enlever une chaise placée devant lui de profil, il abaisse sa main à droite ou à gauche du dossier avant de réussir à rencontrer celui-ci. Preyer note qu'au quinzième

1. *Revue scientifique*, 1892, I, p. 70.
2. *Ibid.*, p. 571.

mois son fils essaye de prendre la flamme de la bougie, mais il allonge trop le bras. Ces insuccès fréquents pour saisir un objet ont été relevés chez l'enfant jusqu'au vingt-deuxième mois. D'où viennent-ils? L'appréciation des distances est ébauchée par l'accommodation de l'œil. Des muscles situés à l'intérieur du globe oculaire peuvent en se contractant augmenter ou diminuer la courbure du cristallin et faire varier ainsi sa puissance convergente. Le sentiment de l'effort pour amener la lentille de l'œil au point de vision nette nous donne déjà une notion vague de la distance. L'œil commence donc par lui-même l'exploration de l'espace à trois dimensions, mais c'est au toucher qu'il appartient d'en préciser et d'en achever la perception.

A cet égard, il semble que l'animal nouveau-né a en général une perception plus sûre que l'homme. Le poussin, à peine sorti de l'œuf, suit avec exactitude les mouvements d'un insecte qui rampe par terre, il picore le grain de mil tout comme fera le volatile adulte. Un caneton d'un jour fit un mouvement du bec dans la direction d'une mouche qui volait près de lui, et l'avala.

C'est encore une perception acquise et conquise par l'homme que celle des mouvements. « Le nouveau-né, dit M. Compayré, ne voit que devant lui en ligne droite. Sa vue est comme emprisonnée dans un couloir étroit : des deux côtés il y a, pour ainsi dire, un mur qui empêche la vision de s'exercer. Qu'on déplace, par exemple, de quelques centimètres à droite ou à gauche, ou bien en haut ou en bas, la bougie qu'il a fixée un instant, et l'on reconnaîtra qu'il la perd de vue, qu'il laisse son regard errer vaguement... C'est que l'enfant n'a pas encore la faculté de mouvoir avec aisance le globe de l'œil [1]. » Peut-être même ne parvient-il que vers le cinquième jour à le mouvoir indépendamment de la tête. Il est également incapable de tourner celle-ci, plus encore de la diriger. Le mouvement par lequel quelques enfants, dès les premiers jours, portent la tête vers une lumière immobile, semble être un pur réflexe, c'est-à-dire un mouvement déterminé fatalement par une excitation périphérique,

1. *L'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, p. 50.

et non une direction spontanée du regard. De plus, d'après les observations des physiologistes, la sensibilité de la rétine, dans les premiers jours de la vie, serait limitée à la région centrale; les parties périphériques ne deviendraient sensibles à la lumière que plus tard et peu à peu. Ici encore, la perception chez l'animal est plus prompte, si même elle n'est pas contemporaine de la naissance. D'après une expérience de Spalding, citée par Preyer, un poussin qui a été, dès le moment de l'éclosion, privé de la vue pendant quelques jours au moyen d'un bandeau, sait imprimer à sa tête, cinq minutes après que le bandeau a été enlevé, les mouvements nécessaires pour suivre une mouche qui vole à une courte distance de lui.

Impuissant à saisir le relief des objets et leur mouvement, n'ayant encore qu'un exercice très imparfait du sens du toucher, il est permis de penser que le monde extérieur ne présente d'abord à l'enfant qu'une étendue continue et ne forme à sa vue qu'un objet unique. C'est par les mouvements perçus, par les mains promenées autour des objets qu'il arrive à des représentations distinctes, qu'il détache de l'ensemble vague des choses des images isolées. Faut-il pousser plus loin l'ignorance primitive de l'enfant? Faut-il lui refuser cette notion qu'il existe quelque chose hors de lui? Quand un enfant d'un an tend la main vers un gâteau, il se rend compte d'une certaine manière qu'il y a en dehors de lui, devant lui, un gâteau qui n'est pas lui. Mais à l'origine, qu'en est-il? On a soutenu que les impressions optiques et tactiles nous paraissaient d'abord des modifications de l'œil ou de la main, des sensations purement internes. Puis elles étaient détachées de l'organe et projetées au dehors par un mécanisme instinctif et fatal suivant les uns, par un procédé rationnel suivant les autres. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion des nombreux systèmes qu'a fait éclore cette question. A la suite d'Aristote et de saint Thomas, nous pensons que l'organe modifié par une *passion*, une impression subjective, rapporte de lui-même à l'objet l'*action* dont il est frappé. Cette attribution se fait naturellement, sans l'aide d'aucun raisonnement, en vertu du lien nécessaire qui existe entre la passion et l'action, et qui permet à la connais-

sance de passer de l'une à l'autre. Bien plus, si l'on considère l'ordre dans lequel se développent les connaissances, ce que Spencer appelle « la biographie mentale d'un enfant », il faut avouer avec lui, à l'encontre des modernes, que la connaissance externe des objets précède la connaissance interne de nos sensations. L'enfant, comme écrit M. l'abbé Farges, « vit à l'extérieur avant de vivre à l'intérieur; c'est par le contact avec le monde externe, par exemple en se heurtant contre les obstacles, que le petit enfant acquiert la conscience de sa personne et de ses membres; il sait localiser les objets du dehors avant de savoir localiser ses souffrances ou ses plaisirs. Qu'est-ce qui te fait mal? lui demande sa mère. Il hésite; il ne sait rien dire de précis, tandis qu'il vous montrera du doigt la direction de la lampe ou de la lune[1]. » L'exemple des aveugles-nés, opérés de la cataracte, prouve contre les modernes en faveur de l'ancienne théorie. Ceux-ci en effet n'aperçoivent pas d'abord les objets comme une tache sur leur œil, mais comme quelque chose qui *touche* leur œil, quelque chose d'extérieur à leur organe. Nous admettons que l'expérience précise ensuite la notion d'extériorité comme elle précise l'estimation de la distance ou de l'intervalle. Cette éducation se fera surtout par les perceptions optiques et tactiles combinées, saisissant le mouvement des objets, soit par rapport à eux-mêmes, soit par rapport à nous. Mais l'éducation ne crée pas, elle perfectionne.

## II

Le toucher, que nous avons déjà montré prêtant son concours à l'organe de la vision, est lui-même fort imparfait chez l'enfant nouveau-né. Celui-ci est moins sensible au contact que l'adulte. Aristote avait déjà noté que la plupart des enfants ne tressaillent pas quand on les chatouille. Durant les premiers jours, ils réagissent peu aux piqûres d'aiguille. Leur somnolence presque continuelle marque et explique en partie cette faiblesse du toucher. Aussi les douleurs du premier âge sont-elles modérées. Il ne faut pas se laisser prendre

1. *L'Objectivité de la perception des sens externes,* 2e édit., p. 23.

à leurs pleurs et à leurs cris. Chez l'enfant, il n'y a pas proportion entre le signe expressif et la chose signifiée. La Providence a voulu que la manifestation des souffrances enfantines fût bruyante et devançât celle des plaisirs : c'est que la souffrance indique un trouble des fonctions organiques, un danger qu'il importe de ne pas laisser sans secours.

Longtemps la préhension de l'enfant est inhabile; il a peine à saisir et à retenir les objets. La sensibilité est obtuse ; les muscles manquent de force et de souplesse. Veut-il porter à la bouche un objet, un morceau de pain ? Il heurte d'abord son menton, ses joues, son nez. C'est que non seulement l'appréciation optique des distances est encore rudimentaire ; mais il est impuissant à commander les mouvements de ses muscles ou à mesurer la portée de son effort.

L'exercice de l'ouïe est une autre conquête que l'enfant doit faire. Il naît sourd. Cette surdité est due non seulement à la présence de mucosités dans la chambre tympanique, mais surtout à l'absence d'air avant l'établissement de la respiration. Au bout d'un jour, de deux jours au plus, l'enfant commence à réagir au son. Ici encore, l'enfant est devancé par beaucoup d'animaux. Le poussin, à peine éclos, traînant derrière lui les débris de sa coquille, répond en pépiant au gloussement de sa mère.

L'enfant aime le bruit pour le bruit. Dès que ses organes ont acquis quelque consistance, il se plaît aux sons intenses. Ce qui nous assourdit, ce qui nous blesse l'oreille, fait sa joie. C'est que le son a encore plus d'action tonique sur l'organisme que les couleurs éclatantes. Il y a longtemps que ce pouvoir a été mis à profit dans la musique guerrière : une musique bruyante stimule les combattants, en dehors même de l'idée patriotique qu'elle peut exprimer.

L'enfant est également fort inhabile à percevoir la distance de la source du son ou sa direction. Pour l'une et pour l'autre perception, il faut à l'organe de l'ouïe une éducation, fruit de l'exercice propre aidé de l'expérience du toucher. La direction des sons nous est donnée en partie par le pavillon de l'oreille, qui renforce tous ceux qui viennent le frapper normalement. Or, au début, la sensibilité du pavillon est

obtuse comme celle des autres organes. D'ailleurs ici, même chez l'adulte, l'oreille se trompe très facilement, à moins qu'elle ne s'aide de quelque autre sens. Vous êtes dans votre chambre, un bruit de voiture se fait entendre dans la rue : il vous est souvent impossible de dire de quel côté roule le véhicule. En mer, dans le brouillard, un navire entend le son strident d'une sirène qui lui annonce le voisinage d'un bâtiment. Mais où est-il ? A droite, ou à gauche ? en poupe, ou en proue ? Et comment l'éviter ? Question terrible, souvent insoluble.

Le goût seul semble n'avoir pas besoin de perfectionnement ni de dressage : il est constitué tout entier dès l'origine. Le nouveau-né perçoit immédiatement les saveurs, il distingue leurs qualités et leurs nuances, et ces perceptions sont assez nettes pour faire l'objet d'un souvenir : si l'on change le lait dont il est nourri, il s'en aperçoit aussitôt, et il est rare qu'il n'en témoigne quelque déplaisir. De même, une fois sevré, chaque nouvel aliment provoque d'ordinaire chez lui une sorte d'appréhension et une répugnance au moins passagère. Toute sensation inaccoutumée de saveur a le privilège de déconcerter l'enfant bien plus vivement que les sensations nouvelles de la vue ou de l'ouïe. C'est qu'il ne s'intéresse à aucune sensation plus qu'à celles du goût. Il y a là aussi comme une protection que la Providence ménage à l'enfant. L'enfant n'aime naturellement que les aliments semblables par le goût à ceux dont il s'est déjà servi et dont il a éprouvé la bienfaisance : d'instinct, il se défie des autres. De plus, le goût doit entrer pour une faible part dans son développement intellectuel ; il importe donc assez peu que, dès son bas âge, il use d'aliments variés. Aussi n'a-t-il pas la curiosité du goût comme il a la curiosité des yeux. Cette curiosité est elle-même la moins développée d'ordinaire chez l'adulte. Si l'enfant porte à sa bouche tous les objets qu'on met à sa portée, c'est moins curiosité qu'espérance d'y trouvèr quelque plaisir de saveur.

Comme chez l'adulte, l'odorat, chez l'enfant, est étroitement uni au goût, du moins en tant qu'il se rapporte aux aliments, et, ainsi que le goût, il semble avoir toute sa perfection dès l'origine. On peut même soutenir que ces

deux sens, loin de s'affiner, s'émoussent avec le cours des années; de là cette plus grande facilité qu'on remarque chez l'homme à changer de nourriture. Mais ce qui est à remarquer, c'est le défaut de spontanéité et d'initiative dans l'exercice de l'odorat, plus encore peut-être que dans l'exercice du goût. L'enfant ne songe pas à se rendre compte par lui-même de l'odeur des objets; il ne flaire pas. Il ne s'approchera pas d'une rose pour en mieux savourer le parfum; il ne s'écartera pas des objets à odeur désagréable. Pour les autres sens, nous l'avons vu, le fonctionnement organique a besoin d'être perfectionné. C'est d'abord l'œuvre de l'exercice qu'on peut appeler passif, d'où l'enfant passe rapidement à l'exercice actif et spontané : non seulement il voit, mais il regarde ; non seulement il entend, mais il écoute; non seulement il touche, mais il palpe. Pour l'odorat et le goût, sa nature l'arme plus parfaitement dès sa naissance; mais la spontanéité est plus tardive. Peut-être ces deux choses sont-elles solidaires. L'animal naît avec un organisme tout prêt à fonctionner : il manquera toujours de vraie spontanéité. On dit que le chien flaire ; en réalité, il est conduit par l'odeur bien plus qu'il ne la cherche. La raison dernière de cette différence entre l'animal et l'homme, c'est qu'au fond de la spontanéité il y a de la liberté. Pour le moment, qu'il nous suffise d'observer que, dans l'usage de ses sens, l'enfant prélude par la conquête de l'exercice normal à la conquête de l'exercice spontané. Tout dépendant qu'il est et qu'il reste de l'extérieur, il tâche de s'en affranchir le plus possible, de faire siennes ses facultés et de les exercer par une activité vraiment sienne. Plus il s'élève dans la vie, plus il se meut véritablement lui-même. C'est une première justification de la doctrine de saint Thomas : l'action vitale est d'autant plus parfaite qu'elle est plus immanente ; l'être vivant croît en perfection à mesure qu'il agit davantage sur lui-même et emprunte moins au dehors.

## III

Le développement des autres facultés sensibles suit cette même gradation indiquée par saint Thomas. Prenez la mé-

moire. Elle aussi débute par la passivité. Voici comme en parle M. Compayré, qui a fait sur l'enfant de bonnes observations, quoiqu'il néglige souvent d'aller aux conséquences. « La mémoire enfantine, dit-il, est passive; elle a besoin d'être soutenue sans cesse par les excitations extérieures, d'être provoquée par la présence des choses. Les souvenirs de l'enfant ne s'évoquent pas d'eux-mêmes.... Il ne faut pas lui demander de se complaire, comme le fera la mémoire de l'homme mûr, à revivre les mois déjà écoulés. Sa mémoire ressemble à celle des animaux, sans activité propre, subordonnée aux sensations réelles. Il est certain que le cheval à l'écurie ne songe pas, si toutefois il songe à quelque chose, au chemin qu'il a parcouru la veille; et cependant, le lendemain, s'il recommence le même trajet, il reconnaîtra avec un flair infaillible par où il doit passer[1]. »

Passive, la mémoire de l'enfant sera par là même littérale et mécanique. Elle reproduira avec une exactitude photographique les images sensibles. Elle sera surtout verbale. La mémoire des mots est dominante chez l'enfant. Elle persistera plus longtemps chez la petite fille : la femme est un être plus passif, d'une initiative moins développée que l'homme. Chez le petit garçon, la mémoire logique apparaîtra plus tôt et se perfectionnera plus vite. L'imagination reproductrice diffère peu de la mémoire; elle est une sorte de mémoire active. C'est par la phase de la représentation que passe d'abord l'imagination de l'enfant; et même, à considérer l'imperfection des sens qui sont chargés d'alimenter l'imagination, on peut affirmer que celle-ci n'est pas contemporaine de la naissance. Ce qui vient d'être dit de la mémoire amène d'ailleurs à le penser. Aristote estimait que le tout jeune enfant ne rêve pas ; le rêve ne commencerait que vers quatre ou cinq ans. Un peu plus bas, il se corrige en disant : « On voit certainement que les petits enfants ont des rêves, mais ce n'est que bien plus tard qu'ils peuvent se les rappeler[2]. » Suivant Albert le Grand, l'enfant rêve au bout de deux mois, mais il oublie. De fait, les mouvements des enfants qui s'agi-

1. Compayré, *op. cit.*, p. 126-127.

2. *Histoire des animaux,* liv. IV, ch. IX, n. 10, et liv. VIII, ch. IX, n. 7 (édit. B. Saint-Hilaire).

tent pendant le sommeil, les sons qu'ils émettent ne sont pas des signes assurés de rêve. Cependant, au neuvième mois, on les voit renouveler en dormant des mouvements qu'ils ont faits éveillés. « Dès la deuxième année de sa vie, écrit Émile Egger, je vois un enfant s'éveiller subitement avec des cris causés sans doute par quelque vision pénible. Il rêvait douloureusement, mais il n'a pas su dire à quoi il rêvait [1]. »

Le même auteur nous signale en ces termes le début de l'imagination active et créatrice. « Un enfant de vingt mois connaît, reconnaît très bien quelques personnes qu'il voit habituellement dans ses promenades au jardin du Luxembourg, une bonne, par exemple, et l'enfant qu'elle conduit. Un jour, il nous quitte en prononçant tant bien que mal les trois noms du Luxembourg, de la bonne, de l'enfant. Il va dans la pièce voisine, fait semblant de dire bonjour à ces deux personnages, revient raconter avec la même simplicité ce qu'il vient de faire. Évidemment, rien dans la pièce voisine ne rappelle le Luxembourg et ses habitués. C'est donc là ce que j'appellerai un acte d'imagination dramatique [2]. » Les jeux de l'enfant sont un exercice continuel de cette puissance d'invention. Avec quelques bouts de bois, quelques morceaux de papier découpés, il figure successivement les personnages les plus divers et les fait manœuvrer avec un inaltérable sérieux. Une chaise lui est tour à tour un cheval, une voiture, un bateau. On le verra présenter de la bouillie à son *dada* de bois ; il sait parfaitement que le cheval n'en mangera pas, mais cette fiction lui plaît. « Il ne faut pas être en peine de leurs plaisirs, dit Fénelon [3] ; ils en inventeront assez d'eux-mêmes ; il suffit de les laisser faire. » Dans toutes les chimères où l'enfant aime à s'illusionner, il a besoin d'une base de soutien, de ce qu'on a nommé « un machinisme extérieur ». C'est un reste de passivité. Par la suite, son imagination s'affranchira plus entièrement des réalités présentes.

1. *Observations et réflexions sur le développement de l'intelligence et du langage chez les enfants,* 3e édit., p. 53.
2. *Op. cit.,* p. 21-22.
3. *Éducation des filles,* ch. v.

On voit combien déjà dans la vie sensible éclate la spontanéité de l'enfant. Si l'animal acquiert par son activité propre les images qui le déterminent, ces images sont purement représentatives, il n'en est pas le maître, il ne peut ni les provoquer ni les combiner. Pour l'enfant, à mesure qu'il grandit, il prend mieux possession, par son initiative, et de ses facultés sensibles et des connaissances dont il s'enrichit; il se meut plus parfaitement lui-même. Sans cesse, il fait effort pour briser les lisières de la passivité et marcher de son propre pas.

## IV

La spontanéité proprement intellectuelle de l'enfant n'a pas attendu le plein développement des facultés sensibles pour se produire. Dans ce développement et dans la spontanéité de la vie sensible, il y a déjà une grande part d'intelligence. C'est encore trop que de dire avec Preyer : « La période durant laquelle l'enfant est comparable à l'animal au point de vue de l'intelligence dure au plus jusqu'à la fin de la première année. » Tout dans l'homme procède par degré, et on doit trouver en germe chez l'enfant ce qui sera épanoui chez l'adulte. Mais à quelle époque est-il possible de saisir la première manifestation de l'intelligence?

« Si j'osais conjecturer à quelle époque l'intelligence proprement dite apparaît dans l'organisme humain, répond Émile Egger, je dirais que c'est à l'époque où commence le rire. En effet, je ne le trouve pas dans la vie des animaux[1]. » Albert le Grand, de son côté, notait que « le rire est la première opération que fait l'âme raisonnable en son corps ». Mais le rire de l'enfant ne semble pas tout d'abord expressif, par suite il n'est pas proprement humain. Dans le premier rire qui se produit, suivant une observation aussi ancienne qu'Aristote, après le quarantième jour, il y a automatisme, non intention. Cependant, dès le troisième mois, le visage de l'enfant qui rit à sa mère se distingue, par la direction du regard et par l'expression, du visage de l'enfant qui rit quand il est rassasié ou qu'on rit à ses côtés.

1. *Op. cit.*, p. 15.

Avant de savoir questionner, l'enfant regarde et écoute ; il tâche de se rendre compte de ce qui se passe autour de lui. Il n'est plus seulement attiré vers les objets par une sorte de fascination extérieure, il se porte vers eux d'un mouvement interne. A vingt mois, il comprend des phrases assez complexes, des commandements qu'il exécute, bien qu'il soit encore incapable de reproduire les mots qui les expriment. Donc, dès cet âge, il donne des preuves de perception intelligente, d'attention et de curiosité.

Mais c'est dans l'acquisition du langage qu'éclatent l'intelligence de l'enfant et sa force de spontanéité. La mutité naturelle du nouveau-né est à la fois imperfection des organes et impuissance à coordonner les mouvements qui produisent les sons. Arrive le premier cri : ce n'est qu'un pur réflexe. Bientôt l'enfant crie quand il se trouve en présence d'une lumière éclatante, quand il goûte une substance amère : il semble déjà chercher dans le cri un soulagement à son malaise ; on peut y relever une certaine intention. A cinq semaines, Egger note le passage du cri à la voix. Le cri est une émission qui sort du fond du larynx ; dans la voix, la bouche et la langue s'agitent ; mais cela ne dépasse guère, au moins en apparence, la valeur psychique des jappements joyeux ou des gémissements du chien. De plus, parmi ces premiers sons de l'enfant, tous n'expriment pas des états corporels, des sensations agréables ou désagréables ; beaucoup semblent n'avoir pas de but bien précis ; c'est une sorte de gazouillement, un caquetage, un jeu musculaire, une gesticulation vocale. L'enfant s'abandonne au plaisir de faire mouvoir les muscles de sa voix, comme au plaisir de s'étirer les jambes.

Dans les deux ou trois premiers mois, le timbre individuel semble faire défaut. Puis la voix se caractérise, s'individualise, en même temps qu'elle s'articule. Il y a là le signe d'un progrès intellectuel considérable, et pour l'enfant d'une prise de possession de soi-même vraiment humaine.

Quelle origine assigner aux syllabes élémentaires du langage enfantin ? Question intéressante et bien ardue à résoudre. Cependant, à en croire plusieurs observateurs sérieux, chaque enfant arriverait à émettre de lui-même certains sons et à leur attacher une signification. Dans ses premiers essais,

il semble qu'il n'imite ni ne répète. Sans aller jusqu'à dire qu'il pourrait se créer une langue complète avec déclinaisons, conjugaisons et syntaxe, on peut ou même il faut lui accorder la faculté d'inventer un système élémentaire de communication par la voix. Egger croit à cette spontanéité créatrice. Il la prouve en particulier par ce fait que « si tous les enfants ont la même facilité presque machinale de parler pour parler, d'assouplir leur voix par mille exercices, les signes de prédilection, les signes soumis à l'action de la volonté, que la volonté rappelle constamment les mêmes pour marquer les mêmes idées, varient selon les enfants[1] ». Wundt, il est vrai, est d'un autre avis : « J'ai soigneusement noté et inscrit, dit-il, tous les sons articulés qui ont pris naissance chez deux de mes enfants ; et, dans aucun de ces deux cas, je n'ai réussi à découvrir un son articulé désignatif, qui n'eût pas, d'une façon probante, tiré son origine de l'imitation[2]. » Que dans les sons de l'enfant on retrouve ceux des adultes, rien d'étonnant. Des organes semblables mis en mouvement par un principe d'activité semblable, produiront des sons semblables. Mais de cette seule ressemblance, il n'est pas permis de conclure à l'imitation. On peut encore attribuer à la parole humaine entendue un rôle excitateur. Le chien rendu à la vie sauvage cesse d'aboyer, comme s'il avait besoin d'être provoqué par la voix de l'homme. Aussi n'est-il nullement certain qu'un enfant élevé au milieu de muets, n'ayant jamais ouï parole humaine, se ferait à lui-même une langue. Mais de là il ne suit pas que tout le langage soit comme un écho du langage perçu. De fait, l'expérience semble établir que l'enfant fixe lui-même un sens aux sons que d'abord il émet, et ces sons il les produit spontanément. Deux enfants vivant ensemble se feront ainsi un petit langage inintelligible aux enfants étrangers et même aux autres membres de la famille. Ce n'est pas l'enfant qui apprend d'abord le langage de sa mère ; c'est la mère qui apprend le langage de son enfant. Peu à peu, la mère se fait à son tour éducatrice ; à la langue individuelle de l'enfant elle travaille à

1. *Op. cit.*, p. 28.
2. *Éléments de psychologie physiologique*, t. II, p. 500.

substituer la langue nationale. « L'enfant, dit encore très justement Egger, trouve autour de lui une société toute faite, avec un vocabulaire tout fait. Cette société ne reconnaît pas qu'il *parle*, tant qu'elle ne l'entend que bégayer son langage enfantin. *Faire parler* un enfant, pour elle, c'est lui faire dire à propos les mots que disent *les grandes personnes*, pour exprimer leurs sentiments et leurs idées. Comme je veux que ma fille parle français et n'impose pas trop longtemps à ceux qui l'écoutent la torture de deviner ses petits mots à elle, je lui impose la fatigue de s'approprier notre langue. Au son par lequel elle désignait arbitrairement tel objet d'un usage familier, je la force à substituer celui que nous employons[1]. » C'est par un procédé de ce genre, non par un instinct commun, qu'il faut expliquer le sens général du mot *papa* dans toutes les langues. La syllabe *pa* est une de celles que l'enfant trouve le plus de facilité à articuler ; cette syllabe, il la redouble, comme l'enfant redouble toute articulation qu'il a réussi une fois à produire. La mère s'empare de cette syllabe et l'emploie à désigner ce qui est le plus familier à l'enfant et à elle-même. L'enfant bientôt étendra ce son à tout ce qui appartient à son père. Dans un sens analogue, il se servira bientôt du mot *mama* ou *maman*.

Mais dans tout ce travail d'apprentissage, il est facile de voir chez l'enfant une double spontanéité en jeu et comme en lutte : spontanéité à créer une langue personnelle, spontanéité à faire sienne la langue sociale.

Cette spontanéité apparaît dans toutes les opérations intellectuelles qui accompagnent l'acquisition et l'exercice du langage, opérations qui préparent le langage et que le langage perfectionne. Au premier rang de ces opérations vient l'abstraction. Dans toute élaboration abstractive, il y a une spontanéité véritable, curieuse, *sui generis*. Placé en face d'un objet, l'esprit ne se contente pas de le reproduire ; il en tire une notion pure et universelle par un travail qui lui est propre. La faculté d'abstraire se manifeste chez l'enfant dès la première parole significative, dès le mot de *papa* ou de *maman* prononcé avec intention. Elle dégage ce qu'il y a de

1. *Op. cit.*, p. 29.

commun entre le papa de tout à l'heure et le papa de maintenant. Puis l'abstraction s'étend. *Papa* et *maman*, comme l'avait déjà noté Aristote, lui servent à désigner tous les hommes et toutes les femmes. C'est que l'enfant commence par saisir dans les objets les traits semblables, dont il forme une sorte de notion commune. Il remarque moins les traits distinctifs, ce qui rend son abstraction grossière. Sa connaissance est à la fois individuelle, puisqu'elle se rapporte originairement à un objet particulier, et universelle en ce sens qu'elle saisit ce qu'Albert le Grand appelle l'*universel physique*, c'est-à-dire, d'une manière vague et confuse, l'ensemble des traits qui constituent l'objet. Ainsi, ajoute-t-il en rapportant un exemple antique, quand nous apercevons un homme venir à nous de loin, nous disons d'abord que c'est un être ; puis remarquant qu'il se meut, nous jugeons que c'est un animal ; mais il se tient debout, c'est donc un homme ; enfin, nous disons : C'est un tel. Mais tout ceci suppose la puissance abstractive de l'intelligence.

L'aptitude à saisir dans les objets surtout les ressemblances se reflétera longtemps dans le langage de l'enfant. Habitué à voir des canards, il nommera canards les cygnes ; pour la même raison, tous les gros volatiles seront des poules. Et à ce propos, M. Perez nous fait part, avec une louable sincérité, d'une de ses déconvenues qui ne laisse pas d'être instructive. « J'ai beaucoup étudié les petits enfants en présence des animaux, au Jardin des Plantes de Paris ou aux jardins publics d'autres grandes villes. Leur attention est grande et leur plaisir évident à voir tous ces animaux, petits ou grands, beaux ou laids, et surtout ceux qui resssemblent à ceux qu'ils connaissent. Mais je cherchais dans leurs jeux, sur leurs visages, dans leurs gestes et leurs accents, quelque distinction faite, tout au moins en vertu de l'instinct héréditaire, entre les différents représentants des espèces zoologiques, et j'avoue qu'à mon grand étonnement je n'ai saisi rien de tel[1]. » Aucun n'a crié : Papa ! devant un singe aux folles gambades, et les transformistes en sont inquiets pour leur théorie.

1. *Les Trois premières années de l'enfant,* 5e édit., p. 311-312.

L'idée de cause est assez vite familière à l'enfant. Ses incessants *pourquoi* le montrent surabondamment. Il lui arrivera d'appliquer mal la notion de causalité, témoin l'enfant qui disait : Le lait est blanc parce que la vache est blanche. Mais enfin, il la possède et la développera peu à peu. Or c'est par un travail spontané et non imposé par le dehors que l'intelligence remonte de l'effet à la cause. Fénelon assure[1] avoir entendu plusieurs enfants lui faire, dès l'âge de quatre ans, des réponses très raisonnables sur la nature et la destinée de l'âme. Sans doute, ces réponses étaient en partie un écho de l'enseignement, mais encore l'enseignement eût été impossible sans la présence chez l'élève de la notion de causalité.

Peut-être est-ce à cette même notion de cause qu'il faut rattacher l'apparition du phénomène de la peur. On a voulu expliquer par l'hérédité la peur de l'animal aussi bien que de l'enfant. Si quelques faits favorisent cette théorie, il est bien des exceptions embarrassantes. Preyer lui-même cite des poussins qui fuyaient devant un pigeon, et d'autres qui ne faisaient pas un mouvement devant un chat. L'enfant, disent Darwin, Preyer, Perez et Mosso[2], craint le tonnerre, les gros animaux, les chiens et les chats, par suite d'expériences ancestrales dont le résidu s'est consolidé dans l'espèce et agit fatalement. Mais cette peur est loin d'être générale; ces auteurs l'avouent. Perez déclare avoir « été presque choqué de voir les enfants... regarder avec un plaisir non mêlé d'horreur les boas effrayants et les lézards squameux ». Ce qui est aussi inexplicable pour nos théoriciens que la sympathie des enfants pour « les lézards squameux », c'est leur audace à tirer la queue des gros chiens jusqu'à les faire aboyer. Autre difficulté : la peur ne se montre pas dès l'origine. L'enfant, semble-t-il, commence à avoir peur quand il se trouve en présence soit d'un objet qui déjà lui a été nuisible, soit d'un objet nouveau dont il conjecture qu'il peut lui arriver quelque mal. Dans les deux cas, il y a eu précédemment une expérience fâcheuse dont l'enfant, par une induction causale, craint le retour. La peur des ténèbres, qui

1. *Éducation des filles*, ch. VII.
2. *La Peur*, ch. XI.

est à peu près générale chez les enfants, repose sur une induction semblable. L'enfant a conscience que, dans les ténèbres, il peut moins facilement se défendre ; il s'y trouve incapable de pénétrer la cause des bruits, des menus incidents qui se produisent autour de lui ; n'étant pas absorbée par les objets extérieurs, son imagination se met en travail ; le danger lointain ou possible se rapproche, devient imminent ; la conscience de sa faiblesse se change en sentiment d'impuissance, et il tremble. Comme on le voit, la peur enfantine naît d'une spontanéité intellectuelle mal réglée : la généralisation est excessive, l'induction hâtive, l'imagination grossissante jusqu'à la déformation.

On peut se demander si l'intelligence de l'enfant, une fois en possession du principe de causalité, peut se pousser elle-même jusqu'à la connaissance de la cause première. « Que dans une société comme la nôtre, dit Egger, l'éducation aide beaucoup à la raison de l'enfance, cela n'est pas douteux ; mais ce qui l'est moins encore, c'est la docilité de l'enfance à suivre, sur ce point, les leçons qu'elle reçoit. L'idée abstraite de l'absolu est presque inabordable à l'esprit humain avant son âge de maturité. Mais l'idée d'un Dieu père et créateur entre dans l'esprit de l'enfant et s'y développe avec facilité. On est même quelquefois tenté de croire qu'elle n'y entre pas du dehors, qu'il en apporte avec lui le germe dès sa naissance, et que toute notre science consiste à la dégager, à la féconder en l'épurant. » L'enfant a « besoin d'admettre une cause personnelle et vivante de tous les phénomènes que le monde déroule sous nos yeux [1] ». Seulement, par une sorte d'abus du principe même de causalité, l'enfant est dérouté par la notion d'une cause qui elle-même ne dépend d'aucune autre. A cinq ans et demi, un enfant demande avec insistance : « Qu'est-ce qu'il y avait avant Dieu ? » Voilà jusqu'où se porte l'initiative inquisitoriale de l'enfant. Nous sommes loin du jour où il croyait épuiser le problème d'origine ou de causalité en disant : Le lait est blanc parce que la vache est blanche.

1. *Op. cit.*, p. 95-96.

## V

Il nous reste à marquer par quelles étapes passe la motilité jusqu'au plein épanouissement de la liberté morale, et à chercher si, comme le veut la théorie scolastique, cette motilité devient plus immanente à mesure qu'elle se perfectionne dans l'ordre de la vie.

Ici encore les débuts sont humbles. Chez les enfants, le premier acte respiratoire est souvent un éternuement : il est déterminé par l'impression du froid, la brusque invasion de l'air dans les organes de la respiration. Les cris qui succèdent sont encore des réflexes, des réponses à des excitations du dehors, la riposte de l'organisme provoqué. Cinq minutes après la naissance, les orteils s'écartent et s'étendent quand on chatouille ou que l'on caresse la plante des pieds.

Le nouveau-né se remue, s'agite, se débat sans provocation extérieure apparente. Il ne faudrait pas rapporter tous ces mouvements à l'air qui impressionne l'enfant, à la lumière qui blesse ses yeux, au bruit qui heurte ses oreilles. Beaucoup sont dus aux incitations intérieures. A chaque instant la circulation et la respiration modifient l'état de notre organisme; de là sur les centres nerveux une action excitatrice ou paralysante. De plus, il se forme par le jeu même de la vie comme une accumulation d'énergie potentielle dans les centres nerveux qui se décharge en mouvements désordonnés. Ces mouvements ont reçu le nom d'automatiques. Ils se retrouvent chez l'adulte.

Il y a également impulsion du dedans dans les mouvements appelés instinctifs; mais ils se distinguent des précédents en ce qu'ils sont coordonnés et tendent à un but défini. Tels sont les mouvements des lèvres dans la succion, sous l'empire de la faim, bien qu'on puisse y reconnaître quelques éléments réflexes. Mais les mouvements instinctifs ne sont pas tellement spontanés qu'ils puissent se passer d'un stimulant extérieur. Le poussin, placé à sa naissance sur un tapis, ne gratte pas le sol. Mais aussitôt qu'on y répand un peu de sable, il se met à gratter, comme si la plante de ses pieds avait besoin de cette excitation. Ce qu'il y a de spontané dans

les mouvements instinctifs a encore ce caractère, et, on peut le dire, cette marque d'infériorité d'être plus spécifique qu'individuel. « Souvent j'ai observé dans un aquarium, dit un physiologiste contemporain, la manière dont se comportaient les petits poissons d'espèces diverses.... Chacun réagissait comme les mêmes animaux de son espèce, et cela sans se démentir, pendant des journées entières. Qu'une proie fût jetée à leur portée, et leur attitude était toujours caractéristique de leur espèce; les uns tournaient autour de l'objet, les autres restaient immobiles, d'autres se précipitaient avidement. Toujours les dorades faisaient autrement que les girelles, et les girelles autrement que les serrans. Mais une dorade se comportait toujours comme les autres dorades, et une girelle comme les autres girelles. Les pêcheurs à la ligne savent bien cela, puisqu'ils reconnaissent, à la manière dont l'appât est attaqué, l'espèce du poisson qui va mordre à l'hameçon [1]. » De même chez les petits enfants, en qui dominent les mouvement instinctifs, l'individualité est peu frappante. Qui en a vu un, en a vu mille. Crier, pleurer, se débattre, téter, agiter la tête et les mains, tous font tout cela de la même manière.

L'élément de spontanéité individuelle manque aussi aux mouvements appelés concomitants. Quand un enfant apprend à écrire, il contracte les muscles du visage, tire la langue et la contourne en suivant les mouvements de ses doigts. Il y a là un effet de la sympathie qui relie les membres entre eux : ils tendent à se mettre à l'unisson les uns avec les autres. Ce fait n'est pas d'ailleurs spécial aux enfants. Tout le monde a pu éprouver que parfois, lorsqu'on veut tracer quelques beaux caractères sur le papier, le corps entier se met de la partie, et tous les membres participent à l'effort de la main. Ainsi un musicien s'accompagne de tout le corps. Mais il est permis de reconnaître de plus à ces mouvements un rôle excitant ou *dynamogène*, d'ailleurs non voulu. Chez certains sujets atteints d'aphasie motrice, si l'on imprime un mouvement au bras droit, au bout d'un instant l'exercice de la parole redevient possible, pour cesser aussitôt que les

1. *Essai de psychologie générale,* par Ch. Richet, p. 88.

mouvements du bras cessent. Or, lorsqu'on veut reproduire par l'écriture un son, on se le représente d'abord mentalement; mais la représentation mentale d'un son articulé s'accompagne des mouvements des muscles adaptés à l'articulation. A leur tour, les mouvements de langue que fait l'enfant amplifient l'articulation, par suite renforcent la représentation mentale du son, et enfin l'image graphique. Celle-ci, plus récente, est moins intense que l'image des sons articulés.

Mais là ne se borne pas la motilité de l'enfant. De bonne heure il se montre capable de mouvements que les modernes désignent sous le nom de *volontaires*, entendant par là ce que les anciens nommaient acte *libre*, c'est-à-dire acte impliquant un choix entre plusieurs représentations. La liberté ne peut sortir du pur automatisme, pas plus que le conscient du pur inconscient, ou la pensée de la matière. Ce qui est vrai, c'est que, dans l'être intelligent, la pensée se purifie et s'élève, le conscient se précise, la liberté s'accentue; mais l'enfant est un homme ébauché. On doit donc y trouver le germe de la liberté. De fait, certains caprices, certaines bizarreries de l'enfant semblent bien devoir lui être attribuées. Au quatrième mois, apparaissent des imitations intentionnelles et voulues : la bonne de l'enfant se cache la figure derrière sa main, ou feint de disparaître en détournant la tête; l'enfant en fait autant avec de bruyants éclats de rire. Il s'efforce de prendre lui-même son biberon, il désigne du geste les objets qu'il veut avoir. Il écoute parler et essaye de répéter ce qu'il a entendu; cette attention, cet effort de reproduction en dehors de toute excitation, en dehors de la présence de l'objet, sont, à n'en pas douter, volontaires. L'enfant a encore envie de s'amuser; on lui dit que l'heure est venue de dormir, que sa mère veut qu'il se couche; il hésite, il résiste, il tempête parfois et crie; enfin il se décide et s'étend dans son petit lit.

Avec l'exercice de la liberté grandit le sentiment de la personnalité. L'enfant prend conscience qu'il est un être qui vit et agit de lui-même. Il semble goûter assez vite le plaisir d'être cause de modifications. Au cinquième mois, le fils de Preyer s'amuse, des semaines entières, à déchirer du

papier de journal en petits morceaux. « Il est des occupations, dit ce physiologiste, que l'enfant reprend sans cesse, sans que l'adulte comprenne rien à cette persistance[1]. » Il agite sans fin un trousseau de clefs, ouvre et ferme une boîte, aligne des pierres ou des coquillages, remplit son petit seau de sable, le tasse, puis renverse ce moule à monticules. « Et il faut remarquer avec quel sérieux et quelle intensité de concentration les enfants poursuivent ces occupations, en apparence dépourvues de but précis. La satisfaction qu'elles procurent doit être considérable. » Il n'est pas téméraire de penser qu'au plaisir de l'activité physique se mêle la jouissance, déjà saisie par l'enfant, d'être le principe de cette activité, d'être cause de changements en lui et hors de lui, de se sentir un être causal. Le jeu de l'animal n'a pas du tout cette allure. Voyez le jeune chat qui joue avec une pelote de laine ; il jette son activité au dehors. Il saisit et lâche la laine comme il fera plus tard avec la souris. Il obéit déjà à son instinct d'animal de proie. Il sent le plaisir d'agir, mais il ne montre pas qu'il revienne sur ce plaisir, qu'il s'attribue cette activité. Le gros matou qui s'installe sur le livre tombé des rayons d'une bibliothèque et le met en lambeaux, manifeste toute la volupté sauvage du carnassier; mais il ne s'arrête pas à considérer son œuvre de destruction. Il ne témoigne, ni pendant ni après, le sérieux et la concentration de l'enfant dans ses jeux.

On a prétendu que le sentiment de la personnalité n'est constitué, chez l'enfant, que lorsqu'il commence à dire *je* ou *moi*. Ce que nous venons de dire montre assez que ce sentiment est plus précoce. Si l'enfant, parlant de lui-même, continue longtemps à dire : *Bébé se promener*, *Bébé avoir faim*, *Bébé pas vouloir dormir*, c'est qu'il prend la manière de s'exprimer de ceux qui l'entourent ; mais, en disant *Bébé*, c'est bien lui-même qu'il prétend désigner.

L'enfant, pour être en possession de la liberté, n'en devient pas du même coup un être responsable. La responsabilité est plus que la faculté de choisir; elle ne va pas sans l'aptitude à discerner entre le bien et le mal moral. Or, cette

1. *L'Ame de l'enfant*, p. 441-442.

dernière évolution est plus lente. M. Perez fixe à six ou sept mois le premier éveil de la moralité ; Darwin déclare avoir observé l'existence du sens moral chez son fils vers l'âge de treize mois : les preuves qu'il apporte sont peu concluantes. D'autres retardent peut-être à l'excès l'âge de la responsabilité. Pour M. Compayré, « ni à deux ans ni à trois, ni même beaucoup plus tard, l'enfant n'est en état de discerner véritablement le bien du mal ». Il y a chez l'enfant, dit-il, un fonds de docilité naturelle qui va au-devant de la règle, et cette règle, il l'incarne dans la volonté de ses parents. Mais, ajoute-t-il, il est impossible de voir dans ces premières dispositions « rien qui ressemble à la vraie moralité[1] ». Il faudrait s'entendre. Sans doute, le sens moral n'est pleinement développé qu'assez tard ; les moralistes catholiques fixent à environ sept ans l'âge du discernement moral, l'âge de discrétion, l'âge où, comme l'on dit, les péchés comptent. Mais il est certain que ce discernement a été préparé. L'idée de moralité entre chez l'enfant par l'idée de sanction; celle-ci est plus sensible et en quelque sorte plus matérielle. L'enfant mettra assez vite une distinction entre la douleur d'une chute due à sa maladresse et la correction qu'il reçoit de son père pour avoir battu sa petite sœur. Que la distinction entre la souffrance simple et un châtiment soit pour lui d'abord bien confuse, assurément ; mais il ne tarde pas à s'établir en son esprit une différence d'appréciation, et cette différence emporte la notion de moralité. Egger croit pouvoir noter, vers quatre ou cinq ans, « l'instinct du remords et de la réparation... après les petites rébellions de la volonté. L'enfant, dit-il, n'est jamais plus gai qu'après ces orages ; on croit voir chez lui l'intention de faire oublier le chagrin qu'il a causé par ses mutineries ; c'est au moins l'intention de se faire bien venir après avoir mérité des reproches. » Pareille conduite semble bien, en effet, une première manifestation du sens moral : dès lors, l'enfant est un être en partie responsable. Mais l'être libre et responsable, c'est l'être arrivé en possession de sa véritable et pleine spontanéité.

1. *L'Évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, p. 283-285.

On le voit, le développement sensible, intellectuel, moral de l'enfant est une marche constante de la passivité à l'activité, de la détermination par le dehors à la détermination par le dedans; un progrès, comme le veut saint Thomas, dans l'activité de l'être sur lui-même. La première éducation de l'enfant doit suivre cette évolution et se modifier graduellement avec les diverses phases de cette évolution même : rarement les théories même les plus abstraites manquent de quelque retentissement dans la vie pratique. Le but de l'éducation n'est pas de faire des machines, mais de former des êtres qui aient de l'initiative et une force personnelle. D'un être à la vie surtout automatique et instinctive, elle doit tirer un *homme*.

L'animal naît le plus souvent avec ses facultés organiques toutes formées ; l'enfant n'en apporte qu'une ébauche. On a montré dans cette condition une imperfection et une infériorité, et les poètes se sont répandus en beaux vers sur les injustices ou du moins les rigueurs d'une nature marâtre. Il serait aussi facile et plus équitable de voir là une source de grandeur pour l'homme, une condition de son évolution harmonique. Dieu, dit l'Écriture, a mis l'homme entre les mains de son conseil ; il l'a placé aussi aux mains de son initiative. L'homme essaye d'abord ses forces dans la conquête de ses facultés inférieures ; et, chose remarquable, les deux facultés qu'il apporte dès l'origine plus achevées, le goût et l'odorat, sont celles qui, dans l'homme accompli, le céderont en perfection aux autres. Il passe ensuite de la mémoire passive à la mémoire active, de l'imagination reproductrice à l'imagination créatrice. Il conquiert la pensée et le langage. L'intelligence, de simplement appréhensive, devient curieuse, inquisitive, capable d'abstraction et de généralisation par un effort spontané. Les mouvements d'abord purement automatiques, concomitants, réflexes, instinctifs, ne se transforment pas, comme on l'a dit, par une simple différence de degré en mouvements libres, mais se rangent en partie sous l'empire de la volonté libre. Celle-ci étend son domaine là où naguère elle n'atteignait pas.

Ainsi le développement intellectuel de l'homme n'est

autre chose qu'un continuel affranchissement, jusqu'à ce qu'il arrive à la conscience de sa personnalité et à la liberté. Parvenu à ce point, il lui restera une conquête à faire, celle de la moralité, ou, si l'on veut, de la vertu morale ; et cette conquête sera le prix d'un nouvel affranchissement. L'homme devra s'affranchir de l'attrait du plaisir sensible, de l'attrait du bien-être matériel, quand ce plaisir, ce bien-être sera en opposition avec l'accomplissement de la loi morale et la pratique du devoir. Mais l'affranchissement moral ne peut aller jusqu'à l'entière indépendance; quelque dépendance même est l'essentielle condition de la moralité. De même que le progrès intellectuel de l'homme, qui l'élève au-dessus de la passivité des sens, n'est possible que s'il continue à faire appel aux données sensibles ; de même son progrès moral consiste à suivre l'ordre et la loi, non par contrainte, mais librement, non en esclave, mais en sujet volontaire. Dans sa vie morale, il devra toujours garder une nécessaire et libre dépendance à l'égard d'une loi qu'il n'a pas faite ; comme dans sa vie intellectuelle, il devra toujours subir le concours des sens qu'il a reçus. Dieu est le seul être dont la vie n'emprunte rien au dehors et ne subit l'entrave d'aucun lien extérieur. Enfin, par une suprême conquête, l'homme fait sienne l'éternelle béatitude qui est non seulement le don d'un Dieu bienfaisant, mais la récompense donnée au mérite, le prix accordé à la victoire. Ainsi, en toute vérité, l'homme peut se définir : un être qui se conquiert lui-même et conquiert tout ce qu'il devient. Et chaque pas dans cette conquête marque un progrès dans l'immanence de la vie. Par là se trouve justifiée la pensée de saint Thomas : la vie d'un être est d'autant plus parfaite qu'il agit plus pleinement sur lui-même.

L. ROURE.

LE

# PARLEMENT DES RELIGIONS A CHICAGO

## ET LES PROGRAMMES D'UNION RELIGIEUSE

---

### III

### LE CHRISTIANISME AU PARLEMENT[1]

Le catholicisme ne pouvait triompher dans une assemblée où pour dix-huit représentants il avait en face cent défenseurs du libre examen, unis sur un seul point, l'horreur de l'orthodoxie ecclésiastique. Mais l'idée chrétienne, pourquoi n'enregistrerait-elle pas une nouvelle victoire ? Elle du moins, outre la supériorité numérique (118 orateurs contre 50) s'appuyait sur cette force invincible que donnent une doctrine sublime, des origines certaines, un glorieux passé, et une culture intellectuelle auprès de laquelle les civilisations momifiées de l'Orient ressemblent presque à la barbarie. Eh bien, la supériorité du christianisme a-t-elle brillé d'un si vif éclat que la tentative américaine mérite nos sympathies ? Les chrétiens des diverses confessions ont-ils conclu, d'une façon au moins implicite, un pacte d'alliance pour le triomphe du Christ sur le paganisme ? C'était, semble-t-il, la pensée intime de plusieurs des membres : ont-ils pu la réaliser ?

La réponse ressortira naturellement de l'attitude mutuelle des cultes païens et des confessions chrétiennes.

Constatons d'abord un fait consolant et indéniable : pour un observateur intelligent et sans parti pris, au milieu de tant de doctrines incohérentes, a éclaté la supériorité du christianisme. Les autres systèmes religieux lui ont même rendu un hommage d'autant plus précieux, qu'il était involontaire et unanime. Nous avons dit qu'en somme les anciens

1. Voir *Études*, 15 septembre 1894.

cultes s'étaient dérobés : c'est peut-être déjà un aveu d'impuissance. Mais parmi les cinquante représentants des religions non chrétiennes, il n'en est presque aucun qui, pour se rendre acceptable, n'ait à sa manière singé le christianisme.

Ils ont adroitement dissimulé les grossières erreurs qui sont à la base de leur système. Souvent même, surtout pour les cultes qui prétendent se rajeunir et conquérir les nouvelles générations, ils ont saupoudré leur exposition de formules et de maximes évangéliques, afin de bien établir qu'on les avait calomniés, ou que du moins, dans un esprit plus large que leurs devanciers, ils comprenaient mieux la véritable pensée des fondateurs. C'est, au déclin du dix-neuvième siècle, un exemple saisissant du syncrétisme religieux, que la philosophie de Rome et d'Alexandrie tenta vainement autrefois pour prolonger la vieillesse du paganisme mourant.

Cette transformation est trop instructive pour que nous n'en donnions pas les principaux exemples.

Le premier, et non le moins surprenant, nous est offert par le judaïsme. Sans doute, parmi les nombreux rabbins qui le représentent au Congrès (ils sont bien dix, sans compter deux dames), plusieurs ont affirmé l'esprit séparatiste de l'antique orthodoxie. Le rabbin de la synagogue hispano-portugaise de New-York, M. *Pereira Mendes*, dans son *Exposé du judaïsme historique*, s'en tient encore au credo formulé par Maimonide : il attend le Messie futur, et « croit de toute l'énergie de son âme à la restauration en Palestine d'un État juif, s'étendant du Nil à l'Euphrate[1] ».

Toutefois, chez le plus grand nombre se trahit une infiltration lente, mais irrésistible, de l'esprit moderne. M. *Joseph Silverman*, rabbin du temple Emmanuel à New-York, exposant les *Erreurs populaires sur les juifs*, réfute en premier lieu l'opinion courante qui leur attribue à tous une même foi, et en particulier « la croyance à un Messie personnel, à la résurrection des corps, à l'établissement d'un royaume palestinien ». Le judaïsme *réformé*, qu'il représente au Congrès, a balayé ces vieilleries pour garder seulement « l'esprit de l'ancienne loi », rejeter l'autorité aussi bien du Talmud

1. Barrows, p. 525-537.

que de la Bible, et accepter pour guide les seules lumières de la raison et de la science[1]. En somme, le Messianisme n'est guère plus qu'une philosophie monothéiste, dont le Dieu court grand risque d'être supplanté à bref délai, si ce n'est déjà fait, par les forces immanentes de la nature.

Or, avec l'exclusivisme disparaissait aussi l'ancienne tactique : au lieu de maudire Jésus-Christ, le juif libéral l'exalte, mais en essayant de l'accaparer. Profonde fut la sensation du Congrès, quand le rabbin *Lyon*, professeur de l'Université Harvard (Massachussetts), parmi les gloires du judaïsme, revendiqua Paul de Tarse, « ce grand nom synonyme de zèle et d'héroïsme », et Jésus de Nazareth.

Jésus, disait-il, lui aussi était juif. Trop souvent on l'oublie, tant l'histoire du monde s'est identifiée avec ce grand nom... Nous ne tenons peut-être pas assez compte de sa naissance juive et de son éducation galiléenne. Loin de moi la tentative d'apprécier l'influence du caractère et de l'œuvre de Jésus sur le progrès de l'humanité. Pour une telle tâche, il ne faudrait rien moins que la science universelle. Il suffit à mon dessein de rappeler la nationalité de Celui qu'une partie considérable du monde s'accorde à proclamer le plus grand et le meilleur de la race humaine.

Je n'oublie pas qu'un grand nombre de juifs n'ont pas encore admis la grandeur de Jésus : mais cette réserve s'explique parfaitement par l'impression reçue de certains enseignements sur sa personne, et aussi par les persécutions endurées de la part de ceux qui portent son nom (!). Mais il y a dans ce nom et dans cette personnalité bien comprise une telle source de bénédiction et d'élévation morale, que je ne puis concevoir la raison qui empêche les juifs de proclamer Jésus le plus grand et le plus aimé de leurs docteurs[2].

Les applaudissements de l'auditoire accueillirent ce noble témoignage rendu à Jésus-Christ par le descendant de ses juges. Mais, hélas ! est-il besoin de le remarquer, c'est à l'homme seul que cet hommage s'adressait, non à l'Homme-Dieu.

L'Islamisme fut moins heureux dans son essai de transformation. Il eut beau se montrer conciliant, et dire bien haut, par la bouche de son apologiste : « Il n'est pas un musulman sur la terre qui ne reconnaisse l'inspiration de Jésus.

1. Barrows, p. 1126.
2. *Ibid.*, p. 817-828, surtout p. 823.

C'est un seul et même système qu'ont enseigné Moïse, Abraham, Jésus, Mahomet, et tous les fondateurs inspirés que le monde a connus[1]. » Au lieu d'applaudissements, il y eut des protestations, des cris, une vraie tempête. Il est vrai que l'orateur payait d'audace au delà de toute mesure. M. *Alexandre Webb*, américain et protestant de naissance, longtemps journaliste, fut ravi, dans un voyage en Orient, par les beautés sociales de la polygamie et embrassa l'islamisme. Revenu dans sa patrie, le renégat M. Al. *Mohammed* Webb s'est donné la mission de révéler à l'Amérique et au Congrès le véritable *Esprit de l'Islam*. Par exemple, impossible de se moquer avec plus de sans-gêne de l'histoire, des textes et de son auditoire. Il crée de toutes pièces un Mahomet et un Coran inconnus jusqu'ici. Ce n'est pas lui qui s'abaisserait à excuser les hontes morales du prophète, ou les conversions par le cimeterre. Son Mahomet à lui est un type de virginale innocence, et un ange de douceur : « Il était si peu agressif, si pacifique, qu'il est dans l'histoire le modèle accompli du quaker. »

Vous objectez la polygamie : c'est précisément ici le triomphe de M. Webb : « La polygamie ! s'écrie-t-il, il n'y en a pas trace dans le Coran, si ce n'est pour la condamner. » Dans ses longs voyages en Orient, à peine en a-t-il trouvé deux exemples. Et puis, après tout, la polygamie n'est-elle pas une garantie de moralité ? En Amérique même... A ces mots, l'auditoire n'y tient plus : les dames se lèvent frémissantes, les bras s'agitent, des cris s'élèvent de toutes parts : *No! Never! Shame!* (Non ! Jamais ! Honte !) Si énergiques furent les protestations que M. Webb dut quitter la tribune.

Vous croyez peut-être qu'il fut découragé ? Détrompez-vous. Le lendemain, il développait les mêmes idées dans un second travail sur l'*Influence sociale de l'Islam*. Et l'auditoire (M. Barrows le constate), tout étonné et repentant, comme certaines Chambres, de sa fermeté de la veille, daigna lui accorder quelques applaudissements[2].

1. Barrows, p. 992.

2. *Ibid.*, p. 989-996 et 1046-1052. Cf. sur l'incident tumultueux, le récit de M. Barrows, p. 127 ; *Review of Rev.*, 1894, p. 307 ; la *Difesa* de Venise.

Les vieilles religions de l'Asie, elles aussi, ont cru devoir éviter un contraste trop choquant avec le christianisme.

Le *Zoroastrisme* jette par-dessus bord le dualisme et l'adoration du feu. D'après M. *J. J. Modi*, de Bombay, représentant des Parsis, jamais Zoroastre ne rêva le dualisme : Ahura Mazda est le Seigneur tout-puissant, créateur, cause première du monde physique et du monde moral. Le bon principe, Spentamainyush, et le mauvais, Ahriman, lui sont tous deux subordonnés. Le feu n'est nullement adoré comme Dieu, il est seulement un emblème, le symbole le plus éclatant de la divinité [1].

Le *Brahmanisme* lui-même se spiritualise au contact de ses conquérants chrétiens. Le professeur *D'Vivedi*, de Bombay, répudie au nom des Hindous toute idolâtrie : « On peut dire, sans la moindre crainte de contradiction, que dans le morceau de pierre, de bois ou de métal qu'il adore, l'Hindou ne reconnaît pas son Dieu : c'est pour lui un symbole du Grand Tout immanent, un moyen de concentrer son attention, qui, le rite accompli, est sans façon jeté de côté [2]. » Le *souami Vivekananda* repousse surtout les accusations de polythéisme :

Il n'y a point de polythéisme dans l'Inde : à chaque image sont donnés les attributs de la divinité, même l'omniprésence; pour l'Hindou l'extérieur religieux n'est jamais qu'un emblème du même Dieu. Voici la grande révélation de Krishna, conservée dans les Vedas : « *Je suis*, dit le Seigneur, *dans toute religion, comme le fil dans un collier de perles.* » Le Brahma des Hindous n'est autre que l'Ahura Mazda de Zoroastre, le Jehovah des Juifs, le *Père céleste des chrétiens.* La règle suprême de la morale, c'est de lutter pour devenir parfait *comme le Père céleste est parfait* [3].

Voilà exactement, la poésie orientale mise à part, ce que disaient au troisième siècle les savants du paganisme gréco-romain. Aujourd'hui comme alors, nos missionnaires constatent que ces spéculations panthéistes trouvent le peuple absolument réfractaire.

Le *Néo-Brahmanisme* prétend se rapprocher plus encore

1. Barrows, p. 898-920.
2. *Ibid.*, p. 316-339. Cf. *Review of Rev.*, mars 1894, p. 302.
3. *Ibid.*, p. 968-978. Cf. *Comptes rendus de l'Académie*, p. 339.

du christianisme : issu vers 1830, sous l'influence anglaise, du désir d'épurer l'hindouisme de ses hontes idolâtriques et antisociales, le Brahmo-Somaj est un mélange incohérent de rationalisme panthéiste et de morale chrétienne. D'après M. *Mozoomdar*, un de ses principaux chefs, la Bible a été inspirée d'en haut comme le couronnement des Vedas, — il existe un seul Dieu immanent et agissant dans la nature, — le Christ enfin est le suprême guide des âmes, et son sacrifice sur le Calvaire est la plus haute manifestation de l'immolation de soi-même à Dieu[1].

Le *Jainisme*, de son côté, a repoussé l'accusation d'athéisme. « Les jains, a dit M. *A. Gandhi*, un des Indiens les plus cultivés de Bombay, croient à l'éternité de la matière et de l'âme, à la transmigration, à la loi du *Karma* qui assure la rétribution dans des vies ultérieures; mais ils admettent aussi une essence subtile, fondement intime de toutes les substances, tour à tour consciente et inconsciente, cause éternelle de tous les phénomènes, qu'on appelle Dieu[2] ? » Reste à savoir si le Dieu ainsi décrit mérite bien ce nom.

La fierté chinoise ne pouvait se prêter à des concessions. Les deux mandarins qui ont représenté le *Confucianisme*, n'y voient guère qu'un système de morale et laissent la religion aux ignorants ou aux Bouddhistes, ce qui est tout un en Chine. M. King-Hsien-Ho de Shanghai, dans un essai couronné au concours de Chicago, trouve ridicule de s'occuper d'immortalité : où donc mettre un si grand nombre d'âmes ? Et puis un empereur devenu Taoiste, voulut prendre des pilules d'immortalité et.... en mourut[3].

Le mandarin Pung-Kwang-Yu, en sa qualité de diplomate, — il est secrétaire d'ambassade à Washington, — a présenté un mémoire plus sérieux. L'élévation morale du christianisme ne lui a pas échappé, il lit avec intérêt le texte anglais de nos Livres saints, — la version chinoise est, dit-il, trop défectueuse, — et il essaye de recueillir dans les écrits de Confucius et de Laotseu des maximes à mettre en parallèle

1. Barrows, p. 345-351. Cf. *Revue de l'Histoire des religions,* p. 194.
2. *Ibid.*, p. 1222-1226.
3. *Review of Reviews,* mars 1894, p. 305.

avec celles de Jésus-Christ. Enfin, il rend hommage à la science et aux succès des missionnaires jésuites du dix-septième siècle, et reproche aux missionnaires d'aujourd'hui de recevoir dans leur Église des gens perdus de vices : nous sommes en mesure d'affirmer que les missionnaires catholiques n'ont jamais mérité ce reproche[1].

Mais de toutes les religions païennes, la plus largement représentée était le *Bouddhisme*. Bonzes et bhikshous décrivirent naïvement le bouddhisme ancien ; le prince *Chandradat*, frère du roi de Siam, n'hésitait pas à définir le nirvana final : « l'extinction complète de notre être, le néant[2] ». Le néo-bouddhiste *Dharmapala*, de Colombo, n'a garde de commettre de ces méprises. Son bouddhisme est volatilisé et tant soit peu christianisé à l'usage des nations occidentales, que son chef, le colonel Olkott, prétend convertir. A l'origine des choses il est trop moderne pour avoir besoin d'un Créateur, mais il est trop habile pour repousser absolument l'idée de Dieu. « Le suprême Dieu des brahmes et leurs dieux inférieurs sont reçus, mais ils sont sujets à la souveraine loi. Ce Dieu suprême est amour, miséricorde[3].... » Le bouddhiste n'est donc pas athée? — Vous allez trop vite ; il y a un athéisme si profond, *si religieux*, au dire de Max Muller, et les dieux de M. Dharmapala sont si peu de chose, qu'il vote définitivement pour l'athéisme, mais cet athéisme sublime « qui est le sang vivificateur de toute vraie foi ». — Sur la question de la vie future, M. Bonet-Maury remarque qu'il a gardé le silence et a seulement parlé d'un éternel voyage auquel Bouddha recommande de se préparer. Son *nirvana* est un mystère transcendant, une paix éternelle dont jouissent ici-bas les âmes purifiées. Les transformations perpétuelles par l'évolution deviennent le repos éternel[4]. Quant à la morale bouddhique, il la compare au *Sermon sur la montagne*. Rien que cela. Ainsi son mémoire sur les *Ressemblances et les divergences du bouddhisme et du christianisme*, est malgré lui une preuve de la fascination que la sublimité

1. Barrows, p. 424, 434, etc.
2. *Review of Rev.*, p. 304.
3. *Ibid., ibid.*
4. Collection *Arena*, p. 200. Cf. Barrows, p. 866, p. 1289.

de l'Évangile exerce sur les tenants les plus obstinés du paganisme.

Est-ce à dire que ces déguisements pseudo-chrétiens aient assuré le triomphe de l'idée chrétienne au Congrès? Plusieurs l'ont ainsi pensé. C'est une illusion dangereuse, et, à notre avis, l'indifférentisme seul a lieu de s'applaudir. Aux premiers siècles de l'Évangile, la philosophie païenne, dégagée de ses mythes et à demi moralisée, n'en fut que plus redoutable dans sa résistance. De nos jours, le néo-christianisme vaporeux est plus dangereux pour la foi que le matérialisme grossier. Voici donc, sous ce rapport, nos trois griefs contre l'assemblée de Chicago.

Premier grief : l'infidélité n'a pas été démasquée; on n'a pas montré l'abîme qui sépare le christianisme des rêveries orientales. Or, nous ne voyons pas comment des auditeurs ont pu applaudir tour à tour bouddhistes, brahmes et chrétiens, sans emporter cette idée que les religions se valent à peu de chose près, et que la différence des formes tient à des accidents de pays. Et voilà des chrétiens étrangement confirmés dans leur foi.

Les savants, dira-t-on, sont à l'abri de ces déceptions! Hélas : on dirait que leur science ne sert qu'à épaissir le bandeau sur leurs yeux. Voici un écrivain sérieux, un professeur de théologie à la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Bonet-Maury : eh bien ! quelle impression a-t-il rapportée de Chicago? quelle idée a-t-il essayé de faire prévaloir en pleine Académie? C'est précisément l'indifférentisme absolu exposé dans un mémoire sur l'*Unité morale des grandes religions de la terre*. Sans doute il a remarqué des « différences notables »; mais « combien les ressemblances l'emportent sur les contrastes » ! Du parallèle il dégage cette conclusion « que la forme de la morale chez les races supérieures est identique, en dépit de la diversité des rites et des dogmes religieux..... Ceux que le dogme divisait, la morale les a réconciliés. » Ainsi, il retrouve dans les paroles de Bouddha, « les préceptes d'un Ruysbroek ou de tel autre des grands mystiques du quatorzième siècle. C'est la même idée d'ascension graduelle par la contemplation d'un idéal de

paix et d'amour ; Bouddha est seulement substitué au Dieu des chrétiens[1]. » *Seulement* est exquis.

Même sous la coupole du palais Mazarin, la thèse de M. Bonet-Maury a paru trop osée. Dans des *observations* dont nous ne saurions jamais assez louer la justesse et la profondeur, M. Georges Picot a protesté « contre cet entraînement qui nous porte, par un excès de générosité, à effacer les nuances ou du moins à atténuer les contrastes ». Il attribue finement cet enthousiasme irréfléchi à la disposition d'âme où se trouvaient les auditeurs du Congrès. *Les plus fidèles à leurs convictions religieuses avaient vécu dans une atmosphère un peu factice d'unité absolue.* Mais dans la réalité, M. Picot l'établit sans peine à la suite de MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Paul Janet, entre les morales asiatiques et la sublimité évangélique, il y a un abîme que nul sophisme ne saurait combler[2]. Le lecteur voudra lire cette belle démonstration ; pour nous, notre regret, c'est qu'une telle discussion n'ait pu se produire au Parlement de Chicago, et y étouffer les germes d'indifférentisme semés dans les esprits.

Notre second reproche est plus grave encore : les attaques directes contre le christianisme n'ont pas été suffisamment repoussées.

En singeant l'Évangile, les vieux cultes n'entendaient pas capituler. Le néo-bouddhiste de Ceylan, M. Dharmapala, concluait des ressemblances affirmées que la morale bouddhiste avait été transmise à Jésus-Christ par le monde grec[3]. Un autre jour, le fougueux lieutenant de M. Olkott s'avance fièrement jusqu'au bord de l'estrade, et promenant sur le vaste auditoire un regard provocateur, pose fièrement cette question : « Combien d'entre vous ont lu la vie de Bouddha ? » On vit se lever timidement cinq mains, dont quatre de dames. — « Cinq seulement ! reprend le bouddhiste avec un accent de méprisant orgueil ; 475 millions d'âmes professent notre religion d'amour et d'espérance ; vous vous appelez une nation, une grande nation, et vous ne connaissez pas l'histoire

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1894, p. 340-347.

2. *Ibid.*, p. 349-356.

3. Barrows, p. 1290.

de ce grand maître! Comment osez-vous nous juger[1]? » (*Tonnerre d'applaudissements.*) Une pareille mise en scène, au service d'un sophisme, ne demandait-elle pas une vigoureuse repartie? Le règlement s'y opposait.

Mais rien de plus triste que les réponses faites aux attaques violentes des infidèles contre les missions chrétiennes. Des nombreux discours sur ce sujet, signalons quelques traits. Un Japonais, *M. Kinza Riuge Hirai*, sans doute pour donner un spécimen de la tolérance bouddhiste, vint débiter un virulent réquisitoire contre les nations européennes et leurs missionnaires. Il affirmait des énormités comme celles-ci :

Les missionnaires du dix-septième siècle venaient préparer pour leur patrie la conquête du Japon. — Quand nous voyons la conduite injuste des chrétiens, nous sommes fiers de notre paganisme. — Je ne veux pas être hypocrite : je proclame franchement que j'ai attaqué publiquement le christianisme dans mon pays, le premier j'ai organisé une société pour l'exclure du Japon[2].

Tout cela était dit sur un ton d'une extrême violence. Sans doute, de cet immense auditoire chrétien, une protestation s'élèvera. Ah! lisez le compte rendu : « De vifs applaudissements soulignèrent plusieurs de ces déclarations; on réprouvait hautement les torts faits au Japon par les menées d'un faux christianisme. Quand l'orateur eut fini, le président Barrows lui serra la main, et le secrétaire du Parlement, le Rev. Lloyd Jones, l'embrassa avec effusion, tandis que l'auditoire applaudissait et agitait mouchoirs et chapeaux dans un fiévreux enthousiasme[3]. » Six mois après, le Rev. Herbert Stead s'attendrissait encore au souvenir de cette scène. Si c'est là l'union qu'on nous promet et la tolérance qu'on nous demande, on nous permettra d'en laisser le monopole à l'Amérique.

La question revint au douzième jour, consacré en partie au problème des missions. Ici encore nous retrouvons l'encombrant théosophe *M. Dharmapala*, qui, d'un ton doucereux, se plaint de l'égoïsme et de l'intolérance des mission-

1. *Difesa* de Venise, 2 mars. Cf. Barrows, p. 1571.
2. Barrows, p. 445, 449.
3. *Ibid.*, p. 115.

naires[1]. Or, il faut savoir que ce sectaire rédige à Ceylan un journal dont le but à peine déguisé est d'exciter le fanatisme hindou contre les musulmans et surtout les catholiques. Nous renvoyons le lecteur à un juge impartial; M. Barth, dans son dernier *Bulletin des religions de l'Inde*[2], a stigmatisé comme il le mérite « l'esprit sectaire » de la *Maha-Bodhi Society* et de M. Dharmapala son secrétaire. Et ce personnage vient prêcher la charité aux chrétiens !

A son tour, un brahme de Madras, *M. Narasima Charya*, affirme l'échec pitoyable des missions anglaises dans les Indes, toujours faute de tolérance[3].

A ces reproches et à d'autres semblables, qu'ont répondu les missionnaires du protestantisme ? Un humble *mea culpa*, et... la proposition de corriger l'Évangile, pour ne pas choquer les païens. Écoutez le Rev. *A. Hume*, congrégationnaliste américain de Madras.

Quant à nous, missionnaires, nous faisons fausse route. Nous ne sommes pas les imitateurs du Christ, comme nous le devrions... Sachons bon gré à nos amis Bouddhistes et Brahmes de nous apprendre à devenir meilleurs...

Nous autres Occidentaux, nous avons sur la personne de Christ, sur son œuvre rédemptrice, sur les Écritures, des conceptions qui révoltent les esprits des infidèles. Que faire? Sans doute il est dur de prêcher autrement qu'on ne pense... Mais notre divin Maître n'a-t-il pas lui-même pratiqué ces restrictions? Pour ma part, je crois qu'afin d'amener les hommes au Christ essentiel, il faut au besoin leur dissimuler la vérité intégrale qui les écarterait[4].

Serait-ce là le secret de certains succès apostoliques dont on a paru triompher ?

Comment s'étonner, après cela, du discrédit où sont tom-

1. Barrows, p. 1093.

2. *Revue de l'Histoire des religions*, décembre 1893, p. 281. Un voyageur protestant a flétri récemment les scènes de violence auxquelles se sont livrés les néo-bouddhistes d'Olkott. Cf. *Two happy years in Ceylon*, vol. I, p. 97-100, ap. Clarke, S. J., *Theosophy*, p. 83-87.

3. Barrows, p. 1094. Le même orateur s'écriait indigné : « Gardez votre civilisation, cette déesse dont la main présente une bouteille de rhum. Plût à Dieu que jamais l'Anglais n'eût mis le pied dans les Indes ! que nous n'eussions jamais goûté les amères douceurs de votre civilisation ! Nous ne serions pas devenus une nation de buveurs abrutis. » (*Ibid.*, p. 137.)

4. *Ibid.*, p. 1095.

bés les missionnaires protestants et des prétentions de leurs néophytes? Un d'entre eux, le Japonais M. *Kosaki*, président de la *Doshitha University*, a déclaré carrément que, pour mettre fin aux luttes incessantes des trente sectes protestantes de son pays, le mieux était de laisser *le Japon aux Japonais*, et que les nouveaux chrétiens sauraient, dans l'esprit libéral de Ch. Briggs et d'Andover, et avec une horreur sincère du dogmatisme, résoudre les problèmes pendants et s'organiser en chrétienté[1].

Les protestants ne s'attendaient pas à tant de logique chez leurs disciples. Le coup a paru trop raide, et le Rev. Haworth l'a paré à l'américaine : « Vous ne voulez plus de nous, a-t-il dit en substance. Fort bien; organisez-vous, prêchez à votre guise; mais alors payez la note, et ne comptez plus sur les dollars de l'Amérique. » — « Cette prétention, disait-il encore, ne peut recevoir que deux explications : ou bien nos missionnaires ont si bien réussi que les néophytes égalent les maîtres et peuvent les renvoyer; ou bien, après trente-cinq ans d'efforts acharnés pour christianiser le Japon, les missionnaires américains n'ont abouti qu'à un échec colossal. » Or, le Rev. Haworth le reconnaît tristement, la première hypothèse est absolument inadmissible[2].

Cela n'a pas empêché plusieurs membres du Congrès de s'écrier : « Un nouvel élan a été donné aux missions chrétiennes. » Le lecteur peut apprécier la nature de ce mouvement.

Un autre obstacle — et c'est là notre dernier grief — s'opposait au triomphe de l'idée chrétienne : le spectacle même de ses défenseurs, leur fractionnement insensé étalant mille sectes aux yeux du paganisme, et, plus encore, leur défaillance doctrinale. Soit ignorance, soit faiblesse, la sympathie pour les personnes se transforme souvent en approbation des erreurs.

L'Église grecque schismatique s'est tristement distinguée sous ce rapport. Que Mgr D. Latas proteste publiquement de l'innocence des juifs dans la question des meurtres rituels, c'est sur une question d'histoire une démonstration

1. Barrows, p. 1013-1015.
2. *Ibid,*, p. 1098.

personnelle dont nous n'avons pas à discuter l'opportunité. Mais que le Rev. *Jibarra*, archimandrite syrien, assure qu'à ses yeux « la Bible, le Coran et l'Évangile sont trois livres également inspirés, qu'il se flatte de concilier par une saine exégèse[1] », voilà qui est par trop fort, et M. Bonet-Maury lui-même se déclare scandalisé.

Les capitulations du protestantisme libéral n'ont pas été moins déplorables. Avec des nuances diverses dans le ton, les orateurs progressistes — et ils sont le grand nombre — sacrifient, à la suite du célèbre professeur d'Oxford, Estlin Carpenter, toute idée d'une différence essentielle entre la révélation chrétienne et les autres religions. Écoutez le Rev. *Duke Mc Fadden* : « En travaillant pour le salut du monde, nous devons travailler au renversement des *credo*. Le monde religieux est divisé, non à cause de Dieu, mais à cause des symboles : à la vérité ont été substituées des théories... *Christ était le plus grand des hommes*, *et cet homme n'a pas prêché de credo*[2]. » Chez ces libéraux, les dogmes essentiels, l'Incarnation, la divinité de Jésus-Christ, sont inconnus, ou, ce qui est pire, modernisés. Le Rev. *W. Alger*, de Boston, examinant *comment peut se réaliser l'unité religieuse*, ne trouve plus qu'un christianisme sans Christ : « Nous ne devons pas confiner l'idée de Christ dans une individualité historique, Jésus de Nazareth. Le Christ est incarné dans tout le genre humain[3]. » Le Rev. *Dana Boardman*, un des orateurs les plus onctueux du Congrès, proclame hautement que « Jésus-Christ est le centre de gravité du monde : hors de lui, point d'unité pour le genre humain ». Vous le croyez chrétien : tout à coup il vous révèle que l'Incarnation, pour lui, ce n'est pas la Divinité descendue sur la terre, c'est l'humanité incarnée en Jésus, et s'élevant avec lui vers l'idéal.

Soyons juste : parmi les protestants, il y eut de nobles et franches professions de foi. Citons les études du D^r *J. Talbot Gracey* (de Rochester, N.-Y) sur la *Religion de l'avenir;* des professeurs *Valentine*, de Gettysbourg, sur le *Théisme dans l'histoire*. Citons le *Message de la chrétienté aux autres*

1. *Revue de l'Histoire des religions*, 1893, t. II, p. 196.
2. Barrows, p. 1308.
3. *Ibid.*, p. 1314.

*religions*, par le Rev. *J. Dennis*, de New-York ; on y lisait ces mots : « On dit que le christianisme est intolérant ; le mot est mal choisi ; il serait plus exact de dire qu'il est intransigeant, et il est intransigeant parce qu'il est la vérité. Il n'y a pas moins de ridicule à se plaindre de cette intransigeance du christianisme, qu'il y en aurait à se plaindre du caractère immuable de la loi morale [1]. » Signalons surtout l'énergique mémoire du professeur *W. Wilkinson* sur l'*Attitude du christianisme en face des autres religions*. « A l'égard des autres cultes, disait-il, le christianisme ne peut prendre qu'une attitude d'hostilité universelle, absolue, irréconciliable, celle de la vérité en face de l'erreur ; à l'égard des personnes, au contraire, son attitude est toute de pardon, de grâce et de paix pour ceux qui ont bonne volonté [2]. »

Voilà le langage de la foi. Croirait-on qu'il a soulevé des protestations dans une assemblée chrétienne, si tolérante pour les brahmes et les bouddhistes ! Le discours du Rev. Wilkinson, raconte M. Bonet-Maury, fit l'effet d'un grondement de tonnerre dans un ciel sans nuages. Une dame à cheveux blancs, Mme *Julia Howe*, demanda la parole, et, reprochant au savant orthodoxe son exclusivisme, entonna un hymne à la fraternité des religions [3].

Et maintenant, comment M. Barrows et tant d'autres ont-ils pu voir dans le Congrès un triomphe pour le christianisme ? M. Herbert Stead [4] ne peut contenir son enthousiasme à la pensée que le *Pater* va devenir la prière universelle du monde. Songez donc, non seulement on l'a récitée tous les matins au Congrès, mais un jour, grâce aux hasards de la présidence, c'est un rabbin illustre, le Dr Emil Hirsch, qui l'a récité, et une autre fois ce fut le protap Mozoomdar, le pontife du Brahmo-Somaj ! Pour nous, ce spectacle, loin de nous réjouir, nous fait peur, absolument comme celui des Parisiens se précipitant à un office bouddhique du musée Guimet ; ces gens-là ne sont certes pas des disciples de Bouddha, mais, la curiosité mise à part, sont-ils encore chré-

1. Barrows, p. 1254.
2. *Ibid.*, p. 1249.
3. *Revue de l'Histoire des religions*, 1893, t. II, p. 338.
4. *Review of Rev.*, mars 1894, p. 300.

tiens? Je crains bien que M. Hirsch, récitant le *Pater*, ne soit ni juif ni chrétien. Hélas! ce n'est pas une conjecture. La veille même du jour où il priait si dévotement, le Dr Hirsch convoquait le Congrès à une *Religion universelle*. Or, veut-on en connaître les éléments essentiels?

D'abord, *plus de dogmes*. « La religion ouverte à tous les fils d'Adam ne saurait défendre son enceinte de la palissade hérissée d'un *credo*... Son Dieu ne sera pas ce Dieu froid et distinct du monde, fiction de la métaphysique, ni cette caricature grimaçante qu'en présente une amère théologie. *L'homme apprendra à trouver Dieu dans son propre cœur, et à le posséder avec soi dans chacune de ses actions.* »

*Plus de péché*. « Ce mot, comme imputabilité théologique, disparaîtra du vocabulaire nouveau : il désignera seulement les faiblesses inséparables de notre nature. »

*Plus de distinction odieuse entre le profane et le sacré*. « Chaque pensée et chaque action de l'homme doit être sainte, ou elle est indigne de l'humanité. Est-ce que Jésus regarda le temple comme sacré? »

*Plus de vie future ni d'au-delà*. « Avoir fait son devoir sera la plus douce des récompenses. »

Enfin, *plus de Bible*. « Sans doute on gardera les vieilles Bibles de l'humanité, mais on les rajeunira en se rappelant que la lettre tue et l'esprit vivifie. La religion n'est pas une question de littérature, mais de vie. La révélation de Dieu est continuelle, indépendante des tables de pierre et des parchemins sacrés. Il parle chaque jour à ceux qui veulent l'écouter. *Un livre est inspiré, quand il inspire*. La religion a fait la Bible, ce n'est pas le livre qui a fait la religion. »

Pour conclure, *cette Eglise, si elle a un nom, s'appellera l'Eglise de Dieu, parce qu'elle sera l'Eglise de l'homme*[1].

Si ce naturalisme vague et athée constitue ce qu'on appelle le christianisme de l'avenir, nous souhaitons que cette ère messianique d'un genre si nouveau ne se réalise jamais.

## IV

## LA RELIGION DE L'AVENIR ET L'ATHÉISME AU CONGRÈS

Paris a vu naguère des philosophes non chrétiens former une *ligue contre l'athéisme*. Nous ne croyons guère, il est vrai, à l'efficacité de cet apostolat : des hommes qui refusent

1. Barrows, p. 1304-1307.

à Dieu le droit de leur parler, sont-ils bien venus à le défendre? Mais du moins c'est le suprême effort d'esprits honnêtes pour sauver la base de tout ordre moral. Aussi, nous ne le cachons pas, si les directeurs du Parlement avaient ainsi compris leur mission, nous aurions pardonné bien des faiblesses pour un grand acte de foi en Dieu.

Or, c'est ici que notre déception a été plus profonde : en dépit de la foi réelle d'un certain nombre de ses membres, l'œuvre du Congrès a été, sur une vaste échelle, la capitulation de l'idée religieuse devant l'évolutionnisme athée.

Plusieurs vont se récrier : programmes officiels, prières publiques, formules sacrées, tout cela n'atteste-t-il pas la foi religieuse? Nous aussi nous avions eu la naïveté de nous fier à cet extérieur. Quelle n'a pas été notre stupeur de constater que le Parlement s'est laissé entraîner dans le courant du protestantisme libéral, et que la religion acclamée par lui c'est la religion de Renan, une religion sans autel ni *credo*, sans responsabilité et surtout sans Dieu.

Et ce qui est plus révoltant, c'est précisément la profanation des formules les plus saintes — Dieu, salut, Christ, rédemption — employées à dissimuler le monisme le plus radical. Nous eussions préféré l'athéisme brutal du dix-huitième siècle, dont la crudité révolterait les délicats. Mais Renan et Ritschl ont fait des disciples. L'art des pieux blasphèmes et des impiétés débitées avec onction s'est étalé sans pudeur à Chicago. Guyau, en France, avait eu la franchise d'écrire *l'Irréligion de l'avenir* : c'était au moins loyal, et le lecteur était averti. Les orateurs du Parlement ont adopté en nombre cette théorie, mais ils sont revenus au titre moins sincère de Hartmann, *la Religion de l'avenir*.

Cette religion de l'avenir, le rabbin Hirsch l'esquissait tout à l'heure, et on peut la réduire à quatre principes : 1° Exclusion du théisme ancien : un Dieu personnel, créateur et législateur, une immortalité individuelle, ces conceptions enfantines des âges naïfs se sont évanouies devant la science. — 2° Son seul *credo*, c'est l'exclusion absolue des dogmes. Voici une des formules préférées : Il faut à l'humanité plus de religion, moins de théologie. M. Bonet-Maury en a été si frappé qu'il l'a transportée de Chicago à l'Académie. La reli-

gion est affaire de cœur, non de raison; il ne s'agit pas de savoir, il faut aimer. — 3° La révélation c'est la science, et son épanouissement le plus merveilleux, la théorie de l'évolution. Darwin, l'Isaïe du dix-neuvième siècle, a éclipsé tous les prophètes. Le monde évolue vers l'idéal. Dieu devient, l'homme se crée lui-même. Le Christ, comme Bouddha et Confucius, marque une étape exceptionnelle dans ce progrès. — 4° Et l'avenir? Le monde arrivera-t-il à cet idéal? Nul ne le sait. Espérons-le sans raison ou contre la raison, et comme Jésus, immolons-nous à l'altruisme.

Voilà par quelles formules une assemblée convoquée pour la défense du théisme, a proclamé la déchéance de Dieu remplacé par les forces immanentes de l'univers, du Christ remplacé par l'homme, de la religion chassée par la science. M. Bonet-Maury, témoin peu suspect, a été lui-même étonné de la latitude laissée par le bureau présidentiel, et de l'attitude de l'assemblée : « On a entendu, dit-il, les opinions les plus extrêmes, depuis le strict monothéisme juif, jusqu'à l'agnosticisme le plus radical.... Le même auditoire applaudissait parfois les opinions les plus orthodoxes et parfois les opinions les plus radicales [1]. » Comme le lecteur pourrait croire à des faits isolés, nous essayerons d'indiquer la part qui revient, dans cette manifestation de la libre pensée, aux principales nations représentées au Congrès.

La France nous intéresse spécialement : par bonheur, elle a eu peu de part au Congrès. Le protestantisme libéral avait pourtant envoyé un représentant et plusieurs mémoires. M. Bonet-Maury a lu une *Esquisse sur les forces dirigeantes de la pensée religieuse en France*. Or quelle école religieuse présente-t-il à l'admiration des Américains? Celle de Renan, « *ce penseur religieux*, cet écrivain qui a rendu un hommage si solennel au Christ, et que l'on a osé accuser d'athéisme et d'impiété [2] ». Renan lui tient au cœur : ayant entendu au Con-

1. *Journal des Débats*, 7 oct. et 23 nov. 1893. — Cf. *Revue des religions*, avril 1894, p. 143, 148.

2, Barrows, p. 1263. — Voici le jugement de M. Bonet-Maury sur le catholicisme français, mourant, d'après lui, de sa belle mort : « La plupart des catholiques ne le sont que de nom, et par le hasard de la naissance. Ils ne croient plus aux dogmes de l'ancienne Église, et n'usent pas des sacre-

grès flétrir ses écrits, dans un rapport sur l'éducation, par le cher Frère Azarias, il s'étonne de tant d'ingratitude, et ne conçoit pas que des chrétiens ne dressent pas une statue au pieux Renan.

Le christianisme de M. Jean Réville, directeur de la *Revue de l'Histoire des religions*, et de M. Albert Réville, professeur au Collège de France, n'est pas moins élastique. Celui-ci écrivait, dans une étude sur les *Conditions d'une religion universelle* : « La doctrine primordiale de la religion de l'avenir, sera la *consubstantialité de l'homme avec Dieu*.... Trop longtemps on a voulu faire de la morale le point de départ ou un élément essentiel de la religion : ces deux sphères se touchent sans doute, mais elles sont distinctes, et *l'on peut aisément imaginer une morale athée.* » *Aisément!* La libre pensée y sue depuis des années, et aujourd'hui encore elle crie assez haut que rien n'est fait.

Le protestantisme anglais a mis encore moins de façons dans son adhésion à l'athéisme scientifique.

Le représentant le plus en vue de l'anglicanisme était, sans contredit, le Rev. Albert *Momerie*, professeur à Londres, prédicateur de l'Université de Cambridge. Il fut reçu au Parlement avec d'autant plus d'honneur qu'il semblait y tenir la place de l'archevêque de Cantorbéry, « son supérieur ecclésiastique, presque son ami, dont il déplorait la malheureuse absence [1] ». Qui eût imaginé que l'illustre prédicateur viendrait, dès le second jour, introniser l'athéisme au Congrès, et précisément dans une étude destinée à prouver l'*existence de Dieu?*

Le théisme philosophique, a dit l'orateur, ne peut plus être soutenu depuis que la science a constaté l'uniformité de la nature... Nous devons cesser de croire à un Dieu extérieur au monde, qui interviendrait

ments, sauf en quelques cas extrêmes. La plupart des évêques s'occupent peu de prédication, surchargés qu'ils sont par l'administration du temporel.

« Le ministère si important de la chaire est en général exercé par les membres de divers ordres religieux : les Jésuites, qui exercent une grande influence sociale par le confessionnal et l'éducation ; les Capucins ou religieux de Saint-François, dont l'éloquence est très populaire, et les Dominicains, qui nous ont donné plusieurs de nos maîtres les plus illustres, Lacordaire et le P. Didon. » (*Ibid.*, p. 1261.)

1. Barrows, p. 100-101.

capricieusement dans les phénomènes; mais nous pouvons croire à un Dieu immanent dans la nature, dont l'intelligence et la volonté immuables se manifestent dans la variété des phénomènes[1].

Ce Dieu ne paraît guère gênant. Toutefois, c'est encore trop, et quelques jours après, dans un discours sur *l'Essence de la religion*, le Dr Momerie en excluait formellement l'idée de Dieu comme une superfétation inutile. On est épouvanté d'entendre un ministre de l'Évangile développer, dans des termes d'une choquante crudité, les thèses suivantes :

1° Le crime de tous les clergés, c'est qu'ils inspirent aux laïques une sotte bigotterie. Si vous êtes fanatiques, c'est nous qui en sommes responsables. (*Applaudissements.*)

2° Toutes les religions aujourd'hui, les Églises chrétiennes plus que les autres, déshonorent leurs fondateurs par leurs allures dogmatiques: jamais le Christ n'enseigna de dogmes; or, pendant des siècles, l'on a vu des luttes féroces sur la consubstantialité, etc.... Et ma propre Eglise, l'Eglise d'Angleterre, a couru et court encore le risque d'une rupture pour une querelle de costume, une question de modes!

3° La morale, voilà toute la religion. Non, une connaissance explicite de Dieu n'est pas essentielle à la religion... *L'amour de l'homme, c'est toute la religion.* Elle peut se passer de tout complément métaphysique. J'ose l'affirmer, l'avenir réserve à plusieurs d'entre nous une grande surprise : *nous découvrirons que bon nombre de ceux que nous nommons athées sont, après tout, plus religieux que nous-mêmes.*

Voilà les orateurs en vogue au Congrès, ceux qui ont eu les honneurs de la présidence, la sympathie de l'auditoire. Nous croyons comprendre maintenant une nouvelle raison, peut-être la plus décisive, du refus de l'archevêque de Cantorbery. Connaissant le désarroi de son clergé libéral, pouvait-il s'exposer à entendre ses subordonnés renverser, au nom du Christ, toute religion?

Si telle est la doctrine des prédicateurs anglicans, quelle sera celle des disciples laïques de Darwin et de Spencer? Signalons au moins le très curieux écrit sur *l'Évolution et le christianisme*, envoyé par le professeur *Henry Drummond* de Glascow.

Certains dévots ont peur de l'évolution. Ce sont des naïfs ou des esprits bornés. En réalité, la science de Tyndall et de Huxley nous

1. Barrows, p. 270.

donne « un Dieu plus divin » que le Dieu ancien relégué dans son ciel. Le Dieu nouveau réside dans la nature et est inséparable des énergies du monde. — L'évolution donne la clef de tous les problèmes : genèse du monde, composition de la Bible, nature du péché, tout est expliqué. — Et le christianisme lui-même est-il autre chose qu'une « évolution renforcée de l'ordre moral[1] » ?

C'est exactement la thèse de Haeckel, qui déjà, en 1878, découvrait dans les animaux non seulement les ancêtres de l'homme, mais les germes bien caractérisés du christianisme : « Les instincts sociaux des animaux, par exemple l'admirable sentiment du devoir chez les fourmis, sont, dans le meilleur sens du mot, *un sentiment tout à fait chrétien.*[2] »

L'Allemagne ne pouvait manquer à ce concert en l'honneur de la religion athée; elle eut même le privilège, par une brutalité trop teutonique, d'irriter un auditoire que les homélies haeckeliennes de MM. Momerie et Drummond avaient ravi. Le Dr *Ad. Brodbeck*, de Hanovre, proposa un agnosticisme radical qui supprime d'un coup toutes les questions sur Dieu, l'origine et la fin des choses. La *religion de l'idéal* — c'est le nom qu'elle prend, on ne sait trop pourquoi — exclut en particulier tout espoir de récompense, soit dans l'avenir, soit dans le présent. L'orateur recueillit bien quelques marques d'assentiment quand il déclara « qu'il était résolu à prendre le monde tel qu'il est, sans s'inquiéter d'où nous venons, où nous allons » ; mais ses négations trop crues excitèrent dans l'assemblée une certaine impatience[3]. Elle voulait bien le positivisme, mais à la condition que la pilule fût dorée de formules évangéliques. Il lui fallait précisément ce système Ritschl que dénonçait un autre envoyé de l'Allemagne, le comte *Bernstoff*[4], comme le suprême péril du luthéranisme, l'application des termes bibliques aux rêveries du monisme.

La palme toutefois est restée à l'Amérique : il est vraiment incroyable, le nombre d'esprits que le protestantisme, en se désagrégeant, y a précipités dans un naturalisme vaporeux et sentimental.

1. Barrows, p. 1316-1325. Cf. collection *Arena*, p. 146.
2. Cf. Pesch, *Die grossen Welträthsel*, t. II, p. 122.
3. Barrows, p. 115 et p. 340.
4. *Ibid.*, p. 988.

Un type remarquable du genre est le colonel *Th. Higginson*, un des orateurs les plus goûtés du Parlement. Son discours sur la *sympathie des religions* est un hymne en l'honneur « des aspirations créatrices de l'imagination ». Cela veut dire que pour la raison, la religion est absurde, mais comme poésie, rien de plus sublime.

Un moment on crut que la science allait détrôner la religion pour toujours, et voici qu'aujourd'hui elle offre elle-même d'abdiquer et de céder le sceptre à une puissance étrangère, dont elle avoue la supériorité, aux aspirations de l'imagination. Cette révolution date du jour où Tyndall, à Belfast, formula cette pensée digne de l'immortaliser, que la religion ne ressort pas de la connaissance de l'homme, mais de ses facultés créatrices. Si la vérité devait servir de base à la religion, l'homme serait réduit à cette alternative, ou de s'abîmer dans un agnosticisme désespérant, ou d'abdiquer sa raison dans une des grandes Eglises fondées sur l'autorité... Au point de vue de la connaissance, toutes les religions sont impuissantes, et leur crédulité est puérile; mais dans leurs aspirations elles sont sublimes[1].

Mais enfin vous désirez savoir si au-dessus de cette crédulité surnage l'idée de Dieu, d'une âme, un avenir. Scientifiquement, vous répond l'orateur, fables que tout cela. Il rappelle les désolantes paroles de Clifford : *Nous avons vu le soleil se lever dans un ciel vide sur une terre sans âme, et dans notre isolement absolu, nous avons senti que le Grand Compagnon était mort* ; et ces autres non moins tristes du vicomte Amberley : « Dieu perdu, nous perdons le baume des âmes blessées : ce baume, ni dans les répertoires de la science, ni dans les trésors de la philosophie, rien ne le remplacera[1]. » Mais alors que reste-t-il ? — L'imagination, vous est-il répondu : vous pouvez rêver un idéal.

Cet idéalisme sentimental est le thème commun que développent à l'envi les apôtres de l'union religieuse, de l'Église civique, de la religion universelle, etc. Le plus souvent il se présente sous une formule panthéiste. Le professeur *C. H. Toy* (de l'Université Harvard), après avoir affirmé que les époques les plus religieuses sont parfois les plus immorales, nous promet l'âge d'or quand « l'âme de l'homme se sentira en contact avec l'âme du monde ». — Le Rev. *T. E. Slater* met

1. Barrows, p. 780, 182. Cf. p. 123.

à la base de la religion la croyance que toute âme consciente est essentiellement identique avec la divinité [1].

D'autres fois, elle essaye de prendre une allure scientifique. M. Paul Carus, fondateur d'une revue à titre significatif : *le Monist*, excelle à christianiser le positivisme. La *Revue philosophique* elle-même s'étonne de tant de souplesse. D'après lui, la science pousse inexorablement à ce que Guyau appelait l'irréligion de l'avenir. Seulement, pourquoi employer des termes si effrayants? gardons les bons vieux mots, Dieu, âme, foi. Sans doute, le Dieu personnel n'est qu'une allégorie. Mais appelons Dieu ce qui est éternel dans la nature. Il est un, puisqu'il n'y a qu'une vérité. Il n'est pas une personne (déisme) ; il n'est pas non plus dans toutes les parties de la nature (panthéisme) ; il n'est que l'éternité, la règle, l'ordre dans la nature (enthéisme) [2].

Mais rien n'égale les audaces du président de la *Scientific section* [3], M. Merwin Maria Snell. Né protestant, il se convertit et occupa un poste à l'Université catholique de Washington; mais bientôt, ayant épousé une riche presbytérienne, il se fit l'apôtre du panthéisme sentimental. Rien de plus écœurant que ses adieux au Parlement, où il célèbre la seule religion immortelle, la religion de l'amour, le nouveau Dieu de l'humanité.

Oui, l'amour est de Dieu; l'amour est Dieu lui-même. Qui écrira la théogonie de l'amour? Il engendre dans le cœur humain la trinité de la vérité, de la bonté, de la beauté... C'est lui la vraie *Deipara*, la Vierge qui, par la vertu de l'Esprit-Saint, enfante éternellement le Christ enfant.

Voilà par quels blasphèmes l'orateur prépare une ridi-

1. Barrows, p. 244 et 247.
2. *Revue philosophique*, mars 1894, p. 309. Cf. Barrows, p. 978.
3. Parallèlement avec les assemblées générales, dans une autre salle, se réunissaient les savants du Congrès pour entendre des mémoires d'un caractère plus scientifique. Du 15 au 27 septembre, le compte rendu signale onze séances. On devine l'esprit de réunions dont MM. Snell et Carus étaient l'âme. M. Barrows y signale par deux fois (p. 152 et 1566) la présence du « Père d'Arby, prêtre catholique de Paris ». Nous ne pouvons croire à la présence d'un vrai catholique (et d'un prêtre !) dans ce milieu. Le nom du P. d'Arby ne figure pas dans l'*Annuaire* du diocèse de Paris.

cule apostrophe, au « Pontife à robe blanche de l'éternelle Rome ». Il conclut ainsi :

Et maintenant s'approche l'heure de la séparation. Des quatre coins du monde nous sommes venus pour jouir ensemble un moment du rêve extatique de la fraternité cosmique : sectateurs des Rishis, de Confucius, de Krishna, de Sakia Muni, de Mahomet, de Moïse, du *Christ;* disciples de Sankaracharya, de Luther, de Calvin, de Wesley, de Fox, de Blavatsky, d'Eddy, de Swedenborg, de *Thomas d'Aquin*. Nous nous sommes regardés mutuellement dans les yeux, et nous n'y avons lu que respect réciproque, sympathie et amour. Nous avons épanché nos cœurs les uns dans le sein des autres, et nous avons senti qu'ils partageaient le même amour, la même espérance, le même idéal...

Salut, frères ! Salut, sœurs ! Salut à vous, les envoyés du passé, qui êtes venus saluer le Messie de l'avenir. Salut à vous, les messagers de l'aube nouvelle !... Salut à la Vérité. Salut à l'Amour, le roi et le dieu des dieux ! Salut encore à vous, frères et sœurs, ses messagers et ses prophètes. Salut et adieu [1].

## V

## CONCLUSION

Jamais dans une assemblée solennelle ne retentit plus souvent le nom de Dieu ; jamais tant d'orateurs venus de tous les pays du monde n'osèrent, par d'hypocrites formules, prononcer sa déchéance et l'avènement du Dieu nouveau, qu'il se nomme la Nature, l'Homme ou l'Amour. Loin de nous d'imputer cette terrible responsabilité à tous les membres de cette assemblée. Le Congrès s'est mal nommé un *Parlement*, puisqu'il n'y a eu ni discussion ni vote. Chaque membre n'est donc responsable que de ses discours et des sympathies manifestées. Mais une fois de plus les partis avancés ont étouffé par le nombre la voix des conservateurs.

Quand ceux-ci avaient parlé, on entendait Mme *Laura Ormeston Chant*, une enfant terrible du libéralisme, s'écrier :

1. Nous empruntons ce texte à la *Difesa* de Venise, et à la revue hebdomadaire de M. Paul Carus : *The Open court,* de Chicago (5 oct. 1893, p. 3824). Ce dernier journal y joint cette curieuse note (p. 3830) : M. Snell prend dans ce discours une position conciliatrice entre les catholiques, les protestants, les juifs et les païens. Mais malgré tout, nous devons observer qu'il demeure encore de cœur catholique romain ! » C'est ce même personnage que M. Bonet-Maury, par une erreur assez surprenante chez un témoin oculaire, appelle *Miss* Snell (*Revue de l'Histoire des religions, loc. cit.,* p. 341).

« Quels admirables jongleurs intellectuels que ces théologiens! Mais si pendant des siècles l'homme a recherché ses devoirs envers Dieu, aujourd'hui, vous et moi, nous cherchons *les devoirs de Dieu envers l'homme*[1]. »

Le même sentiment inspirait au prince *Serge Volkonski*, président de la section russe à l'Exposition, ce curieux résumé de l'œuvre du Congrès : *Je ne sais si personne dans les sessions de ce Parlement*, *a appris le respect de Dieu*, *mais tous en emporteront le respect de l'homme.* Est-il ironie plus sanglante à l'adresse d'une assemblée des religions ? Et pourtant les organisateurs ne l'ont point pris de la sorte : au bas du portrait du prince, M. Barrows a inscrit ces mêmes paroles comme l'hommage le plus flatteur pour le Congrès.

C'est qu'en effet le prince russe en avait saisi la pensée intime, lui qui un autre jour, félicitant la science moderne d'avoir justifié le vers fameux :

Primus in orbe Deos fecit timor.

s'écriait : « Admirable évolution, en vérité, qui fait apparaître le premier sentiment religieux dans les frissons tremblants d'une souris effrayée, et nous en montre le couronnement sur le sommet du Calvaire. » Et si votre sens moral se récrie, l'orateur répond froidement : « Oublions une bonne fois les éternelles questions d'origine. Reprochez-vous à la fleur le fumier où plonge sa racine[2] ? »

En lisant ces mots, comment ne pas se rappeler la sévère mais juste parole qu'adressait à M. Barrows le Rev. Eitel, missionnaire protestant à Hong-kong : « Cessez votre agitation en faveur de ce Parlement.... Je rends hommage à vos intentions, mais laissez-moi vous avertir que, inconsciemment, vous préparez une trahison contre le Christ. » M. Barrows n'a vu dans cette lettre[3] qu'une preuve « d'amère hostilité ». Hélas ! ce n'était qu'une prophétie malheureusement réalisée[4]. Le Dr Morgan Dix a appelé ce Parlement « le chef-

1. Barrows, p. 591.
2. *Ibid.*, p. 640.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. Le seul effet pratique du Parlement, lisons-nous dans une lettre d'Amérique, paraît avoir été le projet d'élever un temple commun à tous les

d'œuvre de Satan[1] ». Pour nous, bornons-nous à constater que, loin de réaliser ses promesses et de coaliser les forces religieuses contre l'impiété, il a trahi non seulement le Christ, mais l'idée même de Dieu. Or, sans Dieu, on a beau faire sonner bien haut les mots de fraternité, d'amour des peuples, on marche droit à la barbarie : les derniers événements d'Europe et d'Amérique ne le montrent que trop.

Et maintenant, ce premier essai est-il de nature à inspirer un désir de le reproduire ? Les faits parlent si haut que la question semble oiseuse. Certes nous aussi nous voulons qu'on aborde sans peur les égarés. Malheur aux pusillani-

cultes, sous ce titre : *The People's or Universal Church*. On ne dit pas à quel dieu il serait consacré. Il est évident que ce projet est en opposition directe avec l'article 3 du programme adopté par les catholiques, et que ces derniers ne sauraient en rien y coopérer. D'ailleurs est-ce un projet sérieux? — D'autre part, le Rev. Lloyd Jones, secrétaire du Comité général, dans son discours d'adieu (Barrows, p. 177), donne rendez-vous au futur Parlement à..... *Bénarès !* Cette fois, toute illusion sera dissipée, et les croyants trop candides ne seront pas tentés de s'y rendre. — L'impartialité nous fait un devoir d'ajouter que, d'après les renseignements adressés à M. Bonet-Maury (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1894, p. 824), les résultats du Parlement s'annonceraient merveilleux ; « surtout au sein des Églises protestantes, le Congrès a produit un mouvement salutaire de concentration. Jamais, nous écrit-on de Chicago, *on n'a tant parlé de la réunion des Églises* d'Amérique que cette année... Cela a été un des sujets les plus importants traités dans la session de l'Alliance évangélique, en octobre 1893. Un comité s'est déjà constitué sous la présidence du Rev. Barrows... Les *sociétés d'effort chrétien* (*christian endeavour*) ont déjà groupé 2 millions de jeunes gens appartenant à 30 sectes différentes. Enfin un parlement des chrétiens d'Amérique est convoqué à Chautauqua (Long Island) le 20 juillet, par l'initiative de M. Théodore Seward, pour étudier les moyens pratiques de réaliser la fédération des Églises. » Voilà de magnifiques espérances. Voici maintenant la réalité ; à peine achevions-nous de lire ces lignes, que les journaux d'Amérique apportaient cette nouvelle imprévue : Le Rev. Jenkin Lloyd Jones, ministre de l'Église unitaire *of all souls* à Chicago — celui-là même dont le rôle, comme secrétaire, fut si actif au Parlement — vient de donner sa démission ; *il va fonder une nouvelle paroisse indépendante*. Le temple coûtera 250 000 dollars ; il aura quatre étages, avec bains, bibliothèque et salle de gymnastique. Dans la nouvelle confrérie, le prédicateur s'interdit de parler de dogme, chacun croira ce qu'il voudra. Les anciens paroissiens du Rev. pasteur se disposent à le suivre, et ils ont déjà réuni les fonds pour bâtir le temple. *O mouvement salutaire de concentration !*

1. Barrows, p. 1557.

mes, esclaves du « chacun chez soi » ; il faut se montrer, il faut agir, aller au-devant du monde que le paganisme envahit, mais à la condition de ne sacrifier aucun des droits de la vérité. Avant l'expérience de Chicago, on pouvait hésiter, espérer qu'il y aurait là une protestation des âmes sincèrement religieuses contre l'impiété, et cet espoir, nous l'avons dit, a légitimé l'adhésion des catholiques. Mais aujourd'hui, après avoir constaté que sur les lèvres des promoteurs et des orateurs les mieux accueillis, les mots religion, Dieu, christianisme, ne servent qu'à dissimuler un athéisme sentimental, ne doit-on pas se demander si la dignité de l'Église, si les intérêts sacrés de la foi permettent d'aller rehausser de la majesté du catholicisme des réunions dont l'immense majorité est composée de libres-penseurs ; et si, en s'exposant une seconde fois à de retentissantes démonstrations en faveur de la religion nouvelle sans dogme et sans Dieu, on ferait autre chose que jouer de gaieté de cœur un rôle de dupes. En tout cas, si la situation en Amérique impose ce sacrifice, les catholiques d'Europe sont heureux et fiers de n'avoir pas encore à s'y soumettre. Les circonstances changeront-elles ? Aux évêques seuls, et surtout au suprême Pasteur des âmes, il appartiendra de le décider, et de provoquer une démarche où de si graves intérêts sont en jeu. Jusque-là, quand chez nous la libre-pensée voudra tenir ses assises, elle sera seule : nous n'irons pas lui éviter un échec ridicule et entendre sans protester ses blasphèmes.

Il y a certes d'autres moyens, et plus sûrs, de comparer les religions. Comment la lumière jaillirait-elle d'une assemblée d'où tout débat contradictoire est exclu ? Qu'on n'allègue pas l'exemple de saint Paul ! Oui, il faut imiter saint Paul, mais l'imiter jusqu'au bout. Dans l'Aréopage comme partout il combattait l'erreur, on sait au prix de quels sacrifices ; au Congrès des religions on exclut toute discussion, toute réfutation des erreurs : autant l'attitude de saint Paul est fière, autant l'autre est humiliée. Imagine-t-on bien le grand Apôtre, dont la devise était *Verbum Dei non est alligatum*, prenant l'engagement d'interdire à sa parole toute critique des erreurs païennes, puis, satisfait d'avoir parlé à son tour, écoutant sans débat ni protestation les théories les plus

monstrueuses des prêtres de Diane et d'Esculape, ou des disciples d'Épicure ?

La réponse nous semble si claire que nous ne pouvons croire, du moins pour l'Europe, à une divergence d'opinions parmi les catholiques. Un homme qu'on n'accusera pas sans doute d'avoir méconnu l'esprit libéral de son temps, Mgr Dupanloup, se retirait de l'Académie française le jour où Littré y faisait son entrée. Si le lendemain ce même Littré, accompagné de M. Renan, L. de Rosny et autres réformateurs, eût invité à un congrès les représentants de tous les cultes, croit-on que Mgr Dupanloup eût accepté cette invitation ? Or, l'événement l'a prouvé, ceux qui à Chicago ont donné le mouvement, appartiennent précisément à cette école dont Renan fut en France le triste représentant.

En Amérique même, ce jugement semble avoir prévalu. Voici comment, au récent Congrès catholique de Cologne (26 août 1894), M. Trappert[1], délégué par les Allemands des États-Unis, s'exprimait au sujet de la réunion de Chicago :

« Nous aussi nous sommes modernes, et nous ne nous laissons pas traiter en Cendrillon; nous aussi nous nous réjouissons des conquêtes de l'esprit moderne, et nous voyageons dans les palais roulants du fameux Pullman quand notre bourse nous le permet. Mais la seule apparition d'une foi moderne, d'une religion modernisée, nous répugne. Dans les choses de la religion, notre blason, notre devise reste, vis-à-vis des bouddhistes anciens et modernes, comme de tous les autres croyants étrangers ou non-croyants : *Credo in unam sanctam catholicam et apostolicam Ecclesiam!* Bien que toujours prêts à la paix, nous ne cherchons aucune réconciliation qui est impossible en soi et que l'Église, pour cette raison, regarde comme impossible, avec cette réserve qu'une profession de foi nette et franche peut seule en imposer à l'adversaire sincère. »

Pour la réconciliation religieuse des peuples, la seule voie est celle qu'indique magistralement Léon XIII, le retour à la vérité chrétienne et à l'autorité de l'Église. Certes, si les

1. Cf. l'*Univers*, 30 août 1894.

170 orateurs de Chicago, si aujourd'hui encore tous les grands penseurs de ce siècle acceptaient l'Encyclique pontificale comme le protocole d'un traité d'alliance, le vœu du grand Pape déjà en grande partie serait réalisé.

« Nous voyons là-bas, dans le lointain de l'avenir, se dérouler un nouvel ordre de choses.... Le siècle dernier laissa l'Europe fatiguée de ses désastres, tremblant encore des convulsions qui l'avaient agité. Ce siècle qui marche à sa fin ne pourrait-il pas, en retour, transmettre comme un héritage, au genre humain, quelques gages de concorde et l'espérance des grands bienfaits que promet l'unité de la foi chrétienne ? »

E. PORTALIÉ.

# M. BRUNETIÈRE[1]

M. Brunetière est un homme de lettres parvenu ; il a conquis dans la littérature une position exceptionnelle. Les livres, les revues, les journaux, les salons, les cercles et la rue s'occupent de lui ; la chronique et le reportage tiennent le monde au courant des petits détails qui le concernent, et pour achever sa célébrité, il a eu l'honneur d'une émeute à la Sorbonne et au quartier latin. Tout cela constitue ce que beaucoup appellent la gloire. Ajoutons qu'au milieu de ce bruit de louanges il n'entend guère que de loin, à des intervalles rares, la voix de la critique; elle se tait quand elle ne se fait pas caressante.

Académicien et directeur de la *Revue des Deux Mondes*, M. Brunetière a plus ou moins sous sa main, j'allais dire sous sa férule, ceux qui peuvent s'asseoir déjà ou qui désirent s'asseoir un jour, en habit vert, sous la coupole Mazarine, ceux qui écrivent ou désirent écrire dans le recueil fondé par M. Buloz. C'est déjà beaucoup de monde, et par ceux-là presque toute la tribu des écrivains est surveillée et dominée.

Si nous réfléchissons que celui qui est si bien établi dans la haute littérature contemporaine l'est aussi fortement dans le journalisme et dans la librairie, on comprendra que les plus intrépides hésitent à dire tout ce qu'ils pensent ; pour plusieurs de ces écrivains de métier il y va de l'avenir, c'est-à-dire de la gloire et du pain.

1. *Histoire et littérature,* 3 vol. — *Essais sur la littérature contemporaine,* 1 vol. — *Questions de critique,* 1 vol. — *Nouvelles questions de critique,* 1 vol. — *Études critiques sur l'histoire de la littérature française,* 5 vol. — *Le Roman naturaliste*, 1 vol. — *L'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, 1 vol. — *L'Évolution de la poésie lyrique en France*, *au dix-huitième siècle,* 2 vol. — *Les Époques du théâtre français*, 1 vol.

M. Ed. Pontal a donné dans le journal *la Vérité* un catalogue exact et complet de l'œuvre de M. Brunetière.

Le critique touche forcément à beaucoup de choses, et pour peu que son tempérament l'y pousse, il tranche à la hâte les plus graves questions. M. Brunetière n'a pas renié cette charge ou ce privilège. Entreprendre le catalogue exact et méthodique de ses jugements, de ses opinions ou, s'il y a lieu, de ses erreurs, serait donc une lourde tâche et assez inutile. Dans ce travail, je me contenterai de relever ce qu'il y a de plus original dans ses principes littéraires et dans ses appréciations historiques, de signaler quelques-uns des services qu'il a rendus et enfin de dégager les erreurs philosophiques, morales et religieuses, qui dominent son œuvre et en forment l'esprit général. Cette dernière partie est à la fois la plus pénible et la plus importante; je m'efforcerai d'y mettre le plus de modération possible, apportant toujours, pour appuyer mes affirmations, les textes de M. Brunetière lui-même. J'espère lui avoir rendu le meilleur hommage que puisse souhaiter un auteur : celui de le discuter sérieusement après l'avoir étudié.

## I

M. Brunetière, quoique plus jeune que ne le ferait croire le ton de ses articles, a déjà fait imprimer une vingtaine de volumes. M. Taine, dont on vantait la fécondité, n'a pas produit davantage dans le même espace de temps.

Ses livres n'étant, d'habitude, que des collections d'études écrites à l'occasion d'ouvrages nouveaux, il entrait dans le plan et dans les droits de l'auteur d'y condenser ce qu'il y a de plus remarquable dans ces travaux, en y mêlant des appréciations sur le fond et la forme, en redressant ce qui paraissait inexact et en comblant les lacunes découvertes par lui-même ou signalées par d'autres. Pour la grande part des choses contenues dans cette encyclopédie, M. Brunetière est un rapporteur qui dit son avis sur ce qu'il vient de lire; son premier devoir et sa principale ambition est d'être exact :

« La critique, à son avis, n'est pas un commerce d'éloges ou un assaut d'épigrammes, ni peut-être un moyen de satisfaire, en les exprimant, nos goûts ou notre humeur indivi-

duelle, mais un effort commun, et, si je puis ainsi parler, une collaboration des critiques avec les auteurs pour la certitude et pour la vérité. » Il est vrai qu'ailleurs il déclare ce but impossible à atteindre et proclame le scepticisme littéraire : « J'exprime aujourd'hui sur l'œuvre qui vient de paraître un avis consciencieusement motivé ; nul ne sait ni ne peut savoir ce qu'il vaudra demain ; cela dépend uniquement de ce que l'œuvre pourra durer au delà de moi qui la juge et de l'artiste qui l'a faite. » On ne peut dire plus clairement que le succès est la mesure du mérite et que l'effet se confond avec la beauté. Cette théorie naturaliste n'est pourtant pas plus solide que délicate et elle a été vaillamment combattue par M. Brunetière lui-même.

La critique doit-elle s'attacher de préférence aux défauts et les dénoncer sans merci, parce qu'ils sont plus cachés et plus dangereux ? M. E. Faguet fait honneur à M. Brunetière de cette conception et il s'ingénie à en démontrer les difficultés et les avantages. La méthode contraire a eu ses partisans et pourrait donner ses raisons. L'admiration des beautés vraies, l'enthousiasme et l'émulation sont des sentiments plus généreux et ont une influence plus féconde que celle que peut exercer le catalogue exact et même l'analyse subtile des imperfections. Pour être juste, il faut tenir compte du bon et du mauvais et juger l'ensemble par ce qui domine. Dans des proportions variables comme les esprits et les humeurs, il n'est d'ailleurs personne qui fasse autrement.

M. Brunetière, qui déteste le *moi* intronisé dans la littérature par le romantisme, ne peut le souffrir dans la critique, même quand il y entre avec le talent de Sainte-Beuve. Le grand tort de l'auteur des *Lundis* a été d'en faire, pendant plus d'un quart de siècle, l'expression tout individuelle de ses goûts, « la notation, si je puis ainsi dire, des sentiments que ses lectures avaient éveillés en lui ; mais de plus, parce qu'il était littérairement moins honnête que Michelet, sa revanche des *Consolations*, et l'instrument de ses rancunes. Pour que Sainte-Beuve s'aliénât de lui-même, ce qui n'est pas, il l'a lui-même plusieurs fois reconnu, la moindre des vertus du

critique, pour qu'il distinguât ses intérêts et ses idées, sa personne et sa fonction, il attendit que son nom fût devenu le rival des grands noms dont l'éclat plus vif avait jadis éclipsé le sien. »

M. Brunetière blâme ces retours personnels avec plus de sévérité quand il les trouve chez de moins illustres et plus rapprochés de lui. On devine aisément les rivaux qu'il vise dans les lignes suivantes : « Tous les critiques, encore aujourd'hui, qui revendiquent le droit de nous informer d'eux et de leurs goûts personnels, à l'occasion d'une comédie de M. Dumas ou d'un roman de M. Zola, c'est qu'ils nourrissent, tout au fond d'eux, une ambition timide ou un rêve avorté d'auteur dramatique ou de romancier. Faute de mieux, ils ont pu consentir à se rabattre sur la critique, mais ils y portent ce besoin d'étalage d'eux-mêmes, qu'en vérité je ne leur reproche qu'autant qu'au lieu de le traduire en vers, ils le manifestent en prose. »

Le rôle de critique pur, tel qu'a voulu l'être M. Brunetière, n'est pas mince ; il y a pourtant loin de ce mérite à celui de créateur. Il y faut du savoir, sans doute, du goût et de la probité ; mais c'est un genre inférieur, puisqu'il y a des genres inférieurs. La *Fille de Roland*, malgré ses défauts, pourrait bien survivre aux œuvres du juge qui affecte de traiter M. de Bornier avec tant de mépris.

## II

M. Brunetière a beaucoup lu et avec méthode. Un de ses biographes entrait, à ce propos, dans certains détails intimes qui n'ont probablement pas été livrés au public sans l'aveu de l'intéressé. Quoi qu'il en soit, ces révélations expliquent les ressources et les défauts de sa critique. Il aurait donc lu les auteurs de nos grands siècles littéraires en prenant des notes précises sur des fiches, de manière à retrouver sûrement ce dont il pourrait avoir besoin. C'est un système ingénieux qui a d'immenses avantages, mais quelques inconvénients, lorsque celui qui l'emploie ne pense pas assez par soi-même. De là vient peut-être qu'on rencontre si souvent, à travers les discussions ou les conférences de M. Bru-

netière, de longues citations dès longtemps mises en réserve et avec lesquelles il accable l'ennemi. Il est rare que ces blocs erratiques se disposent en monument ; ils restent épars sur le champ de bataille, dont l'aspect en est quelque peu hérissé ; mais M. Brunetière peut répondre qu'il est guerroyeur et non pas architecte ; son métier est de critiquer et non pas de construire.

Si les fiches sont chargées d'idées et de faits, elles semblent surtout porter des dates. L'érudition de M. Brunetière sur ce point est rarement en défaut ; il s'en flatte du moins, et il en tire ses plus beaux triomphes. Que d'assertions il ruine en montrant que ces rapprochements et ces fantaisies reposaient sur de faux chiffres ! Aussi personne n'a été le panégyriste plus convaincu de cette exactitude ; son style devient alors facile, éloquent, presque lyrique. « Gardons-nous, s'écrie-t-il, d'une erreur trop coutumière aux évolutionnistes ; profitons du grand avantage que nous avons sur eux, qui est de posséder une chronologie certaine, tandis qu'ils n'en ont qu'une conjecturale ; et ne transformons pas enfin de simples analogies en des liens de filiation directe ou de parenté naturelle...

« On affecte volontiers, aujourd'hui, de mépriser la chronologie, et rien ne paraît, non seulement plus fastidieux, mais encore plus inutile à quelques historiens, que d'encombrer leur mémoire de dates. Les dates, en effet, contraignent fortement la liberté naturelle des imaginations, et, si nous les respectons, elles nous empêchent de nous tromper brillamment...

« La chronologie est la trame de l'histoire ; et rien n'a plus nui, jusque de notre temps, au progrès de l'histoire de la littérature que cet étrange dédain des dates. »

Quand il quitte ce terrain des faits pour entrer dans le champ de la philosophie, son pied et sa langue sont moins sûrs. Malgré son ton doctrinaire, il est difficile de voir en lui un esprit apte aux spéculations métaphysiques ; non seulement il tombe dans l'erreur sur des questions capitales, mais il est obscur et parfois incompréhensible. Dans les discussions purement littéraires, il a cette rude verve qui rend si savoureux le bon sens de certains personnages de Mo-

lière ; dès qu'il s'agit d'un problème d'esthétique ou de morale, il verse trop souvent dans la banalité ou même parfois, il faut bien l'avouer, dans le plus humiliant galimatias. Citons quelques exemples :

« Le classicisme a confondu les lois avec les règles des genres. Le classicisme a très bien vu que les genres ont leurs lois ; et il le faut bien, puisqu'elles sont contenues dans la définition même du genre ; mais il a cru que ces lois pouvaient servir de règles. Parce que la présence de certaines qualités dans les œuvres en faisait le prix et la beauté, il a cru qu'on pouvait les détacher des œuvres. Tel un homme qui, pour imiter les succès d'un grand politique ou d'un grand conquérant, en prendrait le costume, la robe rouge de Richelieu, la redingote grise de Napoléon, qui en imiterait l'hygiène, qui tousserait et qui cracherait comme eux, qui façonnerait enfin sa personne à son image, et qui croirait ainsi créer en lui l'aptitude intérieure dont les allures du corps sont ou passent pour être la traduction physique. Ou, en d'autres termes, la classicisme s'est trompé d'abord sur le caractère unique, inimitable de l'œuvre de génie. Faute d'un peu de chimie, si l'on peut ainsi dire, il a cru que, pour reproduire une combinaison, il suffisait, après en avoir dissocié les éléments par l'analyse, de les rapprocher. Mais faute d'un peu d'histoire naturelle, il s'est trompé sur un autre point : il a cru que les genres sont fixes ; il n'a pas vu qu'au contraire, comme les espèces dans la nature, ils sont toujours en mouvement ; que la même quantité de vie se transforme à d'autres usages ; et qu'en littérature, comme ailleurs, une force mystérieuse et sourde travaille incessamment, dans la profondeur de l'être et dans la nature environnante, à faire sortir le contraire du semblable. »

Et ailleurs, à propos des lieux communs, dont M. Brunetière s'est constitué le champion : « Le vrai moyen d'échapper à la vulgarité, c'est de penser par soi-même. On pourrait dire alors qu'en traversant le milieu d'une pensée sincère, les lieux communs s'y dépouillent de ce qu'ils ont de banal, et ne conservent de tout ce que l'on confond sous le nom de banalité que l'universalité seule, pour en ressortir originaux et vrais d'une vérité nouvelle... Ne médisons donc pas des

lieux communs. Ils sont le point de départ de l'expérience elle-même, attendu qu'on ne fait d'expérience que pour procéder à quelque vérification, et ils sont le terme de l'expérience, attendu qu'une expérience n'a de valeur qu'autant qu'elle sert à déterminer la catégorie, comme disent les philosophes, où les faits que l'on a constatés trouvent leur interprétation et leur sens. »

Les tirades de ce genre, et de pires, abondent; il y a souvent contraste entre la solennité des promesses et la pauvreté des résultats.

Un des procédés familiers à M. Brunetière, c'est d'annoncer qu'il va élucider une question sur laquelle ses devanciers n'ont pas jeté une lumière assez abondante, trancher un débat pendant, résoudre un problème jusque-là insoluble, tout au moins ouvrir de nouveaux horizons et lancer la critique sur une voie meilleure. Ce fracas aboutit d'ordinaire à peu de chose, et les admirateurs eux-mêmes ont bientôt fait le catalogue des trouvailles de leur héros; mais l'effet d'admiration n'est pas moins produit. Plutôt que de croire à un artifice, on se dit qu'on a été distrait en lisant ces pages touffues auxquelles il aurait fallu donner plus d'attention pour en comprendre la plénitude. Quant à relire, on n'y songe guère plus qu'à se rejeter dans un fourré de ronces et de lianes d'où l'on vient de sortir. Le style de M. Brunetière n'a rien d'engageant.

On a pourtant quelque peu calomnié ces phrases cacophoniques, où les incises s'accumulent les unes sur les autres en tumulte. C'est plutôt la pensée qui choppe que le mot. Quand l'auteur parle de ce qu'il sait bien; quand il tance M. Georges Pélissier ou quelque autre imprudent qui a brouillé les dates; quand il raille la fureur de l'inédit ou se moque des enthousiastes du moyen âge, des mystères et des chansons de geste; quand il flétrit le roman naturaliste ou proteste contre les éloges excessifs donnés au dix-huitième siècle : pour toutes ces besognes de la critique, il trouve une langue claire, courante, qui ne manque ni de chaleur ni de force dans son âpreté. Ne sont-ce pas des pages de belle venue que les suivantes :

« Quand la critique ne se propose plus d'autre ni de plus noble ambition que de « renouveler » les sujets à force de « documents inédits », elle en arrive bientôt à ne plus discerner la valeur de ces documents, pourvu qu'ils soient seulement inédits. *Omne ignotum pro magnifico est ;* tout ce qui n'est pas imprimé lui devient un chef-d'œuvre. Au milieu de ses « notes » elle perd le sentiment des ensembles, au milieu de ses « documents » le sentiment des rapports, et finalement le sentiment de l'art. Elle se fait invinciblement un système de « préférer en tout les matériaux à l'œuvre », comme disait Sainte-Beuve, « l'échafaudage au monument ». Sa curiosité pervertie semble même devenir particulièrement sympathique aux manifestations de la sottise, et, ne trouvant déjà plus le bon Chapelain si ridicule, il faut espérer qu'elle se demandera quelque jour si Pradon n'est pas une victime de Racine, qu'il serait temps enfin de venger de l'injuste indifférence de ses contemporains, d'après des documents inédits. A Dieu ne plaise que nous soyons jamais de cette école! S'il faut absolument « renouveler » les sujets, il y en a d'autres moyens. Lisons un peu plus d'abord, lisons surtout plus consciencieusement. »

Selon M. Brunetière, cette fureur pour tout ce qui n'est pas imprimé, fût-ce quelque papier sans signature, quelque chanson anonyme, est surtout désastreuse en histoire. La librairie contemporaine en est encombrée, la connaissance du passé embrouillée et faussée : « Ce qu'il y a de regrettable, dit-il fort judicieusement, c'est que l'on se détourne des grandes questions et que nos historiens perdent le sens de la grande histoire. Il ne faut pas d'ailleurs s'en étonner. Avec les méthodes qu'ils prônent, et parmi le fatras de ces publications dont ils nous accablent, l'étonnant serait qu'ils eussent pu se reprendre, et l'admirable qu'ils eussent l'audace de lutter contre le courant. On dominait sa matière autrefois; aujourd'hui on se laisse dominer par elle; et l'on prétend qu'il y a progrès. Le fait est que les érudits succombent sous le détail, et, perdus dans cet amas de documents qu'ils brassent désespérément, incapables de rien sacrifier des notes et notules qu'ils ordonnent dans leurs portefeuilles avec une régularité de comptables, impuissants à prendre

parti, le courage qu'ils n'ont plus, c'est le courage d'ignorer les documents inutiles, et l'habitude qui leur manque, c'est l'habitude de penser. Ils ont peur des idées générales. Au nom de l'érudition, ils ont mis l'interdit sur la liberté de penser. Aussi, regardez ce qu'est devenue chez nous la production historique depuis quelques années, chez nous, dans le pays des Guizot, des Michelet, des Augustin et des Amédée Thierry, des Mignet, et dans ce siècle qui s'intitule volontiers lui-même le siècle de la critique et de l'histoire : on édite, on commente, on compile, on ne compose plus. »

Dans un autre ordre d'idées, n'est-ce pas un excellent morceau que le passage suivant : « Je ne pourrais me tenir de dire qu'on s'occupe beaucoup de théâtre, en Sorbonne, depuis quelques années. En effet, de trois thèses que nous voyons paraître, il y en a quasi régulièrement deux qui roulent sur le théâtre, et je sais tel professeur « de poésie française » qui parle toute une année du théâtre de Scribe ou de celui de Labiche, d'*Adrienne Lecouvreur* ou du *Chapeau de paille d'Italie*. Sans doute, c'est pour repousser ou pour éloigner de lui, par avance, l'accusation de pédantisme, qui est celle dont tous nos professeurs, petits et grands, jeunes et vieux, semblent avoir aujourd'hui le plus de peur. Ils veulent enseigner en riant; et ils feront bientôt jusqu'à de l'épigraphie punique en hommes du monde. Mais pour cette fureur des choses de théâtre, le moindre inconvénient que j'y trouve, c'est de réduire insensiblement toute l'histoire de la littérature à celle du théâtre, laquelle en fait sans doute une partie, mais une partie moins considérable, moins importante, moins littéraire surtout qu'on ne le croit. »

En veine de bon sens, M. Brunetière rencontre des pensées d'une délicatesse et d'une élévation qui surprennent agréablement sous sa plume : « Il faut avouer que les étrangers ont une autre manière que nous d'écrire leur histoire nationale. On ne les voit pas affecter d'être obstinément rebelles au respect, et, sous un faux semblant d'impartialité, rétifs à l'admiration. Mais surtout ils ne semblent pas croire, et ils ont raison, que ce soit déroger à la justice de l'histoire

que d'appliquer une autre mesure à ceux qui ont eu charge d'âmes et de peuples, une mesure plus large, plus généreuse qu'à ceux qui n'ont eu qu'eux-mêmes et eux seuls à gouverner dans cette vie. Ils ne cherchent pas d'abord le point faible, ils n'insistent pas sur les petits côtés, ils n'appuient pas sur le ridicule, ils négligent même certains détails qui n'ont, en effet, rien de commun, ou peu de chose, avec l'histoire. »

On reproche communément à M. Brunetière de n'avoir rien d'attique, rien de léger ; mais ce bon sens sérieux et quelque peu de mauvaise humeur ne manque pas d'originalité ; si l'expression n'est pas distinguée, elle devient quelquefois colorée et pittoresque ; le critique lance alors des coups de boutoir qui font chanceler sur leur piédestal les réputations usurpées. Ces exécutions vigoureuses sont un spectacle qui a ses charmes et sa moralité.

## III

M. Brunetière, en effet, n'est pas tendre pour la plupart de nos contemporains ; bien peu trouvent complètement grâce à ses yeux et il regarde de haut les plus célèbres, M. Taine, par exemple, dont il traite les livres d'histoire avec la désinvolture que M. Thiers se permettait à l'égard des plans de campagne combinés par nos plus grands généraux et par Napoléon lui-même. Ce serait une collection curieuse que celle où l'on réunirait ce qu'il a dit des principaux auteurs et des principaux ouvrages du siècle ; on y verrait d'excellentes critiques et beaucoup de mépris enguirlandés des éloges d'usage.

M. Brunetière n'a pas l'air de croire que les chefs-d'œuvre pullulent autour de lui ; et s'il en revient à goûter l'*Astrée*, c'est pour avoir malheureusement trop lu de *Germinie Lacerteux*, trop de *Bête humaine*, trop de *Sébastien Roch*. Parmi les plus vantés de nos romanciers, il se demande combien il y en a qui aient la subtilité, la dextérité d'analyse, le charme réel de d'Urfé, son style sinueux et enveloppant, combien la verve bouffonne de Scarron, ou le « diable au corps » de ce gascon de La Calprenède.

Tout en publiant dans la *Vie parisienne* cette *Physiologie de l'amour moderne*, qui étonna ceux-là mêmes qui ne s'étonnent guère, M. Paul Bourget faisait une découverte : c'est que les doctrines peuvent avoir une influence sur la conduite et que l'auteur, philosophe ou romancier, peut n'être pas innocent. Il écrivit le *Disciple* pour annoncer la nouvelle aux lectrices de *Cruelle énigme* et de *Crime d'amour*. A propos de ce livre et de cette thèse excellente, mais un peu vieille même sous son ajustement moderne, M. Brunetière a publié deux articles.

Les réflexions que lui suggère cette question morale nous paraissent quelque peu incohérentes. Il admet très bien que des écrits peuvent être aussi coupables et aussi dangereux que des actes; mais il n'admet pas que l'autorité légitime puisse arrêter la publication de ces écrits et en punir les auteurs; enfin ce qui est mauvais chez les philosophes ou les moralistes, gens sérieux qui ne sont lus que par une élite, lui semble tolérable dans la littérature d'imagination, probablement parce que celle-ci s'adresse surtout à des esprits et à des cœurs presque sans défense. Voyons-le maintenant promener son scalpel sur l'œuvre et sur l'homme, l'enfonçant à pleine chair entre deux compliments.

Ce qu'il aime dans la Préface du *Disciple*, « qui pourrait être un peu plus simple », c'est d'y retrouver ses idées sous la plume de M. Bourget. Faisant allusion aux dilettantes et aux amateurs de psychologie raffinée, « Il m'est doux de les voir venir eux-mêmes, dit-il, à ce qu'ils trouvaient en moi de plus « bourgeois » et de plus « philistin »... Je ne saurais donc trop féliciter M. Bourget, qui, d'ailleurs, tout disciple qu'il soit ou qu'il se soit cru jadis de Stendhal, de Baudelaire et de Flaubert, n'a jamais affecté l'attitude d'un observateur ironique et méprisant de la vie, d'avoir parlé, comme il l'a fait dans cette Préface, du dilettantisme ou du dandysme littéraire. »

Quant au *Disciple*, il y a beaucoup de beaux endroits : « Ce ne sont pas des morceaux que l'on puisse ôter de leur place, des tableautins à la Daudet, des pans de muraille à la Zola : c'est autre chose de moins puissant peut-être, ou de moins pittoresque, de moins spirituel, mais en revanche, de

plus subtil et de plus pénétrant. Je note encore dans cette même confession de jolies descriptions de la vie de château, dépouillées, elles aussi, pour la première fois, de tout cet appareil de meubles et de bibelots dont M. Bourget encombrait volontiers ses salons. »

Si M. Brunetière est relativement content du *Disciple*, il tient à dire qu'il admire assez peu le reste de l'œuvre : « Parmi les jeunes romanciers, l'auteur de *Cruelle énigme*, de *Crime d'amour*, de *Mensonges*, n'a pas toujours cette facilité, cette abondance, ou cette originalité d'invention qui distingue les uns. Dans le *Disciple* même, on pourrait noter trop de ressouvenirs de Stendhal, de Balzac, de Dostoïevsky, de *Rouge et Noir*, de la *Recherche de l'absolu*, de *Crime et châtiment*. Il y a du Balthasar Claës dans son Adrien Sixte, comme il y a, dans son Robert Greslou, du Julien Sorel et du Raskolnikof. Quoi qu'il ait fait, depuis dix ans, pour s'affranchir de l'obsession du livre, et pour voir le monde avec ses yeux, je n'oserais affirmer non plus que M. Paul Bourget y ait tout à fait réussi. Ses personnages, beaucoup moins simples, et plus vrais comme tels, sont cependant moins « réels » que ceux de M. Daudet, par exemple, ou de M. Zola, qui ne se « tiennent » pas, mais qui sont, qui vivent, je ne sais trop comment. Et enfin, si j'ajoute que, dans le *Disciple*, l'intérêt se divise et, pour ainsi dire, hésite entre deux ou trois actions, qu'il s'attarde parfois, j'aurai, je pense, indiqué tout ce que l'on peut faire de critiques au roman de M. Paul Bourget. »

Je le crois ! Mais pour bien voir tout ce qui se mêle d'orties dans ce bouquet, il faudrait citer ce que M. Brunetière dit autre part de M. Daudet et de M. Zola. Malgré tout, conclut-il, si le *Disciple* n'est peut-être pas « le plus amusant » des romans de M. Paul Bourget, car les femmes préféreront toujours *Mensonges* ou *Crime d'amour*, il en est le « plus fort ».

Il est bien entendu que nous laissons à M. Brunetière la responsabilité de ses appréciations sur un romancier dont les derniers ouvrages semblent indiquer un progrès moral.

Dans une préface au *Dictionnaire des métaphores de*

*V. Hugo*, par M. Georges Duval, M. François Coppée avait appelé l'auteur des *Contemplations* et de l'*Ane* « le plus grand lyrique de tous les siècles ». M. Brunetière saisit l'occasion de railler cruellement l'auteur des *Humbles* et du *Luthier de Crémone :*

« Le plus grand lyrique de tous les siècles ! Vraiment qu'en savons-nous ? Et qu'est-ce qu'en sait M. Coppée ?... Nous nous demandons seulement avec un peu d'inquiétude, si, venant à écrire demain quelque *Préface pour un Dictionnaire des rimes de Lamartine,* M. Coppée ne ferait pas de Lamartine, à son tour, « le plus grand lyrique » aussi « de tous les siècles ». Ce qu'il y a, d'ailleurs, de plus amusant, c'est qu'en faisant, lui, de V. Hugo, le plus grand lyriqne de tous les siècles, et en le préférant conséquemment à Lamartine, M. Coppée n'admet pas que nous préférions, nous ni personne, les *Méditations* aux *Contemplations* et Lamartine à V. Hugo. C'est une preuve, à ses yeux, de peu de largeur d'esprit. »

Le badinage se termine par ce coup de lanière : « La critique ne consiste pas à formuler des jugements, ainsi que M. Coppée le semble croire, mais à les motiver, ce qui est tout autre chose. »

Quant à V. Hugo lui-même, voici l'une des appréciations de M. Brunetière : « Hugo aura été, parmi les grands poètes, l'un des maîtres les plus dangereux qu'il y ait eu. Unique dans notre langue, et extraordinaire, violent et exagéré, il aura troublé pour des siècles la limpidité de l'esprit français. Pour ces raisons et quelques autres, il n'appartient pas à la famille des esprits bienfaisants. Et cela ne l'empêchera pas d'être un grand poète, un très grand poète, l'un de nos plus grands poètes, mais cela l'empêche d'être le « plus grand » et « le plus grand de tous les siècles » ; et cela vaut bien la peine d'être dit. »

## IV

Les principes littéraires au nom desquels M. Brunetière dicte ses arrêts sont généralement justes et précis ; c'est là son incontestable supériorité. Ce justicier se pique d'avoir

un code et de ne pas s'abandonner aux fantaisies du bon plaisir. Tandis que d'autres d'un goût plus délicat, d'une langue plus souple et d'une intuition plus pénétrante, M. Jules Lemaître, M. Émile Faguet ou M. Anatole France, jugent par impression ou prennent prétexte de l'œuvre dont ils rendent compte pour parler copieusement d'eux-mêmes et pour exécuter les variations les plus paradoxales et les plus imprévues, M. Brunetière saisit corps à corps le livre ou l'auteur, et le déclare bon ou mauvais selon qu'il s'approche ou s'éloigne de l'idéal qu'il s'est formé.

Moderne par l'information, il reste classique par le respect des vieilles règles. Sous une phraséologie plus neuve, il a eu le mérite et le courage de préconiser la législation littéraire de Boileau et de Nisard, j'allais dire de Batteux et de Laharpe, sauf à l'appliquer un peu différemment ; on peut même dire qu'il est plus dogmatique et plus absolu. Ondoyants et sceptiques, les autres vont au hasard de l'humeur et de l'heure ; il paraît toujours convaincu et par là s'impose à ses lecteurs. Quiconque parle avec autorité, sans douter et sans céder, finit par faire prévaloir ses opinions, et plus que jamais en ce temps où ceux qui jugent par eux-mêmes sont en si petit nombre.

Rien ne ressemble moins à la manière de Sainte-Beuve que celle de M. Brunetière. Le critique des *Lundis* entre dans l'œuvre qu'il veut analyser avec une souplesse merveilleuse ; érudit, artiste et philosophe, il s'y adapte sans effort et en fait le tour avec une aisance et une sagacité parfaites ; sans passion apparente, il en montre les beautés ou les défauts, suivant que l'auteur a ses sympathies ou ses rancunes de lettré et de libre penseur. Peu d'hommes ont caché tant de haine tenace sous le masque du dilettantisme. Comme le lierre, il s'enroule autour des colonnes du monument, en ayant l'air de les parer, et il en disjoint les pierres. M. Brunetière est-il plus impartial ? Je le crois ; en tout cas, il ne dissimule pas ses griffes dans une gaine de velours, et ses morsures n'ont pas l'air d'une caresse. Au lieu d'une imperceptible piqûre, mais envenimée, il donne un coup de massue.

M. Brunetière a rendu au public et aux lettres françaises quelques services dont il convient de lui tenir compte, sans les exagérer. Il n'a pas été le premier, ni le seul, à combattre l'école réaliste et le roman naturaliste ; mais peu l'ont fait avec plus de vigueur et de ténacité. Pendant qu'une foule de juges séduits ou payés s'inclinaient devant la vogue de Flaubert et de Zola, il a montré ce qu'il y avait d'abject dans ces œuvres, de faux dans ces théories, d'outré dans ces prétendues peintures de l'humanité, de corrupteur dans ce cynisme obscène. « Un naturaliste, a-t-il dit en dévoilant l'erreur fondamentale du système, est un homme dont l'œil ou l'esprit ne se rendent pas compte que pas un être de la nature n'est un exemplaire tellement achevé de son type, que l'imagination n'en conçoive au delà quelque exemplaire plus achevé, c'est-à-dire plus vrai. »

Cette campagne a commencé la réputation du critique et lui a conquis la faveur des honnêtes gens. On peut dire que l'auteur n'a rien fait de mieux et de plus utile ; on sent vraiment dans quelques pages le souffle d'une sincère indignation.

Au moment où M. Brunetière débutait, Voltaire et les encyclopédistes avaient dans l'Université un regain de faveur ; on allait jusqu'à les préférer aux hommes et aux œuvres du dix-septième siècle. Qu'on se rappelle les conférences tapageuses de M. Paul Albert et l'outrecuidance avec laquelle il se flattait, devant son auditoire de l'École normale, d'avoir bientôt fait le tour des idées de Bossuet. Les catholiques protestaient au nom du bon sens, du bon goût et de la religion, mais leur voix n'était guère écoutée. M. Brunetière reprit leur thèse et leurs raisons, et il les fit parvenir à des oreilles et dans des milieux d'où elles avaient été jusqu'alors systématiquement écartées.

Une étude sur Voltaire, où les formules admiratives se mêlent d'une façon bizarre aux accusations accablantes, se termine par un parallèle entre le vieillard de Ferney et l'évêque de Meaux. On y lit cette singulière assertion : « Le prêtre du dix-septième siècle a vu plus loin et plus juste que le pamphlétaire du dix-huitième, car, ayant traversé, comme

les autres, les angoisses du doute, et sué, dans le secret de ses méditations, l'agonie du désespoir, il a compris que, toutes choses qui tiennent de l'homme étant imparfaites, c'était trahir la cause elle-même de l'humanité que de dénoncer au sarcasme, au mépris, à l'exécration, les maux dont on n'avait pas le remède. » Où M. Brunetière a-t-il découvert ce Bossuet suant l'agonie du doute et du désespoir dans le secret de ses méditations?

Les ennemis de Voltaire prétendaient que ses flagorneries de style adressées aux puissances les plus ignobles étaient une nécessité du temps. « On oublie, réplique fort bien M. Brunetière, que ni nos grands hommes du dix-septième siècle n'ont rabaissé leur talent à ces honteux usages; ni les Montesquieu, ni les Buffon, ni les Rousseau, ni les Diderot, ni les d'Alembert eux-mêmes au dix-huitième siècle. Pourquoi donc le seul d'entre tous, qui s'est dérobé derrière l'anonyme toutes les fois qu'il y avait quelque danger à courir, serait-il recevable à dissimuler sa bassesse naturelle sous cette mensongère excuse? Mais le vrai, c'est que pour Voltaire, le soin de sa dignité ne venait qu'après celui de sa fortune, comme le souci de son art ne passait qu'après celui de sa popularité. »

Il avoue que ce Voltaire « dont a conçu l'étrange fantaisie de faire l'un des ancêtres de notre démocratie égalitaire, fatiguait la souplesse de sa plume à chercher, pour un amour-propre royal, des flatteries inédites et des adulations qu'il n'eût encore prodiguées dans l'antichambre d'aucun cardinal-ministre ou dans le boudoir d'aucune favorite régnante. Macaulay, que les usages de la franchise anglaise dispensent ici de ménager les termes, a cru devoir recommander quelque part la lecture de cette correspondance aux habiles qui voudraient se perfectionner dans l'art ignoble de la flatterie. »

Non seulement le caractère de l'homme, mais le talent de l'écrivain et l'influence de l'œuvre sont ramenés à leur juste valeur. Voltaire « avait une tendance à rabaisser, à dégrader les choses humaines, et, jusque dans l'histoire, il restait le poète de la *Pucelle*. Il était rebelle à l'étonnement, réfractaire à l'admiration, le vrai maître de cette école où l'on croit

avoir raison d'un trait d'héroïsme par une pantalonnade... Il n'a pas le sens des grandes choses....

« Je sais bien que l'action de toute une armée s'attribue au chef qui la commande; mais encore, et quoiqu'ils marchent tous deux en tête de leur troupe, ne faut-il pas confondre le trompette avec le général. Voltaire n'a été que le trompette ou le clairon retentissant de l'esprit du dix-huitième siècle. »

Dans ce siècle tout entier, M. Brunetière affirme résolument que c'est en vain que vous chercheriez « l'ombre d'un poète ». C'est bien dur pour Gilbert et André Chénier.

Quant à l'auteur du *Contrat social* et des *Confessions*, il n'est guère mieux traité. « Que Rousseau soit mort fou, ce qui s'appelle fou, personne aujourd'hui ne l'ignore ni n'en doute, et on ne discute guère que du nom, des progrès ou de l'origine de sa folie. » M. Brunetière voit des symptômes de cette folie prochaine jusque dans la finesse et la profondeur de certaines analyses, ce qui lui suggère cette réflexion très contestable : « D'être aliéné de soi-même, cela devient un moyen de voir plus clair au dedans de soi, dans les profondeurs mêmes de l'être.... Ni la *Nouvelle Héloïse*, ni l'*Émile* eux-mêmes ne nous paraissent tout à fait exempts ni purs de toute trace de folie. »

Montesquieu se rapproche des classiques par les procédés ou la méthode. « Comme à La Bruyère, dans ses *Caractères*, comme à Bourdaloue, dans ses sermons, comme à Molière, dans ses comédies, les réalités prochaines ou présentes ne lui servent que d'une occasion pour étudier en elles quelque chose de plus général et de plus permanent qu'elles-mêmes... Et c'est même pour cela que leurs comédies, que leurs portraits et que leurs sermons survivent à tant d'autres. »

Malgré de grandes qualités, Montesquieu a manqué de cette force et de cette étendue de génie qui voit et montre l'enchaînement et la suite des faits. « Faute de cela, l'*Esprit des lois* n'est pas un livre, mais seulement l'idée, ou encore mieux les fragments d'un grand livre; il y fait constamment penser, il ne l'est pas lui-même, il ne l'a jamais été. *Stat magni nominis umbra :* c'est le souvenir d'un grand monument, mais le monument n'a jamais existé. »

Pendant quelques années Diderot a été en vogue. M. Brunetière n'a cessé de battre en brèche cette réputation. Ce n'est pas seulement le cynisme grossier de la *Religieuse* ou des *Bijoux indiscrets* qui le révolte, c'est l'incohérence et le peu de solidité des théories sur le drame ou sur les beaux-arts. « Il y a une connaissance des choses et des hommes plus profonde et plus sûre, un sens plus vif de la réalité, je ne dis pas dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, mais dans les *Mémoires* du moindre frondeur, que dans Diderot tout entier. »

Suivant M. Brunetière, la critique d'art a été faite au dix-septième siècle par des artistes et de très grands artistes, cent ans avant que Diderot se soit emparé du genre pour le corrompre. Les *Sàlons* ont jeté la critique d'art dans une voie fausse ; les *Conférences* de l'Académie l'avaient engagée dans la bonne voie, dans la vraie, dans la seule. Pour être technique, elle n'était pas moins intelligible à tous ; fût-elle plus technique encore, elle serait la bonne. En peinture et en sculpture, la forme, c'est-à-dire l'invention dans l'exécution, a bien plus d'importance et de valeur que le style en littérature, puisque ce sont des arts plastiques. La critique n'a donc rien fait, tant qu'elle n'est pas descendue dans les détails techniques, tant qu'elle n'a pas découvert cette originalité de crayon et cette individualité de palette qui classent les peintres, comme l'individualité de l'expression et l'originalité du tour classent les écrivains.

La raison que donne M. Brunetière de cette supériorité de la critique par les artistes français du dix-septième siècle mérite d'être pesée. C'est que Le Brun, Poussin, Le Sueur, Champaigne, etc., avaient une haute idée de leur art, et en avaient étudié à fond toutes les parties avec un esprit très philosophique. Ils possédaient un grand nombre de connaissances libérales et visaient à prendre rang dans la société ; c'étaient des esprits cultivés et presque des écrivains. On n'a pas suffisamment étudié l'art, à cette belle époque, dans ses rapports avec la littérature et même avec la philosophie, et, aurait-il pu ajouter, avec la théologie.

Pour la plèbe des encyclopédistes, M. Brunetière professe

le plus profond dédain. « Le propre, en effet, d'un véritable encyclopédiste, le propre de Diderot, de d'Alembert, de Grimm, de Marmontel, de Morellet, c'est d'ignorer l'homme, et de l'ignorer complètement. Je pose en fait qu'entre eux tous ils n'ont pas augmenté d'une seule connaissance la somme des vérités psychologiques et morales que leur avait léguées le siècle précédent. »

Un seul homme alors semble avoir l'estime et la sympathie de M. Brunetière. « Il est permis de regretter que Malesherbes n'ait pas mieux compris ce qu'il y avait en Fréron d'audace et de générosité même, et qu'au contraire, comme on l'a vu, ce soit toujours ou presque toujours contre Fréron et du parti de la *philosophie* qu'il ait cru devoir se ranger. »

Quoi qu'il en soit du talent de Fréron, qui fut, en réalité, considérable, et qu'il est à tout le moins injuste de vouloir juger d'un mot, comme le font, sur une calomnie de Voltaire, des gens qui ne connaissent pas le rédacteur de l'*Année littéraire*, « cet homme, en son temps, à son heure, dans un siècle où l'intolérance philosophique était aussi haineuse et aussi tyrannique, incontestablement, que ne l'avait jamais été toute autre forme de l'intolérance, a seul, et presque seul contre tous, en dépit des injures, en dépit de l'envie, en dépit de la ruine, en dépit de la Bastille, soutenu trente ans durant les droits de la critique et de la liberté de penser. C'est quelque chose; et c'est assez pour lui faire dans l'histoire littéraire du dix-huitième siècle une place plus qu'honorable. »

## V

Le dix-septième siècle, l'ancienne France et même l'ancien régime ont inspiré à M. Brunetière de belles pages et de précieux aveux. Il admire sincèrement ces institutions imparfaites, sans doute, mais qui portèrent si haut et si loin le pouvoir matériel et l'influence morale de la France, par sa diplomatie, ses armées, ses flottes, ses monuments, ses littérateurs, ses artistes, ses grands hommes dans tous les genres. « Direz-vous peut-être que cela coûtait cher? Ce n'est pas mon avis,... si cette misère intérieure, qui n'a pas été toujours aussi lamentable qu'on veut bien le prétendre, a été la

rançon de cette grandeur extérieure, dont nous ne pouvons même plus aujourd'hui nous faire l'idée. »

Ce qu'il admire, en particulier, c'est l'esprit de tradition et de suite. Toutes fonctions étaient accessibles à tous ; mais il fallait, d'ordinaire, plusieurs générations pour élever la famille rurale à la grande robe et à la vraie noblesse.

« N'est-il pas permis de se demander si, dans un grand pays comme la France, cette antique lenteur ne valait pas mieux aux intérêts de tous que la moderne rapidité? Il y a, en effet, comme une aptitude générale au gouvernement des hommes qui ne saurait s'acquérir sans une longue préparation. Il y a une éducation de l'expérience héréditaire que ne suppléent ni l'instruction la plus étendue, ni le génie spécial lui-même... Quiconque sort immédiatement du peuple manque toujours par quelque endroit. » Ainsi le grand vice des sociétés démocratiques, c'est la mobilité des conditions et l'impossibilité de fixer les aptitudes utiles au gouvernement de la société.

M. Brunetière proclame que ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas reconnaître que l'ancien régime avait beaucoup fait pour le développement de l'instruction primaire dans les campagnes, et qu'en cette matière, comme en tant d'autres, on a suivi l'impulsion, mais on ne l'a pas donnée. Le paysan d'autrefois pouvait s'instruire et, s'il était intelligent et laborieux, devenir instituteur, notaire, officier, évêque et premier ministre, dès ce temps-là comme aujourd'hui, quoi qu'en disent « ces nombreux *manuels* dont l'école primaire est infestée ».

Ce qui caractérise le dix-septième siècle, c'est le bon sens et la sérénité de l'intelligence. « Le plus grand dérèglement de l'esprit pour un homme du dix-septième siècle, c'est de donner dans le « sens individuel »; à plus forte raison d'y abonder. L'idéal qui règle la méditation et l'action, c'est un développement harmonieux de toutes les facultés... On n'est pas un habile homme parce que l'on est tout sensibilité, tout imagination ou tout raison; mais on est un habile homme parce que l'on sait faire appel à la raison où il faut, à l'imagination quand il faut, à la sensibilité comme il faut. C'est

l'accord parfait de la sensibilité, de l'imagination et de la raison qui fait la suprême beauté classique d'une *Provinciale* de Pascal, d'une comédie de Molière, d'une fable de La Fontaine, d'une tragédie de Racine, de l'*Oraison funèbre du prince de Condé.* »

Trois grandes influences, selon M. Brunetière, se disputent au dix-septième siècle la domination des esprits et l'inspiration des idées : le naturalisme, le cartésianisme et le jansénisme.

Assurément la philosophie sensualiste de Molière, les tendances rationalistes auxquelles le *Discours sur la méthode* creusa un lit, enfin le rigorisme hérétique dont Port-Royal fut le foyer, ont exercé un grand empire ; mais M. Brunetière a eu tort de traiter en quantité négligeable l'influence catholique, qui fut autrement profonde, et surtout autrement féconde que l'obstination janséniste. C'est grâce à cette lumière universelle et à cet air vivifiant que les hommes de ce temps ont gardé cette hauteur d'intelligence et cette santé morale qui impriment à l'ensemble de leurs œuvres une incomparable splendeur de puissance ordonnée. La plupart des effets salutaires attribués à l'erreur doivent être restitués à la vérité ; soutenir le contraire, c'est se montrer peu juste ou peu perspicace.

Pour avoir oublié les principes qui guidèrent le dix-septième siècle, le romantisme finit misérablement. « S'il est possible, en effet, que les classiques, j'entends les bons ou même les seuls, ceux du dix-septième siècle, se fussent trop défiés de l'imagination, on ne peut pas cependant reprocher à Corneille ou à Pascal, à La Fontaine ou à Bossuet, de n'en avoir pas connu l'usage ; et ils avaient bien su ce qu'ils faisaient en la soumettant à l'empire de la raison. L'imagination livrée à elle-même a quelque chose de trop mobile, ou pour mieux dire, de trop fantasque. Incapable de se juger, son mouvement naturel, qui est en tout d'excéder la nature, tend de lui-même à l'éloigner de cette vérité, que l'on peut bien distinguer, mais jamais entièrement séparer de la vérité dans l'art. Elle se complaît aux chimères, et les monstres ne l'effarouchent point. Frappée d'abord, et souvent uniquement frappée d'un seul aspect des choses, elle manque surtout du

sens de la proportion, de la mesure, de la justesse. L'histoire du romantisme en peut servir précisément d'un mémorable exemple. »

A l'abus de l'imagination est venu se joindre l'abus du *moi*. « Le *moi* content et gonflé de lui-même se dilate orgueilleusement dans une espèce de fausse conscience de sa violence, qu'il prend pour de la force, et de sa témérité, qu'il appelle du nom de hardiesse. L'abus de l'imagination a jeté les Hugo même et les Lamartine, les George Sand et les Michelet, dans les erreurs d'art que l'on sait, car je ne veux rien dire ici des autres ; mais l'abus de l'imagination, on le voit, c'est la suite chez eux d'un excès de confiance en eux-mêmes ; c'est donc encore et toujours l'exagération du sentiment individuel ; c'est proprement une conséquence, et la manifestation extérieure de l'hypertrophie du *moi*. N'en dirai-je pas autant de l'exagération et de l'excès de leur sensibilité ? »

En descendant jusqu'à nous, il semble à M. Brunetière qu'on revient de ce culte insensé. « On peut au moins se féliciter tout d'abord que, dans tous les genres, y compris la poésie même, la littérature ait cessé d'être *personnelle ;* et que l'œuvre d'art ne soit plus qu'accessoirement, d'une manière presque occasionnelle et involontaire, la manifestation ou l'expression de l'écrivain. Maintenant, à l'exception de quelques attardés, qui aiment dans le romantisme le souvenir de leur jeunesse ; de quelques symbolistes aussi dont le timbre est un peu brouillé ; de quelques dilettantes enfin, dont les sensations ne sont pas, d'ailleurs, aussi personnelles, aussi rares, aussi distinguées qu'ils le croient, et tous ensemble ils font bien une demi-douzaine, pas un écrivain ne s'imagine que le monde ait affaire de sa confession, ni surtout ne dispute que l'art, s'il a sans doute un objet plus élevé, n'ait au moins son principe, sa base en quelque sorte et sa loi, dans l'imitation de la nature et de la vérité. C'est ce que l'on ne distinguait pas très bien, il y a quelque vingt ans seulement. Les poètes surtout, race toujours vaniteuse, ne se résignaient pas à ne point parler d'eux-mêmes. »

Enfin M. Brunetière a protesté plus d'une fois contre la « superstition des littératures étrangères », et demandé que

l'on revînt à nos traditions nationales de clarté, de mesure et de bon goût. Alors les Allemands feraient à l'art français et à notre littérature « le même honneur qu'à nos vins ». Il en va autrement, hélas ! « Encore quelque temps, et pour quelques éloges venus d'outre-Rhin, on aura sacrifié le meilleur de l'héritage que nous avaient légué nos pères. »

On voit par ce qui précède quelles sont les idées de M. Brunetière sur la critique et son rôle, sur la distinction et les règles des genres, sur les lois fondamentales de toute composition littéraire, sur la manière d'écrire l'histoire, sur l'observation et l'interprétation de la nature, sur la subordination hiérarchique des facultés secondaires à la raison, sur le choix des modèles et des maîtres, et enfin sur l'excellence de la langue française. Mais son originalité et son mérite, c'est d'avoir su conserver jusqu'à l'affectation, en ce temps de dilettantisme, d'impressionnisme et de persiflage, un ton grave et hautain, le souci de l'exactitude, la recherche des raisons sérieuses et philosophiques ; c'est d'avoir abordé de préférence des sujets élevés et d'avoir essayé de les traiter avec ampleur, dignité et solidité.

La vogue qu'il a su conquérir à sa personne et à son genre, quelle que soit d'ailleurs la valeur intrinsèque de son œuvre, est encore un service rendu aux lettres, car c'est à la fois un encouragement et une leçon. S'il n'a pas atteint l'idéal, il l'a quelquefois montré.

(*A suivre.*) ÉT. CORNUT.

LA

# QUESTION DE MADAGASCAR[1]

## I

Les droits de la France sur Madagascar sont anciens et incontestables. Ils se basent sur une *préoccupation* ou plutôt sur une occupation exclusive d'une partie de l'île et sur la prise de possession de l'île entière sous l'administration de Richelieu et sous celle de Colbert. Ces droits n'ont jamais été contestés même par l'Angleterre. « Avant l'époque du 1er janvier 1792, écrivaient en effet, très justement, à sir Robert Farquhar, MM. Desbassyns de Richemond et Laffitte de Courteil, la France possédait, depuis cent cinquante ans, la souveraineté de l'île de Madagascar, aux mêmes titres que différentes puissances, et particulièrement l'Angleterre, sur des côtes étendues dans différentes parties du monde. » Mais, soit maladresse, soit malheur des temps, la France ne fit valoir efficacement ses titres de possession qu'avec une lenteur et une mollesse qui permirent de lui en disputer le bénéfice. Nos voisins n'y manquèrent pas.

L'Angleterre et la France ont été pendant tout un siècle, ou peu s'en faut, en opposition directe sur ce terrain. Évidemment ce n'est là qu'un épisode au milieu de la rivalité et, parfois, de l'hostilité déclarée, qui ont si souvent divisé les deux nations à peu près sur tous les points de la terre. Mais deux choses cependant rendent cette lutte spécialement intéressante : l'issue aujourd'hui quasi certaine des compétitions, et la diversité très tranchée de situation et de conduite de l'une et l'autre partie pendant cette longue période de temps.

Des droits incontestables et basés sur des titres séculaires, et en même temps une faiblesse, une indécision, une négligence, qu'interrompaient seulement par moments des

1. Cet article est extrait d'un ouvrage qui paraîtra bientôt, à la librairie Delagrave, sous le titre : *Madagascar, sa description, ses habitants, son histoire.*

demi-mesures pires que l'inaction ; une série de fautes enfin telle que nous aurions dû cent fois perdre cette magnifique colonie : voilà pour la France.

L'Angleterre, elle, n'avait point de droits. Sir Robert Farquhar, le célèbre gouverneur de Maurice, s'inspirant d'un mot du traité de Paris du 30 mai 1814, par lequel nous abandonnions à l'Angleterre l'île de France, désormais Maurice, « avec ses dépendances », prétendit bien, il est vrai, « qu'il avait reçu l'ordre du gouvernement de Sa Majesté Britannique, de considérer l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne... », et par conséquent « de lui maintenir et de lui réserver l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement[1] ». Mais il dut bien vite renoncer à cette prétention devant l'évidence des faits, et surtout devant la dépêche du 18 octobre 1816, par laquelle le prince-régent d'Angleterre lui mandait « qu'il avait bien voulu admettre l'explication donnée par le gouvernement français à l'art. 8 du traité de paix du 30 mai 1814, stipulant la restitution de certaines colonies et possessions que la France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur le continent d'Afrique ».

Dès lors le gouverneur de Maurice changea de ligne de conduite et inaugura une méthode très habile, peu honnête souvent, mais constamment suivie et qui devait, à la longue, donner à son pays ce que l'on n'avait pu obtenir par une interprétation abusive des traités.

Puisque l'on ne pouvait prendre Madagascar, il fallait donc d'abord, par tous les moyens possibles, empêcher la France de s'y établir ; et puis, sous le couvert de civilisation, de commerce, d'éducation, d'évangélisation, d'humanité — peu importerait le drapeau — y pénétrer, y prendre pied, s'y fixer, s'y étendre, y acquérir à la longue une situation telle que nous aurions dû au moment donné, en face du fait accompli, des positions acquises et des intérêts engagés, renoncer à des droits tout platoniques, et accepter une compensation quelconque, quelques arpents de sable peut-être dans les déserts du Sahara.

1. Lettre de sir Robert Farquhar au général de Bouvet.

Cette politique était sûrement adroite, et ce qui la rendit doublement dangereuse pour nous, c'est qu'aucun des successeurs de Farquhar à Maurice, aucun de leurs chargés de pouvoir ou de leurs auxiliaires à Tananarive, Hastie, Ellis, Packenham, etc., ne s'en écartèrent un instant. Tantôt ouvertement soutenus par l'Angleterre et agissant en son nom, tantôt laissés davantage à leur propre initiative, blâmés même parfois extérieurement, mais toujours sûrs d'être approuvés en fin de compte, et toujours secrètement soutenus, ils allèrent constamment de l'avant.

Ils surent en particulier se servir très à propos de tous les secours que leur offrait le caractère hova.

Le Hova apporte toujours trois dispositions bien définies dans tous ses rapports avec les étrangers. Il est, premièrement, d'une susceptibilité et d'une défiance extrêmes qui lui font prendre ombrage de tout, et l'empêchent de se livrer jamais. Mais, pour corriger l'effet de cette défiance, il a, secondement, un très grand amour de l'argent, qui le rend accessible à tous les marchés. Troisièmement enfin, il est doué, pour tout ce qui lui paraît fort et puissant, d'une crainte et d'un respect innés, qui le rendent toujours prêt à baisser la tête et à se soumettre à plus grand que soi.

Les Anglais eurent vite fait de démêler cette triple tendance et d'en tirer tout le parti possible. Et tout d'abord ils se hâtèrent d'accepter, sinon de faire naître, la prétention affichée par les Hovas, encore à cette époque confinés dans leurs montagnes, de devenir les maîtres de l'île entière. Ils les reconnurent aussitôt comme tels, sans tenir aucun compte des droits de la France ; et, par des envois d'armes, par des avances d'argent, par leurs conseils, ils les aidèrent dans la réalisation de leur rêve. Bien plus, ils s'acharnèrent à montrer aux Hovas, dans les prétentions de la France, le grand danger qui les menaçait, et ne cessèrent un instant de nous représenter comme leurs ennemis-nés et les naturels adversaires de leur autonomie et de leur puissance. Ils allèrent plus loin. C'est à leur instigation en effet et par leurs avis que Radama Ier, en 1817, s'empara de Tamatave, autrefois une possession française, et en ce moment la propriété de notre allié, le roi René ; par leurs avis également que ce roi-

telet barbare osa nous braver en face en nous sommant « d'avoir à nous retirer au plus tôt de Sainte-Marie, cette terre malgache » que nous venions d'occuper en 1821, et en chassant de Fort-Dauphin l'officier et les cinq soldats français à qui nous en avions confié la garde.

Quant à nos rivaux, ils n'affichaient vis-à-vis des Hovas aucune prétention ; ils se gardaient bien de laisser voir jamais aucune arrière-pensée. Ils ne voulaient être que leurs amis et leurs alliés désintéressés : les aider dans leurs progrès rapides vers la civilisation ; élever leurs enfants à Maurice et à Londres d'abord, puis à Tananarive et en Imerina ; leur enseigner les arts, les lettres, les sciences de l'Occident ; les aider à se défendre contre leurs ennemis ; enfin lier avec eux quelques relations de commerce.

On ne saurait être plus modeste ; et qui donc aurait pu prendre ombrage d'intentions si amicales ?

Mais en attendant, ils prenaient pied officiellement dans le pays par les deux traités de commerce du 23 octobre 1817 et du 11 octobre 1820 ; ils fondaient au cœur même de la contrée de puissantes maisons de commerce ; et surtout, sous le prétexte de science et d'éducation — car Radama ne voulait pas d'autre religion que celle de ses ancêtres — ils y introduisaient leurs missionnaires qui rapidement s'emparaient de toute la jeunesse[1], et s'entouraient d'une multitude d'adeptes plus ou moins sincères, mais toujours dévoués ; car on les payait fort bien et on se les enchaînait fort habilement par des promesses plus généreuses encore, ou des pensions toujours révocables suivant leur zèle plus ou moins grand et leurs services plus ou moins considérables.

Un moment arrêtés dans leur marche en avant par les édits de proscription de Rosoherina (1835 et 1845) ; unis même un instant à la France, en 1845, pour bombarder Tamatave, ils se reprirent rapidement et réussirent enfin, en 1855, à se faire entr'ouvrir de nouveau les ports de Madagascar.

C'est par leur second moyen d'action, par l'argent, qu'ils y arrivèrent. 15 000 piastres (75 000 francs) données à propos

1. En 1828, ils avaient déjà 33 écoles et 4000 élèves.

par le commerce mauritien à Rainijohary, le favori d'alors de Ranavalona, triomphèrent de toutes les hésitations.

Ce n'était pas du reste la première fois que l'Angleterre recourait à ce moyen toujours si efficace de la corruption. Déjà en 1816, Lesage, le premier envoyé de Sir Robert Farquhar, n'obtenait accès auprès de Radama qu'à force de présents, et il le quittait quelques mois plus tard emportant la promesse d'un traité, mais lui garantissant en retour un secours annuel de 1 000 piastres en or, 1 000 piastres en argent, des armes, de la poudre, des habits, etc. Et ces générosités continuèrent sans interruption. Ainsi, de 1813 à 1826, le gouvernement de Londres fit parvenir 1 549 099 fr. 80 à Sir Robert, « afin d'assurer le triomphe de sa politique [1] ». Ce qui a été dépensé depuis, personne ne le connaît. Mais quand Radama II eut rouvert les portes de son empire en 1861, les Anglais firent si bien que, deux ans après, le malheureux roi était étranglé, sa femme Rasoherina mise en sa place, et toutes les influences de la cour tellement passées en leurs mains que les deux premiers ministres qui successivement dirigèrent dès lors le gouvernement malgache, durent accepter, volontairement ou non, toutes leurs volontés.

Bientôt ils ne se cachèrent plus pour attaquer ouvertement et déprécier la France. Sachant bien que le Hova se mettra toujours du côté le plus fort, ils ne cessèrent un instant d'exalter la puissance et la grandeur de l'Angleterre, et d'abaisser celle de la France. A les entendre, et cela a été dit et redit à satiété surtout depuis la guerre de 1870-1871, la France ne pourrait plus rien faire, la guerre avait anéanti sa puissance; elle n'avait plus d'armes, plus de vaisseaux, plus de canons; la France n'était plus qu'un tout petit pays, qui n'oserait jamais agir sans l'assentiment de l'Angleterre, ou, pour employer les termes mêmes d'Ellis parlant au prince Rakoto : « Les Français ne sont rien, ils ne peuvent faire un pas, remuer le petit doigt, sans la permission de l'Angleterre. »

Les Hovas n'avaient donc rien à craindre d'eux; et les manifestations navales et les démonstrations de toutes sortes se

1. V. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 179.

multipliaient pour bien imprimer cette vérité dans l'esprit de la cour d'Imerina.

II

Nous, de notre côté, nous n'avions rien négligé pour les convaincre de notre faiblesse et de notre impuissance. Dès lors que nous avions des droits sur Madagascar et que nous ne voulions pas y renoncer; et que, d'un autre côté, les Hovas, aidés en cela par l'Angleterre, prétendaient bien ne pas en tenir compte, et devenaient ainsi nos adversaires décidés, nous ne pouvions plus recourir aux mêmes moyens pacifiques que l'Angleterre. Nous étions suspects et nous n'aurions pas réussi. De plus, on aurait tout naturellement interprété une telle conduite comme une renonciation à nos justes revendications. Il ne nous restait plus par conséquent qu'à agir énergiquement et à imposer par la force ce que l'on refusait de nous accorder pacifiquement.

Mais cela, pendant quatre-vingts ans, les divers gouvernements qui se sont succédé en France n'ont jamais eu le courage de le vouloir. Épuisée par les guerres de la République et de l'Empire, paralysée par l'attitude toujours hésitante et soupçonneuse des puissances, plus encore par ses divisions intérieures, la France de la Restauration pouvait difficilement le tenter dès les premières années de Louis XVIII. Plus tard, lorsqu'elle y était résolue et que, selon toute apparence, elle l'eût accompli grandement et rapidement, la révolution de 1830 vint tout arrêter et tout compromettre.

Tout ce qu'elle fit, ce fut de protester énergiquement par une lettre très nette de MM. Desbassyns de Richemond et Lafitte de Courteil, le gouverneur et l'ordonnateur de Bourbon (7 novembre 1817), contre les agissements de Sir Robert Farquhar, et ainsi de réserver formellement l'avenir; puis, le 1er août 1819, de faire réoccuper Fort-Dauphin par quelques soldats; et enfin, en octobre 1821, de prendre possession de l'île Sainte-Marie. Ce fut tout, sauf qu'en 1829 le capitaine de vaisseau Gourbeyre bombarda Tamatave, détruisit le fort de la Pointe à Larrée, et s'établit à Tintingue, en face de Sainte-Marie. Mais il avait échoué devant Foulpointe, et la campagne ne fut pas continuée.

Le successeur de Charles X, Louis-Philippe, était trop occupé de faire rendre à la France, dans le concert européen, la place que lui avait enlevée la révolution de Juillet, et il avait pour cela trop besoin de l'Angleterre, pour rien tenter à Madagascar. C'est pourquoi il accepta l'avis du conseil d'amirauté, « que le parti le plus sage à prendre à l'égard de Madagascar était de renoncer, au moins quant à présent, à tout projet d'établissement dans cette île, en prenant toutes les précautions nécessaires pour sauver l'intérêt de nos armes ». En conséquence, on évacua Tintingue et tout le littoral de la côte est, et nos alliés, les Betsimisuraka, furent abandonnés aux féroces représailles des Hovas.

Cependant il fut impossible de s'en tenir à cette inaction absolue. Deux ou trois ans après cette déclaration, la *Nièvre* faisait des sondages dans la rade de Diego-Suarez, en vue d'établissements ultérieurs; en 1840 et 1841, l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, obtenait pour la France, de divers chefs indigènes, Nossi-Bé et les îles qui l'environnent; puis Mayotte et toute la côte nord-ouest, depuis la baie de Passandava jusqu'au cap Saint-Vincent; et ces acquisitions étaient complétées en 1846 par celle de Vohemar; puis, en 1859 et 1869, grâce à l'habileté de l'amiral Fleuriot de Langle, par celle de toute la côte sud, depuis la baie de Baly jusqu'à la baie de Saint-Augustin. Enfin en 1845, lorsque par un édit d'une barbarie inouïe Ranavalona ordonna le pillage de tous les biens et l'exil de tous les étrangers qui ne voudraient pas accepter toutes les corvées et toutes les sujétions de ses sujets malgaches, le commandant français Romain Desfossés et le capitaine anglais du *Conway*, Kelly, furent forcés d'intervenir. Le 15 juin, ils bombardèrent la batterie de Tamatave et osèrent en tenter l'escalade avec 300 hommes de débarquement. C'était une imprudence. Ils emportèrent bien les postes avancés, mais ne purent forcer le mur d'enceinte, « faute de munitions », et ils durent se retirer, laissant leurs morts au pouvoir de l'ennemi. A peine avaient-ils levé l'ancre, que dix-huit têtes d'Européens étaient hissées sur le rivage, au sommet de pieux aigus.

Elles y restèrent dix ans.

Le gouvernement de Juillet aurait vraisemblablement

vengé cette injure et réparé cet échec. Mais une coalition parlementaire vint d'abord retarder, puis la révolution de 1848, empêcher une expédition de plus en plus nécessaire.

Mais, de tous les gouvernements, celui qui a compromis davantage nos droits et nos intérêts à Madagascar; celui qui, sans raison aucune, a tout fait pour perdre cette splendide colonie et la sacrifier à « l'entente cordiale » avec l'Angleterre, c'est le second Empire.

Napoléon III était tout puissant à l'intérieur et à l'extérieur; il pouvait choisir ses alliés comme il le voulait; un moment même il fut l'arbitre des destinées européennes. Mais, par une aberration inconcevable dans tout autre que dans cet utopiste dépourvu de tout sens politique, il ne voulut voir que l'Angleterre, toujours prêt à se mettre à sa suite, à favoriser tous ses intérêts, et bien décidé, pour sa propre ruine et celle de la France, à ne jamais lui déplaire. Aussi est-ce merveille que sous son règne l'Angleterre ne se soit pas emparée de Madagascar.

En 1831, un jeune homme de vingt-cinq ans, qui avait déjà fait une fortune aux Indes et était parti ensuite fonder un empire en Afrique, fut jeté par un ouragan sur la côte de la grande île. Recueilli et recommandé par M. de Lastelle, ce jeune homme, M. Laborde, ou, comme tout le monde l'appelle là-bas, le grand Laborde, devenait l'ingénieur de la reine Ranavalona, et acquérait à Tananarive par son mérite personnel, par ses grandes qualités de cœur, par son esprit inventif et jamais à bout de ressources, une position exceptionnelle. Sans ouvriers et presque sans instruments, il fondait des canons, faisait des fusils, inventait une fusée, fabriquait de la poudre, et en même temps introduisait sur cette terre étrangère quantité d'autres industries inconnues avant lui : le savon, la poterie, le verre, les bougies, etc., etc. Quand tous les Européens étaient chassés, il restait seul, toujours aussi puissant, et cela sans trahir jamais sa patrie, sans abandonner sa foi, ne cessant au contraire de rendre à l'une et à l'autre les plus signalés services, toujours prêt à sauver des victimes et à atténuer autant qu'il dépendait de lui les ordres sanguinaires de Ranavalona.

Il avait surtout acquis une influence illimitée sur le prince

héritier, le jeune Rakoto, plus tard Radama II, à qui il avait su inspirer des sentiments de grandeur et de générosité vraiment extraordinaires chez un Hova.

C'était le temps où la cruauté de Ranavalona faisait rage. Il ne se passait presque pas de jours où les rues de la capitale ne fussent ensanglantées par les exécutions les plus révoltantes. « Des centaines ou même des milliers de personnes, je n'exagère pas, raconte dans son journal le P. Finaz, qui avait pu, grâce à un déguisement, pénétrer et séjourner auprès de M. Laborde, avaient leurs biens confisqués et se voyaient vendues comme esclaves, ou condamnées à périr par le tanghen[1], pour des rapports vagues et indécis faits sur leur compte. Tel village était détruit et presque tous ses habitants mis à mort, parce que la reine ne les aimait pas; telle personne exécutée parce que Ranavalona l'avait vue en songe; tout Priant — ancien disciple des Anglais — était précipité de la roche d'Ampamarinana, à l'ouest du palais, et, au besoin, achevé à coups de lance. »

Rakoto gémissait de ces cruautés de sa mère et se multipliait pour atténuer le mal. Mais on comprend que les efforts de son dévouement fussent nécessairement restreints.

C'est alors que M. Laborde lui persuada de recourir à Napoléon III. Il ne s'agissait pas de détrôner Ranavalona, ni à plus forte raison de la faire mourir, comme les Anglais l'ont faussement reproché à Rakoto, mais simplement de « sauver le peuple malgache si malheureux[2] », en arrachant la reine aux funestes influences qui la perdaient et en la mettant dans l'impuissance de continuer ses cruautés. Pour cela, le prince offrit deux fois à l'empereur, d'abord par une première lettre, datée du 14 juillet 1854, afin de demander « aide et secours contre les ministres et conseillers de la reine sa mère, et oppresseurs du peuple malgache », et ensuite par l'intermédiaire du baron Lambert, en juillet 1855, le protectorat de l'île entière de Madagascar. En même temps, M. Lambert obtenait une charte qui lui livrait, moyennant un dixième du revenu, à lui et à la compagnie qu'il devait former, toutes les mines et toutes les richesses naturelles de

1. Épreuve par le poison.
2. Lettre de Rakoto à lord Clarendon.

l'île, en même temps que « les terrains vagues à son choix pour culture et établissement, et deux ports en toute propriété et juridiction ».

C'était la possession effective de Madagascar, et jamais pareilles circonstances ne se représenteront. Évidemment il fallait une occasion pour mettre à profit celle qui s'offrait ainsi d'elle-même. Mais nous avions pour nous le prince héritier, la partie la plus saine et la plus influente de la population; et contre nous seulement une reine accablée de vieillesse et un parti détesté de tous.

« Que Votre Majesté, s'écriait le prince en terminant son message, ne repousse pas la prière que je lui ai faite dans ma précédente lettre, et que je lui renouvelle par l'organe de M. Lambert ; car le malheur de mon peuple est vraiment à son comble ! »

Et les chefs malgaches ajoutaient de leur côté, après une touchante description de l'épouvantable tyrannie qui les écrasait :

« Sire, si nous mettons tant d'instances à vous prier de ne pas retarder les secours qui seuls peuvent nous sauver, ce n'est pas seulement à cause des malheurs présents, c'est aussi par crainte d'un malheur irréparable.... Nous craignons qu'on ne l'assassine (le fils de la reine), comme le seul moyen de l'empêcher de régner par la suite. Secourez-nous donc, Sire. »

Or, à des offres si avantageuses et à des avances aussi touchantes, que répondit Napoléon III ? C'est à peine croyable, et M. de Freycinet avait un précédent à invoquer pour se défendre quand il abandonna l'Égypte aux Anglais.

Mais en 1855, alors que l'Angleterre nous avait tant d'obligations pour l'expédition de Crimée, et que l'empereur lui-même était à l'apogée de sa puissance, au lieu de prendre un parti et d'agir au mieux des intérêts et de l'honneur français, il envoya le baron Lambert à lord Clarendon, *pour demander l'avis du gouvernement anglais*, *et*, *au besoin*, *proposer un protectorat à demi entre la France et l'Angleterre*.

Heureusement que lord Clarendon refusa. Ce fut une faute de sa part, car le condominium franco-anglais à Madagascar se fût infailliblement terminé comme le condominium égyptien.

Mais il se servit de cette communication de nature toute confidentielle pour avertir Ellis, alors à Londres. L'agent de la *London Missionary Society* repart aussitôt pour Madagascar, obtient à force d'instances de monter à Tananarive, révèle tout à la reine, et ne se donne de repos qu'après avoir fait chasser M. Lambert, M. Laborde et tous les blancs. Il n'avait pas longtemps à attendre ce triste résultat.

Que les Anglais, en dépit de nos droits, nous aient combattus à Madagascar ; qu'ils aient semé dans ce but l'or à pleines mains ; qu'ils aient mis en œuvre toute leur puissance et toutes les ressources de leur diplomatie ; qu'ils aient entravé et retardé la fondation de la mission catholique ; qu'ils aient lutté d'influence contre le baron Lambert et M. Laborde, on peut le comprendre, sinon l'excuser. Mais ce que l'on ne comprendra jamais, ce que l'on ne saurait assez flétrir, c'est que des hommes qui ont toujours sur les lèvres les mots d'humanité et de civilisation, des hommes qui se sont fait une spécialité de vouloir abolir l'esclavage et répandre partout la liberté politique et le progrès, se soient mis du côté d'un tyran tel que Ranavalona contre des hommes comme Rakoto, Laborde et Lambert, et qu'ils aient par leur intervention, leurs calomnies et leurs mensonges, provoqué la mort, l'exil, la perte de la liberté pour des milliers et des milliers d'innocents. Un mot s'échappe de ma plume à la vue de cette contradiction entre les paroles et les actes, c'est celui d'hypocrisie. Jamais il ne fut plus mérité.

En tout cas, si Ranavalona hésita d'abord à sévir contre MM. Laborde et Lambert, elle se vengea cruellement sur ses pauvres sujets, et de toutes les années de son règne, l'année 1857 fut la plus féconde en massacres odieux.

« Je ne saurais mieux, dit dans son journal privé le P. Finaz, témoin oculaire de toutes ces atrocités, comparer l'état du royaume de Ranavalona, en mai 1857, qu'à notre règne de la Terreur, mais de cette Terreur de 93, qui ôtait jusqu'au courage du désespoir, jusqu'à l'idée de se soustraire à cette terrible situation. On n'ose sortir, de crainte de ne plus rentrer chez soi;... on tremble pour sa femme et ses enfants, car ils seront vendus, et tous leurs biens confisqués, si soi-même on est accusé, ce qui veut dire condamné; car à la

moindre dénonciation on est exécuté, sans même être averti du motif de sa condamnation... Chaque jour, il y avait deux, quatre, six individus condamnés juridiquement à mort... Le 12 mars, la reine, véritablement folle de cruauté, assemble le peuple, lui reproche de ne pas se dénoncer assez, et enjoint à tous ceux qui se sentiraient coupables de se dénoncer eux-mêmes, leur promettant la vie sauve. Pendant six semaines, près de deux mille malheureux s'accusèrent de divers crimes, que souvent ils n'avaient pas commis, espérant par là échapper à des dénonciations qui toujours entraînaient la mort, quelquefois par l'eau bouillante; et en un seul jour douze cent trente-sept furent condamnés aux fers à perpétuité, leurs biens confisqués, leurs femmes et leurs enfants réduits en esclavage. »

Cela alla si loin que les « Priants » ou « gens de la prière », les fils des convertis du temps de Radama I^er^, véritable parti politico-religieux, avec ses chefs et ses réunions secrètes, se décidèrent à ourdir un complot pour délivrer le pays de l'infâme Rainijohary, le favori de la reine, et l'auteur de tous ces crimes. Ils agissaient pour le compte de Rakoto, et avec l'assentiment de MM. Laborde et Lambert. Or, le Rev. Lebrun, digne émule d'Ellis, fit tout pour les arrêter, parce qu'ils allaient servir la France : « Vous êtes protestants, leur écrivait-il; prenez garde à ce que vous faites, votre travail n'aboutira qu'à établir le catholicisme. »

Il ne put cependant les faire changer d'avis, mais il leur fit perdre du temps, jeta le trouble parmi eux, et finalement, peut-être à son instigation, ils furent vendus à Rainijohary par le seul Hova créé jusque-là ministre de la religion réformée, et le chef des écoles protestantes de l'Imerina. Tous ceux qui ne purent s'enfuir ou se cacher furent exécutés.

Puis ce fut le tour des Européens. On donna du tanghen à des poules représentant chacun d'eux, et comme toutes ces poules moururent, sauf celle du P. Weber, ou M. Joseph, qui avait autrefois soigné le frère de Rainijohary, tous furent exilés (17 juillet 1857).

Ainsi Ellis avait atteint son but. MM. Laborde et Lambert avaient complètement échoué; la France ne s'établirait pas à Madagascar; Rakoto, livré pendant quatre ans aux plus per-

fides influences, n'y résisterait pas et deviendrait un prince débauché et corrompu, sans principes et sans force. C'était tout ce qu'il désirait. Par sa faute, le sang avait coulé à flots; le peuple malgache râlait dans les tortures; tous les résultats obtenus, même par les Anglais, étaient détruits. Qu'importe? la France était vaincue et il était content.

Au reste, il ne s'en tiendra pas là.

## III

Le 16 août 1861, mourait la vieille reine Ranavalona, et, malgré toutes les intrigues du palais, elle était remplacée par son fils Rakoto, qui prit le nom de Radama II.

Aussitôt Madagascar est ouverte à tous les étrangers, commerçants, missionnaires, ingénieurs, savants. Liberté complète est accordée à tous d'enseigner, de prêcher, de se faire baptiser. Le nouveau roi écrit au Souverain Pontife, qui lui répond la lettre la plus paternelle qu'on puisse imaginer; puis à l'empereur, qui lui envoie une ambassade pour le féliciter et rehausser l'éclat de son couronnement. Un traité est signé avec la France (12 septembre 1861), qui reconnaissait Radama II « roi de Madagascar, *sous la réserve des droits de la France* », et nous accordait les avantages les plus sérieux: la charte Lambert est confirmée; et l'Angleterre, qui avait aussi envoyé une ambassade, n'obtient son traité que trois mois plus tard.

Seulement, pour être valides l'un et l'autre traité devaient auparavant être ratifiés en Europe. Ce fut peut-être une faute. Ce délai, en effet, donna à Ellis le temps d'agir, de comploter, de semer l'or, de compromettre le roi. Le vieux parti malgache releva la tête, et, le 12 mai 1863, Radama était assassiné; par qui? par Rainivoninahitriniony, chef de l'armée et premier ministre, furieux de ne pas se sentir le maître absolu, et jaloux de la faveur accordée aux Européens! Extérieurement, oui. En fait, Ellis a toujours été soupçonné d'avoir occasionné, peut-être préparé ce crime, et il semble bien difficile de le laver de cette infamante accusation. Ses antécédents, son caractère, sa conduite, la somme énorme — 1 300 000 fr. — qu'il dépensa pendant l'année 1862, enfin le

parti qu'il tira pour l'influence anglaise de ce régicide concourent à l'accuser. « Tout en ayant l'air d'être dévoué à Radama, écrit à cette occasion un voyageur anglais qui se trouvait alors à Tananarive, ne voulait-il donc que le détrôner, par haine de M. Lambert, et pour renverser tous les plans de ce dernier? Il y a des personnes, même des Anglais, qui le croient et qui le disent. »

Quoi qu'il en soit, c'était maintenant à la France à parler. Le traité était revenu de Paris ratifié et signé, et M. Lambert venait d'arriver à Tamatave avec toute une armée d'ingénieurs, d'ouvriers et de mineurs, pour commencer les travaux d'exploitation et prendre possession des terrains et des ports à lui concédés par sa charte.

De Tananarive, on fit dire qu'on désirait entrer en négociations pour un nouveau traité. Mais le commandant Dupré signifia aussitôt au gouvernement hova sa décision : ou le traité tel qu'il avait été conclu et signé, ou les conséquences du refus. C'était un ultimatum, et, s'il n'était pas accepté, M. Laborde avait ordre d'amener son pavillon et de descendre à Tamatave avec tous ses nationaux. Mais le commandant Dupré n'avait point d'ordres; puis il n'était pas sûr d'être soutenu à Paris, s'il brusquait les événements. Dans une telle situation, que pouvait-il faire?

Aussi, lorsque après deux mois d'hésitations, Rosohérina rejeta l'ultimatum et envoya une ambassade en Europe pour gagner du temps, il n'osa pas agir. L'empereur se contenta de montrer de la mauvaise humeur et de réclamer pour le baron Lambert une indemnité d'un million, qui ne fut obtenue que longtemps après et payée à Tamatave contre la remise du texte officiel de la charte que les officiers hovas brûlèrent publiquement.

Mais un fait s'était passé dans l'intervalle qu'il faut faire connaître à l'honneur de ces deux grands Français, Laborde et Lambert, qui après avoir travaillé toute leur vie pour donner Madagascar à la France, et n'avoir échoué que par la pusillanimité du gouvernement qu'ils servaient, voulurent du moins lui conserver tous ses droits.

Pendant les longues négociations pour l'indemnité, le consul anglais Packenham proposa à M. Lambert de lui acheter

sa charte, et il lui en offrit 1 million de livres sterling, ou 25 millions de francs, c'est à dire 24 millions de plus que le montant de l'indemnité réclamée par Napoléon. C'était une fortune quasi princière pour ces deux hommes ; car il ne faut pas oublier que c'est M. Laborde qui avait conduit toute cette affaire et qu'il était l'associé de M. Lambert. Ils refusèrent. Et quand on songe que M. Laborde était presque pauvre ; que ses héritiers n'ont recueilli que quelques épaves de sa fortune, et que ses petits-neveux ont à peine de quoi suffire à leur éducation, on ne peut s'empêcher de penser que la France ne lui a pas rendu justice.

Or voici l'aveu que Packenham, mourant à Tamatave en 1883, faisait à un jésuite missionnaire de qui je le tiens : « Mon Père, en faisant cette offre, je n'avais aucune instruction; mais je suis certain que six mois après, j'aurais eu vingt-cinq vaisseaux de guerre sur les côtes. »

Cela se passe de tout commentaire.

A ce moment tout paraissait perdu pour la France à Madagascar. Brisé et découragé, M. Lambert donnait sa démission de consul. L'Angleterre obtenait en 1865 un traité de paix qui lui livrait toute l'influence, et nous rendait extrêmement difficile la conclusion d'un traité semblable. Et de fait ce n'est que trois ans après que M. Garnier parvenait à le conclure. Le premier ministre Rainivoninahitriniony, puis son frère Rainiharivony qui le supplanta en 1864, étaient vendus aux missionnaires protestants dits indépendants, ou du moins obligés d'accéder à toutes leurs volontés; la reine et son premier ministre recevaient le baptême en 1869 des mains de ces missionnaires, et leur religion devenait la religion d'État de Madagascar; les lois étaient refondues par eux, l'instruction donnée par leurs disciples, l'armée réorganisée sous leur contrôle, la politique enfin du palais soumise à leur inspiration, sinon entièrement dirigée par eux.

Une seule force leur résista et sauva là-bas les épaves de notre influence, empêcha notre nom d'être à jamais oublié et continua à faire aimer la France, je veux dire la mission catholique. Oui, c'est là un fait que l'on ne doit pas oublier, et qu'il est bon de redire, surtout maintenant que l'heure des réparations approche : avec et après M. Laborde, c'est à la

mission catholique que nous devons de n'avoir pas perdu Madagascar.

Fondée sous Radama II, après plusieurs essais héroïques tentés au milieu de circonstances extraordinaires sous Ranavalona Ire, la mission se développa d'abord rapidement. Persécutée ensuite, méprisée, tracassée de toutes les manières par le gouvernement hova, qui au fond ne voulait cependant pas la détruire, afin de se réserver à l'occasion un point d'appui contre l'ambition anglaise, elle continua néanmoins, à sa manière, l'œuvre de M. Laborde, en luttant, en se dévouant, en souffrant, en gagnant peu à peu du terrain.

La France ne songea guère à elle, et ne lui prodigua ni ses secours ni ses encouragements. Si elle inséra une clause en sa faveur dans le traité de 1868, elle n'en surveilla jamais l'observation; si M. Laborde, qui avait repris les soins du consulat après le départ de M. Garnier, lui fut toujours généreusement dévoué, sa voix ne trouvait aucun écho aux Tuileries; si enfin, vers les dernières années de l'Empire, Napoléon III lui accorda en faveur de ses écoles un faible secours de 20 000 francs, cette allocation fut diminuée de moitié en 1871, puis totalement supprimée en 1872, en des termes qui ressemblent complètement à une abdication. « Cette subvention, écrivait en effet l'amiral Pothuau, était justifiée par l'action prépondérante que le gouvernement avait l'intention d'exercer sur Madagascar. Aujourd'hui *qu'on a complètement renoncé à cette politique*, la subvention n'a plus de raison d'être et l'allocation totale disparaîtra en 1872. »

Nous sommes en ce moment à l'époque la plus triste pour notre influence à Madagascar. Si le commandant Lagougine, parlant haut et ferme, rappelle les Hovas à l'observation du traité de 1868, et les oblige à lui offrir une indemnité de 20 000 francs, il est blâmé à Paris. Nous n'avons plus ni influence ni action. Les Anglais seuls restent les maîtres et dirigent tout. En fait, ce sont eux qui gouvernent Madagascar. Et malgré les efforts de la mission catholique, malgré les résistances de Rainilaiarivony, ils rendent nécessaire la guerre de 1882.

Ce fut une grande faute de leur part, et c'est ce que ne cessait de répéter leur consul Packenham mourant, épuisé, à

Tamatave : « C'est une folie, s'écriait-il ; par leur impatience ils détruisent mon œuvre de vingt ans. » Il avait parfaitement raison.

## IV

La France cependant ne pouvait plus reculer. Ses griefs étaient trop graves et ses raisons d'intervenir trop urgentes.

Non seulement, en effet, la position de la mission catholique devenait intenable, surtout depuis la loi sur les écoles qui dérogeait complètement au traité de 1868 ; non seulement, après la mort de M. Laborde, ses biens étaient confisqués par le gouvernement malgache, au détriment de ses neveux MM. Édouard Laborde et Campan ; mais encore, et cela était autrement grave, l'article 85 des lois de 1881 nous dépouillait de tout espoir de rien posséder ou même louer à Madagascar, malgré toutes les stipulations contraires du traité de 1868 : « La terre de Madagascar, y était-il dit, ne saurait être vendue à personne, ni mise en gage entre les mains de qui que ce soit, non sujet de la Reine. » Enfin, dernière insulte, grâce aux menées personnelles des missionnaires anglais Parret, Pickersgill et Kestel-Kornish, notre drapeau était remplacé sur la côte nord-ouest, en face de Nossi-Bé, par le drapeau hova.

M. Duclerc, alors président du conseil, et M. de Mahy, qui faisait l'intérim de la marine, comprirent ce que leur imposait la dignité de la France : l'amiral Pierre reçut l'ordre de bombarder Tamatave.

On connaît le reste.

De cette triste guerre, faite sans suite, sans but arrêté, sans plan bien défini, comme au hasard et au gré de tous les changements de personne, et du traité qui la termina, je ne veux rien dire.

Mais il est de mon sujet de faire ressortir le rôle que joua l'Angleterre dans l'un et l'autre de ces deux événements. Elle n'avait qu'à se retirer et à ne pas intervenir entre nous et une peuplade de barbares qui nous avait insultés. Toute autre nation, même l'Allemagne, eût considéré cela comme un devoir. L'Angleterre ne put s'y résoudre. Si, en effet, lord Granville refusa aux envoyés malgaches toute promesse

de secours et leur conseilla la paix, d'un autre côté, pour leur faire plaisir et pour isoler la France dans ses réclamations, il renonça au droit de propriété que lui conférait le traité de 1865; et son exemple fut suivi par les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie. On sait tout le bruit qu'il fit pour l'emprisonnement du Rev. Shaw, accusé cependant d'avoir empoisonné nos soldats. Enfin, sans parler de l'Anglais Willoughby, qui dirigea les opérations malgaches contre nous, et fut ensuite le plénipotentiaire du gouvernement hova pour le traité de Tamatave, l'Angleterre, alors que l'Allemagne interdisait à ses nationaux de vendre des armes aux Malgaches, laissa aux siens toute liberté — est-ce assez dire? — de leur en fournir.

Ce fut autre chose encore pour la conclusion de la paix. Ne vit-on pas en effet, vers la fin de l'année 1884, des protestants français, et à leur tête MM. Frédéric Passy et de Pressensé, se rencontrer dans cette triste réunion de l'hôtel du Louvre avec des Anglais, Gillett, Alexander et autres, et y prendre la résolution de peser sur notre gouvernement pour lui faire abandonner tout projet d'établissement à Madagascar? M. Frédéric Passy osa même écrire une préface pour un livre où le Français Saillens exposa la doctrine de l'abandon comme « une gloire pour la France et un progrès pour la civilisation »; et ce livre fut adressé à tous les membres du Parlement au moment même où ils devaient se prononcer sur la question par le vote des secours que venait de leur demander le ministère[1]. Ne fut-ce pas aussi un Mauricien d'origine et un ennemi avoué de l'influence française, le consul italien Maigrot, que l'amiral Miot accepta comme intermédiaire pour des ouvertures de paix? Enfin, le 14 août 1885, notre ministre protestant des Affaires étrangères, M. de Freycinet, ne recevait-il pas dans son cabinet M. Proctor, consul de Madagascar à Londres, et le célèbre Parrett, venus « *pour convaincre la France de la futilité d'un protectorat français*[2] ». Et leur intervention ne fut pas sans résultat, car c'est aussitôt après que M. Patrimonio fut envoyé à Tamatave et qu'il fut chargé, de concert

1. V. *Madagascar en 1893,* par M. Martineau, p. 17-18.
2. Témoignage de Panfield Oliver.

avec l'amiral Miot, de faire accepter, en le modifiant si besoin était, un plan de convention préparé à Paris et concerté — on a pu l'affirmer avec vraisemblance — entre le ministre président du conseil et les délégués protestants, anglais et français [1].

Aussi le parti anglais à Tananarive ne s'effraya nullement de ce traité, et sans perdre un instant il se mit à l'œuvre pour l'éluder et en faire une lettre morte.

Inspiré par lui, le premier ministre n'eut qu'un but en vue : se défendre contre la France, et arriver à la chasser de l'île. Si, au commencement, il accorda ou fut obligé d'accorder quelques points à M. Le Myre de Vilers, l'emprunt de 12 millions au Comptoir d'escompte, l'établissement d'une ligne télégraphique de Tamatave à Tananarive, l'envoi de douze jeunes gens dans les écoles françaises, etc., ce fut toujours malgré lui et il ne négligea rien pour en détruire tout l'effet.

Quelques « concessions » furent même accordées à nos nationaux, par exemple, le 2 décembre 1886, celle de M. Suberbie, la seule qui aujourd'hui ait une réelle valeur. Mais depuis longtemps les Français ne peuvent plus rien obtenir, et c'est assez qu'une réclamation passe par la Résidence, pour qu'elle soit aussitôt rejetée.

On ne peut louer aucun terrain ou maison, quoique ce droit soit nettement contenu dans le traité.

En 1888 survint la question de l'exequatur. M. Le Myre de Vilers voulut frapper un grand coup. Il amena son pavillon, fit partir son escorte, et menaça d'une rupture. Hélas! il n'eût pas été soutenu à Paris, et il dut se contenter d'un *modus vivendi* bâtard qui ne fut même pas observé et rendit nos rapports avec la cour d'Imerina encore plus pénibles.

M. Bompard, qui lui succéda, ne manquait ni d'énergie ni d'habileté. Mais que pouvait-il avec un gouvernement bien décidé à ne jamais céder? Ni sa fermeté, ni la douceur de M. Lacoste qui fit l'intérim après lui, pas plus que l'énergie de M. Le Myre de Vilers, ne purent améliorer une situation inextricable. Ils n'étaient pas soutenus à Paris; ils n'avaient

1. V. le fascicule du *Livre jaune* de 1885 sur les événements de Madagascar.

pas de soldats sous la main; ils étaient comme perdus dans un pays ennemi, à 400 kilomètres de nos vaisseaux de guerre, avec un pouvoir bien résolu à se défaire de nous, et les Anglais toujours prêts à l'avertir de nos faiblesses et à le conseiller.

Aussi notre dernier résident, M. Larrouy, n'a eu qu'un seul but : ne pas compromettre notre dignité et nos intérêts et éclairer le gouvernement français. Il l'a fait, et aujourd'hui l'opinion est formée. De tous les Français qui ont visité ou étudié Madagascar, à l'exception de trois seulement, — aujourd'hui il faudrait même dire deux, — tous s'accordent à reconnaître qu'il n'y a que la guerre pour nous tirer d'une situation fausse, ridicule et dangereuse[1].

Les Anglais ont puissamment contribué à amener ce résultat.

1° Le gouvernement de Londres reconnut le ministre des Affaires étrangères de Madagascar à Tananarive, et entra en relations avec lui; de même, il continua ses rapports avec le délégué malgache à Londres. C'était aller contre l'esprit du traité de 1885.

2° Ses agents à Tananarive, et en particulier la Banque orientale, firent tout pour obtenir l'emprunt malgache et fonder ainsi d'importants intérêts financiers anglais en Imerina. Un instant même, ce but parut atteint, et il ne fallut rien moins que l'intervention directe de M. Le Myre de Vilers sur le marché de Londres, pour empêcher de trouver l'argent.

3° Une nuée de solliciteurs ou d'aventuriers anglais se précipitèrent à Tananarive pour quémander et obtenir de vastes concessions qui devaient leur assurer les richesses minérales et les ressources naturelles du pays, alors même que la France en acquérait le gouvernement.

4° Enfin, l'Église établie multipliait ses efforts pour se répandre partout, pour monopoliser l'éducation et continuer à diriger la politique malgache.

1. Je ne fais qu'esquisser ces événements. Leur développement demanderait un chapitre entier ; on le trouvera dans le livre annoncé plus haut.

## V

Mais voici que, le 5 août 1890, est signée entre M. Waddington, notre ambassadeur à Londres, et lord Salisbury, la convention franco-anglaise, qui en échange de l'abandon de nos droits à Zanzibar et dans l'île de Pemba, reconnaissait notre protectorat avec toutes ses conséquences à Madagascar.

Je transcris ici le texte authentique de cet instrument, qui changea subitement nos relations avec la cour d'Imerina, et fut l'occasion, sinon la cause, des difficultés ultérieures.

*Déclaration du gouvernement anglais.*

« Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît le protectorat de la France sur l'île de Madagascar, avec ses conséquences, notamment en ce qui touche l'*exequatur* des consuls et agents britanniques, qui devront être demandés par l'intermédiaire du résident général français.

« Dans l'île de Madagascar, les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection. La tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

« Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les nationaux anglais dans cette île.

(Le reste a trait à l'Afrique équatoriale.)

« Londres, le 5 août 1890. » « *Signé* : SALISBURY.

Trois mois plus tard, l'Allemagne signait une convention semblable.

Diplomatiquement, nous étions donc bien en règle, et il devenait, semble-t-il, impossible à toute puissance, même rivale, de continuer à nous faire opposition. En fut-il ainsi pour l'Angleterre ?

Pour l'extérieur et officiellement, la conduite du Foreign Office a été correcte, mais sans bienveillance. Il a cessé toute relation avec le ministre des Affaires étrangères malgaches,

et a toujours passé par l'intermédiaire de notre résident général; il a reconnu notre droit d'*exequatur ;* mais, pour ne pas s'engager, a tenu à n'avoir qu'un gérant de consulat, au lieu d'un titulaire ; de même, à Londres, il a rompu avec le consul malgache. Cela était de stricte obligation. Mais le gouvernement anglais n'a point empêché ses nationaux de vendre des armes aux Hovas; dans la question des tribunaux à établir, il n'a jamais voulu soumettre ses sujets à notre juridiction, et il est toujours prêt à épouser toutes les querelles et à croire à toutes les plaintes de ses missionnaires ou de ses marchands, fussent-ils des aventuriers ou des écumeurs de mer venus de l'Afrique ou des Indes. D'aucuns l'accusent même de soutenir et d'exciter la vive opposition et la violente campagne que souleva à Tananarive et dans une partie du public anglais la convention de 1890. Est-ce à tort ou à raison? Il serait difficile de le dire. En tout cas, ces agissements ne sont pas invraisemblables, et le moins qu'on puisse affirmer, c'est que l'Angleterre serait toute prête à profiter de ce mouvement s'il venait à réussir.

Aussitôt, en effet, la convention connue à Tananarive, ce fut dans la colonie anglaise une explosion de plaintes amères et d'imprécations contre lord Salisbury. C'était une infamie et une indigne trahison de la part du chef du Foreign Office. Comment avait-il pu d'un trait de plume sacrifier ainsi tous les intérêts anglais, toutes les conquêtes de ses missionnaires? La France allait venir, qui fermerait Madagascar au commerce britannique, chasserait ses nationaux, persécuterait sa religion. On n'oubliait rien, ni le Pape ni les Jésuites, pas même l'Inquisition. On en appelait au parti libéral, à Gladstone, à Labouchère, à Sir Charles Dilke, à l'Amérique, à l'Australie, à l'Afrique du Sud [1]. Et en attendant, on fondait des cours de français dans les écoles de l'Imerina, afin d'être prêts à toute éventualité. C'était plus pratique.

Mais quand nos rivaux virent la France ne pas tirer parti de son avantage et ne rien faire pour s'établir à Tananarive; lorsque le premier ministre, sous l'influence et la direction

1. *Madagascar News,* passim.

de Parrett, refusa de reconnaître la convention franco-anglaise, et en prit occasion pour commencer une vive campagne contre nous, les Anglais reprirent confiance et parurent espérer une seconde fois pouvoir éluder la puissance française.

Plus forts que jamais au palais, ils profitèrent de leur influence, d'abord pour se faire donner des concessions tellement considérables, qu'elles eussent rendu notre autorité, le jour où on voudrait l'imposer, complètement illusoire; et il fallut que la France intervînt, du haut de la tribune d'abord, puis, par la déclaration authentique faite au premier ministre, que toute concession non reconnue et non enregistrée à la Résidence française serait nulle et non avenue.

Puis nos adversaires entamèrent une violente campagne de presse pour demander la *neutralisation* de Madagascar. Prières, menaces, insultes, il n'y a rien qu'ils n'aient essayé, sans s'inquiéter de devenir grotesques à force de vouloir être violents. La France va permettre la traite des nègres et détruire le grand acte d'humanité de Rainilaiarivony, en 1877, quand il délivra tous les Mozambiques; elle va faire de Madagascar un lieu de déportation, et pervertir tous ses habitants en même temps que ceux de l'Afrique du Sud; elle va tout piller, tout saccager, tout détruire; elle va ramener la barbarie. D'autres fois on fait appel aux sentiments chevaleresques de notre nation, on la supplie de ne pas opprimer ce peuple jeune et plein d'avenir, de ne pas lui ravir sa liberté; ou bien on se tourne vers la mère-patrie, on lui montre les Seychelles et Maurice perdus, la route de l'Inde coupée, sa suprématie dans l'océan Indien détruite. D'autres fois on ergote sur la convention franco-anglaise, qui n'a pu reconnaître le protectorat français, car elle n'a reconnu que ce qui était dans le traité de 1885, où il n'y a pas un mot pour établir ce droit de protectorat; ou bien on nous laisse entendre qu'on évacuera l'Égypte si nous renonçons à Madagascar.

On cite toutes les adhésions à cette politique, on évoque tous les témoignages, on tronque les textes, on dénature les faits, on affirme ce que l'on sait être faux; on est allé jusqu'à

railler la mort du malheureux Muller[1]. Bref, c'est une campagne sans nom, sans dignité, sans pudeur, et qui seule suffirait à déshonorer ceux qui la mènent.

Et cette même campagne se poursuit aussi en Angleterre, où l'opinion se dessine nettement contre nous. Tous les journaux s'en occupent, et ne laissent guère passer une occasion de nous être désagréables.

Voici, par exemple, l'analyse d'un article paru le 20 janvier 1894 — alors que l'on parlait déjà d'une expédition — dans une revue hebdomadaire fort répandue et très influente, le *Spectator*. Je prends celui-là de préférence, parce qu'il donne la note exacte de l'opinion moyenne en Angleterre, même parmi ceux qui sont réputés nous être le plus favorables.

D'abord, l'écrivain politique reconnaît que l'Angleterre n'a pas le droit d'intervenir, si la France veut faire la guerre à Madagascar, et il proclame que « Madagascar serait une splendide possession pour toute puissance européenne » qui saurait en tirer parti. Mais il exagère aussitôt à plaisir tous les dangers d'une telle expédition : « Cette conquête, dit-il, sera une entreprise sérieuse, *surtout pour la France*... Les Hovas, c'est bien compris, entendent se défendre, et ils sont très en état de le faire... Ils sont organisés et braves... Ils obtiendront des armes de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, du Portugal. » Puis il y a les fièvres, et trois chaînes de montagnes à traverser ; il y a l'Afrique du Sud qui aura son mot à dire ; il y a les missionnaires protestants et leurs auxiliaires en Angleterre, dont l'amertume sera grande et l'opposition redoutable pour un cabinet libéral ; il y a les officiers anglais, qui commanderont les troupes malgaches...

Sans doute la France triomphera ; mais pour cela, il lui faudra faire appel à ses conscrits, et ses paysans détestent de telles aventures. Ah ! si M. Clémenceau était député, de tels projets seraient réduits en poudre ! En son absence, le ministère obtiendra probablement un vote de confiance. Quel dommage cependant ! car « seuls de toutes les races africaines, les Hovas ont montré une telle capacité à s'élever à

1. *Madagascar News*, passim.

un certain niveau de civilisation, que ce serait mille pitiés que d'interrompre une expérience promettant de tels avantages. »

Enfin, il conclut par ce mot réellement très aimable à l'adresse de nos députés : « La Chambre française, qui n'est pas très forte en géographie, ne prendra vraisemblablement pas ces arguments en considération, mais il reste à voir si, bien que les futures élections soient à trois ans de distance, les représentants s'aventureront à voter un budget de guerre si considérable pour la conquête d'une île africaine dont leurs électeurs n'ont jamais entendu parler. »

Depuis le départ de M. Le Myre de Vilers, la campagne de presse devient de plus en plus violente en Angleterre. C'est la réédition de ce que l'on vit en 1893, à propos des affaires de Siam. Un communiqué officiel fait connaître que tous les droits des sujets anglais seront respectés. Mais contre qui et quels droits ? Chaque jour, le *Standard*, le *Times*, les gazettes de tout nom et de toute couleur donnent de toute leur artillerie.

On aurait tort de s'émouvoir beaucoup de ce bruit, et de croire qu'il annonce des actes. Qui connaît un peu la colonie anglaise de Madagascar ne démentira pas notre prophétie : cette colonie ne sera pas longtemps avant de venir nous féliciter d'avoir su agir, et elle se hâtera d'adhérer à notre protectorat quand il sera réel. Suivie en cela, comme elle l'est aujourd'hui dans son explosion de colère, par l'opinion anglaise.

De tous ces cris et de toutes ces menaces, un seul mot est à retenir, c'est celui qui termine l'article cité du *Spectator* : « Si jamais, dit-il, arrive cette guerre européenne, si souvent annoncée, une des innombrables questions qu'elle résoudra sera l'avenir de Madagascar. » Voilà le mot lâché, et le dernier espoir de l'Angleterre ; une guerre européenne dans laquelle nous serions battus, et qui lui donnerait Madagascar. Et c'est pourquoi elle tente tout pour nous faire différer l'effort décisif.

Elle agissait de même au printemps de 1830, lorsque l'on préparait la glorieuse expédition d'Alger ; on sait tous les efforts que fit l'Angleterre, toutes les menaces qu'elle nous

prodigua, toutes les entraves qu'elle imagina pour nous arrêter, et aussi la noble attitude, si ferme, si fière, si française du gouvernement de Charles X. « Quant aux Anglais, s'écria le roi lui-même dans le conseil des ministres du 21 mars, où l'on passa en revue les dispositions et les réponses de toutes les cours de l'Europe, nous ne nous mêlons pas de leurs affaires, qu'ils ne se mêlent pas des nôtres[1]. »

Cette parole royale, trop souvent oubliée depuis qu'elle fut prononcée, l'a été surtout en ce qui concerne Madagascar. Le gouvernement actuel et son ministre des Affaires étrangères paraissent vouloir s'en inspirer. Tous ceux qui ont à cœur les intérêts français et catholiques ne pourront que les approuver.

1. *Mémoires* du baron d'Haussès.

J.-B. P.

# RÉVEIL RELIGIEUX DE L'ANGLETERRE

(Deuxième article[1])

## L'ÉGLISE ET LES SECTES

---

### I

Dieu veut rendre l'Angleterre à son Église. Qui pourrait douter de ses desseins de miséricorde en voyant les apôtres qu'il lui donne ?

Manning et Newman, quels noms et quels souvenirs ! Nés tous deux dans l'hérésie, tous deux imbus des préjugés les plus opiniâtres, ils consacrent à leur secte, avec une égale ardeur, un esprit éminent doublé d'un grand caractère; puis, parvenus à la maturité du génie et à l'apogée de la gloire, une lumière subite les environne; ils s'aperçoivent que l'Église anglicane est bien morte, qu'elle n'a jamais vécu, qu'ils s'épuisent à réchauffer un cadavre, et ils vont chercher ailleurs la vérité et la vie. Mais ces disciples de cinquante ans sont bientôt maîtres à leur tour; la foi et le zèle les rajeunissent; ils se jettent de nouveau dans l'arène; ils y trouvent plus de victoires qu'ils n'en ont connu, plus d'honneurs qu'ils n'en ont quitté; enfin, sans rien perdre de leur éclat, en approchant du terme, ils achèvent au milieu de l'admiration et du respect de tous une course presque séculaire. Leur conversion fut un appel, leur vie entière une prédication, leur mort est un triomphe.

Si leur destinée se toucha par tant de points, dans leur nature tout fut contraste. On vantait leur éloquence, non pas l'étalage de rhétorique, la dépense de cris, de gestes et d'apostrophes que le vulgaire appelle de ce nom, mais l'art extraordinaire de soulever et de calmer les passions, de remuer et de changer le cœur des hommes. Seulement Manning les subjuguait dès l'abord par l'ascendant de la vertu, ses traits d'ascète, son grand air, son regard d'aigle; il les accablait ensuite de sa logique irrésistible et les entraînait

1. Voir *Études*, 15 novembre 1893.

bon gré malgré au pas de son généreux enthousiasme. Newman, lui, les fascinait au charme de sa voix et de sa parole, il les emportait bien haut, bien loin de ce monde, dans des régions éthérées où l'on s'enivrait d'un air plus pur, d'une lumière plus douce ; on ne pensait plus à la terre, on s'oubliait soi-même, on oubliait l'orateur, ou plutôt on s'identifiait avec lui pour partager ses nobles et sublimes visions.

Les goûts, les études, le tour d'esprit de ces deux hommes ne différaient pas moins. Le fondateur du mouvement d'Oxford vivait volontiers dans le passé ; il se plaisait à méditer les grands enseignements de l'histoire ; il eût aimé la science pour la science, aucun problème ne le rebutait ; l'ancien archidiacre de Chichester se fait une loi de ne pas sortir du présent ; l'histoire n'est pour lui qu'une auxiliaire ; sa prédication, sa théologie, son ascétisme, tout est marqué au cachet de l'actualité.

Enfin, pour résumer, l'un tient du moine, l'autre du soldat ; l'un est la plume, l'autre est l'épée ; l'un est la tête qui conçoit, l'autre est la main qui exécute ; et ils me rappellent ces deux grands évêques de l'antiquité, unis autrefois dans l'amitié comme aujourd'hui dans la gloire, Grégoire de Nazianze et Basile le Grand : le poète, le contemplatif, le mystique, le philosophe, toujours soupirant après la retraite et reconquérant, au déclin de l'âge, sa chère solitude, avec le pasteur infatigable, toujours sur la brèche pour résister aux puissants et secourir les faibles, et mourant, comme il avait vécu, les armes à la main.

La postérité ne les séparera pas dans son estime. Elle dira que chacun d'eux est venu à son heure et que l'un et l'autre ont dignement rempli leur mission. Le premier a jeté aux quatre vents du ciel le germe d'idées fécondes, le second a moissonné les fruits ; celui-là porte un coup mortel à l'Église anglicane et prépare le réveil du catholicisme, celui-ci affermit, organise, unit en un faisceau toutes les forces catholiques et contribue pour une large part aux magnifiques résultats dont nous sommes témoins.

Le progrès de l'Église en Angleterre, n'est-ce pas une illusion ou un leurre ? Beaucoup parlent avec assurance d'ar-

rêt ou même de recul. Qui faut-il donc croire? Il suffira de nous reporter à l'origine du mouvement d'Oxford et de contempler à vol d'oiseau le chemin parcouru depuis, pour nous ranger hardiment du côté des optimistes.

En 1833, l'Angleterre[1] n'avait guère plus de 300 000 catholiques, elle en a maintenant un million et demi ; on y comptait moins de 500 prêtres, on en compte plus de 2 500 ; ainsi le nombre des prêtres, comme celui des catholiques, a quintuplé en soixante ans. Les chapelles, les écoles, les maisons religieuses ont suivi la même progression, sinon une progression plus rapide.

Quatre vicaires apostoliques gouvernaient alors la mission d'Angleterre ; la hiérarchie ecclésiastique, rétablie par Pie IX en 1850, les a remplacés par quatorze évêques, sous l'autorité primatiale de l'archevêque de Westminster.

Lorsqu'en 1829 les portes de la Chambre des lords, fermées aux catholiques depuis un siècle et demi, se rouvrirent enfin devant eux, dix-huit seulement, y compris les Irlandais, répondirent à l'appel. Ils sont maintenant quarante, et douze d'entre eux, parmi lesquels il convient de mentionner les marquis de Bute et de Ripon, nous viennent de l'hérésie.

Si mes calculs et mes observations ne me trompent pas, le mouvement annuel des conversions doit être évalué à 10 000 personnes. En effet, les deux diocèses de Westminster et de Southwark, qui se partagent la ville de Londres, reçoivent chaque année 2 000 abjurations — Westminster 1 300, Southwark 700 — et ce dernier chiffre n'est pas supérieur à la moyenne des autres diocèses. Qui trouverait le total bien faible doit considérer qu'en général les convertis sont une élite, et que dans une bataille on gagne toujours à viser les chefs.

Parmi tant d'heureux résultats, celui que les statisticiens optimistes font sonner si haut — l'augmentation rapide du nombre des catholiques — est en réalité le plus discutable. Si l'on songe à l'accroissement naturel de la population, qui a doublé en cinquante ans, aux centaines de mille Irlandais jetés par la persécution ou par la famine sur les côtes anglaises, aux nombreuses conversions opérées chaque an-

1. Sauf avis contraire, dans tout ce travail, il ne sera question que de l'Angleterre proprement dite, sans y comprendre l'Irlande.

née par les missionnaires, on arrivera peut-être à se convaincre que la perte balance le gain, si elle ne l'emporte. Là où le gain n'est pas douteux, c'est l'influence politique et sociale, la formation du clergé, l'éducation religieuse de la jeunesse, la fréquentation des sacrements, gages certains de futures conquêtes et garanties contre des défections nouvelles. Voyez, par exemple, le diocèse de Westminster. La population catholique y est stationnaire depuis vingt-cinq ans, parce que l'émigration irlandaise a reflué ailleurs ; mais les écoles diocésaines reçoivent maintenant 7 000 enfants de plus, et le nombre des communions pascales s'est accru dans la même période de 18 000. N'est-ce rien que ces milliers d'âmes arrachées à l'erreur ou à l'indifférence pratique ?

Ne nous attardons pas à montrer le progrès : il est par trop évident. Exposons plutôt : 1° les causes qui le ralentissent pour le moment, et 2° celles qui peuvent l'accélérer dans l'avenir.

## II

Deux obstacles principaux retardent la marche en avant du catholicisme. C'est, dans les milieux instruits, un tissu presque inextricable de préjugés ; dans les classes inférieures, le paupérisme avec son hideux cortège.

Il y a, dit saint Augustin, beaucoup d'agneaux hors du bercail, beaucoup de loups dedans. *Multæ oves foris, multi lupi intus.* Ces agneaux éloignés du bercail et néanmoins attentifs à la voix du pasteur, ces catholiques inconscients, enfants de l'Église aux yeux de Dieu, ses adversaires aux yeux des hommes, sont-ils réellement nombreux ? Question délicate à laquelle la théologie semble répondre non et l'expérience oui. Évidemment l'expérience et la théologie ne sauraient être aux prises et il faut trouver un biais qui les concilie. Les théologiens du seizième siècle, s'ils vivaient de nos jours, changeraient peut-être leur thèse en voyant l'hypothèse changée. Alors on passait à l'hérésie par un acte libre, aujourd'hui on naît hérétique ; on devait alors mépriser la vérité, renier la foi, embrasser l'erreur, il suffit maintenant d'obéir à l'impulsion reçue et de s'abandonner à la force d'inertie, pour se trouver hors du droit chemin.

Les anglicans devenus catholiques méritent bien d'être entendus dans leur propre cause. Écoutons le cardinal Manning. « Combien d'autres — en dehors des enfants et des ignorants — aveuglés par des préjugés trois fois séculaires, croient sincèrement et sans l'ombre d'un doute l'Église romaine corrompue dans ses dogmes comme dans sa morale, et voient dans la Réforme une œuvre manifeste de l'esprit de sainteté ! Plusieurs jugeront pareille illusion à peine possible; elle me paraît très possible, à moi qui l'ai partagée plus de quarante ans. Sentiment du devoir, défiance de nous-mêmes, obéissance filiale, vénération envers des personnes supérieures en âge, en science, en vertu, tout ce qu'il y a de meilleur dans notre être semble se conjurer pour nous donner une fausse conscience et nous faire écarter, comme une tentation dangereuse, tout discours, toute lecture, toute recherche de nature à ébranler nos croyances et à nous inspirer des doutes contre la foi de nos pères[1]. »

Supposer aux anglicans, élevés dans les vrais principes de leur secte, le droit d'appliquer à leur foi le doute méthodique, c'est se méprendre étrangement. Quatre *postulata* sont à la base de l'anglicanisme :

1° L'Écriture renferme toute vérité nécessaire au salut. Ce qu'on ne peut démontrer par elle ne saurait être imposé comme un dogme.

2° Le canon des Écritures n'est pas abandonné à la recherche individuelle. Il comprend tous les livres dont l'autorité ne fut jamais mise en question[2].

3° L'interprète autorisé des Écritures ce n'est pas l'individu, c'est l'Église; non pas telle ou telle église, car toute église particulière, y compris celle de Rome, peut faillir, mais l'Église *catholique : Quod semper*, *quod ubique*, *quod ab omnibus*.

4° L'Église a mis dans les trois symboles — des apôtres, de Nicée, de saint Anathase — la substance et comme la moelle

1. Manning, *England and Christendom*.

2. Telle est la théorie. En pratique, les anglicans reçoivent dans leur canon tous les livres du Nouveau Testament, malgré les controverses dont l'Apocalypse et quelques épîtres ont pu être l'objet. Pour l'Ancien Testament, ils assignent un rang inférieur aux sept livres deutérocanoniques.

des Écritures. Elle en a expliqué les points obscurs dans les synodes vraiment œcuméniques. Les questions de détail, où les églises particulières divergent, sont abandonnées aux discussions et aux recherches. Il ne s'ensuit pas que le simple fidèle, si docte soit-il, puisse préférer une église étrangère à celle de son baptême, un autre culte à son culte, une autre doctrine à sa doctrine. Car l'Église où la Providence l'a fait naître a mission pour l'instruire et pour le diriger; ce serait une intolérable présomption de s'ériger en censeur des interprètes autorisés de la religion, et en juge de ceux que Dieu a établis gardiens de la foi et pasteurs de son peuple.

Chacun de ces prétendus axiomes renferme une erreur de fait et une inconséquence : l'édifice qu'ils sont destinés à supporter reposera donc tout entier sur le sophisme. Ce n'est pas ici le lieu de le montrer; il s'agit seulement d'expliquer comment les anglicans ne l'aperçoivent pas. Or, en ce point, tous les convertis sont unanimes; ils croient à leur propre bonne foi et à celle d'un grand nombre de leurs amis restés en arrière[1]. Il a fallu, disent-ils, pour leur dessiller les yeux, un de ces grands coups de lumière dont Dieu a le secret. Et ce ne fut pas sans une certaine inquiétude qu'ils se mirent à regarder autour d'eux; ils craignaient l'esprit d'illusion et de vertige; la grâce put seule triompher de leurs appréhensions. Ils admirent aujourd'hui comment, dans cette lutte intérieure, la victoire demeura à la vérité. Impuissants à démêler les opérations de la nature des touches délicates de la grâce divine, il leur semble parfois qu'ils ont été entraînés, pour ainsi dire malgré eux, par le cours des événements et se sont jetés dans la vérité en fermant les yeux, comme on se précipiterait dans le vide. Mais leur conscience les rassure et ils

1. Voici une anecdote qui a, faute de mieux, le mérite de l'authenticité. L'archevêque anglican de Cantorbéry conserve des rapports de politesse et d'amitié avec un ancien protestant, aujourd'hui l'un des membres les plus éminents du clergé régulier. Un jour, il en parlait en ces termes à un ami commun : « Le bon Père X... ! je le crois de bonne foi, tant il est loyal ; mais quelles idées singulières ! » Quelqu'un, en rapportant ce propos au saint religieux, lui demanda : « Pensez-vous que l'archevêque parle sérieusement ? — En doutez-vous ? » répliqua le Père.

sont d'autant plus reconnaissants à Dieu de leur conversion qu'ils sentent y avoir eu moins de part.

Nous ne pouvons nous inscrire en faux contre leur témoignage concordant, et nous admettons volontiers, chez bon nombre d'anglicans, une bonne foi relative. C'est même pour nous un grand sujet de joie et d'espérance, car la paix de l'Évangile s'adresse avant tout aux hommes de bonne volonté, et dans le champ du scepticisme l'Église ne trouve guère à glaner.

Nous disons cependant bonne foi *relative*. En effet, Dieu seul peut apprécier les inspirations repoussées, les occasions de prier négligées, les résistances plus ou moins voulues à l'appel intérieur, l'amour-propre, l'intérêt ou la passion qui se glissent dans nos motifs les plus purs, et s'insinuent dans nos résolutions en apparence les plus sincères. *Ab occultis meis munda me*, dit le prophète royal. Rien n'est plus caché à l'homme que lui-même et son propre cœur.

Le catholique ne cherche pas la vérité, il la possède; beaucoup d'anglicans la cherchent, et témoignent, sans y songer, qu'ils ne sont pas sûrs de l'avoir. Voyager sur le continent, visiter Rome, lire quelques ouvrages de théologie ou de controverse, voilà les premiers symptômes de cette inquiétude secrète. C'est l'appel de la grâce, appel si suave et si profond qu'il faudrait l'écouter dans le recueillement et la prière, au lieu de l'étouffer dans le bruit et l'agitation. La plupart des anglicans, pressés intérieurement de s'instruire, ne le comprennent pas. Ils veulent vérifier d'abord les prétendues corruptions de l'Église romaine; ils dissertent avec un sérieux qui fait pitié sur l'Immaculée Conception, dont ils ignorent le sens précis, sur l'infaillibilité pontificale, qu'ils prennent de travers. Ils passent de là aux indulgences, au purgatoire, au culte des saints, au célibat ecclésiastique, à la transsubstantiation, et il leur reste encore à examiner la valeur des livres deutérocanoniques, les conditions d'un concile universel, la communion sous une espèce, et une foule d'autres questions dont la seule liste remplirait un volume. La vie d'un patriarche ne suffirait point à pareille étude. De quelque façon qu'on envisage ces matières, on se trouve en présence de textes obscurs, de silences inexpli-

qués, de faits historiques cadrant mal avec toutes les idées préconçues. Un homme qui s'engage dans ce dédale sans flambeau et sans guide n'en trouvera jamais l'issue. Vouloir reconstruire seul l'édifice que l'Église, sous l'assistance de l'Esprit-Saint, a élevé en dix-huit siècles, quelle outrecuidance, quand le moindre problème d'histoire ou de physique suffit à consumer une vie humaine !

Essayez, par exemple, à la seule clarté de l'histoire, de débrouiller la question des ordres anglicans. Je ne nie pas qu'on n'en vienne à bout. Le docteur G. Lee, qui publiait en 1869 un gros mémoire concluant à la validité, finit, à force d'études et de recherches, par chanter la palinodie. Mais ce fut un miracle de labeur et de patience. La question est en effet très complexe, et les nombreuses controverses dont elle a été l'objet n'ont pas peu contribué à l'obscurcir.

On sait que tous les évêques anglicans doivent leur consécration à Parker, placé par Élisabeth sur le siège primatial de Cantorbéry. Si Parker n'était pas évêque, aucun prélat anglican ne l'a jamais été. Or de graves doutes planent sur la consécration de Parker.

Autrefois les controversistes catholiques racontaient qu'il avait été intronisé, dans une auberge, par les compères de ses débauches, après une parodie sacrilège. Quelle qu'en fût l'origine, l'anecdote s'est trouvée fausse. Il y eut le 17 décembre 1559, à cinq heures du matin, une cérémonie de consécration fort étrange et fort courte accomplie par Barlow. Mais il n'est pas prouvé que Barlow fût évêque, et l'on a de graves raisons de penser qu'il ne l'était pas. De plus, la forme de la consécration avait été altérée dans un sens hérétique, sans doute en vue d'exclure la grâce sacramentelle.

Consécration de Parker suspecte, caractère épiscopal de Barlow douteux, forme sacramentelle corrompue sciemment, orthodoxie des premiers prélats anglicans sur la grâce des sacrements pour le moins incertaine : on ne rencontre que doutes de tous côtés. Comment sortir de ce labyrinthe ? Le catholique n'hésite pas. La pratique uniforme de l'Église depuis l'origine du schisme lui tient lieu d'argument. L'É-

glise, qui se contente de réconcilier les prêtres schismatiques grecs, chaldéens, syriens, arméniens, coptes et abyssins, soumet à une nouvelle ordination, sans condition, les ministres anglicans. Mais un protestant qui considère la question avec des yeux prévenus, peut la voir sous un tout autre jour, et souvent il arrive à se convaincre, comme Pusey, « que la validité des ordinations anglicanes ne peut être l'objet d'aucun doute ». Il épilogue sur la forme, sur l'intention, sur l'orthodoxie. Il allègue que la forme en usage chez les anglicans est pour le moins aussi explicite que celle des Grecs et des Éthiopiens, qu'il suffit pour la validité du sacrement de vouloir faire ce que fait l'Église, alors même qu'on se tromperait sur la question de savoir où est l'Église, que le défaut d'orthodoxie n'empêche en rien la collation valide des sacrements, comme la célèbre controverse de saint Étienne et de saint Cyprien l'a démontré.

Il ne s'agit pas de cela. Une intention très générale peut suffire, d'accord; mais au moins ne faut-il pas l'exclure. Le ministre du sacrement ne confère que ce qu'il veut conférer; s'il veut ne conférer aucune grâce, il n'en confère aucune. L'orthodoxie n'est pas nécessaire, soit; pourvu que l'erreur ne porte pas sur un point qui rendrait l'intention impossible.

En d'autres termes, l'intention n'existe plus quand elle est contradictoire, puisqu'alors elle se détruit elle-même. Qui verserait l'eau sur la tête du petit enfant avec les paroles sacramentelles et l'intention de faire ce que fait l'Églisè, excepté de régénérer spirituellement le nouveau-né et d'effacer la tache originelle, n'accomplirait qu'une cérémonie sans signification et sans valeur. De même le prêtre qui, avec toutes les intentions possibles, exclurait précisément celle de changer le pain au corps de Jésus-Christ, prononcerait des paroles vides de sens. Or on ne saurait nier qu'autrefois, et surtout dans les commencements du schisme, quand ils étaient plus infectés de doctrines calvinistes, les anglicans n'aient regardé le dogme de la présence réelle comme une idolâtrie, et celui de la rémission des péchés par le sacrement de pénitence comme une impiété. Aucun évêque anglican, s'il y a eu des évêques anglicans, n'a pu vouloir donner à un ordinand le pouvoir de consacrer le corps de

Jésus-Christ et de remettre les péchés; il a dû exclure cette intention, pour lui sacrilège, il n'a donc pas créé de vrais prêtres, et les prétendues ordinations sacerdotales n'ont pas conféré plus de grâce sacramentelle que l'institution publique d'un officier ou d'un magistrat.

En voilà assez, croyons-nous, pour montrer combien le chemin de la vérité, par les discussions et les controverses, est long et raboteux. Il est une voie plus courte et plus aisée, que peu de gens consentent à suivre. C'est de se poser les trois questions suivantes : 1° Existe-t-il une Église enseignante douée par son divin chef du privilège d'infaillibilité ? 2° Suis-je membre de cette Église ? 3° Ai-je le devoir strict de le devenir ?

L'histoire d'une main, l'Évangile de l'autre, tout homme sincère répondra facilement à ces trois questions. Dès lors tout est fini et l'on peut se passer de controverses. Au contraire, la polémique irrite en général, rarement elle éclaire, presque jamais elle ne convertit. N'espérons pas enlever la position de haute lutte. Ce n'est pas qu'il faille laisser libre cours aux erreurs de fait et aux calomnies. Les revues anglaises, même protestantes, même rationalistes, bien différentes en cela des nôtres, ont assez de pudeur et de loyauté pour imprimer une rectification ou un démenti. Elles sont considérées comme une tribune ; qu'on les transforme en chaire, rien de mieux : mais le plus souvent le résultat sera négatif; on aura seulement empêché une erreur de prendre racine.

Plus puissantes que la controverse, sont la prière, la patience, la charité. Les âmes sont d'une trempe fort diverse, mais il y a en toutes un point accessible où la grâce de Dieu sait bien les atteindre. Déchirer peu à peu les voiles qui offusquent le regard de l'esprit, voilà l'œuvre de l'homme : il n'appartient qu'à Dieu de remuer les cœurs.

Plus encore que le préjugé, le paupérisme nuit à l'Église ; car si le préjugé l'arrête dans ses victoires et stérilise ses efforts, le paupérisme lui ravit ses enfants.

Le paupérisme n'est pas la pauvreté. Le paupérisme diffère autant de la pauvreté que le naturalisme diffère de la nature

et le rationalisme de la raison; la pauvreté peut être honorable, le paupérisme est toujours abject; la pauvreté est le mal des individus, le paupérisme est la lèpre des sociétés. Et qu'on ne se flatte pas de le connaître pour avoir vu la misère dans les pays catholiques, pour avoir rencontré le mendiant italien et espagnol accoudé contre sa borne ou accroupi dans son ornière. Le paupérisme est le produit spécial des contrées protestantes, il fleurit sur le sol britannique. Mais le touriste ne l'aperçoit pas, beaucoup d'Anglais le coudoient sans le remarquer, car il est honteux autant qu'abject. Il n'entre pas dans les églises, il fréquente peu les grands boulevards; oiseau de nuit, il envahit la ville à la tombée des ténèbres. Qui veut le voir dans toute sa laideur n'a qu'à s'engager dans un de ces couloirs obscurs et bas, connus seulement de la police et quelquefois du prêtre. Ce conduit, qu'on prendrait aisément pour le soupirail d'un égout, débouche dans une cour carrée flanquée de toutes parts de huttes immondes. C'est là que naissent, vivent et meurent des centaines d'êtres humains, rebut de la société, parias d'une civilisation raffinée capable de fomenter toutes les misères, comme impuissante à les guérir. Entrez, si vous l'osez, au fond de ces bouges. Une pièce étroite, privée d'air et de lumière, vous offre dans un repoussant pêle-mêle des enfants au teint hâve, des femmes et des hommes aux traits dégradés. Et ce misérable abri ne leur est point assuré. Il appartient avec mille autres de même nature à un spéculateur sans entrailles. Lundi, un collecteur fera la ronde, et tous les locataires hors d'état de payer les trois ou quatre francs, montant du loyer, seront impitoyablement jetés à la rue.

Ce lugubre tableau n'a rien de forcé. On se souvient du frisson d'effroi et du cri d'angoisse qui coururent d'un bout à l'autre de l'Angleterre, quand, il y a dix ans à peine, des études faites sur place soulevèrent un coin du voile. Dans le premier moment de stupeur, l'opinion réclama des remèdes énergiques; une commission royale fut nommée; on vit des dames de la cour visiter les taudis les plus rebutants; on écrivit, on légiféra, on fit des vœux et des plans. Comment s'éteignit ce beau feu? Je ne sais: mais dans

sa tanière le pauvre fut tout aussi pauvre, et le vicieux aussi dépravé.

Or, voici comment le paupérisme, fléau de la société anglaise, est la plaie vive du catholicisme. Un grand nombre de ces malheureux sont Irlandais d'origine. L'auraient-ils oublié ou voudraient-ils ne plus s'en souvenir, leur nom, leur figure, leur accent, leur émotion expansive, leur respect instinctif pour le prêtre, les trahiraient vite. Chassés de leur pays natal par la famine de 1845, ils vinrent demander du travail et du pain à l'industrie anglaise. A cette époque, l'Église romaine sortait à peine de ses catacombes; les écoles, les chapelles, les prêtres, tout manquait. Ce fut un effroyable malheur pour les émigrés d'Irlande, et, pour le catholicisme, une cause de ruines non encore réparées. Ces Irlandais si pleins de foi, si généreux et si dociles, se trouvèrent tout à coup privés de direction, de conseils et d'encouragement. Trop souvent leurs nobles instincts firent place à l'égoïsme. La misère engendra le vice, le vice amena la honte. Beaucoup devinrent la proie des sectes; d'autres, restés catholiques de nom, sont protestants de fait. La divine Providence préparait un secours à ces malheureux dans la personne de celui qu'on a surnommé l'apôtre des pauvres et le cardinal des ouvriers.

Le grand objectif de Manning, l'œuvre de sa vie, fut de protéger l'ouvrier contre la double tyrannie du vice et du capital. Que ne fit-il pas pour moraliser les travailleurs, pour empêcher l'abus des boissons enivrantes? « Ce vice, disait-il sans détours, est notre crime national, c'est notre honte, et si l'on n'y remédie ce sera notre ruine. » Il avait calculé que l'alcool sous toutes ses formes coûtait annuellement à la nation la somme énorme de quatre milliards et soixante mille vies humaines, sans parler des maladies, des attentats, des désordres de toute sorte qui font cortège à l'ivrognerie. De pareils maux réclamaient les plus énergiques remèdes. Manning songea d'abord à l'action de l'État et à l'appui des lois; mais outre la résistance des intéressés, il fallait vaincre la complicité plus ou moins ouverte d'une foule de personnes engagées dans le commerce des spiritueux et la connivence du gouvernement lui-même, qui retire de ce chef près de 800 millions.

Sans désespérer de l'action sociale, mais aussi sans l'attendre, Manning commença par l'action personnelle. C'était un spectacle inoubliable que ce vieillard de quatre-vingts ans, le premier dignitaire de l'Église, visitant à pied ses enfants spirituels dans les immenses magasins du port, et les attendant à leur sortie du travail pour les haranguer en plein air. Son accent était si pénétrant, son éloquence si persuasive, que séance tenante plusieurs faisaient vœu de tempérance et promettaient de s'abstenir désormais de toute boisson enivrante. Lui-même avait pris le *pledge*, pour donner l'exemple, et jusque dans sa dernière maladie les médecins ne purent jamais le décider à goûter aucune liqueur fermentée. La Ligue de la Croix réunissait les volontaires de la tempérance. Ils étaient 28 000. Le cardinal aimait à les grouper autour de lui dans les jardins publics de la ville ou au Palais de cristal ; il organisait à leur intention de petites fêtes, moitié profanes moitié religieuses, et les ramenait à Londres en procession, fanfare en tête et bannières au vent. On cria d'abord au fanatisme, au manichéisme. Que lui importait ? Sa conscience lui rendait témoignage, et ses critiques, à la vue des résultats, finirent par l'admirer.

Manning a trouvé dans les rangs du clergé de zélés et intelligents coopérateurs. Mais le clergé catholique, digne de tous éloges, est trop peu nombreux. Deux mille prêtres valides, absorbés en grande partie par les labeurs de l'éducation, et disséminés sur toute la surface de la Grande-Bretagne, ne peuvent guère occuper que les centres importants de population. Les campagnes, surtout dans le nord et dans le pays de Galles, sont presque délaissées.

Il nous souvient d'avoir célébré quelquefois le saint sacrifice dans une maison de campagne, où le propriétaire, retenu par une lointaine ambassade, ne venait que rarement. Nulle chapelle catholique à deux lieues à la ronde. En peu de jours une trentaine de fidèles étaient découverts dans les environs, et chaque visite en faisait trouver davantage. Sans cette circonstance fortuite, que seraient-ils devenus ? Après quelques années, plusieurs auraient sans doute accompagné

leurs voisins à la chapelle protestante et oublié peu à peu l'église de leur baptême.

Dans les villes, la situation est meilleure. Toutefois, si la pénurie de ministres sacrés n'y est pas comparable à celle de la banlieue de Paris et de nos grandes cités, où un seul prêtre se trouve souvent chargé de sept ou huit mille âmes, là aussi le clergé est insuffisant. L'expérience a montré que pour prévenir les pertes et réaliser quelques gains, il faut un prêtre par mille habitants. Or, il est rare qu'on atteigne cette proportion, plus rare qu'on la dépasse.

Le ministère apostolique offre dans les villes industrielles de l'Angleterre des consolations et aussi des difficultés que nous autres Français ne soupçonnons guère. Un prêtre correct sans être zélé, qui s'enfermerait dans sa sacristie et n'irait pas à la rencontre de ses ouailles, perdrait infailliblement son troupeau. En effet, la population flottante produit un va-et-vient continuel. Telle paroisse se renouvelle d'un tiers en un an. Il faut recommander ceux qui partent à la vigilance d'un confrère, apprendre à ceux qui arrivent le chemin de l'église : faute de quoi ils risquent de rester chez eux ou de s'arrêter en route [1].

1. Quelques détails pratiques sont, croyons-nous, de nature à intéresser. L'Angleterre est encore pays de mission ; les paroisses n'y sont pas érigées canoniquement; cela permet de les créer, de les diviser, de les fondre ensemble, de les supprimer selon le besoin. A proprement parler, l'évêque a seul charge d'âmes, mais chaque prêtre valide s'occupe d'un district bien délimité. A sa prise de possession, il reçoit un registre détaillé de ses ouailles, avec leur adresse, leur position sociale et leur situation religieuse. Ce document en main, il vous est facile de visiter votre troupeau. D'ailleurs si, par erreur ou par distraction, vous omettiez une porte, vous en seriez averti sans retard ; on vous signalera aussi les nouveaux venus, les catholiques négligents ou douteux, les protestants bien disposés. Que de fois, en parcourant la rue, un honnête protestant vous invite à voir un de ses locataires, soupçonné d'être catholique, mais n'allant plus à l'église.

La matinée d'un prêtre sérieux appartient à l'étude, la soirée aux devoirs du saint ministère et aux visites à domicile. La première tournée de l'après-midi a pour but principal de préparer le terrain. Les enfants sont à l'école, les hommes au travail, les femmes occupées de leur ménage. Mais vers six heures l'ouvrier rentre au logis, où ses enfants l'ont précédé. Il fait sa toilette, il prend son dîner, on fait cercle autour de lui : c'est le bon moment. Dire que le prêtre est accueilli avec honneur et respect, c'est trop peu : il l'est avec joie et cordialité. Les enfants offrent un sujet de conversation,

En France, nous avons à lutter contre l'indifférence et le respect humain de la bourgeoisie ; en Angleterre, la classe moyenne est religieuse ; et grâce à l'observation légale du dimanche l'assiduité aux offices s'obtient aisément. Mais un préjugé presque invincible éloigne de l'église les indigents, comme le sont trop de catholiques. Chez les races latines, le pauvre sait que la maison de Dieu est la sienne : il y étale sans honte ses haillons. Il n'en va pas de même dans les pays protestants : nul travailleur ne consentirait à paraître devant l'autel malpropre ou déguenillé, et toute l'éloquence de Démosthène serait impuissante à le persuader.

La pénurie de prêtres serait plus sensible encore si les religieux ne prêtaient main forte au clergé séculier. Des pa-

banal si vous voulez, mais toujours agréé. Quelquefois les assistants, par une pieuse ruse, vous laissent en tête à tête avec un prodigue à ramener ou un récalcitrant à persuader.

Les premières heures de la nuit se passent d'ordinaire au saint tribunal. Les confessionnaux anglais ne ressemblent en rien aux nôtres. Ce sont des cellules accolées aux bas côtés de l'église. Une fenêtre ouvrant sur le dehors laisse pénétrer l'air et la lumière ; une table, une chaise, une lampe à gaz et un poêle sont les principales pièces de l'ameublement. Le pénitent entre par l'église dans une sorte de cage à guichet attenante à la cellule du confesseur. Celui-ci, en attendant, lit, écrit, récite son bréviaire, prépare ses sermons. Dans ces conditions, l'assiduité ne coûte rien et pas une minute n'est perdue. Il est d'usage de noter la première confession qui se fait dans le temps pascal ; on connaît ainsi le nombre des personnes qui ont rempli leurs devoirs religieux, et l'on peut se rendre compte de l'état de la paroisse.

On se demandera peut-être comment les prêtres anglais, relativement peu nombreux, peuvent suffire à leurs ministères et trouver du temps pour les visites. Le problème serait insoluble s'ils étaient accablés de tout le travail matériel dont se plaint le clergé français, au moins dans les villes. Mais les Anglais, hommes pratiques, ont tout simplifié. Point de mariages à des heures indues, tous les baptêmes après la messe, le temps des confessions compris dans des limites larges mais bien déterminées. Le temps vaut de l'argent. Au cimetière, dans la partie réservée aux catholiques, s'élève une chapelle où tous les jours, à la même heure, les parents accompagnent leurs morts. Le prêtre de semaine fait le service pour tous ensemble, puis donne l'absoute et bénit la tombe pour chacun en particulier. Deux ou trois heures suffisent pour dix sépultures, et, dans les grandes villes, le tour de rôle revient rarement. En France, l'usage, l'amour-propre et un sentiment louable de piété envers les défunts s'accommoderaient mal de ces procédés sommaires; mais il ne faut pas laisser périr les vivants pour honorer les morts.

roisses importantes leur sont confiées. Les Jésuites, par exemple, en dehors de leurs collèges et de leurs résidences, ont à leur charge environ cent mille catholiques ; mais ce nombre décroit à mesure que leur participation au ministère paroissial devient moins nécessaire.

En résumé, tant qu'on n'aura pas multiplié les paroisses rurales, et accru dans les villes le nombre des prêtres, il faudra moins songer à gagner du terrain qu'à se fortifier dans ses positions. C'est en Angleterre surtout qu'il faut prier le Maître de la moisson d'envoyer de bons et de nombreux ouvriers.

## III

Sans se piquer d'être prophète, prétention toujours périlleuse quand il s'agit de prédictions à brève échéance, on peut lire dans le présent une partie de l'avenir : d'un côté, le morcellement indéfini des sectes anglicanes, morcellement commencé depuis plus d'un siècle, accéléré de nos jours avec le progrès de la liberté et que des événements prochains vont précipiter encore; d'autre part, la marche en avant, lente peut-être mais continue et assurée, du catholicisme.

Quand le glacier se détache de la montagne où la main des siècles le tenait suspendu, il glisse d'abord immobile au regard ; mais bientôt entraîné par sa propre masse et comme irrité par les obstacles, il roule d'abîme en abîme et obscurcit le ciel de ses imperceptibles débris. L'anglicanisme, en se séparant du rocher sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église, devait subir la loi commune. A peine né, des schismes engendrés dans le schisme lui déchirent le sein : Henri VIII les noie dans le sang, Élisabeth les étouffe de sa main de fer; les dissidents émigrent ou se cachent. Seul le despotisme conserve un semblant de cohésion aux églises nationales; la tolérance les désagrège, la liberté les tue. Car le principe de l'autorité légitime une fois méprisé, il faut en bonne logique mettre à la place le libre examen, et là où règne le libre examen il y a de droit et de fait autant d'églises que de fidèles.

On ne saurait donc être surpris que le schisme anglais se

soit émietté en une multitude de sectes : je m'étonne plutôt de n'en pas trouver davantage. Dix ou douze en moyenne voient le jour chaque année; elles dépasseraient vite le millier si d'autres ne terminaient en même temps leur éphémère existence. Les décès égalent presque les naissances, et le nombre total des communions religieuses connues du public se maintient sensiblement à deux cent cinquante.

Varron, avec toute sa science, ne parvenait pas à démêler la généalogie de ses dieux et se perdait dans le panthéon de Rome : il faut une érudition au moins égale à l'Anglais capable de fonder une nouvelle église sans emprunter le nom ou l'enseigne du voisin. En effet, à côté de l'Église d'Angleterre et de l'Église d'Écosse officiellement reconnues, on trouve l'Église du Christ, l'Église du progrès, l'Église du peuple, l'Église de l'Islam, l'Église catholique apostolique (non romaine), l'Église chrétienne laïque, etc. Peut-être le fondateur espère-t-il se distinguer suffisamment des autres églises en attachant à la sienne le nom de libre. Qu'il se détrompe : aucune épithète n'est plus à la mode. On voit l'Église libre, l'Église libre épiscopale, l'Église libre d'Angleterre, l'Église libre évangélique, l'Église libre de l'Evangile, l'Église réformée libre, l'Église primitive libre, les Chrétiens libres, les Chrétiens catholiques libres, l'Église libre de la tempérance, sans parler des sous-sectes méthodistes ou wesleyennes qui ne diffèrent des églises mères que par ce nom de libre accolé à leur enseigne. Voilà bien des églises libres et j'ai dû en passer. Les armées ne sont guère moins nombreuses ni moins bigarrées, et pour les énumérer toutes il faudrait absolument recourir à l'almanach Whitaker. En première ligne s'avance l'Armée du salut, sous les ordres du général Booth, de réputation si légendaire; puis viennent pêle-mêle l'Armée du royal Évangile, l'Armée chrétienne unie, l'Armée méthodiste, l'Armée du roi Jésus, l'Armée de la sainteté, l'Armée au ruban rouge, l'Armée au ruban blanc, l'Armée au ruban bleu, l'Armée du Seigneur, l'Armée de l'Hosanna, l'Armée de l'Alleluia. Omettons-en, pour en finir, une demi-douzaine, mais gardons-nous d'oublier la plus extravagante de toutes, l'Armée de l'Église.

Toutes ces armées, toutes ces églises mordent à qui mieux

mieux dans l'Église établie, parasites affamés attachés à ses flancs depuis un siècle, et qui l'ont déjà sucée plus qu'à moitié. Elle doit à l'État de résister encore, mais tôt ou tard cet appui lui fera défaut, et qui, dès lors, pourra la sauver?

La séparation de l'Église et de l'État, disons mieux, l'abandon de l'Église par l'État n'est plus qu'une question de temps et d'opportunité. Les véritables auteurs n'en seront ni Gladstone, ni Rosebery, ni les politiques de leur école, mais bien l'opinion publique, le bon sens anglais, la proportion de plus en plus forte des dissidents. Elle sera consommée de droit, parce qu'elle est moralement faite. Ce sera le coup de grâce pour la pauvre Église anglicane, qui porte dans son sein tant d'autres causes de ruine. Non pas qu'il faille s'attendre à une dissolution instantanée, car autant que possible on adoucira la secousse. L'État dira : « Chère compagne, séparons-nous, ainsi le veut la rigueur des temps, mais n'allons pas trancher des nœuds qu'on peut délier. Les droits acquis seront sauvegardés, les intérêts ménagés ; évêques, doyens et pasteurs jouiront à vie de leur riche pécule ; vos églises, vos écoles vous restent ; vous ne perdez que l'appui de mon nom et le prestige de ma faveur[1]. »

1. L'Église établie d'Angleterre, nul ne l'ignore, est de beaucoup la plus riche du monde. Ses revenus annuels en terres, habitations, dîmes et casuel, dépassent certainement 200 et atteignent peut-être 250 millions de francs. Plusieurs membres du clergé occupent en outre dans les Universités ou ailleurs des postes honorables et lucratifs. Après les réductions opérées en 1837, l'archevêque de Cantorbéry touche encore 375 000 francs ; celui d'York et l'évêque de Londres, 250 000. Viennent ensuite les évêques de Durham et de Winchester, avec leurs 7 000 livres sterling. Le revenu de presque tous les autres oscille entre 4 000 et 6 000 livres (100 000 à 150 000 francs). Quelques sièges de création récente n'arrivent même pas à ces chiffres, mais le titulaire de Sodor et Man, dont le diocèse n'est, il est vrai, qu'une grosse paroisse, doit se trouver misérable avec sa rente exceptionnellement faible de 50 000 francs.

Après les évêques, les chanoines. Le traitement du doyen varie entre 1000 et 3 000 livres sterling (25 000 à 75 000 francs), celui des chanoines entre 500 et 1 000 (12 500 à 25 000 francs).

Le reste du clergé se divise en deux classes. Les *titulaires* (recteurs, desservants et chapelains, qui ont obtenu un ou plusieurs des 14 250 bénéfices dont disposent la couronne, les grands fonctionnaires et les particuliers en vertu du droit de patronage) sont généralement bien partagés. Ils

Une institution religieuse si longtemps mêlée à la vie même de la nation, si étroitement liée aux mœurs et à la législation d'un peuple, ne saurait périr en un jour : son agonie sera longue; la génération présente ne verra pas son dernier soupir. Les rouages continueront à jouer, tout le mécanisme à fonctionner jusqu'à ce que les frottements extérieurs aient détruit la vitesse acquise; et le moment de l'arrêt final ne sera point le même pour tous les organes de cette machine.

L'Église anglicane se compose de trois éléments. L'Église haute, l'Église basse et l'Église large ne sont pas, en effet, trois Églises distinctes, mais plutôt trois tendances, trois partis qui se disputent la suprématie. Ces partis rappellent de loin les libéraux, les gallicans et les ultramontains.

L'Église large, comme son nom l'indique, est ultra-libérale. Elle est même devenue franchement rationaliste depuis

ont en moyenne 7 ou 8 000 francs d'honoraires, qui plus, qui moins. Autre est la condition des *auxiliaires*, au nombre d'environ 10 000, le clergé anglican de toute caste comptant aujourd'hui plus de 23 000 membres.

Tout auxiliaire en quête d'une place n'a qu'à se procurer le dernier numéro de la *Benefice Exchange Gazette*. Ce serait pur hasard si, parmi des centaines d'annonces, aucune ne l'alléchait. Voici quelques annonces de ce genre copiées dans le *Guardian*, l'organe le plus autorisé de l'anglicanisme.

*On demande* un prêtre célibataire, sérieux, laborieux, sans moustache, pour une délicieuse paroisse de campagne, à trois quarts d'heure de Londres. Honoraires, 120 £ (3 000 francs), avec logement et service gratuits. — Cobham, Surrey.

*On demande* un vicaire (*curate*), modéré, célibataire, actif et bon prédicateur. Traitement, 150 £ (3 750 francs). — S'adresser au curé (*vicar*), à Heath, Chesterfield.

*Un prêtre* expérimenté, célibataire, prédicateur, modéré, maître ès arts de Cambridge, demande un vicariat. Honoraires, de 150 à 180 £ (3 750 à 4 500 francs).

*On désire échanger* une cure située sur le bord de la mer. Revenus 700 £ net (17 500 francs), avec logement en sus. Avantages sociaux et intellectuels considérables et vicaire payé. On consentirait à des sacrifices pour habiter la campagne.

Le *Guardian* ne s'occupe pas spécialement du trafic des bénéfices ; il contient cependant, en son numéro du 31 août 1892, soixante et onze offres et trente-six demandes semblables. La *Benefice Exchange Gazette* en renferme des centaines. La simonie s'étale, presque sans déguisement, aux yeux du public, et nulle voix ne s'élève pour flétrir ce commerce honteux.

qu'elle s'est mise à l'école de la critique allemande. Les dogmes l'importunent peu; tout dogme, à son avis, n'étant et ne pouvant être que temporaire et relatif.

On a dit que pour s'affilier à l'Église basse trois conditions étaient requises : peu d'esprit, moins encore d'éducation et nulle connaissance du monde. Je ne sais pas si c'est à tort. En tout cas, l'Église basse abhorre le papisme, et sa théologie serait calviniste, si elle avait une théologie.

L'Église haute est la droite de l'anglicanisme, elle représente l'esprit conservateur, elle enfanta le mouvement d'Oxford et touche, par son sommet, aux ritualistes. Son signe extérieur est l'épiscopat, son caractère l'opposition à Rome; les trente-neuf articles sont sa formule de foi, et elle se pique surtout d'être catholique; l'épithète de protestant lui semble une injure.

Cela posé, il est facile de comprendre dans quel sens aura lieu la désagrégation. L'Église large le deviendra tellement, qu'elle cessera d'être chrétienne, je veux dire de croire au Christ rédempteur; l'Église basse se fondra dans les sectes obscures qui fourniront un aliment à son fanatisme; l'Église haute, débarrassée de ses entraves, pourra franchir un degré de plus. Dieu fasse qu'elle monte jusqu'à la pleine lumière!

La dissolution qui se prépare est-elle sans remède? Oui; car l'Église anglicane ne possédant pas en dehors de l'État d'autorité enseignante, judiciaire ou administrative, est dénuée par conséquent de tout principe de cohésion. Si elle avait pu en douter jusqu'à ce jour, la fameuse affaire de Lincoln lui aurait ravi ses dernières illusions.

Voici les faits. Le 4 décembre 1887, le docteur King, récemment nommé à l'évêché de Lincoln, eut la fantaisie de célébrer une sorte de messe pontificale. Grand émoi dans l'assistance. Les ritualistes nous avaient depuis longtemps habitués à ces mascarades solennelles, où il ne manque de la messe que le sacrifice auguste, mais jamais évêque ne les avait autorisés de son exemple. Aussi le docteur King eut-il beau protester de son droit, et alléguer que, successeur des apôtres, il ne reconnaissait sur la terre ni supérieur ni juge, son cas fut déféré à l'archevêque de Cantorbéry. Or, notez-le

bien, le primat n'avait pas plus envie de juger que le suffragant d'être jugé; il avait ses scrupules; sa compétence ne lui paraissait pas suffisamment claire. Bref, il se récusa. Recours est formé contre son refus par devant le conseil privé, lequel reconnaît la parfaite compétence de l'archevêque, et déclare nulle et non avenue la protestation du docteur King. Le primat, juge malgré lui, de par l'arrêt de la haute cour, se tira de ce mauvais pas avec des précautions infinies et un tact admirable. Il ne put s'empêcher de convenir que le rituel de l'évêque de Lincoln s'éloignait, en plusieurs points, des usages reçus, mais il s'abstint d'infliger une peine et même de prononcer un blâme. Appel fut interjeté de ce jugement trop bénin auprès du conseil privé de la reine, tribunal suprême en matière de foi et de discipline. L'affaire était d'une extrême délicatesse. En effet, l'archevêque tolérait le mélange de vin et d'eau dans le calice, pourvu qu'il ne se fît pas à l'autel même; or, le conseil privé avait déclaré peu auparavant qu'un tel mélange était illicite, en quelque endroit qu'il eût lieu. Il devait donc ou se déjuger ou condamner l'archevêque; il se déjugea de bonne grâce, et d'autant plus facilement que, composé en majorité de laïques, il n'a aucune prétention à l'infaillibilité. La sentence définitive et sans appel du conseil privé fut rendue le 2 août 1892, cinq ans après le délit.

Dans ce débat, tout s'était passé dans les règles. Le conseil privé s'était montré plein de courtoisie pour l'archevêque, et l'archevêque de bienveillance pour son subordonné; ce dernier, après de bruyantes protestations, s'était tout à coup ravisé et trouvait maintenant juste une sentence si paternelle, appuyée d'ailleurs par le bras séculier; et tous ceux qui ne ferment pas volontairement les yeux à la lumière avaient pu voir que l'Église anglicane est irrévocablement asservie à l'État, qu'elle ne peut de sa propre autorité ni allumer un cierge, ni donner une bénédiction, ni allonger d'un pouce la forme d'un surplis; que la reine, enfin, par l'organe de ses conseillers, définit le dogme, règle la morale, établit le rituel, régente à son gré les personnes et les choses ecclésiastiques, et que le vrai pape de l'anglicanisme ce n'est pas le docteur Benson, archevêque de Cantorbéry, mais bien Victoria, reine

d'Angleterre et d'Irlande, défenseur de la foi et chef de l'Église au spirituel comme au temporel.

L'anglicanisme, abandonné à lui-même, ne peut-il pas du moins se constituer en fédération, et subsister encore après cette métamorphose ? L'anglicanisme se meurt, le pan-anglicanisme ne peut-il pas naître de ses cendres ?

Qu'est-ce que le pan-anglicanisme [1] ? Un volume a été publié sous ce titre par un apologiste ardent et fécond de l'Église officielle. J'y ai cherché avec soin une définition que je n'ai point trouvée — on ne définit pas les chimères — mais l'idée de l'auteur semble se résumer assez bien dans ces paroles de la préface : « Il nous faut centraliser la communion anglicane, si nous voulons la sauver ; il faut nous serrer autour du trône patriarcal de Cantorbéry ; il faut donner à l'archevêque un conseil permanent, capable de l'assister dans ses fonctions judiciaires et administratives... Voyez le Vatican... Nous ne songeons pas à faire de Lambeth un autre Vatican, mais nous affirmons que la centralisation de l'Église anglicane, répandue dans tout l'empire britannique, est un besoin impérieux, et que cette centralisation peut s'effectuer seulement autour du siège primatial de Cantorbéry. »

Soyons francs : l'auteur ne se dissimule en rien les difficultés de l'entreprise et n'a dans le résultat qu'une mince confiance. Il aurait en effet besoin d'une foi robuste pour n'être pas découragé par les tentatives de fédération essayées jusqu'ici. Le palais de Lambeth a vu, dans ces derniers temps, trois conférences pan-anglicanes, destinées à préparer l'harmonie et qui ont fait éclater des discordances d'opinion irréconciliables. La dernière, tenue en 1888, rassemblait cent quarante-cinq prélats venus de tous les points de l'empire.

Il fut plus aisé de se réunir que de s'entendre. On convint pourtant d'une base. Pour faire partie du pan-anglicanisme, il est nécessaire et suffisant d'admettre : l'Écriture comme règle de foi, les deux symboles de Nicée et des Apôtres, les

1. *Pan-Anglicanism : what is it ? or the Church of the Reconciliation,* by Rev. Morris Fuller M. A. London, 1889.

deux sacrements de baptême et d'eucharistie, enfin l'épiscopat. Ce n'est pas encombrant. Encore le dernier article ne passa-t-il pas sans discussion : on voulait ouvrir une porte latérale aux nombreuses sectes non épiscopales. Mais la majorité trouva que l'heure n'avait pas sonné et que, pour le moment, il n'était pas opportun de réduire davantage un bagage dogmatique déjà si léger.

Sur cette base, on conviait à la paix et à l'union les dissidents anglais, les églises scandinaves, les vieux-catholiques, les églises réformées de France, d'Espagne et d'Italie, les églises orientales, enfin toutes les confessions chrétiennes, excepté une seule, l'Église romaine, « parce que, disait le rapport, on avait la pénible certitude qu'on n'arriverait jamais à un accord avec elle, sans accepter entièrement ses inacceptables prétentions ».

Il n'est pas rare de voir, dans le cours des siècles, des hommes ou des partis aveuglés par l'esprit d'orgueil et de vertige ; mais le ridicule n'avait jamais atteint cet excès, qu'une assemblée incapable de sanctionner la moindre mesure disciplinaire, arrivant tout juste à formuler quelques-unes des vérités les plus élémentaires du catéchisme, se présentât au monde comme l'œuvre de Celui qui a dit : « Allez, enseignez toutes les nations ; » et encore : « Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. » Si l'Église fondée par le Christ répondait à ce modèle, les Pères et les docteurs de tous les siècles se seraient bien mépris ; les Irénée et les Epiphane, les Basile et les Augustin, les Athanase et les Jérôme se seraient acharnés contre des chimères. Il leur convenait de se taire et de laisser tous les hérétiques vivre en paix à l'ombre d'un christianisme large, assez large pour renfermer Pélage et Arius, Nestorius et Eutychès.

Dans cette fastueuse réunion de Lambeth, l'Église officielle, au lieu de montrer sa force et sa vitalité, a donné au monde le triste spectacle de son impuissance : « Elle peut frétiller au soleil de l'État, étincelante d'or et de pierreries, elle peut envoyer ses émissaires aux extrémités de l'univers, elle peut couvrir le monde civilisé de ses cathédrales, de ses palais et de ses monuments, elle peut jouer aux conciles universels ; elle ne peut plus masquer son irrémédiable faiblesse,

elle ne peut ni empêcher la désagrégation intérieure, ni tenir tête aux ennemis du dehors. La révolte est née de la révolte : le serpent a grandi et menace de percer le flanc de sa mère[1]. »

La suppression de l'Église établie trouvera les catholiques partagés de vues et de sentiments. Plusieurs l'attendent non sans effroi. Ils craignent le débordement du rationalisme, contenu encore par l'usage, le bon ton, la participation matérielle au culte public. La plupart néanmoins l'accueilleront avec joie, comme un acte de justice et de logique : de justice, car pourquoi les spoliateurs jouiraient-ils éternellement du fruit de leurs rapines ? de logique, car l'Église anglicane n'étant plus celle de la majorité des Anglais, à quel titre serait-elle toujours considérée comme Église nationale ?

Les catholiques ne réclament pas les faveurs de l'État, mais ils demandent l'abolition de privilèges maintenant sans but, et pensent que si la tolérance leur a tant servi, l'égalité leur sera encore meilleure. En effet, les faveurs accordées à des rivaux entravent leur œuvre, et c'est un terrible poids dans la balance que l'appui de l'État. Un exemple entre mille. En Angleterre, le mariage religieux précède le contrat civil; mais conclue dans l'Église officielle, l'union religieuse est enregistrée sans formalités et sans frais; conclue ailleurs, elle entraîne dépenses et démarches. Les dépenses, toutes minimes qu'elles sont — environ dix francs — déplaisent aux pauvres : les démarches ne plaisent à personne; bref, quand l'un des fiancés est protestant, et quelquefois, hélas ! quand tous les deux sont catholiques, il n'est pas rare de les voir s'adresser au ministre anglican. Ces mariages sont valides, le concile de Trente n'étant pas promulgué en Angleterre, mais on en devine les graves inconvénients. Dans ce cas et dans bien d'autres l'égalité devant la loi serait un précieux avantage : éviter une perte assurée n'est-ce pas réaliser un gain ?

Mais croire à un revirement subit d'opinion, à des conversions en masse, supposer que les clergymen, allégés de leur

1. Rev. F. Clarke, *The Pan-Anglican Conference*. Dans le *Month*, sept. 1888.

or, se hâteront d'accourir à nous, que les laïques, délivrés du cauchemar de l'État, secoueront leur léthargie, c'est bâtir châteaux en Espagne. Je me figure sans trop d'effort une Église schismatique orientale revenant en bloc au centre de l'unité; je conçois un évêque grec, arménien, chaldéen ou copte, ramenant tout son troupeau aux pieds du suprême pasteur; mais un prélat anglican entraînant à Rome toutes ses ouailles est un spectacle impossible à imaginer. Si le docteur Benson, archevêque de Cantorbéry et primat de toute l'Angleterre, se convertissait, il se convertirait seul. Bien plus : que le vrai pape de l'anglicanisme, la reine Victoria, fasse abroger la constitution qui l'enchaîne à l'Église officielle, et se soumette au vicaire de Jésus-Christ, l'ébranlement produit par cet événement inespéré sera peu sensible.

Il ne faut guère compter que sur des opérations de détail et des retours individuels. Or, ces prosélytes qui viennent chaque jour grossir nos rangs, c'est l'Église établie qui nous les envoie : « Quelque absurdes que soient les prétentions de l'Église anglicane, écrivait, peu de mois avant sa mort, le regretté P. Morris [1], elle est la seule secte qui prépare des adeptes à la vraie foi. Nous ne pouvons la soutenir, ce serait faire le mal en vue du bien; mais nul de nous ne voudrait travailler à précipiter sa ruine. Tôt ou tard cependant cet édifice croulera, et l'on verra alors se dresser face à face, d'un côté les forces de l'irréligion, de l'autre l'armée des croyants réunis sous un même chef. » Les ritualistes eux-mêmes, au dire du P. Morris, viendront à leur tour. « Maintenant, ils accoutument le pays à nos prêtres et à nos religieuses, à nos autels et à notre culte; ils prêchent à peu près nos doctrines. Un jour, ils s'apercevront qu'ils ont fait trop ou trop peu de chemin : s'ils reculent, ils cessent d'être chrétiens; s'ils avancent, les voilà catholiques. »

Terminons par ces paroles de bon augure, et laissons le lecteur sur une espérance qu'il nous serait doux de partager entièrement. A l'heure actuelle, l'Église gagne sur l'hérésie dix mille adultes par an. Si le mouvement se maintient — et il peut s'accélérer — ce sera un million de catholiques de plus

1. *Catholic England in Modern Times,* by J. Morris, S. J. London, 1892.

au bout d'un siècle. Le résultat est beau : il est bien plus consolant encore si l'on songe au rayonnement du bien, aux familles protestantes entamées par les conversions, aux nouveaux foyers catholiques fondés. Et Celui qui tient en réserve, dans les trésors de sa miséricorde, des ressources impénétrables à notre faible raison peut refaire l'Angleterre ce qu'elle fut jadis, l'*île des Saints*.

F. PRAT.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

## LA PRÉDICATION

### LETTRE DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

Le 31 juillet dernier, la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers adressait à tous les Ordinaires d'Italie, ainsi qu'aux Supérieurs des Ordres religieux, une lettre circulaire relative à la prédication. Les journaux catholiques l'ont reproduite et chacun a pu la lire. Cependant, il ne paraît pas superflu de revenir et d'appuyer quelque peu sur un aussi grave document.

Fort grave, en effet, par l'objet dont il traite, par les lois qu'il promulgue de haut et avec l'accent qui sied à l'autorité souveraine ; car c'est bien elle que nous entendons. Outre que la Sacrée Congrégation est un de ses organes officiels, nous avons l'assurance formelle que Léon XIII a commandé cette lettre et la certitude morale qu'il l'a inspirée et contrôlée. De plus, et bien qu'un seul pays soit directement en cause, les règles édictées, les besoins auxquels elles répondent, les abus même qu'elles réprouvent sont de nature à intéresser tout le monde. Il n'y a point de frontières pour un semblable enseignement.

Rien de nouveau, du reste. Le sens chrétien n'évolue pas, non plus que le droit sens de nature. Or, si la Sacrée Congrégation tient largement compte des nécessités contemporaines, tout son effort est de ramener la prédication à son caractère traditionnel, essentiel d'ailleurs et immuable; d'écarter les nouveautés de mauvais aloi. Mais encore ces nouveautés sont-elles bien nouvelles ? A la surface, oui sans doute; au fond, il n'en va peut-être pas de même. Qu'importent les formes changeantes de l'abus ? A toute époque, la prédication, l'œuvre éminemment surnaturelle, subit de façon ou d'autre l'invasion du naturalisme, la tentation de se faire trop humaine, voire plus ou moins mondaine et profane. Subtilités ou allégories puériles du bas moyen âge ; indigeste et ridicule érudition de la Renaissance ; faux bel esprit du

dix-septième siècle commençant; honteuse faiblesse qui, au dix-huitième, bannissait presque des chaires à la mode tout christianisme positif et jusqu'au nom de Jésus-Christ : d'où venaient ces excentricités ou ces défaillances? L'amusement remplaçait l'apostolat, parce que, chez plusieurs, les prétentions égaraient ou éteignaient le zèle. En un mot, le naturalisme envahissait l'éloquence sacrée jusqu'à lui faire perdre conscience d'elle-même, de sa raison d'être, de sa mission. Il n'y a pas autre chose dans les abus récents que la Sacrée Congrégation dénonce. La lettre que nous analysons n'est qu'un rappel énergique de la prédication à cette dignité surnaturelle d'où il ne lui est pas permis de déchoir.

Trois points principaux sont touchés : les qualités personnelles du prédicateur, — les matières qui lui sont « vraiment propres », — la façon de les mettre en œuvre.

I. Au prédicateur, il faut avant tout « la vraie piété chrétienne, un grand amour pour Notre Seigneur Jésus-Christ » ; sans quoi il n'aura jamais « cette véritable ardeur de la gloire de Dieu et du salut des âmes, qui doit être le seul mobile et la seule fin de la prédication évangélique ». C'est l'évidence même, et, s'il n'est pas besoin d'y insister longuement, il importait au moins de la rappeler tout d'abord. Avec la piété, le prédicateur est toujours dans son rôle, et, n'eût-il que des talents médiocres, il l'honore. Sans elle, il le trahit forcément ou il ne tarde pas à en sortir.

Il sera docte, nourri « de bonnes études, principalement d'études sacrées ». Étant d'office le vulgarisateur de la doctrine chrétienne, comment pourrait-il se passer de la savoir ou la savoir sans l'apprendre? Aussi, rien à espérer de ceux qui, « confiants dans une certaine facilité naturelle de parole, montent témérairement en chaire avec peu ou pas du tout de préparation. Ces prédicateurs ne font autre chose que battre l'air et attirer sur la parole divine, sans s'en apercevoir, le mépris et la dérision. » Plût à Dieu qu'en Italie seulement on fût tenté de se croire prêt à tout, capable de tout, dès que l'on a quelque verve et un certain art d'agencer les phrases! Les maîtres l'entendaient autrement. Saint Chrysostome, saint Augustin avaient quarante ans quand on leur confia le ministère de la parole, et tous deux

s'effrayaient de n'y être pas assez bien préparés. Lacordaire, après ses premiers triomphes à Notre-Dame, quittait tout pour aller chercher dans la retraite un accroissement de doctrine et de sainteté. Si le prêtre est aujourd'hui forcé de débuter vite, la faute n'en est pas à lui, et rien ne l'empêche d'avoir, avec la piété indispensable, une science qui suffise à ses débuts nécessairement modestes. Jeune vicaire à la cathédrale de Chartres, l'abbé Pie prêchait déjà d'une façon passablement docte et sérieuse, et tel autre, moins bien doué, peut faire de même. L'Église ne fixe point une limite d'âge ; elle réprouve seulement la présomption de bien parler sans dire grand'chose, ou de beaucoup dire quand on sait peu. De vrai, cette présomption semble avoir pour elle, et non pas d'un seul côté des Alpes, la facilité de quelques auditoires, leur fâcheuse complaisance à prendre le flux des paroles pour l'éloquence même. Et voilà de quoi faire illusion à plusieurs. Manque de fonds, de science, d'étude, ils risquent d'attirer sur leur ministère « le mépris et la dérision » des bons esprits ; mais ils pourraient ici ou là recueillir assez d'applaudissements pour courir ce risque « sans le savoir ».

II. « Après donc et non avant que le prêtre aura acquis » la piété et la doctrine, « alors seulement les révérendissimes évêques et les chefs des Ordres réguliers pourront lui confier le grand ministère de la parole divine ; mais en veillant toutefois à ce qu'il s'en tienne fidèlement aux matières qui sont vraiment propres à la prédication ». C'est où la Sacrée Congrégation insiste amplement; car c'est où commence de se montrer le naturalisme qui ferait de la chaire une tribune profane.

Or, que doit-on prêcher ? — L'Évangile, répond Jésus-Christ en personne. — Ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, dit saint Thomas. — Les vices et les vertus, dit le Concile de Trente ; le chemin des peines éternelles et celui de la félicité céleste. — Pie IX ajoute, commentant ces mêmes paroles : « Que les prédicateurs enseignent, non leurs doctrines, mais celle de Jésus-Christ crucifié ; qu'ils annoncent clairement et ouvertement les très saints dogmes et préceptes de notre religion, suivant la doctrine de l'Église catholique et celle des Pères. » — Enfin, la Sacrée Congrégation, résumant tout, conclut ainsi : « Le Symbole et le Décalogue, les commandements de

l'Église et les sacrements, les vertus et les vices, les devoirs propres aux diverses classes de la société, les fins dernières de l'homme, doivent former la matière ordinaire de la prédication chrétienne. »

Et qui en doutait? A quoi bon ces autorités qui s'accumulent? De par l'institution divine et la force même des choses, la prédication chrétienne est pour faire des chrétiens dans toute l'étendue et la rigueur du terme, des chrétiens de foi complète et de pratique intégrale. Or, comment le faire, qu'en se tenant à ce programme?

Mais on ne s'y tient pas toujours. « Ces très graves sujets sont aujourd'hui indignement négligés par beaucoup de prédicateurs qui, recherchant leur propre intérêt, non celui de Jésus-Christ, et sachant bien que ce ne sont pas ces matières qui sont les plus propres à leur acquérir cette faveur de popularité qu'ils ambitionnent, les laissent entièrement de côté, principalement dans les sermons de carême et dans d'autres occasions solennelles... » Le reproche est net et sévère. Mais de fait, et chez nous comme ailleurs, ne pourrait-on çà et là suivre des stations entières sans avancer d'un pas dans la connaissance de la religion que l'on professe? Où est le Symbole, le dogme? Quelques-uns n'en parlent guère ; beaucoup le supposent connu — quelle erreur! — et partent de cette hypothèse pour chercher des aperçus nouveaux. — Où est le Décalogue, la saine, vigoureuse et surnaturelle morale, telle que la prêchait Bourdaloue? Il semble par instants que le prêtre, le censeur officiel des mœurs chrétiennes, ait perdu la hardiesse de son rôle; qu'il n'ose plus guère dépasser en ce point les généralités philosophiques, inoffensives, mais peut-être inutiles à proportion. — Où sont, par-dessus tout, les fins dernières, ces grandes vérités qui remuent et sauvent? D'aucuns les abandonnent au missionnaire, au donneur de retraites. Encore a-t-on vu parfois le missionnaire de campagne les effleurer simplement ou les omettre, dans la crainte avouée d'inquiéter les consciences. A la bonne heure! mais que venait-il faire alors?

Et pourquoi chercher en dehors du vieux programme catholique? — L'estimer épuisé serait une pensée blasphématoire, impossible à tout croyant. Si l'on alléguait le dégoût de certains auditoires, on leur ferait trop d'injure, et d'ailleurs saint Paul a conclu d'avance à tout autre chose que l'abstention. Si une

heure vient où l'on ne supporte plus la vérité, c'est alors que, loin de la taire, il faut la prêcher, presser à temps et à contretemps, reprendre, supplier, menacer en toute patience et doctrine.

Cependant plusieurs veulent être neufs, et « ils substituent aux anciens sermons un genre mal compris de conférences, tendant à séduire l'esprit et l'imagination, et non plus à agir sur la volonté et à réformer les mœurs ». — L'*ancien sermon*, c'était la thèse dogmatique ou morale, méthodique d'allure, profondément chrétienne et surnaturelle par son fond. C'était, plus anciennement encore, l'homélie, l'explication ample et le plus souvent continue de l'Écriture; l'homélie dont quelques exemples récents auraient bien dû ramener l'usage; l'homélie, forme logique et naturelle entre toutes, la prédication n'étant faite que pour divulguer en l'interprétant la parole même de Dieu.

D'autre part, qu'est-ce au juste que la *conférence ?* Pour nous, Français, et dans son acception la plus tranchée, ce mot désigne le genre créé par Frayssinous et illustré par Lacordaire, le discours apologétique adressé surtout aux incrédules, l'instruction demi-philosophique, demi-religieuse, introduisant à la foi, et, par suite, ne la supposant pas encore. La Sacrée Congrégation, qui n'a pas voulu faire un traité complet d'éloquence sacrée, n'a pas donné de la conférence une définition absolue. Mais à cela près, on voit clairement ce qu'elle réprouve, ce qu'elle autorise et à quelles conditions.

Ce qu'elle réprouve, ce que, d'après elle, on doit « bannir absolument », ce sont les « pompeuses dissertations qui traitent de sujets plus spéculatifs que pratiques, plus profanes que religieux, plus faits pour l'apparat que pour produire des fruits ; qui seraient peut-être à leur place dans l'arène de la presse et dans les enceintes académiques, mais qui certainement ne conviennent pas au lieu saint ». Point d'équivoque possible. La Sacrée Congrégation réprouve dans la chaire — et là seulement, bien entendu — tout ce qui ne va pas directement à introduire au moins ou à défendre la foi précise et positive ; tout ce que le chrétien sérieux, tout ce que l'incroyant même, souvent bien plus sensible qu'on ne se le figure aux bienséances religieuses, trouverait plutôt de mise dans une salle de cours universitaires ou de réunions publiques. Elle veut que l'église soit l'église, et que la chaire soit

la chaire, ni plus ni moins. De quel droit seraient admises en pareil lieu les fantaisies plutôt profanes, les études de science pure, les jeux de pure poésie descriptive? Tel est, sans aucun doute, ce « genre mal entendu de conférences », que la Sacrée Congrégation entend « bannir absolument ».

Quant aux « prédications apologétiques » et « qui visent à défendre la religion des attaques de ses ennemis », elle les tient pour utiles et même « quelquefois nécessaires », mais non pas sans condition.

Tout d'abord pareille charge « n'est pas faite pour toutes les épaules; elle est réservée seulement aux plus robustes ». L'apologétique veut, en un mot, des aptitudes et une préparation spéciales; tout le monde n'est pas Lacordaire ou Ravignan, Félix ou Monsabré. En outre, elle ne doit se produire qu'à propos, selon le temps, le lieu, l'auditoire, par suite d'un besoin réel et avec une chance sérieuse de profit. Alors même, « que la démonstration ait ses profondes assises dans la doctrine sacrée beaucoup plus que dans les arguments humains et naturels ». Qu'est-ce à dire, sinon qu'on se gardera d'ôter à la doctrine son caractère parfois mystérieux et incompréhensible, toujours *autoritaire* et surhumain? Loin de *naturaliser* quelque peu les dogmes à force de vouloir les justifier devant la raison, l'apologiste ne laissera pas oublier que, s'ils ne la contredisent jamais, il va de soi que souvent ils la dépassent; que devant toute proposition de foi, fût-elle en même temps théorème de philosophie, l'assentiment chrétien et méritoire est déterminé par l'autorité révélatrice et non par les convenances ou même les évidences rationnelles. Il évitera encore « le danger de laisser certains esprits plus impressionnés par les erreurs que par les vérités qu'on y a opposées, plus atteints par les objections que par les réponses. » Quoi qu'il puisse se passer en Italie, on a vu en France tel conférencier faire valoir, embellir, fortifier à outrance l'objection pendant tout un discours, puis ajourner la réfutation à huitaine. Or, les auditeurs étaient bien les maîtres de ne pas revenir.

En France aussi l'on entend dire quelquefois que la conférence est désormais le seul genre possible, dans les villes au moins. C'est dire équivalemment qu'il ne s'y trouve plus que des infidèles. Or, la Sacrée Congrégation n'autorise pas ce pessimisme à outrance; elle défend de substituer les conférences à l'ancienne

prédication; elle prescrit de « veiller par-dessus tout... à ce que l'usage excessif des conférences ne fasse pas tomber en discrédit et en désuétude les prédications morales, comme si ces dernières étaient de second ordre et moins importantes que les prédications apologétiques ». Et par où les estimer de moindre importance, elles qui visent directement le terme pratique de la vie chrétienne? On ne croit et l'on ne sait que pour agir. En outre, la prédication morale, toujours inséparable de sa base dogmatique, est « plus nécessaire à l'universalité des fidèles », tandis que « les conférences sont d'ordinaire pour un petit nombre ». Mais ce n'est pas tout. La morale chrétienne bien prêchée rendrait dans plus d'un cas l'apologétique moins nécessaire. « Si on les eût mieux aidés à être plus chastes, plus humbles, plus obéissants à l'autorité de l'Église, » les chrétiens seraient mieux garantis contre le doute, et l'on aurait moins à se mettre en peine de soutenir leur foi. A tous égards, l'erreur serait vraiment trop insoutenable, qui laisserait la morale, comme une sorte de pis aller, aux auditoires et aux prédicateurs du commun. Nous avons entendu la Sacrée Congrégation réserver la conférence aux talents supérieurs; mais elle n'admet pas pour cela que « les orateurs même les plus distingués et les plus célèbres » se dispensent habituellement de la prédication morale, fût-ce « devant des auditoires aussi choisis et aussi nombreux que l'on voudra ».

En définitive, quelques prédicateurs se trompent, semble-t-il, doublement sur le compte des fidèles, en leur supposant çà et là trop peu de foi et presque toujours trop d'instruction religieuse. On discute et l'on oublie d'enseigner. C'est laisser l'âme ignorante et risquer en même temps de la rendre critique, chagrine et disputeuse : double péril pour sa foi même, pour cette foi qu'affermiraient mieux que tout le reste et la connnaissance plus précise du dogme et la pureté plus grande de la vie.

III. Le naturalisme plus ou moins inconscient, qui peut égarer l'orateur sacré dans le choix des sujets, produit des abus non moins graves dans la manière de les traiter. C'est l'obscurité, l'abstraction habituelle, qui rendent la parole inutile en lui donnant l'illusion d'être profonde; comme si la clarté populaire, l'art de rendre la vérité concrète et sensible, n'était pas le signe original du talent et plus encore du génie. C'est l'absence fré-

quente de piété, d'onction surnaturelle. C'est, au rebours de ce que voulait saint Paul, le recours presque unique aux artifices de la sagesse et de la persuasion humaine, et, par suite, la propre parole de Dieu à peu près bannie d'un genre de discours uniquement institué pour en être le commentaire. « Les hommes dont il s'agit, dit sévèrement la Sacrée Congrégation, ne se soucient que peu ou pas du tout de la parole divine, de l'Écriture Sainte. » Et elle cite le Souverain Pontife Léon XIII rappelant, dans l'Encyclique *Providentissimus Deus*, que l'Écriture est le tout du prédicateur; qu'avec le fond des choses, dogme et morale, elle lui donne et lui donne seule l'autorité, la liberté apostolique, l'éloquence nerveuse et triomphante; que chercher ailleurs est un aveuglement, un véritable renversement de sens [1]. C'est bien là en effet plus que se tromper; c'est prendre le contrepied absolu de la vérité manifeste; et nous avons beau savoir jusqu'où l'esprit humain peut pousser l'inconséquence, il y a dans cette inconséquence-là quelque chose qui déconcerte et dont on ne sait pas revenir.

Il faut bien se l'expliquer pourtant. D'abord il est plus aisé de se tenir au courant des journaux, livres et brochures à la mode, que de méditer assidûment l'Écriture Sainte. Et puis, si grande est la tentation de faire montre d'actualité! Voilà sans doute pourquoi « ces prédicateurs *modernisés*, au lieu de puiser leur éloquence à la source d'eau vive, s'adressent par un intolérable abus aux citernes corrompues de la sagesse humaine. Au lieu d'invoquer les textes divinement inspirés, ou ceux des saints Pères et des conciles, ils citent à satiété les auteurs profanes, des écrivains modernes et même vivants, auteurs et paroles qui prêtent bien fréquemment à des interprétations très équivoques et très dangereuses. » Tout se tient du reste, et l'on n'a que faire des autorités chrétiennes quand on est assez mal inspiré pour prêcher autre chose que le christianisme. Mais qu'est-ce là, sinon le naturalisme prenant dans la chaire même la place du surnaturel?

Naturalisme encore, cette façon « de traiter les sujets religieux uniquement pour l'intérêt de cette vie et sans parler de la vie future »; de faire uniquement ou principalement valoir « les

1. «... Præpostere et improvide agunt. » (*Encyclique Providentissimus.*)

avantages apportés à la société par la religion chrétienne ». Si la religion embellit la vie présente, c'est avant tout qu'elle garantit la vie future, et, dans l'ordre pratique, elle atteint la société à travers l'individu qu'elle sanctifie. Donc — soit dit sans blâmer rien ni personne — le premier service social, le premier mérite social de la prédication, c'est de faire des chrétiens. D'ailleurs, pour ceux qui n'ont point perdu la juste fierté de leur foi, il y aurait une humiliation trop amère à l'entendre ainsi ravaler, plaider pour elle le bienfait accessoire en manière de circonstance atténuante, demander grâce pour elle à l'esprit moderne au nom d'un intérêt temporel et tout humain. Elle n'est pourtant pas une politique ou une police. Elle a la clef de tous les problèmes, les promesses de la vie présente avec celles de la vie future; mais c'est par voie de conséquence et par surcroît.

Naturalisme encore, et du pire, le fait de passer sous silence les devoirs qu'elle impose, « de dépeindre le divin Rédempteur comme tout charité, sans faire mention de la justice », c'est-à-dire de tromper les âmes et de fausser Jésus-Christ même. En France, autrefois, la prédication inclinait au jansénisme; aujourd'hui, nous penchons à l'excès contraire; la prédication se fait quelquefois indulgente à faux et presque jusqu'à une dispense implicite de la conversion, de la pénitence. Le pire serait de faire Jésus-Christ à son image; car il ne l'a pas instituée pour le travestir.

Tels sont les principaux abus que la Sacrée Congrégation dénonce à la vigilance des évêques et des chefs d'ordres. Quand on lit ce document, il est impossible ne ne point remarquer tout d'abord la verdeur et l'énergie du blâme. La charité voudrait tout expliquer par les erreurs du zèle, et c'est bien là son dernier mot, son dernier effort. L'autorité a le droit d'être sévère et elle en use. Aussi, après avoir rappelé qu'une prédication naturaliste est fatalement sans résultats, voici ce qu'elle croit devoir ajouter.

« Mais qu'importent les résultats aux prédicateurs dont nous parlons? Ce n'est pas là ce qu'ils cherchent principalement. Ils s'appliquent à plaire aux auditeurs d'oreille chatouilleuse, et, pourvu qu'ils voient les églises pleines, ils ne s'inquiètent pas que les âmes retournent vides. Dans ce but, ils ne parlent jamais du péché, jamais des fins dernières, jamais des autres vérités

très graves qui pourraient sauver les auditeurs en les inquiétant. Ils ont seulement des mots qui charment; ils emploient une éloquence qui appartient plus à la tribune qu'à la chaire, qui est plus profane que sacrée, et qui leur attire des applaudissements déjà condamnés par saint Jérôme quand il écrivait : « Lorsque tu enseignes dans l'église, que l'on entende s'élever non les acclamations du peuple, mais ses gémissements; que les larmes des auditeurs soient tes louanges. » — Il en résulte que toute leur prédication apparaît comme entourée, tant dans l'église qu'au dehors, d'une certaine atmosphère théâtrale qui lui enlève tout caractère sacré et toute efficacité surnaturelle. Il en résulte encore dans le peuple, et disons-le, dans une partie même du clergé, la dépravation du goût de la parole divine, le scandale de tous les gens de bien et peu ou point de profit pour les égarés ou les pervers. Ceux-ci, bien que parfois ils accourent en foule pour entendre ces paroles qui plaisent, surtout s'ils sont attirés par les mots sonores de *progrès*, de *patrie*, de *science moderne*, après avoir vivement applaudi l'orateur *qui connaît la bonne manière de prêcher*, sortent de l'église tels qu'ils y étaient entrés. *Ils admiraient, mais ils ne se convertissaient pas.* (Saint Augustin : *Sur l'Évangile de saint Mathieu*, XIX, 35.)

Ici, un commentaire serait inutile, indiscret peut-être. Tout au plus semble-t-il permis d'énoncer quelques questions avant de finir.

Quand le goût de la parole divine se déprave « dans le peuple et dans une partie même du clergé », à qui la responsabilité principale? Est-ce le faux goût populaire qui force la prédication de descendre? Est-ce la prédication qui, par de trop faciles complaisances, maintient au moins et aggrave la dépravation du goût populaire?

Au reste, et là même où les complaisances ont été poussées le plus loin, le goût public est-il dépravé jusqu'au fond ou seulement à la surface? Autant vaudrait demander si, dans quelques grandes villes et autour de quelques grandes chaires, l'esprit humain est encore l'esprit humain, avec sa soif de vérité nette et pratique; si l'âme baptisée est encore l'âme baptisée, avec son attrait inconscient pour la vérité surnaturelle. Qu'on fasse entendre aux habitués de la prédication plus ou moins naturaliste le pur accent de la doctrine et de la morale chrétiennes : il y aura quelque

hésitation, quelques murmures peut-être; mais est-on bien sûr de ne pas ravir bientôt ceux qu'on aura étonnés d'abord? Est-on bien sûr que des profondeurs de l'auditoire on n'entendra pas bientôt sortir le mot : *Enfin?*

Dans les milieux où la prédication est considérée comme particulièrement difficile, des hommes de bon vouloir et de zèle peuvent se demander quelquefois si, pour réussir, ils ne devraient pas se faire un peu plus nouveaux, actuels, modernes? Mais qu'est-ce que réussir? La Sacrée Congrégation dit assez haut que le succès ne se mesure pas toujours à l'affluence ; que certains applaudissements peuvent laisser la prédication « méprisable ou au moins stérile et infructueuse », qu'ils peuvent se rencontrer avec « le scandale des gens de bien ». Qu'est-ce d'ailleurs que se *moderniser?* Jusqu'où est-ce utile et légitime? Par exemple, quoi de plus éternellement neuf qu'un catéchisme éloquent? Ne serat-on pas de mise toujours et partout, si l'on prêche l'Évangile avec l'âme d'un apôtre, avec le langage sérieux d'un prêtre qui sait son temps et qui l'aime, mais qui se préoccupe moins de lui plaire que de le servir?

G. LONGHAYE.

---

# LES JEUX SÉCULAIRES D'AUGUSTE

## ET LE *Carmen sæculare* D'HORACE

(D'après une inscription nouvelle).

En travaillant sur la rive gauche du Tibre aux nouveaux quais de Rome, des ouvriers avaient dégagé, à sept mètres et plus de profondeur, un mur de construction *tumultuaire* (*muro costruito tumultuariamente*), c'est-à-dire fait de débris disparates empruntés ici et là et jetés pêle-mêle. Parmi ces matériaux incohérents on remarqua des morceaux de marbre sur lesquels étaient inscrits des caractères, encore lisibles, qui attirèrent l'attention. Dès lors, les fouilles furent continuées avec une grande circonspection.

En confrontant les fragments épars, le professeur Barnabei, aidé du docteur Dante Vaglieri, reconnut qu'ils se rapportaient à deux séries d'inscriptions : l'une concernant les jeux séculaires d'Auguste (l'an 17 avant J.-C.), l'autre relative à ceux de Septime Sévère (l'an 204 après J. C.).

Le premier groupe, le seul dont nous voulions nous occuper, est le mieux conservé et le plus considérable : il compte huit fragments d'un total de cent soixante-huit lignes. C'est le procès-verbal officiel de la fête (*Commentarium ludorum sæcularium*), qui fut gravé, à la demande du consul C. Silanus, par ordre du Sénat, sur deux colonnes : l'une de marbre, l'autre d'airain. L'inscription retrouvée nous fournit, par la reproduction de ce sénatus-consulte, la destination exacte du monument commémoratif auquel elle était appliquée ; elle appartient à la colonne de marbre, plus résistante que la colonne d'airain, fondue sans doute et à jamais disparue.

L'Académie royale des *Lincei* a chargé M. Théodore Mommsen, si profondément versé dans l'étude des antiquités latines, de débrouiller l'inscription augustale. Le *Bulletin* de l'Académie a publié dans le troisième fascicule de son premier volume le résultat des recherches laborieuses de l'illustre épigraphiste allemand [1]. C'est un commentaire écrit dans un latin obscur et contourné, mais plein d'une solide érudition.

Les auteurs anciens nous ont laissé des renseignements assez nombreux sur les Jeux séculaires d'Auguste [2]. Malgré cette abondance relative, la récente découverte apporte des détails précis et circonstanciés qui jettent un jour tout nouveau sur cet événement fameux [3]. Ce n'est pas encore la pleine lumière, mais c'est beaucoup plus que de faibles lueurs. Il peut donc être utile et intéressant d'essayer l'évocation de cette fête incomparable, la plus belle assurément qu'ait vue Rome avant l'ère chrétienne. Ce spectacle aura un charme tout particulier pour les amateurs d'archéologie romaine et pour les professeurs de belles-lettres, qui, à la clarté de l'inscription nouvelle, comprendront mieux le *Carmen sæculare* d'Horace et ses allusions jusqu'ici assez impénétrables.

1. *Monumenti antichi pubblicati per cura della reale Accademia dei Lincei*. Volume I°. Puntata 3ª. Milano, U. Hoepli, 1891. Colonnes 617-671, avec fac-similé. La rencontre de l'inscription dans le mur tumulaire est du 20 septembre 1890.

2. Mommsen, *loc. cit.*, col. 617-618.

3. On peut mesurer le degré de lumière que cette découverte apporte à la question, en comparant les deux récits que M. Boissier a donnés des Jeux séculaires, l'un d'après les documents anciens (*La Religion romaine*, t. I, p. 86-92); l'autre, d'après l'inscription nouvelle (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1892, p. 75-93).

# I

Ce compte rendu officiel comprend l'ensemble des actes qui ont préparé la fête et le récit succinct de la fête elle-même. Commençons par les préliminaires.

Le premier document, que relate l'inscription dont le début nous manque, est une lettre d'Auguste aux quindécemvirs. (Cf. lignes 1-23.) L'empereur, nommé pour l'année 737 président de ce collège sacerdotal, lui prescrit de mettre le peuple au courant des cérémonies et de pourvoir à la bonne organisation de la fête [1].

Auguste tenait singulièrement au succès des Jeux séculaires ; il dépêcha à travers tout l'empire des hérauts chargés d'en répandre la nouvelle et d'y convier le monde entier, en répétant : « Venez voir des jeux que personne n'a jamais vus et que personne ne doit revoir ! »

L'empereur cherchait dans la restauration de cette vieille institution un nouveau moyen d'affermir son pouvoir en lui donnant une consécration religieuse et un point d'appui dans l'histoire ancienne. Pour ne pas effaroucher les susceptibilités républicaines encore en éveil, il ménageait la transition en couvrant d'un léger vernis traditionnel ses réformes et ses innovations. C'est ainsi qu'à l'ombre du passé glorieux de la république il construisait, par un travail sournois, le monument impérial. Le rétablissement des Jeux, habilement modifiés, rentrait donc pleinement dans le cadre de sa politique générale.

Une grande obscurité enveloppe l'origine des Jeux séculaires. On les faisait remonter à la fin du troisième siècle (298), en s'autorisant d'un témoignage de Varron conservé par Censorinus [2]. Plusieurs prodiges effrayants s'étant manifestés, les décemvirs allèrent consulter les livres sibyllins et y trouvèrent cette réponse : « Que l'on célèbre des Jeux en l'honneur de *Dis Pater* (c'est le Hadès des Grecs, le *Dieu Riche* des « trésors de l'Orcus », souverain de l'empire des morts) et de son épouse Proserpine, à Térente et dans le Champ de Mars ; que l'on immole des victimes noires (*hostiæ furvæ, bos niger et vacca nigra*), et que ces

1. Mommsen, *loc. cit.*, col. 635.
2. *Diei natal.* 17.

Jeux soient répétés tous les siècles. » Comme il convenait au culte sombre des divinités infernales, on les célébra la nuit sur un autel souterrain, à vingt pieds de profondeur [1].

Auguste désirait restaurer ces Jeux, l'an 738. Comment faire concorder l'histoire avec le désir impérial ? Atéius Capiton, chef des jurisconsultes ralliés à l'empire, très au courant du droit pontifical et des vieux usages, mit sa science accommodante au service du maître. Il fut secondé dans sa tâche par la complaisance des prêtres qui, selon le mot de M. Mommsen, « mentirent, en bons courtisans, avec une certaine pudeur ».

Le point de départ du calcul était trouvé : l'an 298. Il fallait déterminer la durée du *sæculum* [2]. Selon les Étrusques, un siècle comprenait tout le temps vécu par une génération. Cette durée était très variable : on avait vu des siècles de 120 ans et plus. Il était en outre très difficile de fixer le moment précis où le dernier survivant d'une génération venait à disparaître. Pour sortir d'embarras, on s'en remit aux aruspices, qui provoquaient, à temps voulu, des prodiges exceptionnels. Les Romains, plus positifs, adoptèrent une période fixe de cent ans. Mais ce chiffre ne faisait point le compte de Capiton et de ses collaborateurs. L'élasticité du mot *sæculum* et, mieux encore, la rencontre opportune d'un oracle sibyllin leur vinrent merveilleusement en aide. Cet oracle, à raison de certains détails archaïques, ne semble pas avoir été fabriqué, mais sans doute arrangé pour le besoin de la cause [3]. Quoi qu'il en puisse être, c'est sur l'autorité sibylline qu'on s'appuya pour donner à la période séculaire une durée de cent dix ans. Partant de là, on établit sans peine la série suivante des Jeux séculaires : 298, 408, 518, 628 ; en ajoutant cent dix ans, on obtenait juste la date désignée par l'empereur : 738, et le tour était joué [4].

Ce recours au témoignage de la Sibylle nous explique pourquoi

1. Mommsen, *loc. cit.*, col. 623.

2. Mommsen, *Die sæcula* (in *Rœm. Chronologie*). — G. F. Schœmann, *De Romanorum anno sæculari* (Opusc. academ. I).

3. Mommsen, *loc. cit.*, col. 620-627.

4. De fait, cependant, leur célébration, annoncée pour 738, fut anticipée d'un an, car elle eut lieu, d'après notre inscription, en 737. On n'est pas d'accord sur les motifs de cette anticipation. (Cf. Mommsen, *loc. cit.*, col. 642-643 ; Boissier, *Revue des Deux Mondes*, p. 80. )

les quindécemvirs reçurent la mission d'organiser les fêtes. Ils formaient l'un des quatre grands collèges sacerdotaux. La tradition reculait leur vénérable origine jusqu'à l'époque royale. Tarquin, ayant acheté à la Sibylle de Cumes, venue d'Erythræ, des livres mystérieux qui étaient censés contenir les destinées futures du peuple-roi, les fit déposer dans le temple de Jupiter Capitolin et en confia la garde à deux des plus illustres citoyens (*Duumviri sacrorum* ou *sacris faciundis*). C'était le germe du futur collège. Sur la proposition des tribuns du peuple, en 367, la loi *Licinia Sextia* porta à dix le nombre des gardiens (*Xviri S. F.*), pris par moitié chez les plébéiens et chez les patricien s. C'est probablement à l'époque de la dictature de Sylla que leur collège fut définitivement constitué et composé de quinze membres (*XVviri S. F.*). Leur chef ou président s'appelait *magister consilii*.

Lorsqu'on voyait surgir des prodiges effrayants ou sévir des épidémies attribuées à la colère des dieux, les quindécemvirs étaient chargés, sur un ordre du Sénat, de consulter les livres sibyllins et d'y découvrir les cérémonies et les expiations convenables. Ces interprètes autorisés profitèrent de leur influence pour donner droit de cité aux dieux helléniques et orientaux, dont ils devinrent naturellement les patrons et les pontifes. C'est ainsi que les cultes étrangers envahirent le culte national sous le couvert des oracles sibyllins. L'organisation des Jeux séculaires provoqués par l'autorité de la Sibylle, dans lesquels devaient figurer nombre de divinités d'importation exotique, ressortissait donc de plein droit au collège des quindécemvirs [1]. Ces solennelles manifestations allaient grandir encore leur importance. Pour en assurer le succès, ils déployèrent le zèle le plus actif, si l'on en juge par la multiplicité de leurs décrets ou édits mentionnés dans l'inscription. Cet empressement était la meilleure réponse à la lettre de leur auguste président.

Les instructions des quindécemvirs furent sans doute affichées, selon l'usage, à la porte de plusieurs temples. Tout y est prévu et réglé avec une minutie conforme à l'esprit formaliste de la religion romaine. Elles contenaient ce que nous appellerions le programme des fêtes.

Il faut d'abord accomplir les cérémonies préparatoires qui con-

1. Cf. A. Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*, 6e partie, ch. IX.

sistent à observer certains rites purificatoires et à offrir des fruits de la terre.

L'ouverture des Jeux est fixée à la nuit du 31 mai au 1er juin. Aux termes des décrets, les 26, 27 et 28 mai, les citoyens, accompagnés de leurs femmes et enfants, doivent se munir des objets nécessaires aux purifications ; le texte les désigne d'un mot : *suffimenta;* ce sont des torches, du soufre et du bitume. Ils les reçoivent des mains mêmes des quindécemvirs à certains endroits indiqués, comme devant les temples de Jupiter *Optimus Maximus* ou de Jupiter Tonnant au Capitole, ou encore dans le portique du temple d'Apollon sur le Palatin. Les purifications s'accomplissent à la maison, en famille : on allume les torches, on brûle le soufre et le bitume. En retour, les trois jours suivants, 29, 30 et 31 mai, les mêmes citoyens apportaient aux quindécemvirs les prémices des fruits de la terre. Ces dons en nature (blé, orge, fèves) sont destinés à couvrir pour une part les frais des jeux [1].

Comme l'empereur voulait donner aux fêtes un éclat exceptionnel, diverses mesures furent prises pour accroître la joie commune et augmenter le nombre des spectateurs.

Les procès sont suspendus [2].

Le deuil des matrones est abrégé. Sans cette permission expresse, elles n'auraient pu paraître en public [3].

La plus curieuse des faveurs accordées est relatée dans un sénatus-consulte que nous a transmis la colonne du Champ de Mars. Pour remédier à la plaie toujours grandissante de la dépopulation de l'empire, Auguste fit porter des peines rigoureuses contre les célibataires, entre autres, l'interdiction d'assister aux jeux. C'était frapper au vif une race passionnément avide de spectacles. On crut devoir faire une exception en l'honneur des Jeux séculaires. Le sénatus-consulte en apporte deux raisons : c'est qu'ils ont été institués dans un but religieux (*religionis causa*) et qu'on ne les verra qu'une fois (*neque ultra quam semel* [4]).

1. Mommsen, *loc. cit.*, col. 638-642.

2. *Inscript.*, lignes 13-14.

3. *Inscript.*, lignes 111-114. Un détail est à noter : cet édit des quindécemvirs ne parut qu'après le commencement des Jeux. Est-ce oubli ? Est-ce concession tardive faite aux instances des matrones ?

4. Mommsen, *loc. cit.*, col. 636-638. — *Inscript.*, lignes 52-57.

## II

Les préparatifs étant achevés, la série des fêtes pouvait légitimement se dérouler pendant trois nuits et trois jours consécutifs. Pour leur donner une couleur traditionnelle, Auguste les fit célébrer au lieu même où les Jeux séculaires avaient, disait-on, pris naissance. Jusqu'à ces dernières années on hésitait sur la topographie véritable. M. Lanciani est parvenu à préciser l'emplacement [1] : il est situé à l'endroit où le Tibre est le moins large, entre le pont du Janicule et l'église actuelle de Saint-Jean des Florentins ; aujourd'hui quartier populeux groupé autour de la *chiesa nuova ;* alors terrain vague où l'on avait dressé l'autel de *Dis Pater* et des dieux infernaux. C'est là, sur la place Sainte-Marie in Vallicella, qu'ont été découverts, d'après toutes les vraisemblances, les débris du vieil autel [2]. Tel est le lieu vénérable, consacré par un usage antique et solennel, où vont s'accomplir, par ordre de l'empereur, les sacrifices nocturnes.

Après cette marque de déférence envers le passé, Auguste pouvait bien oser quelques innovations. C'est ici qu'on saisit sur le vif le procédé habile de ses transitions sans secousse et sans heurt. Jugeant sans doute trop lugubres pour la circonstance les divinités infernales invoquées autrefois, sous le coup de prodiges effrayants, *Dis Pater,* Proserpine, il les remplace par des divinités moins sombres, mais se rattachant toujours au monde ténébreux. Grâce à cette modération, qui sait le prix des nuances, l'empereur pourra innover plus librement dans les fêtes du jour qui respirent la joie, car elles sont placées sous le patronage des dieux célestes, dieux de la lumière qui réjouit [3].

La première nuit est dédiée aux *Mœres* (Μοῖραι), c'est-à-dire aux Destinées, connues des Latins sous le nom de Parques. Auguste leur immole neuf brebis et neuf chèvres.

La seconde, aux *Ilithyies.* Elles semblent comme les Mœres former une triade ; c'est pour cela que l'inscription et le *Carmen sæculare* les font invoquer au singulier. Horace les appelle en-

1. *Monumenti antichi,* t. I, 3e fasc.

2. Mommsen, *loc. cit.*, col. 643-644.

3. Sur les sacrifices nocturnes et diurnes : cf. Mommsen, *loc. cit.*, col. 650-663.

core *Lucina*, *Genitalis*, pour bien marquer leur rôle mystérieux, qui est de présider aux sources de la vie et à la naissance. On ne leur offre pas de victime, mais des gâteaux qu'on désigne sous le nom générique de τὰ θύη : ce sont des *liba*, des *popana*, des *pthois*. Ces derniers, d'après la recette que nous a conservée Athénée, sont un savoureux mélange de fromage écrasé, de miel et de persil !

La troisième, à la *Terre mère* (*Terra mater*). Elle est appelée Cérès dans Horace, Déméter dans Zosime. Auguste immole en son honneur une truie pleine.

Ces sacrifices nocturnes, accomplis en pleine nuit, sans doute à la lueur mouvante des torches que devaient porter des milliers d'esclaves, présentaient un aspect mystérieux et quelque peu fantastique !

D'autres cérémonies et d'autres plaisirs s'ajoutaient aux sacrifices de la nuit et du jour : de ce nombre étaient les *sellisternes* et les *Jeux solennels*. Les *sellisternes* (*sellisternia*) furent célébrés en l'honneur de Junon et de Diane par cent dix matrones, âgées de plus de vingt-cinq ans et mariées, qui figuraient le nombre d'années d'un *sæculum*. Les *sellisternes* étaient des banquets propitiatoires offerts aux déesses assises sur des sièges (*sella*) : on faisait mine de les servir avec force simagrées et démonstrations de respect[1]. Les *Jeux solennels*, donnés aux frais du trésor public, étaient le grand amusement du peuple. Il put, dans la circonstance, satisfaire largement sa curiosité, car on commença par le régaler, sans interruption pendant deux nuits et deux jours, de jeux scéniques sur un théâtre en bois construit dans le Champ de Mars, le long du Tibre. Détail piquant : Auguste en revint au vieil usage qui prohibait les sièges : *nullis positis sedilibus* (*Inscript.*, lignes 100-101). La foule fut donc obligée de regarder debout les péripéties du spectacle. De tous les essais de retour au passé, celui-ci, sans doute, ne fut pas le plus goûté. Les jeux du cirque, selon la coutume, suivirent les jeux scéniques.

1. Ces banquets prenaient le nom de *lectisternes* quand ils étaient offerts aux dieux, car ceux-ci, à l'exemple des hommes, étaient couchés sur des *lits* à table. Ce mot cependant s'emploie d'une façon générique pour les dieux et pour les déesses, tandis que *sellisterne* est exclusivement réservé aux déesses.

Dans les fêtes du jour, Auguste, se croyant amplement en règle avec le passé auquel il avait fait de respectueuses concessions pour les sacrifices de la nuit, put donner un plus libre cours aux innovations. Ces fêtes sont en l'honneur des dieux de la lumière, et, comme elle, sont brillantes et joyeuses.

Le premier jour est consacré à Jupiter *Optimus Maximus* sur le Capitole. Auguste et Agrippa lui immolent chacun un bœuf blanc.

Le second, à Junon *Regina*, honorée comme Jupiter son époux, sur le mont Capitolin. Deux vaches blanches lui sont sacrifiées par Auguste et Agrippa.

Enfin, le troisième jour, le plus solennel, à Apollon et à Diane. Apollon est le dieu favori d'Auguste, qui lui attribuait la victoire d'Actium et le succès de toutes ses entreprises. En reconnaissance, il s'efforça de répandre l'influence de ce dieu protecteur du régime nouveau, dont Virgile avait prédit et chanté la faveur régnante : *Tuus jam regnat Apollo*[1]. Il venait de lui bâtir sur le Palatin un temple magnifique. Auguste et Agrippa lui offrirent des gâteaux sacrés (τὰ θύη). C'est dans ce temple et sous les auspices de ce dieu que devait naturellement se clore la série des fêtes officielles. La dernière cérémonie est celle qui nous intéresse le plus : une élite de vingt-sept jeunes gens et de vingt-sept jeunes filles, dont les parents vivent encore (*patrimi matrimique*), divisés en deux chœurs, chantèrent l'hymne composé par Horace, le *Carmen sæculare*. L'inscription[2] n'a pas manqué de signaler l'auteur : *Carmen composuit Q. Hor[at]ius Flaccus*. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Le programme des fêtes officielles était épuisé ; mais le peuple n'était pas au bout de ses réjouissances : après un jour de repos (4 juin) bien mérité, elles vont reprendre de plus belle. De nouveaux jeux se succèdent pendant sept jours, du 5 au 11 juin : ce sont les *ludi honorarii*, ainsi nommés parce que les magistrats les payent aux citoyens en reconnaissance des honneurs qu'ils en ont reçus : ce sont les *honoraires* des électeurs. Des chasses (11 juin) et des courses de chars (12 juin), sous la présidence d'Agrippa, mirent fin à cette longue suite de fêtes qui, depuis les purifications jusqu'aux courses de quadriges, avaient rempli

1. *Bucol.*, IV, 10.
2. Ligne 151.

dix-huit jours! Nous avons peine à concevoir cette force d'*endurance*, comme diraient les Anglais. Mais il ne faut pas oublier quelles insatiables passions le paganisme avait allumées au cœur de cette plèbe oisive, qui réclamait comme un droit d'être nourrie et amusée, et redisait sans cesse : *panem et circenses*. Cette avidité de spectacles frivoles, cette fureur de combats sanglants ne pouvait que croître encore sous l'Empire, car l'éloquence était muette, et, dans le silence du forum, l'attention du peuple n'était plus occupée ou distraite par les joutes oratoires qui l'avaient passionnée au temps des Hortensius et des Cicéron.

## III

Nous finirons, comme la fête solennelle, par le chant séculaire d'Horace. Les renseignements précis fournis par l'inscription vont nous permettre de mieux pénétrer les allusions de l'ode et le caractère liturgique que le poète a voulu lui donner. On peut diviser le poème en trois parties qui correspondent aux trois stations que fit le cortège. On y retrouve tous les dieux et toutes les déesses invoqués pendant les cérémonies nocturnes et diurnes. Mais comme l'hymne est composé pour le troisième jour consacré à Phébus Apollon, c'est au dieu de la lumière qu'est accordée naturellement la plus belle part.

Le cortège se forme au Palatin : c'est la première station. Là, les deux chœurs saluent ensemble Apollon en face de son temple, en lui associant Diane, sa sœur inséparable. Puis le soleil, symbole de Phébus, reçoit cette célèbre apostrophe :

Alme Sol, curru nitido diem qui
Promis et celas, aliusque et idem
Nasceris, possis nihil urbe Roma
Visere majus [1].

C'est ensuite le tour des divinités implorées pendant les sacrifices de la nuit : *Ilithyie*, les *Mœres* sous le nom romain de Parques, et la *Terre* sous le vocable de Cérès. En bon courtisan, Horace tient à souligner les intentions patriotiques d'Auguste,

1. « Bienfaisant Soleil, dont le char brillant montre et cache la lumière, qui ne cesses de renaître, astre nouveau et pourtant le même, puisses-tu ne rien voir dans ton cours de plus grand que Rome ! » (Trad. Patin.)

dans la prière qu'il fait adresser à Ilithyie : « C'est à toi de produire, de multiplier la postérité des Romains, de donner force aux décrets rendus par nos Pères pour la propagation des familles, à cette loi maritale qui doit fournir à Rome une moisson d'enfants. » La première partie se termine par un retour aux louanges de Phébus et de Diane.

Est-ce en face du temple même d'Apollon, est-ce en cheminant que les chœurs de jeunes gens et de jeunes filles chantaient ces strophes harmonieuses du début ? Nous en sommes réduits sur ce point à l'incertitude. Quoi qu'il en soit, en quittant le Palatin, le cortège traverse le forum et gravit le *clivus* qui monte au Capitole : c'est la seconde station. On y donne le milieu de l'hymne devant le temple de Jupiter. Le souverain des dieux est à peine invoqué, en passant, comme par manière d'acquit, tout à la fin du *Carmen*. Cet effacement avait de quoi surprendre. Tout étonnement doit cesser aujourd'hui. Les dieux, dont l'hymne fait une mention obscure, sont, à n'en plus douter, Jupiter et Junon. L'allusion, jusqu'ici un peu nuageuse pour nous, devait être transparente pour les spectateurs, surtout si l'on suppose, avec M. Mommsen, que les bras tendus indiquaient le sanctuaire des divinités auxquelles l'apostrophe était destinée :

Di, probos mores docili juventæ,
Di, senectuti placidæ quietem,
Romulæ genti date remque prolemque
Et decus omne[1].

Après avoir célébré les louanges de Jupiter souverain du ciel et d'Auguste souverain de la terre, la procession se remet en marche et revient, en variant sans doute son itinéraire, au point de départ, devant le temple d'Apollon, près du palais impérial : c'est là qu'il convenait de clore la fête officielle.

L'honneur de chanter les Jeux séculaires revenait de droit à Horace, car c'est lui qui avait initié ses compatriotes aux beautés du lyrisme grec. C'était d'ailleurs le meilleur poète de Rome, car Virgile était mort depuis deux ans. Mais le choix d'Auguste dut causer un cruel embarras à Horace. Épicurien spirituel, élégant,

1. « Accordez, dieux protecteurs, à la jeunesse un esprit docile, des mœurs pures ; à la vieillesse, une fin paisible ; au peuple de Romulus, des richesses, des enfants, de la gloire ! »

légèrement sceptique, il excellait à célébrer la vie douce et les plaisirs faciles. Serait-il de force à porter le poids d'un si grand sujet et à monter sa lyre au ton des grands enthousiasmes? Serait-il capable d'être le porte-voix de tout un peuple en qui se résumait le monde : *Os sufficiens orbi?*

Horace, qui se connaissait, ne se dissimule pas les lacunes de son talent. Sans doute il s'encourage au souvenir de ses belles compositions lyriques. Mais, depuis quelques annés, « comme le gladiateur fatigué suspend ses armes aux portes du temple d'Hercule », il soupire après le repos. Moins que jamais il sent passer sur son âme ce souffle puissant, ce souffle divin qui soulève et transporte :

> Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
> Magna sonaturum[1]...

La majestueuse ampleur du sujet l'opprima : c'est sans doute sous le coup de cette impression d'accablement qu'il se décida à tourner la difficulté. Au lieu de risquer une ode triomphale, d'une allure épique, à la manière de Pindare, il se contenta d'une ode liturgique, où il a enchâssé, dans une forme délicatement ciselée, les détails religieux de la fête : de là ces invocations aux divinités du jour et de la nuit, ces allusions juridiques aux lois Juliennes sur le mariage, qui trahissent les préoccupations d'Auguste, ces tours de force poétique pour introduire dans ses vers le nombre prosaïque de cent dix ans et le nom revêche des quindécemvirs. Tout cet appareil, qui sent trop le rituel, n'était bon qu'à refroidir le feu sacré. Le rythme un peu grêle de Sapho, adopté par le poète, ne semble pas non plus en harmonie avec la majesté de la fête et le concours d'innombrables assistants. Il faut bien avouer qu'Horace, malgré quelques strophes d'une assez belle envolée, n'a pas su s'élever à la hauteur des circonstances. C'est du moins l'effet produit par une simple lecture. Mais lorsqu'on est parvenu, grâce à l'inscription nouvelle, à replacer le *Carmen sæculare* dans son cadre historique et dans le décor de la grandiose cérémonie, on devine aisément que l'impression des spectateurs dut être plus favorable : la présence et le renom de l'auteur, la musique, les voix, l'enthousiasme religieux, l'ardeur

1. *Satirar.*, lib. I, s. IV, v. 42-43.

patriotique de la foule qui en formait le plus bel accompagnement, tout dut contribuer à grandir le poème.

Le but poursuivi par Auguste dans la célébration des Jeux séculaires, la consolidation de l'édifice impérial, fut, ce semble, pleinement atteint. En y convoquant, par ses hérauts, le monde entier, il voulut leur donner un caractère cosmopolite, afin d'élargir le droit de cité : c'est comme la première ébauche du plan que réalisera l'empire en fondant la *Romanitas*, fusion de toutes les races sous la domination romaine.

Rome était depuis quelque temps déjà un centre puissant d'attraction pour les étrangers, alliés ou tributaires. Ils durent répondre en masse à la gracieuse invitation de l'empereur, car « quelques années plus tard, à propos d'une solennité bien moins importante, Ovide nous dit qu'il y eut un grand concours de visiteurs et que l'univers tint dans une seule ville : *Orbis in urbe fuit.*[1] » C'était comme un raccourci du monde, avec la variété pittoresque de ses races et de ses costumes bigarrés. La Ville offrait alors un spectacle imposant ; grâce à la vigoureuse impulsion donnée aux travaux d'embellissement par Auguste et par Agrippa, elle avait dépouillé ses modestes vêtements pour se revêtir de splendeur. La basilique Julia se dresse majestueuse sur l'ancien forum. Le Palatin est couronné par la demeure du prince et le temple d'Apollon, une merveille de l'art, qui, d'après le mot de M. Mommsen, sert comme de chapelle au palais impérial. C'est surtout au Champ de Mars, où furent célébrés les Jeux séculaires, que la foule des visiteurs put contempler un groupe de constructions superbes formant une cité nouvelle, monumentale : les *Septa Julia*, enceinte de marbre réservée aux citoyens pendant les élections, le portique d'Octavie et ses bibliothèques, l'immense théâtre de Marcellus avec ses trois ordres superposés, le Panthéon d'Agrippa à la voûte hardie.

Ce magnifique ensemble, la solennité des Jeux, la majesté des cérémonies religieuses, le rendez-vous du monde dans la Ville reine et maîtresse des nations laissèrent à cette multitude d'étrangers une impression de force et de grandeur, qui se traduisait par une respectueuse admiration pour l'empire naissant. De retour dans leurs pays, ces visiteurs, encore sous le charme de leurs sou-

1. Boissier, *Revue des Deux Mondes, loc. cit.*

venirs, communiquaient à leurs compatriotes quelques étincelles de leur enthousiasme mêlé d'une crainte révérentielle. A l'aide de l'inscription nouvellement découverte, nous avons pu nous-mêmes entrevoir la beauté des fêtes de la Rome des Césars, qui devait seulement pâlir devant la splendeur incomparable des cérémonies que la Rome des papes offrira un jour à la piété de l'univers chrétien.

G. SORTAIS.

---

## QUESTIONS D'IMPOTS ET DROITS PROTECTEURS[1]

### I

Les questions fiscales sont aujourd'hui absolument à l'ordre du jour. C'est qu'en ce temps de gêne presque universelle et qui menace de s'aggraver encore, il est certain que la vie est chère et que l'impôt contribue pour une large part à ce renchérissement général des choses. En voyant disparaître si vite, absorbées par les besoins du ménage, les pièces de cent sous qui lui coûtent tant à gagner, le père de famille, obligé de peiner pour vivre, ne peut s'empêcher de calculer que sur 10 francs dépensés, 6 sont la part du Trésor si la mère de famille a acheté du sucre ou du café; 5 s'il s'est agi de sel; 8 si on a renouvelé la provision de tabac, d'allumettes. Même ce pain, cette viande, ce vin, si nécessaires pour entretenir en bon état de santé tout son petit monde, et dont il est souvent, hélas! obligé de limiter la consommation, il sait que des taxes diverses en élèvent notablement le prix. Le pétrole, les bougies, le charbon, dont il ne peut se passer, sont dans le même cas. Il doit de plus acquitter chaque année chez le percepteur diverses contributions qui sont fort lourdes. Enfin, par surcroît de malheur, combien d'impôts, dont d'autres acquittent directement le montant, finissent cependant par retomber sur lui pour sa part. S'il se plaint à son boucher, à son boulanger, à n'importe lequel de ses fournisseurs, du prix auquel ils vendent leur marchandise, ceux-ci s'excusent par l'énormité de leurs frais généraux; par exemple, quelle patente ils doivent payer! Il faut bien recouvrer toutes ces avances sur la clientèle. S'il veut réclamer quelque diminution sur son loyer, le propriétaire allè-

1. D'après une publication récente : *Systèmes généraux d'impôts*, par René Stourm. Paris, Guillaumin.

gue aussi le poids écrasant de ses charges, de cet impôt foncier que l'on parle encore d'augmenter. C'est qu'en réalité la majeure partie des taxes de toute nature retombe définitivement sur le consommateur. A ce point surchargé, le contribuable se rappelle qu'il est électeur. Il se retourne avec vivacité vers son mandataire politique et le somme de lui venir en aide.

Celui-ci se garde bien de compromettre sa situation par un refus. Il se montre plein de compassion pour les souffrances de ses électeurs. Il leur fait moult merveilleuses promesses. Il va même plus loin. Qu'un dégrèvement soit proposé à la tribune de la Chambre, raisonnable ou déraisonnable, il est bien à craindre qu'une majorité ne se forme pour accepter d'enthousiasme. Un jour, un habile homme, sachant sans doute parfaitement ce qu'il voulait, vint proposer à la Chambre de faire profiter les populations rurales de disponibilités importantes. La proposition passa d'emblée. Par malheur, ces disponibilités étaient absolument inexistantes. Le lendemain, il fallut revenir sur le vote de la veille.

Or, cette manière de faire inconsidérée est pleine de danger pour la patrie. Qu'il y ait des réformes utiles à introduire dans notre système fiscal, nul n'en doute. Mais parmi celles dont il est fait le plus de bruit de nos jours, plusieurs assurément auraient sur nos finances l'effet le plus désastreux. Il serait donc absolument désirable que tous ceux qui ont à s'occuper de ces questions se tinssent parfaitement au courant de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est avantageux, de ce qui serait ruineux. Or, à cela peuvent contribuer plus que tout le reste les ouvrages écrits par des hommes spéciaux, suivant depuis longtemps le mouvement des idées sur ces matières ; et c'est pour ce motif que nous avons salué avec joie l'apparition du livre que M. René Stourm, ancien inspecteur des finances, professeur à l'École de sciences politiques, a récemment consacré à l'étude des *Systèmes généraux d'impôts*. Nul ne peut parler de ces graves et délicates questions avec plus de compétence que l'éminent auteur.

Ajoutons que, même au point de vue purement littéraire, son livre ne manquera pas de plaire. Il y règne un ton de sobriété élégante qui repose de tous ces développements vulgaires remplissant maint ouvrage vide, de toutes ces exagérations d'or-

nements qu'affectent volontiers nombre de littérateurs. Malheureusement, les livres de ce genre sont trop peu lus, même par les hommes que leur situation signale à leurs semblables comme des guides et des conseillers naturels dans ces hautes questions où l'intérêt public et l'intérêt privé sont également en jeu. Beaucoup d'entre eux, pessimistes et frivoles, croient avoir satisfait à leurs devoirs quand ils ont gémi sur le malheur des temps, et prédit de prochains cataclysmes. Et cependant la France a besoin d'un personnel dirigeant, éclairé, vaillant et confiant, capable d'accomplir en leur temps et lieu, avec maturité et sagesse, sans précipitation et sans heurt, toutes les réformes, fiscales et autres, qui se préparent tout autour de nous. A ceux-ci sans doute il suffira de leur signaler l'ouvrage de M. Stourm pour qu'ils s'empressent de venir y chercher des lumières sur toutes les questions que soulèvent les divers projets fiscaux actuellement discutés.

Quant à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas le loisir de recourir à l'ouvrage lui-même, ils nous sauront peut-être gré de leur indiquer quelques-unes des conclusions auxquelles aboutit le savant auteur. Nous y joignons quelques réflexions qu'elles nous ont suggérées.

L'important, dans des questions si complexes, est évidemment de savoir choisir entre les multiples projets de réformes qui surgissent de tous côtés, de savoir à bon escient, et sans se laisser influencer par des préjugés d'école ou de caste, rejeter les uns, accepter les autres. Voici le départ qu'opère M. Stourm entre toutes ces propositions.

Il se montre opposé à l'établissement du monopole de l'alcool. Les partisans de cette mesure en promettent bien un milliard. Si un tel résultat était assuré, il y aurait vraiment lieu de ne pas reculer; il faudrait adopter ce monopole tout de suite, malgré les difficultés de l'installation, et détruire en même temps une égale somme d'impôts bien plus antihygiéniques, bien plus lourds aux masses populaires. L'hésitation serait d'autant moins admissible qu'on nous assure que le prix de la petite goutte ne serait nullement augmenté. Mais ce monopole existe déjà, depuis 1887, en Suisse, et il n'y rapporte que 6 millions environ. En rapporterait-il en France 40, 50 fois plus, ce ne serait encore à peine que les 300 millions que produisent actuellement les impôts divers sur

les alcools. A quoi bon, s'il devait en être ainsi, risquer un tel bouleversement économique pour aboutir à un résultat peut-être négatif?

Il met également en garde contre la tentation que l'on éprouve actuellement, sous prétexte de faire payer ceux qui possèdent, de remplacer des taxes à base large, et dès lors d'un grand rendement, par des taxes frappant uniquement les dépenses que les riches sont seuls à faire, et ainsi de prétendre alimenter d'une façon considérable le budget en frappant le luxe. Ce genre d'impôts rapporte peu : parce que les gens riches sont bien moins nombreux qu'on ne le croit d'ordinaire, et parce qu'une taxation un peu trop élevée fait évanouir la matière de l'impôt. L'expérience a été faite. Après la guerre, on crut pouvoir élever le prix des permis de chasse; on décida de les faire payer 40 francs au lieu de 25. Au bout d'un an, il fallait y renoncer. L'État y perdait. Les personnes relativement aisées qui consentaient à se procurer un permis à l'ancien tarif, se refusaient à y mettre 15 francs de plus. Donc, si « faire payer le maximum possible à la richesse qui se montre.... constitue en somme une règle de justice fiscale incontestable », il ne faut pas cependant se faire illusion sur ce qu'on obtiendra ainsi. En Angleterre et en France, des taxes diverses sur les voitures, domestiques mâles, armoiries, chiens, chasse, cartes à jouer, billards, cercles, vélocipèdes, ne rapportent que 35 et 45 millions.

Par contre, M. Stourm serait partisan des réformes ci-après : — hélas! « si l'état des finances permettait de les réaliser », — la diminution des droits de transmission sur les ventes d'immeubles, la réduction, sinon même la suppression complète des droits sur les transports, la diminution des frais de justice. Il voudrait aussi l'abolition de certaines formalités vexatoires dans la perception des contributions indirectes et taxes d'octroi.

Plusieurs de ces réformes sont déjà en passe d'entrer dans la pratique courante. Ainsi l'on s'est occupé de réduire les frais de justice portant sur les ventes par licitation de petite importance. Ce n'était pas sans besoin : au-dessous de 500 francs, les frais dépassaient parfois le prix de vente. Une certaine réduction des droits de transmission à titre onéreux faisait aussi partie d'un projet de loi présenté par M. Burdeau, alors ministre des finances. On reviendra sans doute à ce projet. La réforme paraît désirable.

Qu'arrive-t-il actuellement, en effet? A cause de l'énormité de frais de transfert, on ne vend et on n'achète qu'à la dernière extrémité, et ainsi nombre de biens s'immobilisent aux mains de gens incapables d'en tirer bon parti. Au contraire, si les mutations étaient facilitées, l'entente deviendrait aisée entre les détenteurs moins habiles et ceux qui espéreraient tirer meilleur profit de biens un peu délaissés. Peu à peu, tous les biens iraient aux mains les plus aptes à les exploiter pour le mieux. On verrait alors nombre de cultivateurs acheter des terres actuellement presque abandonnées, et leur rendre à force de soins leur prospérité d'autrefois. Peut-être même verrait-on naître et se développer l'industrie de ceux qui achèteraient des terres négligées pour les revendre après remise en excellent état. Tout le monde s'en trouverait bien. Aujourd'hui, rien de cela n'est possible, puisque à chaque transfert, 10 pour 100 du prix convenu demeure aux mains rapaces de l'État et des officiers ministériels.

Il est vrai que certains publicistes semblent craindre de voir l'abaissement des frais de vente faciliter l'accaparement des biens par les capitalistes et la reconstitution à leur profit des *latifundia*. Cette frayeur est-elle bien sérieusement motivée ? Croit-on qu'un homme riche qui achète pour s'arrondir se laisse actuellement arrêter par l'élévation des droits? Ce n'est pas l'agglomération des biens qui favoriserait l'abaissement des droits de transfert, mais leur circulation. Seulement, la réforme proposée par M. Burdeau paraît insuffisante. D'abord, un ensemble de frais s'élevant encore à 5 pour 100 environ, restera prohibitif dans bien des cas. Puis, pourquoi ne pas faire profiter de l'abaissement les immeubles urbains ? Une plus grande facilité dans l'achat des maisons ne serait pas sans conséquence pratique. Souvent alors, au lieu de louer, on achéterait. Il y a toujours avantage à habiter sa maison.

La raison d'être de ces restrictions à la réforme, on la devine, c'est l'énormité des besoins du Trésor. Mais la perte serait-elle si grande qu'on semble le craindre. Les ventes de toute sorte d'immeubles deviendraient beaucoup plus nombreuses, surtout si, corrélativement à l'abaissement des taxes fiscales, on abaissait aussi les tarifs des notaires. Il arriverait alors rapidement que ni l'État ni ces honorables tabellions ne perdraient beaucoup à la réforme : faisant une cueillette moins abondante, ils la feraient plus souvent.

Mais au premier rang des réformes fiscales à accomplir, M. Stourm place le dégrèvement des objets de première nécessité ; car l'idée chrétienne dans l'impôt, comme l'intérêt fiscal lui-même, commande d'épargner les consommations indispensables à la vie (p. 399). Ainsi a déjà fait l'Angleterre. En Angleterre, pain, viande, sel, même le sucre, sont exempts de toute taxe. Parmi les objets les plus usuels, il n'y a plus que le thé et la bière qui soient soumis à des droits, et encore le droit sur le thé s'abaisse-t-il de plus en plus. En 1826, la livre anglaise de thé était taxée à 2 fr. 60 ; en 1857, à 1 fr. 75 ; en 1863, à 1 fr. 25 ; en 1865, à 60 centimes ; en 1890, à 40 centimes. Comme la consommation moyenne par tête est de 5 livres 1/2, cela fait une moyenne d'impôt de 2 francs et quelques centimes. On espère bien arriver à l'exemption complète.

En France, nous sommes loin de cet état presque idéal. M. Stourm énumère et évalue ainsi les perceptions fiscales effectuées sur les objets de première nécessité.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Impôts | sur les céréales, | en moyenne | 60 | millions de francs. |
| — | sur la viande, | — | 4 | — |
| — | sur le sel, | — | 33 | — |
| Octroi | sur l'alimentation, | — | 80 | — |
| | Soit. . . . . | | 177 | millions |

prélevés sur les matières les plus essentielles à l'existence,... et cela, avant la récente augmentation des droits sur les céréales. De plus, il est bon de remarquer que ces 60 millions et ces 4 millions notés plus haut représentent seulement la part qui revient à l'État dans le relèvement du prix du blé et de la viande, c'est-à-dire le montant des droits perçus à l'entrée sur le territoire français des céréales et des bestiaux venant de l'étranger. Or, ces droits augmentent le prix non seulement des produits importés, mais encore des mêmes produits fabriqués sur le sol français. Il est facile de montrer qu'il doit en être ainsi. Quand, pour une marchandise déterminée, l'offre dépasse la demande, comme c'est actuellement le cas pour les blés, c'est l'offre la plus faible qui règle presque souverainement le marché, car l'acheteur ne consent à payer la marchandise que le prix minimum auquel il sait pouvoir en trouver ailleurs de semblable ; et de son côté le producteur est pressé de vendre, dans la crainte, en voulant atten-

dre, de ne plus trouver acheteur. Si maintenant un droit protecteur est établi tout autour d'un marché local, insuffisamment pourvu à l'intérieur de cette même marchandise, aussitôt les producteurs se gardent bien de vendre au-dessous du prix qui serait assez élevé pour que l'acheteur trouvât avantage à se fournir à l'extérieur, en acquittant les droits de douane. Le prix moyen de l'intérieur tend donc à égaler le prix de l'extérieur augmenté du droit d'importation. Les cours des différents marchés témoignent que les choses se passent bien ainsi dans la pratique ; et si actuellement la différence entre les prix du dehors et ceux du dedans est un peu moindre, ce n'est là qu'un accident transitoire. Des quantités considérables de blés ont été introduites en France, alors que le droit d'entrée n'était encore que de 5 francs. Grâce à ces arrivages, on ne peut plus dire que le marché national est insuffisamment pourvu, et les offres surabondantes qui se produisent à l'intérieur des murailles douanières suffisent à provoquer un certain fléchissement des cours, indépendamment de toute comparaison avec les prix de l'extérieur. Un effet semblable se produira encore infailliblement, quand la France, ayant perfectionné ses méthodes de culture, en sera arrivée à produire plus de blé qu'elle n'en consomme.

Il serait donc inutile de chercher à le nier; les 60 millions perçus par l'État sur le blé ne représentent que la plus petite part du renchérissement de cette denrée, conséquence de l'établissement de droits à la frontière. Pour obtenir le total de ce renchérissement, il faudrait multiplier par le montant du droit, le total des quantités de blé, non importées, mais consommées. En admettant une consommation annuelle moyenne de 93 millions de quintaux, un droit de 7 francs donne 650 millions. Sans doute, il faut remarquer que sur ces 93 millions de quintaux, bon nombre sont réservés pour la semence, ou consommés par ceux-là mêmes qui les ont produits. Or, dans tous ces cas, le prix marchand du blé ne modifie pas la condition de ceux qui s'en servent : que le blé se vende 15 ou 20 francs, ils n'en consomment ni plus ni moins de quintaux, et n'ayant pas à l'acheter, ils n'en dépensent ni plus ni moins. Mais enfin, n'y aurait-il que 60 à 70 millions de quintaux consommés après vente et achat, l'augmentation de prix payée par les acheteurs n'en irait pas moins à 450 ou 500 millions. Le sacrifice imposé à tous ceux qui

mangent du pain est encore considérable. M. Stourm n'a-t-il donc pas raison de demander la suppression aussi rapide que possible de tous ces droits?

Assurément, si un impôt établi sur la denrée la plus nécessaire à la vie avait pour résultat, tout en imposant aux consommateurs un sacrifice de plusieurs centaines de millions, de n'en rapporter au Trésor que 60 à 80, on ne saurait jamais y renoncer trop tôt. Mais est-ce bien là le caractère, le but de ces droits perçus sur le blé à son entrée en France? Ces droits sont-ils établis pour remplir les caisses de l'État? Évidemment non. Ils sont établis pour protéger une de nos principales branches de production nationale. Des cultivateurs étrangers ayant à leur disposition des terres encore vierges, comme en Amérique, ou une main-d'œuvre abondante à des taux dérisoires, comme aux Indes, arrivent à produire des quantités énormes de blé qui leur revient à un prix excessivement réduit. Une partie de ces blés afflue sur nos marchés, provoquant ainsi une baisse considérable du prix de cette denrée. Alors nos agriculteurs déclarent qu'ils ne peuvent, eux, vendre à ces conditions; qu'ils s'y ruinent; qu'ils vont cesser de produire si on ne leur assure un prix de vente suffisamment rémunérateur. Sans doute, on ne doit pas les croire trop facilement. Tout producteur se plaint. C'est dans sa situation. Dans l'industrie, le commerce, ce ne sont d'ordinaire que gémissements, parce qu'on ne gagne jamais assez, ni assez facilement à son gré. Mais enfin, des faits indéniables étaient là qui montraient cette fois le bien fondé des plaintes. Beaucoup de terres cultivées étaient laissées en friche. Dans toutes les vieilles nations les mêmes plaintes se produisaient, souvent amenant la protection, ailleurs confirmées avec éclat par une diminution rapide de culture, comme en Angleterre, malgré l'état avancé de l'agriculture en ce pays. Il suffit d'ailleurs de voir le prix du blé sur les marchés non protégés pour se rendre compte qu'il est impossible, dans ces conditions, aux vieux pays de soutenir la lutte. Sans les droits, le blé vaudrait chez nous, comme à Anvers et à Amsterdam, environ 13 francs.

Alors, on a admis les plaintes de nos agriculteurs, et pour leur permettre de continuer à produire sans perte, on a exigé des blés étrangers un droit d'entrée plus ou moins fort. Il se trouve que ce droit a rapporté à l'État, parce qu'une certaine

quantité de blés étrangers est entrée quand même. Mais ce n'était nullement là ce qu'on désirait obtenir en établissant des droits d'importation ; et c'est si peu cela le but cherché, que, par exemple, on maintient les droits sur la viande, malgré l'exiguité du profit qu'en retire le Trésor ; que l'on maintiendrait encore les droits sur les blés, alors même que, la culture venant à s'améliorer en France, il n'y aurait plus lieu à importation, et qu'ainsi le droit ne rapporterait rien ou presque rien à l'État.

La situation est donc celle-ci. La protection du blé en France coûte aux consommateurs 400 à 500 millions. Les cultivateurs nous disent que, sans protection, ils ne pourraient continuer à faire du blé en France. Il en résulterait que des centaines de mille d'ouvriers agricoles seraient sans travail, refoulés par la misère vers les villes avec leurs familles ; que nos industries seraient ainsi privées d'un nombre considérable d'acheteurs réduits à la dernière misère, et devraient aussi de leur côté congédier des milliers et des milliers d'ouvriers. Ce serait une perturbation effroyable et une ruine de tous. Trésor, capitalistes, ouvriers, en souffriraient horriblement. Dans cette situation, ne roit-on pas utile, nécessaire, d'assurer, même au prix d'un grand sacrifice, le travail qui fait vivre, qui préserve de la faim, directement et par voie de conséquence, des millions de nos compatriotes. Que l'on critique, si l'on veut, la manière de venir en aide ; que l'on cherche surtout à maintenir le sacrifice dans les limites strictement suffisantes pour assurer la continuation du travail ; mais jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque chose de meilleur, ne faut-il pas se servir du seul moyen efficace que l'on a sous la main ? Si le sacrifice est grand, les avantages qu'en retire la communauté tout entière ne le sont-ils pas bien davantage ? Renchérir le prix du pain est en soi un grand mal, mais peut devenir une mesure très utile et même une nécessité, si par là on assure à un nombre incalculable d'hommes le travail et le salaire qui leur permettra d'en acheter.

Or, dans toutes ces considérations il n'est guère question des quelques dizaines de millions que les droits protecteurs sur le blé font entrer dans les caisses de l'État. Il est bon cependant d'en tenir compte ; mais comment ? En les déduisant de la somme que semble coûter la protection. Les droits semblent coûter 450 millions aux consommateurs ; mais sur ces millions, 60 à 70 vont

à l'État, qui ne s'en passerait assurément pas, s'il ne les percevait pas de cette manière. Qui aurait alors à les lui fournir, sinon les consommateurs de pain? Ceux-ci économisent donc d'un côté une partie de ce qu'ils dépensent en plus, pour rendre possible le maintien de la culture du blé en France.

Mais on ne peut conclure de ce qui précède que M. Stourm ait tort de demander la suppression des taxes qui augmentent le prix des objets nécessaires à la vie, pourvu qu'il s'agisse bien réellement de taxes dont l'effet direct et unique soit celui-là. Si, par exemple, la taxe d'entrée sur les viandes étrangères est utile, que dire des droits d'octroi sur les viandes? Est-ce pour protéger l'industrie des éleveurs que ces derniers droits sont établis, eux aussi? Ne lui nuisent-ils pas plutôt en restreignant la consommation, par suite de l'augmentation de prix qui en résulte? Sans doute on prétend défendre ces droits en disant qu'ils écartent des villes, par ce même renchérissement qu'ils provoquent. La défense ne paraît guère sérieuse. Payer sa viande un sou de plus par livre peut gêner beaucoup les petits ménages, mais n'empêchera pas un habitant de la campagne de venir s'établir dans les villes.

Il y a même une raison qui de nos jours nous oblige à condamner, avec M. Stourm, les impôts sur les objets de première nécessité, plus fortement que jamais, et c'est précisément la nécessité où nous nous trouvons de renchérir le coût du pain et de la viande, pour protéger et sauvegarder nos deux grandes branches de production nationale, le labourage et le pâturage. Il ne serait que juste de chercher à compenser le gros sacrifice que cette double protection impose aux budgets modestes. Que l'on supprime, par exemple, là où elles existent, ces lourdes taxes sur le chauffage, qui augmentent si notablement les dépenses de cette nature, alors que chaque hiver des centaines de mille de personnes se restreignent sur cet article et souffrent du froid au point de contracter de terribles maladies. Il y aurait même sans doute moyen de contrecarrer plus directement le renchérissement de la viande et du pain dû à la protection. Que l'on donne aux boulangers et aux bouchers le moyen de mettre un écart moins grand entre le prix du blé et celui du pain, entre le prix du bétail sur pied et celui de la viande qu'ils débitent. On peut beaucoup pour diminuer leurs frais généraux, ne serait-ce que supprimer les énor-

mes patentes qu'ils se font ensuite largement rembourser par leurs clients.

Rappelons encore, avant d'en finir avec cet ordre d'idées, que le renchérissement général des choses nécessaires à la vie ne cause pas seulement des souffrances individuelles et particulières. Il nuit aussi à la prospérité générale. Une revue généralement bien informée, l'*Économiste français*, affirmait à la date du 17 mars dernier que la vie était de 38 pour 100 plus chère chez nous qu'en Belgique, à Fourmies qu'à Mons. Qu'en résulte-t-il? C'est que deux maisons industrielles similaires, situées l'une à Fourmies, l'autre à Mons, doivent payer l'une 100 000 francs de salaire, l'autre 62 000 francs seulement, pour obtenir d'ouvriers désireux de mener ici et là à peu près le même genre de vie, une même quantité de main-d'œuvre. Que deux maisons ainsi placées aient à soumissionner un même travail qu'elles convoitent toutes deux, il est certain que la maison belge pourra consentir à des rabais auxquels la française ne pourrait descendre. Lors des grands troubles survenus dans les verreries belges il y a quelques années, les maisons belges ne pouvant plus fournir les commandes qui leur avaient été faites précédemment, les maisons françaises ne purent s'en charger; il leur aurait fallu travailler à perte. Quand les adversaires de la protection se servent du renchérissement qui en résulte pour attaquer les droits protecteurs eux-mêmes, ils ont tort sans doute; car une sage protection nous procure beaucoup plus de biens qu'elle n'engendre de maux. Mais s'ils se contentaient de se plaindre de ce même renchérissement et de demander qu'il y soit remédié autant que possible, ils seraient plus dans la vérité et il y aurait lieu de chercher à les satisfaire en entrant dans la voie de la suppression de toutes les taxes se répercutant directement ou indirectement sur les prix des objets de première nécessité.

Il est vrai que l'énormité des besoins du Trésor s'oppose à cette réforme. C'est là un très grand malheur. Pendant longtemps, parmi les nations principales, l'Angleterre et la France furent presque les seules chargées de fournir les marchés du monde entier d'une foule d'objets qu'elles seules produisaient par masses. L'essentiel était alors de pouvoir fournir ce qui était demandé. Les conditions de prix où elles étaient livrées importaient moins. La prospérité était assurée aux nations qui avaient

de l'avance sur les autres au point de vue industriel. Mais voici que d'autres nations se sont mises à produire : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Russie, les États-Unis, les Indes, le Japon, l'Australie. Beaucoup de marchés se ferment. Sur les autres, la concurrence devient plus vive. C'est une lutte intense qui commence à se livrer, d'une acuité inouïe, entre nations différentes. Or, dans toute lutte active, le rôle des *impedimenta* est désastreux. C'est à charge égale qu'il faut pouvoir combattre, sous peine de défaite. Un des plus grands *impedimenta* qui puisse peser sur l'industrie tout entière d'une nation, dans cette lutte vraiment formidable, c'est la pesanteur des charges fiscales. Il arrive alors que l'ouvrier surchargé lui-même, pour pouvoir cependant vivre de son travail, réclame une augmentation de salaire. Ainsi le patron voit ses frais de production augmenter dans des proportions très notables. Il lui faut donc augmenter ses prix de vente, ce que ses concurrents étrangers se gardent bien de faire. Peu à peu l'ancienne clientèle se détachera de lui, malgré l'habitude, malgré la supériorité de ses produits. C'est la ruine de tout commerce d'exportation. Mais une nation comme la France peut-elle se maintenir florissante sans ce commerce... Tout se tient ici-bas, et toute faute de conduite s'expie. Si la France tolérait encore longtemps, dans la gestion de ses finances, le système de gaspillage qu'elle a pu pratiquer jusqu'ici sans trop en souffrir, à cause de ses ressources abondantes, malgré ces ressources, comme tout prodigue, elle trouverait la ruine; et bientôt, obligée qu'elle est de faire face à grands frais à de puissants adversaires, la mort comme grande nation.

(*A suivre.*) P. FORTIN

---

## L'ANNÉE DE LA NAISSANCE DE S. IGNACE DE LOYOLA

Durant trois siècles, on s'était accordé à placer la naissance de saint Ignace de Loyola en l'année 1491. Naguère cependant, le P. Kreiten, dans les *Stimmen aus Maria Laach* (t. XLIII, 1892, p. 91-93), contestait cette date et se prononçait pour 1495. Aujourd'hui, le P. Alberdingk Thijm consacre un article des *Studien* (février 1894), la Revue des Pères Jésuites de la province de Hollande, à défendre la date traditionnelle. Ce problème

ayant fait quelque bruit, il ne nous paraît pas sans intérêt de faire connaître ici, dans ses principales données, le travail de l'érudit écrivain.

« Deux dates, dit le P. Alberdingk Thijm, sont admises par tous comme certaines, à savoir celle de la blessure d'Ignace au siège de Pampelune, lundi de Pentecôte, 20 mai 1521 ; celle de sa mort, vendredi matin, 31 juillet 1556. On n'a pu jusqu'ici découvrir ni une pièce officielle sur son baptême, ni aucun autre témoignage contemporain écrit se rapportant à la date de sa naissance. »

En faveur de l'année 1491, vient tout d'abord le témoignage de Ribadeneira, le disciple chéri d'Ignace, son compagnon et, pour ainsi parler, son biographe officiel. Ignace, dit-il, est né « en l'an de grâce 1491, sous le règne du pape Innocent VIII (mort 24 juillet 1492), de l'empereur Frédéric III (mort 19 août 1493), des rois d'Espagne Ferdinand et Isabelle ». Il écrivit jusqu'à trois fois la vie d'Ignace de sa propre main, deux fois en latin (1569, publication en 1572, et 1586), et une fois en espagnol (1583), et toujours il donne la date de 1491. En 1595 et 1606, Ribadeneira déclare, sous la foi du serment, qu'il tient comme vrai tout ce qu'il a raconté d'Ignace. Pour établir la véracité de son livre, il en appelle aux témoins qu'il a interrogés, aux Pères qui ont approuvé son écrit. Ces témoins sont Ignace lui-même, près duquel il a vécu pendant seize ans, le P. Gonzalez, le P. Jacques Laynez. Son livre, écrit sur l'ordre du P. François de Borgia, fut soumis par ce même Père général à la revision de jésuites de la plus haute compétence, *per viros Societatis gravissimos*. Il parut du vivant même d'un assez bon nombre de Pères qui avaient connu Ignace, et parmi lesquels se trouvaient trois des dix premiers compagnons du saint. Or « il n'en connaît aucun qui ait relevé rien de faux dans son livre ». — « Quand le livre fut publié en latin, à Naples (1572), continue Ribadeneira, on en fit lecture publique à table, aux Pères députés de la Congrégation générale, et le P. Éverard Mercurian, qui fut élu général, chargea le P. Jacques Ximenez d'interroger, au nom du nouveau général, chacun des Pères députés de la Congrégation sur ce qu'il pensait de ce livre. Or « il ne fut pas même soulevé une seule objection de quelque valeur ». Et il faut noter que parmi ces Pères, beaucoup avaient été les intimes d'Ignace.

Tous les historiens de la vie du saint fondateur, depuis près de trois siècles, ont suivi Ribadeneira pour l'adoption de l'année 1491. C'est encore cette date que l'on retrouve dans la *Relatio consistorialis* du 19 janvier 1622 adressée au pape Grégoire XV, et dans la bulle de canonisation du 7 août 1623. Contre la date de 1495, on a enfin l'autorité très grave de Dom Prudencio de Sandoval, bénédictin espagnol et historien du roi Charles-Quint. Son témoignage a d'autant plus de valeur, qu'entre l'année de la première édition de son histoire (1604-6) et celle de la seconde (1624), il avait été élevé au siège épiscopal de Pampelune, et amené, soit par le voisinage d'Azpeitia, soit par le procès de béatification instruit sous son prédécesseur immédiat, à étudier de très près tout ce qui se rapportait au fondateur de la Compagnie de Jésus. S'il place la naissance de saint Ignace en 1492 et non en 1491, c'est qu'alors l'année commençait à la Noël; et, suivant la manière de compter, les derniers jours de décembre pouvaient être rapportés à l'année qui s'ouvrait ou à l'année qui finissait. Or, il est permis d'admettre que saint Ignace est venu au monde vers les derniers jours de 1491. On aimerait, sur quelques indices, à fixer ce jour à Noël.

A tous ces témoignages on oppose ce qu'on a appelé l'*Autobiographie* de saint Ignace, ou encore *Acta antiquissima*, ou même, par abrégé, *Acta quædam*. On entend par là un recueil de détails sur la vie intérieure et extérieure de saint Ignace, de 1521 à 1538, que le saint lui-même, sur la demande de ses enfants, donna de vive voix, en 1553 et 1555, au P. Louis Gonzalez de Camara. L'*Autobiographie* commence ainsi : « Jusqu'à l'âge de vingt-six ans, il (saint Ignace) s'abandonna aux vanités du siècle; mais sa grande passion était pour les armes où le poussait son désir aussi ardent que vain d'acquérir de la gloire. Or, comme il occupait la citadelle de Pampelune, assiégée par les Français, et que d'un commun accord on avait résolu de se rendre..., etc. » *Ad annum usque* 26$^{m}$ *fuit hujus mundi vanitatibus deditus; præcipue vero armorum exercitio delectabatur, magno et inani desiderio ductus honoris comparandi. Itaque cum in arce esset Pampelonica....* D'où l'on tire l'argument suivant : le sens naturel de ce passage est qu'Ignace avait vingt-six ans lors du siège de Pampelune; ce siège eut lieu en 1521; Ignace est donc né en 1495.

C'est sur ce passage, ainsi interprété, que semblent s'être appuyés les trois auteurs qui, antérieurement à Ribadeneira, se sont prononcés pour l'année 1495 : à savoir le P. Jean de Polanco, puis l'auteur inconnu de la première partie du *Chronicon breve*, continué par le P. Nadal, enfin Étienne de Garibay, qui fait paraître, en 1571, un résumé de l'histoire de l'Espagne. Cette interprétation est sans doute, à première vue, la plus naturelle. Et cependant Ribadeneira, qui déclare s'être servi des *Acta*, tient pour l'année 1491. Les Pères qui ont approuvé le récit de Ribadeneira connaissaient également les *Acta*. S'ils ont soulevé quelque objection contre la date de 1491, il est à croire que Ribadeneira leur a répondu victorieusement, puisqu'après lui on ne peut citer avec assurance un seul auteur qui ait pris parti pour 1495.

Il semble donc qu'il faille interpréter autrement le début de l'*Autobiographie*, et ne pas rapporter cette indication de vingt-six ans à la blessure reçue lors du siège de Pampelune. Un document, publié pour la première fois en 1893, par le P. Fita, suggère une solution, que le P. Alberdingk Thijm appelle « satisfaisante ». Ce document est extrait de l'histoire du collège de la Compagnie à Arevalo, dans le diocèse d'Avila. Dans ce document, il est dit que Inigo de Loyola fut confié par son père à Jean Velasquez, grand trésorier des rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle. « Il vécut dans la maison du trésorier, soit à la cour, soit à Arevalo, jusqu'au 12 août 1517, époque où mourut le trésorier.... La veuve, une noble dame, fit présent à Ignace de 500 couronnes et de deux chevaux, qu'Ignace monta pour aller rejoindre le duc de Najera ; d'où il se rendit à la forteresse de Pampelune. » Il ressort de ce document que c'est à vingt-six ans, en 1517, qu'Ignace dit adieu à la vie de la cour pour suivre la carrière des armes, sous le commandement de son parent, Don Henry Manriquez, duc de Najera et vice-roi de Navarre. Si l'on considère combien il prit au sérieux ses devoirs de soldat, il est vrai de dire qu'alors il rompit avec les « vanités du siècle », comme parle l'*Autobiographie ;* qu'à une vie molle, vaine dans toute la force du terme, il fit succéder une vie rude, laborieuse et guerrière. Sans doute, ce changement de vie ne peut s'appeler une vraie conversion ; aussi Ignace ne lui donne-t-il pas ce nom. Mais c'en est déjà comme la première étape ; au moins est-ce une

préparation et un acheminement à la grâce que Dieu lui tenait en réserve. Ou encore, dirons-nous, faisant deux parts de sa vie, l'une « donnée aux vanités de ce monde », l'autre consacrée au service de Dieu, Ignace a pu marquer, comme point de séparation, l'année de son départ pour les camps, où l'attendait la grâce qui devait en faire un saint.

Espérons que de nouveaux documents viendront dissiper sur ce point les dernières obscurités. Quant au P. Alberdingk Thijm, il ne craint pas de dire : Dans l'état actuel de la question, « on ne saurait raisonnablement douter que saint Ignace est né en 1491 ».

L. R.

---

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

## SEPTEMBRE 1894

### ROME

L'encyclique annuelle sur le Rosaire a paru vers le milieu du mois. Elle contient un très pieux et très beau commentaire de cette admirable dévotion, sur lequel les fidèles aimeront à revenir souvent. La fin de l'encyclique fait plus particulièrement allusion à certains scandales récents qui se sont produits sur les théâtres de l'Italie.

Il est de jour en jour plus urgent que tous les chrétiens poursuivent ce résultat, à une époque où la perversité insensée des impies multiplie les machinations et les audaces qui provoquent la colère de Dieu et attirent sur la patrie le poids de sa juste animadversion. Parmi les autres sujets de douleur, tous les gens de bien déplorent avec Nous qu'au sein même des nations catholiques, il se trouve un trop grand nombre de gens qui se réjouissent des outrages de toute sorte faits à la religion, et qui, usant d'une licence incroyable de tout publier, semblent mettre leur application à vouer les choses les plus saintes et la confiance si justifiée en la protection de la sainte Vierge aux mépris et à la dérision de la foule.

En ces derniers mois, on n'a même pas épargné la très auguste personne de notre Sauveur Jésus-Christ. On n'a point rougi de la traîner sur les planches du théâtre, déjà souillées de tant de hontes, et de la représenter dépouillée de la majesté de la nature divine qui lui appartient; cette nature enlevée, la rédemption même du genre humain disparaît nécessairement. On n'a pas eu honte, non plus, de tenter la réhabilitation, en le tirant de son éternelle infamie, de l'homme que la monstruosité de son crime et de sa perfidie a rendu odieux par delà tous les âges, du traître qui livra Jésus-Christ.

En présence de ces crimes, commis ou sur le point de se commettre dans les villes d'Italie, l'indignation universelle s'est soulevée, et l'on a déploré vivement la violation du droit sacré de la religion, et sa violation, son oppression au sein de ce peuple qui se glorifie entre tous, et avec raison, du titre de catholique. Alors la vigilante sollicitude des évêques s'est éveillée, comme il convenait; ils ont fait parvenir leurs très justes réclamations à ceux qui ont le devoir de protéger la dignité de la religion nationale, et non contents d'avertir leurs troupeaux de la gravité du péril, ils les ont exhortés à réparer par des cérémonies religieuses spéciales le criminel outrage fait à l'Auteur, plein d'amour pour nous, de notre salut.

Il Nous a été, certes, très agréable de voir l'activité des gens de bien, qui s'est déployée excellemment de mille manières, et elle a contribué à adoucir la douleur profonde que Nous avions éprouvée. Toutefois, en cette occasion que Nous avons de parler, Nous ne saurions contenir la voix de Notre suprême ministère, et aux réclamations des évêques et des fidèles Nous joignons hautement les Nôtres. Avec le même sentiment apostolique que Nous déplorons et Nous flétrissons le crime sacrilège, Nous adressons les exhortations les plus vives aux nations chrétiennes, et nommément aux Italiens, afin qu'ils conservent inviolablement la religion de leurs pères, le plus précieux des héritages, qu'ils la défendent vaillamment, qu'ils ne cessent d'accroître par la piété de leur conduite sa prospérité.

— Le Souverain Pontife a décidé la création d'une préfecture apostolique italienne en Érythrée. La nouvelle préfecture apostolique est en partie détachée de la mission des Lazaristes français. Cette création est tout à fait conforme aux principes qui dirigent le Saint-Siège dans les questions de ce genre. Quand une nation peut se charger de l'administration des choses spirituelles dans ses propres colonies, il va de soi qu'il vaut mieux qu'elle lui soit confiée. Le Pape fait pour l'Italie en Érythrée ce qu'il a fait pour la France en Tunisie ; et ce sont les mêmes capucins italiens, qui ont dû quitter autrefois la Tunisie devenue française, qui vont être aujourd'hui chargés de la préfecture apostolique de l'Érythrée.

En même temps, on apprenait que le gouverment italien accordait l'*exequatur* aux cardinaux Sarto, patriarche de Venise ; Svampa, archevêque de Bologne ; Ferrari, archevêque de Milan, et à NN. SS. Domini, évêque d'Arezzo ; Magani, évêque de Parme ; Costa, évêque de Segni. La chose est importante, surtout pour le patriarche de Venise. Le gouvernement prétendait présenter lui-même et nommer son candidat. La prétention était insoutenable : le Pape nomma l'Éminentissime prélat patriarche de Venise dans le consistoire du mois de juin 1893. Aujourd'hui le gouvernement renonce à s'opposer à la prise de possession par le patriarche nommé par le Saint-Siège.

## FRANCE

Le comte de Paris est pieusement décédé à Stowe-House, près de Dawford, le 8 septembre, à 7 heures 40 du matin.

Le prince était né à Paris le 24 août 1838. A quatre ans, il eut le malheur de perdre son père, le duc d'Orléans. A dix ans, il partait une première fois pour l'exil. En 1861 et 1862, lui et son frère, le duc de Chartres, furent admis dans les troupes fédérales des États-Unis, comme capitaines d'état-major, et attachés comme aides de camp à la personne du général Mac-Clellan, qui commandait l'armée du Potomac. De retour en Europe, le comte de Paris s'occupa des questions économiques et sociales. Un ouvrage sur les associations ouvrières en Angleterre obtint un réel succès. En 1870, à la première

nouvelle de la guerre, il demanda d'être admis à combattre dans l'armée française. L'Empire refusa. Puis le gouvernement de la Défense nationale opposa un nouveau refus à une nouvelle demande. Du moins, quelques mois après la signature de la paix, les lois d'exil furent rapportées et le comte de Paris put rentrer en France. Une visite faite le 5 août 1873 à M. le comte de Chambord, au château de Frohsdorff, marqua la fusion des deux branches de la maison de Bourbon. La mort du comte de Chambord, survenue dix ans après, fit du comte de Paris le chef de la maison royale. Mais le gouvernement prit ombrage des fêtes données par le prince à l'occasion des fiançailles de sa fille aînée, la princesse Amélie, avec le duc de Bragance, depuis roi de Portugal. En juin 1886, les Chambres votèrent la loi d'expulsion de tous les prétendants, et le comte de Paris dut reprendre le chemin de l'exil. Il se retira d'abord à Sheen-House, puis à Stowe-House. Sa mort a été très courageuse et très chrétienne.

Voici, à titre de document, un extrait de son testament politique, bien digne d'un prince chrétien :

Il m'a toujours paru fort imprudent, même pour les princes et les hommes d'État qui ont joué un grand rôle parmi leurs contemporains, d'écrire un testament politique. Pour qu'un tel document puisse être vraiment utile à leurs successeurs, il faudrait qu'ils eussent reçu le don de lire dans l'avenir, don qu'il faut remercier Dieu de nous avoir refusé.

Aussi, au moment où je me prépare tout particulièrement à comparaître devant ce souverain Juge, n'ai-je pas l'intention de tracer une ligne de conduite à mon fils. Il connaît mes pensées, mes sentiments, mes espérances, il aura toujours pour guide la conscience de ses devoirs et l'amour passionné de la France qui est la tradition invariable de notre Maison.

C'est à mes amis que je tiens à dire un dernier adieu au moment de terminer une vie que je n'ai pu consacrer aussi utilement que je l'aurais voulu au service de notre pays. Et je ne m'adresse pas seulement à ceux avec qui j'ai été en relations directes. J'appelle amis ou amies toutes les personnes, quelle que soit leur condition sociale, qui, de mon vivant, ont fait des vœux pour le succès de la cause monarchique et qui prieront Dieu pour moi au jour de ma mort. Ce m'est une consolation de songer qu'elles se souviendront de moi lorsque des jours plus heureux luiront sur la France, lorsque, comme je le souhaite avec ardeur, les passions politiques et religieuses qui divisent en ce moment si profondément les enfants d'un même pays, seront apaisées.

Cet apaisement ne pourra être que l'œuvre de la monarchie nationale et traditionnelle. Seule, elle pourra réunir dans un effort commun tous les dévouements, tous les élans généreux qui, à l'honneur de notre pays, ne sont le monopole d'aucun parti.

Lorsque je ne serai plus, j'espère que la France rendra justice aux efforts que j'ai faits, au lendemain de ses désastres, pour l'aider à chercher le moyen de se relever en revenant au principe monarchique. En 1873, j'ai été à Frohsdorff pour écarter tous les obstacles personnels et pour donner l'exemple du respect absolu du principe héréditaire dans la Maison de France. Dix ans après, le parti monarchique montrait sa vitalité et son esprit politique en ne se laissant pas ébranler par la transmission du dépôt traditionnel

qui passait du représentant de la branche aînée au représentant de la branche cadette.

J'ai cherché à répondre à la confiance que ce grand parti avait montrée à son nouveau chef en travaillant à fusionner les éléments divers dont il se composait. Le résultat des élections de 1885 montra que ce travail n'avait pas été inutile. Nos adversaires politiques y répondirent par l'exil. Je n'avais rien fait pour le provoquer, si ce n'est d'exciter leurs alarmes. Je ne fis rien pour l'éviter et je le subis comme l'une des plus dures conséquences de la situation que me faisait ma naissance.

J'ai poursuivi sans relâche dans l'exil l'œuvre commencée sur le sol français au milieu des circonstances les plus difficiles. J'ai pu me tromper parfois sur les hommes et sur les choses, mais je l'ai toujours fait de bonne foi, et j'ai le droit de dire que tous mes actes n'ont jamais été inspirés que par mon dévouement à la France et à la cause que je représente. Mon but a toujours été de conserver le dépôt du principe traditionnel dont ma naissance m'avait constitué le gardien, et de prouver à la France que ce principe n'avait rien d'incompatible avec les idées modernes, avec notre état social actuel.

— Le conseil municipal de Toulouse est dissous. Cette municipalité radicale-socialiste se permettait les irrégularités les plus frauduleuses dans la confection des listes électorales. Plus de 1 300 noms qui n'auraient jamais dû y figurer, y étaient inscrits. Aux jours des élections, on se permettait l'annulation des bulletins des adversaires, l'adjonction de bulletins favorables. Les procès-verbaux étaient falsifiés, subissaient des grattages. Un des résultats de toutes ces manœuvres fut l'élection de M. Calvinhac, déclaré élu député le 20 avril 1893, à 33 voix de majorité. Le véritable élu, M. Rességuier, protesta en vain. M. Calvinhac fut validé le 20 novembre sur un rapport favorable de M. Gauthier de Clagny. Le bureau chargé de vérifier les opérations électorales de la Haute-Garonne avait pour président M. Lockroy.

Une délégation spéciale est désignée pour administrer la ville de Toulouse, en attendant qu'un nouveau conseil soit élu. Sa principale fonction sera de reviser les listes électorales, qui n'ont pu l'être en 1894, parce qu'elles étaient l'objet d'une instruction judiciaire. Or, l'opération ne saurait être ajournée plns longtemps, et, dit le décret de dissolution, « on ne pourrait sans inconvénients y faire procéder par le corps municipal actuellement en fonctions, qui a manifestement manqué de vigilance dans la confection des listes antérieures ».

Le préfet du département, M. Cohn, est déplacé. Six employés de la mairie vont passer devant les assises pour répondre de toutes ces fraudes. Mais il est plus qu'évident que tous ces gratte-papiers ne sont pas les grands coupables. L'opinion publique est en particulier absolument stupéfaite de ne pas voir figurer parmi les accusés un certain M. Couderc, secrétaire général de la mairie, président des comités radicaux-socialistes. La chambre des mises en accusation, par décision prise à trois voix contre deux, a trouvé moyen de mettre ce personnage hors de cause.

Le gouvernement mérite approbation pour le décret de dissolution qu'il a pris. Mais il lui faudrait tenir la main à ce que pleine et entière justice soit faite contre tous les falsificateurs du suffrage universel.

## ÉTRANGER

*Angleterre.* — Les Trades-Union ont tenu leur 27e congrès annuel à Norwich. On connaît l'importance considérable de ces associations ouvrières, qui comptent plus de quinze cent mille membres et ont un revenu de 2 millions de livres sterling. Les tendances socialistes y gagnent de plus en plus du terrain. C'est ainsi que 219 voix contre 61 ont voté une résolution demandant que l'on nationalise la terre, les mines et tous les moyens de production, d'échange et de distribution.

*Belgique.* — Le troisième Congrès scientifique international des catholiques s'est tenu à Bruxelles, du lundi 3 au samedi 8, avec un réel succès. L'Amérique y était représentée ainsi que les diverses nations catholiques de l'Europe. On sait que le but de ce Congrès, comme l'a dit S. Ém. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, est non pas apologétique, mais exclusivement scientifique. Il s'agit de montrer que les catholiques ne sont nullement inférieurs à leurs adversaires sur le terrain des sciences. Les intéressants mémoires qui ont été lus et discutés dans les différentes sections du Congrès le prouvent avec avantage. La plupart de ces travaux seront publiés dans le compte rendu.

*Espagne.* — A Madrid, le 23 septembre, ont eu lieu l'inauguration d'un temple protestant et la consécration, comme évêque de la secte, d'un catholique renégat du nom de Cabrera. On avait été chercher dans cette Église anglicane contre laquelle l'Espagne de Philippe II opposa une foi si fidèle et des efforts si généreux, quelques dignitaires hérétiques et schismatiques pour apporter au misérable élu une grâce et une mission épiscopales qu'ils n'ont pas pour leur propre compte : c'étaient l'archevêque de Dublin, l'évêque de Clogher et le pasteur de Darram. La cérémonie sacrilège s'est accomplie en présence de quelques protestants et de nombreux représentants des Loges. Ensuite, pasteurs et femmes de pasteurs, maçons et maçonnes ont tenu un synode pour délibérer sur les moyens les plus propres à répandre leurs erreurs dans la péninsule. Après quoi, ces étrangers sont repartis pour leur pays, tout fiers, selon l'expression d'un journal espagnol, d'avoir pu sans la moindre opposition infliger le plus douloureux des affronts à la patrie de saint Ferdinand et d'Isabelle la Catholique (*Siglo futuro*).

Le même journal donne à ce sujet la statistique suivante des sectes qui ont des prosélytes en Espagne : protestants : 6 223; évangélistes : 349; anglicans : 29; autres sectes : 53; juifs : 402; rationalistes décla-

rés : 445; mahométans : 9671; bouddhistes : 209; confucianistes : 20; de religion non constatée : 13175. Ainsi, pour assurer à une faible minorité de 30000 dissidents le libre exercice de leurs cultes divers, il faut que 17 millions de catholiques restés fidèles à la religion de leurs pères, la voient outragée et rabaissée au même rang que ces hérésies et ces paganismes.

Les protestations ne se sont pas fait attendre. Deux jours après le scandale, le cardinal Monescillo y Viso, archevêque de Tolède, publiait une lettre par laquelle il flétrissait énergiquement l'acte accompli, et constatait avec douleur que, par une transition violente, on avait transformé, en dépit du droit public de l'Espagne, la simple tolérance religieuse en une véritable liberté des cultes. A cet acte solennel, Mgr José Ramon adhérait aussitôt par une déclaration fortement et éloquemment motivée; et le chapitre de Tolède s'unissait au cri d'alarme de ses prélats par de fermes et vibrantes paroles. On ne peut douter que cette religieuse et patriotique manifestation n'ait de longs et puissants échos dans un pays resté si catholique.

*Italie.* — On inaugurait, le 10 septembre, à Naples, une plaque commémorative de la visite du roi pendant l'épidémie cholérique de 1884. M. Crispi a prononcé un discours quelque peu étonnant dans sa bouche.

« Je suis heureux, a-t-il dit, de pouvoir constater que le roi s'est rencontré avec le noble archevêque-cardinal San Felice, dont je ne saurais dire si le culte de la bienfaisance est plus ardent que la foi religieuse. » Et un peu plus loin : « Une secte infâme est sortie des antres les plus noirs de la terre ; elle a inscrit sur son drapeau : « Ni Dieu, ni maître! » Unis aujourd'hui dans une fête de reconnaissance, serrons nos rangs pour combattre ce monstre. Inscrivons sur notre bannière : « Avec Dieu, avec le « roi, pour la patrie. »

« Cette formule n'est pas neuve; elle est une conséquence logique de celle de Mazzini, après le plébiscite du 21 octobre 1860.

« Portons haut ce drapeau. Montrons-le au peuple, comme le signe du salut : *In hoc signo vinces.* »

Voilà donc M. Crispi transformé en une sorte de porte-labarum.

La franc-maçonnerie a tenu à protester aussitôt contre ce discours, et à l'inauguration du Congrès des francs-maçons italiens, à Milan, le nouveau grand maître, Adriano Lemmi, a déclaré « qu'ils se trompaient, les hommes d'État qui invoquaient le vieil aphorisme que Dieu était le meilleur des gendarmes ».

*Pays-Bas.* — Les Hollandais avaient, il y a quelque temps, subi un échec dans l'île de Lombok. Dans cette île, le pouvoir politique est aux mains des Bâlinais. Les indigènes Sassaks ont souvent à se plaindre de leurs chefs. Une expédition hollandaise se dirigeait sur la capitale pour rétablir l'ordre récemment troublé, quand plusieurs détachements de l'expédition furent massacrés par surprise. L'émotion a été grande en

Hollande à la nouvelle de ce désastre; mais le malheur a été promptement réparé, et Mataram, capitale de Lombok, prise d'assaut avec le concours des Sassaks.

Asie. — *Corée.* — Le Japon triomphe. A Ping-Yang, il a vaincu un corps de Chinois et fait plusieurs milliers de prisonniers. Sur mer, à Ya-Lou, il a coulé quelques-uns des meilleurs vaisseaux des Célestiaux. 45 000 Japonais marcheraient maintenant sur Moukden, capitale de la Mandchourie.

Le gouvernement du Mikado vient d'ailleurs de remporter un autre triomphe de genre différent. Le Japon désirait depuis longtemps qu'il lui fût possible d'adopter la politique douanière qu'il jugerait la plus favorable, malgré les traités actuellement existants. Surtout, il voulait obtenir l'abolition de la juridiction extra-territoriale pour les étrangers résidant dans le pays. En échange, il offrait de supprimer toutes les restrictions mises au séjour des étrangers dans l'intérieur de l'empire. Un traité signé avec l'Angleterre vient de lui accorder en grande partie ce qu'il désirait. Seulement, les concessions douanières accordées au Japon par l'Angleterre n'entreront en vigueur que lorsque des conventions analogues auront été signées entre le Japon et les autres puissances ayant des traités avec lui. De plus, le privilège de l'exterritorialité ne sera aboli que lorsque seront terminés les nouveaux codes que prépare le Japon, par imitation de divers codes européens et surtout des codes français, et au plus tôt dans un délai de cinq ans après la ratification du traité dont il s agit.

Afrique. — A signaler un nouveau petit traité de délimitation. La frontière entre l'Est africain allemand et le Moçambique suivra désormais le parallèle de 10°40′ de latitude sud, en allant de la côte dans la direction de l'ouest jusqu'à la Rovouma. De la sorte, l'embouchure de ce fleuve et Kionga appartiendront à l'Allemagne, et le cap Delgado restera au Portugal.

P. F.

Le 30 septembre 1894.

*Le gérant :* H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES

# ORIGINES DU DUEL JUDICIAIRE[1]

Le duel judiciaire, comme le nom l'indique, est un combat singulier ordonné ou permis par l'autorité publique, suivant des lois établies et comme moyen d'arriver à reconnaître le bon droit dans une cause en litige. Il se distingue ainsi du duel purement conventionnel, soit public, soit privé. Nous appelons duel conventionnel public un combat singulier entre deux chefs d'État ou d'armée ennemis ou entre deux champions respectivement choisis par eux, à la suite

1. Mémoire lu à la section d'histoire du Congrès scientifique international des catholiques, à Bruxelles, le 6 septembre 1894.

Je crois superflu de donner ici la très longue bibliographie du sujet. On la trouvera bientôt, j'espère, bien complète, à l'article Duel, dans le second fascicule de la *Topo-bibliographie* de M. le chanoine Ulysse Chevalier. En attendant, on peut consulter les têtes de chapitres de l'ouvrage de M. Fréd. Patetta, professeur à l'Université de Turin (*Le Ordalie*, Torino, 1890). J'admire, autant que personne, la vaste et solide érudition dont cet auteur fait preuve et sa judicieuse critique, mais je suis loin d'admettre toutes ses conclusions, et, en particulier, les deux hypothèses qu'il pose, dans son introduction, comme fondamentales dans la matière, à savoir que les peuplades sauvages dont nous pouvons actuellement étudier les mœurs nous représentent l'état primitif de l'humanité, et que les idées religieuses des plus grossières d'entre elles nous montrent le point de départ des religions positives, qui auraient abouti, par des transformations et des progrès successifs, au monothéisme actuel. Pour nous, les sauvages, comme les barbares, sont des peuples dégénérés (Comp. *De la condition primitive du genre humain*, par l'abbé Thomas, dans le *Correspondant*, nos du 10 août et du 25 août 1885, et *l'Homme,* par le marquis de Nadaillac, dans le même recueil, no du 25 octobre 1892), et les diverses formes de l'idolâtrie ne sont qu'une corruption de la religion primitive, qui fut le monothéisme.

Je n'admets pas non plus que le duel doive être mis tout à fait sur la même ligne que les autres *jugements de Dieu* ou *ordalies.* Ainsi qu'on le verra par l'exposé qui va suivre, je regarde le duel comme étant principalement une application restreinte du droit de guerre privée dont se prévalaient les anciens Germains ; l'idée de *jugement de Dieu* ne s'y joignit que comme accessoire, tandis que, dans les ordalies proprement dites, elle constituait le caractère principal et fondamental de l'institution.

d'une convention par laquelle ils se sont engagés à reconnaître comme victorieuse, et conséquemment comme en droit de revendiquer les avantages de la victoire, la nation ou l'armée dont le champion aura vaincu son adversaire. Le duel conventionnel privé est celui qui a lieu entre des particuliers, sans aucune intervention de l'autorité publique et même contrairement aux prohibitions des lois, suivant des conditions librement consenties de part et d'autre, et cela dans le but de venger une injure, de satisfaire une inimitié, ou même simplement par ostentation, pour faire preuve de bravoure ou d'intrépidité. On pourrait encore distinguer le duel augural, en usage chez quelques peuples anciens et particulièrement chez les Germains[1]. Il consistait à mettre en présence deux champions représentant deux armées qui allaient se combattre : la victoire de l'un des deux champions était regardée comme le présage de celle de la nation ou du corps d'armée dont il était le représentant.

C'est du duel judiciaire exclusivement que nous parlerons dans cette étude.

Un fait remarquable à relever d'abord dans l'histoire de cette institution, c'est qu'elle n'apparaît que chez les nations de race germanique, et cela seulement depuis leur conversion au christianisme. Ni chez les anciens peuples de l'Orient, — en comprenant sous cette dénomination l'Inde, l'Égypte et, en Europe, les populations slaves, — ni chez les peuplades sauvages de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, on n'en a découvert jusqu'ici aucune trace[2]. Rien non plus dans les documents celtiques[3], assez nombreux déjà et étudiés avec soin, particulièrement dans les cinquante dernières années[4]. Quelques savants ont cru pouvoir affirmer que le duel

1. Tacite, *Germania*, c. x, extr.

2. Comp. Patetta, *le Ordalie*, cap. 2-4.

3. C'est ce que m'a assuré M. d'Arbois de Jubainville, le savant professeur du Collège de France, si versé dans l'étude de ces documents. Comp. Patetta, cap. 6.

4. Cependant par ces mêmes documents, aussi bien que par le témoignage de Diodore de Sicile et d'autres anciens auteurs, nous voyons que les duels conventionnels étaient très fréquents parmi les Celtes, ce qui a dû les disposer à accueillir avec faveur le duel judiciaire là où, à la suite de la conquête, ils se trouvèrent mêlés aux tribus germaniques.

judiciaire était en usage chez quelques anciens peuples de la Grèce et de l'Italie; mais les textes sur lesquels ils s'appuient sont bien incertains, et leur opinion est loin d'être généralement adoptée [1]. Enfin, ni César, ni Tacite, ni aucun des autres écrivains anciens qui nous ont donné quelques détails sur les Germains, ne font la moindre mention du duel judiciaire, et la seule loi barbare dont la rédaction est très probablement antérieure à la conversion de ces peuples à la foi chrétienne, celle des Francs Saliens, tout en donnant comme moyen de preuve en justice, à défaut d'autres, l'épreuve de l'eau bouillante [2], ne dit pas un mot du duel.

Il faut descendre jusqu'aux premières années du sixième siècle pour en constater l'usage. A cette époque fut promulgué par Gondebaud, roi des Burgondes, le célèbre recueil de lois appelé de son nom la loi Gondebaude ou Gombette. On y lit, au titre VIII : « 1. Si un homme libre, soit barbare, soit romain, est prévenu de quelque délit, il pourra se justifier en protestant de son innocence par serment, avec sa femme, ses enfants et ses proches parents, lui douzième. S'il n'a pas de femme et d'enfants, il pourra produire à leur place son père et sa mère. Enfin, s'il n'a pas non plus de père et de mère, il suffira qu'il prête le serment avec douze de ses proches. 2. Mais si l'accusateur ne veut pas admettre ce moyen de défense, avant que ceux qui sont chargés de recevoir le serment, et qui doivent être au nombre de trois et délégués à cet effet par les juges, soient entrés dans l'église, il proteste qu'il s'oppose au serment. Dès lors, la justification par serment n'est plus reçue, et les deux parties sont tenues de se présenter dans le plus bref délai devant nous pour vider leur querelle par le jugement de Dieu [3]. »

Cette loi fut confirmée par une ordonnance rendue en 502, qui forme le titre XLV de la loi Gombette : « Il nous est revenu, y dit le roi, que bon nombre de nos sujets se laissent entraîner souvent par les importunités des plaideurs et

1. Comp. Patetta, cap. 5.

2. *Pact. Salic.*, tit. LIII : « Si quis ad ineum (i. e. æneum seu caldarium) admallatus fuerit... » Ed. Merkel, p. 30.

3. *Mon. Germ. Hist.*, in-4. *Legum*, sect. I, t. II, part. I, p. 49.

par leur propre cupidité à affirmer par serment des faits dont ils n'ont pas de connaissance certaine, et même à se parjurer sciemment. Afin de détruire cet abus criminel, nous ordonnons par la présente loi ce qui suit : Chaque fois qu'il surgit un différend entre des hommes de notre nation, et que celui qui est mis en cause nie devoir ce qu'on lui réclame ou être coupable de ce qu'on lui reproche, et offre de se justifier par les serments, mais que l'autre partie refuse d'admettre cette défense et prétend prouver la vérité de ses allégations par la voie des armes, si l'accusé persiste à nier, il ne faut pas interdire le combat. Qu'en ce cas donc, l'un des témoins qui sont venus offrir le serment accepte le jugement de Dieu : car il est juste que celui qui affirme connaître le fait avec une entière certitude et s'offre à confirmer son témoignage par serment, n'hésite pas à soutenir la vérité les armes à la main. Si ce témoin est vaincu, tous ceux qui se sont présentés avec lui pour prêter le serment seront tenus de payer sans délai trois cents sous. Si, au contraire, celui qui a repoussé le serment est tué dans la lutte, on prendra sur les biens qu'il laisse de quoi indemniser la partie victorieuse. Ainsi tous seront portés à déclarer la vérité plutôt qu'à se souiller par le parjure[1]. »

La même amende de trois cents sous est comminée dans une troisième constitution contre les témoins dont le champion est vaincu dans le duel : il est ajouté que cette amende sera aussi imposée à celui qui a donné au champion vaincu, et conséquemment regardé comme calomniateur, le conseil de se battre[2].

Les autres codes barbares, compilés et approuvés par l'autorité royale dans les pays soumis à la domination des Francs, du sixième au neuvième siècle, renferment des dispositions qui autorisent le duel, en spécifiant plus ou moins les cas particuliers.

Ainsi le titre XXXII de la loi des Ripuaires permet à celui qui a été cité en justice jusqu'à six et sept fois pour répondre à une accusation et n'a pas comparu, de s'opposer à la saisie de ses biens à laquelle doit procéder le juge, afin de récu-

1. *Mon. Germ. Hist.*, in-4. *Legum*, sect. I, t. II, part. I, p. 75.
2. *Ibid.*, p. 104.

pérer les amendes et les autres peines pécuniaires encourues par le contumace. Il suffit pour cela que celui-ci se montre à la porte de sa demeure, l'épée nue à la main, et la pose au travers du seuil. Dès lors le juge n'a plus qu'à exiger de lui qu'il se présente devant le roi pour soutenir le duel contre son accusateur [1]. Une autre disposition du même recueil autorise l'affranchi à qui on conteste son droit à la liberté à défendre ce droit par les armes [2]. Une troisième loi, après avoir prescrit de faire constater dans un acte rédigé par un notaire public toute vente ou donation de biens, prévoit le cas où la valeur de cette pièce serait ensuite contestée. Elle veut que, dans ce cas, le notaire qui l'a rédigée en affirme l'authenticité par serment avec sept ou douze témoins, suivant l'importance de l'acquisition. Mais celui qui attaque le titre a, de nouveau, le droit de s'opposer à ce serment, et c'est par le duel, en présence du roi, que l'affaire doit être vidée [3]. Enfin, le duel est encore autorisé, toujours devant le roi, en cas de revendication d'héritage ou de condition libre [4].

La loi des Bavarois, dont la rédaction, malgré son style barbare, se distingue par un caractère remarquable de netteté et de précision, énonce expressément, dès le début du second titre, un principe qui n'est contenu qu'implicitement dans les autres codes. « Aucun Bavarois libre, dit-elle, ne peut être puni par la perte de son alleu ou de sa vie si ce n'est pour un crime capital, c'est-à-dire pour avoir machiné la mort du duc nommé par le roi ou choisi par le peuple, ou pour avoir introduit l'ennemi dans la province ou l'avoir traîtreusement aidé à s'emparer d'une ville. Si quelqu'un est prouvé s'être rendu coupable d'un de ces crimes, sa vie et tous ses biens appartiennent au duc. Tout autre crime ou délit ne comporte qu'une indemnité pécuniaire déterminée par la loi et que le coupable, en cas d'insolvabilité, doit acquitter en se réduisant en servitude pendant le nombre de mois ou d'années nécessaire pour payer toute sa dette [5]. »

1. *Mon. Germ. Hist.*, in-fol., *Leg.*, t. V, p. 225.
2. *Ibid.*, p. 241 (tit. LVII, al. LIX).
3. *Ibid.*, p. 248 (tit. LIX, al. LXI).
4. *Ibid.*, p. 257 (tit. LXVII, al. LXIX).
5. *Mon. Germ. Hist.*, in-fol,, *Leg.*, t. III, p. 282 (tit. II, 1).

Mais le crime capital doit être prouvé au moins par trois témoins. S'il n'y en a qu'un seul qui affirme le fait et que l'accusé nie, il y a lieu d'en appeler au jugement de Dieu : accusateur et accusé se battent en champ clos, et celui à qui Dieu donne la victoire est regardé comme digne de foi [1].

Le jugement de Dieu par le combat singulier est encore autorisé dans la loi des Bavarois en cas d'accusation de vol, lorsque l'objet volé a la valeur d'un bœuf dressé ou d'une vache donnant du lait, ou d'incendie, d'empiétement de terres, de dommage causé dans une moisson, et aussi en cas de revendication d'esclave ou de biens mobiliers, et d'imputation de faux témoignage [2].

En outre, un article spécial défend sévèrement de porter secours à un champion dans un combat singulier ordonné par le juge : l'homme libre qui transgressait cette défense devait payer une amende de quarante sous, l'esclave avait la main coupée, à moins que son maître ne consentît à payer pour lui vingt sous [3]. Un autre article porte que, si un champion est tué, il ne sera payé à ses proches, par celui qui l'a engagé pour soutenir le duel, qu'une composition de douze sous, lors même qu'il serait de condition noble [4].

La loi des Alamans, comme celle des Bavarois, permet à l'homme accusé d'un crime capital de se défendre par le duel contre son accusateur, lorsque celui-ci ne produit pas d'autre preuve que son affirmation personnelle. Elle accorde aussi le duel par champion à la femme restée veuve sans enfants et qui réclame sa dot à la famille de son mari pour contracter un nouveau mariage. Elle l'autorise encore en cas de contestation sur les bornes de propriétés voisines, puis en faveur de celui qui est accusé d'un meurtre, et enfin pour la partie qui a perdu sa cause en justice et qui conteste ensuite la légalité de la sentence, mais seulement au cas où son adversaire n'est pas en mesure de produire des témoins de son droit au nombre exigé par la loi [5].

1. *Mon. Germ. Hist.*, in-fol., *Leg.*, t. III, p. 281 (tit. II, 1).
2. *Ibid.*, p. 303 (IX. 2), 308 (X. 4), 312 (XII. 8, 9), 316 (XIII. 8), 323 (XVI. 11), 325 (XVII. 2-6).
3. *Ibid.*, p. 286 (II. 11). — 4. *Ibid.*, p. 327 (XVIII. 1, 2).
5. *Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Leg.*, sect. I, t. V, part. I, p. 103 (XLIII,

La loi des Frisons renferme quelques particularités notables quant au duel. Elle ne spécifie que deux cas où le duel est autorisé : le premier est celui de l'affranchi à qui on conteste sa liberté[1], le second est marqué comme une coutume particulière, et de fait bien étrange, du pays compris entre Laubach et le Weser. Lorsqu'un homme y est tué dans une bagarre, de manière qu'il n'y ait pas moyen de savoir qui a porté le coup, le proche parent du mort, qui a le droit de réclamer la composition du sang versé, peut accuser du meurtre un individu quelconque qui se trouvait dans la foule, et celui-ci, pour se justifier, doit en désigner un autre comme le vrai coupable : c'est le duel qui doit ensuite trancher le débat[2]. Il est marqué de plus qu'il est permis de se battre par un champion à gages; si celui-ci est tué dans le combat, l'accusé qui l'a engagé est frappé d'une amende de soixante sous ou trois livres au profit du roi : il a, en outre, à payer la composition pour la victime du meurtre qui a donné lieu à l'accusation[3].

Signalons encore la loi des Saxons, qui ne mentionne l'autorisation du duel que pour la revendication d'une propriété immobilière[4], et la loi des Thuringiens, qui ne signale non plus qu'un cas particulier, celui de la femme accusée d'avoir procuré la mort de son mari par des manœuvres criminelles, et à qui il est permis de se justifier par le duel, si elle peut trouver un champion parmi ses proches[5]; mais cette même loi déclare, dans un autre article, que, dans toute cause, criminelle ou civile, qui emporte pour le coupable une composition d'au moins deux sous, il y a lieu de prononcer le champ clos[6].

Les lois que nous avons citées jusqu'ici se rapportent toutes aux Francs et aux peuplades germaniques qui subirent leur domination à l'époque mérovingienne. Au commencement de cette même époque, se trouvait établie sur les terres de

al. XLIV), 112 (LIV. 1, al. LV), 113 (LIV. 2, al. LVI), 145-47 (LXXXI, al. LXXXIV), 149 (LXXXVI, al. LXXXIX), 153 (XCI, al. XCIV).

1. *Mon. Germ. Hist.*, in-fol., *Leg.*, t. III, p. 666 (XI. 2, 3).
2. *Ibid.*, p. 668 (XIV. 4-6). — 3. *Ibid.* (XIV, 7).
4. *Ibid.*, p. 80 ([XV. 1, 2] 63). — 5. *Ibid.*, t. V, p. 139 ([XV.] 55).
6. *Ibid.*, p. 141 ([XVI.] 56).

l'ancien empire romain la nation des Goths, divisée en deux grandes branches. Ni dans les lois des Ostrogoths d'Italie, ni dans celle des Visigoths d'Espagne, on ne rencontre aucune trace de l'usage du duel judiciaire. Mais il est facile de constater que ces lois ont un caractère beaucoup moins barbare, plus romain, que celles des Francs et de leurs tributaires. C'est sans doute parce qu'elles ont été compilées et rédigées par des hommes d'église ou des conseillers de race romaine et pour des peuples qui, avant de se constituer en nations indépendantes, avaient vécu assez longtemps sous la domination romaine pour se trouver plus ou moins façonnés aux idées et aux mœurs romaines. Que l'usage du duel ne fût pourtant pas tout à fait étranger aux Goths, c'est ce qu'il est permis de conclure de la lettre adressée par Cassiodore, au nom du roi Théodoric, à ses sujets de Pannonie pour leur annoncer l'envoi du comte Colossæus, chargé des fonctions de gouverneur de leur pays, première demeure des Goths après leur admission dans l'empire. Dans cette lettre, ainsi que dans celle qui fut adressée à Colossæus lui-même, le roi insiste vivement pour les faire renoncer à la coutume des combats singuliers, puisqu'ils pouvaient porter leurs causes devant des juges dignes de leur confiance[1]. Un autre argument, qui s'applique aux Visigoths, se trouve dans l'histoire du duel, accordé par Louis le Débonnaire en 820, entre Beron, gouverneur de Barcelone, et Sanilon, qui l'avait accusé de félonie[2]. Tous les deux étaient Goths et ils demandèrent à combattre suivant l'usage de leur nation, c'est-à-dire à cheval, et avec leurs armes de guerre, tandis que chez les Francs, d'après des constitutions de Charlemagne et de Louis le Débonnaire lui-même[3], les champions, dans le duel judiciaire, se battaient à pied et sans autres armes que le bouclier et le bâton.

1. *Cassiodori Var.*, éd. Mommsen (1894), p. 91 (III. 24, 23).

2. Ermold. Nigell. Carm. de Ludovico imp. lib. III, v. 543 sqq. (*Mon. Germ. Hist.*, in fol., Scr., t. II, p. 499-501). Cf. Einhardi Annal. ad an. 820 (*Ibid.*, Scr., t. I, p. 206).

3. Capitulaires de Charlemagne (*Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Leg.*, sect. II, t. I, p. 117, n. 4, 180, n. 3; de Louis le Débonnaire (*ibid.*, p. 268, 269, 283, n. 10, 284, n. 15).

C'est aussi probablement à l'influence des évêques et des prêtres envoyés de Rome qu'il faut attribuer l'absence de toute mention du duel dans les lois des Anglo-Saxons, dues à Ethelbert, le roi de Kent converti au christianisme par saint Augustin, et aux autres rois chrétiens de la même nation.

Il n'en est pas de même parmi les Langobards ou Lombards, qui conquirent une grande partie de l'Italie vers la fin du sixième siècle. Une loi contenue dans l'édit du roi Rotharis, promulgué en 643, permet à la femme accusée d'adultère par son mari de prouver son innocence au jugement de Dieu par un champion [1]. La même autorisation est donnée par le roi Grimoald (661-671) [2]; on trouve de plus trois autres lois de ce prince, par lesquelles il défend de revendiquer par le duel, soit la liberté, soit la propriété d'un esclave ou d'un bien quelconque, lorsqu'on peut invoquer une prescription de trente ans contre le demandeur [3].

Le fréquent usage du duel chez les Lombards est surtout attesté par les ordonnances du plus illustre de leurs rois, Luitprand, qui régna dans la première moitié du huitième siècle. Ce n'est que fort à contre-cœur que le pieux roi consentit à maintenir cet usage. « Nous n'avons pas de confiance, dit-il à la fin d'une de ses lois, dans ce prétendu jugement de Dieu, et nous avons appris que dans bien des cas le bon droit a succombé dans ces combats singuliers. Mais l'ancienne coutume de notre nation ne nous permet pas d'abroger cette loi [4]. » Ailleurs il prescrit que si un homme accusé de vol et jugé coupable à la suite d'un duel où il a succombé, est reconnu plus tard innocent, on doit lui restituer la somme qu'il avait payée à titre de composition [5] : c'était assez montrer que le duel n'était pas à ses yeux un moyen bien sûr de prouver la vérité. Les mêmes sentiments de répulsion à l'égard de l'usage du duel se manifestent dans une loi qui tend évidemment à le restreindre autant que possible. « Des

1. *Edictus Rothari*, c. CXCVIII (*Mon. Germ. Hist.*, in-fol., *Leg.*, t. IV, p. 48).
2. *Leges a Grimowaldo add.*, c. VII (*ibid.*, p. 94).
3. *Ibid.*, c. I, II, IV.
4. *Leges Luitprandi*, c. CXVIII (*ibid.*, p. 156).
5. *Ibid.*, c. LVI (*ibid.*, p. 129).

hommes pervers, dit-il, aiment à provoquer au duel, et il arrive qu'on s'y porte par un mauvais sentiment. » Il ordonne en conséquence que, à chaque demande de duel, le provocateur soit requis d'affirmer par serment qu'il n'y est pas poussé par un sentiment d'inimitié ou de malveillance, mais parce qu'il a un motif sérieux de regarder celui qu'il provoque comme coupable d'un vol, d'un incendie ou d'un autre délit dont il l'accuse. S'il prête ce serment, qu'il lui soit permis de se battre; mais s'il n'ose le prêter, qu'on n'autorise pas le duel[1]. Toujours dans le même esprit, Luitprand juge bon de modifier une loi qu'il avait portée précédemment pour réprimer l'homicide. Par un trait de sévérité qui ne se trouve nulle part dans les lois franques, il avait établi que celui qui se rendrait coupable de ce crime perdrait tous ses biens. Mais il s'aperçut que cette constitution donnait lieu à des abus. Il n'était pas rare que lorsqu'un homme était mort d'une maladie, quelqu'un de ses proches parents accusât un autre, à qui il en voulait, de l'avoir empoisonné, et s'offrît à prouver le fait par le combat singulier, suivant l'ancienne coutume. « Il nous a semblé dur, continue le roi, qu'un homme soit exposé à perdre toute sa fortune sur les chances d'un combat. En conséquence, si un cas semblable se produit encore, il faudra d'abord se conformer à ce que nous avons déjà prescrit par une autre loi, c'est-à-dire exiger que le provocateur jure sur les Évangiles qu'il n'est poussé par aucun mauvais sentiment à demander le duel, mais parce qu'il est convaincu de la réalité du crime, et qu'ensuite il soit autorisé à se battre, comme l'ancienne coutume le lui permet. Que si l'accusé ou son champion est vaincu, il ne doit plus être dépouillé de tous ses biens, mais seulement payer la composition fixée par la loi, suivant la qualité du défunt[2]. Vient ensuite, dans les termes que nous avons rapportés plus haut, l'expression du regret de ne pouvoir entièrement abolir le duel, à cause de l'attachement de ses sujets à cette coutume barbare. Enfin, la même tendance à restreindre l'usage du duel se manifeste encore dans la loi portée contre celui qui a poussé un autre à un faux serment, à

1. *Leges Luitprandi*, c. LXXI (*ibid.*, p. 136).
2. *Ibid.*, c. CXVIII (*ibid.*, p. 156).

un incendie ou à un rapt. Si l'accusé nie le délit, il doit se justifier par son serment, appuyé par celui de témoins ou cojureurs en nombre tel que détermine la loi, mais il n'est pas permis de le provoquer au duel [1].

Outre ces lois, on en rencontre trois du temps de Luitprand, qui spécifient des cas particuliers où le duel peut être accordé. Une de celles-ci autorise le maître d'un esclave fugitif accusé d'un vol à prouver par le duel la fausseté de l'accusation et à se décharger ainsi de l'obligation d'indemniser la partie lésée [2]; une autre lui permet de repousser par le même moyen une accusation portée contre un de ses affranchis ou colons dont il a le patronage [3]; la troisième donne au mari qui accuse un autre de familiarités inconvenantes avec sa femme, la faculté de prouver par le duel la vérité de ses imputations [4].

Il est à noter, au surplus, que dans la première et la troisième de ces lois, ainsi que dans plusieurs autres, il est expressément marqué que le duel n'est autorisé que lorsque la culpabilité ou l'innocence de l'accusé n'a pu être reconnue d'ailleurs par des preuves suffisantes. La loi des Alamans aussi établit en principe que lorsqu'un crime ou un délit est prouvé par la déposition de trois ou quatre témoins dignes de foi, le juge ne peut plus admettre l'accusé à se justifier par son serment et celui de ses cojureurs, parce que ce serait provoquer un parjure manifeste [5] : à plus forte raison le duel ne peut-il être prononcé en ce cas. Nous avons vu encore cette restriction assez clairement marquée dans l'article de la loi des Bavarois relatif aux accusations capitales [6], et il ne semble pas douteux qu'il faille la sous-entendre dans les autres lois, où elle est moins nettement indiquée.

Les dispositions des lois barbares relatives au duel demeurèrent en vigueur sous les empereurs et les rois caro-

1. *Leges Luitprandi*, c. LXXII (*ibid.*, p. 136).
2. *Ibid.*, c. XI (*ibid.*, p. 111).
3. *Ibid.*, c. LXVIII (*ibid.*, p. 135).
4. *Ibid.*, c. CXXI (*ibid.*, p. 158).
5. *Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Leg.*, sect. I, t. V, part. I, p. 102 (XLII).
6. Plus haut, p. 342.

lingiens ; il y est fait allusion en plusieurs endroits de leurs capitulaires, et il ne semble pas qu'ils y aient apporté aucune nouvelle restriction ou modification[1], sauf peut-être la détermination des armes des champions, qui sont réduites au bâton et au bouclier[2]. Quelques écrivains modernes se sont fort scandalisés d'une prétendue loi de Charlemagne, qui aurait imposé à tous une foi absolue dans la sûreté de ce moyen de preuve[3]. S'ils y avaient regardé d'un peu plus près, ils auraient pu voir, d'abord, que le capitulaire où se lit cette prescription n'est pas une loi publique, mais un recueil d'instructions pour les *missi dominici;* ensuite, que le sens naturel de cet article n'est pas qu'on ne peut élever de doute spéculatif sur l'infaillibilité des épreuves comprises sous le terme de *jugement de Dieu*, mais qu'il faut regarder comme terminée une cause qui a été tranchée par ce moyen, qui formait en effet, comme nous le montrent tous les documents de l'époque, le dernier recours des parties en procès : en d'autres termes, cela veut dire qu'il n'y a pas à revenir sur une cause définitivement jugée, principe qui, si je ne me trompe, est aussi admis dans le droit moderne.

La législation que nous venons d'étudier peut paraître, au premier abord, bien étrange, si on la considère au point de vue de nos idées actuelles. Comment s'expliquer, en particulier, que l'institution du duel judiciaire semble coïncider avec la conversion des peuplades germaniques au christianisme? Est-il possible d'y voir l'influence des idées chrétiennes? Il est d'autant plus difficile de l'admettre que, dès l'origine, et dans tout le cours du moyen âge, l'Église n'a jamais approuvé cette institution et a souvent protesté contre elle par l'organe de ses docteurs et de ses évêques les plus distingués par leurs talents et leurs vertus, de ses conciles

1. V. Capitulaires de Charlemagne, *Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Leg.*, sect. II, t. I, p. 117 (in-4), 118 (n. 7), 129 (n. 14), 148 (n. 1), 160 (n. 5), 180 (nn. 3, 4) ; de Louis le Débonnaire, p. 268 (n. 1), 269 (n. 1), 283 (n. 10,) 284 (n. 15) ; de Lothaire, p. 331 (n. 12) ; et t. II, p. 61 (n. 11).

2. V. plus haut, p. 344, note 3.

3. *Mon. Germ. Hist.*, in-4. *Leg.*, sect. II, t. I, p. 150, n. 20 : « Ut omnes iuditium Dei credant absque dubitatione. »

et de ses souverains pontifes[1]. A la vérité, par une anomalie qui se constate trop souvent dans l'histoire des hommes, ce que la doctrine ecclésiastique repoussait avec énergie, les évêques particuliers et les supérieurs des monastères l'acceptaient en pratique et même le revendiquaient en leur qualité de seigneurs temporels et pour des intérêts temporels; mais jamais, que je sache, la légitimité du duel n'a été proclamée ou formellement admise par aucun pape, par aucun concile, ni même par aucun évêque parlant comme pasteur des âmes. Comment, encore une fois, en présence de ces faits, s'expliquer la coïncidence de l'apparition du duel judiciaire chez les barbares et de leur entrée dans l'Église chrétienne ? J'ose croire que rien n'est plus aisé.

Il suffit pour cela de considérer les conditions sociales des Germains avant leur établissement sur les terres de l'empire. On peut dire qu'ils avaient réalisé à peu de chose près l'idéal de nos modernes anarchistes, tellement le principe de l'indépendance personnelle de tous les hommes libres dominait parmi eux. D'après ce que nous apprend Tacite, ils avaient un soin jaloux de vivre isolés : ils avaient horreur du séjour des villes, leurs demeures n'étaient jamais contiguës, mais toujours environnées d'un terrain libre plus ou moins grand[2]. Les différentes peuplades reconnaissaient des rois ou chefs suprêmes, choisis dans une famille déterminée, et d'autres chefs subalternes, qui devaient leur rang à leurs qualités personnelles; mais le pouvoir des uns et des autres était fort limité[3] : leurs prérogatives se bornaient à commander en temps de guerre, à recevoir de chacun de ceux qui composaient la tribu ou le bourg certaines redevances en nature pour leur subsistance et celle des guerriers qui s'étaient librement attachés à eux comme *compagnons*[4], — — ressources auxquelles s'ajoutaient les présents plus ou moins libres des cités voisines, et surtout le butin fait sur les ennemis[5], — et à régler les menus détails des entre-

1. Nous comptons traiter plus longuement ce sujet dans un prochain article.

2. Tac., *Germania*, c. XVI. — 3. *Germ.*, c. VII. — 4. Chap. XIII.

5. *Ibid.*, et c. XIV.

prises d'intérêt commun[1]. Les affaires plus importantes étaient portées devant des assemblées publiques régulières ou extraordinaires, auxquelles étaient convoqués tous les hommes libres de la peuplade, et où le roi et les chefs n'avaient d'autre autorité que celle que donnaient à chacun d'eux le prestige de sa famille, son âge, l'éclat de ses exploits et son talent de persuasion. Toutes les décisions dépendaient de la multitude, qui manifestait sa désapprobation par des murmures, ou son approbation par un bruyant cliquetis des armes[2] : car on ne se présentait à ces assemblées que muni de ses armes, qui étaient les insignes de la liberté et de la virilité[3], et même on affectait de ne pas arriver rigoureusement au jour assigné pour l'ouverture de l'assemblée, afin de bien marquer qu'on y venait librement et sans contrainte[4]. Aucun chef, quel que fût son rang, n'avait le pouvoir d'user de violence envers un homme libre, de le charger de liens, de le frapper, de l'emprisonner. On ne supportait ces traitements que de la part des prêtres, et non pas comme châtiment, ni comme en exécution d'un ordre d'un chef, mais uniquement comme exercice du pouvoir suprême de la divinité, à laquelle on portait un respect superstitieux[5].

Dans ces conditions, on le conçoit, l'exercice de la justice par une autorité publique était plus que difficile. Tacite nous dit bien qu'on pouvait porter devant les assemblées publiques les accusations et les affaires criminelles. Mais en fait de criminels qui y étaient punis, et cela par la peine capitale, il ne cite que les traîtres et les transfuges, les lâches et les poltrons, et ceux qui se rendaient méprisables par l'infamie publique de leurs mœurs. « Quant aux délits plus légers, continue l'historien, ils sont punis par de moindres châtiments : les coupables payent une amende en chevaux ou en bétail ; une partie en revient au roi ou à la cité, l'autre au plaignant ou à ses proches[6]. » Or, parmi ces délits plus légers était rangé l'homicide, et il fallait, pour que l'affaire se terminât par le payement d'une amende, que l'offensé ou sa famille acceptât librement cette transaction. C'est ce que nous apprend un autre passage de Tacite. « On regarde comme

1. Tacite, *Germania*, chap. XI. — 2. Chap. XI. — 3. *Ibid.*, et c. XIII.
4. Chap. XI. — 5. Chap. VII. — 6. Chap. XII.

un devoir, dit-il, d'épouser les ressentiments d'un père ou d'un proche aussi bien que ses amitiés; mais les haines ne sont pas implacables : l'homicide même est racheté par une certaine quantité de grand et de petit bétail. Toute la famille accepte cette satisfaction : usage utile au bien public, parce que les inimitiés entraînent d'autant plus de désordres que la liberté a moins d'entraves [1]. » Il semble donc bien que le rôle des juges nommés dans les assemblées publiques pour aller rendre la justice dans les différents bourgs, avec l'assistance d'une espèce de jury pris sur place [2], devait se borner à tâcher d'amener les parties à composition et à constater officiellement que la transaction avait été dûment faite et acceptée, et que, par conséquent, d'après les mœurs reçues, l'offensé ou sa famille avaient renoncé à leur droit de vengeance; mais il n'avait pas d'autorité pour trancher lui-même le litige; du reste, le manque de pouvoir pour contraindre par la violence légale le prévenu reconnu coupable aurait rendu cette autorité tout à fait inefficace.

Aussi ne sommes-nous pas trop étonnés de lire dans Velleius Paterculus que les contestations qui étaient réglées chez les Romains par les procédures juridiques se vidaient chez les Germains par les armes [3]. C'était le droit de guerre privée reconnu à tous les hommes libres et qui fut réservé plus tard aux seigneurs territoriaux. Ce droit dénote assurément un état social extrêmement rudimentaire; mais on ne peut pas dire qu'il y ait là une violation manifeste du droit naturel. En l'absence d'une protection suffisante par une autorité sociale, il faut bien permettre aux individus de pourvoir à leur

1. Tacite, *Germania,* chap. xxi. — 2. Chap. xii, extr.

3. « At illi, quod nisi expertus vix credat, in summa feritate versutissimi natumque mendacio genus, simulantes fictas litium series, et nunc provocantes alter alterum iniuria, nunc agentes gratias quod ea romana iustitia finiret, feritasque sua novitate incognitæ disciplinæ mitesceret et *solita armis decerni* jure terminarentur, in summam socordiam perduxere Quintilium, usque eo ut se prætorem urbanum in foro ius dicere, non in mediis Germaniæ finibus exercitui præesse crederet. » (Vell. Paterc., *Hist. Rom.,* II, 118.) — Je sais bien que les Germains se moquaient de Varus : mais ce qu'ils trouvaient plaisant chez lui, c'était la prétention de terminer leurs différends par des débats juridiques. — « Jus in viribus habent », dit aussi Pomponius Mela en parlant des Germains (*De situ orbis*, lib. III, c. iii).

sécurité en se faisant justice à eux-mêmes avec le concours de ceux qui leur sont unis par les liens du sang ou de l'amitié. C'était bien, il y a un peu plus d'un siècle à peine, la condition de ces hardis pionniers de la civilisation qui allaient lui ouvrir les solitudes sauvages de l'Amérique du Nord.

Les inconvénients de cet état de choses durent se faire sentir vivement lorsque les barbares se trouvèrent établis à demeure dans les provinces de l'empire, établissement qui, pour presque tous, amena leur conversion au christianisme. Le territoire relativement restreint qu'occupa chacune des tribus conquérantes, ou accueillies par les Romains en vertu d'un traité plus ou moins librement consenti, ne permettait plus de laisser subsister entre les habitations voisines de larges espaces de terrain vague; la stabilité même de l'occupation et les contacts journaliers qu'elle occasionnait faisaient sentir la nécessité d'une administration plus stable et plus régulière. Les chefs en particulier ne pouvaient manquer d'être frappés des avantages que présentaient pour le bon ordre et la sécurité publique les institutions juridiques du monde romain. Mais il ne leur était pas loisible de les adopter telles quelles et de les imposer dans leurs nouveaux royaumes. Ils étaient loin, en général, de posséder le génie organisateur d'un Théodoric, le roi goth d'Italie; ils n'avaient pas reçu, comme lui, une éducation romaine; ils n'avaient pas la chance de posséder des conseillers secrétaires comme Boëce et Cassiodore. Rudes et grossiers, ne connaissant guère que le métier des armes, ni eux ni les compagnons de leurs expéditions, qui leur formaient une sorte de cour et de conseil et qui étaient naturellement désignés pour remplir les fonctions publiques, n'étaient capables de s'orienter dans le dédale des mille questions délicates de droit à résoudre et des formalités de procédure à suivre dans l'administration de la justice, et ils ne disposaient que d'une police bien imparfaitement organisée. D'un autre côté, ils avaient à compter avec le génie inculte, les traditions et les habitudes d'indépendance de leurs farouches sujets. Ceux-ci non plus ne pouvaient s'accommoder d'une législation tant soit peu compliquée, dont les formes et les dispositions eussent été par trop

opposées à leur manière de vivre dans les forêts de la Germanie.

Ces considérations nous expliquent bien le caractère de ces codes primitifs qu'on désigne sous le nom de loi Salique, loi des Ripuaires, lois des Bavarois, et autres semblables. La très grande majorité de leurs dispositions se réduisent à définir distinctement les différents crimes et délits contre les personnes et la propriété, et à fixer le montant de la *composition* due par le coupable pour chacun d'eux. Il y avait là une application du droit de revendication et de vengeance que les anciennes coutumes des Germains reconnaissaient à tous les hommes libres, et qui n'était limité que par l'usage de renoncer à la violence moyennant l'offre, du côté du coupable, et l'acceptation par la famille de l'offensé, d'une satisfaction ou compensation convenable en bétail ou autres objets de valeur. Cette satisfaction était désignée par le terme *wehrgeld*, qu'on a rendu en latin par celui de *compositio*. Maintenant la loi fixait le chiffre de la composition suivant la gravité du délit, et imposait à la partie lésée de l'accepter. Au surplus, comme chez les anciens Germains, tout se borne à cette satisfaction donnée à la partie lésée. Nulle part il n'est fait mention de prison ou d'autres peines afflictives infligées par l'autorité publique et pour la violation de l'ordre public ; seulement, toujours conformément à la coutume ancienne, une part de la composition revient au roi ou au trésor public.

D'autres dispositions, fort simples et en petit nombre, déterminent les règles, les formules et ce qu'on peut appeler les rites de la transmission des biens par vente, par donation ou par héritage. Enfin, quelques autres encore se rapportent aux formalités de la procédure et en particulier au système des preuves dans les actions judiciaires. Ces preuves se réduisent, dans les causes civiles comme dans les causes criminelles, à la production d'un certain nombre, plus ou moins considérable suivant la gravité du délit imputé, de témoins ou cojureurs, qui se portent garants, sous la foi du serment, de l'innocence de l'accusé lorsqu'il s'agit d'une cause criminelle, — car en général, dans les lois barbares, ce n'est pas à l'accusateur, mais à l'accusé qu'incombe l'obliga-

tion de la preuve, — ou, dans les causes civiles, de la vérité des assertions de la partie qu'ils appuient. Lorsque les témoins font défaut ou que leurs témoignages se balancent, ou encore que ces témoignages sont récusés comme suspects de fausseté, le juge se reconnaît incompétent ou impuissant à distinguer la vérité. Alors on en appelait au *jugement de Dieu*, soit par le duel, lorsque les parties en cause étaient des hommes libres, soit par quelqu'une des pratiques en usage chez les anciens Germains, comme celle de l'eau bouillante, du fer rouge et autres, pour ceux à qui leur condition interdisait le métier des armes, c'est-à-dire les esclaves, les clercs, les femmes : encore les hommes d'Église et les femmes obtinrent-ils bientôt le droit de se défendre en duel par des champions, et, plus tard encore, certaines catégories d'hommes de condition servile furent admis au privilège de se battre eux-mêmes.

Le duel, ainsi autorisé et même prescrit par la loi, nous apparaît toujours maintenant comme une institution bien barbare. Et pourtant, si l'on tient compte de l'état de la société et des esprits au temps et dans le milieu où elle fut établie, il n'y a rien de paradoxal, me semble-t-il, à affirmer qu'elle fut un pas en avant dans la voie de la civilisation. Elle apportait certainement à l'état préexistant des modifications qui peuvent être regardées comme des progrès. Chez les anciens Germains, les armes étaient, pour les hommes libres, comme le moyen régulier de vider leurs querelles au sujet de leurs droits. Maintenant, la loi limite ces sortes de guerres privées aux cas où le droit ne peut pas être suffisamment constaté par les moyens dont dispose l'autorité judiciaire; de plus, elle exige que cette autorité prononce qu'il y a lieu de recourir à ce moyen extrême; enfin, elle le soumet à des délais, à des règlements, à des formalités, les plus favorables possible pour faire triompher la justice. Le nom même de *jugement de Dieu* appliqué au duel judiciaire, — et qui, si on n'en exagère pas la portée, ne semble guère plus choquant que ceux de *Dieu des armées, Dieu des victoires,* qui ont toujours été en usage dans le langage chrétien à propos de guerres entre les nations, — les protestations solennelles, les serments et les autres rites religieux qui semblent y avoir

présidé à peu près dès son origine, étaient bien propres, chez des peuples aussi accessibles aux terreurs religieuses que l'étaient les Germains, à donner plus d'assurance à l'innocent et à paralyser plus ou moins les forces du coupable.

Sans doute, il eût été à souhaiter que ce premier pas eût été rapidement suivi d'autres plus larges et plus décidés. Il faut avouer que le progrès a été bien lent à cet égard dans tout le cours du moyen âge. C'est malheureusement le sort de la plupart des progrès dans les institutions humaines. On est toujours étonné, après qu'ils ont été réalisés, qu'il ait fallu tant de temps et d'efforts pour en venir à bout. Ainsi, à notre époque, depuis bien des années déjà, des esprits généreux réclament à grands cris l'institution d'un tribunal international chargé de juger les querelles entre les États, et de prévenir ainsi ces horribles guerres, de plus en plus meurtrières, et la nécessité de ces énormes armées permanentes, sources de tant de pertes de vies d'hommes et de richesse publique. Si l'on pouvait, dans un avenir prochain, obtenir du moins qu'un tribunal de ce genre reçût le pouvoir d'examiner les griefs qui mettent de grandes nations aux prises l'une avec l'autre, et de ne permettre la guerre que lorsque le droit d'une des deux parties à la satisfaction qu'elle demande ne semble pas suffisamment établi, ne serait-ce pas déjà un grand pas de fait vers le règne de la paix constante et universelle? Et si, plus tard encore, ce tribunal acquérait, du consentement de tous les gouvernements, une autorité telle qu'il pût toujours empêcher la guerre en obligeant les parties à un accord dont les conditions seraient réglées d'après le plus ou moins de probabilité de la justice de leurs réclamations, ceux qui vivront après l'introduction de cette heureuse réforme s'expliqueront-ils qu'on ait tant tardé à la réaliser? Et les apologistes de notre époque, qui sera alors peut-être dans un passé lointain, trouveront-ils autre chose à répondre, sinon que les grandes idées d'où sont sortis les progrès dans le caractère des relations internationales demandaient des siècles pour faire leur chemin, que dans le nôtre les esprits n'étaient généralement pas mûrs pour les adopter, qu'il était extrêmement difficile de faire abandonner, même aux pays les plus civilisés, leurs antiques traditions

d'indépendance absolue, et de vaincre les résistances de ceux que des intérêts de fortune et d'honneur attachaient à l'ancien état des choses ? Eh bien ! toutes ces excuses qu'on fera peut-être valoir un jour pour adoucir la sévérité du jugement de l'histoire par rapport à nous, on peut dire qu'elles ont tout au moins autant de poids en faveur des Germains nos ancêtres, dont l'esprit s'ouvrait à peine aux premières lueurs de la civilisation, et dont le cœur ne connaissait pas de passion plus forte et plus enracinée que celle de l'indépendance personnelle.

Il serait curieux de savoir jusqu'à quel point la législation du duel s'appliquait en fait. Malheureusement, pour ce qui regarde cette période primitive surtout, les rares historiens de l'époque ne s'attachaient guère qu'aux grands personnages et aux événements extraordinairement dramatiques qui les frappaient plus vivement, ou bien, lorsqu'ils étaient du clergé, aux affaires ecclésiastiques, ou encore, — c'est le cas des hagiographes, — aux vertus et aux miracles de leurs héros. Ils ne songeaient guère à l'intérêt que pouvaient offrir pour leurs lecteurs des siècles futurs les détails relatifs aux conditions de la vie ordinaire du commun du peuple, et surtout les éléments de statistique. Je n'ai pu glaner dans leurs écrits que quatre faits de duels judiciaires se rapportant à l'époque mérovingienne, et sept pour celle des empereurs et des rois carolingiens.

Le premier en date de ces faits est raconté par Grégoire de Tours au quatorzième chapitre du livre VII de l'*Histoire des Francs*[1]. En 584, Childebert II, roi d'Austrasie, envoya une ambassade à son oncle Gontran, roi de Neustrie et de Burgondie[2], pour réclamer certaines villes détenues par celui-ci et que Childebert prétendait appartenir à son do-

1. Ed. Arndt (*Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Script. Meroving.*, t. I), p. 299.

2. Ce roi fut honoré comme saint immédiatement après sa mort, mais ce fut la voix populaire qui le canonisa. Quoique, à le comparer aux autres rois barbares du sixième et du septième siècle, il se distingue par des qualités et des vertus remarquables, il aurait certes de la peine, d'après ce que nous savons de lui, à passer actuellement par un procès régulier ; l'avocat du diable aurait vraiment trop beau jeu à montrer qu'il ne pratiqua pas toujours la douceur à un degré héroïque.

maine. Le roi Gontran reçut très mal les ambassadeurs. Après avoir fort maltraité de paroles l'évêque Égidius, leur chef, il s'en prit au second, Gontran Boson, et lui reprocha vivement de l'avoir trahi en favorisant les manœuvres de Gondoald, un aventurier qui avait voulu se faire passer pour le fils de Clotaire I[er]. Gontran Boson ne se déconcerta pas : « Vous êtes roi, répondit-il, et la dignité royale dont vous êtes revêtu ne permet pas de vous donner un démenti. Je proteste de mon innocence. Si quelqu'un de mon rang m'a accusé en secret auprès de vous, qu'il se montre et qu'il parle, et je vous demanderai, ô très pieux roi, de remettre ma cause au jugement de Dieu, qui fera éclater la vérité en me donnant la victoire dans le combat singulier que nous engagerons en champ clos. » Il ne paraît pas avoir été donné suite à cette provocation, l'entrevue ayant été brusquement rompue à la suite des violences de langage des interlocuteurs.

Le second duel, dont nous trouvons encore le récit dans Grégoire de Tours [1], eut lieu sur l'ordre du même roi Gontran. Le roi chassant dans la forêt royale des Vosges, en 590, trouva les restes d'un bœuf sauvage qui y avait été tué. Aussitôt il fait comparaître le garde de la forêt et lui reproche vivement d'avoir permis ce fait de braconnage. Le garde en accuse le chambellan du roi, nommé Chundon. Celui-ci est arrêté et amené à Châlon-sur-Saône, et comme il nie énergiquement le délit, le roi veut qu'il se justifie par le duel. Le chambellan présente son neveu comme son champion. Le combat s'engage, le garde forestier tombe grièvement blessé, mais comme son adversaire s'apprête à l'achever, il tombe mort lui-même, percé d'un coup de couteau dans le ventre. Chundon, qui se trouve condamné par la mort de son champion, veut se réfugier dans la basilique de Saint-Marcel, mais, sur l'ordre du roi, il est saisi avant d'en atteindre le seuil et massacré sur place.

L'histoire du troisième duel, où intervient aussi le roi Gontran, se lit dans la Vie de saint Austrégisile, évêque de Bourges, qui avait été dans sa jeunesse un des familiers de ce roi. Tandis qu'il était encore à la cour, raconte l'auteur

1. *Hist. Franc.*, X, 10 (éd. Arndt, p. 418).

contemporain de cette Vie, un autre officier de Gontran, ayant occupé sans droit certains biens du fisc, répondit aux reproches que le roi lui fit à ce sujet, en lui montrant un faux diplôme, qu'il prétendait avoir reçu d'Austrégisile. Celui-ci nia le fait, et le roi en fureur leur ordonna de se battre en champ clos, afin que le jugement de Dieu révélât lequel des deux avait menti. Le jour fixé pour le combat arrivé, Austrégisile, s'étant levé de grand matin, envoya par ses valets sa lance et son bouclier au lieu où se livrait ordinairement ce genre de combat en présence du roi [1], puis il alla, suivant son habitude, faire ses prières dans la basilique de Saint-Marcel (à Châlon-sur-Saône). En chemin, il rencontre un pauvre, auquel il donne une petite pièce de monnaie, la seule qu'il eût sur lui; puis il entre dans la basilique, et après sa prière, s'étant fortifié par le signe de la croix, il se rend, sans peur, au champ du duel, plein de confiance dans la justice de Dieu et la certitude de son innocence. Il y attendait son accusateur, lorsqu'on vit tout à coup paraître un des serviteurs de celui-ci, qui annonça au roi que son maître était mort, jeté à terre par son cheval, d'ordinaire doux et docile, et piétiné par lui avec fureur, jusqu'à ce qu'il ne fût plus qu'un cadavre horriblement défiguré. Alors le roi, se tournant vers Austrégisile : « Le Seigneur, dont tu as fidèlement invoqué le secours, a combattu pour toi. Ton accusateur est mort frappé par la vengeance divine. » Le pieux jeune homme, sans se réjouir de la mort de son ennemi, remercia Dieu de lui avoir gardé les mains pures de l'effusion du sang [2].

Dans le quatrième fait interviennent encore des personnages de sang royal. Gondeberge, fille du roi lombard Agilulphe et femme de Charoald ou Arioald, le deuxième successeur d'Agilulphe, faussement accusée d'infidélité à

1. « ... In campum ubi rex agonistas exspectare solitus erat. » Ce champ clos, comme nous l'indique la suite du récit, se trouvait à Châlon-sur-Saône. C'est là aussi que fut amené Chundon, dont il a été parlé dans le trait précédent. C'est, du reste, à Châlon que Gontran faisait sa résidence la plus habituelle (Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 217). — L'expression *solitus erat* semble marquer aussi que les duels n'étaient pas si rares à cette époque.

2. Mabillon, *Act. SS. O. S. B.*, sæc. II, p. 96; *Act. SS.* Maii, t. V, p. 229*.

l'égard de son époux, avait été reléguée par celui-ci dans une petite ville de ses états. Le roi franc Clotaire II, avec qui Gondeberge avait des liens de parenté, envoya une ambassade à Arioald pour se plaindre de ce traitement. Le roi des Lombards fit connaître aux ambassadeurs la cause de la disgrâce de la reine. Alors l'un d'entre eux, de son propre mouvement, demanda qu'on obligeât l'accusateur à prouver la vérité de ses allégations par le jugement de Dieu, en se battant en champ clos contre un champion de Gondeberge. Arioald agréa la proposition, le calomniateur fut tué, et la reine rétablie dans son honneur et dans son rang[1].

Pour l'époque carolingienne, du milieu du huitième siècle jusque vers le milieu du dixième, j'ai trouvé mentionnés, comme je l'ai dit plus haut, sept faits de duel ou de propositions de duel. Quatre de ces faits se rapportent à des accusations d'adultère, dont trois contre des reines[2], et le quatrième contre Adèle, comtesse d'Anjou, à qui on imputait en outre la mort de son mari[3]. Un eut pour cause une accusation de félonie portée devant Louis le Débonnaire, en 820, contre Beron, gouverneur de Barcelone : Beron y fut vaincu, et, à la suite, dépouillé de son gouvernement et envoyé en

1. Fredegar., cap. LI (éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Script. rer. Meroving.*, t. II, p. 146. Cf. Pauli *Hist. Langobardorum*, IV, 47 (éd. Waitz, *Mon. Germ. Hist.*, in-4, *Script. rer. Langobardicarum et Italicarum sæc.* VI-IX, p. 136).

2. En 831, Bernard, duc de Septimanie, accusé d'adultère avec l'impératrice Judith, « imperatorem adiens, modum se purgandi ab eo quærebat *more Francis solito*, scilicet crimen obicienti semet obicere volens armisque inpacta diluere ». (Astronomi *Vita Hludowici imp.*, c. XLVI, in *Mon. Germ. Hist.*, in-fol., t. II, p. 634.) — Le roi Lothaire offrit de prouver la culpabilité de Theutberge par le duel, ainsi que nous l'apprenons par une lettre du pape Nicolas Ier, en 867, à Charles le Chauve (Epist. CXLVIII, ap. Migne, *Patr. lat.*, t. CXIX, p. 1144). — Le troisième cas est celui de Richarde, femme de l'empereur Charles le Gros, laquelle, accusée d'adultère, « ab omni virili commixtione se immunem esse profitetur, et de virginitatis integritate gloriatur, idque se approbare Dei omnipotentis iudicio, si marito placeret, aut singulari certamine aut ignitorum vomerum examine, fiducialiter adfirmat. » (Reginonis Prum. Chronicon ad an. 887 in *Mon. Germ. Hist.*, in-fol., t. I, p. 597.)

3. Johannes Turonensis, *Gesta consulum Andegavensium*, cap. III (D'Achery, *Spicileg.*, ed nov., III. 238).

exil[1]. Enfin, les deux derniers ouvrent la série des duels entre hommes d'église et pour des biens ecclésiastiques. Le premier fut ordonné vers 830, à Orléans, dans une contestation entre les célèbres monastères de Fleury et de Saint-Denis, à propos de certains serfs qui étaient revendiqués par chacun d'eux. Après de longues plaidoiries, « les juges ne pouvant se mettre d'accord, il fut décidé, raconte Adrevald, moine de Fleury, dans son livre des *Miracles de saint Benoît*, que des deux côtés on produirait des témoins qui, après avoir prêté serment, se battraient armés de boucliers et de bâtons, pour terminer le débat. Tous approuvèrent ce jugement comme parfaitement bon et juste, sauf un juriste du Gâtinais, qui portait le nom fatidique de Bestial. Celui-ci, gagné à prix d'argent par les moines de Saint-Denis, craignant que leur champion ne succombât dans le combat singulier, prétendit qu'il n'était pas juste qu'une cause relative à des biens d'église fût tranchée par le duel, et qu'il était plus convenable que les serfs fussent partagés entre les deux parties. Le vicomte Genesius, se rendant à cet avis, ordonna le partage et parvint à faire revenir le tribunal sur sa première décision. Mais, continue le narrateur, saint Benoît sut bien punir le juge inique qui avait artificieusement et bêtement, suivant la signification de son nom, ouvert l'avis de partager les serfs entre les deux monastères. Aussitôt le partage fait, par un juste jugement de Dieu, il perdit l'usage de la parole, de manière qu'il ne pouvait plus prononcer un mot. Ses familiers, qui étaient avec lui, et savaient bien la cause de cette subite infirmité, le conduisirent au monastère du saint confesseur. Il y demeura près d'un mois, implorant par ses gestes, comme il le pouvait, le secours du grand patriarche. Enfin, il obtint quelque amélioration dans son état et retourna chez lui. Jamais pourtant, dans toute sa vie, il ne parvint à prononcer le nom de saint Benoît[2]. » On voit qu'il ne tint pas aux moines de Fleury que le duel n'eût pas lieu.

Environ dix ans après, l'évêque du Mans, saint Aldric, réclamant la propriété du monastère de Saint-Calais à Anille

1. V. plus haut, p. 344.

2. Adrevaldus, *De miraculis S. Benedicti*, c. VIII (al. XXV) (*Act. SS. Mart.*, t. III, p. 308; E. de Certain, *Miracula S. Ben.*, p. 57).

(Sancti Carilephi Anisiolense), contre les moines de ce monastère et Sigismond, qu'ils avaient choisi pour abbé, les partisans de l'évêque offrirent le duel pour prouver la mauvaise foi de ses adversaires[1].

Des faits de ce dernier genre, et qui n'en demeurèrent pas toujours à la provocation, se lisent en assez grand nombre dans les documents des siècles suivants. De nouveau, ne soyons pas trop prompts à nous en scandaliser, sans nous reporter à l'époque où ils se produisirent. Les évêques et les abbés n'étaient pas seulement les pasteurs spirituels des âmes placées sous leur houlette; ils étaient de plus, très souvent, seigneurs temporels du pays où était située l'église ou le monastère, et presque toujours grands propriétaires. Or les propriétaires de ce temps, pas plus que ceux du nôtre, ne se souciaient guère, en général, de pratiquer à la lettre le conseil de perfection du Sauveur : « A celui qui veut s'emparer de votre manteau, cédez aussi votre tunique; » et, dans l'espèce, ils le pouvaient d'autant moins qu'ils n'étaient pas, à rigoureusement parler, propriétaires, mais seulement usufruitiers ou plutôt administrateurs des biens de leur église. De plus, et pour de bonnes raisons, on n'admettait pas encore le principe du droit moderne : Possession vaut titre; et plus d'un était tenté de mettre la main sur le manteau de son voisin, pour peu que la couleur lui fît soupçonner qu'il avait été taillé dans l'étoffe du sien. Et comme les titres écrits étaient souvent perdus ou contradictoires, il fallait bien, à défaut d'autres moyens efficaces de revendication, et pour ne pas se trouver dans un état d'infériorité fâcheux vis-à-vis d'audacieux adversaires, en venir au moyen suprême établi par la loi, le droit de guerre privée, c'est-à-dire le combat singulier, soutenu soit par l'avocat ou défenseur laïque de l'église ou de l'abbaye, soit par un champion à gages. Et la querelle ainsi vidée, la partie victorieuse s'empressait de consigner son avantage, soit dans une charte qui constituerait dorénavant un titre authentique de propriété, soit dans l'histoire de l'église ou du monastère, soit dans celle des miracles du saint tutélaire, naturellement invoqué avec fer-

1. Baluze, *Miscellan.*, éd. Mansi, t. III, p. 120; *Gesta Aldrici* (éd. Charles et Roger, 1889, p. 136).

veur avant le combat, et dont le renom de puissance, et par conséquent l'honneur et le profit qui en revenaient à l'église, recevaient un nouvel accroissement de la faveur attribuée à son intercession. Rien d'étonnant donc que la grande partie des récits de duels soit fournie par les chartes et par les histoires d'églises ou de monastères, ou même de saints.

J'arrête ici l'histoire des origines de la législation du duel judiciaire. Il reste à étudier la persistance et, il faut bien le dire, le développement de cette législation pendant les trois siècles suivants, jusqu'après le milieu du treizième ; et ensuite la réaction contre elle, dont le saint roi Louis IX prit l'initiative, mais qui rencontra bien des obstacles et des résistances et qui ne fut pleinement victorieuse qu'à l'aurore des temps modernes. Je compte compléter sous peu par cette double étude ce premier travail.

C. DE SMEDT.

LES

# CONTRESENS BIBLIQUES DES PRÉDICATEURS

> Ad suum sensum incongrua aptant testimonia, quasi grande sit et non vitiosissimum docendi genus depravare sententias et ad voluntatem suam scripturam trahere repugnantem.
>
> HIERON. Ep. 53 (103), 7.

## I

## EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES

Rien ne touche les âmes, en général, comme un mot ou un trait de l'Écriture Sainte. C'est vraiment là la parole de Dieu pénétrant comme un glaive jusqu'à l'intime du cœur. Mais encore ne faut-il pas citer à contresens. Les prédicateurs, les ascètes [1], parfois même les théologiens, n'y font pas toujours assez attention. Pourvu que l'application soit commode ou ingénieuse, on fait bon marché de la justesse et de l'exactitude. Nous n'en sommes plus, je le sais, aux excès voulus et cherchés du moyen âge; les accommodations burlesques d'un Père André ont fait leur temps. Mais faute de savoir ou de travail, on fait venir les textes à soi sans souci du contexte et du sens original; on se félicite d'avoir tant bien que mal coulé son idée dans les mots de la Bible, et l'on nous donne pour parole de Dieu ce qui n'est qu'invention humaine et contrefaçon de l'ignorance ou de la paresse [2].

1. Non pas tous assurément. De nos jours surtout, on rencontre chez un bon nombre une louable tendance à la sévérité et à l'exactitude. Pourtant le mal n'est pas guéri.

2. On se permet avec la Bible ce qu'on ne pardonne pas à un enfant de cinquième avec Phèdre ou Cicéron. J'ai vu expliquer la parole de Jésus au lépreux : *Volo, mundare*, comme si *mundare* était un infinitif actif. L'auteur d'une Vie de Notre-Seigneur, la plus en vogue de nos jours, traduit : *Jusjurandum quod juravit ad Abraham... daturum se nobis*, par : « Le serment qu'il a fait à Abraham... de se donner à nous. »

Certains textes surtout ont été spécialement maltraités. On a été dupe de la spécieuse apparence des mots ; la phrase, séparée de tout ce qui pouvait l'expliquer, a passé de livre en livre et de bouche en bouche ; le contresens a obtenu droit de cité, la fausse monnaie est devenue monnaie courante [1].

C'est à relever ces inexactitudes que je me suis appliqué, avec le concours de quelques amis. Certes, il reste encore à glaner ; la cueillette serait vite doublée ou triplée [2]. Mais nous nous sommes bornés aux textes les plus cités, et sauf de rares exceptions, à ceux où l'erreur ne peut s'autoriser de la Vulgate [3]. En attendant mieux, nous offrons ce bouquet, un bouquet d'orties, si l'on veut, à ceux qui citent la Bible. Nous voudrions, tout en corrigeant quelques erreurs courantes, mettre en garde contre beaucoup d'autres, et pousser à recourir sans cesse au contexte d'abord, puis, en cas de doute, à quelque commentaire autorisé.

Mais, qu'on l'entende bien, nous voulons *avertir*, non pas *démontrer*. En conséquence, nous nous contentons d'*indiquer* le sens admis par les meilleurs commentateurs catholiques, et les raisons qu'ils apportent. Qui voudra plus amples preuves devra remonter lui-même aux sources. Ce n'est pas ici une œuvre de science, ce n'est pas même une œuvre personnelle. L'auteur n'a guère fait que choisir et collectionner.

Avant d'entrer dans les détails, quelques explications pour prévenir les objections et les malentendus. On dira : « Tel saint Père a bien admis ce texte au sens que vous condamnez ; l'Église aussi dans sa liturgie. » D'abord, ce Père a pu se tromper ; la chose est arrivée même à saint Jérôme. On n'avait pas alors tous les secours que nous avons aujour-

1. La pensée que l'on attache à ces textes est parfois très belle et peut s'autoriser des Pères, de la liturgie, etc. Ce qui est inexact, c'est l'attribution biblique.

2. Dans un travail plus considérable, qui, j'espère, paraîtra bientôt en brochure, et dont celui-ci n'est qu'un échantillon, j'ai accueilli plus de textes, et relevé les causes les plus générales d'erreur.

3. On sait que la Vulgate, malgré son mérite, — reconnu aujourd'hui, même par les protestants, — contient parfois des fautes (dont aucune, du reste, ne touche la substance du dogme ou de la morale) ; souvent, sans être fautive, elle traduit un texte différent du texte actuel des originaux.

d'hui ; et, pour employer une comparaison fréquente au moyen âge, un nain sur l'épaule d'un géant voit plus loin que le géant. Mais pour un qui se trompe, nous en avons d'ordinaire plusieurs qui ont bien vu : voilà ceux qu'il faut suivre. Puis, les saints Pères étaient plus à l'aise que nous avec l'Écriture. Dans bien des cas, ils y cherchaient surtout la leçon morale, l'application aux besoins du moment ; ils ne prétendaient pas affirmer que le Saint-Esprit eût dit tout ce qu'ils trouvaient dans les textes. Les fidèles n'étaient pas plus difficiles, et s'édifiaient d'une pensée ingénieuse, exposée à propos d'un texte, sans se demander précisément jusqu'à quel point elle tenait au sens littéral. Les exigences ne sont plus les mêmes. Si les fidèles connaissent peu la Bible, ils ne pardonneront pas qu'on abuse de leur ignorance, et le prédicateur n'en doit mettre que plus de soin à leur donner la pure vérité divine. Songeons aussi que les incrédules ou les hérétiques peuvent être aux aguets, pour rire de nos bévues et pour en tirer parti contre la foi.

Enfin, rappelons-nous que tout usage d'un texte dans un autre sens que le sens inspiré n'est pas condamnable. Il y a une *accommodation* légitime, louable même. Il y a aussi le *style biblique*, celui d'un saint Bernard par exemple, tout tissé, pour ainsi dire, d'expressions de la Bible. L'Église en use souvent dans sa liturgie. Non seulement elle accommode à d'autres saints ce qui est dit de Moïse ou d'Aaron, à la sainte Vierge les paroles de la Sagesse éternelle, à un martyr la description que le fils de Sirach fait de ses tribulations ; mais encore elle prend des locutions toutes faites, souvent détournées déjà de leur sens primitif par l'usage populaire, et elle s'en sert, comme elle se sert des mots du langage courant, pour exprimer son idée, souvent différente de l'idée inspirée : comme elle *accommode* la pensée, elle *accommode* aussi l'expression[1]. Mais elle ne prétend pas que ce soit là

1. Quelques exemples : 1° *Ego in flagella paratus sum.* (Ps. XXXVIII, 18.) Ces mots expriment très bien les dispositions de Notre-Seigneur avant la flagellation (l'hébreu signifie : Je suis près de chanceler). — 2° *Cum enim quietum silentium contineret omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus de cœlo a regalibus sedibus... prosilivit.* (Sap. XVIII, 14, 15.) C'est, dans l'Écriture, une description solennelle de

la parole de Dieu. Dans ce cas, les mots bibliques sont pour elle une belle et riche étoffe, toute parfumée du souvenir de son Bien-Aimé : elle aime à y mettre ses vœux et ses prières pour les lui envoyer ; ce sont les fragments d'une musique céleste : elle se plaît à les entendre et à les répéter en songeant à lui, en s'entretenant avec lui. On peut trouver que l'application n'a pas toujours été heureuse : la liturgie est une œuvre humaine, et l'artiste était parfois au-dessous de sa tâche. Mais, en général, le procédé est excellent : la prière de l'Église, comme la parole du prédicateur, en reçoit beaucoup de grâce et de dignité, quelque chose de céleste et de surnaturel. Mais ne lui prêtons pas, non plus qu'à saint Bernard, l'intention de donner sa pensée pour la pensée de Dieu.

Souvent aussi la *détorse* (qu'on me permette ce mot de saint François de Sales, il rend mieux l'idée que ne ferait *entorse* ou tout autre synonyme) vient de nous seuls. L'Église nous met à la bouche les paroles bibliques, sans prétendre en fixer le sens ni l'application précise. Si nous les entendons mal, c'est nous qui sommes responsables. Si quelqu'un, en lisant dans le Psaume : *Deus in medio ejus, non commovebitur*, ou bien : *Non resurgent impii in judicio*, croit que *Deus* est sujet de *commovebitur*, ou que la résurrection des corps n'aura pas lieu pour les impies, l'erreur vient de lui, non de l'Église.

Jusqu'où ces remarques nous permettent-elles de prendre nous-mêmes nos libertés avec le Livre inspiré, ce n'est pas le lieu de le développer[1]. Ce qui revient à notre sujet peut se résumer en quelques principes négatifs incontestables.

Il n'est jamais permis de donner pour parole de Dieu l'invention de l'homme. Autrement nous nous exposerions aux

l'Ange exterminateur descendant dans la nuit. Le même texte, sous une forme légèrement différente et probablement plus ancienne, est appliqué à la naissance du Verbe incarné : (*Domin. infra Oct. Nativ. Vesp. ad Magn.*) il convient à merveille.

1. On peut voir sur ce sujet la *Prédication*, par le R. P. Longhaye, et dans le *Dictionnaire de la Bible*, l'article de M. Mangenot : *Accommodatice* (sens), avec indications bibliographiques. Sur la manière de Bossuet, voir les observations précises et nettes du R. P. de la Broise : *Bossuet et la Bible*, p. 134 *seq.* et *passim.*

sévères reproches que le Seigneur faisait aux faux prophètes : *prophetantibus de corde suo : Væ prophetis insipientibus qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.... Dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus* (Ezéch. XIII, 2-7).

Pour prendre des exemples peu graves en eux-mêmes, est-il permis de dire, en parlant d'une femme à l'énergie virile, qu'on « lui appliquait cette parole de nos Livres saints : Elle avait une grande âme et elle savait vouloir » ? On prétend traduire ainsi le texte des Machabées (2, I, 3) : *Corde magno et animo volenti,* où les Juifs de Jérusalem souhaitent à leurs frères d'Égypte la grâce de servir Dieu et de faire sa volonté d'un cœur magnanime, avec entrain et générosité. Mais la différence est notable, et je ne pense pas qu'on puisse donner la phrase française comme une citation biblique.

Autre cas. N'avez-vous pas vu bien des fois, sur des images mortuaires, ces mots que l'on attribue au Livre des Proverbes : « On a vu sur son visage, après sa mort, comme un doux reflet de la sérénité de son âme. » Le seul texte auquel on puisse songer est celui-ci, emprunté au portrait de la femme forte : *Fortitudo et decor indumentum ejus, et ridebit in die novissimo* (Prov. XXXI, 25). Mais, sans parler de l'hébreu, qui, pour les derniers mots, ne répond pas au sens que paraît d'abord offrir la Vulgate, il est clair qu'on ne peut donner le français comme une traduction du latin. Ce n'est pas là un contresens, c'est une attribution fausse. On a beaucoup ri de M. Cousin, citant comme de Fénelon l'expression *se faire tout à tous.* Mais s'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, on ne doit pas non plus lui attribuer ce qui est de l'homme.

Par bonheur, ces fausses attributions sont rares; mais si l'on ne prête guère à la Bible des textes qui ne soient pas bibliques, on tombe souvent dans une erreur toute pareille en prêtant aux textes bibliques un sens qu'ils n'ont pas. C'est une seconde façon de dire : *Ait Dominus*, quand le Seigneur n'a rien dit. C'est le défaut de ceux qui entendent au sens littéral ce qui n'est qu'une accommodation plus ou moins heureuse. Il y a bien dans l'Écriture : *Cognovit bos possessorum suum et asinus præsepe domini sui* (Is. I, 3). Mais le bœuf et l'âne de la crèche n'ont rien à faire avec ces mots;

et si quelqu'un traite légèrement la tradition qui les représente se prosternant devant l'Enfant divin et le réchauffant de leur haleine, il a tort sans doute, mais on ne doit pas lui jeter à la face le texte du prophète, quand rien ne prouve que ce texte, outre sa signification immédiate, très belle et très claire, ait en plus un sens messianique.

C'est aussi le défaut de ceux qui comprennent mal, et qui donnent leur sens pour le sens du Saint-Esprit. Entendre le fameux *Stetit sol* d'un arrêt réel du soleil, ou croire, avec un prédicateur, qu'il y ait une conversion du pécheur en enfer, parce que le Psalmiste a dit : *Convertantur peccatores in infernum*, c'est être dupe des apparences ou d'une imagination mal réglée ; vouloir imposer son opinion, c'est tromper les fidèles avec la parole de Dieu. Enfin, pour être de la Bible, pour avoir le sens littéral qu'on lui prête, un mot n'est pas toujours inspiré, ni divin ; parfois l'auteur sacré rapporte simplement les paroles d'autrui, sans se faire garant de leur vérité. Le mot de l'aveugle-né : *Peccatores Deus non audit* (Joan. IX, 31), peut avoir un sens légitime ; mais il ne paraît pas avoir été prononcé sous l'inspiration spéciale du Saint-Esprit, et saint Augustin, pour ôter une arme à ceux qui l'entendaient mal, ne craint pas de dire qu'il est faux. — Autant de points à surveiller pour ne pas donner la parole de l'homme comme celle de Dieu.

Mais il faut placer ici une remarque importante en faveur des prédicateurs. Nous avons supposé, dans ce qui précède, que la Vulgate correspond à l'hébreu. Or, cela n'est pas toujours. Le recours à l'hébreu sera-t-il donc nécessaire pour tous avant de rien affirmer? Non, sans doute. Autres sont les conditions pour un controversiste qui *argumente* et veut *démontrer* contre un hérétique ou un incrédule, autres pour un prédicateur. Le premier prend la parole de Dieu *en elle-même*, et devra souvent recourir aux textes originaux ; le second est plutôt le porte-voix de l'Église, qui lui met en main la Vulgate comme source pure de la foi et de la morale chrétienne ; il peut s'en servir en toute sécurité, quand même elle ne représenterait pas dans tous les détails le texte inspiré. Un prédicateur qui comprend et qui cite à propos la Bible latine ne risque pas trop de se tromper, et s'il se trompe,

son erreur ne sera ni coupable ni pernicieuse. Il est vrai, le recours aux commentateurs et aux textes originaux est toujours un grand bien, parfois même il est nécessaire pour trouver à la Vulgate un sens satisfaisant et fondé sur autre chose que sur la fantaisie. Mais quand vous y trouvez un sens clair, nul n'a le droit de vous faire un reproche de ce que vous vous y tenez. Dans certains cas, le plus souvent contestables, vous ne donnerez peut-être pas le texte biblique dans sa forme primitive et littérale, la parole même de Dieu, mais l'Église vous couvre de sa divine autorité. Il est probable qu'au lieu de *Siccine separat amara mors?* (I Reg. xv, 32) il faudrait plutôt traduire : *Siccine discedit amara mors?* Mais les prédicateurs gardent le droit de s'en rapporter à la Vulgate et de parler, à propos de ces paroles (qui, du reste, ne sont pas divines), des cruelles *séparations* qu'amène la mort.

2° L'accommodation, pour être bonne, doit s'appuyer sur le sens littéral, jamais sur un contresens ou sur un fait inexact; jamais non plus sur un texte tronqué ou sur un récit écourté. Règle très simple, combien souvent violée! On a parfois appliqué à la Vierge immaculée ces mots du Psalmiste : *Quæretur peccatum illius et non invenietur* (Ps. ix, 15). Voici le commencement du verset : *Contere brachium peccatoris et maligni : quæretur...* On voit que *illius* représente le pécheur, dont Dieu poursuit et anéantit les œuvres mauvaises. L'adaptation serait un blasphème, si elle était consciente. Non moins abusif est-il d'appliquer au Sacré Cœur les mots du psaume lxiii, 7 : *Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus*, où le *cor altum* ne peut être que le cœur de l'impie. — Pour faire entendre qu'il est bon de garder secrètes les faveurs divines, on invoque le mot de l'ange Raphaël : *Sacramentum regis abscondere bonum est* (Tob. xii, 7). On ne prend pas garde que l'ange ajoute aussitôt : *Opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Le texte complété se retourne contre ceux qui en prennent la moitié pour leur dessein. Afin de montrer que Jésus ne peut rien refuser à Marie, on cite souvent un fait du troisième livre des Rois (ii, 19) : Bethsabée, la mère de Salomon, vient lui demander une grâce; le roi, après lui avoir fait préparer un trône et

l'avoir fait asseoir à côté de lui, ajoute : *Pete, mater mea; neque enim fas est ut avertam faciem tuam.* Jusqu'ici tout va bien; mais quand Bethsabée a exposé sa requête, le roi s'irrite, et découvrant là une intrigue de son frère Adonias, loin d'accorder la faveur demandée, il fait mourir sur-le-champ le client de sa mère. Est-il permis de raconter le fait comme si Bethsabée avait été pleinement exaucée; et que penserait, en entendant ce récit, un pécheur désespéré qui connaîtrait le dénouement? Je ne dis pas qu'on ne puisse profiter de ce passage; mais il y faut de la prudence et du savoir-faire.

Autre exemple du même genre. Pour faire voir l'efficacité de l'Eucharistie, on raconte une histoire du premier livre des Rois (xiv, 27...). Un jour de bataille, Jonathas, défaillant de faiblesse et de fatigue, mange un peu de miel, et se sent ranimé. Le miel mystique, dit-on, c'est l'Eucharistie. A merveille; mais ce n'est pas là toute l'histoire. Saül avait défendu de rien prendre sous peine de mort; Jonathas avait, sans le savoir, transgressé la défense, et, tout innocent qu'il fût, sa faute faillit lui être fatale : n'eût été l'intervention du peuple, il l'eût payée de sa tête. Qui ne voit que le récit, dans son ensemble, s'applique beaucoup mieux aux plaisirs mondains? Cette transgression des ordres paternels, ce bien-être d'un moment suivi aussitôt d'angoisse et de remords, la vengeance divine poursuivant et discernant le coupable, ce cri du regret tardif : *Gustavi.... paululum mellis; et ecce ego morior* : tout cela c'est l'image expressive des courtes joies du péché et de ses suites funestes. Pour trouver une figure de l'Eucharistie, analogue mais plus exacte, il faut, avec la liturgie, se rappeler Élie défaillant, qui reçoit du ciel un morceau de pain et marche *in fortitudine cibi illius* jusqu'à la montagne de Dieu.

En résumé, une citation biblique est bonne aux mêmes conditions qu'une citation profane. Comme *autorité*, elle ne vaut et ne doit être invoquée que dans le sens de l'auteur ou dans un sens connexe; comme *ornement*, elle est soumise aux règles ordinaires du goût, lesquelles varient selon les sujets et les circonstances. Seulement l'abus est plus grave en matière biblique, et, de plus, le respect de la parole de Dieu et les convenances de la chaire sacrée défendent ici

certaines libertés qui seraient innocentes avec Corneille ou Virgile : le concile de Trente, en légiférant sur ce point, n'a fait que sanctionner des règles qu'imposait déjà la nature des choses.

## II

## TEXTES DE L'ANCIEN TESTAMENT

*Da mihi animas, cetera tolle tibi.* (Gen. XIV, 21.) — Qui n'a entendu, à propos de ce texte, de beaux développements sur le prix des âmes, sur l'estime qu'en fait Notre-Seigneur et sur celle que nous devons en faire, sur le zèle apostolique laissant aux autres les biens du monde pour s'attacher à des conquêtes immortelles? Quel dommage que cette belle accommodation repose sur un contresens! *Anima* ici n'a rien à voir avec l'*âme*, au sens chrétien de ce mot. Le roi de Sodome, grâce à la valeur d'Abraham, a recouvré tout ce que l'ennemi lui avait enlevé, gens et choses. Pour reconnaître les services de son allié, il lui offre tout le butin, *sauf les personnes* remises en liberté. Il faut donc traduire : « Donne-moi les gens, à toi le reste[1]. » *Ames* s'emploie ici comme dans notre expression : *une ville de vingt mille âmes.* L'adaptation reste possible; mais qu'au lieu de s'en tenir au mot *âmes*, elle s'appuie sur l'ensemble du récit.

*Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt.* (Job, XXI, 13.) — Le P. Bonfrère en a déjà fait la remarque, les prédicateurs emploient souvent ce texte à faux. Ils montrent la Bible opposant à la vie heureuse des impies la mort qui les jette soudain dans l'enfer. Cette opposition n'est pas dans la phrase : ici, la mort subite, sans douleur et sans angoisses, est présentée comme un bonheur nouveau qui couronne une vie passée dans les jouissances : « Il est des impies à qui tout sourit ici-bas, de la naissance à la mort, du berceau à la tombe. » C'est toujours la thèse de Job : « Ce n'est pas d'après la vertu ou le vice que Dieu

1. Tel est le sens précis des Septante : Δός μοι τοὺς ἄνδρας; le mot hébreu, ainsi que son correspondant de la Vulgate, *animas*, pourrait s'entendre aussi des animaux. Mais le contexte autorise la traduction grecque. Au reste, peu importe à notre but.

distribue sur terre les biens ou les maux. » Le revirement soudain qu'amène la mort a, du reste, été mainte fois décrit dans les Livres saints. Contentons-nous de rappeler ici la parabole du mauvais riche (Luc, XVI, 19), et le dialogue dramatique d'un autre riche avec lui-même, où Notre-Seigneur intervient si brusquement : *Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te.* (Luc, XII, 16.)

*In pace in idipsum dormiam et requiescam.* (Ps. IV, 9.) — La fantaisie s'est donné carrière sur les mots *in idipsum.* On y a vu un des noms du Dieu immuable, toujours le même tandis que tout change. Or ils signifient *tout ensemble;* appliqués au temps, ils marquent la simultanéité de deux actions; appliqués à d'autres choses, ils en indiquent l'union intime. Ici le Psalmiste montre par un trait pittoresque sa confiance en Dieu. Le sens, en effet, paraît être : « Tout ensemble je me couche et je m'endors en paix. » Voyez comme il se repose sur Dieu en toute sécurité : à peine sur sa couche, il est déjà endormi. *In idipsum*, dans le texte *Cujus participatio ejus in idipsum*, doit se traduire d'une façon analogue. Il faut entendre non pas « une cité qui participe de Dieu et de l'immuable éternité », mais « une cité dont les murailles font un tout parfaitement uni ».

*Diminutæ sunt veritates a filiis hominum.* (Ps. XI, 2.) — Ce texte a fourni matière à des contresens de plus d'un genre : les uns ont expliqué *a filiis hominum* comme un nom d'agent, complément du verbe passif : « Les vérités ont été diminuées par les enfants des hommes; » ou, comme dit Bossuet, oublieux, cette fois, de son exactitude ordinaire, « par la malice des enfants des hommes ». D'autres rattachent ces mots à ceux qui précèdent : *Defecit sanctus, quoniam...* et s'en servent pour montrer que la charité, la pratique chrétienne, la sainteté disparaît quand la foi s'obscurcit, quand l'esprit ne voit plus les vérités surnaturelles dans leur éclat et leur plénitude; ou bien on généralise pour montrer que la vertu ne se trouve pas là où n'est pas la vérité religieuse. Rien de tout cela dans le psaume. *A filiis hominum* joint à *diminutæ* doit s'entendre : « devenir rare parmi, disparaître de parmi les enfants des hommes ». *Verus*, *veritas*, dans la traduction des Psaumes, répond presque

toujours à *fidèle*, *fidélité*. Quant au pluriel abstrait, il est, souvent pour le concret, comme nous disons *la fidélité* pour *les gens fidèles*. Enfin le second membre : *quoniam diminutæ sunt...* ne dépend pas de *defecit sanctus;* les deux sont parallèles et se rattachent à *salvum me fac*. La Vulgate, d'accord avec l'hébreu, doit donc se traduire : « Sauvez-moi, Seigneur, car il n'y a plus de saints, plus de fidèles parmi les enfants des hommes. »

*Dixi Domino : Deus meus es tu*, *quoniam bonorum meorum non eges*. (Ps. xv, 2.) — Ces mots sont un peu obscurs. On traduit souvent : « Vous êtes mon Dieu, parce que vous n'avez pas besoin de mes biens. » Cette traduction ne laisse pas que de surprendre d'abord ; aucun rapport avec l'idée générale du psaume : « Dieu est mon bien ; » et puis, ce *parce que*, toute vraie que soit la conséquence, étonne à cette place. Aussi ce sens n'a-t-il jamais été général, et plusieurs rattachaient *quoniam* à *dixi*, comme une phrase nouvelle sans rapport avec le membre *Deus meus es tu. Dixi... Deus meus es tu*, *(et dixi) quoniam* (que) *bonorum...* L'hébreu se rend à la lettre : *Bonum meum non super* (ou *præter) te;* ce qui peut signifier : « Vous êtes mon bien suprême, » ou : « Vous êtes mon seul bien. » Ces deux sens se touchent et se complètent. Saint Jérôme, dans sa traduction [1], se rapproche du second : *Bene mihi non est sine te;* « Hors de vous, il n'est pas de bien pour moi. » La Vulgate, bien entendue, est plus près du premier. « Vous êtes mon Dieu et vous n'êtes pauvre (*eges*) de rien qui me soit bon. » En autres termes : « Vous êtes mon Dieu, et en vous je trouve tout ce qui m'est bon (tout mon bien). » Le sens inspiré, celui qui revient à montrer Dieu bien suprême de l'homme (quelle que soit la nuance accessoire), n'est-il pas plus beau ? L'autre idée est, du reste, dans la Bible : *Non accipiam de domo tua vitulos*, *neque de gregibus tuis hircos; quoniam meæ sunt omnes feræ silvarum*, *jumenta in montibus et boves*, *etc*. (Ps. XLIX, 9.) — *Tu*, *Domine universorum*, *qui nullius indiges*. (II Mach. XIV, 35.) — Mais nous avons surtout la parole de Notre-Seigneur,

1. On sait que, pour les Psaumes, nous n'avons pas dans la Vulgate la version de saint Jérôme, mais une retouche de la traduction plus ancienne faite sur les Septante.

nous enseignant à dire : *Servi inutiles sumus.* (Luc. XVII, 7-10.)

*Cum sancto sanctus eris... et cum perverso perverteris.* (Ps. XVII, 26.) — Qui n'est tenté de citer ce texte comme un proverbe pour montrer l'influence des mauvaises compagnies ? C'est un abus contre lequel protestait déjà saint François de Sales. Le trait est connu ; mais on ne saurait trop le rappeler, car il contient une grande leçon, applicable à mille autres cas. « Une fois, prêchant devant lui, dit l'évêque de Belley, il m'arriva d'appliquer à la contagion insensible des mauvaises compagnies ce mot du Psalmiste : *Cum bono bonus eris, cum perverso perverteris.* Ce qui se dit assez communément. Je lui vis sur-le-champ froncer le sourcil, et après, étant seul avec lui, il me demanda pourquoi j'avais donné une telle détorse à ce passage. Sachant bien que ce n'est pas là le sens littéral, je lui dis qu'il était allusif. — Je l'entends bien ainsi, reprit-il ; mais du moins deviez-vous donc dire que ce n'était pas le littéral, car le littéral est : Dieu est bon, c'est-à-dire miséricordieux, à ceux qui sont bons ; et mauvais, c'est-à-dire sévère, aux mauvais, punissant du mal de peine ceux qui commettent celui de coulpe. » — L'idée de l'influence des mauvaises compagnies a été exprimée par saint Paul avec un vers de Ménandre : *Nolite seduci : corrumpunt mores bonos colloquia mala.* (I Cor. XV, 33.)

*Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt.* (Ps. XXII, 4.) — Presque toujours on entend *virga* et *baculus* au sens de coups, de châtiments divins, et l'on explique : « Il n'est pas jusqu'à votre verge qui n'ait sa douceur ; même quand vous frappez, c'est encore une consolation ; » car châtier c'est montrer qu'on aime (*Ego quos amo arguo et castigo.* Apoc. III, 19 ; — *Quem diligit Deus corripit.* Prov. III, 12 ; cf. Hebr. XII, 5.). L'idée est bonne et biblique ; mais elle n'est pas dans le texte. *Virga* et *baculus* sont deux synonymes pour signifier la houlette du berger : la brebis est heureuse et sans crainte sous un tel pasteur. Il faut traduire : « Votre houlette et votre bâton voilà mon assurance. » *Ipsa* n'est donc pas restrictif (*même*), mais emphatique (*c'est cela*).

*Qui non accepit in vano animam suam.* (Ps. XXIII, 4.) — Ne traduisons pas, comme on fait souvent : « Celui qui n'a

pas reçu son âme en vain, » en expliquant *recevoir son âme en vain* par *gaspiller sa vie à rien faire*, comme si Dieu, par la bouche du Psalmiste, avait voulu condamner ici les *oisifs* et les *inutiles*. Le sens est : « Celui qui n'a pas livré son âme à la vanité, » c'est-à-dire au mal, au péché, à l'idolâtrie. On sait que le latin populaire confondait souvent l'accusatif et l'ablatif. Ici *in vanum* serait plus régulier, mais n'enlèverait pas l'équivoque.

*In meditatione mea exardescet ignis.* (Ps. XXXVIII, 4.) — Il faut entendre « le feu de l'indignation », en songeant (*in meditatione*) au mal qui triomphe, à la justice opprimée, etc. Ce sens ressort nettement du contexte. Mais les mots disent si bien le feu de l'amour s'allumant dans la prière : les auteurs pieux n'ont regardé que les mots.

*Abyssus abyssum invocat.* (Ps. XLI, 8.) — Ce texte prêtait à l'accommodation. On y a vu l'abîme de nos misères et de nos faiblesses en face de l'abîme des miséricordes divines, etc. L'application paraît légitime. Elle sera moins juste si l'on traduit *invocat* par *invoque*, *supplie*. Pour ne pas faire fausse route, il faut se rappeler le sens littéral. L'auteur, exilé dans les régions de l'Hermon et du Mizar, voit les torrents se précipiter en cascades dans les gorges profondes, tandis que le bruit du tonnerre se mêle au fracas des eaux ; l'écho se répercute d'un ravin à l'autre ; « l'abîme appelle l'abîme et l'abîme répond à l'abîme ». Ces masses d'eau qui se précipitent, entraînant des débris de rochers, lui représentent les tribulations qui fondent sur lui : *Omnia excelsa tua et fluctus tui super me transierunt.*

*Mirabilis Deus in sanctis suis.* (Ps. LXVII, 36.). — Qui n'a entendu traduire : « Dieu est admirable dans ses saints. » Traduction inexacte : *sanctis* est au neutre. Il s'agit soit du sanctuaire de Jérusalem, soit des différentes stations saintes où reposa l'arche, avant d'être placée définitivement à Jérusalem. Dans l'hébreu, on s'adresse à Dieu : « Tu es admirable (et redoutable), ô Dieu, de tes sanctuaires. » Ici, comme en d'autres endroits, l'Église applique le texte aux saints, mais sans prétendre donner le sens biblique. Si l'on tient à l'idée, que l'on dise : « L'Église nous fait entendre que Dieu est admirable dans ses saints. » D'ailleurs le sens littéral se

prête à de belles adaptations : « Dieu est digne de respects et d'hommages dans ses tabernacles, dans son ciel, dans son Église, et (ce qui suffirait à justifier l'accommodation liturgique) dans ces sanctuaires intimes qui sont les âmes des saints. » Il y a un autre texte tout semblable, qu'il faut traduire dans le même sens : *Laudate Dominum in sanctis ejus ;* « Louez Dieu dans son sanctuaire. »

*Ego justitias judicabo.* (Ps. LXXIV, 3.) — *Juger les justices* est une locution hébraïque pour *juger justement*, *faire bonne justice*. Le sens est donc : « Le moment de Dieu viendra (*cum accepero tempus*), justice sera faite. » L'idée des prédicateurs, que « Dieu juge les justices mêmes », se retrouve à peu près dans Job (XXV, 4) : *Numquid justificari potest homo comparatus Deo, et apparere mundus natus de muliere? Ecce etiam luna non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus;* — et dans maint autre passage du même livre.

*Ascensiones in corde suo disposuit... ibunt de virtute in virtutem.* (Ps. LXXXIII, 6-8.) — Ces mots sont donnés le plus souvent comme une description des progrès du juste, allant de vertu en vertu vers les hauteurs de la perfection. L'application est légitime; l'usage des Pères et du Concile de Trente pourrait même autoriser à voir là un sens spirituel. Le texte serait encore plus intéressant et plus beau si l'on avait soin de rappeler le contexte et le sens direct. Le lévite fidèle, éloigné du temple, mais près d'y retourner, a sans cesse dans l'esprit les chemins par où l'on monte à Jérusalem (*ascensiones in corde suo disposuit*); il s'y dirige à travers les vallées désertes, et, soutenu par le secours de Dieu et par la pensée du but, il prend d'étape en étape une vigueur nouvelle (*ibunt de virtute in virtutem*). Belle et vive image du chrétien, pèlerin du ciel ici-bas. — La même idée est exprimée au sens littéral dans un texte bien connu : *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectum diem.* (Prov. IV, 18.)

*Laudate, pueri, Dominum.* (Ps. CXII, 1.) — Le correspondant hébraïque de *pueri* ne signifie pas *enfant*, mais seulement *serviteur*, ce qui fixe pour ce texte le sens du grec παῖδες et du latin *pueri*. Que ce souvenir, du reste, n'enlève rien à la

douce impression que vous avez dû ressentir, un jour de première communion, en entendant chanter ces paroles par de fraîches voix d'enfants qui s'avancent recueillis et radieux vers l'autel de Jésus. N'est-il pas touchant de les entendre se proclamer dès à présent les serviteurs de Dieu, et exciter les autres à le louer, pendant qu'ils le louent eux-mêmes? Elle reste toujours vraie la parole du Psalmiste, que de la bouche des enfants sort un témoignage qui confond et fait taire les ennemis de Dieu : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et ultorem.* (Ps. VIII, 3.) — Jésus lui-même, au jour de l'hosanna, y faisait appel contre la haine et l'envie des prêtres et des Pharisiens.

*A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.* (Ps. CXII, 3.) — Il faut entendre « du levant au couchant », et non « du matin au soir ». Ce n'est pas la seule fois que le mot *occasus* a donné lieu à des méprises.

*Anima mea in manibus meis semper.* (Ps. CXVIII, 109.) — *Avoir l'âme dans ses mains*, en hébreu, c'est être en danger de mort (cf. Job. XIII, 14). — Déjà saint Bernard étayait sur ce texte de belles considérations ascétiques sur le soin vigilant de son âme, sur la pleine possession de soi, etc. Les prédicateurs et les auteurs spirituels n'ont pas manqué de le suivre. L'accommodation serait fondée, si l'on se contentait de dire : « Veillons sur notre âme; car elle est sans cesse exposée. » La pensée se rapproche ainsi du conseil de saint Pierre : *Vigilate, quia adversarius vester diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret.*

*Imperfectum meum viderunt oculi tui.* (Ps. CXXXVIII, 16.) — Cela ne veut pas dire : « Vous voyez mes imperfections (et mes misères); » mais bien : « Vos yeux me voyaient, quand je n'étais encore qu'un embryon informe. » Du reste, ici comme dans le texte *Ipse cognovit figmentum nostrum*, l'application à l'ordre moral est facile et va de soi; d'autant plus que sur la terre, nous sommes toujours dans un état imparfait, en voie de formation pour le ciel : *Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. — Cum venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.*

*Perfecto odio oderam illos.* (*Ib.* 22.) — Les auteurs ascéti-

ques trouvent ici indiquée une haine selon la perfection, qui distingue entre le pécheur et le péché, qui sait aimer ce qui est aimable, et haïr ce qui est haïssable , etc. Le Psalmiste dit simplement qu'il a pour les ennemis de Dieu une haine complète, absolue.

*Miserationes ejus super omnia opera ejus.* (Ps. CXLIV, 9.) — La bonté de Dieu s'étend à toutes ses œuvres : c'est une des idées les plus fréquentes dans la Bible, c'est celle de ce passage. On ne doit donc pas citer ce texte pour montrer que la miséricorde est, pour ainsi dire, l'attribut dominant de Dieu, celui qui dépasse tous les autres. Aussi bien l'Écriture, en maint endroit, dépeint-elle en traits assez expressifs la miséricorde divine : *Magna est super cælos misericordia tua.* (Ps. CVII, 5.) — *Omnes viæ tuæ misericordia et veritas.* (Tob. III, 2.) — *Scio quia tu Deus clemens et misericors es, patiens et multæ miserationis, et ignoscens super malitia.* (Jon. IV, 2; cf. le contexte.)

*Septies cadet justus et resurget.* (Prov. XXIV, 16.) — Notons d'abord qu'il n'y a pas *septies in die*, comme on cite souvent ; les mots *in die* ne paraissent qu'avec Cassien et saint Grégoire (sans doute sous l'influence de *Septies in die laudem dixi tibi*). Puis la pensée n'est pas tant : « Le juste tombe souvent », que « Le juste se relève toujours ». Enfin, ces chutes sont surtout les souffrances, les tribulations. Le contexte l'indique clairement : « N'attaquez pas le juste (15) ; car Dieu le défend, et s'il tombe, il se relèvera ; mais pour l'impie, c'est la ruine irréparable. » Peut-on, comme on le fait d'ordinaire, entendre le texte des chutes morales, des péchés véniels ? Plusieurs commentateurs répondent : non ; et ils citent à l'appui saint Augustin : *Septies cadet justus et resurget, id est, quotiescumque ceciderit, non peribit : quod non de iniquitatibus, sed de tribulationibus ad humilitatem perducentibus intelligi voluit.* (Civ. D. XI, 31.) — D'autres Pères, saint Jérôme, par exemple, sont moins exclusifs ; et de fait, pourquoi la maxime, dans sa plénitude, ne comprendrait-elle pas toutes sortes de chutes, péchés ou afflictions ? En tout cas, c'est aller trop loin que de vouloir prouver par là la thèse catholique sur l'impossibilité morale d'éviter pendant longtemps tout péché de fragilité. L'écrivain sacré veut dire

autre chose, et nous avons des textes meilleurs : *Non est enim homo justus in terra qui faciat bonum et non peccet.* (Eccl. VII, 21.) — *In multis enim offendimus omnes.* (Jac. III, 2.) — *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et veritas in nobis non est* (I Joan. I, 8.); et bien d'autres encore.

*Ordinavit in me caritatem.* (Cant. II, 4.) — Ce texte a servi de point de départ à maint développement sur la charité bien réglée, sur l'ordre de l'amour, etc. On regarde *in me* comme un ablatif, et l'on donne à *ordinavit* le sens de notre français *régler*, *ordonner*. Cela ne paraît pas exact. Le sens doit être : « Il a rangé en bataille contre moi l'amour ; » (ou, ce qui revient à peu près au même : « Il a levé au-dessus de moi l'étendard de l'amour »). C'est celui que suggèrent les Septante : τάξατε ἐπ' ἐμὲ ἀγάπην ; et l'hébreu n'en permet pas d'autre : « Son étendard sur moi (ou contre moi), c'est l'amour. » Si la première idée est morale et pratique, la seconde est admirable de poésie, et résume à merveille les relations entre le Christ et son Église, entre Jésus et ses saints. C'est une lutte d'amour : *Sic nos amantem quis non redamaret ?* c'est une marche à travers le monde vers le ciel, sous l'étendard de l'amour.

*Sanabiles fecit nationes orbis terrarum.* (Sap. I, 14.) — J'aime à croire que « Dieu a fait les nations guérissables ». Mais ce texte ne le prouve pas. Le passage, du reste, n'est pas sans quelques difficultés de détail. L'auteur inspiré veut montrer que ni la mort ni le mal physique ne sont l'œuvre de Dieu ; ils viennent du péché. « Tout ce qui est, Dieu l'a fait pour vivre et demeurer (*creavit enim ut essent omnia*, ἔκτισε γὰρ εἰς τὸ εἶναι τὰ πάντα), et *sanabiles* sont les *nationes* du monde (σωτήριοι αἱ γενέσεις τοῦ κόσμου), et il n'y a pas en elles de principe pernicieux (*et non est in illis medicamentum exterminii*, οὐκ ἔστιν ἐν αὐταῖς φάρμακον ὀλέθρου), et pas de règne des enfers sur la terre (*nec inferorum regnum in terra*, οὔτε ᾅδου βασίλειον ἐπὶ γῆς). Car la justice est immortelle ; ce sont les impies qui ont appelé la mort. » Deux mots seulement restent obscurs, *nationes* et *sanabiles*. Pour *nationes*, le sens serait clair si au lieu de *nationes orbis terrarum* (γενέσεις τοῦ κόσμου) nous avions *nationes terræ* (γεννήματα τῆς γῆς) ; nous

verrions qu'il s'agirait des plantes. Tel qu'il est, le mot est plus général, il signifie tout ce qui naît, hommes, plantes, animaux; il comprend même, semble-t-il, toute la création, car il répond au *creavit omnia* du début. Reste à déterminer le sens de *sanabiles*. D'abord, le mot n'est pas passif, comme on pourrait le croire, mais actif; il signifie *salutaire* plutôt que *guérissable :* c'est ce que montre le grec σωτήριος, et ce sens des mots en *bilis*, connu à l'époque classique (*penetrabile frigus* dans Virgile) est fréquent dans la suite (*incredibilis* signifie non pas *incroyable*, mais *incrédule*, Sap. x, 7, et Eccli. xii, 4). La suite confirme et précise : à σωτήριοι répondent les mots φάρμακον ὀλέθρου, qui marquent un principe actif de destruction. L'idée est donc la suivante : « L'homme a été créé immortel, les causes de mort qui maintenant existent n'étaient pas telles dans l'intention divine, tous les agents naturels devaient plutôt concourir à le conserver qu'à le faire mourir. » Si quelques détails de cette explication paraissaient contestables, ce qui ne l'est pas c'est la fausseté du sens cher aux prédicateurs. Il leur reste un texte de l'Apocalypse, moins commode peut-être, mais plus sûr. Qu'ils parlent de l'arbre de vie, planté au milieu de la Jérusalem céleste, et dont les feuilles peuvent guérir les nations : *et folia ligni ad sanitatem gentium* (xxii, 2).

*Nihil inquinatum in eam incurrit.* (Sap. vii, 25). — On cite souvent ces paroles pour marquer que rien de souillé ne peut entrer au ciel. En fait, il s'agit ici de la sagesse, laquelle n'admet aucun mélange impur. Saint Jean a pour la Cité céleste un texte tout semblable : *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum*, etc. (Apoc. xxi, 27). C'est celui-là qu'il faudrait citer, réservant, avec l'Église, celui de la Sagesse pour marquer la pureté immaculée de Marie.

*Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det....* (Sap. viii, 21.) — Déjà saint Augustin prenait *continens*, dans ce texte, pour synonyme de *castus*. Depuis, quel prédicateur n'a fait de même? Pourtant, comme Bonfrère le remarquait déjà, la pensée du Sage est plus générale. Il traite de la sagesse, et, averti par elle-même qu'on ne peut l'acquérir par ses propres efforts, il adresse à Dieu

la belle prière qu'on sait. Or, que demande-t-il ? La chasteté ? Non; mais la sagesse, toujours la sagesse. S'il parlait de la continence, c'est elle qu'il demanderait. Force est donc d'entendre le mot *continens* comme s'il y avait *continens* (ou *compos*) *illius*. Le mot grec (ἐγκρατής), sans exclure le sens de *temperans*, « maître de soi », admet aussi très bien celui de « maître de ce qu'on désire », ici, « possesseur de la sagesse ». La même expression se retrouve ailleurs : *Investiga illam et manifestabitur tibi, et continens factus, ne derelinquas illam* (Eccli., VI, 29); le sens est évidemment : « une fois maître d'elle, ne la perds pas ». Un peu plus loin (Eccli. XVI, 1), l'idée du complément n'étant pas présente, il a fallu l'exprimer : *Qui continens est justitiæ, apprehendet illam....* — Du reste, le texte est vrai de la chasteté ; elle y est même comprise implicitement comme partie de cette sagesse que demande l'écrivain sacré. Tout consiste à ne pas le citer comme si on l'entendait à contresens.

*Non est creata hominibus superbia, neque iracundia nationi mulierum.* (Eccli., X, 22.) — Vous avez peut-être entendu citer ces mots pour prévenir l'homme contre l'orgueil, et la femme contre la colère. L'intention était bonne. Mais *natio mulierum*, c'est le fils de la femme, c'est la race humaine tout entière; dans les deux membres, il s'agit des hommes.

*In omnibus operibus tuis præcellens esto*. (Eccli. XXXIII, 23.) — On se sert souvent de ce texte contre la médiocrité : « Le Sage, dit-on, nous conseille de viser toujours et en tout à l'excellent, au parfait. » L'auteur inspiré n'y songe pas, et ce n'est pas le sens de la Vulgate, qui se contente de calquer le grec. Le Sage conseille simplement de ne pas se dessaisir trop tôt de ses biens, pour n'être pas ensuite à la merci des autres. *Præcellens* (ὑπεράγων) signifie « rester le maître ».

*O mors, bonum est judicium tuum.* (Eccli. XLI, 3.) — Peut-on entendre ces paroles des leçons de la mort, des lumières qu'elle projette sur les choses et sur la conscience ? Non, si l'on s'en tient au sens biblique. L'écrivain sacré compare l'effet que produit la perspective de la mort sur les heureux du monde et sur les misérables. Pour les uns, elle n'a qu'amertume : *O mors, quam amara est memoria tua homini pacem habenti in substantiis suis*; pour les autres, elle est un

juge dont l'arrêt est attendu avec impatience et reçu avec joie : *O mors, bonum est judicium tuum homini indigenti*, etc. C'est pour l'indigent et le malheureux, non pour tous, que la mort est un bon juge.

*Angeli pacis amare flebunt.* (Is. XXXIII, 7.) — Ce texte pathétique sert souvent à montrer les bons anges pleurant sur le misérable état du pécheur obstiné, ou sur la première chute de l'âme innocente jusque-là. L'adaptation n'est pas impossible; mais il faudrait la modifier selon les données du sens littéral. Isaïe annonce ici l'invasion de Sennachérib, il voit les veilleurs criant à ceux qui sont dans la campagne de se réfugier dans la ville (*ecce videntes clamabunt foris*), il voit les messagers envoyés à l'envahisseur pour lui demander la paix (*angeli pacis*), qui s'en reviennent en pleurant, sans avoir rien obtenu. — Si l'on veut appliquer l'expression aux anges, que ce soit comme accommodation du sens biblique.

*Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* (Is. XXXVIII, 17.) — On explique souvent ces paroles comme si Ézéchias disait : « J'ai gardé la paix au milieu de mes douleurs ; » et on les applique à la sainte Vierge, broyée mais soumise et calme durant la Passion; c'est ainsi, ajoute-t-on, qu'il faut souffrir. Tel n'est pas le sens. L'hébreu est, à la lettre : « Voici que à la paix, l'amer pour moi, l'amer. » Ce qui peut signifier : « Voici que tourne à mon bien ce qui m'était si amer, si amer ; » ou bien, avec une nuance : « Voici que se calme mon amertume. » C'est déjà, dans cette hypothèse, la seconde partie du chant, l'action de grâces, qui commence. Saint Jérôme, moins bien peut-être, entend autrement : « Voici qu'au milieu de la paix (publique) m'arrive la plus amère des amertumes (la mort). » Le saint roi continuerait ainsi les plaintes de la première partie. Les *mots* de la Vulgate pourraient s'entendre également dans l'un ou l'autre sens : « La voici apaisée (ou qui s'apaise) mon amertume amère. » Mais l'opposition avec la suite, et la pensée de saint Jérôme, connue par son commentaire, portent à croire qu'il faut les prendre au second. Mais, que l'on s'en tienne à l'un ou à l'autre, l'explication ascétique reste sans fondement.

*Puer centum annorum.* (Is. LXV, 20.) — On traduit souvent

« enfant de cent ans », et l'on applique le texte à ceux qui vieillissent sans devenir sages ni vertueux. L'application est-elle légitime? Le prophète peint la félicité de l'ère messianique sous diverses images, ici sous celle d'une longévité heureuse : mourir à cent ans dans cet état serait mourir dans l'enfance; car on y vivra vieux comme les arbres (22). Ailleurs, du reste, l'Esprit-Saint nous enseigne à mesurer la vie à la vertu, non aux années : *Senectus enim venerabilis est non diuturna, neque annorum numero computata; cani autem sunt sensus hominis, et ætas senectutis vita immaculata.* (Sap. IV, 8.)

## III

## TEXTES DU NOUVEAU TESTAMENT.

*Regnum cælorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* (Mat. XI, 12.) — On donne de ces paroles plusieurs explications. L'une est certainement fausse, celle de ceux qui entendent : « Il faut se faire violence pour arriver au ciel. » C'est, par malheur, la plus ordinaire, la seule connue de plusieurs, malgré des réclamations souvent renouvelées. Il suffit de rétablir la phrase pour voir que tel n'est pas le sens direct : « Parmi les fils de la femme, dit Notre-Seigneur, il ne s'est pas élevé plus grand que Jean-Baptiste ; mais le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. Or, depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à ce moment, le royaume des cieux est forcé (βιάζεται), et on l'enlève de force (βιασταί.) » Saint Jean n'est pas venu établir une loi nouvelle qui ouvrirait le ciel aux seuls violents. Notre-Seigneur aussi constate un fait, qui a commencé *a temporibus Joannis Baptistæ*, et qui continue encore; il ne pose pas une loi. Quel est-ce fait? Il est énoncé exprès en termes énigmatiques et mystérieux, comme l'indique la conclusion : « Qui a des oreilles pour entendre, entende ; » ce qui est une invitation à chercher sous l'écorce des mots un sens caché. La plupart des commentateurs expliquent ainsi la pensée : « Depuis la prédication de Jean-Baptiste, l'économie messianique commence, la voie du salut est ouverte à tous, et l'on voit s'y précipiter les pécheurs, les publicains, les étran-

gers, emportant d'assaut la cité nouvelle (l'Église), tandis que les héritiers, les « fils du royaume », ne font rien pour y entrer, et la laissent passer à d'autres. » Ce sens paraît excellent ; il ne torture pas les mots, il répond bien au mouvement de la pensée, il a pour lui l'autorité des Pères qui ont le mieux expliqué le sens littéral. Cependant il en est un autre, probable aussi, que quelques-uns préfèreront peut-être, à la suite de Dom Calmet, du P. Knabenbauer, et de quelques autres. « Depuis les temps de Jean-Baptiste, le royaume des cieux est plus persécuté que jamais (par les Scribes, les Pharisiens, etc.); plus que jamais on cherche à le ruiner, à en éloigner tout le monde. » Avec cette explication, les développements des orateurs et des ascètes sur la violence nécessaire pour se sauver n'ont plus aucun fondement ; avec la première, ils ne sont pas exclus. Car si le salut se laisse emporter d'assaut, si ceux-là n'y arrivent pas, faute de correspondance à la grâce, qui auraient pu y prétendre par droit d'héritage, il s'ensuit qu'il faut travailler et faire effort pour entrer au ciel, comme il faut travailler et faire effort pour gagner le prix de la lutte. C'est là, on le voit, un sens *conséquent*, dont on peut profiter si l'on admet le sens exposé d'abord.

*Salutem ex inimicis nostris.* (Luc. I, 71.) — Faut-il qu'il soit nécessaire d'en avertir, le sens n'est pas : « Le salut nous vient (nous est venu) de nos ennemis ; » mais : « Dieu nous sauve de nos ennemis. » Je pense qu'on s'en rend compte quand on récite ou qu'on chante le *Benedictus ;* mais pourquoi l'oublier quand on écrit, quand on parle ? Il n'est guère de texte où le contresens soit plus grossier ; il n'en est peut-être pas où il soit plus usuel.

*Dicebant excessum ejus quem completurus erat in Jerusalem.* (Luc. XI, 31.) — Le mot *excessus* a fourni matière à des mouvements pathétiques sur l'*excès d'amour* qui a poussé Jésus à souffrir, etc. Si le terme latin est tant soit peu équivoque, le grec ἔξοδος ne peut avoir qu'un sens, celui de *sortie :* « Ils parlaient de sa sortie de ce monde et des scènes de sa Passion à Jérusalem. » Jésus dans la gloire du Thabor, parlant avec Élie et Énoch du Cénacle, du Calvaire et de la Rédemption, n'est-ce pas assez beau, assez touchant ? L'idée

que la Passion est le comble de l'amour se trouve implicitement dans le mot de saint Paul : *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me;* elle est dans le mot de Jésus : *Majorem hac dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis;* enfin saint Jean l'a exprimée en termes explicites quand il a dit : *Cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos*, avec cette différence peut-être que les premiers textes semblent viser *plus spécialement* la mort, et celui de saint Jean la cène eucharistique.

*Adhuc modicum lumen in vobis est.* (Joan. XII, 35.) — On joint d'ordinaire *modicum lumen*, et l'on explique comme si Jésus reprochait à la foule de n'avoir que peu de foi. Le contexte ne permet guère ce sens, et le texte grec (μικρὸν χρόνον) prouve que *modicum* est adverbe, comme dans la phrase analogue : *Adhuc modicum vobiscum sum.* Il faut donc traduire : « Vous avez encore la lumière pour un peu de temps. »

*Rationabile obsequium vestrum.* (Rom., XII, 1.) — Le sens n'est pas : « Que votre foi, que votre religion soit raisonnée et raisonnable, soyez prêts à en rendre raison. » Cette idée a été exprimée par saint Pierre dans sa première épître (III, 15) : *Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea quæ in vobis est spe.* Saint Paul dit ici autre chose. Il engage les fidèles à servir Dieu non par des sacrifices sanglants, par un culte matériel et charnel, comme celui des Juifs, mais par des hosties spirituelles, par un culte intérieur de l'esprit. C'est le sens indiqué par tout le passage, indiqué aussi par le mot λογικήν, lequel, ici comme I *Petri* II, 2 (λογικὸν γάλα, *rationabile lac*), équivaut à notre mot *spirituel.* Bref, saint Paul recommande ce culte que Notre-Seigneur annonçait à la Samaritaine quand il disait : *Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate.* (Joan. IV, 23.)

*Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* (Rom. XII, 3.) — En général, on cite ces paroles contre l'abus de la philosophie et du raisonnement humain en matière de foi; ou, d'une façon plus générale, contre ceux qui veulent être plus sages qu'il ne faut, avoir trop d'esprit;

on traduit *sapere* par *être sage*, *raisonner*. On voit dans le texte l'équivalent, dans un autre ordre, du vers de Racine :

**Trop de vertu pourrait vous rendre criminelle.**

Ce n'est pas le sens direct. Le texte grec, qui est très clair, en est la preuve : Μὴ ὑπερφρονεῖν παρ' ὃ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν. On voit que l'apôtre joue avec φρονεῖν, et les mots apparentés : ὑπερφρονεῖν, c'est avoir de soi trop haute idée, trop prétendre ; ce mot influe sur le sens des autres, et les restreint à l'opinion qu'on a de soi, aux prétentions qu'on peut avoir : φρονεῖν est donc ici l'estime de soi en général, juste ou non, bonne ou mauvaise :σωφρονεῖν, c'est l'estime de soi, mais mesurée, sage, réglée, sans trop ni trop peu. On pourrait essayer de traduire en latin, non pas mieux que la Vulgate, laquelle rend très bien, mais de façon à faire ressortir le sens de *sapere*, et à ôter toute amphibologie : *Ne quis altius sapiat quam oportet sapere*, *sed ita sapiat ut sit sapiens*, que personne ne soit arrogant et ne prétende se faire valoir, mais qu'il s'estime avec modestie et sagesse. Cette explication n'exclut pas celle des orateurs, les deux s'appellent ; le tort de ceux-ci est d'être exclusifs, et de trop restreindre à un point le conseil de sagesse et de modestie que l'Apôtre donne dans toute son ampleur.

*Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei.* (I Cor. II, 14.) — On donne souvent à ces mots un sens trop restreint, et on les jette comme une injure gratuite à ses adversaires, en disant que l'homme charnel, esclave des sens, ne comprend rien aux choses surnaturelles. La pensée de l'Apôtre est plus générale et moins provocatrice. L'homme *animalis* (ψυχικός) est l'homme *naturel*, laissé aux seules forces de sa raison et de la sagesse humaine ; à celui-là le surnaturel, ce qui est de l'esprit de Dieu, échappe ou paraît folie : c'est le cas pour le rationaliste. Que tel soit bien le sens, le contexte et l'autorité des Pères grecs ne permettent pas d'en douter. Ajoutons que, pour désigner l'homme charnel, saint Paul dit σαρκικός, ou σάρκινος, et non ψυχικός.

*Nemo potest dicere Dominus Jesus*, *nisi in Spiritu sancto.* (I Cor. XII, 3.) — On invoque souvent ce texte pour prouver que nous ne pouvons faire le moindre acte méritoire, pas

même prononcer avec foi et comme il faut le nom de Jésus, sans un secours de la grâce. L'Apôtre ici veut dire autre chose. Sa pensée est la même que celle de saint Jean : *Carissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint.* (I Joan. IV, 1.) — Le disciple bien-aimé parle, on le voit, du discernement des esprits. Et quel est, selon lui, le critérium infaillible ? Le voici : *In hoc cognoscitur spiritus Dei : omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est, Et omnis spiritus qui solvit Jesum* (en ne reconnaissant pas en lui l'Homme-Dieu), *ex Deo non est* (2, 3). De même, saint Paul : « Jusqu'à présent, dit-il, vous vous laissiez mener comme des animaux sans raison aux idoles sans vie et sans voix ; maintenant que vous êtes dans la lumière, il faut se rendre compte et discerner le vrai du faux, le surnaturel du prestige. Or, quel est le principe infaillible, la pierre de touche pour faire ce discernement? C'est la doctrine de chacun sur Jésus. Si quelqu'un attaque Jésus (comme Dieu ou comme homme) ou ruine la religion de Jésus, il ne parle pas d'après l'esprit de Dieu. Si quelqu'un confesse Jésus (sa divinité, son domaine), si dans ses paroles et dans ses actes tout va au bien de la religion fondée par Jésus, c'est l'esprit de Dieu qui parle et agit en lui. » Ce sens ressort des termes mêmes de l'Apôtre, du parallélisme avec le passage de saint Jean et du sujet traité (il est question des dons extraordinaires, des *grâces gratuites*, et non de la grâce et du mérite) ; c'est aussi le plus autorisé par la tradition, et le P. Cornély, qui l'établit victorieusement, n'a fait que renouer le fil un instant brisé. Finissons en donnant sa paraphrase : *Eorum, qui dono aliquo extraordinario ornati esse videntur, verba vel opera, si ad fidem in Jesum, Dei Filium, destruendam ejusque regnum convellendum tendunt, auctorem non habent Spiritum S.; sin vero fidem in Dominum Jesum augent et promovent, a Spiritu S. sunt.* — Quant à la nécessité de la grâce pour le moindre acte surnaturel, les textes ne manquent pas pour l'établir : *Sine me nihil potestis facere. — Non quod idonei simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est*, etc.

*Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus.* (II Cor. IV, 7.)

— Saint Paul ne parle pas ici de la chasteté, mais de la lumière du Christ que les apôtres font briller sur le monde, du ministère de la prédication évangélique. Ce trésor, ils le portent dans un corps fragile; ou, si l'on veut élargir quelque peu la pensée, ce grand œuvre est confié à des ouvriers faibles et impuissants par eux-mêmes; la force de Dieu n'en sera que plus manifeste dans leurs succès (*ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis*). Nous sommes, on le voit, dans une idée familière à l'Apôtre. L'application à la chasteté n'est qu'une accommodation, légitime du reste, si on la donne pour ce qu'elle est : « Ce que l'Apôtre dit du trésor de l'Évangile, nous pouvons, dans un autre sens, l'appliquer à ce trésor de la chasteté, » etc. Il faut noter aussi que le mouvement de la pensée est loin d'être le même dans les deux cas : raison de plus pour que l'adaptation soit discrète et adroite.

*Virtus in infirmitate perficitur.* (II Cor. XII, 9.) — Le mot grec δύναμις signifie *force*, *puissance*, ce qui fixe le sens du latin *virtus*. Le texte grec reçu est encore plus clair : δύναμίς μου, *virtus mea*. Mais que μου se trouvât ou non dans le texte primitif, le sens n'est pas douteux : « La force de Dieu éclate mieux dans la faiblesse de l'homme. » C'est l'idée que nous venons de rencontrer (II Cor. IV, 7). — Chez les Latins, en ne tenant compte ni du grec ni du contexte (*gloriabor in infirmitatibus meis ut inhabitet in me virtus Christi*), on a souvent expliqué : « La vertu se perfectionne dans l'infirmité ; » peut-être même cette pensée flottait-elle vaguement devant l'esprit de Bossuet quand il parlait de « ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus »; mais, avec sa discrétion ordinaire, il n'aurait pas voulu donner pour le sens immédiat ce qui n'est qu'une conséquence.

*Omnia.... propter electos.* (II Tim., II, 10.) — On cite ces mots pour montrer que Dieu fait tout pour ses élus, qu'il dirige tout à leur bien, etc. Rien de plus vrai ; mais ce n'est pas le sens de l'Apôtre. Pour s'en assurer, il suffit de recourir au texte complet. C'est saint Paul qui parle : « Pour propager l'Évangile, dit-il, je travaille jusqu'à me faire jeter dans les fers comme un malfaiteur ; mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. Aussi je supporte tout pour les élus, afin qu'ils arrivent au salut, en Jésus-Christ.... » L'idée

que l'on exprime en détournant ce texte, a été rendue équivalemment par l'Apôtre en d'autres circonstances : *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. — Omnia.... vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei.* Arrêtons-nous, pour finir sur cette pensée consolante.

Arrivés au bout de cette longue liste — si incomplète encore — d'erreurs et d'inexactitudes, quelques lecteurs seront peut-être attristés, découragés même. Les uns diront : « Que de textes auxquels il faut renoncer, que d'idées et de développements à sacrifier ! » Les autres : « Que de scories les prédicateurs mêlent à l'or de la parole divine, que de son au pur froment ! » De part et d'autre, on exagère ; il s'en faut que les conditions soient si défavorables. Montrons-le par deux observations fort simples.

Sans doute, on demande aux prédicateurs le sacrifice de quelques fleurs fanées, pensées banales, développements connus de tous, textes qui traînent partout. Mais quand l'idée sugérée par un texte est bonne, il est rare qu'elle n'ait pas été adoptée par un saint Père ou par l'Église, et qu'on ne puisse l'appuyer sur leur autorité; en tout cas, on peut la prendre à son compte ; il faut seulement ne pas la donner pour parole de Dieu. Et que d'avantages, en revanche, si l'on se met à étudier la Bible de plus près ! Au lieu de textes rebattus, au lieu d'applications usées, que de richesses on découvrirait, que d'idées nouvelles et d'accommodations sortant naturellement du sujet, le tout frais encore, imprégné, pour ainsi dire, d'un parfum céleste et divin ! Cette étude continuelle du texte biblique, c'est une promenade dans les jardins embaumés du bon Dieu. On n'emprunte plus à un homme, pauvre lui aussi de son propre fonds; on puise à pleines mains dans les trésors inépuisables du ciel.

Seconde observation, très consolante pour les catholiques, quoique la paresse ne puisse s'en autoriser pour négliger la Bible. L'erreur et la négligence dans l'interprétation biblique sont toujours un mal, et nous devons tout faire pour les diminuer, pour nous en garder. Mais ce mal, en lui-même, est, pour les fidèles, sans conséquences graves. En effet, de même que la Vulgate ne contient aucune erreur dogmatique

ou morale, et reproduit au moins la substance du texte inspiré, de même, proportions gardées, et la part faite aux défaillances individuelles, la prédication catholique reproduit la parole de Dieu, et reste dans le vrai et dans le bien. Si tel texte est invoqué à faux, l'idée reste juste, bonne, haute, dogmatique même; presque toujours on la trouverait dans la Bible. Devant ce fait capital, une faute d'exégèse est peu de chose en elle-même. C'est là une différence fondamentale entre les protestants et nous. Le catholique reçoit sa foi et sa direction pratique de l'Église, du magistère vivant, — et ce magistère est infaillible; l'erreur particulière de l'interprète est purement *scientifique*, *spéculative;* c'est un mal, mais il n'est pas pernicieux. Le protestant, d'après ses principes, doit les prendre lui-même dans sa Bible, et dès lors son erreur dans l'interprétation d'un texte peut devenir une erreur dans la foi, et donner à sa conduite une fausse direction; elle est donc grosse de conséquences pratiques; et rien ne la redresse: c'est de Dieu même qu'elle se réclame. L'Église fait vivre le catholique dans une atmosphère de vérité dogmatique et morale; le protestant se fait lui-même son atmosphère surnaturelle, il peut y mettre de l'oxyde de carbone au lieu d'oxygène. Aussi est-ce une question vitale pour lui d'avoir une Bible aussi parfaite que possible, et de l'entendre au vrai sens. Pour nous, non; car nous avons toujours l'Église infaillible pour conserver et nous distribuer la parole de Dieu.

Néanmoins, le soin de la vérité et de l'exactitude dans l'usage de la Bible est un devoir, et un devoir grave, pour les prédicateurs. C'est affaire de respect pour la parole de Dieu, pour notre ministère, pour nos auditeurs. Plus encore, il y va de l'honneur de l'Église devant les hérétiques et les incrédules; il y va du bien et du salut des âmes : une erreur, légère et excusable en soi, peut devenir une occasion de scandale et de naufrage dans la foi.

J. V. BAINVEL.

# M. BRUNETIÈRE

(Deuxième article[1])

## VI

Parmi les services rendus par M. Brunetière, nous voudrions pouvoir signaler un article de bon sens et de bonne foi sur la casuistique et ses détracteurs. Il y montre avec évidence que cette pauvre casuistique ne prête pas plus à rire que ces recueils de jurisprudence où sont discutées les affaires les plus compliquées; elle est aussi nécessaire que les annales de médecine où des spécialistes traitent les cas de pathologie les plus bizarres. On peut ajouter que dans l'ensemble de leurs travaux et de leurs décisions les casuistes ont fait preuve de sagesse et de perspicacité. Ce n'est point, comme le crient depuis les *Provinciales* tant de sots et tant de drôles, l'art des compositions scandaleuses entre le devoir et la conscience. « La vraie casuistique est l'approfondissement et la codification des motifs qui doivent régler la conduite, dans les cas si nombreux et si difficiles où le devoir se trouve en conflit, non point du tout avec l'intérêt, mais avec le devoir lui-même.... Ceux-là seuls en peuvent contester les titres qui, par une grâce toute personnelle d'insensibilité morale, n'ont jamais douté d'eux-mêmes, ni jamais senti, sous la leçon de l'expérience, que la vie de ce monde ne laissait pas d'être parfois une chose assez compliquée... Il ne s'agit pas d'endormir dans la sécurité d'une fausse paix le remords de leur conscience; il s'agit de les empêcher de réparer une faute par une autre faute et d'aggraver le mal en essayant de l'expier. »

Ce qu'il y a de plus pathétique dans le roman et au théâtre, comme dans la vie, c'est la crise morale, la lutte de la passion contre le devoir, et par-dessus tout l'incertitude anxieuse entre des devoirs qui semblent opposés. Toute œuvre où

1. Voir *Études*, 15 octobre 1894.

ces fibres intimes de la conscience ne sont pas touchées est inférieure ; l'écrivain, l'artiste, le poète doivent donc être des casuistes à leur façon. M. Brunetière l'avait d'abord compris et proclamé; malheureusement il a cédé plus tard à des influences dont nous dirons un mot et il s'est mis à rééditer à son tour les inepties ressassées de tout temps contre cette gênante science.

Des casuistes à Pascal et à Port-Royal la transition est toujours naturelle, ici plus qu'ailleurs. M. Brunetière est fort dévot aux jansénistes, qu'il regarde comme la fine fleur du christianisme, sinon de l'humanité. Universitaires, rationalistes et libres-penseurs ont généralement cette faiblesse. Les jansénistes ne lui ont pas porté bonheur; non seulement ils l'ont jeté dans des contradictions, ce qui est grave pour un homme qui se pique de logique; mais ils lui ont inspiré l'idée singulière de les poser tour à tour en victimes de Molière et en adversaires du cartésianisme.

La philosophie de Molière, c'est le culte de la nature. Sans prétendre que la nature soit bonne en tout, le sage se garde bien de la combattre systématiquement. C'est pour la venger que le grand et malheureux comique a fait la guerre à la religion dans *Tartufe*, à l'éducation dans l'*École des femmes*, à la hiérarchie sociale dans le *Bourgeois gentilhomme* et dans toutes ses pièces, aux médecins mêmes, suivant M. Brunetière, dans le *Malade imaginaire;* car le christianisme, l'éducation, la société, la médecine compriment la nature et l'empêchent de s'épanouir et de jouir librement de cette vie. Inconsciemment ou de propos délibéré, Molière a continué le naturalisme cynique du seizième siècle et préparé le naturalisme haineux du dix-huitième; il a été l'un des représentants les plus écoutés du matérialisme, tout au moins du sensualisme. Mais comment prouver que les dogmes ou les personnages hérétiques de Port-Royal aient lutté contre cet ennemi plus que Bossuet, plus que Bourdaloue et les catholiques orthodoxes? Ne serait-il pas plus vrai de dire que les dogmes désespérants et fatalistes du jansénisme conduisaient, par d'autres chemins, mais aussi directs, au but montré par Molière?

Quant à vouloir faire de Port-Royal un boulevard contre le

cartésianisme, c'est un paradoxe original, sans doute, mais qui risque de ne pas faire son chemin, même en ce temps où la foule lisante accepte tout; il heurte par trop l'évidence. Tous les cartésiens n'ont pas été jansénistes; mais il est bien peu de jansénistes qui n'aient été cartésiens; il suffit pour s'en convaincre de parcourir les livres pédagogiques de Port-Royal, où Arnaud et Nicole ont eu l'occasion de formuler une profession de foi philosophique.

En train de glorifier les révoltés contre l'Église, M. Brunetière range hardiment Bossuet de leur côté. Quels furent donc, suivant lui, les vrais sentiments du grand évêque, son attitude et sa politique à l'égard du jansénisme? « A tout le moins il n'était pas hostile. Et, en réalité, si, du moment que Rome avait parlé, Bossuet, quelles que fussent ses relations personnelles avec Port-Royal, ne pouvait prendre parti ouvertement pour la « secte », il n'est pas douteux en aucune façon qu'il en approuvât de tous points la morale, et qu'au fond du cœur, tout au fond, si l'on veut, il ne s'entendît mieux avec l'auteur des *Provinciales* qu'avec celui des *Maximes des saints.* » C'est pour cette raison qu'il a laissé Bourdaloue et Fénelon lutter contre l'hérésie janséniste, sans désirer leur succès. « Bossuet a eu l'âme vraiment et profondément janséniste. »

Pourquoi? M. Brunetière n'est pas embarrassé, et son érudition lui fait trouver des preuves là où personne avant lui ne s'était avisé d'en chercher. C'est qu'il était difficile, au dix-septième siècle, de ne pas incliner vers les persécutés « quand on était gallican ».

Nous ne voudrions pas contredire mal à propos M. Brunetière; il est pourtant permis de lui faire observer que les doctrines des solitaires sur le péché originel et sur la grâce n'avaient rien de commun avec les quatre articles; que les fameuses libertés gallicanes, en favorisant outre mesure le pouvoir du roi, semblaient précisément l'opposé des tendances révolutionnaires de Port-Royal, et enfin que les Sulpiciens, qui furent les plus ardents adversaires du jansénisme, ne passent pas pour avoir été au même degré hostiles aux déclarations de 1682. Sans être illogique, Bossuet ne pouvait-il faire de même?

M. Brunetière ne fait pas de Pascal un sceptique; la mode est passée; mais il en fait un pessimiste. Pourquoi? D'abord « parce que la raison est impuissante à la solution des seules questions qui l'intéressent ». Si ce n'est pas là le scepticisme, avouons que cela en approche de bien près. Ensuite, « parce qu'il est janséniste, et que si, dans l'état présent, *in statu naturæ lapsæ,* la condition de l'homme est misérable, il croit, avec Jansénius, qu'elle l'est presque plus encore dans l'hypothèse de l'état de nature, *in statu naturæ puræ* ». Pascal enfin est pessimiste surtout « parce qu'il est chrétien, et qu'un chrétien cesserait de l'être s'il pouvait croire à la bonté de l'homme et au prix de la vie ». M. Brunetière se fait ici du vrai christianisme une idée confuse et fausse. Non seulement les catholiques croient à la bonté de l'homme racheté, redevenu enfant de Dieu et héritier du ciel par la grâce sanctifiante, mais ils rejettent la doctrine qui prétend que notre raison et notre volonté, sans un secours spécial, sont essentiellement condamnées à l'erreur et au péché. Quant à la vie humaine, elle est à leurs yeux d'un si grand prix qu'elle coûte tout le sang de l'Homme-Dieu, et qu'elle suffit, si elle est bien employée, à mériter la vision béatifique pendant l'éternité.

Sur la valeur apologétique et ascétique de Pascal, la pensée de M. Brunetière semble juste, mais peu élogieuse : « Il faut convenir au moins que, dans les *Pensées*, telles qu'elles nous sont parvenues, la misère de la condition humaine et les motifs de désespoir sont marqués d'un trait bien autrement fort, bien autrement original et saisissant, que la félicité des élus. Si j'avais à choisir, parmi les fragments de Pascal, un fragment qui pût servir d'épigraphe au livre des *Pensées* et qui le résumât tout entier, je prendrais celui-ci : « Il faut savoir douter où il faut, se soumettre où il faut, croire où il faut. » Mais on ne peut s'empêcher d'avouer que les raisons de croire, c'est à peine si Pascal a pu les indiquer, tandis que les raisons de ne pas se soumettre et les raisons de douter, pas un moraliste peut-être ne les a fait plus éloquemment ressortir. »

Ceci ne pourrait-il pas expliquer pourquoi l'Université maintient les *Pensées* de Pascal dans ses programmes? Mais

on comprend moins comment des maîtres catholiques vantent en termes dithyrambiques ce livre troublant et sombre, et le présentent à la jeunesse comme une apologie merveilleuse de la religion de Jésus-Christ.

V. Cousin a beaucoup contribué jadis à mettre Pascal en vogue. M. Brunetière saisit cette occasion de parler du fameux grand maître de l'Université. Il le fait, non pas avec le persiflage spirituel de Jules Simon, dans cette biographie qui restera comme un modèle de l'art d'égratigner avec grâce, mais à coups de boutoir et à coups de massue. Le charlatanisme du philosophe, les prétentions de l'érudit, les grands éclats de l'historien, les habiletés de l'éditeur, l'emphase de l'écrivain, tout ce qu'il y a de creux, de faux et d'égoïste dans l'homme et l'œuvre, est mis à nu avec un mépris qui ne prend pas la peine de se voiler :

« Victor Cousin, dans son célèbre *Rapport* de 1842, a parlé non seulement du plan, mais de l'ouvrage de Pascal, comme s'il l'avait vu, lui, Cousin, de ses propres yeux. Il a déclaré « que ce n'eût pas été seulement un admirable écrit « philosophique et théologique, mais un chef-d'œuvre de l'art, « où l'homme qui avait le plus réfléchi à la manière de per- « suader, aurait déployé toutes les ressources de l'expérience « et du talent, la dialectique et le pathétique, l'ironie, la véhé- « mence et la grâce, parlé tous les langages, essayé toutes les « formes pour attirer l'âme humaine par tous ses côtés vers « l'asile toujours ouvert du christianisme » ; n'eussiez-vous pas juré qu'il l'avait lu ? même, il en connaissait jusqu'à des épisodes et jusqu'aux digressions, qu'il comparait, chemin faisant, à tout ce que lui rappelait d'analogue ou d'approchant sa mémoire littéraire, à la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, à *Atala*, à *René*.

« C'était le triomphe de V. Cousin que de s'abandonner de la sorte à l'impétuosité naturelle de son imagination, et que d'anticiper ainsi, par une fougue d'éloquence, sur les conclusions que de plus scrupuleux, comme Sainte-Beuve, tenaient toujours en suspens. Il a résolu de cette manière, non seulement en critique, mais en histoire, mais en philosophie, plus de vingt problèmes; et c'est pourquoi son auto-

rité n'en est pas une : il laissait à d'autres les longues et patientes recherches, et c'est à d'autres aussi qu'il a laissé l'avenir. »

## VII

Nous sommes obligé d'en venir à des reproches graves. Peu nous importent, en définitive, quelques phrases mal construites, quelques appréciations contestables ou une érudition surfaite; mais dans ce que nous allons examiner, il y va des fondements mêmes de toute morale et de la direction de la vie vers sa fin dernière. Les écrits qui renferment de pareilles erreurs ne sont pas seulement imparfaits, ils sont dangereux.

M. Brunetière est résolument évolutionniste, sans prendre aucune des précautions qui peuvent, jusqu'à un certain point, concilier ce système avec la révélation, et il a tenté d'appliquer cette théorie à la littérature. Un de ses derniers volumes s'intitulait : *l'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, et il devait être suivi, à bref délai, d'une série d'autres volumes consacrés au développement de cette idée; l'auteur espérait ainsi renouveler la critique en la rendant plus scientifique et en faisant d'elle comme un chapitre de l'histoire naturelle. Peut-être a-t-il cru prendre place parmi les fondateurs d'école, et s'est-il vu dans la postérité, traînant à sa suite un grand nombre de disciples et d'admirateurs.

Aucune tentative ne pouvait être plus imprudente. Si M. Brunetière a voulu montrer simplement que toutes les manifestations de l'esprit ont une cause qui les explique, soit dans le passé qui les a préparées, soit dans le milieu qui les voit naître, soit dans l'activité libre qui les produit, c'est une vérité aussi incontestable qu'incontestée; s'il insinue que les divers genres littéraires, dans leur marche générale, suivent une sorte de loi et parcourent à peu près les mêmes étapes historiques dans les diverses littératures, il n'y a rien de bien neuf dans cette thèse, mais elle a du vrai et peut donner occasion à des rapprochements ingénieux, à condition toutefois qu'on n'exagèrera rien et qu'on ne pliera pas les faits à un plan préconçu. Mais M. Brunetière affirme évi-

demment quelque chose de plus, car on ne fait pas tant d'éclat lorsqu'on se contente de répéter une banalité. D'après lui, si nous avons bien compris l'exposé un peu nuageux de son système, les genres littéraires se forment, évoluent et se remplacent suivant une loi dont il va donner ou du moins chercher la formule, car cette formule, quelque compliquée qu'on la suppose, existe, et la gloire de l'historien est de la découvrir; c'est ainsi que dans le système de Darwin les espèces végétales ou animales se modifient, suivant les milieux, et se transforment avec une régularité inflexible.

Gratuite dans ses affirmations et antiscientifique dans ses procédés, quand il s'agit d'histoire naturelle, cette hypothèse est plus visiblement fausse quand il s'agit d'histoire littéraire. Ici, en effet, un élément qui disparaît presque ailleurs devient tout à fait prépondérant, et cet élément n'est autre que l'activité intellectuelle et libre de l'homme. Que le chêne sur la colline, que le gorille dans la forêt, s'adaptent passivement aux milieux, on peut le concevoir, bien que tout démontre que les espèces oscillent simplement autour d'un axe immuable et d'un idéal fixe; mais que les œuvres d'Homère, de Cicéron ou de Bossuet aient leur explication complète et leur raison dernière dans les circonstances antécédentes ou ambiantes, c'est ce qu'on ne fera croire à personne.

Sans doute, la société agit fortement sur l'écrivain ; il y a longtemps que l'on répète, avec beaucoup de raison, qu'une littérature est l'expression d'un siècle, le miroir d'une race, le résumé d'une civilisation ; mais il est bien entendu que la liberté n'en est pas moins un des facteurs du mouvement historique, et c'est peut-être par la littérature qu'elle y fait le plus sentir son action. M. Brunetière aura beau choisir et disposer systématiquement les faits de l'histoire, il ne montrera jamais que l'épopée ait uniformément traversé des phases fatales, et qu'un genre, en s'altérant ou en disparaissant, devienne un autre genre, comme la larve qui se métamorphose toujours en papillon de même espèce.

D'ailleurs, qu'est ce qu'un genre littéraire ? Ce n'est pas un être vivant, individuel et concret; c'est une conception de l'esprit, qui a, sans doute, sa raison d'être dans les ten-

dances et les besoins de la nature humaine, mais qui n'en reste pas moins un être de raison. L'*Iliade*, l'*Énéide*, la *Divine Comédie*, la *Jérusalem délivrée*, le *Paradis perdu* et même la *Henriade* existent; l'épopée n'existe pas.

Comment évoluerait un genre littéraire? Suivrait-il une ligne droite avec un progrès constant? Aurait-il des moments de recul ou d'arrêt? Les causes prochaines de ces vicissitudes, de ces hausses ou de ces baisses, seraient-elles extérieures ou seraient-elles une conséquence normale de la constitution même du genre? Pourquoi Corneille, après être monté si haut, en quelques pas de géant, tombe-t-il tout à coup? Après Racine, pourquoi Voltaire et Campistron? Non, l'histoire littéraire n'est point une évolution, telle que M. Brunetière nous la fait entendre; elle défie toute formule, parce que la liberté ne peut être calculée d'avance. C'est pourquoi ce premier volume reste isolé, comme une ruine attestant l'impuissance de celui qui s'était flatté de construire le monument.

L'erreur de M. Brunetière tient à deux causes; d'abord à son désir d'innover en imitant M. Taine et en reproduisant ses tentatives avec un nom plus à la mode; ensuite à ses idées philosophiques.

A-t-il un système nettement défini? Il est permis d'en douter. En juxtaposant les assertions éparses çà et là, un peu à l'état chaotique, on croit voir cependant que M. Brunetière se rattache par bien des points de contact à l'école positiviste.

S'agit-il de Dieu? Il est difficile de savoir ce qu'il en pense. Pourrait-on citer un passage où il affirme l'existence d'un Être suprême, existant par soi-même, personnel, créateur et conservateur des réalités finies? En beaucoup d'endroits, au contraire, les deux hypothèses de l'existence et de l'inexistence de Dieu sont mises sur la même ligne comme également probables. Ailleurs il déclare que c'est là une question métaphysique et par conséquent incapable de solution scientifique:

« Il y a des limites à l'audace de la spéculation philosophique; et, sans parler de celles que nous devrions y trouver dans l'absolue certitude où nous sommes de ne jamais résoudre l'énigme du monde, on en trouve d'autres, et de plus

prochaines, dans la nécessité de l'institution sociale pour assurer la perpétuité de l'espèce et l'avenir de l'humanité. Nous n'avons pas le droit de croire, par exemple, « que la théorie « du bien et du mal n'ait d'autre sens que de marquer un en« semble de conventions quelquefois utiles, quelquefois pué« riles ». Car, d'abord, ce sophisme, nous ne pouvons le démontrer, ni seulement le soutenir, sans appeler à notre aide et faire intervenir dans nos raisonnements des hypothèses métaphysiques sur la nature de l'homme ou sur l'inexistence de Dieu, lesquelles, par définition, échappent aux prises de la certitude. Mais, si nous le démontrions, nous n'aurions rien prouvé que la souplesse de notre intelligence et la subtilité de notre dialectique, puisque « la société ne peut pas se passer de la théorie « du bien et du mal », et que nous ne pouvons pas imaginer seulement ce que c'est que l'homme en dehors de la société. »

L'idée de la Providence est inséparable de l'idée de Dieu. Après un long article sur la philosophie de Bossuet, où M. Brunetière montre la grande place que ce dogme tient dans le système entier de l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*, des *Sermons* et de la *Politique tirée des paroles de l'Écriture Sainte*, nous trouvons cette conclusion sceptique :

« S'il est vrai, comme le croit Bossuet, — et on ne peut guère le lui disputer, — « qu'il n'y a pas de puissance hu« maine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les « siens », c'est-à-dire, si l'histoire de l'humanité n'a sans doute en soi ni sa raison d'être, ni sa loi, ni même sa condition d'intelligibilité, l'idée de la Providence ne l'explique pas mieux, mais ne l'explique pas moins aussi, n'a rien qui répugne davantage à la raison, ne soulève pas enfin plus de difficultés ni de plus insurmontables que les idées qui l'ont remplacée pour nous : l'idée du Progrès ou celle de l'Évolution. Ce sont trois hypothèses. La dernière, celle de l'Évolution, a d'ailleurs pour elle d'être plus conforme aux données de la science contemporaine. La seconde, celle du Progrès, a quelque chose de plus consolant, mais aussi de plus douteux, et, pour ainsi parler, de moins autorisé par l'histoire. La première a surtout contre elle de nous rengager dans

l'anthropomorphisme, et, conséquemment, d'abaisser, en la rapprochant de nous, l'idée de la divinité. »

M. Brunetière recule pour cette fois devant la difficulté de décider entre « ces trois hypothèses ». Il lui faudrait pour cela, dit-il, discuter avec Bossuet « la possibilité du miracle, la vérité des prophéties et l'authenticité de la révélation ». De tels problèmes ne se traitent pas en passant. « Ne les ayant pas décidés pour ma part, ni ne sachant si je les déciderai jamais, il y aurait sans doute à les trancher plus de légèreté que de franchise. » Malgré cette réserve, il n'est pas malaisé de voir de quel côté il incline ; et de fait, il ne pourrait s'entendre avec Bossuet qu'au prix d'étonnantes contradictions.

Dans un autre morceau, M. Brunetière est encore plus décisif, s'il est possible. A ceux qui prétendent, à l'occasion du *Discours sur l'histoire universelle,* que ce n'est pas, comme l'affirme Bossuet, « la Providence, mais la Fortune ou la Nécessité qui gouvernent le monde », il répond nettement : « J'admets ce dernier point, mais à condition que l'on reconnaisse aussi qu'un évêque et même un chrétien ne le sauraient souscrire sans renoncer à leur foi. » C'est donc, hélas ! la négation explicite et l'apostasie en règle.

Il en est de même de l'argument des causes finales, que M. Brunetière met cavalièrement hors la science, tandis qu'on avait cru jusqu'ici que la science véritable consistait précisément à connaître ces causes, la première demande qu'on se fait, en présence d'un objet, étant de savoir comment il est constitué et à quoi il est destiné. On a, paraît-il, changé tout cela ; et parce que le moyen âge s'est quelquefois fourvoyé en se forgeant trop vite des causes finales imaginaires, on en conclut qu'il n'y a pas de causes finales véritables ou qu'il est inutile de les étudier.

M. Brunetière traite avec dédain et laisse dans l'incertitude la grave question de la liberté morale. Que deviennent alors les idées d'obligation, de devoir, de droit, de pénalité, de crime et de justice ?

« Fussiez-vous assuré que l'homme n'est pas libre, et, selon la forte expression de Spinoza, que, lorsqu'il croit

l'être, « il rêve les yeux ouverts », il ne faudrait pas le dire, puisque l'institution sociale et la morale entière reposent, comme sur leur unique fondement, sur l'hypothèse ou sur le postulat de la liberté. Mais le fait est, d'ailleurs, que de tout cela nous ne savons rien. Si la liberté n'est qu'une hypothèse, le déterminisme en est une autre, au nom de laquelle, par conséquent, on ne peut, sans manquer soi-même à la science, rien prescrire, ni conseiller, ni insinuer seulement qui ne réserve expressément les droits de l'hypothèse adverse. »

Voilà qui est clair. Comment M. Émile Faguet a-t-il pu attribuer à M. Brunetière « la plus haute et la plus ferme idée du rôle moral et des obligations morales de la littérature » ? S'il n'est pas certain qu'il existe un Dieu, maître de commander parce qu'il est créateur, où est le fondement de l'obligation ? Si notre volonté n'est pas libre, comment la rendre responsable et quel sens peuvent avoir ces mots si vénérés de bien et de mal, puisqu'il y a tout au plus des choses utiles ou nuisibles ? Les hommes naissent, luttent pour la vie et meurent comme les brutes de la forêt. M. Brunetière, comme tant d'autres, recule devant cette conséquence et cherche un autre terrain pour cette plante divine dont il a coupé les racines : il admet donc la loi morale comme nécessaire à l'institution sociale. Ce fondement utilitaire lui paraît suffire. Que répondrait-il à l'anarchiste qui nierait la nécessité de cette institution sociale, ou du moins de l'institution sociale telle qu'elle existe, et prétendrait qu'il n'est point obligé d'abdiquer devant elle ses appétits et ses caprices ; surtout s'il savait que « nous n'avons inventé l'institution sociale que pour fonder le droit de la faiblesse » ? Il réclamerait avec quelque apparence de raison une sauvegarde plus efficace.

Il va sans dire que M. Brunetière ne paraît pas croire à l'existence d'une religion révélée, encore moins à la divinité de Jésus-Christ ou à la mission de l'Église, bien qu'il ait parlé beaucoup des orateurs chrétiens, exalté Bossuet, rabaissé Fénelon et réduit l'éloquence de Massillon et de Fléchier à sa juste valeur. N'est-ce pas, pour le dire en passant, un phénomène étrange de ne voir que matière à critique littéraire dans ces livres qui traitent de vérités d'où dépendent

le salut éternel des individus et le sort temporel des peuples ! Que dirait Pascal, avec sa formidable ironie ? « Cette négligence en une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit; elle m'étonne et m'épouvante : c'est un monstre pour moi. »

L'indifférence de M. Brunetière, avec une apparence d'impartialité scientifique, est pleine de morgue et d'hostilité pour le catholicisme. Il a des hymnes pour M. Renan, l'auteur apostat de la *Vie de Jésus*, l'auteur cynique de l'*Abbesse de Jouarre*, de l'*Eau de Jouvence* et du *Prêtre de Némi;* cette philosophie est, à ses yeux, l'expression « de la sérénité dans le scepticisme » ; ses « gaietés » sont un peu bien fortes, mais l'auteur n'a jamais ni trahi, ni renié, ni caché les vérités qui lui sont chères. « Sous l'ironie de son dilettantisme ou sous l'enveloppe de ce que l'on appelle sa *virtuosité*, que le nombre est petit des vérités nécessaires auxquelles on le trouverait incrédule ou vraiment indifférent! » Ainsi la divinité de Jésus-Christ et l'existence de Dieu ne sont pas, aux yeux de M. Brunetière, des vérités nécessaires.

Philologue et critique, M. Renan a défendu les « droits de la science » qui seule « empêche le monde d'être dévoré par la superstition et la crédulité ». Moraliste, cet épicurien « est presque le seul de ses contemporains à qui la connaissance de l'histoire et l'expérience de la vie, bien loin de l'irriter ou de l'aigrir, aient, au contraire, enseigné l'optimisme. Voilà, sans doute, bien des services. » Et pour en allonger encore la liste, M. Brunetière nous assure que c'est à M. Renan et à ses *gaudeamus* que « cette fin de siècle devra l'honneur de se dégager du naturalisme dans lequel elle a failli un moment s'embourber ».

On s'étonne qu'un esprit indépendant réédite sans cesse et à tout propos l'éternel cliché de l'opposition prétendue entre la science et la révélation : « L'antithèse est au fond du christianisme : c'est l'antithèse de la raison et de la foi, c'est l'opposition de l'ordre de la nature et de l'ordre de la grâce, c'est enfin, jusque dans la discipline extérieure, la distinction du laïque et du clerc, de l'homme du siècle et de l'homme d'Église ; et prêcher le christianisme, ce ne saurait être

autre chose qu'exagérer ces distinctions, oppositions et antithèses, pour en triompher en les conciliant sous la loi de la révélation. »

Avec une audace qui déconcerte on s'efforce de mettre sur le compte de Bossuet des doutes et des doctrines dont il n'y a pas l'ombre dans les écrits du grand évêque, et qui eussent fait tressaillir d'indignation sa foi plus vive encore que son génie n'était vaste : « Ce que Bossuet a très nettement vu, c'est que la raison devenant de jour en jour l'ennemie plus incompatible et plus déclarée de la foi, la sagesse et la prudence exigeaient que l'on ne multipliât pas gratuitement les difficultés de croire. C'était assez de tant d'abîmes où la raison se perd, sans qu'on lui proposât de nouveaux motifs de se révolter; et tout croyant qu'il fût lui-même, il savait bien que de passer le but, c'est une manière de le manquer. Aussi, cet accord de la raison et de la foi, que le dix-septième siècle a un moment espéré possible, nul n'y a-t-il travaillé plus constamment que Bossuet, et nul n'a-t-il moins souffert que de part ou d'autre on le compromît, soit en abaissant le dogme devant la raison humaine, soit, au contraire, en le surchargeant d'inutilités aussi puériles que superflues ou funestes. » On verra bientôt ce qu'il faut entendre par ces termes méprisants.

Au temps de Bossuet, on n'avait d'autre motif d'être sceptique en religion ou en morale que le désir de se délivrer des sévérités de la loi chrétienne : « Sur quoi la négation eût-elle pu s'appuyer, à une époque où ni l'exégèse, ni l'histoire des religions, ni la science enfin n'étaient encore nées? » Aujourd'hui, c'est la philosophie et le progrès qui émancipent; on se dit libre-penseur parce qu'on est savant, et non pas pour avoir un prétexte d'être libre-viveur; les lumières de l'Institut chassent les ténèbres de l'Évangile.

Dans sa riposte à l'*Histoire des Variations* de l'Église protestante, le ministre Jurieu s'efforçait de prouver que, bien loin d'avoir eu d'abord toute sa perfection, l'Église catholique, pendant les trois premiers siècles, avait étrangement varié. « Nous n'avons pas de peine à l'en croire, s'écrie M. Brunetière, et ce qu'il ne faisait encore que soupçonner, nous le savons. Malheureusement pour Jurieu, le talent, le

génie et même le bon sens, qui devaient passer quelque trente ans plus tard du côté de la « philosophie », étaient alors du côté de la « foi » ; et Bossuet triompha merveilleusement de son adversaire. » Pure victoire du talent où la force de la vérité n'est pour rien !

C'est que, suivant M. Brunetière, l'Église catholique, avec l'immobilité de ses dogmes, est antipathique sinon irréconciliablement hostile à tout progrès. « Étant elle-même une conception de la vie, une solution donnée d'en haut au problème de la destinée, la religion n'en permet une recherche nouvelle qu'autant que l'on s'engage d'avance à conclure comme elle ; — et, en ce cas, que devient le progrès intellectuel ? Si, d'un autre côté, l'originalité propre du christianisme n'est qu'accessoirement d'avoir mis la morale dans la religion, puisque le judaïsme l'avait fait avant lui, ou d'avoir gravé dans la conscience des hommes le sentiment de leur solidarité, puisqu'on a pu soutenir que la philosophie de la Grèce et de Rome y serait arrivée sans lui ; si son œuvre propre est d'avoir transporté l'objet de la vie hors d'elle-même, d'en avoir mis la raison d'être dans les épreuves, ou le bonheur dans les afflictions, et d'avoir vaincu la mort en en faisant l'entrée au royaume de Dieu ; — que devient, en ce cas, le progrès matériel ? Et si enfin tout ce qui est vient de Dieu, sans en excepter le mal même « physique » ou « moral », dont nos yeux ne voient pas la liaison avec un plus grand bien, de telle sorte que, travailler à la réalisation de la justice parmi les hommes, ce soit en réalité s'insurger contre les décrets de l'éternelle Sagesse ; — que devient alors le progrès moral ? »

Par ailleurs cette Église réfractaire à tout progrès se laisse envahir de nos jours par les pires variations, et Bossuet ne reconnaîtrait plus celle qu'il a si magnifiquement célébrée dans son discours sur l'*Unité*, et si vigoureusement vengée dans sa polémique contre les Réformés. Ici, les citations sont nécessaires ; si les textes n'y forçaient malheureusement, on ne croirait jamais qu'un homme d'esprit soit allé jusque-là :

« Celui qui poursuivait, avec une vivacité que ne lui ont point pardonnée quelques-uns de ses historiens, la condam-

nation de Marie d'Agréda, cette béate espagnole dont le livre, deux fois condamné par la Sorbonne et par l'Inquisition : *la Mystique cité de Dieu*, ne s'en vend pas moins couramment aujourd'hui dans nos librairies pieuses, celui-là, pas plus qu'il n'eût approuvé les scènes indécentes du cimetière de Saint-Médard, n'eût sans doute accepté les miracles de Lourdes ou de Lorette, et non pas même seulement, sur les visions d'une Marie Alacoque, la dévotion superstitieuse du Cœur sanglant et sacré de Jésus !

« Les siècles apostoliques avaient jadis posé les bornes de la foi, et les Pères, dans leurs conciles, interprétant l'enseignement des apôtres, avaient déterminé ce qu'il faut croire, ce qu'on peut ne pas croire, ce qu'il ne faut pas croire : il n'appartenait à personne depuis eux, ni au Pape ni au Concile, pour quelque raison que ce fût, d'y ajouter un article, d'en retrancher un *iota*.

« Eh ! que serait autrement devenu l'argument que Bossuet ne cessait, en mille manières, de retourner contre les protestants, celui de l'immutabilité de la tradition, s'il n'eût valu, pour ainsi dire, que pour les siècles antérieurs ? Il fallait être juste ; mais quand sa modération naturelle ne l'aurait pas incliné d'elle-même vers cette conclusion, toute la polémique de Bossuet contre le protestantisme croulait, si l'on souffrait une seule addition à la foi ; de son *Histoire des Variations*, de ses *Avertissements aux protestants*, il ne subsistait pas pierre sur pierre ; et le catholicisme, en les imitant, autorisait enfin les nouveautés que Luther et Calvin avaient introduites dans le dogme. »

Ce qu'il refuse à l'Église catholique, M. Brunetière le concéderait volontiers au protestantisme ; malheureusement, la révocation de l'édit de Nantes, en proscrivant ces hérétiques, a ouvert toutes les barrières à l'immoralité en France ; et voilà le crime de Louis XIV ! « De Dunkerque à Bayonne et de Brest à Besançon, pour la satisfaction métaphysique de n'entendre louer Dieu qu'en latin, il a vraiment détruit le nerf de la moralité française ; et en chassant les protestants, appelé l'épicurisme même au secours de sa monarchie. Intolérants et orgueilleux, difficiles à manier, chagrins et mo-

roses, méprisants et austères, affectant la religion jusque dans leur costume, les protestants possédaient, en revanche, les vertus dont ces défauts étaient comme l'enveloppe, et, grâce à elles, on peut dire que, depuis plus d'un siècle, ils représentaient la substance morale de la France. »

A quoi le devaient-ils? A leurs origines d'abord, suivant M. Brunetière, mais aussi à leurs doctrines. Ici le critique se défend de traiter à fond la matière. « Je mettrais étourdiment le pied sur un terrain que je connais mal, » dit-il avec modestie, en renvoyant aux savants traités du P. Palmieri et du cardinal Mazzella. « Ce qui toutefois ne paraît pas douteux, c'est qu'en faisant essentiellement consister la faute originelle dans la « concupiscence », et ses suites dans une propension « toujours actuelle » à mal faire, luthériens et calvinistes, ils peuvent bien avoir mal interprété les textes, et d'ailleurs aggravé sans droit la condition assez misérable de l'homme, mais ils ont singulièrement fortifié le ressort de la vie intérieure. Nos optimistes eux-mêmes et nos épicuriens ne sauraient le nier. Être toujours en garde contre soi, savoir que nos pires ennemis, les seuls que nous devions vraiment craindre, sont au dedans de nous, et traiter en tout temps la nature comme un « état de maladie », si la doctrine est dure, elle est haute, et pour peu qu'on réussisse à la dépouiller de ce qu'elle contracterait aisément d'égoïste, on n'en conçoit point ou on n'en conçoit guère de plus féconde en vertus. Les protestants de France l'ont autrefois prouvé. Tout autour d'eux, tandis que l'idée de la bonté de la nature s'infiltrait, s'insinuait, cheminait, se faisait jour jusque dans la prédication de Massillon ou dans le *Télémaque* de l'archevêque de Cambrai, nos protestants, eux, continuaient de croire que nos premiers devoirs sont contre nous-mêmes, et ils parlaient toujours, ils agissaient, ils vivaient en conséquence. »

Si M. Brunetière avait daigné ouvrir les traités dont il étale les titres au bas de ses pages, ou consulter tout simplement le premier catéchisme venu, il aurait vu que la doctrine catholique sur la déchéance originelle et ses suites commande toutes les défiances et toutes les luttes contre soi-même, mais en les encourageant par la certitude de la

victoire si le libre arbitre toujours subsistant coopère à la grâce qui ne lui est jamais refusée. Le principal reproche que l'on fait au protestantisme est précisément de décourager tout effort en le déclarant impossible et inutile.

M. Brunetière, qui se pose en homme bien informé et qui ne manque pas de citer, à l'occasion, le dernier article de revue ou l'édition la plus récente, affecte d'ignorer tout ce qui peut faire honneur à l'Église ou à la science catholique. On chercherait vainement, dans ses vingt volumes, une étude sur Joseph de Maistre ou sur le vicomte de Bonald, sur Mgr Pie, Lacordaire, Montalembert ou Mgr Freppel. Ces noms-là, pourtant, même au seul point de vue littéraire, sonnent aussi haut et plus purement que tant d'autres et méritaient une mention. Comment croire qu'il n'y a là qu'oubli et non pas calcul malveillant?

Ce silence injurieux est de l'ingratitude : la plupart des théories et des appréciations qui ont fait le plus d'honneur à M. Brunetière avaient depuis longtemps cours chez les catholiques où il a pu les prendre; on pourrait presque le défier d'en citer une seule qui ne soit dans ce cas. Il a notamment publié un article sur la philosophie de Molière; par une coïncidence merveilleuse, ce travail, qui est un de ses meilleurs, offre de nombreuses analogies de forme et de fond avec les pages de *Molière et Bourdaloue*, dans lesquelles Louis Veuillot développe le même sujet. M. Brunetière dira-t-il qu'il n'a pas connu ou qu'il a dédaigné ces chapitres d'une originalité si vigoureuse, autour desquels se fit quelque bruit quand ils parurent dans l'ancien *Univers* d'abord, et plus tard en volume? Il aura beaucoup de peine à le persuader. Pourquoi donc s'est-il volontairement privé d'un secours et d'une autorité qui avaient leur prix? Il n'était pas obligé de faire sur le célèbre journaliste une étude sympathique, comme celle que M. Jules Lemaître lui a consacrée; mais abordant une matière à laquelle un écrivain français avait consacré tout un livre, il se devait à lui-même et il devait à ses lecteurs de leur dire que le sujet n'était plus neuf. Un long article sur la *Formation de l'idée de progrès* suggère les mêmes réflexions : le P. Félix, qui a parlé pen-

dant dix-sept ans du *Progrès par le christianisme*, n'est même pas mentionné. Nous ne voulons point qualifier cette attitude; mais les termes très durs dont se sont servis ceux qui l'ont déjà signalée ne nous surprennent pas.

## VIII

Il s'est rencontré des panégyristes assez maladroits pour vanter le style du maître et accabler M. Brunetière sous ce pavé. Peut-être se mêle-t-il un peu de persiflage dans ces éloges excessifs. N'est-ce pas aussi avec une intention ironique que M. Émile Faguet, dès le début d'une étude sur le nouvel académicien, écrit des phrases comme celle-ci : « C'est à ces signes que l'on reconnaît la vocation vraie, et, en effet, personne n'avait été, depuis Sainte-Beuve, — et il faudrait remonter peut-être plus haut, et l'on ne trouverait pas, — et donc personne n'avait été plus appelé que M. Brunetière, par décret providentiel, à être un directeur d'esprits en choses littéraires. » C'est finement et cruellement parfait comme pastiche.

Après avoir consciencieusement étudié l'œuvre écrite de M. Brunetière, je cherche en vain la souplesse et le goût de Sainte-Beuve, la causerie pétillante de Pontmartin, la distinction solide de Nisard, l'esprit charmant de Saint-Marc Girardin, l'éclat de Villemain, l'ampleur oratoire de Cousin, la puissance paradoxale de Taine ou la science lourde de Schérer. S'il fallait, à tout prix, trouver un prédécesseur à M. Brunetière, force serait bien de le comparer encore une fois à ce Gustave Planche, qui fut aussi, en son temps, un critique autoritaire et l'un des oracles de la *Revue des Deux Mondes*. Les ressemblances sont innombrables. Le courage que M. Brunetière a déployé contre M. Zola et le roman naturaliste, M. Planche le déploya jadis contre V. Hugo et l'école romantique ; son impartialité resta aussi, disait-on, incorruptible. Peut-être M. Brunetière est-il plus expert en chronologie, mais Gustave Planche écrivait mieux.

Mais alors, objectera-t-on, comment expliquer la fortune de M. Brunetière ? Ce n'est pas assez de dire que l'histoire

littéraire a offert de tout temps des phénomènes dont il est difficile de rendre compte, et que rien n'est plus capricieux que l'engouement du public. Sans doute, c'est rarement par la délicatesse et l'intelligence qu'on s'impose aux masses : Georges Ohnet est plus populaire que ne le fut jamais Louis Veuillot ; Eugène Suë ou Alexandre Dumas ont eu plus de lecteurs que Joubert ou Joseph de Maistre. Une certaine vogue et une certaine autorité s'acquièrent autant par le tempérament que par le talent. N'est-ce pas ici le cas ?

« Il a eu l'ambition restreinte et suivie, » dit M. Émile Faguet avec un spirituel euphémisme. Ce n'est pas à l'abeille ni à rien d'ailé que M. Brunetière fait songer. « Il a, depuis vingt ans environ, creusé un sillon droit et profond, sans jamais ni interrompre ni varier le labeur. » Ses qualités sont de second ordre, mais de celles qui font réussir : heureuse mémoire, bonne méthode, courage de dire sa pensée, puissance de travail, ton assuré. La rudesse de sa polémique, l'âpreté avec laquelle il a soutenu des théories et des opinions fort raisonnables, la liberté de ses attaques contre la plupart de ses contemporains même populaires, l'espèce de concurrence et de défi qu'il semblait faire à la Sorbonne jusque chez elle, la résolution de ne jamais rien céder et l'habitude de parler de haut, tout concourait à lui donner les apparences d'un homme fort, d'une érudition infaillible. L'obscurité de son langage philosophique a passé pour de la profondeur, le mépris de la grâce et de la forme a fait conclure à la richesse du fond et au culte supérieur de la pensée. Joignez à ces qualités et à ces procédés une science et une solidité réelles. Quiconque aura la patience de lire quelques-uns de ses volumes, et de les comparer avec les travaux qui ont précédé les siens, avec ceux qu'il a résumés et jugés, celui-là saura à quoi s'en tenir sur la valeur de M. Brunetière.

Le conférencier, de l'aveu unanime, est supérieur à l'écrivain. C'est par la parole qu'il a conquis et retenu son nombreux public. Les longues phrases entortillées, si désagréables dans le livre, prennent de la vie, de la couleur et du mouvement lorsqu'elles sont prononcées par cette voix vibrante et sac-

cadée ; le geste et la physionomie les commentent et font entrevoir sous chaque mot une abondance de sens et d'intentions que l'on ne soupçonnerait pas à la simple lecture. Les heurts, les vides et l'embarras disparaissent, les ténèbres s'éclairent, les incises trop nombreuses et mal rattachées se groupent dans la phrase musicale, et l'on a l'illusion d'une période lumineuse rassemblant sous ses amples proportions beaucoup de logique et d'idées. « Votre phrase parlée s'allège et se vivifie, disait M. d'Haussonville dans son compliment au récipiendaire ; elle arrive nette à l'oreille ; elle pénètre dans la pensée ; elle subjugue, elle entraîne, et, quoi que vous puissiez dire, on finit par croire que vous avez raison. » Nulle part, mieux qu'à l'Académie, on n'excelle à mettre du miel aux bords d'un vase rempli d'absinthe.

Les citations, généralement bien choisies, enchâssées dans cette trame, lui donnent un éclat et une variété dont bénéficie l'orateur ; il est même arrivé à l'auditoire d'applaudir Bossuet en croyant applaudir M. Brunetière. Il faut enfin faire la part de cette mystérieuse puissance qu'ont les organisations nerveuses d'envelopper l'assemblée qui les écoute et les regarde d'une sorte d'émotion physique qui les subjugue et les entraîne. Les femmes surtout n'y résistent guère ; de là vient leur enthousiasme pour des discours que la plupart ne peuvent certainement pas apprécier. Les réclames des journaux et des revues, les influences de coterie, les intrigues de salon, les attaques même des adversaires achèvent le succès. Nous ignorons jusqu'à quel point M. Brunetière a l'art et la volonté de les provoquer et de s'en servir. Nous ne lui en ferions pas un reproche ; c'est l'usage, et ce talent en vaut un autre ; mais ce n'est plus de la littérature.

Quoi qu'il en soit de ces explications, le succès du conférencier a été grandissant toujours, de l'École normale à l'Odéon et au grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne. Depuis M. Caro l'on n'avait pas revu pareille affluence, et aucun des maîtres de l'Université ne peut se flatter de voir autour de sa chaire pareil auditoire. Puisse-t-il, en retour de l'empressement que le public met à l'entendre, ne rien dire qui ébranle dans les âmes la notion de Dieu et de sa provi-

dence, de la liberté morale et de la responsabilité, de l'âme immortelle et de la vie future! Son érudition littéraire et son sens critique ne perdront rien à se montrer toujours respectueux de la saine philosophie et de la foi chrétienne; sa parole y gagnera de l'éclat, de l'élévation et de l'autorité. C'est d'en haut que tombe sur les œuvres un reflet de beauté supérieure, et c'est le souci et l'amour de la vérité qui empêchent les applaudissements de laisser des regrets et des remords.

Depuis que ces pages ont été écrites, M. Brunetière a prononcé un discours de distribution de prix au lycée Lakanal; tout ce que nous venons de dire sur ses idées religieuses et morales s'y trouve confirmé. Ayant à parler des devoirs de la vie et des croyances qui doivent susciter le dévouement dans le cœur de la jeunesse, il n'a pas trouvé d'idéal plus élevé, de motif plus puissant et d'espérance plus belle que le désir d'être utile au public et à l'espèce. Désir louable et généreux assurément, mais peu efficace et bien éphémère s'il n'est défendu contre les retours de l'égoïsme par des convictions solides, et plus encore s'il est donné pour appui à la morale dans l'intention de remplacer, sinon d'exclure tous les autres. Pas un mot de Dieu créateur, législateur, juge et rémunérateur; c'est à la terre, c'est à l'humanité en général qu'il faut se sacrifier, en attendant d'aller rejoindre ces morts illustres qui se reposent des agitations de la vie « dans la paix de la gloire ou dans le calme profond du néant ».

« Le calme profond du néant »! Ce que M. Brunetière proclamait ainsi, avec l'autorité de son nom, de son titre d'académicien et de directeur de la *Revue des Deux Mondes*, en présence d'un auditoire de parents et d'enfants, est bien le résumé de ce qu'il a écrit. Ceux qui ont été surpris de trouver un pareil scepticisme sur ses lèvres ne connaissaient guère ses livres ou avaient été les dupes singulièrement naïves de quelques conférences sur Bossuet et de quelques hommages rendus avec dédain au christianisme mourant par la critique et la science triomphantes.

ÉT. CORNUT.

# LE FILAGE DE L'HUILE

On discute souvent la valeur scientifique des usages et dictons populaires ; c'est là une question qui ne peut recevoir de solution unique et générale. De même qu'il serait absolument puéril de vouloir tout justifier en cette matière, en considérant ces dictons, ces usages, comme l'expression infaillible de la sagesse des siècles, il ne serait pas moins imprudent de n'en vouloir faire aucun cas, de refuser même de les examiner à titre de documents. Pour peu que ces procédés, ces adages se présentent comme des conclusions de véritables raisonnements scientifiques, il est certain que leur portée sera faible ou nulle, les règles essentielles de l'induction se trouvant alors, en général, parfaitement méconnues ; mais si, au contraire, ils sont basés directement, immédiatement, sur les faits d'observation, leur valeur peut être sérieuse et ils méritent la plus soigneuse attention.

Tel est précisément le cas de ce que l'on a appelé le *filage de l'huile*. On désigne ainsi la pratique employée par les marins pour diminuer les dangereux effets de la grosse mer en versant de l'huile sur les flots.

Très ancienne, ainsi que nous allons le voir, très répandue parmi les pêcheurs et les marins, elle n'a pas obtenu sans peine l'approbation et la sanction des académies, il a fallu plus d'une poussée pour ébranler ces vénérables corps.

Cette vertu que possède l'huile de calmer les fureurs de la mer est absolument incontestable et elle est aujourd'hui incontestée. Après avoir exposé l'historique de la question, nous dirons l'explication que l'on donne de cette curieuse propriété, puis l'état actuel du sujet.

## I

Il y a quelque deux mille ans, Aristote se posait le problème suivant : « Pourquoi l'huile répandue sur la mer pro-

duit-elle la tranquillité ? » A quoi il se répondait : « C'est que l'huile étant humide et visqueuse oblige les flots à retomber sur eux-mêmes et à calmer leur fureur et leur agitation[1]. »

Plutarque est aussi affirmatif[2], mais n'est pas du même avis qu'Aristote en ce qui concerne la raison d'être du phénomène ; ne nous attardons pas à ces ébauches d'explication, et constatons seulement que le fait était connu à cette époque reculée.

Pline, enfin, au livre II de son *Histoire naturelle*, cite les particularités que présente la mer, puis déclare que « toute mer est calmée par l'huile[3] ».

Une autre preuve de l'ancienneté de cette pratique peut être prise de son emploi effectif chez un très grand nombre de populations maritimes ; les auteurs modernes que nous citerons plus loin l'ont constatée aux Indes Orientales, dans le golfe Persique, sur les côtes de Syrie, de Grèce, d'Espagne, de Portugal, de France (dans la Manche), de Flandre, de Hollande, d'Écosse, de Groenland ; et tout porte à croire qu'il s'agit là d'une tradition dont l'origine est extrêmement ancienne. Comment cette tradition a-t-elle pu s'établir, c'est ce que nous expliquerons plus tard.

Voici encore un témoignage curieux et intéressant sur ce sujet.

Saint Diadochus, évêque de Photique en Epire, au cinquième siècle, fait allusion à l'action de l'huile sur la mer, au trente-cinquième de ses *Cent chapitres sur la perfection*

1. *Opera omnia græce et latine*. Paris, Firmin-Didot, 1857, t. IV ; *Problemata inedita*, sect. 3, probl. 47, p. 331.

2. *Quæstiones naturales*, q. 12. — De même dans : *De primo frigido*.

3. *Historia naturalis*, l. II, c. CVI (al. CIII). Voici le passage complet : *Hieme mare calidius esse, autumno salsius. Omne oleo tranquillari. Et ob id urinantes ore spargere quoniam mitiget naturam asperam, lucemque deportet*.

Le baron de Zach, dans ses *Correspondances astronomiques* de 1822, t. VI, p. 492 et suiv., prétend que Pline (l. II, c. CIII) dit « très clairement » : *Ea natura est olei, ut lucem adferat et tranquillet omnia etiam mare, quo non aliud elementum est implacabilius*. Le savant baron paraît avoir oublié en cette circonstance de contrôler sa citation. M. E. Rottok, dans son ouvrage : *Die Beruhigung der Wellen durch Oel*, Berlin, 1888, attribue à Pline la même phrase : *Ea est natura olei*, etc..., sans remonter davantage aux sources.

*spirituelle :* « Lorsque la mer est troublée, dit-il, en y versant de l'huile on calme la tempête, la douceur de l'huile apaisant sa fureur ; de même, notre âme jouit d'une douce tranquillité quand la grâce du Saint-Esprit vient l'adoucir [1]. » Pour que le saint évêque pût employer cette comparaison, ne fallait-il pas que le fait allégué fût familier à ses auditeurs ou à ses lecteurs ?

Si nous descendons encore le cours des âges, nous rencontrons un fait des plus curieux, sur lequel on a beaucoup écrit et qui doit nous arrêter un instant. Le fait est consigné dans l'*Histoire Ecclésiastique* du vénérable Bède [2]. C'est à lui que j'emprunte aussi les principaux détails qui suivent et qui me permettront de présenter tout d'abord les personnages au lecteur.

## II

Les Anglo-Saxons établis dans le royaume de Northumbrie s'étaient convertis à la foi chrétienne à la suite de leur roi Edwin. Celui-ci fut tué dans une bataille (635), et ses enfants, entre autres la jeune princesse *Eanflède*, alors âgée de sept ans, se réfugièrent avec leur mère à la cour de Kent.

Un des successeurs de saint Edwin (mais qui n'appartenait pas à la même famille que lui) saint Oswald, rempli de zèle pour le salut de son peuple, demanda à un monastère d'Écosse qu'on lui envoyât un évêque pour achever de christianiser ses sujets, et saint *Aidan,* moine du monastère de l'île d'Iona, fut chargé de cette mission.

A la mort de saint Oswald, Oswy, son frère, régna dans la partie septentrionale du royaume, tandis qu'un autre prince, saint Oswin, de la famille de saint Edwin, commandait à la partie méridionale. Oswy était ambitieux et aspirait à régner seul ; il employa à cet effet deux moyens : l'un, exécrable, fut l'assassinat de saint Oswin en 651 ; l'autre, plus pacifique, et

1. *Maxima bibliotheca veterum patrum,* t. V. Lyon, 1677. *S. Diadochi episcopi Photices in vetere Epiro Illyrici capita centum de perfectione spirituali.* Cap. xxxv : *De gratia Dei, quomodo sola omnes animi motus turbidos tranquillet.*

2. *Patrol. lat.* Migne, t. XCV. *Historia ecclesiastica,* l. III, cap. xv, col. 141.

qui avait précédé ce forfait, avait été de demander la main de la princesse Eanflède, fille de saint Edwin, afin de pouvoir se donner comme représentant de la famille de ce prince, dont la mémoire était restée en bénédiction dans le pays.

Un prêtre vénérable, nommé *Utta*, fut donc chargé d'aller chercher la princesse à la cour de Kent ; il devait s'y rendre par la voie de terre et revenir par mer ; mais avant de partir (je laisse maintenant la parole au vénérable Bède) :

Il vint trouver l'évêque Aidan, le priant d'adresser des prières au Seigneur pour lui et pour tous les siens, qui allaient entreprendre un si long voyage[1]. Celui-ci les bénit, les recommanda au Seigneur et leur donna de l'huile sanctifiée[2], en disant : « Je sais que lorsque vous monterez dans le vaisseau, le temps et le vent vous deviendront contraires ; mais, toi, souviens-toi de jeter dans la mer cette huile que je te donne, et aussitôt, les vents s'apaisant, vous aurez une mer calme et douce qui vous ramènera chez vous selon vos désirs. » Or, tout cela arriva ainsi que l'avait prédit l'évêque : d'abord la mer étant devenue furieuse, les matelots essayèrent de jeter des ancres, mais ils n'avançaient à rien ; les vagues battaient le navire de toutes parts et menaçaient de le submerger ; tous voyaient leur mort imminente et pour ainsi dire déjà présente, lorsque enfin le prêtre se souvenant des paroles de son évêque, prit le vase (*ampullam*) qui contenait l'huile, jeta de l'huile sur la mer, et aussitôt, comme il avait été prédit, celle-ci se calma. Et ainsi il advint que l'homme de Dieu prédit la tempête par esprit de prophétie, et par la vertu du même esprit, l'apaisa une fois qu'elle fut déchaînée, bien qu'il fût corporellement absent.

Et celui qui m'a raconté ce miracle n'est pas le premier venu, plus ou moins digne de foi, mais un prêtre de notre église, Cynimund, qui mérite toute ma confiance ; or, il avait recueilli ce récit de la bouche de ce même prêtre Utta, par qui et en faveur duquel le miracle avait été accompli.

On peut se demander s'il s'agit ici d'un vrai miracle ou d'un cas vulgaire de filage de l'huile pris à tort pour un fait surnaturel. Les deux solutions ont été données, il n'est pas sans intérêt d'examiner un peu ce qu'il en est. Notons tout d'abord que les Bollandistes rapportent ce fait, sans commentaire, parmi les miracles de saint Aidan[3].

Vers l'an 1600, Simon Majolus (Maioli ou Maiolo ?), origi-

1. Près de 1 200 kilomètres, en comptant l'aller et le retour.
2. *Oleum sanctificatum*, dit le texte.
3. Tome VI, du mois d'août, p. 692.

naire d'Asti, ancien évêque de Volturara au royaume de Naples, publia une sorte d'Encyclopédie intitulée *Dies caniculares*, qui eut une certaine vogue à cette époque ; elle était présentée sous forme de dialogues entre un Théologien, un Philosophe et un Gentilhomme, et traitait *de omni re scibili*[1].

Dans un chapitre consacré à *la mer*, le théologien explique, entre autres choses, comme quoi tous les mouvements de la mer sont soumis aux commandements du Créateur, et il apporte, à titre d'exemple, le miracle de Notre-Seigneur apaisant la tempête sur le lac de Tibériade. Le philosophe prend alors la parole :

> Vous parlez fort bien ; mais les philosophes ont ignoré cela, qui ont osé écrire que la mer par le moyen de beaucoup d'huyle se rend tranquille. (Pline, livre II, chap. CIII.) Que si cela est, il faudrait bien avoir beaucoup d'huyle et qui coulast dans la mer comme font les grands fleuves. Mais la force et la puissance du Christ de Dieu est bien autre, qui par le moyen d'un petit d'huyle que ses serviteurs jettent dans la mer rend calmes les flots. Adam, evesque de Canturie, donna à la fille du roi Éduyn une goutte d'une sainte huylle, lorsqu'elle était prête de monter sur mer, à telle condition que si les tempestes la surprenoient, elle en jetteroit dans la mer, et qu'incontinent la mer deviendroit calme...

Et notre philosophe renvoie à Bède (Angl. Hist., l. III, c. XV).

Ainsi qu'on le voit, Adam est mis pour Aidan ; on le dit évêque de Cantorbéry, tandis qu'il l'était de Lindisfarne, à 500 kilomètres de là, etc.; mais peu importe, à la lecture de ce passage il est évident, et c'est ce que je veux retenir ici, que le bon Simon Maiole pensait qu'il eût fallu un fleuve d'huile

1. Voici le titre de la traduction française de cet ouvrage : « Les jours caniculaires, c'est-à-dire vingt-trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles, embellis d'exemples et d'histoires, tant anciennes que modernes, sacrées et profanes, recitez par un théologien, un philosophe et un gentilhomme, composez en latin par Simon Maiole d'Ast, evesque de Valtourre, où sont comprises plusieurs autres choses du tout admirables qui se font en l'air, sur la mer et sur la terre, par l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et par toutes les terres nouvellement descouvertes : avec ce que tout l'artifice des hommes a jamais inventé de remarquable. » Paris, 1609-1613 3 tomes en 2 vol. in-4.

pour calmer une tempête et c'était pour ce motif qu'il considérait comme miraculeux qu'une petite quantité d'huile ait pu produire cet effet.

En 1776, l'abbé Mann présenta à l'Académie de Bruxelles un mémoire concernant la question du filage de l'huile ; il connaissait le passage que je viens de citer, mais ne l'avait malheureusement pas bien saisi ; voici en effet ce qu'il dit[1] : « Quelques théologiens philosophes (voyez Simon Majolus, *in dieb. canicul.*, page 385, édit. 1607)[2] qui en ont parlé, l'ont rejeté par une raison qui ne vaut pas plus, savoir qu'un tel effet de l'huile diminuerait le miracle que Notre Seigneur Jésus-Christ a fait de calmer la tempête dans la mer de Génésareth, comme si la cessation instantanée des vents et des flots par la parole divine avait quelque chose de commun avec les effets tout naturels de l'huile versée sur les eaux. » Sans doute Simon Majolus n'avait pas une idée fort nette de l'action de l'huile sur la mer, mais jamais il n'a donné la raison alléguée ci-dessus pour démontrer que dans le cas de saint Aidan, tout au moins, elle était miraculeuse. De plus, pourquoi dire : « Quelques théologiens philosophes », alors que l'on n'en a qu'un seul à citer ? — Qu'importe tout cela ? dira-t-on peut-être. Il importe si peu que cette fausse interprétation va devenir la source de bien d'autres, comme on va le voir.

En 1842, M. Van Beek publia un mémoire fort important et que nous retrouverons bientôt, sur le filage de l'huile ; or, dans les quelques pages qu'il consacre à l'historique de la question, il s'exprime ainsi :

Comme un exemple de la manière dont les anciens théologiens traitaient la physique et se plaisaient souvent à y mêler leurs doctrines religieuses, je trouve cité qu'un certain philosophe théologien, nommé Simon Majolus, qui a écrit un ouvrage publié en 1607, refuse absolument toute foi au phénomène en question parce que, d'après son opi-

1. *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. II, 1780. — Mémoire dans lequel on examine les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huile sur les eaux tant tranquilles qu'en mouvement ; d'après une suite d'expériences faites à ce sujet par M. l'abbé Mann. Lu à la séance du 21 mai 1776, p. 259.

2. C'est précisément le passage dont j'ai cité la traduction.

nion, le manifeste miracle de notre saint Sauveur sur la mer de Gennesareth diminuerait de cette manière en valeur; comme si, selon la remarque fondée d'un écrivain moderne, il existait quelque rapport entre la sublime parole de notre divin Sauveur, par laquelle il réprimanda les vents et fit tranquilliser la mer soulevée, et un simple phénomène physique produit par l'huile répandue dans les flots, dont l'Écriture ne dit pas un mot[1].

M. Van Beek parle avec un respect parfait du miracle de Notre-Seigneur, il faut le reconnaître, mais il ne dit plus *quelques théologiens*, comme l'abbé Mann, dans le mémoire duquel il a visiblement pris ses renseignements; cette fois-ci, voilà « les *anciens théologiens* » tous mis en cause; plus d'exception! Et tout cela à cause du seul passage de Simon Majolus mal compris.

Il est vrai que M. Van Beek cite un autre auteur, ou du moins croit le citer; cette fois, il est aussi malheureux que possible :

Pendant l'obscurité du moyen âge, la superstition se mêlait de cette affaire (le filage de l'huile), ainsi que de tant d'autres phénomènes; les prêtres, à ce qu'il paraît, ont aussi employé celui-ci pour affermir leur autorité.

D'après Canisius[2] (*Lect. Antiq.*, t. V, p. II, p. 696, édit. Ingolst.), qui a écrit un ouvrage de plusieurs volumes, partie en vers, sur les miracles, il appartenait aux prodiges du saint évêque Ædanus d'avoir donné de l'huile consacrée à un prêtre qui allait faire voyage par mer, pour apaiser la violence des ondes, pendant une tempête qu'il lui prédit, ce qui eut un succès parfait, car après qu'ils eurent répandu une légère quantité de cette huile, — c'est ainsi que s'exprime la pièce de Canisius, — la mer se calma, les vagues impétueuses s'aplanirent et l'on continua joyeusement son voyage[3].

Ce qu'il y a de piquant ici, c'est que la prétendue « pièce de Canisius » n'est aucunement de lui; cette pièce est simplement un extrait de la Vie de saint Cuthbert, écrite en vers par le vénérable Bède[4], où celui-ci répète, en l'abrégeant, l'histoire de saint Aidan. L'ouvrage de Canisius n'est en effet

1. *Annales de chimie et de physique* (3), t. IV, 1842, p. 260.

2. Henri Canisius, neveu du bienheureux P. Canisius, S. J., publia en 1601-1604, à Ingolstadt, ses *Antiquæ lectiones*.

3. *Annales de chimie et de physique* (3), t. IV, 1842, p. 258.

4. Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIV, col. 579.

qu'une simple collection d'écrits anciens des Pères, comme son titre l'indique, et non un livre « sur les miracles ». Ainsi aucun des *deux* auteurs cités par M. Van Beek ne justifie ses accusations si générales contre « les anciens théologiens ». N'est-il donc plus nécessaire de vérifier et de contrôler les citations quand il s'agit de faire peser le blâme sur d'honnêtes gens ; et se contenterait-on d'expériences, d'assertions aussi mal fondées pour établir une loi quelconque en physique ?

Mais voici le bouquet.

En 1868, eut lieu une Exposition maritime internationale au Havre. M. Alph. Lefebvre y présenta un mémoire sur l'*Action de l'huile pour calmer les vagues de la mer*. Ce mémoire fut récompensé d'une médaille d'or; seulement la pratique pour laquelle M. Lefebvre faisait son éloquent plaidoyer n'était pas encore mûre, et les choses n'avancèrent pas. Lorsque la question de l'huile revint sur l'eau en France, en 1882, M. Lefebvre réclama, avec raison, son droit de priorité. Pour établir ce droit il publia un résumé de son mémoire original[1] ; à un moment, se demandant comment cette méthode si remarquable a pu rester si longtemps ignorée, il trouve à cela deux causes, l'une morale, — nous en reparlerons ailleurs, — l'autre religieuse.... Quelle peut être cette cause ? M. Lefebvre nous tire bien vite d'embarras.

« La religion, dit-il, a toujours traité le filage de l'huile de fable et de superstition, parce qu'il retirerait la foi aux miracles. En lisant les ouvrages théologiques du moyen âge, il ne saurait y avoir de doute à cet égard[2]. »

L'aplomb est superbe, mais c'est tout. M. Lefebvre cite M. Van Beek, il a dû voir ce que dit cet auteur sur « les anciens théologiens », il a généralisé, et maintenant c'est « la Religion » qui est en faute. Les allégations de M. Lefebvre sont de deuxième ou de troisième main, mais aussi comme elles ont gagné en largeur et en assurance !

Si je ne me trompe, voilà un bon exemple permettant de se faire une idée assez exacte de la plupart des calomnies colportées contre les miracles, contre l'Église catholique. On

1. *Action de l'huile pour calmer les vagues de la mer et dérider la surface des eaux ; résumé du manuscrit présenté en 1868*. Boulogne-sur-Mer, 1883.
2. Page 7.

répète de confiance ce qu'un autre a lu de travers, et la thèse est démontrée.

Mais ce n'est pas tout, et l'histoire de saint Aidan est vraiment fertile en surprises. L'amiral Cloué a publié en 1887 une petite brochure substantielle sur le filage de l'huile, et dans les pièces annexes il raconte qu'on vient de lui adresser plusieurs journaux anglais, entre autres le *Times*, rapportant, toujours d'après Bède, l'histoire de l'huile de saint Aidan, « peut-être, dit-il, la plus curieuse de toutes celles qui sont relatives à l'histoire du filage de l'huile ».

Seulement, il s'était glissé une bien grave erreur dans la traduction du *Times*. Le prêtre Utta, y est-il dit, alla chercher Eanfleda à la cour de Kent, « mais au moment de revenir par mer avec la jeune fille, il se rendit près de l'évêque Aidan, » etc... Il n'y a qu'un malheur, c'est que saint Aidan était près des frontières d'Écosse et non à la cour de Kent. Se fiant donc à ce texte erroné du *Times*, l'amiral Cloué ajoute : « Au huitième siècle, la mer calmée par l'huile, par l'huile sainte surtout, parut être l'effet d'un miracle dû à la sainteté de l'évêque Aidan, et les voyageurs sauvés par l'apaisement des flots ont pensé que le vent était tombé comme la mer. Mais dans ce siècle d'incrédulité, nous aurions probablement attribué la prédiction du temps aux connaissances météorologiques de l'évêque, et le miracle à la connaissance qu'il avait de la puissance de l'huile sur la mer agitée[1]. »

Si l'on se souvient que c'est à Lindisfarne que saint Aidan avait prédit à Utta qu'il aurait une tempête en revenant de la cour de Kent, il faut d'abord convenir que « les connaissances météorologiques de l'évêque » ne pouvaient pas beaucoup l'aider dans ses prédictions. Mais l'huile, dira-t-on ! Au premier abord on peut se demander en effet s'il y a bien là un miracle. Saint Aidan était venu d'Écosse, pays où les pêcheurs pouvaient connaître alors l'usage de l'huile comme ils le connurent sûrement plus tard. De plus, il faut bien savoir que la quantité d'huile nécessaire pour supprimer les brisants est très faible; enfin, rien ne prouve que saint

1. *Le Filage de l'huile*, p. 101.

Aidan ait eu l'intention de faire un miracle. Il donne de l'huile parce qu'il en connaissait l'efficacité, et, seuls, les pauvres passagers voyant la mer subitement rassérénée s'imaginèrent avoir été l'objet d'une intervention céleste : voilà l'objection.

Sans avoir la prétention de trancher la question, il semble toutefois beaucoup plus probable que le fait était réellement miraculeux. En effet, combien d'huile Utta versa-t-il dans la mer ? L'huile qu'il avait reçue était *oleum sanctificatum*, expression qui n'indique pas une bénédiction quelconque, mais plutôt les *saintes huiles*, ainsi que l'on dit en français. Or, les saintes huiles ne se manient pas par litres, et l'on ne voit pas saint Aidan donnant à Utta une jarre d'huile consacrée, mais bien plutôt une petite fiole, *ampullam*, dit le texte; c'est cette *ampoule*, analogue probablement comme taille à celles où l'on garde actuellement les saintes huiles, dont le prêtre Utta dut verser le contenu dans la mer. Sans aucun doute, cette huile, si faible qu'en fût la quantité, était de nature à produire un calme réel, mais absolument momentané, car la couche protectrice d'huile ne se renouvelant pas, aurait rapidement abandonné le navire, tandis que l'on nous parle d'un apaisement général et durable des éléments.

Ainsi, bien que saint Aidan ait fait employer dans ce cas une susbtance possédant la propriété de calmer la mer, il n'en donna point assez, semble-t-il, pour produire l'effet décrit par les témoins, et en cela je suis de l'avis du vieux Simon Majolus ; seulement, je n'irais pas jusqu'à réclamer, comme lui, des torrents d'huile.

## III

Nous arrivons maintenant à l'époque où la question du filage de l'huile fut enfin examinée scientifiquement et l'on peut dire définitivement; car s'il lui a fallu, depuis lors, plus d'un siècle pour aboutir, la série des études qui la concernent est presque continue et les travaux modernes sur ce point se rattachent aux premiers et souvent en procèdent. Franklin fut l'initiateur de cette campagne ; écoutons-le, faisant au docteur Brownrigg le récit de sa découverte :

« En 1757, écrivait-il le 7 novembre 1773, étant en mer dans une flotte de quatre-vingt-seize voiles se dirigeant contre Louisbourg, j'observai que les sillages de deux des vaisseaux étaient remarquablement calmes, tandis que tous les autres étaient agités par le vent qui était frais. Intrigué par cette diversité d'aspect, je finis par la faire remarquer à notre capitaine et lui en demandai la raison : « Les « cuisiniers, dit-il, viennent probablement de vider les eaux « grasses par les dalots, c'est ce qui a un peu graissé les bor- « dages des navires. » Et il me fit cette réponse, continue Franklin, avec un petit air de dédain, comme à une personne ignorant une chose que tout le monde connaît[1]. »

Franklin fut étonné de cette réponse, et se promit de tirer cette affaire au clair. S'étant mis à la recherche de renseignements, il apprit bientôt que les pêcheurs de Lisbonne versent de l'huile sur la mer pour rentrer au port, quand la barre est trop dangereuse; que ceux des îles Bermudes se servent d'huile pour rendre la surface de la mer plus transparente[2], etc. Il fit alors des expériences; un jour, à Clapham, « près de Londres », où se trouvait un étang qui ce jour-là était fortement agité par le vent, il y versa une petite cuillerée d'huile, et cela suffit pour supprimer toutes les petites vagues sur un carré d'environ quarante-cinq mètres de côté (une demi-acre), et la surface de l'étang devint polie comme un miroir. Toutes ses autres expériences, faites en petit, il est vrai, étaient couronnées du même succès. Un jour qu'il parlait de ce sujet avec M. Allamand, professeur à l'Université de Leyde, et le comte de Bentinck, ce dernier lui donna connaissance d'une lettre datée de Batavia, 15 janvier 1770, qu'il avait reçue récemment de M. Tengnagel. Ce dernier

1. *Philosophical transactions*, 1774, t. LXIV. *Of the stilling of waves by means of oil*, p. 447. Séance du 2 juin 1774.

2. L'usage mentionné ici est au moins aussi ancien et encore bien plus répandu, je crois, parmi les pêcheurs, que l'emploi de l'huile contre les tempêtes. Si je n'insiste pas sur les nombreux textes et faits qui s'y rattachent, c'est que cette propriété s'explique exactement par les mêmes principes que l'autre. L'huile supprimant les rugosités de la mer empêche ainsi les réflexions et réfractions irrégulières : l'eau devient, par le fait même, plus transparente.

arrivait d'une traversée faite sur le *De Vrouwe-Petronella-Maria*, et racontait entre autres choses ce qui suit :

Près des îles Paulus et Amsterdam, nous essuyâmes un orage qui n'eut rien d'assez particulier pour vous être marqué, sinon que notre capitaine se trouva obligé en tournant sous le vent de verser de l'huile contre la haute mer, pour empêcher les vagues de se briser contre le navire, ce qui réussit à nous conserver et a été d'un très bon effet : comme il n'en versa qu'une petite quantité à la fois, la Compagnie dut peut-être son vaisseau à six demi-aumes[1] d'huile d'olive; j'ai été présent quand cela s'est fait, et je ne vous aurais pas entretenu de cette circonstance, si ce n'était que nous avons trouvé les gens ici si prévenus contre l'expérience, que les officiers du bord ni moi n'avons fait aucune difficulté de donner un certificat de la vérité sur ce chapitre[2].

Franklin réunissait ainsi dans son mémoire tout ce qu'il avait vu et entendu sur cette question, mais il se bornait à cela, souhaitant que de nouvelles expériences vinssent éclairer ce sujet.

D'autres savants s'engagèrent dans la voie ainsi ouverte. Un Hollandais, M. van Lelyveld, publia en 1775 un petit ouvrage où il accumule un nombre considérable de témoignages et d'observations[3], bien fait vraiment pour convaincre les incrédules ; il proposa même un prix de trente ducats ou une médaille de même valeur à celui qui établirait la certitude de cette action de l'huile et indiquerait les meilleurs procédés pour l'utiliser. Dans cet opuscule fort intéressant, l'auteur cite, entre autres, une lettre datée du 22 mars 1775, qu'il avait reçue de M. Destouches de la Fresnaye, armateur et ancien capitaine à Granville, en basse Normandie. Voici un passage de cette lettre :

J'ai vu, Monsieur, en 1736, sur le navire *la Janneton*, cap. Clair Hamel, essuyer une forte tempête; notre petit bâtiment ne pouvait pas tenir en travers par la mer qui nous abîmait. Le capitaine prit parti de faire devant le temps, aux mâts et aux cordes. Un vieux matelot lui

1. Ailleurs on trouve écrit *ahme :* l'*ahm* est une mesure de capacité ayant cours encore en certains pays et valant environ 150 litres.

2. *Phil. trans.*, *loc. cit.*, p. 455.

3. Une traduction française de cet ouvrage parut en 1776 : *Essai sur les moyens de diminuer les dangers de la mer par l'effusion de l'huile, du goudron ou de toute autre matière flottante*, par M. de Lelyveld, traduit du hollandais. Amsterdam, 1776.

dit : Vous êtes bien en peine, vous avez un baril d'huile de molue[1] sous le gaillard de devant, faites le couler. On apporte une vrille, on le perce, on en jette plein une gamelle à l'eau, on laisse couler le baril par un petit trou, le vent ne cessa point, la mer continua d'être grosse, mais sans éclater, et cela nous sauva, car le navire était vieux et nous craignions les coups de mer[2].

Et dans une autre lettre M. Destouches disait encore : « J'ai vu tous nos anciens capitaines, dont il n'est presque pas un qui dans une occasion de tempête n'ait vu faire couler ou fait couler eux-mêmes de l'huile[3]. »

L'abbé Mann, à son tour, en 1776, présentait, ainsi que nous l'avons vu plus haut, un mémoire contenant une série d'expériences soignées, sur la façon dont les différentes huiles se comportent sur l'eau, à chaud et à froid, sur des rivières et au bord de la mer, et il concluait en recommandant l'usage de l'huile pendant les tempêtes, pour les abordages, le passage des barres, etc.

Pourquoi faut-il avoir à mentionner, à la même époque, le fait suivant ?

L'*Histoire de l'Académie de marine*[4] rapporte que, le 26 février 1776, le ministre Sartine envoya à cette Académie les *Réflexions philosophiques* d'un sieur Deshayes, médecin, sur les moyens très simples, disait-il, de calmer les vagues avec de l'huile et des paillassons... Une commission fut nommée, ne fit aucun essai, aucune expérience, mais tout en rendant hommage aux intentions humanitaires du sieur Deshayes, écarta catégoriquement sa proposition, déclarant que l'auteur ne savait évidemment pas ce qu'était une tempête, et l'invitant en même temps à aller voir par ses yeux l'ennemi qu'il voulait combattre.

Le sieur Deshayes put faire de nouvelles réflexions philosophiques, cette fois, sur le sort des inventions ; mais il semble que l'Académie procéda un peu sommairement dans cette circonstance.

1. La prononciation a longtemps balancé entre molue et morue, qui a prévalu (Littré).

2. *Op. cit.*, p. 87.

3. *Ibid.*, p. 90.

4. *Histoire de l'Académie de marine*, par M. Alf. Doneaud du Plan. 4e partie, 1881, p. 50.

## IV

Pendant un certain intervalle de temps, les travaux originaux semblent avoir cessé ; on citait Franklin, Mann et Van Lelyveld, c'était tout.

Une nouvelle poussée fut faite en 1842, par M. Van Beek, membre de l'Institut des Pays-Bas, dont nous avons dit plus haut les infortunes en fait de citations, ce qui ne diminue en rien d'ailleurs le mérite du reste de son mémoire.

Il présenta celui-ci à l'Institut des Pays-Bas, ainsi qu'à l'Académie des sciences de Paris[1]. De part et d'autre on nomma une commission pour examiner ce travail. Celle de Paris comprenait des hommes éminents : Arago, Beautemps-Beaupré, Roussin, Dutrochet et Pouillet. En attendant les rapports de ces commissions, M. Van Beek fit insérer son travail dans les *Annales de chimie et de physique*. Je ne sais si la commission française fit quoi que ce soit ; on n'en trouve pas la trace, en tout cas, dans les Comptes rendus de l'Académie ; la commission hollandaise, du moins, s'occupa des idées de son compatriote et fit parvenir à l'Académie de Paris une note à ce sujet[2].

M. Van Beek terminait son mémoire en se demandant si l'emploi de l'huile ne pourrait pas, dans les fortes tempêtes, protéger les digues et travaux de défense maritime. La Commission chercha spécialement à vérifier ce point, mais elle prétendait bien aussi examiner d'une manière générale « le pouvoir qu'on attribue aux huiles et autres substances grasses de diminuer la violence des vagues ». Les essais eurent lieu non loin du rivage, à 300 mètres au plus ; inutile d'en relater le détail ici. Les commissaires obtinrent ou crurent obtenir un résultat négatif, et ils terminèrent leur *Note*, en disant qu'ils se croyaient « autorisés à dire comme leur opinion personnelle que l'idée de protéger nos digues par le moyen de l'huile n'est pas une idée heureuse ».

Cette *Note* était dure, elle fut d'ailleurs sérieusement

1. *Comptes rendus*, 1842, t. XIV, p. 340.

2. *Comptes rendus*, 1843, t. XVI, p. 399. — La même note est insérée dans les *Annales de chimie et de physique*, 1843 (3), t. VII, p. 371.

attaquée, non seulement par M. Van Beek[1], mais par M. Lipkens[2], membre lui aussi de l'Institut des Pays-Bas. Ce dernier réclama en particulier contre la façon assez partiale dont avaient été menées les expériences, si bien qu'il leur refusait toute valeur et maintenait la question entière.

Puis, de nouveau, le silence se fit. Bien des capitaines continuaient sans doute à utiliser l'huile, mais l'indifférence ou l'hostilité des Académies n'était pas faite pour propager cet usage.

Nous avons signalé plus haut le mémoire de M. Lefebvre en 1868 ; ce fut encore une tentative infructueuse, et nous voici enfin rendus à l'époque actuelle et définitive.

De deux côtés à la fois la question fut reprise. En novembre 1880, M. Shields, de Perth, en Écosse, commença des expériences très intéressantes dans les ports de Peterhead, Aberdeen, Dundee, etc., et plus tard à Folkestone. Le principe de la méthode était le suivant. Des réservoirs d'huile étaient établis à terre, des pompes permettaient de refouler cette huile dans des tuyaux de plomb terminés par une sorte de pomme d'arrosoir, et qui s'en allaient déboucher au fond de l'entrée du port. L'huile remontait à la surface et s'étalait en nappe mince sur la mer ; grâce à cette couche protectrice, à Peterhead, par exemple, toute une flottille de pêcheurs put rentrer au port, un jour de tempête, sans accident. Une autre fois, c'était à Folkestone, au mois de décembre 1883, « un fort vent d'est s'était levé, la marée montait et la mer était assez agitée pour que les barques hésitassent à sortir , l'occasion était donc venue de tenter l'expérience. On se hâte d'envoyer dans le conduit à coups de piston, quinze ou vingt gallons (de 68 à 90 litres) de l'huile minérale la plus commune (à 60 centimes le gallon). L'effet fut magique. Au bout d'une demi-heure, la lame avait cessé, et une barque put sortir dans une mer tout à fait calme », et l'huile resta en permanence deux bonnes heures[3].

M. E. Rottok cite une expérience faite au même endroit, et ajoute que le paquebot venant de Boulogne rencontra, trois

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1843, XVI, p. 686.
2. *Ibid.*, p. 684.
3. *Le Filage de l'huile*, par l'amiral Cloué, p. 76.

heures après la fin des essais, de grands espaces couverts d'huile où celle-ci entretenait encore le calme sur la mer [1].

C'était déjà là une application importante, puisque l'on pouvait ainsi rendre les ports accessibles par de très mauvais temps. L'une des difficultés de ce système est qu'il est fort dispendieux ; ainsi, dans le cas de l'expérience de Peterhead citée plus haut, il n'avait pas fallu moins de 700 litres d'huile.

A la même époque, le bureau hydrographique de Washington agissait d'une façon plus décisive encore. Des expériences nombreuses furent provoquées, encouragées, sur les navires ; les rapports rédigés par les capitaines recevaient la plus grande publicité possible, et de là on s'efforçait de déduire les conditions les plus favorables pour l'emploi de l'huile suivant les divers cas qui peuvent se présenter. Aux États-Unis, les idées ne moisissent pas, et quand les Américains mettent la main à quelque chose, il faut que cela marche, et le vieux monde scientifique s'ébranla enfin sous l'impulsion venue de l'autre côté de l'Atlantique.

Ainsi la *pratique* recommençait, et cette fois dans de telles conditions qu'elle s'imposait. La *théorie* ne pouvait tarder, et en effet, en 1882, M. Van der Mensbrugghe donnait à l'Académie de Bruxelles une explication de ces curieux effets [2], nous l'exposerons bientôt. A Paris, l'amiral Bourgois, dans une note à l'Académie des sciences, ne paraissait pas trop convaincu, car, après quelques utiles remarques, on y lit cette conclusion : « Dans quelle mesure cette propriété peut-elle être utilisée dans l'intérêt des navigateurs, c'est ce que l'expérience ne nous a pas encore appris [3]. »... L'expérience n'avait pas encore appris tous les détails pour l'emploi de l'huile le plus économique et le plus utile, assurément ; mais elle avait pourtant bien appris que cette propriété pouvait

1. *Op. cit.*, p. 5.

2. *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 51e année, 3e série, t. IV. Bruxelles, 1882, p. 176. « Sur les moyens proposés pour calmer les vagues de la mer », par G. Van der Mensbrugghe. (Cf. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1882, t. XCV, 27 novembre, et 1883, t. XCVI, p. 62.)

3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1882, t. XCV, p. 1152.

être utilisée dans une très large mesure. L'amiral Bourgois raillait même un peu M. Van der Mensbrugghe, qui, avant de faire ses calculs, aurait dû s'assurer si les faits étaient exacts. Vraiment, cela me remet en mémoire ce qu'écrivait, il y a plus de cent ans, M. Van Lelyveld. Il constatait, disait-il en 1775, que l'usage de l'huile est « assez universellement connu de nos pêcheurs hollandais ; mais qu'il l'est peu sur nos vaisseaux marchands ainsi que sur ceux de la Compagnie, et presque point sur les vaisseaux de guerre ».

En Angleterre, dès 1884, l'Amirauté faisait imprimer et répandre une instruction résumant d'une façon nette et précise les principaux faits relatifs à l'action de l'huile qu pouvaient être considérés comme acquis, et l'attention des officiers était appelée « sur ce fait qu'une très petite quantité d'huile habilement employée peut prévenir de grands dommages [1] ».

En 1887, l'amiral Cloué publiait sa brochure : *Le Filage de l'huile*, qui concourut beaucoup à détruire les préjugés et à propager cette pratique, et, en 1888, M. Rottok faisait une publication analogue en Allemagne. Tel est à peu près l'ensemble des travaux qui ont amené la question à l'état où elle se trouve. Les expériences, les essais ont lieu chaque fois que l'occasion se présente ; ce ne sont plus d'ailleurs, à proprement parler, des *expériences*, mais plutôt l'application d'une méthode jugée et consacrée définitivement.

Il nous faut maintenant étudier en elle-même cette singulière propriété de l'huile.

1. *Le Filage de l'huile*, par l'amiral Cloué, 1887, p. 98.

(*A suivre.*) J. DE JOANNIS.

LA

# TOURNÉE DES MISSIONS

## A TRAVERS L'OCÉANIE CENTRALE

(Deuxième article[1])

---

Nous avons quitté les îles de l'Union ou Tokelaou. Si nous voulons gagner l'archipel des Navigateurs, il nous faut faire voile vers le sud, en suivant le 175° longitude ouest de Paris. C'est un voyage de plus de cent lieues.

Chemin faisant, il ne sera pas sans intérêt de prendre garde à la disposition particulière des archipels polynésiens. Ils s'étalent en longs chaînons parallèles morcelés, fractionnés, dont l'orientation générale est nord-ouest sud-est. Six arêtes principales se succèdent en échelons, séparées par des fosses marines très profondes. On dirait les chaînes du Jura français submergées, dont les cimes apparaîtraient seules au-dessus des eaux. Les îles Marquises, au nord-est, forment une première ligne avancée ; les îles Phénix, Maniki et Touamotou en forment une seconde; les Ellice, les Tokelaou et l'archipel de la Société une troisième; les Samoa ou archipel des Navigateurs, les îles de Cook, les Toubouaï, une quatrième, et ainsi de suite en allant vers l'occident. Un seul groupe fait exception, celui des Tonga, qui se relie à la Nouvelle-Zélande par les îles Kermadeck.

Toutes ces terres polynésiennes ne présentent pas les mêmes caractères géologiques. Les unes, comme les Samoa, les Fidji, Foutouna, avec leurs hautes montagnes, leurs cratères, leurs pics dentelés, aux pentes abruptes, portent les traces manifestes d'un travail volcanique intense; d'autres, comme les Wallis, les Tokelaou, « basses, plates, uniformes, s'élevant à peine de quelques mètres au-dessus de la mer, ont, il est vrai, la même commune origine (volcanique),

1. V. *Études*, 15 septembre 1894.

mais la forme définitive en est due au travail de ces insectes madréporiques qui, dans leur puissant élan vers la lumière, ont élevé jusqu'au niveau de l'Océan, par un incessant effort, leurs vivantes murailles[1] ». Les Tonga, ou archipel des Amis, offrent à la fois des exemples de cette double structure : la chaîne orientale d'îles est coralligène surtout, celle de l'ouest se compose de volcans émergés dont quelques-uns sont encore actifs.

## I

## L'ARCHIPEL DES NAVIGATEURS

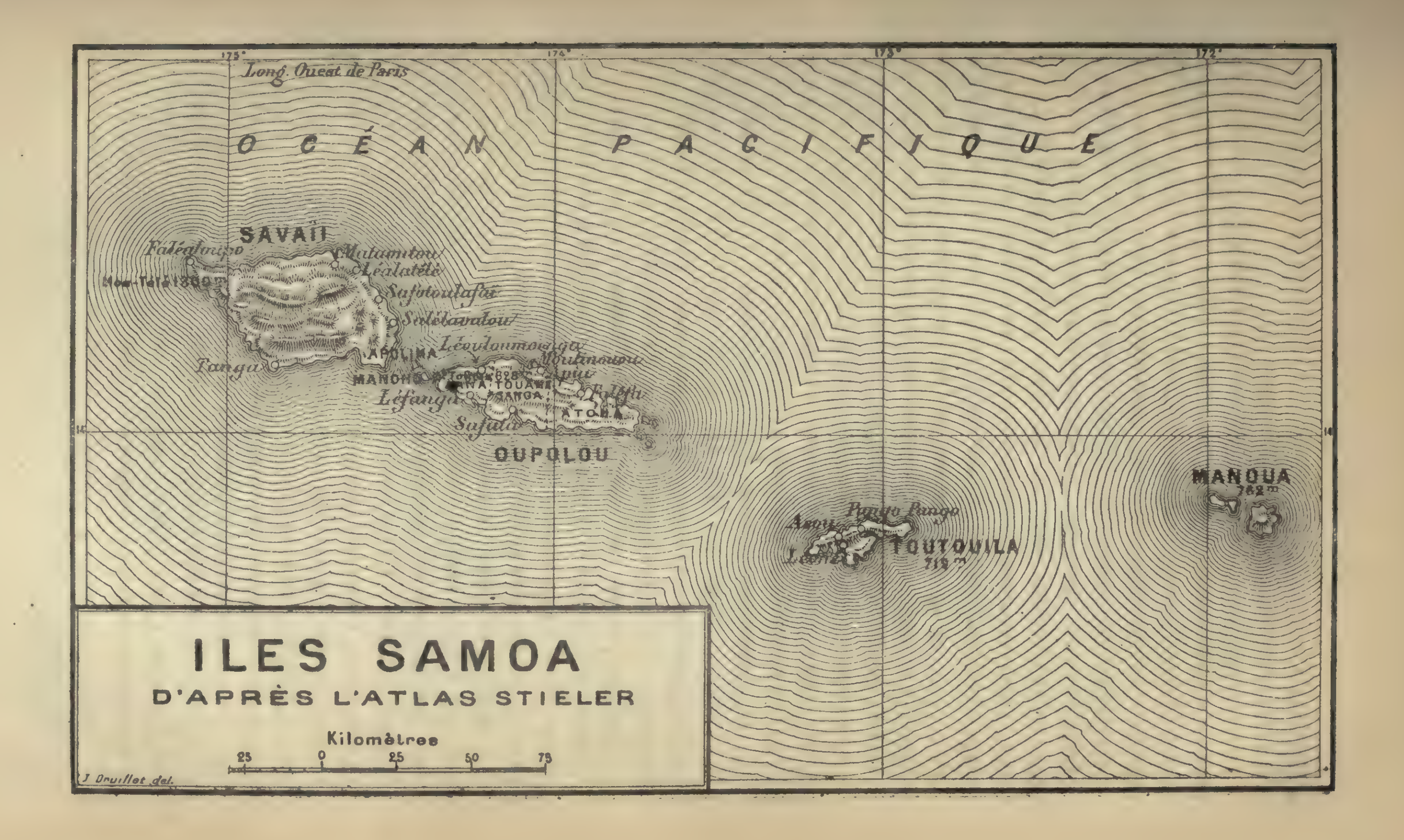
Ce nom fut donné aux Hamoa, ou Samoa, par le célèbre découvreur Bougainville, qui y aborda au mois de mai 1768. Les Samoans sont en effet d'excellents marins, fort habiles à se tailler une pirogue, à la gréer et à la manœuvrer. Leurs pirogues de guerre peuvent transporter une cinquantaine de combattants. « Elles sont faites de planches cousues ensemble à l'aide de lianes. Le calfatage laisse un peu à désirer, l'eau pénètre par les coutures; mais les indigènes ne craignent rien pour leurs souliers, et de temps en temps, à l'aide de grandes écuelles, ils vident l'eau en dehors. Ces embarcations avec leurs pagayeurs qui rament en cadence, leurs guerriers armés de pied en cap, ont un grand air[2]. » Comme ils aiment la mer, ces braves Samoans! Jusqu'à ces dernières années, ce fut leur seule grand'route pour aller d'un village à un autre, le long de la côte. Ils ont l'humeur voyageuse. Des populations de deux cents à trois cents personnes s'embarquent et naviguent de conserve, durant plusieurs mois, pour aller faire visite à leurs parents ou amis des terres voisines[3]. Nous verrons plus loin comment ils vivent au cours de ces longs voyages. Il nous suffit de constater ici que le Samoan naît marin et goûte fort la navigation.

L'archipel comprend trois grandes îles : Savaïi, Oupolou,

1. Amiral Aube, *Entre deux campagnes. Océanie,* p. 109.

2. Notes manuscrites de l'amiral C.

3. P. Monfat, S. M., *les Samoa*, 1890. — Nous ferons de nombreux emprunts à cette intéressante monographie.


Long. Ouest de Paris
175°
174°
173°
172°
14°
OCÉAN PACIFIQUE
SAVAII
Faléaloupo
Matautou
Léalatélé
Safotoulafaï
Salélavalou
Tanga
APOLINA
MANONO
Léfanga
Safata
Moutanouou
Falifa
ATOUA
OUPOLOU
Pango Pango
TOUTOUILA
713 m
MANOUA
762 m
ILES SAMOA
D'APRÈS L'ATLAS STIELER
Kilomètres
25
0
25
50
75
J. Druillet del.

Toutouila, et un grand nombre d'îlots dont les plus connus sont Manoua, Apolima et Manono.

*Savaïi*, la plus occidentale et la plus vaste du groupe, a la forme d'un losange irrégulier, dont la plus grande diagonale est orientée du nord-est au sud-est, comme le groupe lui-même. C'est une énorme montagne, qui culmine par 1 300 mètres, « creusée de cratères profonds et émaillée de chutes d'eau dont les filets argentés produisent les plus capricieux effets sur les basaltes qu'ils sillonnent[1]. » La côte septentrionale est haute, abrupte, elle est bordée au large par une ceinture de récifs où la mer brise avec violence. Çà et là de grandes et belles grottes, les unes sans issue, les autres avec puits ouvrant au sommet de la falaise. « L'eau poussée avec impétuosité vient sortir par les ouvertures supérieures, se dresse en gerbe de cent cinquante à deux cents pieds, se divise en poussière humide et prend sous les feux du soleil toutes les couleurs de l'arc-en-ciel[2]. »

A la pointe occidentale de Savaïi s'élève le *Mou-Télé*, volcan éteint, dont les abords sont recouverts de couches épaisses de lave et de roches calcinées. Tout près de là, au petit port de Faléaloupo, débarquèrent, le 25 août 1845, les premiers apôtres des Samoa. Mgr Bataillon, qui résidait aux Wallis, avait choisi d'intrépides missionnaires, les Pères Roudaire et Violette, et leur avait adjoint des catéchistes wallisiens. Le P. Violette devait demeurer aux Samoa jusqu'en 1887.

L'île la plus importante de l'archipel est *Oupolou*, qui a environ quarante-cinq lieues de tour, dix de moins que Savaïi. Les marins et les explorateurs l'ont décrite avec enthousiasme. L'un d'entre eux la salue comme la « reine de l'Océanie », un autre l'appelle un chef-d'œuvre de la nature. Ils louent sa végétation merveilleuse, ses monts aux cimes unies entaillés de vallées profondes et ombreuses, ses pandanus au vert pâle, ses mangliers dont les feuilles miroitent au soleil avec un éclat d'acier, ses cocotiers, ses nonou, ses grands palmiers, ses haies d'oranger. « Des rivages que défend, comme une jetée avancée, une ceinture de récifs sur lesquels l'océan des tropiques brise ses flots bleus en lon-

1. Lettre du P. Violette, mars 1870.
2. *Les Samoa*, p. 30 et sq.

gues nappes d'argent, jusqu'aux cimes les plus élevées, partout s'étale une végétation d'une puissance exceptionnelle, qui couvre l'île d'un immense tapis de verdure [1]. »

Le port d'Apia, un des plus sûrs de la Polynésie, s'ouvre sur une lagune que des rochers de corail traversent en tous sens. La ville n'était autrefois qu'un assemblage pittoresque de cases ouvertes, aux montants de cocotiers, au toit en feuilles d'arbres. Mais elle prend de jour en jour une physionomie plus coquette, une tournure tout européenne. Les Anglais, les Américains, les Allemands surtout y affluent; ils y apportent les coutumes du vieux monde. Est-ce pour le bonheur des Samoans?...

Les Pères Maristes arrivèrent à Apia, au mois de septembre de 1845. Là, comme à Savaïï, les ministres protestants anglais et américains leur créèrent des difficultés sans nombre, par leur mauvais vouloir et leurs calomnies. Dieu déjoua toutes leurs intrigues en amenant à la foi catholique le plus grand chef de l'île, *Mataafa* [2], qui jouissait d'une haute considération.

A dix-huit lieues d'Oupolou, au sud-est, se trouve *Toutouila,* « une forêt qui embaume l'Océan », comme l'appelle un voyageur. Elle possède d'innombrables taillis de mosooï, ou oliviers de paradis, dont la fleur jaune exhale un parfum exquis, très doux, et qui pourtant se répand au loin. Le port le plus fréquenté de Toutouila est Pango-Pango, sur une baie profonde et bien abritée de toutes parts. On y entre par une passe étroite resserrée entre des coteaux à pic. « Je me croirais, écrivait M. de Hübner, dans quelque fjord de Norvège, n'était la forêt épaisse surmontée de panaches de cocotiers qui couvrent les terres [3]. »

1. Amiral Aube, *op. cit.* Voir *les Samoa.*

2. Mataafa, qui habitait Moulinouou, à l'ouest d'Apia, était le petit-fils d'un *toupou,* ou roi sacré de tout l'archipel. Il lui fallut de longs mois pour se rendre à l'appel de la grâce. Comme il avait jadis appelé de Tonga les ministres indépendants, il ne voulait pas encourir le reproche d'inconstance, en abandonnant trop vite le protestantisme. Depuis sa conversion, il se distingua entre tous par son obéissance respectueuse envers les Pères, par ses mœurs austères, sa foi vive à l'Eucharistie, sa filiale dévotion envers la sainte Vierge. Il mourut en 1865.

3. De Hübner, *A travers l'empire britannique*, t. II.

Un autre point intéressant de cette île est la baie d'Asou, ou du Massacre. Pango-Pango est situé sur la côte sud, et Asou sur la côte nord. En décembre 1787, La Pérouse abordait aux Samoa. L' « Astrolabe » et l' « Océanie » vinrent mouiller, le 9, en face d'Asou. Les rapports avec les naturels semblaient excellents. Le 11, eut lieu un débarquement de soixante marins, sous les ordres du commandant de Langle. Tout va bien d'abord, les insulaires accourent nombreux, mais ne manifestent aucun sentiment hostile. Peu à peu leurs allures deviennent moins rassurantes, ils sont là plus de quinze cents ; de Langle ordonne la retraite vers les canots. Elle se fait en bon ordre. Bientôt les indigènes entrent dans l'eau, environnent les embarcations, lancent des pierres sur les matelots. Pour les écarter, le commandant tire un coup de fusil en l'air. Une lutte sanglante s'ensuit, de Langle est frappé à mort, ainsi que le naturaliste de Lamanon et dix autres hommes de l'équipage. Tous les autres peuvent regagner les navires. On crut longtemps que les malheureuses victimes avaient été mangées. Les vieillards, lorsqu'on les interrogeait sur ce massacre, se taisaient par crainte de représailles et se bornaient à dire que les assassins avaient enterré leur secret avec eux. En 1882, le village d'Asou étant devenu presque tout entier catholique, le P. Vidal [1] obtint un aveu plus explicite d'un vieillard octogénaire. « Il apprit de la sorte que les blancs avaient été massacrés parce que les devins les représentaient comme des génies malfaisants, qui voulaient faire disparaître les îles. On ne les mangea pas, parce que les Samoans n'étaient plus anthropophages, et leurs restes furent ensevelis auprès d'un arbre qu'on indiqua au P. Vidal. Il fit faire des fouilles et découvrit des squelettes [2]. » Le Père érigea un petit monument en maçonnerie, surmonté d'une croix de bois incorruptible. Depuis, les descendants des meurtriers ont élevé une chapelle, sous le vocable des Saints Anges gardiens [3].

La marine française a voulu, elle aussi, honorer la mémoire du commandant de Langle et de ses compagnons. Le 13 juil-

1. Mgr Vidal est actuellement vicaire apostolique des Fidji.
2. Notes manuscrites de l'amiral C.
3. Voir la lettre du P. Vidal, *Missions catholiques,* 1883, p. 326-327.

let 1884, le *Kerguelen* est allé à Asou poser sur leur tombe une plaque commémorative en bronze. Mgr Lamaze a célébré en plein air une messe de *requiem*, devant l'état-major et une partie de l'équipage du croiseur, et aussi devant les petits-fils des assassins.

C'est en 1863 seulement que la foi catholique fut apportée à Toutouila, par le P. Elloy. Malheureusement, on ne put y établir de missionnaire à poste fixe que dix ans plus tard. Alors le P. Vidal fut envoyé, et son énergique persévérance, son zèle magnanime opérèrent en peu de temps des merveilles.

Nous connaissons les trois grandes terres de Samoa, au moins dans leurs lignes principales. Entre Savaïi et Oupolou, gisent deux îlots très peuplés, qui ont joué un rôle important dans l'histoire des Samoa, ce sont *Apolima*, un cône volcanique, et *Manono*, un vrai jardin.

Le climat samoan n'est pas malsain. Les brises de terre et de mer, qui se succèdent régulièrement chaque jour, tempèrent les ardeurs du soleil tropical. Mais au milieu du jour, la chaleur est insupportable : les oiseaux sont assoupis dans les bois et les hommes gardent la maison. Si l'on est obligé de sortir à cette heure, il faut se munir d'un épais parasol. Malgré cet abri, une promenade un peu longue produit dans tous les membres une lassitude des plus douloureuses[1].

La saison pluvieuse, de décembre à avril, est celle des coups de vent et des tempêtes. Les ouragans sont d'une violence inouïe : ils emportent les toits des maisons et des églises, font sombrer les navires en pleine rade, ou les fracassent contre les rochers, couchent à terre et brisent bananiers, cocotiers, arbres à pain. Parfois même les hommes sont obligés de se coucher à plat ventre et de s'accrocher de toutes leurs forces aux racines, pour ne point être enlevés et précipités dans la mer ou dans un torrent. — En 1883, un cyclone affreux ravagea les Samoa, ruina plusieurs chapelles ou églises. Un missionnaire, le P. Delahaye, fut écrasé au pied de l'autel, au moment où il venait de consommer les

1. Notes du P. Violette. *Missions catholiques*, 1870, p. 71 et sq.

saintes espèces[1]. A peine les désastres étaient-ils réparés, que le 16 mars 1889, un autre cyclone vint s'abattre sur les mêmes terres. Les pertes de la mission et des pauvres Samoans furent immenses. A Apia, six navires de guerre furent brisés et jetés à la côte, cent cinquante marins allemands et américains trouvèrent la mort dans ce sinistre. Les Anglais, en hommes de mer, avaient gagné le large dès qu'ils avaient constaté la dépression barométrique[2].

La saison sèche a bien aussi ses inconvénients : le sol devient à la longue tellement dur, sous ce soleil de feu, que les instruments ont peine à l'entamer. Le talo ou taro (*arum esculentum*), la plante alimentaire par excellence, souffre beaucoup de la sécheresse. Heureusement que la terre des Samoa est fertile entre toutes.

Sur cette terre féconde habite une race vigoureuse de Kanaks. « Nos matelots, écrit un officier de marine, semblent des gringalets à côté de ces magnifiques indigènes, qui sont encore aux trois quarts sauvages, et que la civilisation n'a pas corrompus[3]. » Suivant La Pérouse, les Samoans « sont les plus grands et les mieux faits de toute l'Océanie,... mais ils sont encore moins étonnants par leur taille que par les proportions colossales des différentes parties de leur corps[4] ». De là, leur dédain marqué pour les autres races, leur orgueil immense, leurs prétentions ridicules, que la vraie doctrine du Sauveur et la grâce des sacrements peuvent seuls vaincre ou tout au moins tempérer. Cet orgueil a creusé un abîme entre les castes. Aussi la langue samoane possède toute une série de termes nobles destinés à exprimer les actions des grands. Qu'un chef cause, mange, dorme ou se promène, tout cela se dit en termes nobles. Un roturier meurt, on dit vulgairement : *oua oti*, il est mort, tout comme chez nous. Pour un chef, on se sert de toute une suite d'expressions poétiques[5].

1. Les *Missions catholiques,* 1883, p. 350, ont publié un récit très touchant de la mort du P. Delahaye.

2. La *Revue maritime et coloniale* a donné, en juin et décembre 1889, le récit complet de ce désastre. Elle cite en particulier le rapport du commandant anglais du *Calliope* qui mouillait non loin d'Apia.

3. Notes manuscrites de l'amiral C.

4. R. P. Monfat, *les Samoa,* p. 73.

5. P. Violette, *Dictionnaire samoa-anglais-français*. Préface.

Les Samoans ont répudié le cannibalisme depuis plus de cent ans, ils ont poli leurs mœurs, adouci leur caractère. Cependant ils ont conservé quelques usages qui sentent le barbare, le tatouage par exemple, et la manière de faire cuire les aliments. Aux Samoa, les hommes se font tatouer de la ceinture aux genoux. « Cette opération, qu'ils subissent vers l'âge de seize ans, représente pour eux un vrai supplice. Pendant huit jours environ, et à raison de deux heures par jour, l'artiste tatoueur les tient sous son pinceau, et ce pinceau est un petit peigne à dents d'acier (ou d'os) très aiguës qu'il enfonce dans les chairs à petits coups de maillet, après l'avoir imbibé du suc d'un arbre. Le patient, après ce long supplice, semble avoir un justaucorps très collant, qu'on dirait de soie bleuâtre[1]. » Pendant l'horrible cérémonie, il y a foule de spectateurs, qui crient, chantent, battent des mains, pour couvrir les hurlements de la victime. Celle-ci gagne souvent une bonne maladie, parfois même la mort[2].

Quant à la manière de faire la cuisine, elle est moins dangereuse. Préparer les aliments est œuvre d'homme, et cette préparation s'opère toujours en plein air. On creuse d'abord la terre. Dans ce trou, on entasse du bois sec et on y met le feu. Sur le bois allumé, on pose des pierres volcaniques grosses comme le poing. Lorsqu'elles sont très chaudes, on les dispose à l'aide d'un bâton, de manière à former un âtre, où l'on placera des ignames, des taros, des bananes, des fruits de l'arbre à pain. On recouvre le tout de feuilles et d'autres pierres chaudes, et on laisse cuire à l'étouffée. Le poisson, la viande se cuisent de même. Mais les Samoans ne mangent de viande que fort rarement, aux grandes fêtes, aux festins de noces ou de baptême.

Un dernier trait de mœurs, commun à presque tous les peuples polynésiens. On vante avec raison l'hospitalité, telle que les Arabes et d'autres nations orientales la pratiquent. L'hospitalité, aux Samoa, aux Tonga, aux Fidji, fait de ces îles « une vaste communauté où tout le monde a droit de prendre, et où personne ne se met en peine d'apporter;... c'est une men-

1. Notes manuscrites de l'amiral C.

2. La constitution samoane de 1875 défend le tatouage; tatoueur et tatoué sont exposés à de grosses amendes.

dicité générale, c'est le droit de vivre aux dépens des autres[1]. » Un homme bâtit une case pour sa famille, un autre veut s'y loger aussi, il en a le droit, en vertu de l'hospitalité. Vous possédez quelque objet de prix, un voisin l'aperçoit, l'admire, le veut, l'objet lui est acquis, vous devez le lui offrir en vous excusant du peu. C'est assez d'apercevoir la fumée d'un banquet pour avoir le droit d'y prendre place. Quelqu'un prépare un mets nouveau et succulent, le quartier en est informé ; aussitôt tous d'accourir, de réclamer leur part, et il est de bon ton que le maître de la maison n'en goûte même pas. Une famille se met-elle en tête d'aller visiter ses parents d'une tribu éloignée, elle s'en va sans aucunes provisions ; elle s'arrête aux villages de la route, entre dans telle case qui lui plaît où le repas est préparé, et prolonge son voyage à plaisir, en vivant sur l'habitant. Cette facilité de vie fait que chacun compte sur son voisin ; l'indolence et la paresse natives de ces peuples y trouvent de grands avantages et aussi un encouragement[2].

L'indolence extrême des Samoans les rend peu aptes au rude travail des plantations. Les grandes maisons allemandes[3] de Hambourg qui ont accaparé le commerce des îles et acquis d'immenses terrains, sont donc obligées d'aller chercher ailleurs des ouvriers plus actifs. Elles les recrutent aux îles Salomon, aux Nouvelles-Hébrides, et dans d'autres archipels de la Mélanésie. Le *labour trade*, ou trafic des travailleurs, est bien soumis à la surveillance d'un agent du gouvernement anglais, l'individu qu'on engage ainsi devrait être libre, mais en réalité on « achète » les ouvriers pour trois à cinq ans, à charge de les rapatrier, au terme de l'engagement. Cette obligation n'est pas toujours remplie, d'où la décroissance constante de la population indigène dans les îles qu'exploitent les recruteurs[4].

1. Lettres du P. Calinon. Tonga, octobre 1845.

2. Le P. Violette, dans ses notes, raconte le voyage de toute une petite tribu. Un marcheur ordinaire l'eût accompli en six jours, la tribu le fit durer plus de deux mois. (*Missions catholiques,* 27 mai 1870.)

3. Les Compagnies Ruge et Deutsche Handels und Plantagen, qui ont établi des plantations de coton, de tabac, et qui exportent d'énormes cargaisons de koprah, ou noix de coco desséchée. — En 1889, sur 235 navires entrés à Apia, 178 étaient allemands.

4. Voir, sur cette question importante, le baron de Hübner, *A travers*

## II

## LA POLITIQUE SAMOANE

S'il faut en croire les traditions samoanes, l'archipel fut d'abord soumis à des rois. L'odieuse tyrannie de ces souverains porta l'aristocratie à secouer leur joug. Quand et comment s'opéra la révolution des Samoa ? Nul ne le sait. Depuis lors le régime patriarcal a prévalu[1].

Chaque village a son chef élu par les guerriers, au sein de certaines familles puissantes. Les chefs ont plus ou moins d'autorité, suivant l'importance et la renommée de leur territoire, mais tous portent le nom générique d'*alii*. Ils ont le privilège de convoquer l'assemblée du village, ou *fono*, d'en présider les délibérations, de proposer les mesures à prendre. Chaque alii a auprès de sa personne une sorte de ministre, ou de maire du palais, que l'on appelle *toulafalé*. « Toutes les fois, dit le P. Violette, qu'une assemblée doit avoir lieu, le toulafalé du chef principal fait connaître, la veille au soir, le lieu et l'objet de la réunion. Le lendemain, de grand matin, tous se mettent en route, tenant à la main ou portant sur l'épaule une sorte d'éventail qui est l'insigne de leur pouvoir. Ils se rendent au lieu désigné,... » c'est-à-dire, sur une place publique sablée ou gazonnée. « Arrivés là, ils prennent place selon l'ordre des préséances, toujours rigoureusement observé. La séance s'ouvre, et d'ordinaire le toulafalé du grand chef expose la question soumise aux délibérations. » Les Samoans sont orateurs, ils aiment à parler en public ; les missionnaires se plaisent à reconnaître que malgré cette ardeur à discourir, ils sont raisonnables, sages, mesurés dans les assemblées de villages ou de districts, et qu'ils étudient avec grand soin les questions proposées.

*l'empire britannique*, t. II, p. 376, 388, 429 : *le Labour trade*. — Le trafic des travailleurs devient souvent une traite déguisée. Il y a encore de vrais esclaves dans les plantations allemandes ou anglaises des Samoa.

1. R. P. Monfat, *les Samoa*, p. 151, sq. — Rapport de Mgr Elloy, Apia, le 12 janvier 1872. (*Missions catholiques*, 1872.) — Notes du P. Violette. — Baron de Hübner, *op. cit.*, p. 386.

Souvent il arrive que le chef voit son pouvoir contrôlé, limité, annulé même, par les guerriers ainsi réunis. C'est que de fait, aux Samoa, comme dans les monarchies constitutionnelles de l'Europe, le souverain règne et ne gouverne pas. Les alii reçoivent de grands honneurs, leurs sujets leur payent des redevances, leur offrent des festins, mais se gardent bien d'obéir à toutes leurs volontés.

Les villages sont groupés en districts autour d'un chef-lieu. A Savaïï ces capitales se nomment *poule* (pouvoir). Ainsi, Safotoulafaï et Manono sont les grands « poule » de Savaïï. On les appelle *toumoua* à Oupolou ; ce mot signifie « qui a le premier rang ». L'île d'Oupolou a trois districts : Aana à l'ouest ; Touamasanga au centre, et Atoua à l'est. Le district du centre possède deux « toumoua » ; dans l'un d'eux se trouve le grand port d'Apia. Les districts ont leurs assemblées, comme les villages, qui font des lois, jugent les délits, et prononcent sur la guerre ou la paix.

Quand par hasard les « toumoua » d'Oupolou tombent d'accord pour décerner le rang suprême à un même personnage, et que l'élu obtient les suffrages du « poule » de Savaïï, il est alors proclamé roi sacré ou *toupou*. Mais cette entente est très rare depuis l'arrivée des Européens, qui entretiennent à plaisir les rivalités entre chefs.

En 1868, plusieurs chefs samoans, poussés par le consul anglais à Apia, M. Williams [1], se concertèrent pour élire un roi. Ils ne consultèrent ni les toumoua ni le poule, et choisirent le jeune Malietoa, dit Laoupépa (feuille de papier). L'intronisation solennelle du nouveau souverain se fit en janvier 1869, en présence de M. Williams, et aux applaudissements des ministres protestants. Grande rumeur, et violente colère parmi les toumoua et le poule. Manono, Sa-

1. M. Williams, ancien ministre wesleyen, est ce personnage qui, après nos désastres de 1870-71, s'est plu à exalter le triomphe de la Prusse protestante, en présence des indigènes. Son but, nous l'avons dit dans notre précédente étude, était de rabaisser la religion catholique, d'humilier les néophytes, de faire croire à l'écrasement du « papisme » et à la défaite irrémédiable de la France. Il en fut vertement repris par un commodore anglais, M. Montgommery. Ce dernier présenta même ses excuses au vicaire apostolique.

fotoulafaï, le district d'Atoua se soulèvent contre le roi intrus, ils prennent pour chef son oncle, Malietoa dit Péa (chauve-souris). Les districts d'Aana et le Touamasanga sont pour la « Feuille de papier ». Le premier engagement, très vif et très meurtrier, eut lieu à Apia même, le jour de Pâques, 28 mars. Malietoa jeune fut vaincu et prit la fuite. C'était un échec grave pour M. Williams. Il osa pourtant obliger les vainqueurs à payer une forte indemnité aux négociants anglais dont les propriétés avaient souffert; de plus, il leur imposa une amende de quinze mille francs.

La guerre continua, sans faits militaires dignes de remarque ; mais elle causa partout d'immenses pertes matérielles, et, ce qui est pire, de grandes ruines morales. On ne rencontrait que villages déserts, cases renversées, arbres à pain et cocotiers coupés. Les «traders[1] » européens profitèrent de la situation pour faire de beaux bénéfices. Ils vendaient des fusils à aiguille quatre et cinq cents francs, ou échangeaient des munitions contre de bonnes terres. Et M. Williams continuait à infliger d'énormes amendes aux belligérants. « Il est donc facile de prévoir d'ici à peu d'années, écrivait Mgr Elloy, une complète révolution sociale aux Samoa. Les indigènes, dépouillés du sol des ancêtres, privés de leurs récoltes faciles, et incapables d'autres travaux, disparaîtront peu à peu. »

Les désordres moraux étaient plus lamentables encore. Nombre de protestants revenaient aux coutumes païennes, aux danses infâmes, et se livraient à tous les excès. Les ministres se sentaient impuissants et laissaient faire, ou mieux, ils profitaient du désarroi général pour annoncer à grand fracas que le Pape avait été chassé de Rome, que « la bête de l'Apocalypse était terrassée ». Malgré tout, l'influence du catholicisme grandit au milieu de ces luttes

1. Les *traders* sont des commerçants commandités par des maisons anglaises ou allemandes. Ces maisons leur envoient, au prix double des marchés européens, des couteaux, des étoffes, des armes, etc. Le *trader* échange parfois sa pacotille, avec un bénéfice de 700 à 800 pour 100, contre du koprah, ou du coton, ou des terres. Il y a des *traders* sobres et actifs. Le plus souvent ce sont de vrais bandits qui encouragent les indigènes à s'entretuer, surtout quand ils ont encore une provision de fusils à vendre.

civiles. Il y avait des catholiques dans les deux camps, surtout dans celui du « poule » et des toumoua, où le grand chef Mataafa[1] dominait. On en vit qui se rendaient presque chaque matin entendre la messe avant d'aller combattre, ou qui bravaient les balles ennemies pour ne pas omettre la sainte communion, un jour de fête. Des chefs, comme Mataafa, comme Souatélé de Savaiï, en agissaient souvent ainsi. « Qu'y a-t-il donc, demandait à l'un d'eux un chef protestant, qu'y a-t-il chez vos missionnaires pour vous attirer si puissamment, au péril de votre vie? Moi, je ne ferais pas cent pas pour aller entendre notre ministre! — Nos Pères, répondit le chef interrogé, nous donnent ce que n'ont pas vos ministres, et ce que vous ne connaissez même pas, la grâce des sacrements et le sacrifice de la messe. Venez et vous verrez[2]. » Il vint, d'autres vinrent avec lui, et ils crurent.

Le dévouement de Mgr Elloy et de ses missionnaires envers les blessés et les mourants des deux partis, gagna le cœur des protestants. « Vous êtes meilleurs que nos « misi » (ministres), disait un blessé; vous n'avez pas, vous, une femme et des enfants pour vous retenir dans vos cases, accaparer votre cœur et vous faire oublier ceux qui sont dans le danger et la souffrance. » L'évêque acquit un tel prestige, qu'il obtint des chefs que le port d'Apia serait neutre. On ne devait plus se battre dans un espace de deux kilomètres, dont le point central était l'Église catholique.

1. Il s'agit ici de Josefo Mataafa, le fils de ce grand chef qui accueillit avec tant de bienveillance les premiers missionnaires de Samoa (1845). Tant que vécut son père, Josefo se soucia peu du christianisme et mena une vie de païen. A la mort du vieux Mataafa (1865), Mgr Elloy accourut, conduisit le jeune prince auprès du corps inanimé de son admirable père, et, en présence de tous, lui reprocha sa conduite débauchée; puis, saisissant la main du jeune homme, il la tint fixée quelque temps sur le cœur du défunt. « Réponds-moi, lui dit-il, quels sont tes sentiments? quelle sera ta vie? — Je jure, s'écria avec fermeté Mataafa, de marcher sur les traces de mon père, et d'être comme lui un roi chrétien. » Il tint parole, renvoya ses femmes, n'en gardant qu'une, avec laquelle il se fit légitimement unir, après son baptême. Depuis lors, il a servi Dieu sans faiblesse et sans respect humain, il est devenu le modèle des catholiques samoans; il s'est acquis l'estime, la vénération de tous. (Voir les lettres du P. Verne et de Mgr Vidal, dans la *Vie de Mgr Elloy*, p. 213 sq.)

2. Lettre de Mgr Elloy, 20 octobre 1873.

Après quatre ans de luttes, les partis épuisés songèrent à faire la paix. Le 12 avril 1873, un grand fono fut convoqué à Moulinouou [1]. M. Williams fit tout le possible pour empêcher Mgr Elloy d'y assister. Ce fut inutile. Les chefs invitèrent Sa Grandeur, et elle s'y rendit. On était au samedi saint. Mgr Elloy, s'inspirant de l'antienne pascale : *Hæc dies, quam fecit Dominus*, prononça un beau discours, et réclama contre la manière d'agir du consul anglais. Il déclara « que la France ne pouvait se désintéresser d'une convention d'où dépendait en grande partie l'avenir d'un pays où ses fils se dévouent au bien de tous ». Il ajouta avec hardiesse : « De quel droit les consuls prétendent-ils se mêler de vos lois? Sont-ils les maîtres de vos îles? Les Anglais font les lois pour l'Angleterre, les Américains pour l'Amérique, les Allemands pour l'Allemagne; qu'on vous laisse donc, vous, Samoans, faire vos lois pour Samoa [2]. » En terminant, l'évêque exhortait ses auditeurs à fonder leur législation nouvelle sur le Décalogue.

La paix fut signée le 1er mai. En voici les clauses : le gouvernement était confié à un conseil de sept chefs, dont Mataafa fut élu président à l'unanimité. Il ne fut pas question de nommer un roi. L'assemblée, pour suivre les conseils de Mgr Elloy, proclama dans ses lois les droits de Dieu, abolit le divorce et interdit les danses païennes [3].

Mais, pendant la guerre, une corvette américaine, le *Narragausett*, avait conclu un traité d'amitié avec Toutouila. Puis une compagnie américaine puissante, « Polynesian

1. Capitale de Malietoa, à deux milles à l'ouest d'Apia. Moulinouou occupe une langue de terre toute couverte de cocotiers, entre deux sinuosités de la baie.

2. R. P. Monfat, *Monseigneur Elloy*. In-8, 1890, p. 360 et sq.

3. Le nouveau code, promulgué un peu plus tard, reconnaissait l'indissolubilité du mariage, n'admettait plus le divorce, ni la séparation de corps et de biens, défendait sous des peines sévères la polygamie, punissait le meurtre, le parjure, l'adultère, interdisait le tatouage, etc. Il déclarait le dimanche jour sacré. Aucun travail n'y était toléré, sinon celui que nécessitent les œuvres de miséricorde ou les événements imprévus. — Le fono rédigea d'abord ces lois d'une manière provisoire, en transmit une copie à Mgr Elloy pour qu'il y fît les corrections qu'il jugerait utiles. (Voir, dans les *Missions catholiques*, 1874, p. 350 et sq., le texte des lois samoanes.)

land Cᵒ », avait fait des propositions d'alliance aux chefs de Savaïi et d'Oupolou : ceux-ci avaient signé un traité d'annexion de leurs terres aux États-Unis, sans même comprendre ce qu'ils faisaient. Mgr Elloy leur expliqua la portée de cet acte. Ils en furent épouvantés et prièrent l'évêque d'envoyer, en leur nom, une protestation motivée au président de la République américaine. Les États-Unis agirent en toute loyauté, offrirent aux Samoans leurs services pour les aider à constituer un gouvernement stable; ils leur envoyèrent le colonel Steinberger. Dans une réunion solennelle à Apia, le colonel fit hisser au mât de la grande place le pavillon samoan. Il le salua de ses canons et dit aux assistants : « Je reconnais votre drapeau comme celui d'un peuple libre, qui a le droit de se gouverner et de faire ses lois [1]. » Les chefs écrivirent une adresse de remerciements au Président, en le priant de leur renvoyer le colonel Steinberger.

Il revint en effet, sur le *Tuscarora*, au mois d'avril 1875. Plusieurs « fono » se tinrent, en sa présence, pour élaborer une constitution. Le colonel comprit vite que l'homme de la situation était Mataafa ; il eût voulu le faire élire roi des Samoa, mais l'opposition acharnée de M. Williams et de ses amis l'en empêcha. On rendit donc la couronne à Malietoa Laoupepa, pour quatre ans seulement; après ce règne éphémère, le souverain pouvoir reviendrait à Mataafa. Ce dernier consentit à tout, avec une généreuse abnégation.

Au fond, le parti Williams avait subi une défaite : tout se réglait en dehors de lui. Sur ces entrefaites arriva en rade d'Apia le navire anglais le *Barraconta*, commandant Stevens (déc. 1875). Sans doute à l'instigation de M. Williams, le commandant exigea l'expulsion du colonel Steinberger, sous prétexte qu'il nuisait aux intérêts anglais. Le « fono » des chefs refusa d'obtempérer à cet ordre insolent. Alors, aidé d'un ministre protestant, et avec l'assentiment de Malietoa, Stevens fait enlever le colonel. Mataafa et les chefs samoans protestent avec indignation, ils prononcent la déchéance du lâche Malietoa, et déclarent le « fono » en permanence. Le commandant, furieux, se ménage l'aide des consuls d'An-

1. Lettre de Mgr Elloy. Apia, 5 septembre 1875.

gleterre et d'Allemagne et de quelques ministres, rétablit Malietoa de sa propre autorité, et ose opérer un débarquement en armes. Il fait cerner le « fono » dans la presqu'île de Moulinouou. Les provocations d'un Anglais amènent un conflit : un indigène est massacré. Aussitôt une horrible mêlée s'ensuit; le lieutenant du *Barraconta* ordonne le feu. Heureusement une pluie torrentielle qui s'abattit à ce moment empêcha que la lutte ne dégénérât en carnage (14 mars 1876). Stevens eut l'audace de contraindre les Samoans à livrer leurs armes, à donner des otages, à payer une grosse indemnité. Il était le plus fort! Mais à la réflexion il comprit quelque peu l'odieux de sa conduite, et fit des avances au Vicaire apostolique ; il voulait arriver à une entente à l'amiable. Bien que les ministres et M. Williams tentassent l'impossible pour empêcher l'évêque de réussir, Mgr Elloy eut plein succès auprès du « fono ». On l'accueillit comme l'ange de la paix. Les chefs lui promirent avec serment de cesser toute hostilité, d'abandonner tout esprit de vengeance ; ils s'en remettaient à la justice du commodore anglais, qui était annoncé. M. Stevens satisfait s'empressa de lever l'ancre, non sans témoigner le plus grand respect à l'évêque, devant tous les chefs réunis. Partout, dans Samoa, on célébra la bonté, la sagesse de « Tipasa[1] ».

Le commodore Haskins ne se fit pas longtemps attendre. Le 26 avril, il entrait à Apia. Il approuva pleinement les résolutions arrêtées par le « fono », sous l'inspiration de Mgr Elloy. Toute la honte de cette triste affaire revint au consul Williams et aux ministres : ils avaient trompé le commandant Stevens sur le véritable état des choses aux Samoa. La paix était encore une fois rétablie, mais il était facile de prévoir que les rivalités jalouses des chefs, que les ambitions des puissances européennes ne tarderaient pas à la rompre. En attendant, Mataafa, qui avait appuyé Mgr Elloy dans toutes ses démarches, demeurait le chef incontesté du gouvernement[2].

1. Mgr Elloy était évêque titulaire de Tipasa ; les indigènes l'appelaient toujours « Tipasa ».

2. D'après les lettres de Mgr Elloy et de ses missionnaires. (Voir la *Vie de Mgr Elloy*, par le R. P. Monfat, p. 416 et sq.) — Peu après ces événements,

Les consuls rétablirent bientôt Malietoa Ier, car il avait à leurs yeux une qualité maîtresse : celle de plier facilement à tous leurs caprices. Profitant de la situation, ils lui firent signer la convention de 1879. Le roi, par ce traité, cédait aux trois puissances signataires l'usufruit et l'administration de la « municipalité » d'Apia, moyennant une rente annuelle. On a comparé la municipalité d'Apia, telle qu'elle est constituée, aux concessions européennes de Chine. Il y a en effet quelque ressemblance, mais les différences sont profondes. A Chang-haï, par exemple, la concession française est séparée de la concession américaine ; chacune d'elles a sa vie propre, s'administre elle-même, sans aucune ingérence de l'une chez l'autre. Tout autre est le régime en vigueur à Apia : les consuls d'Angleterre, des État-Unis, d'Allemagne, y exercent une sorte de *condominium*, ils administrent et gouvernent en commun le même territoire, en perçoivent le revenu, nomment le « chief-justice » et les autres fonctionnaires de la municipalité. Ce n'est pas à dire qu'il y ait toujours entente ! Ainsi, un beau jour de 1892, on ne put s'accorder pour élire un « chief-justice » : chaque consul avait un candidat. A bout de moyens, ils s'en remirent à l'arbitrage du roi de Suède, qui envoya un de ses chambellans.

Et le roi Malietoa ? Il règne à Moulinouou, il a pour liste civile la redevance que lui payent les consuls, à peu près cent francs par mois ; il est souverain de tout l'archipel, mais à Apia il n'a aucun pouvoir. Chose singulière ! il n'est guère reconnu comme roi que là même où son autorité expire. La plupart des chefs, les deux tiers de la population samoane ne veulent pas de lui, le méprisent, lui et ses protecteurs les consuls : ils se rangent autour du grand chef catholique Mataafa. Ce dernier représente pour eux l'indépendance de Samoa.

Impossible que la paix se maintienne avec tant de rivalités

le navire français *la Vire*, commandant H. Rivière, de passage à Apia, témoigna de sa sympathie pour les Samoans. M. Rivière invita à son bord l'évêque et les membres du gouvernement de Samoa. Au moment où il portait un toast à l'avenir de cet archipel, il fit hisser le pavillon samoan à côté du drapeau de la France, et le salua de vingt et un coups de canon. Les indigènes furent très sensibles à cette délicatesse de l'officier français.

jalouses; les consuls envient la possession de toutes les îles, les Samoans veulent rester libres et exècrent le triumvirat d'Apia, les chefs aspirent à jeter à bas le monarque créé par les étrangers. Aussi la guerre a-t-elle éclaté plusieurs fois depuis 1880; plusieurs fois Malietoa a été détrôné, puis rétabli; plusieurs fois les Samoans ont acclamé Mataafa, sans que les consuls protestants consentissent à le reconnaître.

Les Allemands, peu satisfaits de Malietoa, ont fait élire, dans le courant de 1885, le chef Tamasésé, comme souverain des Samoa. L'archipel avait donc en même temps deux rois, également nommés sous la pression des étrangers. Deux ans plus tard, les troubles civils continuant, les consuls obtinrent que Malietoa fût exilé : un navire de guerre allemand le déporta à la colonie africaine de Kameroun. Avant de partir, le pauvre roi confia le pays à son adversaire politique, Mataafa. « Je sais à quoi je m'expose, répondit ce dernier... Je sauverai notre peuple ou je mourrai ;... mieux vaut mourir pour son pays que d'être esclave et de finir ses jours en exil. » Il fallait du courage pour accepter pareille mission; les consuls détestent Mataafa, parce qu'il repousse de toutes ses forces la domination étrangère ; les Allemands avaient même promis de le pendre à la vergue d'un de leurs vaisseaux, s'ils parvenaient à le saisir.

Cependant, par son despotisme et sa suffisance hautaine, Tamasésé s'aliénait la population samoane. Les grands chefs supplièrent encore un coup Mataafa de prendre le souverain pouvoir et de se mettre à leur tête. La guerre éclata. Le premier combat eut lieu le 31 août 1888, le jour même où venait de partir d'Apia le navire français *le Fabert*, qui faisait la tournée des missions. L'armée de Mataafa remporta plusieurs avantages, et mit bientôt les affaires de Tamasésé à toute extrémité. Alors les consuls demandèrent l'intervention des trois vaisseaux allemands qui mouillaient dans la rade. Le dessein des Allemands était d'agir en cachette, et d'opérer de nuit un débarquement. Mais les gens de Mataafa veillaient. Une belle nuit, ils aperçoivent plusieurs chaloupes qui s'avancent des vaisseaux vers le rivage ; ils crient : « Qui vive ? » On ne répond pas ; ils menacent de tirer. Les chaloupes vont débarquer leur monde à trois milles de là, sur

la propriété d'un Allemand. Les guerriers samoans les y rejoignent et le combat s'engage. Qui a tiré le premier coup de fusil? On ne sait; les deux partis s'accusent mutuellement. Bref, l'échauffourée est si vive, si imprévue, que les étrangers se réfugient en toute hâte dans la maison d'un planteur. Les hommes de Mataafa, croyant avoir affaire à des soldats de Tamasésé, recueillis les jours précédents sur les vaisseaux, criblent la maison de balles et coupent la tête à trois cadavres qu'ils ramassent. Le jour vient; ils reconnaissent trois têtes d'Allemands! Grande est leur surprise, plus grande leur frayeur. Ils cessent aussitôt la fusillade. Les ennemis avaient eu dix-sept hommes tués, dont un lieutenant qui commandait le détachement, et une trentaine de blessés.

Les Allemands, très irrités de la mésaventure, font approcher leurs vaisseaux de la ville d'Apia, ils bombardent le camp de Mataafa et un village, et menacent de sanglantes représailles. Le chef catholique, qui ne voulait pas combattre les blancs, se retire avec son armée sur les hauteurs du sud. Mais voici que trois navires de guerre américains et un anglais entrent dans la rade. Il semble que c'en est fait de l'indépendance de l'archipel. Le terrible cyclone du 16 mars 1889, dont nous avons parlé, sauve les Samoans : la tempête fait rage sur la côte septentrionale d'Oupolou, les navires allemands et américains sont brisés contre les rochers. Le désordre et la peur sont au comble, et les missionnaires trouvent là une belle occasion de prodiguer à tous leur dévouement, comme ils l'ont fait pendant la guerre. Mataafa aurait pu facilement se venger. « Ces hommes en proie à la tempête, sont ses ennemis : il se hâte d'envoyer à leur secours deux de ses chefs et cent de ses soldats. Il ordonne à ses gardes de police de maintenir l'ordre; et il se fait obéir au point que, dans un sinistre qui amenait autrefois tant de vols et de crimes, pas une pièce de monnaie n'a été dérobée[1]. » Les gens de Mataafa sauvèrent heureusement un grand

1. Paroles prononcées par le cardinal Moran dans un meeting public, à Sydney. (*Sydney Morning Herald*, avril 1889.) — Trois cents soldats de Mataafa renflouèrent le vaisseau allemand *l'Olga*, jeté à la côte par l'ouragan.

nombre de marins américains ou allemands. Hélas! on ne leur en a pas eu grande reconnaissance.

Maliétoa a été ramené d'exil, en décembre 1889, pour remplacer l'impopulaire Tamasésé; les consuls l'ont proclamé roi à nouveau, tandis que les indigènes se déclaraient en majorité pour le grand chef Mataafa. Mais la paix, un moment rétablie, ne fut pas de longue durée. Les mêmes rivalités amenèrent encore une fois les mêmes luttes. Les trois quarts des Samoans refusaient d'obéir à Maliétoa, « le roi des blancs », comme ils l'appelaient. La guerre a donc repris en 1892 et 1893; Maliétoa y a déployé la plus grande violence. Pour ne pas prolonger une lutte désastreuse, et sur l'intervention des consuls, Mataafa, chef du parti opposé, a fait sa soumission. Il s'est rendu sur un navire de guerre anglais. Le capitaine était frappé de la grandeur d'âme et de la résignation du chef samoan qui, sans être vaincu, voulait bien se soumettre pour protéger son peuple. A peine monté à bord, Mataafa a déposé les armes, et s'est mis à réciter tranquillement son rosaire.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le grand chef catholique, avec ses chefs subalternes, ont été déportés à Fakaofo, l'une des Tokelaou. Quant à ses principaux adhérents, les consuls les ont condamnés à des amendes excessives, qui les ruinent pour longtemps. Une paix pareille ne pouvait être qu'une trêve d'un moment. Dans les premiers mois de la présente année, les troubles civils ont repris de plus belle. Pauvre peuple Samoan! ces luttes intestines ne le mèneront-elles pas à sa perte? On peut le craindre. L'Angleterre n'a-t-elle pas jadis annexé les Fidji, sous prétexte d'y rétablir la paix? Chose à remarquer : les État-Unis semblent à présent se désintéresser de la question samoane; ils n'ont pris aucune part dans les dernières guerres menées contre Mataafa[1].

## III

## LA RELIGION AUX SAMOA

Presque toutes les religions des peuples polynésiens se ressemblent dans les traits principaux : les voyageurs et les

1. D'après des notes communiquées par plusieurs officiers de marine.

missionnaires y constatent un mélange de fétichisme et de brahmanisme, qui témoigne de l'origine asiatique de la race. Cela est surtout vrai de l'ancienne religion samoane. Un sentiment y dominait, la crainte. Point de piété et point d'amour. Le dévot qui faisait une offrande à la divinité n'avait qu'un but : apaiser sa colère ou l'empêcher de nuire.

Au sommet de la hiérarchie des dieux, trônait un *aïtou*, un génie supérieur, qui commandait à tous les autres; il avait nom *Nafanoua*. Au-dessous de lui, des myriades d'aïtou plus ou moins puissants, préposés à chaque île, à chaque district, à chaque village, à chaque famille, à chaque individu, et toujours prêts à faire tort, même à leur protégé. Ils avaient, disait-on, la faculté de se montrer sous toutes les formes d'animaux possibles; s'ils étaient interrogés, ils consentaient parfois à répondre. On raconte même que peu de temps avant l'arrivée des missionnaires catholiques, les aïtou avertirent les indigènes qu'ils allaient se retirer pour jamais : « Voilà que des génies étrangers vont venir; ils l'emporteront sur nous, nous ne pouvons les repousser;... nous vous plaignons de tomber en leur pouvoir. »

La religion samoane admettait le jugement de chaque individu après la mort, et l'éternité de la peine comme de la récompense. Quant à la nature de ces châtiments et de ces délices, le paganisme polynésien ne pouvait pas la mieux comprendre qu'Homère et Virgile[1].

Le protestantisme parut aux Samoa vers 1836. Son œuvre là, tout comme dans beaucoup d'autres archipels, peut se résumer ainsi : les Wesleyens, avec leur rigueur apparente de doctrine, furent impuissants à moraliser ce peuple, encore moins le christianisèrent-ils ; ils réussirent mieux à semer d'indignes calomnies contre les prêtres catholiques; ils prirent à tâche de rendre la France odieuse à ceux qu'ils fréquentaient. Le Rev. Turner, historien de la mission protestante, se chargera de prouver le premier point : il constate qu'après vingt ans d'efforts, dix ministres, aidés de deux cent trente « teachers » indigènes, avec des écoles dans chaque district et des ressources immenses, ont converti

1. *Nineteen Years in Polynesia,* par le Rev. Turner, de la Société missionnaire de Londres. — Notes du P. Violette.

six cent quarante-cinq Samoans[1]. Et même la Société des missions de Londres, dans son rapport de 1862, avoue que ces prétendus chrétiens ne manifestent aucune « vie spirituelle ». Le second point, nous le trouvons exprimé dans un rapport officiel du commandant Marceau, en 1847. « Les ministres protestants, écrit-il, n'ont rien imaginé de mieux que de dénoncer les catholiques comme anthropophages, de représenter, dans une lanterne magique destinée à l'instruction de leurs néophytes, des prêtres *popés*[2] faisant rôtir à la broche des ministres protestants ou les faisant bouillir dans une chaudière, etc., etc. » En débarquant à Savaïï, les PP. Violette et Roudaire apprirent de la bouche d'un chef des calomnies semblables que lui avait débitées le ministre Pratt. Ils remarquèrent que la France était toujours mêlée au catholicisme dans les propos haineux des prédicants.

Le journal du capitaine Morvan[3] confirme ce troisième point. Nous y lisons : « Ils (les ministres) dépeignent les Français comme des monstres avides de sang, comme les ennemis-nés de Dieu; ils disent que cette misérable race de blancs, après avoir massacré les plus braves et les plus forts parmi eux, mettront les jeunes gens à la chaîne, la nuit, en feront leurs esclaves le jour, et qu'ils s'empareront de leurs femmes comme d'un bien à eux, et de toute l'île ensuite. » Il est bon d'insister sur ce dernier trait, que nous avons déjà signalé, car il fait comprendre pourquoi catholique et français sont des mots synonymes, dans les terres du Pacifique.

La mission catholique des Samoa ne commença qu'en 1845: elle se prépare à célébrer, l'an prochain, son jubilé. A l'origine, nous trouvons encore un bienfait signalé de notre marine de guerre. Mgr Bataillon était aux Wallis depuis sept ans; il désirait envoyer des Pères aux Samoa, mais nulle occasion

1. *Nineteen Years in Polynesia*, ch. XI, p. 106, ch. XXXV, p. 533, cité par Marshall.

2. « Popé » est un nom donné par dérision aux catholiques dans la Polynésie; ce mot vient de l'anglais *pope*, qui signifie pape.

3. Voyage de l'*Adolphe*, en 1844. — Cf. *les Samoa*, par le R. P. Monfat, p. 192.

ne s'était encore offerte, et la mission était trop pauvre pour acheter un navire. La Providence voulut bien y pourvoir. Il y avait aux Wallis un brave commerçant anglais, M. John Jones, qui faisait le cabotage entre les îles. Mgr Bataillon eut le bonheur de le convertir, lui et toute sa famille, en 1844. L'année suivante, M. Jones mourut d'un terrible accident, tandis qu'il se faisait construire une goélette nouvelle. Il légua à l'évêque, son ami, le navire inachevé. Mais comment le terminer? M. Jones avait dirigé lui-même tout le travail sur ses propres plans. On était fort embarrassé, quand la Providence envoya encore du secours. La corvette française *le Rhin* aborda peu après aux Wallis. Le commandant, M. Bérard, voulut bien donner les conseils nécessaires, il prêta même bon nombre de ses matelots pour ponter et gréer la goélette. Le lancement se fit avec plein succès, et le navire reçut au baptême le beau nom d'*Étoile de la mer*[1]. Au mois d'août 1845, il mettait à la voile, emmenant les PP. Roudaire et Violette, le F. Jacques Peloux, deux catéchistes wallisiens et deux jeunes couples samoans venus jadis de Savaïï aux Wallis, où ils avaient trouvé la foi.

Nous avons vu plus haut les Pères aborder à la pointe occidentale de Savaïï, à Falealoupo. Mgr Bataillon avait fixé pour terme de leur voyage Safotoulafaï, capitale de l'île, située à l'extrémité orientale. Grâce aux misérables calomnies semées contre eux par le Rev. Pratt, ministre wesleyen, les missionnaires furent éconduits à peu près partout, le long de la côte nord. Ils purent cependant atterrir à Lealatélé, et y célébrer une première messe (15 septembre 1845); la mission de Savaïï fut érigée, ce jour-là, sous le titre de Notre-Dame des Victoires. Cette bonne Mère consola ses enfants de leurs déboires en leur amenant le grand chef Touala, avec soixante de ses gens : tous demandaient à embrasser le *lotou des Falani*[2], c'est-à-dire la religion des Français.

La capitale, Safotoulafaï, refusa de recevoir les Pères. Il y avait eu un fono la veille, et le ministre avait interdit de donner l'hospitalité aux popés : les chefs, assez embarrassés

1. R P. Monfat, *les Samoa*, p. 220 et sq.

2. Pour les indigènes, le catholicisme s'appelle le *lotou* (religion) des Popés, ou le *lotou* des *Falani* ou des Français, ou encore le *lotou katoliko*.

du reste, avouèrent eux-mêmes la raison de leur conduite. Enfin les missionnaires arrivèrent à Salélavalou, village situé sur le détroit qui sépare Oupolou de Savaïi. Là, un chef aimé de tous pour sa droiture, sa probité, sa rude énergie, sa vaillance, déclara à ses concitoyens qu'il voulait être *popé*. Moë était son nom. « Vous dites qu'ils sont méchants, les popés, s'écria-t-il, je verrai, et s'ils sont tels, je les chasserai. Mais si les Anglais sont mauvais, ce sont eux qui partiront. Maintenant, je crois les popés bons; ils sont chez moi, je les garde, moi, Moë! » Les protestants s'efforcèrent d'ébranler le chef dans sa résolution. Il perdit patience, et montrant un énorme casse-tête que lui seul avait la force de brandir, il ajouta : « Le premier qui revient me parler du *misi* [1], voici ce qui donnera la réponse, moi, Moë! » On se le tint pour dit. Moë est devenu plus tard un des soutiens du catholicisme à Savaïi.

Les missionnaires possédaient donc désormais un pied-à-terre assuré dans la grande île, ils pouvaient courir à de nouvelles conquêtes. A la fin de septembre, ils débarquaient à Apia, en Oupolou. Cette ville était destinée à servir de chef-lieu au vicariat des Navigateurs; bientôt elle sera le centre des œuvres catholiques dans l'archipel. Les mêmes mauvais bruits, venant de la même cause, éloignèrent les indigènes des missionnaires. On allait jusqu'à raconter que les popés, en quittant Savaïi, y avaient laissé six cents soldats français armés jusqu'aux dents et tout prêts à fondre sur Oupolou. Nous savons déjà que Mataafa fut l'homme de la Providence, qui réduisit à néant toutes les machinations des *misi*.

Nous avons bien vite fait de raconter ces expéditions apostoliques; il serait plus long de dire les souffrances, les déboires, les humiliations qu'elles coûtèrent aux vaillants PP. Roudaire et Violette. Plusieurs fois ils faillirent être engloutis dans les flots; ils manquaient souvent de vivres, leurs vêtements tombaient en lambeaux, et puis leurs adversaires puissants, avec une imprimerie et trois journaux, dé-

1. Dans la langue des îles, le catéchiste protestant a nom *aoao*, le ministre porte celui de *misi*, les missionnaires catholiques reçoivent le titre de *Patélé* (Pater).

versaient sans cesse sur eux les injures les plus grossières. Que d'affronts sanglants il leur fallut supporter! Ils le firent avec un admirable courage et Dieu les en récompensa. Cependant les progrès de la mission furent très lents ; les Pères étaient trop peu nombreux, leurs ressources trop minimes, ils avaient affaire à un peuple indolent et paresseux qu'une religion de travail et de sacrifice effrayait. Enfin les indigènes, déroutés par les enseignements contradictoires des *misi* et des *popés*, tombaient facilement dans l'indifférence.

La guerre civile de 1848 fit éclater le dévouement et la charité des missionnaires. Ils restèrent sur le théâtre de l'action, tandis que les ministres se hâtèrent de s'éloigner avec leurs femmes et leurs enfants. Quatre ans plus tard, Mgr Bataillon posait la première pierre de la cathédrale d'Apia[1] : les catholiques commençaient à lever la tête, le mouvement des conversions se propageait dans tout l'archipel. C'est alors qu'arriva à Apia celui que l'on a appelé à bon droit « l'apôtre des Navigateurs », le P. Louis Elloy[2] (fin 1856).

Le P. Elloy travailla d'abord à l'évangélisation de Savaïi, avec un merveilleux succès. Le visiteur des missions de la Société de Marie, le Rév. P. Poupinel, écrivait de lui : « On dirait qu'il ne connaît pas la fatigue, il ne se donne point de repos pour gagner des âmes à Dieu.... J'ai béni Marie, notre Mère, des dispositions vraiment extraordinaires de cet apôtre, dont la jeunesse donne les plus grandes espérances. » Aussi nul ne fut surpris, sauf le P. Elloy, quand, en 1859, Mgr Bataillon manda le jeune missionnaire de trente ans à Apia, pour en faire son provicaire.

Pendant les dix-neuf années qui suivent, le P. Elloy s'emploie tout entier au service de ses frères et au bien des néophytes. Il visite Oupolou, pourvoit chaque Père d'une maisonnette et d'un petit champ, auprès de la chapelle. S'il

1. Le premier terrain acquis à Apia par la mission, fut offert à Mgr Bataillon par M. Williams Pritchard, le fils du fameux consul-ministre de Tahiti.

2. R. P. Monfat, *le Missionnaire des Samoa : Mgr Elloy, évêque de Tipasa* (1890).

avait une embarcation commode, il multiplierait encore ses expéditions et ses conquêtes! La Providence exauce ses vœux, comme jadis ceux de Mgr Bataillon. Un navire de guerre français, la *Thisbé*, vient mouiller devant Moulinouou; la nuit suivante est mauvaise, et une baleinière est arrachée des flancs du navire par un coup de vent. Le navire doit partir sans retard. Le commandant, M. de Cintré, fait présent au P. Elloy de l'embarcation perdue, au cas où on viendrait à la repêcher, « enchanté, ajouta-t-il, de la voir au service de si bons Français ». La baleinière fut retrouvée, avec avirons, tente, tapis et drapeau; elle permit au provicaire de satisfaire les ardeurs de son zèle.

Nous ne pouvons relater toutes les délicatesses, tous les bienfaits de nos marins envers nos missionnaires, ce serait infini. On me permettra d'en rappeler encore un, celui qui comble de joie l'âme d'un bon prêtre. Combien de fois nos officiers n'ont-ils pas rendu à un missionnaire pauvre, privé de tout, délaissé, le bonheur d'offrir le saint sacrifice, en lui donnant une petite provision de vin et quelques livres de farine!

Le P. Elloy parcourut les chrétientés de Savaïi. En tout endroit il fut fêté, tant on avait gardé de lui un vivant souvenir. Des villages entiers venaient à sa rencontre. L'heure de la grâce sonnait pour la grande île : des conversions très nombreuses réjouirent le cœur du provicaire et de ses compagnons d'apostolat.

C'est au mois de novembre 1863 que le P. Elloy reçut les lettres de Rome qui le créaient évêque titulaire de Tipasa, et coadjuteur de Mgr Bataillon. Son humilité eût voulu refuser, elle ne le put : le Supérieur général des PP. Maristes intimait à son fils l'ordre d'accepter l'honneur et le fardeau. Le sacre eut lieu à Apia, un an plus tard, le 30 novembre 1864, dans une vaste église océanienne construite pour la circonstance, et près de deux mille personnes y assistèrent. Le nouvel évêque écrivait à un de ses amis : « On m'a mis au cou cette croix dorée qui en amène tant d'autres, lesquelles ne sont pas tout à fait aussi brillantes, mais qui, je l'espère, donneront leur lustre dans une autre vie. » Oui, les croix ne manquèrent pas à Mgr Elloy, du-

rant les jours de son épiscopat : persécutions, guerres civiles, désastres de toute sorte. Mais son grand cœur, toujours uni à Dieu, sut faire tourner toutes choses au bien de ses confrères et de ses enfants.

Après la guerre de 1867-1873, l'évêque mit son espérance dans le Sacré Cœur de Jésus pour relever les ruines morales du vicariat. Et tandis que la France posait la première pierre de la basilique de Montmartre, les catholiques samoans bâtissaient, à *Faléfa*[1], une belle église en l'honneur du Sacré Cœur. Les villages voisins vinrent y travailler à tour de rôle, Mataafa lui-même fut un des ouvriers les plus assidus. Enfin, le 23 juin 1876, devant les représentants du gouvernement samoan, Mgr Elloy bénit la nouvelle église. Les pèlerins étaient venus nombreux de toutes les îles, catholiques et protestants. Jamais Samoa n'avait vu pareille manifestation en faveur du catholicisme. Dans un beau discours, le *toulafalé* principal s'exprima ainsi, au nom du gouvernement : « Si l'on nous demande pourquoi nous sommes ainsi réunis, nous répondrons ouvertement que c'est pour honorer la religion catholique et ses missionnaires. Autrefois, le gouvernement ne reconnaissait que la religion protestante avec ses ministres... Mais c'est assez de privilèges. Autrefois, nous ne connaissions pas la religion catholique ; maintenant, sa bienfaisante lumière a brillé à nos regards et nous reconnaissons que ses missionnaires sont de vrais hommes de Dieu. Pourquoi donc désormais ne pas les honorer ? N'avons-nous pas été témoins, dans ces derniers temps, du véritable amour que Tipasa a pour nous?... Désormais donc, qu'on ne dise et ne fasse rien contre l'honneur du catholicisme, car qui l'injurierait injurierait le gouvernement, qui le blesserait nous blesserait au cœur[2]... » Notons bien que l'orateur officiel appartenait à la religion protestante.

1. Faléfa est situé à l'est d'Apia. Le P. Chouvier, chargé de cette paroisse, fit les plans de la nouvelle église et réunit tous les matériaux. Depuis longtemps déjà il songeait à cette construction ; il avait économisé même sur son modeste viatique, se privant de pain et de vin pendant quinze années consécutives. Quand Mgr Elloy voulut élever un temple au Sacré Cœur, le P. Chouvier lui offrit aussitôt ses plans, ses matériaux, ses économies. Monseigneur accepta avec une grande joie.

2. Lettre du P. Vidal, 3 juillet 1876.

J'ai cité tout ce passage, parce qu'il montre le chemin parcouru en moins de trente ans, et quel changement s'était opéré dans les esprits même les plus imbus de préjugés. Dieu choisit ce moment pour retirer du monde, l'un après l'autre, les deux grands apôtres qui avaient conduit la pacifique conquête : Mgr Bataillon alla recevoir sa récompense le 11 avril 1877, et Mgr Elloy, le 22 novembre 1878. Le premier, dans sa chère mission de Wallis, où il avait travaillé quarante et un ans ; le second, sur la terre de France, où l'appelaient les besoins de son double vicariat. Sans nul doute, la carrière apostolique de ces deux grands évêques marquera parmi les plus belles que nous présentent les missions contemporaines.

Le Souverain Pontife, Léon XIII, a remis la succession de Mgr Elloy aux mains de Mgr Amand Lamaze, évêque titulaire d'Olympe. Wallis avait donné le premier vicaire apostolique, les Samoa avaient donné le second, le troisième fut choisi dans les rangs des apôtres de Tonga. Le vénérable visiteur, le R. P. Poupinel, avait écrit du P. Lamaze, en 1865, à peu près le même éloge qu'il faisait du P. Elloy, dix ans plus tôt : « Nous avons tout lieu d'espérer qu'avec ses grandes qualités il réussira à faire beaucoup de bien dans la mission. J'ai pu en juger dans nos longs entretiens. » Les espérances du Visiteur se sont amplement réalisées. Sous l'habile direction de Mgr Lamaze, le double vicariat de l'Océanie centrale et des Navigateurs a vu ses œuvres se développer sans cesse, en dépit des persécutions, aux Tonga, de la guerre, aux Samoa [1].

Nous apprenons, par une lettre de Sa Grandeur (12 avril 1894), que la guerre civile a encore désolé Samoa au mois de juillet 1893 et en mars 1894, puis elle a cessé aux fêtes de Pâques de l'année présente. « Je suis étonné, écrit le prélat, qu'au milieu de toutes ces épreuves nos œuvres se soutiennent. Partout on bâtit de nouvelles églises, en pierres ou en corail. J'en ai béni quatre l'an dernier ; actuellement il y en a sept en construction. On travaille toujours à la cathédrale

1. En 1887, sur 35 000 habitants que comptent les Samoa, il y avait 5100 catholiques évangélisés par 17 prêtres ; 30 églises et chapelles étaient achevées et 64 écoles ouvertes. (Lettre circulaire de Mgr Lamaze.)

d'Apia. Puisse-t-elle être terminée pour le jubilé de la mission, en 1895 ! »

Terminons par une courte visite des œuvres catholiques d'Apia. Les officiers de marine des États protestants, qui n'ont lu que les descriptions faites par leurs coreligionnaires, sont très étonnés, en entrant dans la rade d'Apia, de ne rencontrer que des œuvres catholiques, ou à peu près. Sur le port, à droite, on aperçoit les deux grands établissements des Sœurs de Notre-Dame des Missions : un pensionnat anglais et une école pour les jeunes filles samoanes ; à gauche, l'école anglaise des Petits Frères de Marie, et entre ces deux groupes de constructions, la résidence des missionnaires et la cathédrale. Le fond du tableau est fermé par la colline du *Vaéa*, haute d'environ 600 mètres, et couronnée d'une immense croix blanche « qui a été plus d'une fois le signe du salut pour les navires en détresse ». Sur la cime arrondie du Vaéa s'élève le collège des catéchistes de Saint-Joseph, fondé par Mgr Elloy : au centre, une jolie église de soixante-quinze pieds de long sur vingt-six de large ; autour de l'église, une série de cases océaniennes. C'est là que se forment, par un noviciat assez rude de trois années, les aides dévoués des missionnaires. Ils apprennent à lire et à écrire, étudient la doctrine catholique, se préparent à la parole publique, à la controverse avec les protestants. Chaque jour, six heures sont données à l'étude et six heures au travail des plantations. Car la maison n'a pas de revenus, les catéchistes ne payent pas de pension, et pourtant il faut bien qu'ils vivent. Au bout de trois ans, le catéchiste, — qui doit être marié, — reçoit de l'évêque sa destination. Parfois c'est un pays bien éloigné, et les larmes coulent ! N'importe, il s'en va généreux et vaillant, le chapelet au cou et le crucifix sur la poitrine, là où Dieu l'envoie.

(*A suivre.*) J. LIONNET.

# BULLETIN
# DES SCIENCES SOCIALES

## LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES [1]

### III

### LES PROJETS LÉGISLATIFS

Nous avons constaté que les promoteurs du mouvement participationniste se défendaient de recourir à l'intervention de l'État, pour faire triompher leur système. Cette déclaration, réitérée à plusieurs reprises, notamment par MM. de Courcy et Robert, a été sanctionnée par le Congrès international de la participation aux bénéfices qui s'est réuni au mois de juillet 1889, à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle : « La participation aux bénéfices ne peut pas être imposée par l'État ; elle doit résulter uniquement, suivant les circonstances, de l'initiative du patron ou d'un vœu librement accepté par lui, au même titre que toute autre convention relative à la rémunération du travail. » Le motif de cette réserve est, de la part de quelques-uns, le respect de la liberté individuelle ; d'autres comptent sur la force persuasive de l'exemple, sur le courant d'opinion qui se formera et entraînera les indécis. Peut-être aussi recule-t-on devant les difficultés complexes qui surgiront, lorsqu'on voudra appliquer une réglementation uniforme à des situations aussi diverses que celles que présente l'industrie. Enfin il en est qui se disent que c'est aux ouvriers à faire entendre les premiers leurs revendications.

Est-il certain que les *participophiles* persisteront dans cette réserve, alors que la participation est considérée par tous comme renfermant en soi la solution de la difficulté sociale, et acclamée par plusieurs comme la cessation d'un déni de justice séculaire envers la classe laborieuse ? Déjà dans la discussion du projet de loi sur les sociétés coopératives, la Commission

1. V. *Études,* 15 août 1894.

de la Chambre des députés a introduit la participation obligatoire pour les sociétés qui veulent bénéficier des immunités sociales créées par le projet; M. Laroche-Joubert y a combattu l'amendement par lequel M. Yves Guyot maintenait pour ces sociétés la faculté d'admettre ou non à la participation les ouvriers auxiliaires non sociétaires[1]. Il est vrai qu'il demandait que la fixation du *quantum* fût laissée aux statuts; mais cette réserve a été jugée trop libérale par la Commission, elle l'a écartée et a fixé uniformément à 50 pour 100 la quotité des bénéfices nets à répartir, laissant seulement aux statuts de la Société à déterminer comme ils l'entendent, le prélèvement sur le salaire.

M. Alfred Naquet a fait un pas de plus par sa proposition de loi déposée à la Chambre des députés, le 23 juin 1892. Invoquant le précédent créé par l'article 41 dont nous venons de parler, il considère la personnalité civile des sociétés anonymes, l'existence légale qu'elles tiennent de la loi seule, non comme l'exercice d'un droit, mais comme une véritable faveur ou concession bénévole, qui permettrait de leur imposer, à elles aussi, des conditions impératives au sujet de la participation ; il demande que la participation aux bénéfices soit déclarée obligatoire dans toutes les sociétés industrielles et commerciales par actions, en se fondant sur ce que ces sociétés tenant leur vie de la loi, cette même loi, qui leur prescrit de faire des réserves, peut leur ordonner toutes autres mesures jugées utiles au bien général du pays. Il propose, après prélèvement de 6 pour 100 des bénéfices au profit du capital, de partager l'excédent par moitié entre le capital et le travail[2]. On voit par là sur quelle pente glissante sont placés les participationnistes qui se défendaient naguère avec tant d'assurance d'ouvrir la porte à l'obligation.

La première trace de préoccupations des pouvoirs publics touchant la participation, se rencontre dans les Rapports que la Com-

1. Il s'est efforcé d'expliquer cette attitude, contraire à ses déclarations antérieures, par une distinction entre les milieux où a pénétré une intelligence suffisante des avantages du principe de la participation et de l'esprit de solidarité, et ceux qui ne sont pas encore arrivés à ce degré de développement. Or, suivant lui, les sociétés coopératives de production offrent précisément la condition voulue pour que le partage des bénéfices produise tous ses fruits.

2. V. l'Introduction de M. Charles Robert au *Guide pratique* de M. Albert Trombert, pp. 54, 55.

mission chargée d'étudier la situation des classes ouvrières présenta à l'Assemblée nationale le 27 juillet et le 2 août 1875. Dans le second, on lit : « Beaucoup d'industriels considèrent l'application du régime de la participation comme impossible en pratique, et lui préfèrent la prime. Tout dépend encore ici du milieu et de la nature de l'industrie. Il arrive même souvent que la simple mise en pratique du système à la tâche fournit des avantages analogues [1]. » Le Rapport ne cite que deux avis favorables à la participation; ils émanent de MM. Blanchet frères et Kleber, de Rives (Isère), et de M. Pérégaud, de Bourgoin (Isère).

Ce fut en mai 1879 que la Chambre des députés entendit pour la première fois un de ses membres proposer une loi sur la participation; elle avait pour auteur M. Laroche-Joubert. Son objet, nous dit M. Guillemet, dans l'historique succinct qu'il a dressé des tentatives législatives sur cette matière, était de pousser au système corporatif, c'est-à-dire à l'association de l'intelligence, du capital et du travail, par la participation imposée aux adjudicataires lors de la confection des cahiers des charges des travaux à exécuter pour le compte de l'État, des départements et des communes [2]. Trois ans plus tard, en 1882, MM. Ballue, Jules Roche, Lagrange et Laisant déposaient une proposition conçue dans le même esprit, mais n'imposant la participation que pour les exploitations permanentes concédées par les administrations gouvernementales, départementales ou municipales. A la même époque, M. Blancsubé émit l'idée d'exiger de toutes les sociétés concessionnaires de l'État le prélèvement d'un dixième sur leurs bénéfices, pour fonder une caisse des ouvriers, en vue de les rendre propriétaires d'une partie du capital. Les deux premières propositions furent seules admises aux honneurs de la prise en considération, mais ne parvinrent jamais à l'épreuve de la discussion publique. Après avoir langui dans les cartons des commissions, elles devinrent caduques par l'expiration des pouvoirs de la Chambre.

Pendant ce temps-là, le Conseil municipal de Paris n'avait pas failli au rôle de parlement au petit pied auquel il s'essayait déjà. Dans la séance du 20 décembre 1881, M. Mesureur avait émis la proposition suivante : « L'administration est invitée à étudier les

1. N° 3379. *Salaire et rapports entre ouvriers et patrons*, pp. 269, 270. Versailles, 1875.

2. *Journal officiel*, annexe n° 1428.

moyens d'imposer aux adjudicataires de la Ville de Paris l'obligation de la participation aux bénéfices pour le paiement de leurs ouvriers. » La proposition, après avoir reçu un accueil empressé de M. Alphand et de M. Floquet, préfet de la Seine, partagea le sort des projets de la Chambre et elle se laissa oublier dans les bureaux d'une commission[1]. Il nous faudra attendre jusqu'à 1892 pour voir la Ville de Paris faire entrer la clause de la participation dans la convention du 4 juillet 1892, passée avec la Société concessionnaire du tramway tubulaire Berlier, suivie un peu plus tard par la convention avec la Compagnie parisienne du Gaz.

Cependant en 1883 on aurait pu croire que la participation allait entrer en scène avec éclat. Le 20 mars, M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur, instituait une commission de vingt-quatre membres, chargée de rechercher les moyens de faciliter aux associations ouvrières l'accès des adjudications des travaux de l'État, et d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'obtenir des entrepreneurs la participation de leurs ouvriers aux bénéfices de leurs entreprises. La Commission travailla beaucoup, assure-t-on ; elle aboutit à deux projets de lois, l'un déclarant que le patron peut admettre ses ouvriers au partage des bénéfices, sans qu'il en résulte pour eux aucune responsabilité en cas de pertes, et que l'ouvrier peut renoncer à la vérification de l'inventaire ; l'autre autorisant la Caisse des dépôts et consignations à recevoir à titre de dépôt les fonds provenant des bénéfices de la participation ou des institutions de prévoyance fondées par les patrons. Le rapporteur de la loi Guillemet, dans l'historique que nous avons déjà cité, déclare ces résultats un peu minces, après la mise en mouvement d'un orga-

1. Un sort semblable était réservé au projet de règlement portant modification du cahier des charges générales des travaux de la Ville de Paris, en date du 4 mai 1882, élaboré après enquête par une commission administrative nommée par le préfet. Le titre II promettait à l'entrepreneur, à la fin de l'entreprise, une remise de rabais proportionnelle à la fraction de bénéfices dont il aurait consenti l'abandon. Le maximum de la remise devait être accordé aux entrepreneurs qui auraient attribué au personnel une participation de 50 pour 100 et au-dessus. La remise aurait au contraire été diminuée proportionnellement si la participation du personnel était inférieure à 50 pour 100. Ce projet n'a pas été mis à exécution. V. Rapport présenté par M. A. Desmoulins, Paris, Imprimerie municipale, 1882, pp. 6 et suiv., et p. 23.

nisme aussi considérable ; on peut partager son avis. Mais peut-être les commissaires, après avoir étudié la question de près, avaient-ils conclu que ce qu'il y avait de mieux à faire était de ne rien faire pour le moment.

M. Ch. Floquet, pendant son ministère en 1888, se montra plus hardi. Le projet de loi qu'il déposa sur le bureau de la Chambre, pour inaugurer l'ère des grandes réformes démocratiques, indiquait la participation aux bénéfices proportionnelle aux profits réels résultant, pour le fabricant ou le commerçant, de l'inventaire annuel ; et stipulait pour les ouvriers un droit de contrôle sur les bénéfices dont une quote-part leur était promise ; il les autorisait à faire désigner par les tribunaux un expert chargé de vérifier la concordance des chiffres produits par le patron avec les livres de commerce, pour la répartition des profits. C'est ce qu'on appelait alors faire du « bon socialisme ». M. Floquet tomba et son projet avec lui.

C'est à dater du projet de loi Guillemet que le Parlement et l'opinion se trouvent sérieusement saisis de la question. Ce projet, déposé sur le bureau de la Chambre des députés par M. Guillemet, au nom de quatre-vingt-dix de ses collègues, stipule que : 1° tout concessionnaire de l'État, des départements ou des communes, pour des travaux ou exploitations d'une durée de plus de cinq années, devra accorder la participation aux bénéfices aux ouvriers et employés de sa concession ; 2° le cahier des charges devra stipuler la clause de la participation et en déterminer les conditions : celles-ci devront tenir compte du nombre d'années de présence, du zèle, de l'assiduité au travail et de la production ; 3° les inventaires des exploitants ou entrepreneurs, ainsi que les états de répartition, devront être contrôlés par un arbitre expert désigné par le président du tribunal de commerce du lieu de domicile de la partie qui aura concédé ; 4° l'État organisera la participation aux bénéfices dans toutes les usines, manufactures et exploitations qu'il gère lui-même et dont il met en vente les produits ; 5° dans les usines, manufactures, exploitations que l'État gère lui-même sans en mettre en vente les produits, telles que les arsenaux, manufactures de Sèvres, de Beauvais, des Gobelins, etc., les employés et ouvriers seront intéressés à la production. L'État fera établir des inventaires conventionnels par voie d'équivalence et comparaison avec les produits similaires de l'industrie privée.

Nous avons rappelé comment M. Yves Guyot, dans la Commission, disséqua et réduisit à néant l'économie de ce projet. Cette discussion eut un retentissement presque aussi considérable qu'un débat public; il n'est aucune revue économique qui ne s'en soit occupée, pour démontrer l'inanité des raisonnements et des calculs sur lesquels s'appuyait le rapporteur, et signaler les dangers d'une telle innovation[1]. Cette polémique n'étouffa pas la question. Si le projet Guillemet ne vint pas en discussion avant la fin de la législature, nous retrouvons ses dispositions fondamentales dans le *Projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices*, qui fait depuis plus d'un an la navette entre le Sénat et la Chambre des députés. Les articles concernant la participation, dans le projet adopté par le Sénat le 11 décembre 1893, sont au nombre de quatre[2]. Au moment du vote, M. Ernest Boulangé fit ses réserves : « J'ai fait tout à l'heure, de ma place, une observation qui a pu frapper quelques-uns d'entre vous : c'est

1. V. en particulier M. A. Gibon dans le *Génie civil*, M. Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste français*, M. Maurice Block dans le *Journal des économistes*, M. Ernest Brelay dans la *Réforme sociale*, M. A. de Villiers de l'Isle-Adam et M. H. Beaune dans la *Revue catholique des institutions et du droit*.

2. « Art. 42. Tout commerçant, industriel ou agriculteur, toute société commerciale, industrielle ou agricole, peut admettre ses ouvriers ou employés à participer aux bénéfices de l'entreprise, sans que cette participation entraîne pour les ouvriers ou employés aucune responsabilité en cas de perte. — Art. 43. En acceptant la participation, les intéressés peuvent renoncer expressément à tout contrôle et à toute vérification. — Dans le cas où il n'y a pas renonciation, ce contrôle et cette vérification peuvent être réglés par les dispositions particulières de la convention. — Dans le cas où il n'y a ni renonciation ni réglementation du contrôle, la vérification annuelle des comptes est faite par un expert amiablement choisi, ou, en cas de désacord, désigné, selon les cas, soit par le président du tribunal civil, soit par le président du tribunal du commerce. — Art. 44. Au cas où, d'après les statuts, tout ou partie du bénéfice annuel distribué est conservé dans l'établissement et donne droit à une nouvelle part du bénéfice, les participants, à moins de stipulations contraires, n'auront d'autre droit de vérification que celui prévu à l'art. 43, paragraphe 3.— Ils pourront même renoncer à cette vérification, conformément au premier paragraphe du même article. — Art. 45. L'impôt sur le revenu n'est pas perçu sur la part de bénéfice distribuée aux ouvriers ou employés d'une entreprise commerciale, industrielle ou agricole. »

qu'à l'occasion de la coopération on insère dans le projet de loi des dispositions qui sont relatives à un tout autre objet, notamment la réglementation de ce contrat qu'on appelle le contrat de participation aux bénéfices, et qui ne se rattache en aucune manière à l'idée de coopération. Je ne fais pas néanmoins d'observations sur le fond de ce projet. C'est une question très grave sur laquelle nous reviendrons quand la loi sera rapportée devant le Sénat, car j'estime que bon nombre de ses dispositions donneront lieu à des modifications de la part de la Chambre des députés. » Le rapporteur, entrant dans ces vues, s'empresse de répondre : « Vous pouvez en être certain. » C'est, sans aucun doute, cette perspective de voir le texte revenir amendé du palais Bourbon, qui a fait voter les articles sans discussion. Le privilège conféré par l'article 45 provoquera très certainement un débat approfondi.

La Commission de la Chambre prit le temps de la réflexion. C'est seulement au mois de mai dernier qu'elle déposa son rapport. La discussion remplit les séances du 5 mai et du 7 mai. Les mêmes articles concernant la participation, augmentés d'un nouveau qui stipule que les sommes distribuées à titre de participation ne peuvent être l'objet d'aucune répétition en cas de faillite, passèrent également sans débats par le même motif qui les avait fait adopter par le Sénat. La proposition d'un article 46 *bis*, par M. Gauthier (de Clagny), pour dégager de la contribution de la patente, pendant cinq années, quiconque admet ses employés ou ses ouvriers au bénéfice de la participation, amena la déclaration suivante du rapporteur : « Je fais remarquer à la Chambre — et l'honorable M. Gauthier (de Clagny) a bien voulu se rendre à mon observation — que cet article, qui règle d'une manière plus précise la participation aux bénéfices, sera mieux à sa place comme amendement à une loi spéciale que la Chambre sera prochainement appelée à discuter, et qui a trait à l'organisation de la participation aux bénéfices, soit dans les entreprises par société, soit dans les entreprises privées. Plusieurs de nos collègues ont même l'intention de déposer des propositions complémentaires à cette loi, après le vote de la loi en discussion. »

On le voit, l'une et l'autre Chambre se sont réservées pour une discussion approfondie de la question de la participation. Le débat ne saurait manquer d'être vif; les intérêts engagés y seront de la

plus haute importance. C'est pour nous un motif d'examiner à fond les solutions qui tenteront de prévaloir.

Nous avons étudié précédemment les principes sur lesquels s'appuie la théorie de la participation en général, et nous avons fait ressortir les difficultés presque insurmontables auxquelles se heurte son application dans le plus grand nombre des cas. Ici, nous restreindrons notre examen aux applications visées dans les projets de loi que nous avons relevés ; les autres, tels que celui de M. Godin au Sénat, s'en rapprochent pour le fond et ne diffèrent guère que par quelques réglementations de détail, sans importance au point de vue général qui nous occupe.

Ces projets qui étendent l'obligation à toutes les entreprises de l'État, des départements et des communes, embrassent trois sortes de travaux : 1° les entreprises industrielles ou commerciales dont l'État concède l'exploitation à des individus ou à des sociétés, telles que les mines et chemins de fer ; 2° les travaux d'utilité commune dont les pouvoirs publics confient l'exécution à des entrepreneurs, tels qu'édifices, constructions navales, fournitures mobilières ou alimentaires ; 3° les exploitations qu'il exerce par lui-même, soit à titre de monopole lucratif, soit dans un but d'utilité publique, telles que la fabrication des poudres, des tabacs, les industries d'art, etc.

M. Naquet va beaucoup plus loin. Considérant l'association des particuliers entre eux, pour une exploitation quelconque, non comme un droit naturel des particuliers, mais comme une concession de l'État, il propose de soumettre toute autorisation ou toute reconnaissance d'une société à la clause de l'application du régime de la participation. De cette prétention de M. Naquet nous n'avons rien à dire, sinon qu'elle est la négation d'un des droits primordiaux de l'homme, le plus naturel et le plus nécessaire de tous, puisque tout chez lui appelle l'association, et que l'institution sociale d'où l'on voudrait faire dériver le droit n'en est que le produit. Quant à l'application, par les stipulations compliquées qu'elle exigerait, elle ouvrirait la porte à toutes sortes de fraudes dans la rédaction des contrats et de contestations relativement à leur observation.

Revenons au projet Guillemet et à la loi du Sénat. La plupart des objections que nous avons élevées contre la participation en général valent également contre la participation restreinte aux

cas embrassés par ces projets de loi. Toutefois nous devons ajouter encore quelques remarques particulières.

Les auteurs du projet de loi Guillemet se demandent : L'État peut-il imposer la participation aux grandes compagnies de chemins de fer et à tous ses concessionnaires ? Ils répondent affirmativement. Passant à côté de la grosse objection que des concessions pourront demeurer et sont souvent infructueuses, ainsi que nous l'avons démontré pour les mines en particulier, ils pensent avoir trouvé une raison péremptoire en assimilant la participation à l'impôt, comme si jamais l'impôt pouvait entrer dans les divers modes du travail. Puis, se grisant en quelque sorte de leur découverte, ils ajoutent pompeusement : « L'État obligeant à la participation non seulement les futurs concessionnaires, mais encore les anciens, ferait faire un grand pas à la question sociale et à l'apaisement dans les esprits. » A quoi M. Gibon réplique avec une parfaite justesse : « La participation ainsi imposée n'aurait pas ce résultat, nous l'avons déjà dit, *cette obligation serait un suicide;* mais la participation même la plus libre et la plus généreuse ne pourrait l'obtenir, pour ces deux raisons : que souvent il n'y a rien à partager, et que les bénéfices, quand ils existent, sont très variables et feraient des situations très diverses à de nombreux ouvriers d'un même mérite [1]. » On ne saurait dire ni plus brièvement ni avec plus d'exactitude.

On prétend soumettre à la clause de la participation aux bénéfices tous les entrepreneurs de travaux publics. Évidemment on suppose que les soumissionnaires feront universellement des bénéfices. Mais s'ils se sont trompés dans leurs calculs, s'ils ont cédé à l'entraînement de la concurrence dans l'acceptation des rabais, ou si par suite de circonstances imprévues, telles que l'augmentation subite du prix des matériaux, la difficulté de se procurer la main-d'œuvre à cause de la multiplicité inattendue des travaux dans une contrée, ils voient leurs bénéfices tomber au taux le plus bas, ou même s'ils se trouvent en perte, seront-ils contraints de se dépouiller en faveur de leurs ouvriers de cette part infime de bénéfices qui leur reste, ou même de les faire participer à des bénéfices qui n'existent pas ? D'ailleurs on ne suppose pas que cette participation s'établira au prix d'une diminution du taux

1. *Loc. cit.*, p. 67.

des salaires ; il faudra donc que l'entrepreneur, dans l'établissement de ses prix de revient, fasse entrer cette sorte de dividende à distribuer à ses ouvriers ; en définitive ce sont les contribuables qui feront les frais de cette augmentation de salaires, car la participation n'est pas autre chose qu'un sursalaire variable[1]. Ici d'ailleurs reviennent toutes les difficultés qui ont été soulevées contre l'immixtion de l'ouvrier dans la direction de l'entreprise. Comment, en effet, refuser à celui-ci, investi légalement d'un droit de participation, la communication des comptes de l'entreprise? Ne pourra-t-il alors suspecter les chiffres des marchés, tout au moins critiquer les opérations de la sagesse desquelles dérivent les bénéfices sur lesquels il a droit? Trouvera-t-on en grand nombre les entrepreneurs qui consentiront à se risquer dans de semblables difficultés? Leurs exigences ne croîtront-elles pas en raison des entraves qu'ils auront à subir ? Je sais bien que certains de nos *participophiles* prendraient facilement leur parti de la disparition des entrepreneurs des adjudications publiques, et verraient volontiers se substituer à eux les sociétés coopératives ouvrières ; et, en ce sens, le rapporteur de la loi au Sénat était dans le vrai plus qu'il ne paraissait, lorsqu'il répondait à M. Ernest Boulangé se plaignant, comme nous l'avons entendu plus haut, de ce qu'on eût annexé à une loi sur les sociétés coopératives, des articles sur la participation : « Je lui en demande bien pardon, mais la participation, dans bien des cas, n'a été que la préface de la coopération. » On le voit, c'est toute une révolution économique qui se cache derrière la loi sur la participation obligatoire aux bénéfices[2].

1. M. H. Beaune fait remarquer, avec insistance, l'iniquité de cette libéralité forcée se répartissant à l'aveugle entre tous les ouvriers indistinctement : « Est-ce que le salaire, écrit-il, ne comprend pas déjà en fait une part du bénéfice ? Il me semble l'avoir démontré. Mais cette part doit-elle obligatoirement y figurer ? A cela je réponds non, parce qu'il n'est pas juste que cette part soit nécessairement accordée à l'ouvrier bon ou mauvais, à celui qui n'a pas ou a mal produit comme à celui qui a fourni un travail intelligent et assidu, au travailleur stable et au nomade, au bras qui est resté inerte ou inutile, comme au bras qui a rendu des services, parce qu'en droit il n'y a de rémunération légitime que la rémunération méritée. On gagne ce qu'on mérite, on mérite ce qu'on a gagné. » *Revue catholique des institutions et du droit*, août 1893, pp. 111, 112.

2. Ce n'est pas le lieu ici d'entamer la question des coopératives ouvrières

Reste l'application de la participation aux industries exercées par l'État lui-même. « Dans les manufactures en exploitation qui donnent des bénéfices, rien de plus facile, répond M. Guillemet. L'État joue le rôle du simple particulier, du patron qui veut intéresser ses ouvriers, et il n'a qu'à appliquer chez lui les règlements des sociétés déjà organisées. » Soit, pour celles de ces entreprises qui donnent des bénéfices. Mais de quelle sorte se comportera l'État dans les cas beaucoup plus nombreux où les résultats de ces entreprises se soldent par une charge pour le budget ? On n'a pas oublié l'incident qui, au cours de la discussion du budget, l'an dernier, à la Chambre des députés, provoqua un instant l'hilarité des tribunes, et défraya la presse pendant plusieurs jours. L'administration des chemins de fer de l'État accusait un bénéfice de trois millions pour une année. Le ministre jouissait de l'effet d'admiration produit sur l'assemblée par un fait si inouï dans les fastes de l'industrie officielle, lorsque M. Prévet commit l'indiscrétion d'ouvrir le rapport à une autre page, et de rapprocher de cette trompeuse recette, le chiffre de l'intérêt et de l'amortissement du capital, se montant à plus de 33 millions, de sorte que les 3 millions de bénéfices se changeaient en un déficit réel de plus de 30 millions.

Aussi M. Henri Beaune, ancien procureur général, dans son article si concluant sur la participation aux bénéfices[1], dit-il avec la plus évidente raison, sur le point qui nous occupe : « Avant d'accorder à leurs ouvriers une part quelconque dans les bénéfices, il est prudent de s'assurer qu'il en existe. Où sont les bénéfices dans les industries officielles ? Consultez les livres de l'Imprimerie nationale et des chemins de fer de l'État. Comparez-les à ceux des imprimeurs privés et des grandes compagnies de voies ferrées. Il suffira d'un coup d'œil pour constater que partout l'État produit à un prix plus élevé que le simple citoyen, que tout ce qu'il entreprend coûte plus cher qu'il ne rapporte et que si ses budgets accusent un revenu net, ce revenu est purement fictif. » Après avoir cité l'exemple du chemin de fer de l'État, il ajoute : « Quant aux monopoles du tabac, des allumettes, etc.,

de production, dont les essais ont coûté si cher aux gouvernements qui les ont commanditées ou subventionnées, et qui ont abouti à de si piteux échecs pour les ouvriers. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

1. *Loc. cit.*, pp. 114, 115.

ils constituent des impôts qui se versent au trésor public. D'une façon ou de l'autre, conclut-il, si l'ouvrier reçoit une quotité bénéficiaire, c'est le contribuable qui le paiera[1]. » C'est ici que s'appliquent à merveille les *inventaires fictifs* auxquels s'en réfèrent les économistes de la Chambre.

La question devient plus difficile encore, lorsqu'il s'agit des établissements qui ne rapportent aucun bénéfice, tels que les arsenaux, les manufactures de Sèvres, de Beauvais, des Gobelins. Ici les auteurs du projet Guillemet passent la parole à M. Ch. Robert, dans son rapport sur les travaux du Congrès de 1889 : « On peut se demander s'il ne serait pas possible d'établir, par voie d'équivalence et de comparaison avec les produits similaires de l'industrie privée, des prix qui serviraient de base à la confection d'un inventaire fictif sur les bénéfices nets duquel les ouvriers et employés obtiendraient un quantum pour cent. Nous parlons ici des cas où l'État fait fonction de manufacturier, et non des services publics ordinaires qui ne comportent aucune assimilation à l'industrie privée. »

M. Maurice Block qualifie cette réponse d'extraordinaire ; elle l'est en effet. L'État ne fait pas de bénéfices : il perçoit des impôts. Quand il vend 1 franc ce qui lui revient à 25 centimes, il perçoit 75 centimes d'impôt. Rien n'empêche l'administration de stimuler ses travailleurs au moyen de primes, de gratifications dont peut-être il abuse déjà trop ; il sert des pensions. Quelle nécessité d'y ajouter une libéralité nouvelle sous le titre de participation[2] ? Cette même réponse suggère des réflexions analogues à M. Gibon : « Quand un homme, si supérieur qu'il soit, écrit-il, est dominé par une idée fixe, quand il est convaincu que cette idée est le salut, quand il a la bonne ou la mauvaise fortune de convaincre de hautes influences, il n'y a plus pour lui aucun obstacle ; les moyens d'arriver, quels qu'ils soient, sont toujours

1. Ce n'est pas seulement en France que se dévoile cette incapacité industrielle et commerciale de l'État, lorsqu'il entreprend de faire concurrence à l'industrie privée. En Prusse, le réseau des chemins de fer de l'État a donné une moins-value de 40 millions en 1890-1891, de 56 millions en 1891-1892, ce qui a amené M. Hammacher à déclarer au Parlement prussien qu'on se trouverait bientôt dans la nécessité de revendre le réseau d'État ou de l'affermer.

2. V. *Journal des économistes*, février 1892, où M. Maurice Block analyse et dissèque dans tous ses détails le Rapport Guillemet.

bons ; il ne voit que le but, ce but lui suffit. Ici, nous ne pouvons nous y tromper, c'est l'impôt. On donnera un quantum sur le produit des monopoles, un quantum sur les inventaires fictifs ! Mais obtiendra-t-on ainsi plus de travail actif, plus de dévouement, plus de zèle, plus d'efforts pour réduire le prix de revient du tabac, d'un canon, d'un tapis, d'un vase de Sèvres ? L'État ne rémunère-t-il pas comme le il doit ses ouvriers et ses artistes? Ce quantum *quelconque*, quel rapport a-t-il avec la participation des ouvriers aux bénéfices, qui doit avoir, qui peut avoir, et qui a, dans certains cas exceptionnels, je me plais à le reconnaître, d'excellents effets dans l'industrie, là où l'harmonie existe, où l'union est solide ? Mais il faut bien dire que ce quantum ne peut être qu'une gratification... Si l'État juge que son personnel mérite des primes ou des gratifications, il doit les lui donner. Il peut alors établir les conditions auxquelles il les lui donnera, la durée du service, le taux qu'il peut fixer annuellement, le compte spécial, les conditions de la liquidation du compte. Qu'il applique dans ce but le règlement qu'il jugera le plus juste, le plus libéral, nous y applaudissons; mais il ne saurait y avoir là participation aux bénéfices. Cette participation, si difficile dans l'industrie, ne sera jamais applicable aux monopoles ni aux établissements industriels que l'État peut avoir dans ses mains. »

M. Gibon conclut :

« Nous résumons nos critiques sur ce projet en en formulant la double conséquence : 1° *que toutes les concessions de l'État produiront des bénéfices ; 2° que l'impôt distribuera des dividendes à toutes les exploitations de l'État*. C'est le bénéfice obligatoire et sa répartition par l'impôt. Jamais les promoteurs de ce système n'ont imaginé de semblables prétentions. Le socialisme d'État nous menace de prendre sa place en maître dans notre pays[1]. »

## IV

## LA VRAIE PARTICIPATION

On le voit, les tentatives pour détrôner l'antique salariat et lui substituer la conception nouvelle de la participation, n'ont obtenu jusqu'ici gain de cause, ni aux yeux de la raison, ni aux yeux de

1. *Loc. cit.*, pp. 67, 69, 71.

l'expérience. Le salaire que l'on a appelé un concordat entre le capital et le travail, reste la condition actuelle de la coopération du labeur manuel à la direction dans l'industrie. Il place la vie de l'ouvrier en dehors des fluctuations de la vente, en même temps qu'il permet à l'industriel d'établir avec certitude les prix de revient. Il n'admet de risques que pour celui qui peut les supporter, et il y soustrait celui qui a besoin de retrouver chaque matin des ressources assurées. C'est bien ainsi que l'a entendu le Saint-Père, lorsque, traçant le tableau des desiderata de la condition de l'ouvrier, il a placé en tête des réformes un salaire qui suffise à l'entretien d'un ouvrier sobre et honnête. Toutes ses autres prescriptions vont à rendre plus entière cette sécurité, en entourant la vie de l'ouvrier des institutions qui le mettent, avec sa famille, à l'abri des coups imprévus du sort.

Est-ce à dire toutefois que la rétribution fixe ne puisse s'augmenter de compléments variés, qui auraient la même source que le salaire proprement dit : le mérite de l'ouvrier ? Jadis celui-ci travaillait sous les yeux de son patron, capable d'apprécier son habileté professionnelle et son activité dans le travail. Il n'était pas rare de trouver dans un même atelier, entre ouvriers appliqués à une tâche semblable, une échelle de salaires, croissant à raison de l'habileté plus grande ou même de l'ancienneté dans la maison. Aujourd'hui, l'œuvre, lorsqu'elle arrive finie aux mains du fabricant, ne porte point de vestiges de l'habileté professionnelle et de l'activité des divers ouvriers par lesquels elle a passé successivement ou qui ont concouru diversement à sa confection. Le désir de se faire valoir, ce stimulant précieux du zèle de l'ouvrier, trouve difficilement sa place dans l'usine moderne, et, en même temps, par une sorte de corrélation nécessaire, l'attachement de l'ouvrier pour son patron et pour son état diminue. Pour lui toutes les maisons se ressemblent, puisqu'on y fait la même besogne et au même prix.

On a cherché les moyens de remédier à cette indifférence dont est tenté l'ouvrier, et qui ouvre la porte à toutes les suggestions de l'amour-propre froissé en même temps qu'à l'envie ou au découragement, par le sentiment de l'impuissance où est le travailleur, d'améliorer son sort par un travail plus soigné ou plus ardent, qui le pourrait faire mieux apprécier. Le premier qui a été appliqué est la substitution de plus en plus générale de la rému-

nération à la tâche, au salaire uniforme de la journée. On s'ingénie à multiplier les combinaisons qui étendent l'application de ce mode de rétribution plus équitable, à tous les genres de travaux, même à ceux qui y paraissaient entièrement rebelles. Il y a plus. Partant de cette base que le rendement plus grand obtenu d'un métier ou d'une machine dans le même temps, par une extraordinaire diligence de l'ouvrier, n'augmente pas les frais généraux et par conséquent donne un bénéfice plus considérable, un sursalaire est quelquefois assuré à toute production qui dépasse le chiffre normal.

A ce genre d'améliorations, de condiments du salaire, comme s'exprime M. Leroy-Beaulieu, se rattachent les primes attribuées soit à l'économie de combustible, partout où l'on se sert de moteurs à vapeur, soit à un emploi plus soigneux des matières premières qui diminue les déchets, soit à une meilleure conservation de l'outillage. Certains établissements partagent entre tout le personnel, des primes sursalaires correspondant à un excédent sur la production normale. Tel est le système en vigueur depuis longtemps dans la papeterie de Vidalon-lez-Annonay, où la moyenne des déchets, des frais de réparation de l'outillage, ainsi que de la production normale, a été calculée sur une période de trois années et sert à fixer le taux des primes. Celles-ci sont distribuées au prorata du salaire fixe multiplié par un coefficient qui s'élève par progression géométrique, d'année en année, depuis l'entrée de l'ouvrier dans l'usine, comptée à partir de l'âge de seize ans et sans que l'on défalque les années de service militaire [1].

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des bonifications de salaires qui récompensent la diligence des individus ou du personnel usinier et l'ancienneté des services, sans aucun rapport avec le résultat financier de l'entreprise. Mais il est d'autres améliorations qui, sans faire entrer l'ouvrier dans les risques et surtout dans le

1. De cette sorte un ouvrier arrivé à sa trentième année, par exemple, qui en compte quatorze passées dans l'usine, alors que les charges d'une jeune famille pèsent sur lui de tout leur poids, voit son salaire majoré, et l'ouvrier âgé dont l'activité a diminué reçoit une compensation encore plus grande. Du reste il est de règle que l'on ne renvoie jamais un ouvrier à raison de son âge : on l'applique alors à des services plus faciles. Si mes souvenirs sont fidèles, j'ai rencontré un vieillard, entré enfant à l'usine depuis près de soixante-dix ans. Il s'y occupait encore, et se fût tenu humilié de n'y plus paraître.

secret de la situation des affaires, ont cependant leur source, soit dans une prospérité habituelle qui s'affirme sans se laisser vérifier, soit dans des bénéfices passagers plus considérables.

Ce sont d'abord les gratifications que bon nombre d'industriels et de commerçants ont coutume d'accorder, surtout à leurs employés supérieurs [1] ou à leurs chefs d'équipe, à la suite des inventaires, et qui varient selon le degré de prospérité des affaires. Mais surtout ce sont les subventions aux institutions multiples dont l'initiative revient au patronat, et qui ont pour but l'amélioration morale et matérielle de la classe ouvrière, l'épargne, les secours mutuels, les assurances contre les accidents de toute sorte, les subventions en cas de maladie, les caisses de retraite, les habitations ouvrières [2], etc. La section d'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889, a mis sous les regards des visiteurs l'infinie variété des combinaisons imaginées et mises en œuvre par l'industrie prospère, sous l'empire du sentiment des obligations du patronat, pour rendre la vie plus facile à l'ouvrier, l'attacher à son foyer et assurer son avenir et celui de sa famille. M. Bœhmert, dans sa volumineuse enquête, décrit un grand nombre de ces mécanismes ingénieux qu'il rapporte tous à la participation, mais dont la presque totalité, comme nous l'avons déjà fait remarquer, sont soutenus par des contributions des patrons ou des compagnies, indépendantes du taux des bénéfices ou des pertes. Souvent ils mettent au service de ces institutions les ressources de leur personnel et de leurs locaux. Dans le plus grand nombre des cas ils s'effacent pour laisser aux ouvriers ou aux employés la gestion de leurs intérêts économiques. Sans doute les *participophiles* ne trouvent pas dans ces institutions l'application du système de leurs rêves [3], mais qu'importe, si nous y rencontrons ce que la

1. Cette faveur plus grande accordée aux employés supérieurs, se justifie par la raison que souvent leur habileté et leur zèle ont concouru directement aux résultats heureux de l'année. C'est ici qu'une participation aux bénéfices est absolument conforme à l'équité.

2. Comment ne pas signaler ici une très touchante pratique de la maison Thiriez frères, à Loos (près de Lille)? Des habitations ouvrières, dont les patrons conservent la propriété, sont louées à des prix avantageux à leurs ouvriers. A la naissance d'un nouvel enfant, le prix du loyer est réduit de 20 francs.

3. « Il importe avant tout de bien séparer, au moyen d'une distinction claire et précise, d'une part les rémunérations accessoires qui s'ajoutent au

participation proprement dite s'efforce en vain, la plupart du temps, de réaliser ? « L'équité, dit fort bien M. Beaune, enseigne au patron conscient de ses devoirs, qu'il a charge de corps et d'âme, que son intérêt privé ne peut étouffer ceux des êtres dont l'existence est étroitement liée au travailleur qu'il emploie, et, à défaut de conscience, à défaut de cet intérêt même, lui apprendrait au besoin que les œuvres de crédit, d'épargne, de secours d'école, de patronage et d'apprentissage, les mutualités, les corporations, les caisses de retraite spontanément organisées et soutenues par lui, en favorisant la permanence dans les ateliers, sont pour l'industrie un gage plus sûr de prospérité que les économies réalisées d'une main rapace sur la paie des ouvriers[1]. »

Ici nous sommes ramenés aux prescriptions de l'Encyclique. Léon XIII, qui a embrassé dans une synthèse si lumineuse les conditions indispensables au rétablissement de la paix dans le monde du travail, ne fait aucune allusion à la participation aux bénéfices. C'est que la sagesse pontificale n'a pas entrepris de renouveler un 89 au rebours, en faisant table rase des conditions économiques de la société actuelle, pour leur substituer un ordre nouveau créé de toutes pièces. Le Saint-Père, après avoir nettement indiqué la base nécessaire de tout accord entre les deux clas-

salaire pur et simple avec les mêmes caractères essentiels que ce salaire lui-même, et, d'un autre côté, la participation dans les bénéfices. Les sursalaires proportionnels ou progressifs, les primes relatives à l'ancienneté ou à l'assiduité, les allocations immédiates usitées dans beaucoup d'usines, sont attribuées à l'ouvrier à raison du travail individuel fait par lui, sans avoir égard au résultat général de l'exercice ni à l'ensemble du travail de l'usine.... La participation, au contraire, calculée à un taux quelconque ou prélevée discrétionnairement sur le bénéfice net, a sa base dans une idée d'association aux résultats heureux de l'inventaire et dans un principe de solidarité générale tendant à unir dans un même effort et dans un même espoir de profit, tous les ouvriers avec les patrons, et tous les ouvriers entre eux.... Loin de combattre le système des sursalaires et des primes, j'en fais le plus grand cas. C'est le salaire gradué, perfectionné, aussi proportionnel que possible à l'activité du producteur; on peut le comparer à un vêtement fait sur mesure; tandis que le système brutal et injuste de l'égalité des salaires ressemble à une fourniture d'habits de même grandeur distribués à des hommes de tailles diverses. Encore une fois, il est bon de rémunérer, à titre de salaire, d'une manière aussi exacte que possible, le travail personnel et le zèle de chacun. » (M. Ch. Robert, Introduction au *Guide pratique* de M. Albert Trombert, pp. 56.)

1. *Loc. cit.*, p. 110.

ses divisées, par l'établissement du salaire normal, c'est-à-dire suffisant à l'entretien de l'ouvrier sobre et honnête, fait appel, non à une réglementation légale qui se substituerait au libre contrat, mais à l'équité naturelle et à la charité chrétienne tout à la fois, pour entourer ce salaire des institutions qui assurent le sort de l'ouvrier et de sa famille, par le concours de l'épargne de l'ouvrier et du dévouement de tous ceux qui peuvent mettre au service de la classe laborieuse une supériorité morale, intellectuelle ou matérielle. Il fait une large part dans ses sollicitudes, aux institutions économiques dont il énumère quelques-unes, mais il ne les sépare pas de l'esprit chrétien, sans lequel les réglementations minutieuses ne serviraient qu'à fournir des prétextes et des armes aux conflits.

En effet, la propension naturelle de quiconque amasse des bénéfices, quelque surabondance qu'elle lui apporte, sera toujours à s'en dessaisir le moins possible, et à n'en faire le sacrifice que sous l'empire de la crainte ou de l'intérêt, de même que la tendance de celui qui vit de son salaire quotidien, même si ce salaire lui donne la large suffisance, le portera toujours à trouver trop restreinte sa part des résultats de l'industrie à laquelle il coopère. Il y a trente ans, l'étonnement fut grand et voisin du scandale chez les économistes utilitaires, et des critiques s'élevèrent même des rangs des catholiques, lorsque l'éminent professeur d'économie politique de l'Université de Louvain, M. Ch. Périn, rompant résolument avec les errements de l'enseignement classique, posa à la base de la prospérité des nations la doctrine du renoncement[1]. L'Encyclique a découvert à tous les regards la source de ce renoncement dans l'esprit chrétien largement infusé chez toutes les classes de la société.

Loin de nous la pensée de méconnaître les inspirations heureuses et les tentatives fécondes des industries privées et des grandes compagnies qui, en dehors de l'inspiration chrétienne, — du moins avouée, mais parfois plus réelle que ne le disaient les dénominations et les statuts, — en face des Mame, des Harmel, des Ph. Vrau et C^e^, des Montgolfier, des Chagot et d'autres grands chrétiens, se sont efforcées de ménager aux travailleurs, et spécialement à la classe ouvrière, ce que Le Play a si justement

1. *De la Richesse dans les Sociétés chrétiennes.* 1^re^ éd., 2 vol. in-8, Paris, 1861; — 3^e^ éd., revue et corrigée, 2 vol. in-12, Paris, 1882.

nommé les subventions appelées à combler les lacunes du salariat. Mais les déceptions qui ont suivi mainte fois les efforts et démenti les espérances qu'elles avaient fait naître, ces grèves éclatant soudain chez les populations les plus richement dotées de ces institutions bienfaisantes, nous donnent la preuve que les organisations économiques les plus avantageuses ne suffisent pas seules et par elles-mêmes à maintenir ou à rétablir l'harmonie. On propose de recourir à des organisations nouvelles qui substitueraient la réglementation légale et l'intervention administrative à l'initiative privée plus féconde et plus efficace dans ses efforts, au risque d'accroître l'antagonisme, en remplaçant l'entente amicale par la défiance mutuelle qui naît de la préoccupation exclusive d'étendre et de faire valoir ses droits. N'est-il pas évident que, par cette tactique, loin d'entrer dans les vues du Souverain Pontife qui assigne un tout autre rôle à l'État, on risque de restreindre et de retarder l'efficacité de cette action chrétienne qu'il recommande avant tout?

Nous croyons nous inspirer du véritable esprit de l'Encyclique en concluant que faire de la participation aux bénéfices le mode de rémunération nécessaire de l'avenir, c'est préparer le trouble, au lieu de le prévenir ou de le dissiper, dans les rapports entre patrons et ouvriers; étouffer dans l'âme des premiers le sentiment de leur devoir moral envers leurs subordonnés devenus leurs égaux et leurs rivaux, et, en amenant l'incertitude dans le sort des derniers, leur ménager des déceptions cruelles.

P. FRISTOT.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

## QUESTIONS D'IMPOTS : IMPOT PROGRESSIF

(Fin[1])

### II

L'appareil du livre de M. Stourm est tout scientifique. Aussi l'auteur s'attache à donner dès la première page une définition exacte de l'impôt. Une fois la définition admise, le reste, bien des choses du moins, suit par une série de déductions logiques. C'est ainsi que le but, la raison d'être de l'impôt étant bien établi, lequel est uniquement de « subvenir aux besoins des services publics », *ipso facto* est écarté le système de ceux qui voudraient lui assigner toute autre fonction, comme celle de niveler plus ou moins rapidement les fortunes.

Or, telle est la grande machine de guerre imaginée par ceux qui veulent faire du socialisme autrement que par les faits brutaux et violents. Tous se plaignent de la mauvaise distribution de la richesse. Les uns ont trop; beaucoup n'ont pas assez. Il y a accumulation, pléthore, engorgement sur certains points; disette, atrophie, inanition ailleurs. N'y aurait-il pas moyen, un moyen lénitif et doux, de rétablir l'équilibre? Oh! pas de spoliation. Surtout pas de bombe. Le but n'est pas de détruire, mais d'empêcher les accaparements. Ravachol est vieux jeu. Au lieu de faire sauter, mieux vaut arriver à se nourrir, loger, vêtir de ce qu'ont de superflu certains particuliers.

Pour en arriver là, que l'on impose le moins possible, que l'on n'impose même pas du tout les moins bien doués du côté de la fortune, et qu'au contraire on accroisse d'autant la part des autres. Plus ceux-ci seront riches, plus leur part sera lourde, de telle sorte qu'à un certain degré dans l'échelle de l'aisance les taxes seront si fortes qu'il n'y aura presque plus d'avantage à chercher à s'élever encore. L'accumulation des richesses sur quel-

1. V. *Études*, 15 octobre 1894.

ques têtes sera arrêtée : il en restera davantage pour les autres à se partager. C'est l'impôt progressif.

On le comprend, M. Stourm repousse ce prétendu impôt, parce qu'il n'y reconnaît pas les caractères que doit présenter le véritable impôt. Or, ce que l'État a le droit de prélever sur la fortune des citoyens, c'est l'impôt, et pas autre chose.

Toutefois, si l'impôt progressif est condamnable comme moyen d'égaliser les fortunes, il faut cependant constater qu'il existe, qu'il fonctionne, en Angleterre, en Suisse, en Prusse... Sans doute. Mais, dans ces pays, l'échelle des droits a peu de degrés ; elle s'arrête tout court à quelques pieds du sol battu par la foule des prolétaires. En Prusse, par exemple, alors que les revenus inférieurs à 900 marks sont exemptés de tout impôt, ceux de 900 à 1 050 marks en payent 6 d'impôt seulement; tandis que ceux qui ont 10 500 marks de revenu payent 3 p. 100, ceux qui en ont 100 000 et au-dessus, 4 p. 100.

Dans ces conditions, il semble bien que l'impôt progressif est moins attaquable, moins irrationnel. La richesse confère bien des devoirs. Un d'eux n'est-il pas de contribuer aux dépenses communes plus que ne l'exigerait la proportion stricte des parts? Ainsi fait-on souvent dans ces groupements d'hommes où se trouvent quelques riches : ceux-ci tiennent à honneur de donner davantage... Sans doute, Adam Smith a écrit : « La dépense du gouvernement est, à l'égard des individus d'une même nation, comme les frais de régie sont à l'égard des propriétaires d'un grand domaine, qui sont obligés de contribuer à tous ces frais à proportion de l'intérêt qu'ils ont respectivement dans ce domaine ; » et ainsi la stricte proportionnalité satisferait pleinement aux exigences de la stricte justice. Mais considérons deux blocs de 100 000 francs de revenu. D'après la comparaison de Smith, ils doivent contribuer également aux dépenses communes. Or, le premier bloc de 100 000 est en fait divisé entre 20 familles, et doit faire vivre 80 personnes ; le second est la propriété d'un seul. La stricte justice demande-t-elle que le fisc opère uniformément les mêmes retranchements sur ces deux blocs de revenu? Les frais du gouvernement d'une nation sont-ils donc absolument de même nature et de même ordre que les frais causés par la gestion d'un domaine commun? Il le faudrait pour que ce qui est exactement vrai dans un cas le soit aussi exactement dans

l'autre. Si les liens et les devoirs réciproques qui unissent ensemble, sous un même gouvernement, des concitoyens riches et pauvres ne peuvent être représentés dans leur plénitude et leur haute élévation morale sous la forme d'une simple relation de copropriété, est-il absolument exact de dire que, du moins au point de vue des sacrifices pécuniaires exigés par la gestion des intérêts nationaux, ces concitoyens se trouvent ensemble sur le même pied que les divers copropriétaires d'un même immeuble? Contribuer plus largement aux frais communs, c'est peut-être aussi le moyen pour la grande fortune de se faire pardonner, de se faire accepter plus facilement. On sait alors qu'une certaine agglomération de richesses rapporte plus à l'État, c'est-à-dire à tous, que si ces mêmes richesses reposaient sur plusieurs têtes. En Prusse, 100 propriétaires de 1 050 marks acquitteront à eux tous 900 marks de contribution; 10 propriétaires de 10 500 marks payeront ensemble 3 000 marks; un seul propriétaire de 105 000 marks en payera 4 000.

Mais ici M. Stourm nous arrête en nous montrant que tous ces tarifs sont arbitraires. En Prusse, il y a cinq ans, les riches payaient 3 pour 100; aujourd'hui ils payent 4. Pourquoi pas 5? Étant arbitraires, ils sont essentiellement mobiles : toute attaque rationnelle contre eux les trouvant sans défense. Or, des tarifs si facilement modifiables, dans quel sens seront-ils poussés, déplacés, à chaque changement de majorité, à chaque mouvement d'opinion? Étant donnée la tendance d'un chacun à rejeter, quand il le peut, toute charge qui le gêne sur les épaules d'autrui, le sens du mouvement est tout indiqué d'avance. Les plus nombreuses épaules s'entendront pour s'exonérer complètement; sur ce point l'accord est facile. Celles qui ne pourront espérer l'exonération complète demanderont du moins à leurs voisins plus heureux de reporter le plus possible de charge sur de plus riches. Comment ne pas les écouter? L'exonéré d'aujourd'hui ne peut-il devenir demain par son travail, par un petit héritage, l'imposé d'une des dernières classes, et ainsi de suite? L'impôt progressif tend donc par sa nature à devenir excessif, écrasant pour les riches, à devenir niveleur. En Angleterre, sir William Harcourt vient de faire voter un droit de 8 pour 100 sur les héritages de 1 million de livres. C'est déjà quelque chose de payer 8 pour 100, alors que tant de capitaux en rapportent à peine 2 1/2

ou 3, alors surtout que certaines portions de l'héritage, châteaux, parcs, etc., ne rapportent rien, ou sont occasion de dépenses. Puis le même héritage peut changer deux, trois fois de mains en peu d'années. Et, derechef, pourquoi 8, et non pas 10, 12 ?

Le pied sur cette pente, comme ce n'est pas le même homme qui impose et qui paye, comment, où s'arrêter ? En France, un projet récent proposait d'établir sur les héritages de vingt millions, en ligne directe, un droit de 10,25 pour 100 ; entre non-parents, un droit de 24,50 pour 100. Le nouveau projet de M. Poincaré ne va pas tout à fait aussi loin. Il se contente d'établir sur les parts d'héritage dépassant 1 million, une taxe de 18,50 pour 100 entre parents au delà du sixième degré et entre personnes non parentes, de 12 pour 100 entre frères et sœurs, de 7 pour 100 entre époux, de 2,50 en ligne directe. Ce projet a de grandes chances d'aboutir. Les partisans de l'impôt progressif, si nombreux à la Chambre, le voteront, à cause du principe. Comme la proposition émane du gouvernement, la majorité n'aura pas de peine à se compléter. Mais déjà les partisans de l'impôt progressif déclarent qu'ils ne sont pas satisfaits. Ils s'efforceront d'amender le projet dans leur sens. S'ils n'y réussissent pas une première fois, nul doute qu'ils y reviendront ; et que répondre à leurs arguments, une fois accepté le principe de la progressivité ? Le tarif de 2,50 pour 100 est appliqué en ligne directe dès que les parts individuelles atteignent 250 000 francs. Au delà, il demeure toujours le même. Pourquoi cet arrêt subit de la progression dans ce cas spécial, alors que la progression augmente jusqu'à ce que les parts aient atteint 1 million, quand il s'agit de successions autres que les successions en ligne directe ? Pourquoi, une fois le principe de la progression admis, conserver le même tarif, quand il s'agit de parts de 1 million, et quand il s'agit de parts dix fois, cent fois plus fortes ? Si la progression est juste quand elle s'attaque aux petites et moyennes fortunes, pourquoi cesserait-elle de l'être quand il s'agit de grosses, très grosses fortunes ? etc., etc. Dès lors, quelle règle pratique tenir pour l'expression stable de la justice ? Dans une réunion d'hommes, avons-nous dit, il est bon et fréquent que les plus riches acquittent plus que leur part des frais communs. Mais dans ce cas du moins, il y a des limites nettes et un titre certain à ces largesses. Le riche se taxe lui-même plus que les autres ; il le fait à titre de générosité ;

il le fait s'il le veut, autant qu'il le veut ; et celui qui se montre généreux est récompensé par l'estime, peut-être par l'affection et le respect. Un impôt progressif voté par les élus du suffrage universel ne présente aucun de ces caractères, aucune de ces garanties de modération et d'équité.

Mais un autre motif également très puissant détermine M. Stourm à rejeter l'impôt progressif, même avec un tarif modéré, et indépendamment de toute mauvaise tendance égalitaire. C'est que nulle progression, même faible, ne peut être établie que si le revenu est connu, que si le revenu global de chaque citoyen apparaît aux yeux des taxateurs. Avec le système actuel, strictement proportionnel, on taxe chaque objet isolément. C'est... un champ,... une maison,... un titre de bourse ; cela fait, on ne s'inquiète plus de rien. Que le même homme en possède mille ou un seul, peu importe. Dans un cas, il paye mille fois ; dans l'autre, une ; et c'est tout. Le fait même de l'agglomération ne change rien à la taxe ; l'État, le fisc n'a pas à en connaître. Mais si le plus ou moins d'agglomération des richesses agit sur le tarif de leur taxation, force est bien de chercher à se rendre compte de cette accumulation elle-même.

Pour y parvenir, deux moyens sont employés, soit isolés, soit combinés entre eux : la déclaration faite par les contribuables eux-mêmes, comme en Italie ; ou l'imposition d'office, sur estimation faite de haut par l'administration, système qui domine en Prusse. Si on admet la déclaration, quelle prime au mensonge ! Et si le serment est exigé, que de faux serments ! Partant, quelle action démoralisatrice ! Il n'est pas bon que les institutions d'un pays tendent à avantager le fraudeur le plus audacieux. En Italie, d'après les rôles de 1891, les notaires ne jouiraient que d'un revenu moyen de 790 francs, les avocats de 810 francs, les médecins de 480 francs, les professeurs de 309 francs, les publicistes de 474 francs. Quelles fraudes de pareils chiffres supposent ! Mais si on procède par imposition d'office, voit-on d'ici l'effet d'une pareille méthode dans un pays divisé comme le nôtre. Quelle impartialité, quelle justice attendre soit de commissions où les municipalités seraient largement représentées, quand il s'agirait de faire payer des adversaires ou des amis, soit de fonctionnaires opérant sur des contribuables, objets des recommandations personnelles ou des inimitiés tenaces de M. le préfet ?

Dans les emprunts à faire aux pays étrangers il est besoin de grande sagesse ; et de ce que ces divers modes d'imposition fonctionnent tant bien que mal en certaines contrées, il ne faut en rien conclure pour nous, si la situation chez nous n'est pas la même. Or, en France, dans l'état de division où nous nous trouvons, qui donc verrait de sang-froid le gouvernement, celui du jour et celui de demain, armé du pouvoir de taxer son revenu ? Cette répulsion date d'ailleurs de loin ; et, comme le fait remarquer notre savant auteur, c'est par haine de la taille, des vingtièmes et de la capitation, qu'en 1789 on voulut absolument écarter du nouveau système fiscal toute mesure inquisitoriale. Aujourd'hui comme alors, le meilleur procédé fiscal est celui qui s'adapte le mieux à l'état social, aux traditions et au tempérament particulier du peuple chez qui il doit fonctionner (p. 175). Rechercher en théorie, en l'air et *a priori*, quelle pourrait bien être la meilleure forme d'impôts, ce serait sans doute renouveler dans un autre ordre d'idées les subtiles et interminables discussions sur la meilleure forme de gouvernement, la meilleure en soi, *in se*. Mais la meilleure forme de gouvernement pour chaque peuple, à chaque phase de son histoire, est celle pour laquelle il est alors fait, qui cadre le mieux pour l'heure avec ses aspirations, ses besoins, l'ensemble de ses défauts et de ses qualités actuels. De même pour l'impôt ; et à prendre la question de l'impôt progressif à ce point de vue, on n'est pas éloigné de comprendre les douloureuses inquiétudes de ceux qui en redoutent pour notre France contemporaine la dangereuse expérience.

Notons encore en passant que cette répulsion invincible du caractère français pour toute recherche directe des fortunes s'oppose à l'établissement de tout impôt sur l'ensemble des revenus, que cet impôt soit progressif, ou qu'il soit simplement proportionnel.

En France donc, pour éviter toutes ces recherches pénibles, on préféra taxer les biens eux-mêmes, sans s'occuper de celui qui les possédait. Mais pouvait-on atteindre par là à un degré suffisant de proportionnalité dans l'impôt ? D'abord, un certain nombre de biens ne furent pas taxés : il en fut ainsi longtemps de toutes les valeurs mobilières ; il en est encore ainsi des créances hypothécaires et chirographaires, des fonds d'État, des traitements, salaires, pensions. Puis les patentes établies par classes de profes-

sion et d'après l'importance des loyers professionnels, ne sont guère proportionnelles aux bénéfices, si variables, que différentes personnes, obligées cependant au même decorum extérieur, retirent de la même profession. On chercha donc s'il n'y aurait pas moyen d'atteindre plus proportionnellement les ressources réelles des individus, non par un procédé d'inquisition directe, mais par l'intermédiaire d'un signe matériel, extérieur, ostensible, variant assez généralement avec les ressources des particuliers. Le loyer parut fournir ce signe cherché. Et en effet, le plus habituellement, nous nous logeons d'après les ressources dont nous disposons. On crut donc bien faire en superposant aux impôts portant sur les principales sources de revenus, un autre impôt qui frappât l'ensemble du revenu, manifesté extérieurement.

Grâce à ce second impôt, ceux qui ne seraient pas suffisamment taxés par ailleurs, à cause de la composition même de leur fortune, seraient ici plus fortement atteints ; ceux au contraire que les autres impôts atteindraient un peu trop, par suite, par exemple, d'une dépréciation de leurs biens, verraient leur part proportionnelle d'impôts diminuer par rapport aux premiers. Les uns payaient 10 sur leurs terres ; étant moins somptueusement logés, ils payeraient 3 ou 4 d'après leur logement. Les autres n'acquittaient que 2 ou 3 sur leurs biens ; mais, mieux logés, ils payeraient 7 ou 8 du fait de leur logement. Ainsi les inégalités seraient diminuées. On en vint donc à taxer les loyers par l'impôt mobilier. M. Stourm a, semble-t-il, mille fois raison de préférer pour nous autres Français cette méthode d'imposition à tout système qui reposerait sur la recherche directe des revenus de chaque citoyen.

Seulement, cette supériorité relative étant accordée, on peut se demander — et on s'est demandé — si jusqu'ici on s'était bien servi de ce signe pour atteindre la chose ; si on interprétait bien la valeur du signe comme signe, au lieu de s'arrêter fautivement à considérer le signe, en lui même, indépendamment de ce qu'il signifie. Comment procède-t-on aujourd'hui ? Le montant des loyers d'une commune est connu : on connaît aussi la somme que l'impôt doit fournir. On divise par cette somme le montant des loyers ; cela donne 10, 12 pour 100. Chaque loyer est ensuite taxé d'après ce quotient, proportionnellement à son montant. Est-ce bien là se servir rationnellement de cette base d'impôt ?

Car, nous le savons, on ne taxe les loyers que pour arriver par là à taxer les revenus, et on prétend bien sans doute, selon que la justice le demande, arriver à taxer les revenus aussi proportionnellement que possible. Eh bien, pour y parvenir, suffit-il de faire varier le montant de l'impôt proportionnellement au montant des loyers, tout simplement? Cela suffirait si le loyer augmentait et diminuait dans la même mesure que le revenu. Par malheur, il n'en est pas ainsi. Il en est des loyers comme d'autres dépenses, du pain, par exemple. La dépense du pain, dans les petits ménages, représente parfois jusqu'à 28 pour 100 du montant des dépenses totales. Plus on monte dans l'échelle sociale, plus l'importance de la dépense du pain diminue relativement à l'ensemble du budget annuel. Dans les familles aisées, c'est à peine 2 pour 100 que l'on consacre à acheter du pain. En fait de logement la même remarque s'impose. C'est un fait mille fois constaté. Plus les revenus d'une famille augmentent, moins est grande d'ordinaire la part représentée dans le budget total par la dépense du loyer. Si donc vous imposez les loyers tout naïvement à tant pour cent, quelle que soit leur importance, en conservant toujours le même tarif, vous ne frappez nullement les revenus proportionnellement. Votre impôt est non proportionnel, mais progressif, et progressif à rebours.

Soit deux loyers dans une même ville taxés à 10 pour 100; l'un, de 2 000 francs, paye 200 francs d'impôt; l'autre, de 3 000, en paye 300. Mais le premier est occupé par une famille ayant 10 000 francs de revenu : c'est 2 pour 100 de son revenu qu'elle acquitte; l'autre est occupé par une famille ayant 30 000 francs de revenu : l'impôt descend à 1 pour 100. La famille la plus aisée est la moins taxée. Votre égalité apparente recouvre une injustice. Mais comment alors rendre cet impôt juste, c'est-à-dire proportionnel? Comment? En lui donnant l'apparence de la progression. Les revenus augmentent beaucoup plus rapidement que les loyers. Donc pour atteindre proportionnellement les revenus, il faut une taxe progressive sur les loyers pris comme signes. D'ailleurs cette taxe progressive n'offrirait pas les mêmes inconvénients que les impôts réellement progressifs. Elle ne serait établie que comme moyen d'atteindre une vraie proportionnalité. Elle aurait donc une base et une limite rationnelles, qui l'empêcheraient de verser facilement dans les abus à craindre des im-

pôts vraiment progressifs. Sans doute la corrélation à établir entre les modifications dans les revenus et les modifications parallèles dans les loyers serait difficile à établir d'une manière parfaite. Il y aurait donc là une petite place à des évaluations plus ou moins arbitraires. Mais serait-il donc si impossible d'approcher très sensiblement de la vérité, du moins pour la grande généralité des cas? Et depuis quand l'impossibilité de parvenir à la perfection dispense-t-elle du devoir de renoncer à un état manifestement injuste, quand on a la certitude de pouvoir se rapprocher bien davantage de la justice? Enfin, alors même qu'on ne parviendrait pas à éviter une progression un peu trop forte dans cet impôt, une chose contribuerait à rendre moins dangereuse et moins odieuse cette exagération même, c'est que, ne l'oublions pas, il s'agit là d'un impôt seulement partiel, et non unique, d'un impôt de superposition. Comme les autres impôts sont simplement proportionnels, et que même quelques-uns se rapprochent un peu trop d'une espèce d'impôt de capitation (taxes sur tous objets de consommation commune : vin, tabac, sel, sucre, blé....) il faudrait une exagération étonnante dans cette seule partie de l'impôt pour que l'impôt devienne, considéré dans son ensemble, difformément improportionnel et progressif.

L'impôt mobilier tel qu'il est actuellement appliqué recouvre d'ailleurs parfois bien d'autres injustices. Nous venons de voir que son fonctionnement suppose à tort que les revenus et les loyers varient selon la même proportion. Or, il y a des cas où l'augmentation du loyer est signe d'une augmentation non de revenu, mais de charges. Que dire alors du système qui consiste à faire varier l'impôt dans le même sens que le loyer, avec l'intention marquée de suivre ainsi les variations des ressources des contribuables?

Voilà un père de cinq enfants. Ses enfants grandissent. Bientôt il leur faut un peu plus d'espace. Il doit changer de logement, en prendre un plus vaste, sans que pour cela ses revenus se soient accrus. Au lieu d'un loyer de 1 000 francs, il en prend un de 1 500 francs. Et vous profitez de ce changment pour augmenter ses impôts. Si le taux est de 10 pour 100 là où il habite, vous allez exiger de lui 50 francs de plus. Même dans une ville comme Paris, à cause des réductions accordées aux petits loyers, ce sera 80 francs de plus qu'aura à verser ce malheureux père de fa-

mille, coupable de vouloir loger plus décemment et plus hygiéniquement sa famille ; et cela au moment même où sa famille grandissante lui impose un surcroît considérable de dépenses. Des cas semblables se présentent tous les jours, et souvent se trouvent ainsi paralysées les bonnes intentions du législateur, là où les municipalités ont réduit la cote des faibles loyers afin de compenser ce qu'ont d'excessif pour les petites gens les charges de l'octroi. A Paris, les loyers matriciels de moins de 400 francs sont complètement exemptés ; de 4 à 600 francs ils payent 6,50 pour 100 ; de 6 à 700, 7,50, et ainsi de suite jusqu'à 1 100 francs ; à 1 100 et au-dessus le plein tarif est appliqué, soit actuellement 12,30 pour 100. Sur qui l'octroi pèse-t-il plus lourdement que sur les familles les plus nombreuses ? Précisément celles-là ne peuvent profiter de l'exemption, au moins partielle, décrétée en leur faveur, parce que, à moins d'être non dans la gêne, mais dans la dernière misère, elles ne peuvent consentir à se loger assez à l'étroit pour en avoir le profit.

Mais ce n'est pas seulement la présence des enfants qui devrait exercer une action sur l'évaluation des ressources de la famille au moyen du loyer occupé. Il y aurait encore lieu de tenir compte des membres adjoints, surtout s'ils sont à la charge du père de famille.

Voici à Paris un loyer matriciel de 1 200 francs imposé au plein tarif ; mais deux vieux parents le partagent avec le reste de la famille. Évidemment dans ce cas un pareil loyer n'indique pas, ne signifie pas un revenu digne de toutes les rigueurs du fisc. En règle générale, il semble que, pour établir plus rationnellement l'impôt mobilier, on pourrait combiner le montant du loyer avec le nombre des personnes qui l'habitent. Un loyer de 400 francs occupé par une seule personne, de 600 francs occupé par 2 personnes, de 800 francs occupé par 3 personnes, peuvent très bien indiquer des positions à peu près semblables. Actuellement ils donnent lieu à trois taxations très différentes. Tel loyer de 600 francs abrite père, mère, 3 enfants âgés, 2 jeunes gens et une jeune fille ; tout ce monde manque de travail, n'a pas de position. A côté, un vieux garçon occupe un petit logement de 400 francs. Il est exempté d'impôts, et on réclame plus de 30 francs au père de famille miséreux !

Est-ce là tout ce qu'on peut adresser de critiques à l'impôt

personnel mobilier tel qu'il est actuellement compris et pratiqué ? Ce que nous en avons dit jusqu'ici est vrai, quel que soit le lieu où on observe son application. Que si maintenant nous comparons son fonctionnement de ville à ville, là encore il nous apparaîtra mal assis, mal interprété, plein d'injustice. Ne le perdons pas de vue, c'est le revenu que l'on veut atteindre par le loyer. Or, dans la plupart des cas, le taux de l'impôt varie peu de ville à ville. Ici, ce sera 10, ailleurs 11, plus loin 12 pour 100; de sorte qu'un loyer de 2 000 francs payera en un endroit 200 francs, dans un autre 220, en un troisième 240 francs. Mais un même chiffre de loyer peut, d'après les localités, laisser deviner des revenus très différents. Il y a des villes où les logements sont très chers ; ailleurs c'est le contraire qui a lieu. Dans certaines localités en décadence, des fortunes très opulentes seront à l'aise dans des logements de 2 000 francs. A Paris, ces mêmes personnes consacreraient 4, 6, 10 000 francs à se loger, c'est-à-dire qu'à Paris elles auraient à payer 2, 3, 5 fois plus d'impôts. Est-ce là l'égalité tant vantée devant la loi, surtout devant les lois de finances ?

Peut-être M. Stourm s'est-il un peu trop contenté de montrer que notre impôt actuel était préférable à un impôt direct sur le revenu, sans assez parler des moyens possibles de le rendre moins imparfait, de l'améliorer. D'autres d'ailleurs s'en occupent, on le sait. N'est-ce pas, en effet, à cela que tend le projet d'impôt nouveau présenté par M. Burdeau, et connu sous le nom de taxe d'habitation et de taxe sur les domestiques ? Ce nouvel impôt, d'après le projet de l'ancien ministre des finances, tient compte des charges occasionnées par les enfants, et de la valeur différente du loyer, comme signe du revenu, dans des localités différentes; la taxe sur les domestiques peut être considérée jusqu'à un certain point comme établissant quelque chose de cette progressivité de l'impôt basé sur le loyer, que nous avons déclarée désirable pour parvenir à atteindre les revenus d'une façon proportionnelle. Il y a donc là un essai intéressant pour se rapprocher davantage de la juste répartition des charges fiscales. D'autres jugeront de sa valeur. Nous nous contenterons d'une remarque, c'est que souvent la présence d'un second domestique, cause d'un accroissement considérable d'impôt, sera nécessitée par la présence d'un enfant au berceau ou de plusieurs enfants peu

âgés. Or, tout ce qui va en France à taxer plus lourdement les familles les plus nombreuses est en opposition directe avec le premier besoin de notre patrie, qui est précisément de faciliter l'existence de ces mêmes familles. Sans doute une déduction est admise dans l'impôt du fait d'avoir des enfants, mais s'il est des cas où la déduction promise doit dépasser l'augmentation provenant de la présence de deux domestiques, il en est d'autres où les deux opérations s'équilibreront à peu près ; d'autres encore où l'augmentation ne sera compensée que partiellement ; d'autres même où elle pèsera tout entière sur les familles nombreuses, parce que le projet ministériel restreint à des limites trop étroites les cas où sera admise la déduction pour cause d'enfants.

Enfin, quel que soit le projet modificateur qui l'emporte, il ne faudrait pas perdre de vue qu'à vouloir trop forcer les grosses cotes, et peser trop lourdement sur les moyens et gros revenus, on serait exposé à provoquer des bouleversements assez considérables, dont nombre de propriétaires auraient à souffrir sans avantage aucun pour le Trésor. Déjà tel locataire d'un beau logement de 15 000 francs, en entendant parler de la très forte augmentation d'impôt qui résulterait pour lui de l'adoption du projet de M. Burdeau, a signifié à son propriétaire qu'il ne renouvelait plus son bail. Une augmentation trop sensible des impôts généraliserait ce mouvement et appauvrirait le Trésor, en diminuant la valeur d'une foule de propriétés. Les taxes modérées sont encore celles qui profitent le plus au fisc. Il est vrai que les besoins de l'État sont si énormes, qu'il faut bien que les taxes le soient aussi elles-mêmes un peu. On ne saurait trop répéter — et c'est sur cette pensée que nous voulons finir — qu'il y aurait un véritable péril national à continuer encore cette politique de gaspillage financier qui enfle sans cesse et sans mesure les chiffres de nos budgets, alors que notre population demeure stationnaire, et que la fortune nationale semble cesser de s'accroître, si même elle ne tend déjà à diminuer.

P. FORTIN.

# JEAN-BAPTISTE DE ROSSI

Le 20 septembre dernier, s'est éteint un des plus grands savants que le monde ait connus et un des hommes qui ont le mieux mérité de la religion et de l'Église. Jean-Baptiste de Rossi avait forcé l'admiration et le respect des savants non catholiques eux-mêmes ; ils l'avaient appelé le « créateur de l'archéologie chrétienne *scientifique* ». Le soixantième et le soixante-dixième anniversaire de sa naissance, en 1882 et en 1892, furent des fêtes que d'un mot italien on pourrait appeler *mondiales :* les principales sociétés savantes et les plus illustres représentants de l'érudition dans tous les pays s'y rencontrèrent pour lui rendre hommage, comme au maître de tous. Le deuil pour sa mort n'est pas moins universel. Né à Rome le 23 février 1822, Jean-Baptiste de Rossi fit de brillantes études classiques au Collège Romain, et conquit ensuite avec distinction le bonnet de docteur en droit. Mais un attrait irrésistible l'emporta de bonne heure vers les parties les moins explorées de l'archéologie chrétienne. Ses premiers pas dans cette carrière furent guidés par le P. Joseph Marchi, de la Compagnie de Jésus, alors conservateur des catacombes. M. de Rossi n'a pas manqué une occasion de témoigner sa haute estime et son affection pour son initiateur. Il l'appela toujours « mon maître », alors qu'il avait déjà dépassé de si loin tous ses prédécesseurs par des vues de génie et des œuvres sans pareilles. Si le P. Marchi a eu le mérite de donner une impulsion nouvelle à l'exploration depuis trop longtemps négligée de la Rome souterraine, et s'il a fait lui-même d'importantes découvertes, cependant son principal honneur auprès de la postérité sera d'avoir encouragé les débuts de M. de Rossi.

Celui-ci n'avait que vingt ans, quand le P. Marchi lui persuada d'entreprendre le recueil des inscriptions chrétiennes de Rome. L'exécution de ce projet, suivant la méthode scientifique immédiatement conçue par le jeune archéologue, devait lui coûter un travail énorme. Il voulait en effet retrouver et publier, non seulement toutes les inscriptions qui subsistaient au-dessus ou au-dessous du sol de la ville éternelle, mais encore celles qui, emportées de Rome ou perdues, soit par l'usure du temps, soit par la faute des hommes, avaient pu laisser quelques traces dans

d'autres documents. Il savait que beaucoup de ces textes épigraphiques ont été copiés autrefois sur place par des pèlerins pieux ou des amateurs d'antiquités.

Pour mettre la main sur ces anciennes copies, il fallait explorer toutes les bibliothèques d'Europe, dépouiller une infinité de collections imprimées et manuscrites. C'est ce que fit M. de Rossi ; mais on comprend que ses *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*, qu'il avait commencé de recueillir en 1842, n'aient pu être livrées au typographe qu'en 1857. Les difficultés spéciales de l'impression, surtout de la reproduction parfaite des originaux, à laquelle tenait le consciencieux épigraphiste, firent même que le premier volume ne put paraître qu'en 1861. Pie IX avait, dès 1846, pris à sa charge les frais de cette grande publication, inaugurant ainsi magnifiquement les témoignages de faveur qu'il n'a cessé de donner à M. de Rossi, et que son successeur a continués avec la même libéralité.

Le second volume des *Inscriptiones* n'a été publié qu'en 1888, et il est loin d'épuiser tout ce que l'éditeur avait déjà réuni et classé de ces documents si précieux pour l'histoire du christianisme à Rome et pour la connaissance des croyances, des rites et des institutions de l'Église primitive.

M. de Rossi appelait son recueil des Inscriptions les archives générales de la Rome chrétienne des premiers siècles. Mais cette partie de son œuvre, malgré son importance hors ligne, ne peut être bien appréciée que des érudits. Plus connues du grand public sont ses découvertes dans la nécropole souterraine, qui a reçu les dépouilles de tant de martyrs et de pieux fidèles, depuis les temps apostoliques jusqu'après le triomphe définitif de l'Évangile.

Il est vrai que les trois splendides volumes de sa *Roma sotterranea*, écrits en italien, n'ont été traduits intégralement dans aucune autre langue. Mais des résumés excellents, et approuvés par le maître lui-même, en ont été publiés en Angleterre par MM. Spencer et Northcote, en France par M. Allard et par M. le comte Desbassayns de Richemont, en Allemagne par le docteur F.-X. Kraus. Le *Bollettino di archeologia cristiana*, complément périodique du grand ouvrage, a eu son édition française en 1863, par les soins de l'auteur lui-même, et de 1867 à 1879 par les

soins de M. l'abbé Martigny, auquel a succédé M. l'abbé Duchesne en 1880. D'autres publications d'un genre plus populaire ont heureusement exploité la *Roma sotterranea :* il suffit de nommer l'*Esquisse de Rome chrétienne*, de l'abbé (depuis Mgr) Gerbet; les *Trois Rome* de l'abbé Gaume; la *Sainte Cécile* de Dom Guéranger, et enfin (*last, non least*, diraient les Anglais), la *Fabiola* du cardinal Wiseman. Qu'il nous soit permis de rappeler que les *Études*, par la plume compétente du P. de Buck, bollandiste, ont largement fait connaître à leurs lecteurs, dès 1865, la méthode de M. de Rossi, ses grandes découvertes au cimetière de Calliste et les premiers volumes des *Inscriptiones* et de la *Roma sotterranea.*

Dans l'avant-dernier numéro de son Bulletin d'archéologie chrétienne, publié peu de mois avant sa mort, rendant compte des nouvelles recherches qu'il dirigeait dans la « crypte historique des célèbres martyrs Prote et Hyacinthe », le savant septuagénaire se reportait à la découverte de cette crypte, faite en 1845, par « son maître le P. Joseph Marchi, d'illustre mémoire » : « J'y fus présent, ajoute-t-il, et j'en conserve encore toute vive la mémoire et la pieuse émotion. » Remarquable en effet à divers titres, cette découverte le fut notamment à cause de ce fait « unique en son genre, dans l'état actuel de la science de la Rome souterraine et de l'archéologie chrétienne », à savoir qu'on trouva la niche sépulcrale de saint Hyacinthe absolument intacte et telle qu'elle avait dû être construite à la hâte, aux jours mêmes du martyre, « encore close, avec son inscription primitive en place, et contenant toujours les reliques ». Celles-ci consistaient en « un amas de peu de cendres et d'ossements consumés enveloppés dans un drap d'or et des aromates qui, après tant de siècles, exhalaient un parfum très pénétrant. » Les tombeaux des autres martyrs fameux ont tous été ouverts durant les huitième et neuvième siècles, et leurs restes transférés dans les basiliques audessus du sol ou dans l'intérieur de la ville. M. de Rossi, dans ses vastes explorations, n'a donc plus rencontré de reliques des corps saints; toutefois, les magnifiques trouvailles et même les surprises émouvantes ne lui ont pas manqué.

Mais s'il a été singulièrement heureux, c'est justice de dire, avec M. Kraus, que « jamais la fortune n'a favorisé un plus digne ». Il n'a pas ordonné un coup de pioche, pour rouvrir les galeries souter-

raines dont le secret était perdu depuis des siècles, sans avoir préalablement recherché et étudié tous les documents anciens qui pouvaient lui indiquer la place où il devait frapper. Aussi la plupart de ses découvertes, spécialement en ce qui concerne les grandes cryptes historiques, n'ont-elles été que la confirmation de ses calculs, et la récompense des peines qu'il s'était données pour reconstruire la topographie des catacombes, à l'aide des indices épars dans toute la littérature chrétienne des premiers siècles et du moyen âge. C'est surtout cet emploi fécond des anciennes données topographiques qui constitue l'originalité de M. de Rossi, et qui imprime à son œuvre le caractère *scientifique*. Il est vrai qu'Antoine Bosio, le Christophe Colomb des catacombes, comme l'appelle M. de Rossi lui-même, s'était déjà inspiré de cette méthode vers la fin du seizième siècle ; mais le résultat avait été maigre, soit parce que les documents à la disposition de Bosio étaient insuffisants, soit surtout parce qu'il manquait, pour les interpréter et les combiner, de cette sagacité, bien voisine du génie, qui devait se manifester à un si haut degré chez son successeur après trois siècles.

C'est en 1849 que M. de Rossi a commencé des fouilles dans les catacombes d'après ses propres idées. Dès 1851, presque pour son coup d'essai, il retrouvait la célèbre *crypte papale*, la sépulture officielle des papes au troisième siècle, dans le cimetière de Saint-Calliste et au voisinage de la crypte de Sainte-Cécile. Les trois volumes de la *Roma sotterranea*, publiés de 1864 à 1877, sont remplis presque en entier par la description complète de ce cimetière de Calliste, que M. de Rossi appelle « le gigantesque *archicimetière* de l'Église romaine ». Mais il y a là des trésors de renseignements inespérés, qui ne restent pas bornés aux glorieux morts ayant habité la nécropole ; qui embrassent plutôt toute la vie intérieure et extérieure de l'Église primitive, fidèlement reflétée dans les inscriptions, les peintures et les sculptures qui animent en quelque sorte cette ville de la mort. L'auteur y a ajouté des observations générales des plus précieuses sur l'ensemble des antiques cimetières chrétiens, aidé souvent par les études spéciales de son frère, M. Michel de Rossi, l'éminent géologue.

La disparition de Jean-Baptiste de Rossi, que l'Église et la science ne peuvent assez regretter, serait encore bien plus à

déplorer, si l'incomparable savant n'avait laissé fort avancées les descriptions et les explications qu'il promettait sur tant d'autres découvertes qui ont suivi celle de *Saint-Calliste*. Les disciples qu'il a formés nous les donneront. Heureusement aussi le *Bulletin,* où il rendait compte au fur et à mesure des résultats de ses recherches, n'est pas seulement ce que son titre semble indiquer, une feuille d'annonces ou de comptes rendus sommaires. Comme il l'a dit plus d'une fois lui-même, M. de Rossi visait plutôt à en faire un recueil de dissertations, qui fût à la fois le complément des volumes déjà parus et la préparation des volumes à paraître de la *Rome souterraine*. De la sorte, le *Bulletin* offre, avec l'historique des découvertes fait par leur auteur même, l'exposé motivé des conclusions qu'elles peuvent suggérer, et que personne n'aurait pu tirer avec autant de sûreté ni d'autorité que M. de Rossi. C'est ainsi que nous avons encore eu de sa main des études du plus haut intérêt sur le cimetière de Priscilla, une de ses plus récentes et de ses plus belles découvertes, où se sont ouverts des horizons nouveaux sur la propagation du christianisme dans les grandes familles de Rome dès le premier et le second siècle.

La *Rome souterraine*, toujours objet de beaucoup le principal des études de Rossi, ne l'absorbait pas uniquement. Dans son Bulletin, il enregistrait et appréciait, et souvent il complétait au moyen de ses propres recherches, toutes les découvertes de quelque importance qui se faisaient dans le domaine de l'archéologie chrétienne. La bienveillance pour tous les efforts sincères, la courtoisie parfaite pour des adversaires ou des fourvoyés, caractérisaient toujours ses observations et ses critiques : elles ne l'empêchaient pas d'écarter résolument, vertement au besoin, des tentatives qui ne s'inspiraient pas de la science sérieuse, qu'elles se fissent jour chez ses coreligionnaires ou chez des hétérodoxes.

Au reste, on venait de toutes les régions du monde s'adresser à ses lumières. Les sociétés savantes voulaient l'avoir non seulement pour associé, mais pour collaborateur : c'est ainsi que son concours fut demandé et accordé pour la nouvelle collection des *Inscriptions latines*, entreprise par l'Académie des sciences de Berlin ; notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres obtint qu'il l'aidât dans la publication des œuvres du célèbre Borghesi. Enfin, il avait encore employé une partie de ses forces expirantes

à écrire les prolégomènes du *Martyrologium Hieronymianum*, qu'il publia en commun avec M. l'abbé Duchesne, dans le volume des *Acta Sanctorum* que viennent de donner les RR. PP. Bollandistes.

Pour terminer, disons que Rossi, au témoignage de tous ceux qui l'ont connu intimement, joignit aux qualités éminentes du savant les vertus les plus estimables de l'homme et du chrétien. Nous ne relevons plus que sa fidélité inviolable à l'Église et au Pontife romain. Malgré toutes les tentations, il ne voulut jamais reconnaître à Rome d'autre souverain que le Pape. Il fallut les ordres de Pie IX pour le décider à entrer en relations avec le gouvernement usurpateur, après 1870, pour sauver les catacombes du vandalisme. La mission lui réussit, sans compromis aucun, sans bassesse, par l'autorité du prestige qu'il possédait dans le monde entier. Les mêmes motifs lui firent accepter depuis une place dans le conseil municipal élu de Rome.

L'appui constant, l'amitié même de Pie IX et de Léon XIII ont récompensé son attachement à leur cause et à leur personne. Tous les catholiques lui seront à jamais reconnaissants pour les lumières que ses travaux ont projetées sur les origines chrétiennes, comme aussi pour la gloire que son renom universel a fait rejaillir sur l'Église dont il était le fils dévoué.

Nous avons la confiance que les martyrs, dont il a ressuscité les souvenirs avec tant de zèle, lui font déjà fête dans le paradis. Néanmoins nous adressons à tous nos lecteurs les paroles de la belle inscription qu'on voyait au-dessus du portail de l'église de Castel-Gandolfo, le jour de ses obsèques : nous les transcrivons d'une intéressante notice qu'une main vénérée nous envoie de Marseille.

PRIEZ POUR LE REPOS
DE L'AME BÉNIE DU GRAND ARCHÉOLOGUE
COMMANDEUR JEAN-BAPTISTE DE ROSSI,
QUI, DANS LA SCIENCE FORMÉE PAR SON GÉNIE,
CHERCHA LA GLOIRE DE DIEU.

J. BRUCKER.

## HENRI VIII ET LES MONASTÈRES ANGLAIS[1]

Voilà un beau livre dont la manière sobre, érudite, calme et impersonnelle de parti pris, devient d'une éloquence poignante quand on peut le lire à l'ombre de ces grandes ruines monastiques dont l'Angleterre est semée. Des murs couverts de lierre, des voûtes défoncées, des arcades croulantes, et, entre ces débris, de jolis gazons bien frais, c'est le plus clair de l'œuvre de Henri VIII dans les couvents ; et j'y vois le symbole de l'Église anglicane telle qu'il l'a faite, telle qu'elle est aujourd'hui : une ruine entretenue coquettement.

Je comprends que le R. P. du Lac ait voulu collaborer à la traduction. Naguère, de sa fenêtre de recteur à Saint Mary's College, que de fois il a dû contempler ce qui nous reste des deux célèbres monastères cantorbériens, Saint-Augustin et Christ-Church ! L'hérésie avait fait son nid jusque dans les décombres; mais la vieille âme catholique, depuis longtemps envolée, jadis si vivante, était revenue s'abriter dans le collège des exilés.

Le livre du R. P. Dom Gasquet fut accueilli, il y a quelques années, avec la plus grande faveur par les revues catholiques et protestantes. Son érudition est de celles qui s'imposent; le ton est d'un calme qui désarme. La *Revue Critique*, par exemple, où l'on est si volontiers protestant, déclara le livre du moine « très probant, et d'une éloquence singulière malgré sa simpli« cité ». — « Je ne crois pas, ajoutait M. Ch. V. Langlois, qu'il « y ait de monographie plus solide dans la littérature historique « anglaise. Il y en a peut-être de plus conformes au goût insu-) « laire. Il n'y en a pas où brille une érudition aussi élégante et « aussi sûre, tant de sagesse et de bon goût. » (*R. C.* 7 avril 1890.

C'est donc une bonne œuvre que d'avoir mis ce solide ouvrage à la portée du public français. Car il ne faudrait pas croire que la littérature anglaise ait eu le monopole de certaines accusations sommaires et des condamnations en bloc à l'égard de l'ordre monastique. Tel auteur français dont on eût pu attendre un peu

1. *Henri VIII et les Monastères anglais*, par le R. P. Dom Francis Aidan Gasquet, de l'Ordre de Saint-Benoit, ancien prieur « de Saint-Gregory's Monastery », Downside, Bath. Traduction francaise, par J. Lugné-Philipon, en collaboration avec le R. P. du Lac, S. J. Paris, Lecoffre, 1894, 2 vol. in-8.

plus d'esprit critique, M. Taine, par exemple, croit tout, enregistre tout, argue de tout, sur la foi d'autorités comme l'évêque Latimer, le haineux Burnet et l'historien romancier Froude. (*Hist. de la littér. angl.*, t. II, p. 305.) On se demande à quoi sert d'être un homme d'esprit, quand on voit Taine nous raconter gravement qu'il y eut *des* couvents où *toutes* les religieuses furent trouvées enceintes. Or, D. Garnet nous apprend (t. II, p. 195) que dans treize comtés les émissaires royaux ne trouvèrent à accuser que vingt-sept religieuses; encore toutes, sauf une dizaine, furent plus tard pensionnées. Deux seulement demandèrent à quitter le cloître, et ce fut quand on leur eut pratiquement rendu la vie religieuse impossible.

Et puis, il faut savoir ce qu'étaient ces « Inquisiteurs » d'un genre nouveau. On sait ce qu'Henri VIII pensait de Th. Crumwell, leur chef; quand, au jeu de cartes, on lui donnait un *valet*, mot à mot un *coquin*, — c'est le sens du mot anglais *knave*, — il disait : « Ah! j'ai Crumwell. » Autocrate, hautain, détesté, impie et obscène, ancien pillard au siège de Rome sous Bourbon, protecteur des auteurs immondes du temps : tel est le chef. Sous lui sont des hommes dont M. Gairdner a pu dire, après avoir admis que la vie n'était guère édifiante dans les couvents : « Qu'un monastère quelconque d'Angleterre ait jamais renfermé une demi-douzaine de misérables tels que ces visiteurs, cela passe toute conception. Il y a de quoi donner la nausée. »

Ils sont quatre : le Dr Layton, — un mauvais prêtre, cela va sans dire, — dont les lettres « souillent la main qui s'y pose » et trahissent une imagination ordurière; qui détaille les grossièretés avec la complaisance d'un paysan qui étale son fumier; dont l'idée *a priori*, quand il s'agit de moines, est de les tenir tous pour des scélérats déloyaux, dissimulés, flatteurs et hypocrites; — avec lui, le docteur en droit Th. Legh, jeune homme d'un orgueil insupportable, dit son collègue le notaire John Ap Rice, dont la joie est d'être insolent, qui envoie à Crumwell ses « conjectures » calomnieuses pour le faire rire, lui et Sa Majesté, et qui, afin d'être plus sûr de son fait, pousse lui-même à pécher ceux qu'il visite; — John Ap Rice, un prêtre jadis interdit pour inconduite; — le Dr London, dont la spécialité est de dégrader les églises, de défoncer les verrières et de piller les sacristies.

Ils courent d'un couvent à l'autre, arrivent sans se faire annon-

cer, s'irritent si on ne vient pas les recevoir à la porte, s'occupent moins de faire une enquête sérieuse que d'extorquer de l'argent, d'accepter des pots-de-vin, et de ménager de beaux profits à Crumwell leur maître, et à eux mêmes. Un couvent a vendu des terres et frustré ainsi le roi Henri d'un revenu sur lequel il comptait, il est déclaré infâme; ce qui n'empêchera pas les mêmes visiteurs, l'année suivante, de proclamer les religieuses irréprochables.

Tout bruit qui court, tout racontar de vieille, tout rêve invraisemblable est accueilli, admis, consigné. Ils s'étonnent que les religieux ne s'accusent pas eux-mêmes et concluent qu'ils s'entendent pour ne rien dire. Du reste, ils savent bien qu'il faut à tout prix trouver de quoi blâmer; Layton l'apprit à ses propres dépens.

L'enquête ainsi bâclée, la spoliation déjà en train, Henri VIII, pour tout légaliser, réunit son Parlement (1536). Autre comédie: on choisit les électeurs qui enverront à Londres les candidats du roi. Parmi les pairs, un certain nombre reçoivent l'ordre, ou l'autorisation, de rester chez eux. Ici se place la légende du fameux *Black book*, récit des horreurs monastiques, dont la lecture aurait provoqué dans la haute assemblée un cri d'horreur : « A bas les moines ! » — « Quel spectacle, dit M. Taine, pour un peuple en qui le raisonnement et la conscience commencent à s'éveiller ! » — La conclusion de Dom Gasquet est que le *Black book* semble bien n'avoir jamais existé.

Henri VIII avait ce qu'il désirait : mais il fallait faire l'opinion publique; car le peuple, quoi qu'on en dise, aimait encore ses moines sur bien des points de l'Angleterre. Les révoltes du Nord et le *Pèlerinage de grâce* (t. II, ch. II, III, IV), en 1536, et plus tard, en 1549, l'insurrection du Devonshire, le prouvent assez. Alors il y eut des théâtres installés en plein vent ou dans les églises; on y jouait les « immoralités » du clergé, et le roi y venait rire de se voir représenté coupant la tête aux moines. Il y eut des prédications *ad hoc*, où les évêques Cranmer et Latimer et d'autres orateurs de moindre rang prêchaient que les moines hypocrites, fainéants, gros pansus, cous tordus, ne rendaient point leurs terres profitables; mais que désormais, leurs maisons vidées, le roi n'aurait plus besoin de l'argent du peuple. Encore le peuple semble-t-il bien être resté incrédule. D'où vient que les grands

dramaturges du temps d'Élisabeth n'ont aucune caricature sur les moines et les prêtres? La remarque est de Macaulay.

La légende entra dans l'esprit du peuple petit à petit (t. II, p. 469), et l'évêque Burnet, avec son *Histoire de la Réforme*, en est peut-être responsable plus que tout autre.

L'apologie du R. P. Gasquet n'est pas sans réserves. Dans cette lutte inégale des moines contre la royale cupidité, tout n'est pas héroïque; il y eut des faiblesses, qui parfois croyaient n'être qu'une concession, un pis-aller en attendant des jours meilleurs, et qui se trouvèrent être une apostasie en règle. On rêverait plus d'entente et de constance dans la lutte : c'est bien vite dit. Mais comment s'entendre quand on est sans appui à l'extérieur, que tous les évêques ont trahi, que le roi, pour obtenir l'abandon spontané des couvents, y nomme des abbés de son choix? Certes, c'est un sombre tableau que celui des morts violentes, des grands abbés mitrés pendus, et dont le corps reste attaché par une chaîne à l'arbre ou à la potence; des moines de toute robe éventrés, brûlés, ou pourrissant dans un cachot. Du moins c'est le martyre, et il y a là des pages sublimes et réconfortantes : cette messe des Chartreux, par exemple, quand à l'élévation une brise murmurante passa sur le visage de ceux qui devaient mourir, et qu'une mélodie se fit entendre, qui venait on sait d'où, et que le prieur, presque en extase, s'affaissa à l'autel au milieu de ses frères en larmes.

Mais quel navrant spectacle, s'il était possible de le reconstituer, que tous ces autres religieux expulsés, dispersés, sans lien entre eux, à qui, dans certains cas, on promet une pension dérisoire qu'on ne leur paye guère, mendiant quelque bénéfice pour ne pas mourir de faim, pleurant pour qu'on leur rende au moins leurs ruines. Heureux qui avait pu s'exiler et mourut en paix dans quelque cloître d'Écosse ou des Pays-Bas !

A. LE CHARTRAIN.

# CHOSES DE FAMILLE[1]

(Suite[2])

I. — La persistance des préjugés dans les intelligences, je ne dis pas incultes et grossières, mais cultivées et quelquefois élevées, est un fait psychologique qui mériterait une étude approfondie. Si c'était ici le lieu de l'entreprendre, j'arriverais, il me semble, à cette conclusion : un homme intelligent est l'esclave du préjugé, ou à cause de sa mauvaise foi, ou bien à cause de son ignorance involontaire, ou bien à cause d'une sorte d'atavisme ; l'intérêt personnel, l'intérêt de parti, rentrent dans la mauvaise foi. Quelles que soient les causes du préjugé, on ne peut le détruire que dans un esprit droit, désireux de la vérité pour elle-même, libre, indépendant, sans lien avec aucune coterie. On trouve encore, Dieu merci ! de pareils esprits ; mais forment-ils la majorité à notre époque ? Nombreux ou non, c'est à eux que le P. Duhr adresse son ouvrage. Il s'en prend au préjugé de tous le plus enraciné, le plus tenace et, faut-il le dire, le mieux porté. Voilà trois siècles et plus que la Compagnie de Jésus est attaquée, combattue, traînée dans la boue, avec un acharnement, une passion dont l'histoire offre peu d'exemples. Et remarquez l'inconséquence de ses adversaires les plus modérés, — je ne parle pas de ceux de mauvaise foi, — d'une part, c'est le corps tout entier qui est coupable et non tel ou tel individu ; de l'autre, quand il s'agit d'en venir à la démonstration, on ne s'en tire qu'en accusant tel ou tel individu et en faisant retomber sur l'ensemble des membres de l'Ordre la faute d'un seul. Allons plus loin. Combien de faits reproche-t-on aux Jésuites depuis 1540, combien de faits caractérisés, et lesquels ? Combien d'individus, et lesquels, ont mérité les anathèmes des

1 Voir *Études*, 15 septembre 1894.

2. I. *Jesuiten-Fabeln. Ein Beitrag zur Culturgeschichte*, par le P. Bernhard Duhr, S. J. Freiburg im Breisgau, Herder, 1891-1892. Gr. in-16, pp. VIII-832. Prix : Mk. 7,20. — II. *El V. P. José Pignatelli y la Compañia de Jesús en su extincion y restablecimiento*, por el P. Jaime Nonell, de la misma Compañia. Manresa, Imprenta de San José, 1893-1894. 3 vol. in-8, pp. 413, 431 et 409. — III. *Saint Jean-François Régis, de la Compagnie de Jésus. Son pays, sa famille, sa vie*, par le P. L.-Jos.-Marie Cros, S. J. Documents nouveaux. Toulouse, A. Loubens, 1894. In-8, pp. XII-369. Prix : 3 fr. 50.

âmes honnêtes? Combien de fables ont cours à leur sujet? Le P. Duhr en compte trente-six des plus usuelles. C'est peu et trop peu. Mais, supposons qu'il y en ait davantage, qu'on en augmente le nombre jusqu'à la limite que le bon sens et la vraisemblance défendent de dépasser, je demanderai alors combien de ces faits, de ces accusations, de ces fables résistent à l'épreuve de la critique historique. Qu'on ne se trompe pas sur ma pensée : tout le premier, je reconnais que les Jésuites n'ont pas reçu le privilège de l'impeccabilité; il y en a eu et il y en a qui ont été les tristes victimes de la faiblesse humaine; le contraire serait un miracle dont Dieu n'a pas même gratifié son Église dans ses membres et ses membres les plus élevés. Cette concession faite et sincèrement faite à la vérité, j'accorderais encore, si c'était prouvé, que le confesseur de Marie-Thérèse a violé le secret de la confession; qu'un ou que quelques jésuites ont empoisonné Clément XIV; que le P. Aquaviva est l'auteur des *Monita secreta ;* que des jésuites allemands sont les auteurs de la guerre de Trente ans ; que des jésuites français ont, par leur influence sur l'impératrice Eugénie, déterminé la déclaration de la guerre de 1870; que le P. Petre, à la cour de Jacques II, a conspiré l'assassinat de Guillaume d'Orange; que la Saint-Barthélemy est le fait de jésuites français; que la Révolution française est le fait de leurs doctrines et de leur enseignement; qu'un jésuite, au siècle dernier, s'est fait proclamer roi du Paraguay et empereur des Mamelouks, sous le nom de Nicolas Ier; que le célèbre missionnaire de Chine, Adam Schall, s'est marié; que Mariana a professé le tyrannicide; etc., etc. Eh bien! supposés vrais tous ces faits isolés, — et le P. Duhr montre, pièces en main, ce qu'en réalité il en faut penser, — qu'en pourrait-on conclure? Que tout l'Ordre en est responsable? Quelle logique! Parce qu'un juge a prévariqué, parce qu'un officier a été lâche devant l'ennemi, parce qu'un industriel ou un commerçant a été condamné comme banqueroutier, parce qu'un sergent de ville a commis un assassinat, parce qu'un ministre a accepté un pot-de-vin, allez-vous généraliser; tous les juges seront-ils des prévaricateurs, tous les officiers des lâches et des traîtres, tous les ministres des vendus? Et si vous ne le faites pas, pourquoi deux poids et deux mesures? — Est-ce notre Institut qui est la cause de la corruption des individus? Est-ce notre doctrine? Est-ce notre esprit? L'Église, qui a approuvé la Compagnie de Jésus, a

seule droit et mission d'en juger. Mais vous ne connaissez ni notre Institut, ni nos doctrines, ni notre esprit, ou parce que vous ne les avez pas étudiés, ou parce que vous les avez étudiés avec parti pris et sous l'influence des préjugés. S'ils étaient tels que vous vous les figurez, croyez, et j'ai le droit de l'affirmer au nom de tous mes frères, sur douze mille que nous sommes, nous quitterions au nombre de douze mille un corps où nous devrions sacrifier la loyauté de notre caractère individuel, l'honneur que nous ont transmis nos familles, notre qualité d'honnêtes gens. Adversaires de bonne foi, nous ne mettons pas en doute la sincérité de vos intentions. De quel droit suspecteriez-vous la mienne, la nôtre ? Ne pensez-vous pas qu'il soit enfin temps de faire cesser tous les malentendus et de faire litière de toutes les préventions? Quant à ceux qui veulent être nos irréconciliables ennemis, nous leur dirons : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.*

II. — Dans un de nos Ménologes, on compare le P. Pignatelli à un anneau brillant qui réunit l'ancienne Compagnie, détruite par Clément XIV, à la nouvelle, rétablie par Pie VII. Il a, en effet, joué un grand rôle dans la restauration de notre Ordre. Né à Saragosse, le 27 décembre 1737, d'une famille illustre, — son père était prince du Saint-Empire, — il entra au noviciat de la province d'Aragon, le 8 mai 1753. Dix ans plus tard, il enseignait la grammaire dans le collège de sa ville natale. En 1767, la Compagnie était expulsée d'Espagne. Inébranlable contre tous les assauts qu'eut à subir sa vocation, le P. Pignatelli, que le provincial d'Aragon, connaissant son mérite et sa force de caractère, avait investi d'une partie de son autorité, conduisait ses frères exilés en Corse. Il y fut leur providence et mit tout en œuvre pour leur adoucir les rigueurs de leur nouvelle situation et veiller en même temps au maintien de la discipline religieuse. L'occupation de la Corse par la France l'obligea à quitter l'île; il transporta sa colonie en Italie et l'établit à Ferrare. Le 2 février 1771, le P. Pignatelli faisait sa profession solennelle. Après la publication du bref *Dominus ac Redemptor*, il se fixa à Bologne, se livra à l'étude, mais sans cesser de venir au secours de ses frères et de s'intéresser à leur sort. Dès qu'il eut appris que les Jésuites existaient encore dans la Russie blanche, il avait formé le projet de les rejoindre; il ne le réalisa qu'en partie, vingt ans plus tard,

en se faisant agréger à la Compagnie en Russie et en renouvelant ses vœux de profès, le 6 juillet 1797. Depuis cette époque, il s'occupa activement du rétablissement de l'Ordre, en usant de la haute considération dont il jouissait, grâce à ses éminentes vertus. Bientôt un noviciat s'ouvrait dans le duché de Parme, avec l'autorisation de Pie VI, et le P. Pignatelli le dirigea. En 1803, il était nommé provincial de Parme, et en 1804 de Naples. En 1806, Napoléon expulsait les Jésuites de Naples et le P. Pignatelli se rendait à Rome avec ses frères ; il y mourut, le 15 novembre 1811. — Telle fut, dans ses grandes lignes, la vie de ce saint religieux; ce qu'elle fut dans le détail, le P. Nonell le raconte avec une telle abondance de particularités qu'il faudrait un long article pour en donner l'idée. Mais la suppression de la Compagnie en Portugal, en France, en Espagne, puis dans tout l'univers, — la ligue de la franc-maçonnerie et du philosophisme contre l'Église, — les guerres de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, — les persécutions endurées par la Papauté, — tous ces bouleversements politiques et religieux, le P. Pignatelli les a subis, pour sa part, avec un tel héroïsme de vertu, qu'il est mort avec la réputation d'un saint; aussi ne peut-on s'étonner que la cause de sa béatification ait été introduite. — Le P. Nonell a eu à sa disposition de nombreux documents qu'il a utilisés avec un vrai talent : la correspondance du P. Isla, celle du chevalier Azara, l'Histoire des Jésuites de la Russie blanche par le P. Zaleski, les relations inédites des PP. Blaize, Larriez et Vincent Olcina, l'important journal manuscrit du P. Manuel Luengo. Bien plus, il a eu la bonne fortune de rencontrer dans le P. J.-B. van Meurs, ce que j'ai trouvé moi-même et plus que lui, « la persona más competente y el amigo más descoso de complacer y más infatigable en el trabajo, que podia yo desear ». Il serait vraiment à désirer que cet ouvrage du P. Nonell fût traduit en français; sans doute, l'Histoire du P. Pignatelli par le P. Bouffier satisfera toujours, mais celle du P. Nonell est autrement riche de documents inédits ou peu connus d'un véritable intérêt.

III. — On pourrait à la rigueur dire de cet ouvrage que c'est une nouvelle édition de la première biographie du grand apôtre du Midi, écrite par le P. Claude La Broue, mais une édition

commentée. Nous partageons le sentiment du R. P. Cros : ce premier historien qui fut l'élève de saint J. Fr. Régis et l'objet de son pouvoir de thaumaturge, lui a consacré des pages dont la valeur et le charme sont exceptionnels. Pour retracer la vie de saint Régis, le P. Cros a donc « enchâssé dans les documents nouveaux, fruit de ses recherches, les perles du P. Labroue », sans négliger toutefois de glaner quelques épis dans les ouvrages des PP. Bonnet, Daubenton et de Curley. Que sont ces documents nouveaux ? Des pièces fort intéressantes sur la famille du saint, reproduites souvent en fac-similé ; des détails circonstanciés sur ses différents membres et leurs alliances, ce qui permet au P. Cros de dresser à la fin de son livre une longue liste des parents et alliés de saint Régis ; des extraits de chroniques inédites relatives à certaines particularités de sa vie, v. g., sur la perte de Toulouse ou d'autres villes en 1628-1631 ; des emprunts faits aux *Litteræ annuæ* de l'époque ; mais surtout les attestations ou dépositions des témoins interrogés lors des procès de béatification et de canonisation, qui remplissent près de la moitié du livre. Ajoutons à ces richesses quelques gravures, représentant La Grasse, Villemur, Cucugnan, Moux, Narbonne, Durban, Toulouse, Montpellier, Sommières, le Puy et la Louvesc. L'ouvrage du P. Cros répond donc à ce qu'on exige de nos jours en fait de recherches des sources historiques, et à ce qu'on pouvait attendre d'un fureteur tel que lui.

C. SOMMERVOGEL.

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

## OCTOBRE 1894

## ROME

Le Souverain Pontife a adressé au R. P. Jules du Sacré-Cœur, commissaire général du Tiers-Ordre franciscain en France, une lettre importante concernant l'action sociale que peut exercer le Tiers-Ordre, conformément aux résolutions prises dans le récent congrès de Paray-le-Monial.

Voici le texte de cette lettre :

LÉON XIII PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre lettre pleine de soumission Nous a apporté les résolutions que naguère, vous et plusieurs membres du tiers-ordre franciscain, avez prises dans le congrès réuni sous les auspices du Sacré Cœur de Jésus dans la ville de Paray-le-Monial. Elle Nous est parvenue au moment où Nous venions d'écrire en faveur d'une réunion semblable qui devait se tenir à Novare.

C'est assurément pour Nous un sujet de joie et de grande espérance de voir avec quel zèle, quelle concorde, les membres de cet ordre s'efforcent de toutes parts de faire estimer comme il le mérite ce remède offert par la bonté divine; de lui faire porter des fruits salutaires et propres à notre époque. Car il peut certainement les porter. Déjà et longuement Nous avons exposé l'opportunité de ces fruits. La similitude de notre temps avec celui dans lequel cet institut a pris providentiellement naissance Nous a puissamment déterminé à recommander cette même règle de vie à la piété des fidèles. Vos actes présents montrent avec évidence le grand cas que vous avez fait de Nos Encycliques et de Nos recommandations. Vous le prouvez surtout lorsque vous travaillez avec tant d'ardeur à faire revivre au profit de la cause sociale la puissance que le tiers-ordre avait à son origine. Vous vous appliquez à combattre les opinions fausses et les injustices signalées par Nous dans cette question; à défendre et à propager les principes de la justice et de l'équité évangéliques; à exciter la classe ouvrière aux pratiques de la vertu et de la religion en même temps qu'à la relever de son affaissement et à pourvoir par des secours convenables à toute infortune; à resserrer entre vous les liens de la vraie fraternité et vous unir pour l'action extérieure. Vous vous proposez tout cela comme un vaste champ sur lequel vous expérimentez la profession de votre institut et le dévouement qui est le propre

de votre patrie. C'est bien et c'est chose sainte. Les fruits auxquels vous prétendez ne vous feront certainement point défaut, pourvu que, le regard fixé sur les exemples du Bienheureux François et pleins de confiance en son secours, vous poursuiviez pleins d'ardeur comme vous avez commencé. Pour Nous, Nous vous soutiendrons toujours dans vos entreprises.

En attendant, comme gage, recevez les abondantes bénédictions que Nous répandons sur vous, cher fils, et sur tous vos adhérents.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 septembre 1894, la dix-septième année de Notre Pontificat.

*Signé :* LÉON XIII, Pape.

— Le 24, le Souverain Pontife a présidé la première des conférences pour la réunion des deux Églises. Le cardinal Langénieux aura la direction des séances ultérieures, auxquelles prendront part les cardinaux Rampolla, Ledochowski, Vannutelli, Galimberti et Persico.

Du côté des Orientaux, assisteront à ces réunions le patriarche des Melchites, Mgr Grégoire Joussef; le patriarche syrien, Mgr Cyrille Benham-Benni, et Mgr Howeik, représentant du patriarche des Maronites, trop âgé pour venir lui-même. Le patriarcat des Chaldéens est malheureusement vacant; et Mgr Azarian, patriarche des Arméniens, s'est vu, dit-on, invité par le Sultan à ne pas se rendre à Rome pour les conférences, au moment même où il s'apprêtait à se rendre à l'appel du Saint-Père.

## FRANCE

Il y a un an, nous recevions avec enthousiasme les Russes à Toulon et à Paris. Pendant ce mois, c'est encore de la Russie que nous sont venues les grandes préoccupations. Ç'a d'abord été la nouvelle de la maladie grave du Tsar; puis celle de sa mort. La France perd en la personne d'Alexandre III un allié fidèle et sûr, la meilleure garantie contre toute attaque imprévue de la part d'adversaires acharnés à sa perte. Lui demeurant à la tête du grand empire russe, il n'y avait pas à craindre de nous voir un jour abandonnés aux entreprises d'ennemis implacables, moyennant de larges concessions obtenues sur d'autres terrains.

Sans doute, en s'attachant à cette politique, l'empereur avait conscience qu'il sauvegardait aussi bien les intérêts les plus vitaux de son empire que la fidélité aux promesses réciproques. Mais, à suivre avec cette fermeté la ligne du devoir sans se laisser prendre aux convoitises diverses, il y a toujours un rare mérite, et le souverain qui avait su inspirer de lui la confiance qu'il en serait ainsi n'y était parvenu qu'en donnant à tous des preuves multipliées de sa haute valeur morale.

Ajoutons que l'empressement avec lequel Nicolas II a annoncé à la France la nouvelle de la mort de son prédécesseur, les termes émus et sympathiques dont il s'est servi dans cette circonstance, sont déjà une preuve qu'à notre égard Nicolas II sera la continuation d'Alexandre III.

— A l'intérieur, le Parlement est rentré le 23 octobre. Nos Chambres

ont déjà trouvé le moyen de perdre beaucoup de temps dans de vaines interpellations. Les députés ont cependant voté, à l'unanimité, le projet de loi sur le crédit agricole, tel que le Sénat le leur renvoyait.

## ÉTRANGER

*Allemagne.* — Subitement est arrivée d'au delà du Rhin la nouvelle de la démission du chancelier de l'Empire allemand. Depuis longtemps des difficultés existaient entre le chancelier et le comte d'Eulenbourg, président du Conseil des ministres de Prusse. Le désaccord s'était accentué quand il s'était agi de prendre des mesures contre le socialisme. M. de Caprivi voulait se contenter d'appliquer avec plus de vigueur la législation existante ; l'autre demandait des lois d'exception. Les vues du chancelier semblaient prévaloir auprès des États confédérés, et M. d'Eulenbourg paraissait devoir céder devant son rival, quand tout à coup on apprit que l'empereur avait accepté simultanément la démission de ces deux hommes politiques. Les motifs de ce revirement subit n'apparaissent pas encore clairement. Le choix du successeur de M. de Caprivi n'est pas assez significatif par lui-même pour fixer les hésitations. C'est le prince de Hohenlohe, depuis neuf ans statthalter d'Alsace-Lorraine, qui devient chancelier de l'Empire et en même temps président du Conseil des ministres prussiens. Le prince est bavarois ; catholique, mais ayant dans le passé donné de graves sujets de plaintes à ses coreligionnaires ; longtemps ambassadeur à Paris, entre 1874 et 1885, il y fit preuve de dispositions plutôt conciliantes ; seulement il est né en 1819.

La nomination du ministre de l'Intérieur a peut-être une signification plus précise. M. de Kœller, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur en Alsace-Lorraine, est appelé à ce poste. Au Reichstag il s'est autrefois déclaré partisan des lois de rigueur contre les socialistes. M. de Kœller est né en 1841, en Poméranie.

— Ces grands changements ne doivent pas faire perdre de vue le congrès annuel des socialistes allemands, qui s'est tenu cette année à Francfort. Une motion de blâme devait y être déposée contre M. de Vollmar et les socialistes bavarois, coupables d'avoir voté des subsides pour soutenir la société capitaliste et d'avoir témoigné leur confiance au gouvernement bavarois. Pour éviter un schisme, il a fallu accepter la proposition déposée par M. de Vollmar et les délégués de l'Allemagne du Sud, faisant du vote des budgets une question de tactique laissée à l'appréciation des députés socialistes siégeant devant les différentes Chambres de l'empire.

M. de Vollmar est aussi parvenu à faire modifier l'ancien programme du parti, dans le but d'y attirer plus facilement les populations rurales. Désormais la grande propriété seule, celle que ne cultive pas le possesseur lui-même, est sujette à être nationalisée au profit de la masse. La

petite propriété sera respectée et même protégée. C'est, avec quelques variantes, le programme agraire que les socialistes français avaient récemment adopté au congrès de Nantes.

*Angleterre.* — Dans un grand discours politique prononcé à Bradford, lord Roseberry a lancé le cri de guerre contre la Chambre des lords. Il est sagement opposé au régime d'une assemblée unique et ne veut pas supprimer la Chambre haute. Mais il ne peut admettre que cette assemblée où les libéraux sont si faiblement représentés puisse indéfiniment s'opposer aux réformes votées par les libéraux de l'autre Chambre. Le premier ministre va donc faire voter par les Communes, une résolution protestant contre ce veto, cette opposition irréductible des lords. Cela fait, si ceux-ci ne se rangent pas, il demandera au peuple anglais, par de nouvelles élections, une majorité et un mandat pour régler définitivement la question. Lord Salisbury a déjà répondu par l'énumération des principales modifications aux lois anglaises votées depuis soixante ans par cette assemblée, que l'on accuse d'empêcher, de parti pris, toutes les grandes réformes. La lutte est engagée.

*Autriche.* — Les quatre projets de loi qui, dans la pensée des ministres, étaient appelés à former, avec la loi déjà votée sur le mariage civil obligatoire tout un ensemble de nouvelle législation ecclésiastique, sont venus en discussion devant la Chambre des magnats. Ceux-ci ont rejeté le projet sur la reconnaissance officielle du culte israélite, et la disposition du projet relatif au libre exercice de la religion, tendant à reconnaître le droit de n'appartenir à aucun culte. Le projet, ainsi mutilé, a ensuite été rejeté à une grande majorité. Ont été au contraire votées la loi réglant le culte des enfants issus de mariages mixtes, et celle qui substitue au clergé des fonctionnaires de l'État dans la tenue des registres de l'état civil. Le ministère va peut-être s'efforcer d'obtenir la sanction du roi pour les trois réformes déjà acceptées par les deux Chambres.

*Belgique.* — Dimanche 14 octobre, au milieu de l'attention universelle, la Belgique a fait pour la première fois l'expérience de son nouveau système électoral. Il s'agissait de procéder à l'élection de 76 sénateurs et des 152 membres de la Chambre des représentants.

Dans la dernière Chambre, élue par environ 135 000 électeurs censitaires, les catholiques comptaient 93 élus, les libéraux et les progressistes, 59. Cette fois, 1 370 000 électeurs devaient prendre part au vote, et, grâce au vote plural, émettre 2 111 000 suffrages.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 853 000 | électeurs | avaient | droit | à 1 voix (univox). |
| 293 000 | — | — | — | à 2 voix (bivox). |
| 223 000 | — | — | — | à 3 voix (trivox). |

On se rappelle que d'après la nouvelle constitution le vote est obligatoire.

D'après certains calculs, il y aurait eu 1 932 000 suffrages émis :

Dont 1 010 000 en faveur des catholiques;
573 000 en faveur des libéraux,
et 349 000 en faveur des socialistes.

Les catholiques faisaient passer 76 de leurs candidats ; les libéraux, quelques-uns seulement; les socialistes, une vingtaine. Ce ne fut qu'un cri, provoqué par le succès remporté par les socialistes dès leur première apparition sur le terrain électoral.

Le grand nombre des ballottages donnait une importance capitale aux élections complémentaires du 21 octobre. La loi belge décide que seules prendront part aux ballottages les deux listes qui auront obtenu le plus de voix au premier tour. Souvent le sort de l'élection devait dépendre de la conduite que tiendraient les partisans de la troisième liste évincée. Aveuglés par leur vieille haine contre les catholiques, les libéraux ne se refusèrent pas à une alliance avec les socialistes; mais ceux-ci y mirent parfois de telles conditions que seuls les progressistes ou radicaux se résignèrent à les accepter. C'est ainsi que la liste catholique passa tout entière à Bruxelles avec 13 000 voix de majorité, alors qu'au 14 octobre, libéraux et socialistes réunis y avaient obtenu plus de voix que les catholiques.

En définitive, la nouvelle Chambre comptera 104 catholiques, 34 socialistes, 14 libéraux. C'est un écrasement pour ces derniers.

Il sera extrêmement intéressant de voir ce que le parti au pouvoir va faire pour donner satisfaction aux revendications populaires dans ce qu'elles ont de légitime, et de constater jusqu'où il faudra aller dans cette voie pour qu'un certain nombre d'électeurs embrigadés par les socialistes se détachent de l'armée révolutionnaire. Quant aux libéraux modérés, il sera également curieux de voir si l'état-major et si le gros du parti consentiront à faire le jeu de ceux qui leur réclament ce à quoi ils tiennent sans doute le plus, leur bourse, ou s'ils sauront s'élever au-dessus de haines vieillies et consentir à prendre place dans l'armée conservatrice et sagement réformatrice, à côté d'anciens adversaires qu'ils avaient si longtemps rêvé d'opprimer.

Les socialistes ne présentaient pas de candidats pour le Sénat. 52 sénateurs catholiques ont été élus et 24 libéraux.

Les conseils provinciaux, qui ont été élus le 28, auront à nommer les 26 sénateurs nécessaires pour parfaire le nombre des membres de la haute assemblée.

Ces élections provinciales ont, elles aussi, tourné à l'avantage des catholiques. Ils conservent la majorité dans les six provinces où ils dominaient précédemment, et sont en progrès dans les trois autres. Il est même problable que le scrutin de ballottage leur donnera la majorité dans une province de plus, le Brabant.

*Espagne.* — Les protestations continuent à s'élever contre la prétendue consécration d'un évêque protestant à Madrid. Vingt-deux

évêques et sept mille délégués réunis en congrès ont voté la résolution suivante :

Les prélats, prêtres et fidèles, réunis au congrès national catholique de Tarragone, considèrent comme un devoir absolu de protester, au nom de la Religion et de la Patrie, et de s'élever avec toute l'énergie de leur cœur, contre la cérémonie sacrilège accomplie dans la capitale du royaume, cérémonie ayant eu pour objet la consécration d'un prêtre apostat et hérétique comme évêque d'une secte protestante.

Les congressistes ont aussi envoyé à Sa Sainteté Léon XIII un message conçu en ces termes :

Très Saint Père,

Le quatrième congrès national catholique d'Espagne, réuni dans cette antique cité de Tarragone et ouvert avec Votre bénédiction apostolique, a tenu, comme premier acte, à déposer aux pieds de Votre Sainteté ce message, témoignage de son filial amour et de son ferme et inébranlable dévouement au Vicaire de Jésus-Christ. Tous les congressistes présents vont s'appliquer dans leurs travaux à mettre en pratique les doctrines de Votre infaillible enseignement. Ils reconnaissent Votre souveraineté sur tous les évêques, tous les prêtres, tous les fidèles ; ils défendront avec ardeur la nécessité de Votre pouvoir temporel pour l'exercice de Votre suprême autorité, pain des nations et tranquillité des consciences. Ils prient Dieu avec ferveur de garder longtemps encore la précieuse vie de Votre Sainteté pour la prospérité et le triomphe de l'Eglise.

Benito, cardinal Sanz y Forès, *archevêque de Séville.*

Enfin, avant de se séparer, les membres du congrès ont communiqué à la reine régente l'adresse qui suit :

Les prélats réunis à l'occasion du congrès catholique à Tarragone, avant de rentrer dans leurs diocèses, remplissent un devoir agréable en réitérant à Votre Majesté le public témoignage de leur fidèle soumission et le respect de leur haute considération. Ils se plaisent à s'associer aux sentiments et déclarations du vénérable Pape Léon XIII quand il fit l'éloge de votre piété, de vos vertus et de vos hautes qualités qui ne sauraient être souillées par de malicieuses insinuations. Ils font des vœux pour demander au ciel ses bénédictions pour la nation espagnole, pour Votre Majesté, pour son auguste fils Alphonse XIII et pour toute la famille royale.

*Italie.* — Le même jour, en vertu d'un simple décret, M. Crispi a fait opérer la dissolution de toutes les associations affiliées au *Parti socialiste des travailleurs italiens*. Les papiers, registres et emblèmes étaient saisis ; des perquisitions faites chez les principaux sociétaires ; la publication des journaux du parti était suspendue. Près de trois cents sociétés ont été ainsi frappées, dont cinquante-cinq, rien qu'à Milan. L'émotion à été très vive. Vives et nombreuses ont été les protestations ; mais il n'y a pas eu de résistances violentes.

*Russie.* — L'empereur Alexandre III a expiré le 1er novembre, à deux heures un quart de l'après-midi, à Livadia, en Crimée. Il avait supporté avec une paisible énergie les douloureuses et longues souf-

frances de la maladie. Le matin même du jour de sa mort, à dix heures, après une crise, le tsar se ranima. C'était le mieux de la mort. Alors, en pleine connaissance, il exprima le désir de recevoir la sainte communion. Il la reçut en présence de sa famille et pria avec la plus grande ferveur. Ses sentiments, sa foi, sa piété chrétienne se manifestèrent d'ailleurs avec éclat pendant le cours de sa longue maladie. Sans doute, il a expiré hors de la véritable Église. Mais il est permis d'espérer que, s'il était dans l'erreur, il y était de bonne foi.

Alexandre Alexandrovitch naquit le 26 février 1845. Il n'était que le second fils du tsar, et ne fut proclamé héritier du trône qu'en 1864. Le 28 octobre 1866, il épousait la fille du roi de Danemark, Marie-Feodorovna. La guerre d'Orient lui fournit l'occasion de se signaler à la tête des troupes russes. Ce fut le 13 mars 1881 qu'il succéda à son père, assassiné par les nihilistes. En ce temps-là même, Alexandre II songeait à doter la Russie de quelques-unes des institutions du régime représentatif. Il y était poussé par son ministre Loris Mélikof et par le césarévitch lui-même. Le projet de constitution était rédigé, on a même dit, signé. Le crime détermina le nouveau tsar à renoncer à tous ces projets. Une des premières mesures du nouveau règne fut de compléter l'œuvre de l'émancipation des serfs, en dégageant de toute obligation envers leurs anciens seigneurs trois millions de paysans qui n'avaient pu acquitter l'indemnité due pour l'achat de leurs terres. L'État fit l'avance des fonds nécessaires, et les paysans durent rembourser cette avance en quarante-neuf annuités. Puis, il fallut s'occuper de réorganiser les finances de la Russie, réduites à un état lamentable par suite des dépenses de la guerre d'Orient. Des travaux publics considérables furent néanmoins exécutés : 10 000 kilomètres de chemins de fer furent construits dans les possessions européennes de l'empire. En Asie, le Transcaspien affirma la complète prise de possession par les Russes de ces immenses régions, et commença l'ère de leur transformation économique. Le Transsibérien fut décidé et entrepris avec vigueur. Ami de la paix, le tzar Alexandre III comprit que la base la plus solide de la paix était le respect imposé aux voisins. La réorganisation de l'armée fut achevée; sa mobilisation plus rapide assurée par un groupement rationnel des forces sur les frontières les plus menacées. La flotte reçut de formidables accroissements. En un mot, le règne d'Alexandre III comptera parmi les plus féconds de ce siècle, comme il en fut le plus pacifique.

Son héritier, Nicolas Alexandrovitch, est né à Saint-Pétersbourg le 18 mai 1868. Arrivant ainsi fort jeune à l'autorité suprême, il a eu du moins l'avantage inappréciable d'avoir été de longue main préparé à sa rude tâche en collaborant intimement à l'œuvre de son père.

Le nouveau tsar a deux frères, le grand-duc Georges, dont la santé semble fort compromise, et le grand-duc Michel, né le 26 novem-

bre 1878; deux sœurs, les grandes-duchesses Xénie et Olga, nées en 1875 et 1882.

*Asie.* — La guerre continue entre les deux empires de l'extrême Orient. Les Japonais ont remporté une nouvelle victoire, qui semble le prélude de succès prochains encore plus décisifs. La première armée japonaise, commandée par le maréchal Yamagata, se dirige rapidement sur la capitale de la Mandchourie. La deuxième armée, que dirige le comte Oyama, a pénétré dans la péninsule au sud de laquelle se trouve Port-Arthur. Attaqué par terre, le grand arsenal du Petchili ne peut manquer de tomber rapidement au pouvoir de l'envahisseur. L'escadre chinoise qui s'y est retirée pourrait même avoir le même sort, à moins qu'elle ne préfère prendre la mer, au risque d'y rencontrer l'escadre de l'amiral Ito.

AFRIQUE. — *Madagascar.* — Les négociations que M. Le Myre de Vilers était chargé d'engager avec la cour d'Emyrne, n'ont donné aucun résultat. Le gouvernement hova s'est refusé à répondre aux propositions qui lui étaient faites. Notre envoyé extraordinaire lui avait signifié qu'il attendrait cette réponse jusqu'au 26 octobre. Le lendemain, il quittait Tananarive pour Tamatave. Tous nos nationaux se retirent vers les côtes.

P. F.

Le 31 octobre 1894.

*Le gérant :* H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES

# TROIS VILLES DE M. ZOLA

## I. — LOURDES

Louis Veuillot, dit-on, se plaisait à raconter qu'un publiciste, en quête de réclame, était venu le trouver et lui dire : « Éreintez-moi, si vous voulez, mais parlez de moi. » Si M. Zola s'est senti pris de ce besoin singulier de célébrité par les mille voix de la critique, il doit être satisfait. Depuis quatre mois la presse française et la presse étrangère discutent la dernière œuvre du romancier. Il a ses admirateurs de profession. Ceux-là, aucune erreur, il faudrait peut-être dire aucun mensonge du maître, ne les décourage. Ils le suivront partout où il lui plaira de les mener, heureux de grouiller avec lui dans le ruisseau et de se vautrer dans l'immonde. Cependant, s'il faut en croire un journal italien, la critique française « a été dure et sévère pour *Lourdes*, et a déjà dit à propos de cet ouvrage toutes les vilenies, dites ou écrites en France à propos des autres livres de Zola, lorsqu'ils parurent[1] ». Il ne nous déplaît pas de trouver, dans un journal d'outre-monts, ce blâme et ce regret à l'adresse de nos collègues en critique. D'autant que la feuille italienne complète notre éloge et rend justice à notre bon goût, par cet aveu significatif : « Non, on ne l'aime pas en France, M. Zola ; ce ne sont pas les Français qui ont fait sa renommée ; ce sont les étrangers, qui, par leur admiration sincère et chaude pour l'auteur de *Nana* et de *Pot-Bouille*, de la *Terre* et de la *Débâcle*, ont presque imposé aux Français le respect pour l'homme de génie qu'ils méconnaissaient et méprisaient. »

Le journaliste italien va plus loin. Il torture la langue française jusqu'à la forcer à rendre, en faveur de Zola, des sentences d'immortalité. « *Lourdes* restera, dit-il ; il restera comme *Nana*, *la Curée*, *l'Assommoir*, *l'Argent*, *la Faute de*

1. L'*Italie*, 13 août 1894.

*l'abbé Mouret*, *la Terre*. Des centaines et des centaines de romans, écrits dans toutes les langues, disparaîtront de la circulation. Le nom de leurs auteurs sera oublié ; mais même d'ici à un siècle, on ira dans les bibliothèques ou chez les libraires demander les livres de Zola, et on les lira avec le plaisir avec lequel on lit aujourd'hui Shakespeare, Molière et Goldoni. » Pour l'honneur de notre siècle, nous repoussons une sentence qui met nos contemporains au rang des lecteurs sans morale et sans goût, et compromet Shakespeare, Molière et Goldoni, en les rapprochant de celui qui fut le peintre, non pas des travers, mais des laideurs de l'humanité. Du reste, il faut le reconnaître avec l'indulgent critique de l'*Italie*, la dernière œuvre de Zola ne lui a guère suscité de nouveaux admirateurs. Elle a plutôt refroidi l'enthousiasme de quelques-uns, et confirmé les autres dans l'idée que le maître avait déjà donné, dans l'*Assommoir*, la mesure d'un talent peu fait pour toucher aux questions d'un ordre supérieur aux appétits de la bête humaine.

Tel n'est pas l'avis du *maître*. Il se croit fait, au contraire, pour donner à son siècle le dernier mot du grand problème qui le fatigue et le jette dans une sorte de désespoir. Il comptait sur la science, pour arriver à la destruction de toute misère humaine et à l'intelligence de tout mystère. Mais voilà que la souffrance est partout, et que le mystère demeure impénétrable. La science n'y peut rien, elle a fait banqueroute à ses promesses les plus solennelles. M. Zola a constaté ce résultat fâcheux de tant d'espérances fondées sur la parole des savants. Il se croit de taille à reprendre cette œuvre avortée, pour la conduire à bonne fin et, par là même, rendre à l'humanité le paradis qu'elle a perdu. Il faut lire la conclusion générale que le romancier tire de ses études soi-disant scrupuleuses sur le pèlerinage de Lourdes, pour se faire une idée de la présomption que peut atteindre un esprit satisfait de lui-même. « Lourdes, dit-il, est l'exemple éclatant, indéniable, que jamais peut-être l'homme ne pourra se passer du rêve d'un Dieu souverain, rétablissant l'égalité, refaisant le bonheur, à coups de miracles. Quand l'homme a touché le fond du malheur de vivre, il en revient à l'illusion divine ; et l'origine de toutes les religions est là, l'homme faible et nu

n'ayant pas la force de vivre sa misère terrestre sans l'éternel mensonge d'un paradis. Aujourd'hui l'expérience est faite, rien que la science ne semble pouvoir suffire et on va être forcé de laisser une porte ouverte sur le mystère... Une religion nouvelle ! Cette porte qu'il faut laisser ouverte sur le mystère, c'est en somme une religion nouvelle... Oui ! une religion nouvelle, cela retentit comme le cri même des peuples, le besoin avide et désespéré de l'âme moderne... Une religion nouvelle ! Il la faudra sans doute plus près de la vie, faisant à la terre une part plus large, s'accommodant des vérités conquises. Et surtout une religion qui ne soit pas un appétit de la mort. »

Ainsi, après avoir fini l'histoire des Rougon-Macquart, et consacré vingt volumes à décrire la névrose héréditaire dans ce qu'elle a de plus hideux, M. Zola prétend aborder le monde des âmes, et surprendre leurs aspirations vers une religion nouvelle. La consolation et l'espoir, que le catholicisme avait apportés à la terre, lui semblent épuisés après dix-huit siècles d'histoire, faite de sang, de larmes et d'agitations inutiles. Il va nous montrer cette humanité, veuve de ses illusions, frappant à la porte d'un paradis nouveau, à peu près comme il frappe lui-même à la porte de l'Académie, qu'il estime le lieu de son repos et la juste récompense de ses labeurs. C'est dans ce but qu'il a fait le pèlerinage de Lourdes. C'est pour cela qu'il promène à Rome sa personne, bien étonné de ne pas voir s'ouvrir à son approche les portes de ce Vatican dont il lui plairait d'étudier les mystères et de surprendre les secrets. Il se console sans doute de cet échec auprès des maîtres de la nouvelle Rome, qui lui prodiguent les banquets et les toasts, l'accablent de prévenances et le saluent, avec le président de l'*Association de la presse*, comme le grand *anatomiste du cœur humain*. Toujours modeste, M. Zola répond à d'aussi flatteuses paroles en déclarant qu'à Rome il n'est « qu'un pèlerin de la pensée et de l'art, le dernier venu, un isolé, un ignoré, qui n'a que l'ambition de chercher la vérité d'aujourd'hui et de demain ». Il ne veut être d'aucun parti, d'aucune opinion. Il n'a aucun mandat. « Je viens, assure-t-il, pour mon compte, pour mon art et pour ma foi, dans le seul espoir de m'éclairer sur les

grands problèmes de croyance et de paix qui agitent le monde moderne. Mon unique désir est de m'ouvrir des jours de toutes parts, de ne parler de rien sans avoir vu et compris. » Voilà certes une déclaration de principes à laquelle tout écrivain de bonne foi se doit sentir prêt à souscrire. Elle nous promet une *Rome* resplendissante de lumière et de vérité. Malheureusement, le *même pèlerin de la pensée et de la vérité* nous a déjà donné *Lourdes*. Nous pouvons dès lors, en jugeant l'œuvre d'aujourd'hui, prévoir ce que sera le livre de demain. A ce titre, la fameuse *Trilogie* s'annonce comme le produit médiocre d'un talent, réel sans doute, mais peu fait pour aborder les problèmes d'ordre supérieur qui tiennent à la vie de l'âme et au monde du surnaturel. En voulant écrire *Lourdes*, l'auteur de *Pot-Bouille* a fait preuve d'inconscience et d'ignorance ; nous verrons s'il faut ajouter de mauvaise foi.

## I

On nous objectera peut-être que c'est beaucoup parler d'un homme qui ne cherche que le bruit, et d'une œuvre qui ne mérite pas de fixer l'attention. Dès le premier jour, quelques-uns émirent l'opinion qu'il fallait garder le silence, et ne pas s'exposer, en critiquant l'auteur et son livre, à faire une réclame qui profiterait à tous les deux. Nous ne croyons pas qu'une pareille tactique soit obligatoire dans l'espèce. Généralisée, elle serait l'abandon de la lutte contre les malfaiteurs de la plume. Appliquée à *Lourdes*, elle laisserait croire qu'il n'y a rien à répondre aux insolentes affirmations de M. Zola. Si la presse catholique s'est émue, non seulement en France, mais partout à l'étranger, il faut voir dans cette émotion même une preuve de la grande place que les manifestations de la foi conservent dans la préoccupation du monde. Nous ne croyons pas, en effet, qu'un livre ait jamais suscité autant d'articles de journaux ou de revues. On l'a attaqué vivement, on l'a défendu sans grand enthousiasme. De ces coups échangés entre partisans et adversaires une leçon se dégage, qui n'est pas pour déplaire aux catholiques, ni pour décourager les défenseurs du surnaturel au dix-neuvième siècle. Il ressort de ces attaques, d'un côté que les arguments de la pré-

tendue science moderne contre le miracle ne sont ni bien neufs ni bien solides, et de l'autre qu'il suffit d'un examen un peu sérieux pour découvrir tout le vide caché sous un monceau de pages où l'erreur se répète, quand ce n'est pas le mensonge qui se multiplie. On peut donc parler de l'œuvre de Zola, sans avoir l'air de prendre trop au sérieux et au tragique ses attaques contre des choses qu'il ignore ou qu'il dénature. Mais, comme il a fourni à la mauvaise foi un prétexte pour susciter, à propos de Lourdes, une polémique où les problèmes de l'ordre le plus élevé ont été parfois résolus avec une inconcevable légèreté, ce n'est pas donner au personnage une importance exagérée, que de soumettre à un rigoureux examen l'exactitude de ses affirmations et la valeur de son procédé historique et littéraire.

Du reste le Saint-Office, en s'occupant de cette œuvre pour la condamner, n'a pas cru que le silence fût la meilleure réponse, ni le dédain la plus noble manière de traiter avec le détracteur de Lourdes. Il n'a pas craint, en prohibant le livre, de provoquer en sa faveur un mouvement d'opinion et de curiosité. Il y a quelque avantage, ce nous semble, à montrer combien juste est la sentence qui frappe M. Zola et le met au rang des écrivains dont un catholique a le devoir de se séparer.

Il est bon de faire remarquer aussi que l'auteur de *Lourdes* n'hésite pas à remplir son livre d'insinuations perfides et de calomnies ouvertes, à l'adresse d'hommes que l'autorité ecclésiastique a préposés à la garde du sanctuaire et de la grotte miraculeuse. Si une modestie, que nous pourrions appeler excessive, leur a conseillé le silence, nous croyons qu'il est de toute justice que la vérité soit connue, et que l'on sache avec quelle légèreté, pour ne pas dire autre chose, M. Zola se joue de l'honneur du prochain et des droits de la vérité.

Le roman de *Lourdes* demandait une préface. Nous regrettons que son auteur ne l'ait pas compris. Il aurait préparé le lecteur à subir cinq cent quatre-vingt-dix-huit pages de descriptions ou de récits, sans le réduire à se demander, après l'effort que suppose une telle lecture, quel but a poursuivi le romancier dans cette œuvre incohérente. Faut-il y voir

l'hostilité voulue contre Lourdes et le miracle, ou seulement l'inconscience d'un écrivain qui, ne sachant trop ce qu'il veut quand il écrit son premier chapitre, finit par atteindre un but qui le surprend lui-même? Volontiers nous adopterions en partie cette seconde hypothèse, sauf à revenir plus tard sur la première pour l'examiner en détail.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Zola a trompé plus ou moins tout le monde, amis et ennemis. Il semble s'être trompé lui-même, tellement l'œuvre est en désaccord avec les sentiments que manifestait l'auteur au moment de l'écrire. On n'a pas oublié les grandes espérances que fit naître chez quelques-uns l'annonce de ce livre. Ce serait, croyait-on, la glorification du surnaturel par le père repentant et converti du naturalisme. On l'avait vu, respectueux et correct, errer autour de la grotte, s'arrêter devant les piscines, dans l'attitude d'un fidèle prêt à tomber à genoux, et contempler la foule des croyants en pèlerin ému, plutôt qu'en spectateur curieux. De fort bons chrétiens, des prêtres même et des religieux, se firent un devoir de donner au maître tous les renseignements capables d'éclairer son esprit et de toucher son âme. Le maître se laissait faire, acceptant volontiers le premier rang partout où il lui était offert, et continuant jusqu'au bout son rôle de pèlerin. La loge maçonnique, aujourd'hui défunte, obtint bien sa part des attentions de M. Zola, mais cette concession parut si naturelle et si peu voulue, qu'elle ne détruisit pas l'illusion des bonnes âmes, persuadées que Notre-Dame de Lourdes ne manquerait pas d'opérer un miracle de conversion. La promesse elle-même de donner au *Gil Blas* la primeur de ses impressions ne découragea pas des esprits obstinés à croire que l'auteur de *Nana* allait, dans un roman sensationnel, glorifier la Vierge Immaculée. Il leur fallut lire, dans le journal pornographique, plusieurs chapitres de cette œuvre attendue comme un événement, pour se convaincre que l'auteur demeurait digne de lui-même, et que, devant la grotte de Massabielle, il n'avait entendu qu'une variation du cri de la bête humaine.

M. Zola eut-il conscience de cette illusion qu'il entretenait dans des âmes, naïves peut-être, mais sûrement loyales?

Comprit-il quel serait le désenchantement de ces chrétiens et de ces prêtres qui l'avaient comblé de prévenances, quand ils liraient le fond de sa pensée dans le livre qu'il allait écrire ? Quelle que soit la réponse à cette question, elle ne saurait honorer M. Zola. D'un côté comme de l'autre, il y a, dans sa manière d'agir, une sorte d'abus de l'hospitalité qui répugne à tout homme d'honneur, ou qui dénote au moins un singulier oubli des convenances.

## II

Cette inconscience de l'écrivain, ou, si l'on veut, ce désaccord entre l'intention qu'il manifeste et l'œuvre qu'il produit, se révèle dans une correspondance publiée par la *Neue Deutsche Rundschau* de Berlin. M. Zola possède de l'autre côté du Rhin un admirateur passionné. M. Van Santen-Kolff ne le cède en rien, dans son enthousiasme, au lyrisme italien, et celui qu'il appelle « l'auteur du Grand Cycle » daigne l'initier à ses pensées les plus intimes. C'est ainsi qu'il a pu suivre jour par jour le travail d'éclosion de *Lourdes*, et lire dans l'âme de son auteur les émotions diverses par lesquelles il passait, à mesure que le sujet se dessinait avec plus de précision. Nous apprenons d'abord que, si les lettres françaises se sont enrichies d'aussi belles pages, il faut en rendre grâce au hasard.

M. Zola ignorait Lourdes, il s'occupait de la *Débâcle*, quand il fut soudainement illuminé, pour ne pas dire inspiré. « Nous avions fait, écrit-il, avec ma femme, une promenade de deux mois dans les Pyrénées. Avant de rentrer à Paris, nous nous étions arrêtés à Lourdes ; nous y étions arrivés un soir par une pluie battante. Je n'avais pas la moindre idée d'écrire un roman sur Lourdes ; je voulais y passer quelques heures, et repartir.... Le lendemain matin, nous visitâmes la grotte et la basilique : et je vis là des choses si extraordinaires, que le soir, à Pau, j'écrivis au moins quinze pages de notes. Je les montrai à ma femme, et je lui dis : Il y a là de quoi faire un livre. Peut-être y reviendrai-je quelque jour. Il y revint en effet, et, cette fois, au lieu d'un seul roman il forma le projet d'en écrire trois, et d'avoir, lui aussi, sa trilogie. Il

apprend à son correspondant qu'il a séjourné trois semaines à Lourdes, observé le paysage, les hommes, les cérémonies, passé des nuits à recopier, classer et compléter les notes recueillies sur son carnet de poche. Sa résolution est prise.... « Dès que mon cycle sera terminé, dit-il, j'ai l'intention de m'occuper d'un roman sur Lourdes, dont j'ai les éléments tout préparés. J'irai ensuite à Rome, pour un autre roman. Ensuite je ferai un autre roman qui s'appellera *Paris*. Et après cela, il est possible que je me repose. »

Il semble à l'auteur des *Rougon-Macquart* qu'un nouvel horizon s'ouvre devant lui, plus libre et plus lumineux que les bouges dans lesquels il avait traîné son intelligence et consumé vingt-cinq ans de sa vie. Il veut sortir de ce cercle qui l'étouffe, secouer et briser cette chaîne qui lui pèse. Il se plaît à faire pressentir une œuvre qui n'aura rien de commun avec tant de pages écrites par lui sous l'inspiration réaliste et matérialiste. Décidément, son génie, longtemps condamné à ramper sur la fange, va prendre son essor et planer au-dessus de l'humaine corruption. Le sujet qu'il vient de découvrir l'attire, l'enchante, le passionne. Pour le traiter dignement, rien ne lui coûte, les documents s'entassent dans ses cartons, les livres de médecine deviennent l'objet de ses lectures, il prévoit qu'il devra en parcourir un nombre incalculable. Rien ne rebute ce travailleur, qui, du reste, annonce le résultat heureux de ses labeurs en s'écriant modestement : « Oui, j'écrirai un beau livre ! »

Mais enfin, quel sera l'esprit et le sens de ce chef-d'œuvre ? Ajoutera-t-il quelque chose à la gloire de Notre-Dame de Lourdes ? Certainement. M. Zola s'exprime là-dessus avec une précision qui ne doit laisser aucun doute. « Figurez-vous, écrit-il, que je considérais Lourdes comme une tache de basse superstition dans notre monde civilisé. Mais à présent, je vois au contraire que Lourdes est le foyer par excellence de la bonté, de la charité, du sacrifice, de l'enthousiasme ; et il n'y a rien qui me semble aussi précieux dans un temps d'égoïsme tel que le nôtre. Je ne veux pas m'étendre aujourd'hui sur la question du surnaturel; mais ce que je puis vous dire, dès maintenant, c'est que j'ai vu des choses extraordinaires. Et vous pouvez être certain que

mon roman exprimera la surprise et le respect que j'y ai ressentis. » Ce qu'il a vu, et ce qu'il veut représenter, assure-t-il, « c'est l'humanité souffrante que la science ne satisfait pas, et qui se réfugie dans la foi au surnaturel ».

Quand l'œuvre est enfin à peu près terminée, voici comment il en dessine lui-même les grandes lignes, et dans quels termes il en révèle l'esprit. « J'ai fait entrer dans ce livre tout Lourdes, dit-il, avec sa vie, ses mœurs, son histoire, ses cérémonies, etc.; en un mot, j'ai fait une monographie aussi complète que possible. J'ai incarné en des types distincts toutes les variétés de personnes qui ont affaire là-bas... Vous savez déjà que mon point de départ a été l'étude de la situation présente de la foi religieuse. Il y a aujourd'hui une réaction contre la science, qui n'a pas tenu ses promesses; on tente un retour à la foi du moyen âge, à cette foi des petits enfants qui s'agenouillent et prient, sans réfléchir à ce qu'ils font. Figurez-vous les malheureux malades qu'abandonnent les médecins. Ils ne se résignent pas, ils invoquent une puissance divine, la suppliant de les guérir, à l'encontre même des lois de la nature. C'est l'appel au miracle. Et à mesure que je développe ce sujet, un symbole s'en dégage : je vois dans l'humanité tout entière d'aujourd'hui une malade qui se dégoûte de la science, et, avide de soulagement, se jette dans les bras de la foi. » A lire ces déclarations enthousiastes, ne dirait-on pas qu'un poème en l'honneur de la Vierge de Lourdes va jaillir de l'esprit, désormais épris de l'idéal chrétien, d'où sortirent les plus révoltantes peintures du naturalisme contemporain ?

## III

Il y a quelque chose de plus odieux et de plus étrange dans l'inconscience de M. Zola. C'est la façon dont il reconnaît les bons offices de ceux qui lui prodiguèrent, à Lourdes, la bienveillance et la condescendance. C'est aussi le cas singulier qu'il semble faire de sa propre parole. Nous n'avons pas à rappeler ici avec quels égards les directeurs du Pèlerinage national l'accueillirent et lui facilitèrent l'accès de la grotte, de la basilique et du bureau des constatations médicales. L'atti-

tude de ce pèlerin d'un nouveau genre ne pouvait que tromper des hommes habitués aux manifestations sincères de la foi et de la piété. L'illusion dura longtemps, tellement M. Zola avait paru reconnaissant des procédés employés à son égard. Il fallut même quelque chose de plus que la lecture des premiers chapitres pour convaincre les plus obstinés, qu'il n'y avait rien à attendre, pour l'honneur de Lourdes, d'une œuvre écrite sous l'inspiration du naturalisme.

Quant aux Pères Missionnaires, ils ne crurent pas qu'il y eût lieu de s'émouvoir, parce que M. Zola voulait bien terminer par Lourdes une de ses promenades dans les Pyrénées. Ils gardèrent à son égard une réserve pleine de prudence et de dignité. Toujours prêts à accueillir ceux qu'amène aux pieds de Notre-Dame, la piété, le repentir ou la recherche sincère de la vérité, ils n'ont pas coutume de mener grand bruit autour d'un visiteur dont la célébrité n'est rien moins que chrétienne. M. Zola, en homme qui ne consent pas à demeurer inaperçu, se crut obligé à rendre visite aux missionnaires ; ce qu'il fit, du reste, avec beaucoup de délicatesse. « Je viens, dit-il, vous faire une visite de courtoisie. Rien, dans mon livre, ne sera de nature à vous blesser. Je ne viens pas en ennemi, mais en visiteur très ému. On ne peut pas ne pas l'être, quand on a vu débarquer tant de misères. C'est ici qu'il faut venir pour trouver la consolation et l'espérance. Supprimer Lourdes, ce serait un crime de lèse-humanité. » Telles furent les excellentes paroles de M. Zola au Supérieur des missionnaires. Si nous n'en garantissons pas toutes les expressions, nous en garantissons absolument le sens. Et de fait, ceux-là mêmes qui recevaient un aussi bienveillant visiteur, assurent qu'il avait des larmes dans la voix. Il paraissait animé des meilleures intentions et sous le coup d'une émotion bien faite pour donner le change.

Cette promesse de respecter Notre-Dame de Lourdes et de ne rien dire qui fût de nature à contrister ses fidèles, M. Zola a mis une véritable complaisance à la répéter, pour ainsi dire, à tout propos. Une excellente chrétienne lui écrivait de Belgique : « Je vous en supplie, à la demande d'une

humble mortelle et de toute la catholicité, épargnez Lourdes et son vénéré sanctuaire, et cet acte de générosité, de votre part, vous vaudra, après le court exil d'ici-bas, les resplendissantes clartés de l'au-delà. »

Voici la réponse de M. Zola : « N'ayez aucune crainte, Madame, je ne plaisanterai pas Lourdes, et je dirai simplement ce que j'y ai vu, beaucoup de souffrance et beaucoup d'espoir. »

Il fut plus explicite encore dans son entretien avec M. H. Lasserre. L'historien de Notre-Dame de Lourdes se chargea de le lui rappeler, dans la lettre, justement indignée, qu'il lui écrivit à la date du 25 septembre. Le futur détracteur de ce pèlerinage, qu'il appelait cependant « une terre de consolation et d'espérance, un point culminant, une oasis de ce monde », disait, avec le ton de la plus grande sincérité : « Je vous promets, Monsieur Lasserre, que pas un mot de moi ne sera de nature à affliger *les amis de Lourdes*, et je puis même ajouter que vous trouverez dans mon livre maintes choses qui vous feront plaisir. » Ce bon propos, M. Zola s'est plu à le répéter, à tel point qu'auprès d'un grand nombre, douter de ses pieuses intentions c'était faire preuve d'étroitesse d'esprit, ou tout au moins d'imprudence et d'aveugle parti pris. Voilà les espérances et voici la réalité.

Ces directeurs du Pèlerinage national, auxquels M. Zola semble prodiguer les marques de respect, sont en définitive traités dans son livre comme des exploiteurs de la crédulité populaire. Ils ramassent, selon lui, les malades abandonnés de la science humaine, pour en faire une « chair à miracles »; ce qui veut dire des victimes de l'illusion, ou des phénomènes de suggestion assez puissante pour produire une guérison passagère, bien vite enregistrée comme une preuve manifeste de l'intervention divine. Lourdes tout entier tient pour lui dans les trois ou quatre jours de ce pèlerinage spécial, dont l'éclat dépasse sans doute les autres, mais cependant ne les efface pas. C'est donc sur celui-là que portent en particulier les appréciations du romancier, ses critiques peu loyales et ses dédaigneuses effusions de pitié pour tant de souffrance courant après tant d'illusion. Pour quelques pa-

roles de louange et d'admiration jetées çà et là, le dénigrement foisonne, et l'éloge ne va pas sans une restriction, comme si l'auteur craignait de se compromettre en pareille compagnie. Les malades, pour la plupart, sont des égoïstes assoiffés de vivre et même de jouir, demandant la santé comme l'animal sa pâture, dans une prière qui ressemble à une vocifération coupée d'*Ave* et de *Pater*. Les Petites Sœurs de l'Assomption trouvent presque grâce devant l'universel détracteur, mais les dames et demoiselles de l'Hospitalité ne lui paraissent guère préoccupées que de leur personne et de l'effet à produire. Pour quelques-unes, le pèlerinage n'exclut pas une flirtation pieuse. Parmi les brancardiers, il en est qui font de la politique, tandis que les plus jeunes, tout en débarquant les malades, se demandent pourquoi la sainte Vierge ne récompenserait pas leur dévouement par un beau mariage. L'éloge n'est jamais pur et sincère. On conçoit, en effet, que le peintre de la chair ne puisse comprendre un dévouement dont le mobile est plus haut que l'intérêt égoïste.

Il serait difficile de représenter un homme sous des traits plus odieusement ridicules que ceux dont M. Zola charge le Père Fourcade et le Père Massias. Dans l'étrange scène du mort plongé dans la piscine, ils apparaissent l'un et l'autre ainsi que deux énergumènes, criant jusqu'à se rendre aphones, « s'abattant sur les coudes, suffoquant, n'ayant plus que la force de baiser les dalles ». Ils poussent les malades, non pas à la prière, mais à l'exaltation. « Un cri fou, le cri du furieux désir de la vie, jeté par le Père Massias, se brise, sort en larmes de toutes les poitrines. » Or le romancier vient de faire dire à la foule cette singulière prière : « Ce n'est pas le ciel que nous vous demandons, c'est la terre, c'est de la quitter le plus tard possible, c'est de ne la quitter jamais, si votre pouvoir daignait aller jusque-là... Oh ! Seigneur, faites que nous soyons heureux et bien portants, laissez-nous vivre, laissez-nous vivre ! » M. Zola, en écrivant ces insanités, avait-il conscience de l'injure qu'il infligeait à la fois aux pèlerins et aux prêtres ? Nous osons à peine le croire, malgré l'expérience que nous avons des procédés du maître en réalisme et en grossièreté.

Plus loin, il accuse les mêmes religieux de « cacher les escroqueries au miracle et de se contenter de faire disparaître les coupables ». Il concède toutefois que « les simulateurs sont rares, malgré les joyeuses histoires répandues sur Lourdes par les esprits voltairiens ». Et il ajoute, avec son amabilité ordinaire : « Hélas! en dehors de la foi, la bêtise et l'ignorance suffisaient. » Enfin il ne trouve rien de mieux, pour compléter son tableau fantaisiste du pèlerinage national, que d'assimiler aux anarchistes les malades attirés à Lourdes dans l'espoir d'obtenir leur guérison. Son abbé Pierre, qui a pensé à tant de choses, sauf à retrouver le sens commun, finit, on ne sait pas comment, par songer aux chevaliers de la dynamite. Et M. Zola fait dire à ce prêtre sans foi des énormités qui résument le fond de sa pensée, faite d'incohérence et d'imbécillité, pour ne pas dire de mauvaise foi. Voici le beau parallèle par lequel il finit son factum : « Les anarchistes n'étaient que des rêveurs, et des rêveurs atroces, mais des rêveurs comme les innocents pèlerins dont il avait vu le troupeau extatique agenouillé devant la Grotte. Si les anarchistes, les socialistes extrêmes demandaient violemment l'égalité dans la richesse, la mise en commun des jouissances de ce monde, les pèlerins réclamaient avec des larmes l'égalité dans la santé, le partage équitable de la paix morale et physique. Ceux-ci comptaient sur le miracle, les autres s'adressaient à l'action brutale. Au fond, c'était le même rêve exaspéré de fraternité et de justice, l'éternel besoin du bonheur, plus de pauvres, plus de malades, tous heureux. » Il n'y avait plus, pour achever le parallèle, qu'à prévoir le jour où les pèlerins, eux aussi, arriveraient devant la Grotte armés de dynamite, avec menace d'en user si la bonne Vierge ne consentait pas à leur rendre la santé. Et voilà comment le romancier répond aux prévenances dont il fut l'objet, de la part d'hommes qui croyaient à la loyauté de ses protestations respectueuses et de son attitude de pèlerin convaincu.

## IV

M. Zola garde pourtant quelque mesure à l'égard des directeurs du Pèlerinage national; mais, quand il s'agit des

missionnaires préposés à la garde de la Grotte, le dénigrement et la calomnie ne connaissent plus de bornes. « Rien dans mon livre ne sera de nature à vous blesser, » disait-il modestement au Supérieur de Lourdes. Or, quand on a lu son livre, on se demande si ce romancier a conscience de ses paroles, ou s'il se fait de l'honneur une idée complètement en désaccord avec le sens commun. Nous allons voir s'il est vrai qu'il n'ait rien dit qui fût de nature à blesser non seulement un homme, mais un ensemble de religieux représentant à Lourdes l'autorité ecclésiastique qui les approuve et qui les y maintient. Nous ne chercherons pas les sources où M. Zola a puisé ses informations mensongères. Il nous suffit, pour le moment, de signaler les injures qui, sous la plume de ce maître, doivent avoir le privilège de ne blesser personne.

Dès le commencement du livre on fait remarquer que si les Pères de l'Immaculée-Conception ne paraissent pas au moment du pèlerinage national, « on les sent quand même derrière ce vaste décor, ainsi que la force cachée et souveraine qui bat monnaie, qui travaille sans relâche à la prospérité triomphale de la maison. Ils utilisent jusqu'à leur humilité. » Cette accusation de cupidité, de lucre et d'exclusivisme hante tellement le cerveau de M. Zola qu'il la reproduira sous toutes les formes dans les six cents pages de son livre. Pour satisfaire ce besoin de calomnie, il aura recours à des racontars d'aubergiste et de perruquier. En regardant l'habitation des missionnaires, son abbé incrédule « croit entendre le muet et formidable coup de râteau qui s'étend sur la vallée entière, ramassant le peuple accouru, ramenant chez les Pères l'or et le sang des foules ». Le maître d'hôtel Majesté s'indigne de voir « installée près de la Grotte une boutique toujours pleine, où l'on vend des articles de piété et des cierges ». A son avis, il faudrait chasser les vendeurs du temple. « On dit qu'ils ont la main dans tout le commerce des objets religieux, qu'ils prélèvent un tant pour cent sur les millions de chapelets, de statuettes et de médailles qui se débitent par an à Lourdes.... C'est un grand dommage pour la religion. » C'est ainsi que l'aubergiste Majesté soulage sa cons-

cience et témoigne de son zèle pour les intérêts religieux.

Le perruquier Cazaban, libre penseur et bavard, met plus d'ardeur encore à tonner contre la rapacité de ces Pères de l'Immaculée-Conception qui « ne laissent plus un seul don aller à la paroisse, tandis que tout l'argent récolté s'amasse, roule en un fleuve à la Grotte et à la Basilique ».

Le Dr Chassaigne explique pourquoi Bernadette dut quitter Lourdes. Ce fut moins la vocation religieuse qui détermina ce départ que la crainte de la voir, maîtresse de la Grotte, « recueillir la pluie des millions tombant du monde entier. Elle finissait par être embarrassante... Si peu de place qu'elle tînt à Lourdes, si obéissante qu'elle se montrât, elle était une puissance, elle attirait les foules, ce qui faisait d'elle comme une concurrence à la Grotte. » Et voilà pourquoi Bernadette est morte, après avoir passé douze années à Saint-Gildard, tandis que « d'autres recueillaient les moissons merveilleuses qu'elle avait semées ».

Plus odieuse encore et plus blessante est la manière dont le calomniateur traite la mémoire du R. P. Sempé. Il nous le représente comme un intrigant « brûlé de toutes les soifs de l'ambition ». Humble et soumis d'abord au curé de Lourdes, il ne tarda pas, selon M. Zola, « à comprendre quelle riche ferme allait devenir la Grotte, quel revenu colossal on en pourrait tirer, avec un peu d'adresse ». S'emparant de l'évêque, « très froid, très pratique, qui avait de grands besoins d'aumônes », il fit séparer de la cure de Lourdes le domaine entier de la Grotte, qu'il fut chargé d'administrer. Le romancier, une fois engagé dans la voie où il s'est laissé conduire, pousse la diffamation et la calomnie jusqu'aux limites où l'une et l'autre sont passibles de la correctionnelle. Le R. P. Sempé est traité de voleur. Non seulement il manœuvre sourdement pour que les envois d'argent ne soient plus adressés à la paroisse, mais il détourne de leur but ceux qui lui sont destinés. « La Grotte vorace, la Grotte insatiable, écrit-il, voulait tout, dévorait tout; et les choses allèrent à ce point que des billets de 500 francs mis dans le tronc, à la Basilique, furent gardés : on dépouillait le tronc, on volait la paroisse. » Le pauvre curé Peyramale, engagé dans une œuvre dont il n'avait malheureusement pas prévu les difficultés,

n'est donc pas l'artisan de ses propres embarras, mais la victime du P. Sempé, acharné sur lui comme sur une proie, qu'il ne quitte qu'après l'avoir vue blessée et morte. « Quand le curé fut mort, écrit le romancier, on put voir le P. Sempé triomphant aux obsèques, dont on n'avait point osé l'écarter. On prétendit qu'il y afficha une joie abominable, le visage rayonnant de son triomphe. Enfin, il était donc débarrassé du seul homme qui lui faisait obstacle, dont il craignait la légitime autorité! Il ne serait plus forcé de partager avec personne, maintenant que les deux ouvriers de Notre-Dame de Lourdes se trouvaient supprimés, Bernadette au couvent, l'abbé Peyramale dans la terre. La Grotte n'était plus qu'à lui, les aumônes ne viendraient plus qu'à lui, il emploierait à son gré le budget de 800 000 francs environ dont il disposait chaque année... C'était la royauté définitive, tout l'argent et toute la domination. » Et l'auteur de l'*Argent* revient, avec une persistance qui soulève le dégoût, sur cet unique mobile de la cupidité, pour expliquer ce qu'il appelle la lutte entre la paroisse et la Grotte. « Le P. Sempé, dit-il, régna victorieux, au sortir de cette lutte gigantesque; « cette guerre au couteau, où l'on avait tué des pierres après avoir tué un homme, dans l'ombre discrète des sacristies... Les Pères de la Grotte battaient monnaie, commanditaient des hôtelleries et des boutiques de cierges, vendaient l'eau de la source. »

On dirait que ce romancier, habitué aux laideurs humaines, torture son esprit pour donner à la calomnie toutes les variantes capables de l'aggraver et de la fixer dans l'esprit de ses lecteurs. Les Pères de Lourdes ont tué le curé Peyramale, ils ont exilé Bernadette; leurs craintes ne sont pas apaisées pour cela. La voyante morte devient redoutable. « Tant qu'elle avait vécu, leur grande terreur était sûrement qu'elle ne revînt à Lourdes partager la proie. » Mais ne pouvait-on pas avoir l'idée de ramener les reliques de Bernadette auprès de cette Grotte où la Vierge lui était apparue? Alors commençait une concurrence menaçante. Les miracles se produisant sur cette tombe, c'est là aussi qu'iraient affluer les dons. « Et la grande, l'unique peur, revenait toujours, celle d'avoir à partager, de voir l'argent se porter ail-

leurs, si la ville, instruite maintenant, savait tirer parti du tombeau. » En d'autres termes, le conseil municipal était capable de créer une sorte d'usine à miracles. Aussi M. Zola n'hésite pas à nous apprendre que, si Bernadette dort toujours sous la dalle d'un couvent de Nevers, c'est parce que les Pères de l'Immaculée-Conception ont pratiqué l'ostracisme contre elle jusqu'au delà du tombeau.

M. Zola ne peut finir la longue énumération de ses calomnies sans revenir au perruquier Cazaban. Il semble avoir un faible pour cette boutique, où l'on rase les clients tout en détruisant la réputation du prochain. Le Figaro de Lourdes, qui du reste n'est pas un mythe, et sous son nom d'emprunt cache sans doute un assez brave homme, a-t-il vraiment débité tous les contes qu'on lui attribue? A lui de voir si le romancier n'a pas forcé la note, et s'il lui plaît de conquérir la célébrité au prix d'accusations sans fondement. En attendant, ce manieur de rasoir et de peigne achève de dire leur fait aux Pères de Lourdes. Ce sont des gens, d'après lui, qui ne font pas honneur à leur signature. Ils avaient promis à la ville de s'abstenir de tout commerce. Quand on leur rappelle leurs engagements, ils se contentent de répondre : « C'est bien, nous consentons à les tenir ; mais nous sommes les maîtres chez nous, et nous fermons la Grotte. » Et voilà aussi comment M. Zola tient sa promesse de ne rien dire qui puisse blesser les Pères de l'Immaculée-Conception. A moins de supposer que, dans le monde naturaliste où se promène d'ordinaire la pensée d'un tel auteur, traiter les gens d'assassins, d'escrocs et de voleurs, ce soit encore leur témoigner de l'estime et user envers eux de procédés courtois. Une telle politesse est peut-être puérile ; à coup sûr elle n'est pas honnête.

## V

Essayons d'aller jusqu'au bout de cette inconscience et de ses manifestations. Si M. Zola, avant de calomnier les Pères de Lourdes, leur a déclaré que son livre n'aurait rien de blessant pour eux, il a fait savoir, non seulement à M. H. Lasserre, mais à l'univers catholique, qu'il serait souverainement respectueux de toutes les croyances. Si les mots ont

un sens, cela veut dire que rien dans son livre ne tendrait à ridiculiser la piété des pèlerins, ou à nier le caractère surnaturel des guérisons de Lourdes et du fait de l'apparition. Or, voici comment ce grand faiseur de promesses tient une parole, que du reste on ne sentait pas le besoin de lui demander. Nous avons déjà signalé, à ce sujet, quelques insolences du maître. Il n'est pas inutile de compléter le tableau, afin de mieux juger la valeur du personnage. D'après lui, les pèlerins qui partent avec la foi et l'espérance au cœur, « sont en route pour la divine illusion ». Cette foi qui les pousse et cette espérance qui les soutient « sont de belles fleurs d'ignorance et de naïveté ». Au bureau des constatations médicales, les hommes de science pure et vraie regardent, écoutent, s'intéressent à certains phénomènes, mais évitent, par courtoisie, d'entrer dans des discussions, inutiles d'ailleurs ; puis « ils s'en vont, quand leur malaise d'hommes raisonnables devient trop grand et qu'ils se sentent près de se fâcher ». Évidemment, ceux qui restent ne sont guère que des idiots, abêtis par la foi, et aveuglés au point de ne plus distinguer entre un boiteux et un sourd, un homme bien portant et un phtisique au troisième degré. C'est ainsi que M. Zola reconnaît la déférence dont il fut l'objet dans ce bureau des constatations qu'il traite avec tant de légèreté. Nous verrons plus loin s'il faut accuser le grand observateur de n'avoir rien vu, ou le rapporteur d'avoir menti : deux alternatives également désagréables pour un collectionneur de documents humains.

Il va sans dire que, s'il se passe à Lourdes des choses extraordinaires, il faut les mettre au compte de l'auto-suggestion, de l'hallucination, de l'exaltation croissante, et surtout « du souffle guérisseur, de la puissance inconnue qui se dégage des foules, dans la crise aiguë de la foi ». Mgr Laurence ne croyait pas au miracle ; il écrivit cependant la lettre pastorale qui consacrait le pèlerinage et affirmait comme vrai le fait de l'apparition. Pour expliquer cette invention injurieuse, M. Zola nous représente l'évêque, sur le point de signer son ordonnance, adressant à Dieu cette étrange prière : « O mon Dieu, pardonnez-moi, si je vous

fais descendre de la puissance éternelle où vous êtes, si je vous rabaisse à ce jeu enfantin des miracles inutiles. C'est vous faire injure que de vous risquer dans cette aventure pitoyable, où il n'y a que maladie et déraison. Mais, ô mon Dieu, ils souffrent tant, ils ont une si grande faim de merveilleux, de contes de fée, pour distraire leur douleur de vivre ! Vous-même, s'ils étaient vos ouailles, vous aideriez à les tromper. Que l'idée de votre divinité y perde, et qu'ils soient consolés sur cette terre ! » Et là-dessus, Mgr Laurence, en règle avec le bon sens et l'honnêteté selon Zola, fit le sacrifice de son Dieu à sa charité frémissante de pasteur, pour le lamentable troupeau humain.

De ce grand fait de Lourdes, le romancier tire une conclusion bien inattendue, mais conforme à la logique bizarre dont son œuvre nous donne tant d'exemples. On pourrait croire que ce mouvement des foules vers la grotte miraculeuse accuse un réveil de la foi. C'est tout le contraire qui est vrai. « Des milliers de pèlerins ont beau se rendre à Lourdes, dit gravement l'abbé Pierre, les peuples ne sont plus avec eux, la tentative de cette résurrection de la foi totale, de la foi des siècles morts, sans révolte ni examen, doit échouer fatalement... C'est décisif, Lourdes n'est qu'un accident explicable, dont la violence de réaction apporte même une preuve de l'agonie suprême où se débat la croyance, sous l'antique forme du catholicisme. » La conclusion naturelle serait donc de fermer ces grottes miraculeuses, où l'humanité va sangloter en vain et s'abêtir dans l'attente d'une intervention divine. Eh bien ! non. M. Zola conclut « qu'il faut tolérer Lourdes, ainsi qu'on tolère le mensonge qui aide à vivre ». Nous passons sur quelques stupides blasphèmes à propos de l'Immaculée-Conception et de la virginité chrétienne. Nous en avons assez dit pour démontrer que le romancier des mauvais lieux traite fort légèrement la parole donnée, ou ne sait point ce que c'est qu'une croyance, ou se fait du respect une idée qui n'est pas commune.

On pouvait trouver encore matière à dénigrement dans les transformations inévitables que l'affluence des pèlerins devait faire subir au vieux Lourdes. Il est certain qu'une

ville nouvelle est sortie de ce mouvement prodigieux. Les foules ne peuvent point vivre seulement de la prière et de l'eau de la Grotte. De là une floraison nécessaire d'hôtels, avec tous les accessoires que suppose le service de voyageurs qui se comptent par milliers. Nul ne songe à prétendre qu'il n'y ait que des saints, dans ce monde d'hôteliers, de domestiques, de cochers ou de marchands. Mais M. Zola se plaît à généraliser les misères inséparables des grandes agglomérations, et, ce qu'il y a de pire, il semble les présenter comme un fruit naturel du pèlerinage lui-même. C'est le vertueux Cazaban, le perruquier libre penseur cher au romancier, qui se charge de pleurer sur l'ancien Lourdes si honnête, si pieux dans sa tranquille solitude, et de maudire le nouveau, gâté, démoralisé par les foules qui viennent à la Grotte et à la Basilique. Les compagnes de Bernadette ont perdu toute pudeur, le dévergondage des mœurs a remplacé la candide pureté d'autrefois, et la superstition empoisonneuse a fait son œuvre de pourriture.

De son côté, Pierre, le prêtre sans foi, juge non moins sévèrement l'état moral de Lourdes. Il exprime avec une éloquence indignée le dégoût qui remplit son âme, en présence de cette corruption où brancardiers, prêtres, hospitalières et simples passants trouvent à satisfaire les plus vils appétits. « Quelle aventure triste et effrayante, songe-t-il, la vision d'une Bernadette si pure passionnant les foules, les faisant se ruer à l'illusion du bonheur, amenant un fleuve d'or, et dès ce jour pourrissant tout ! Il a suffi que la superstition soufflât, que de l'humanité s'entassât, que de l'argent fût apporté, pour que cet honnête coin de terre se corrompît à jamais. Où le lis candide fleurissait autrefois, pousse maintenant la rose charnelle, dans le nouveau terreau de cupidité et de jouissance. Sodome est née de Bethléem, depuis qu'une enfant innocente a vu la Vierge. »

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer que M. Zola calomnie la population de Lourdes, et que la ville du miracle n'est pas la Sodome qu'il lui plaît de dépeindre. Nous nous contentons, pour le moment, de constater encore une fois comment il traite la croyance d'autrui et sa propre parole.

## VI

Cet écrivain, qui n'a rien épargné de tout ce qu'il avait promis de respecter, manifeste un étonnement profond devant les critiques dont son œuvre est l'objet. Il a multiplié les interviews, les protestations et les lettres, affectant une candeur qui désarmerait, si l'on connaissait moins les habitudes de l'école naturaliste et de son principal représentant. Admettons encore cependant l'inconscience, comme la seule explication plausible de tant d'incohérence et de naïveté.

Comme tout auteur conscient de ce qu'il vient d'écrire, M. Zola devait s'attendre à la désapprobation des journaux catholiques. Eh bien, non, telle n'était pas l'idée que se faisait de la presse catholique le détracteur de Lourdes. « Ce qui est certain, dit-il à un rédacteur du *Matin*, c'est que depuis quelque temps il y a, dans tout le monde religieux, contre mon livre, un mouvement de colère qui a été pour moi un peu inattendu. Tout d'abord il y avait eu, au contraire, quelque sympathie, on avait apprécié ma modération; mais que voulez-vous, ce n'est pas la faute de ces gens-là s'ils sont intolérants. Ils croient posséder la vérité, ils n'admettent ni la contestation ni la contradiction. Nous autres, quand on discute nos idées, nous nous disons parfois : Diable! si notre contradicteur avait raison? Eux, pas, et c'est forcé, puisque ce qu'ils croient la vérité est un article de foi. »

Outre l'inconscience dont témoigne cette surprise de M. Zola, il y a dans ces lignes une véritable naïveté littéraire. C'est l'humble aveu que leur auteur n'est jamais sûr de la vérité des choses qu'il avance. Nous nous en doutions bien, mais l'aveu n'en est pas moins précieux à recueillir.

Un peu plus bas, nous lisons, dans la même interview : « J'ai cependant été bien respectueux, même pour cette pauvre Bernadette ! Je n'ai pas dit, ce qui est la vérité pourtant, qu'elle était une pauvre idiote et une hystérique. La façon dont elle a vécu et dont elle est morte le prouve suffisamment. » Or, à la page 107 du roman nous lisons ceci : « Selon le mot brutal d'un médecin, cette fillette de quatorze

ans, tourmentée dans sa puberté tardive, déjà ravagée par un asthme, n'était en somme qu'une irrégulière de l'hystérie, une dégénérée à coup sûr, une enfantine. » Si cela ne veut pas dire que Bernadette était *une idiote et une hystérique*, nous prions M. Zola de nous expliquer les secrets de la langue dont il se sert.

Plus loin il proteste encore de son respect pour les croyances sincères, il rend hommage au docteur Boissarie. Il atteste la loyauté des missionnaires en des termes que le lecteur appréciera. « Les Pères de Lourdes, dit-il, n'ont rien à cacher, et c'est une folie de s'imaginer qu'ils machinent de faux miracles. Ils n'en ont pas besoin. La bêtise et la foi suffisent. » Le compliment, on le voit, ne manque pas de sel. Si M. Zola a voulu y mettre de la délicatesse, nous nous demandons quelle formule il doit employer pour dire aux gens qu'ils sont des sots.

L'étonnement de l'auteur redouble devant le démenti que lui inflige le conseil municipal de Bartrès. Ces excellents chrétiens n'admettent pas qu'on falsifie l'histoire, et qu'on rende leur village ridicule, ou complice des fantaisies d'un romancier. Leur lettre collective met les choses au point et M. Zola à sa place. Elle affirme, avec l'autorité de gens qui ont vu et entendu, que Bernadette ne subit pas à Bartrès une sorte d'entraînement préparatoire à l'hallucination. Rien n'égale, qu'on nous passe le mot, l'ahurissement du maître devant cette protestation municipale. Il en épanche l'expression dans le *Figaro* en des termes assez plaisants. « J'avoue, dit-il, que j'ai été surpris. Bartrès est un hameau de trois cent cinquante habitants, à trois kilomètres de Lourdes. J'ai l'honneur de faire partie du Conseil municipal de Médan, commune d'égale importance, et je ne vois pas du tout mes collègues employant une de leurs séances à discuter, à rédiger et à signer une protestation pareille.... Un Conseil municipal qui affirme en bloc sa foi au miracle, quelle étrange manifestation des fonctions communales. » Ainsi M. Zola, conseiller municipal, n'entend pas qu'à Bartrès on ait plus de foi ou plus de souci de la vérité qu'à Médan. Les fonctions communales lui semblent incompatibles avec un acte comme celui qui le met en échec. Dans son désarroi, il se

rejette sur les Pères de Lourdes, qu'il soupçonne comme les rédacteurs du démenti. Les conseillers de Bartrès protestent qu'ils sont les auteurs responsables de leurs actes. N'ayant rien à répondre, et pris en flagrant délit d'erreur, le romancier se rejette sur M. Barbet et le signale comme le vrai coupable. M. Barbet, à son tour, proteste et déclare que M. Zola lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, ni même pensé. N'ayant plus à qui s'en prendre, le conseiller municipal de Médan garde le silence, et médite, sans doute, sur les inconvénients de l'amour-propre qui se croit infaillible.

Mais il devait passer encore par d'autres étonnements et nous donner le joyeux spectacle de nouvelles palinodies. Ce livre où tout, hommes et croyances, devait être respecté, a conduit son auteur en police correctionnelle. En sage qu'il est, M. Zola acceptera sans doute un compromis, étant de ceux qui, après tout, ne tiennent pas tellement à maintenir tout ce qu'ils écrivent d'après des racontars cueillis un peu partout. Mais il n'en restera pas moins vrai que son feuilleton aura valu au *Gil Blas* une assignation en bonne et due forme, à la requête de M. Bourgeois, entrepreneur de l'église de Lourdes. Le requérant fait constater de la façon la plus évidente le délit de diffamation à son égard. A deux reprises en effet, on l'accuse d'avoir trompé et volé l'abbé Peyramale, ce qui, parmi les honnêtes gens, n'est pas regardé comme un compliment. Du reste, d'autres pourraient faire ce qu'a fait M. Bourgeois, car ce dernier n'est pas le seul qui soit traité d'escroc dans ce singulier roman historique.

A cette grosse nouvelle, un rédacteur du *Journal* court en toute hâte vers Médan, pour constater l'effet produit sur le conseiller municipal par l'assignation signifiée au nom du susdit sieur Bourgeois. Il trouve un Zola de très aimable humeur, pas trop effrayé du « phébus assignataire », mais comme toujours très étonné de toutes les découvertes opérées dans son livre. « Il se peut, j'en conviens, daigne-t-il dire, qu'il y ait, en mon dernier livre, un mot excessif. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il m'a échappé et que je ne l'ai point écrit méchamment. Si j'ai fait du tort à quelqu'un, je le

regrette. Quant à l'intention de nuire, elle devra de suite être écartée. » Il serait difficile d'unir plus de naïveté à une plus complète inconscience. Dire des gens qu'ils sont des voleurs, sans avoir l'intention de nuire à leur réputation, se comprendrait peut-être dans l'intimité d'une confidence jugée nécessaire; mais jeter cette accusation dans un livre qui la portera à des milliers de lecteurs, c'est vouloir diffamer de parti pris, ou faire preuve d'une légèreté inexcusable. Pris encore en flagrant délit d'erreur, et cette fois d'erreur préjudiciable à un vivant décidé à défendre son honneur, le diffamateur n'eut qu'une préoccupation, celle de savoir par qui M. Bourgeois fut averti de ce qui se passait et poussé à déférer aux tribunaux l'injure faite à son honnêteté. Comme si la question était là, et s'il allait pouvoir se disculper lui-même en accusant les autres d'avoir su lire dans son livre ce qu'il y avait écrit.

C'est Rome qui devait causer à M. Zola son dernier étonnement. L'Index a osé condamner son livre. De là pour lui deux choses qui confondent ses idées et l'étonnent. D'abord c'est que l'on ait découvêrt dans son *Lourdes* matière à condamnation. Comment un ouvrage aussi respectueux des croyances n'a-t-il pas trouvé grâce devant le tribunal romain? Voilà ce que l'auteur ne peut comprendre. En second lieu, on lui avait dit que « Léon XIII, d'un esprit plus libéral que son prédécesseur, s'était tenu sur une assez grande réserve au sujet des miracles de Lourdes ». Mais voilà que tout à coup il se prononce, et c'est en faveur des apparitions de Bernadette. M. Zola est confondu, il cherche du mystère une explication. Il la trouve dans cette éternelle question d'intérêt, qu'il semble comprendre beaucoup mieux que le miracle et vers laquelle il incline par une pente naturelle. « Léon XIII, ose-t-il dire, acceptant l'héritage de Pie IX, avait un regard bienveillant et sympathique pour les milliers de pèlerins qui, chaque année, se rendent à Lourdes. Il y avait peut-être là, en dehors des considérations religieuses, une question de pur intérêt. Lourdes est en effet, pour le Saint-Siège, une source de revenus annuels. » Et voilà pourquoi l'Index a méconnu les grands mérites de M. Zola. Que l'auteur se rassure ; il aura, par ses attaques plus ou moins

déguisées, si peu fait baisser les revenus, si revenus il y a, que les pèlerins n'auront jamais été plus nombreux que l'année même où paraissait le factum destiné à faire la solitude autour de la Grotte de Massabielle.

Cette inconscience, qui éclate aux yeux les moins prévenus, conduit l'auteur de *Lourdes* à des erreurs qui laissent deviner au fond une grande ignorance. L'une suppose l'autre. Car, si M. Zola avait eu conscience de lui-même, de sa tournure d'esprit, de ses tendances d'écrivain et de son peu de savoir théologique, il n'aurait jamais touché à un sujet aussi délicat que le surnaturel. Comme nous le verrons, il n'a pas étudié, même légèrement, une seule des grandes questions que soulève un fait aussi considérable que le fait de Lourdes. Il en a donc parlé en ignorant, ce qu'il ne sera pas difficile de démontrer.

Lorsqu'il écrit au *Gaulois* : « Il est inutile que je réponde à M. Lasserre. Nous n'avons pas le crâne fait de même, nous parlons une autre langue et nous ne nous entendrions jamais, » il trahit son embarras, mais il révèle encore cette inconscience qui n'est ici qu'une grande suffisance. Nous ignorons, pour ne l'avoir pas vu de près, la configuration du crâne de M. Zola, mais, à juger d'après ce qui en sort, nous félicitons M. Lasserre d'avoir été classé par la nature dans une catégorie diamétralement opposée, et de parler une langue que tout chrétien puisse comprendre. Quand son contradicteur ajoute, dans la même lettre au *Gaulois* : « J'ai voulu la vérité autant que M. H. Lasserre, et je l'ai faite de toutes les forces de mon cœur et de mon intelligence, » il se trompe encore lui-même. La vérité sur Lourdes, s'il l'a voulue, ce que nous lui concédons pour le moment, il ne l'a pas trouvée. Son intelligence n'était pas prête à regarder si haut. Le bon Père Marie-Antoine lui donna un jour le conseil de se confesser, avant d'aborder un sujet qui, pour être compris, demande une lumière tout autre que le flambeau naturaliste. Le conseil, on s'en doute bien, n'a pas été suivi.

Aujourd'hui, M. Zola frappe à la porte du Vatican, fort étonné qu'elle ne s'ouvre pas devant le détracteur de Lourdes. C'est encore une marque, et non la moins éclatante, de

cette inconscience passée chez lui à l'état de nature. Il se plaint çà et là de cet ostracisme et il murmure : « Je suis pourtant catholique, j'ai été baptisé, j'ai fait ma première communion. » Nous lui répondrons : Faites vos pâques, assistez à la messe, priez Dieu et Notre-Dame de Lourdes. Le Pape alors vous accueillera, parce que vous irez vous-même déchirer à ses pieds un livre où vous avez mis peu de talent et beaucoup d'ignorance. Nous nous proposons de le démontrer.

*(A suivre.)* Hte MARTIN.

LES

# ORIGINES DE LA BIBLE LATINE

## TEXTES ANTÉRIEURS A SAINT JÉRÔME

---

Il appartenait aux langues sémitiques, le chaldéen, l'hébreu surtout, de nous conserver dans leur moule d'acier les plus anciens documents de la révélation écrite. Le grec avait pour mission de transposer le rude langage des fils de Jacob dans un style clair, sonore, accessible à la race de Japhet ; il devait même, tout le premier, donner aux vérités nouvelles que nous apportait l'Évangile leur expression vivante et authentique. Mais au latin seul il était réservé d'être véritablement par le monde entier le véhicule de la pensée divine. C'est le latin qui a popularisé sous tous les cieux les histoires si attachantes du Vieux comme du Nouveau Testament, gravé dans la mémoire des peuples les chants sacrés d'un David, les apostrophes enflammées d'un Isaïe, les élégies touchantes d'un Jérémie ou les discours si simples et si merveilleux du Seigneur. Aujourd'hui encore, le missionnaire qui porte au loin la bonne nouvelle, le simple prêtre au fond de sa campagne, l'évêque dans son diocèse, le pape sur le siège de Rome, qu'ils parlent aux fidèles, aux hétérodoxes ou aux païens, n'en appellent presque jamais à d'autres sources de la révélation écrite qu'à notre Bible latine. En un mot, s'il est un texte reconnu pour officiel dans l'enseignement catholique, un texte qui fasse loi, sans exclure toutefois les originaux dont il procède et dont il relève, c'est bien assurément notre texte latin.

On conçoit dès lors de quelle importance est pour nous l'étude des origines et de toute l'histoire de notre Vulgate. La main sur la Bible, nous attestons au peuple que les oracles divins sont là, que depuis les temps de Moïse jusqu'aux temps de Jésus-Christ et depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, rien d'essentiel n'a été falsifié à aucune époque de l'histoire, que la

parole de Dieu enfin, telle que nous la récitons, c'est bien celle-là même que l'on entendit au milieu des tonnerres du Sinaï ou dans les plaines de Judée. Mais, à nous qui enseignons les savants comme les ignorants, il ne suffit pas, il ne doit pas suffire de lancer avec une sainte hardiesse des assertions de telle conséquence, si nous ne sommes pas prêts à rendre raison de nos affirmations comme de nos espérances : « Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea, quæ in vobis est, spe[1]. » A l'objection vulgaire que le papier souffre tout, comme aux difficultés plus sérieuses que font à nos textes les érudits et les critiques, il faut que nous puissions répondre par l'histoire de notre Bible et montrer à tous qu'à travers les vicissitudes et les fluctuations nécessaires des choses, elle est toujours au fond restée la même. La question des origines de nos textes latins vaut donc la peine d'être étudiée.

## I

On peut distinguer dans le sol déjà vieux du latin biblique quatre couches principales qui se sont superposées les unes aux autres selon l'ordre des temps. La première en date comprend tous les textes antérieurs à saint Jérôme, que l'on appelle souvent, d'un nom commode, bien qu'inexact, la version italique. La seconde couche n'est en somme qu'une sorte de terrain remanié ; elle renferme cette partie des anciens textes que saint Jérôme revisa sur le grec, nos Évangiles, par exemple. La troisième, c'est la version même que l'infatigable solitaire de Bethléem fit directement sur l'hébreu. Enfin, notre quatrième couche ressemble à la seconde par les mélanges et les remaniements qu'elle présente. Le travail de saint Jérôme en fait le fond, mais les versions antérieures reparaissent çà et là ; on en reprend des passages que l'on substitue ou que l'on ajoute aux expressions du saint docteur. Un certain nombre de bibles du moyen âge nous font assister à la genèse de ces variantes plus ou moins heureuses. Notre Sixto-Clémentine elle-même en présente quelques traces. Nous n'avons pas à nous occuper présentement des textes de la dernière époque.

1. I Petr. III, 15.

Une grande partie des anciens textes a malheureusement péri. Il devait fatalement en être ainsi. Les derniers venus étant plus fidèles et par conséquent plus estimés, peu à peu les anciens furent écartés, mis au rebut, puis oubliés, et enfin la plupart des vieux codes disparurent. Il a fallu toute l'activité de nos chercheurs modernes pour retrouver encore dans les fonds poudreux de nos bibliothèques quelques-unes de ces pages vénérables, sur lesquelles tant de fois nos pères des premiers siècles se penchèrent, pour y puiser la lumière et la consolation.

C'est Flavius Nobilius qui, le premier, dans sa traduction latine des Septante, a utilisé des textes antérieurs à saint Jérôme. Dans des notes, placées en renvoi à la fin de chaque chapitre, on trouve semés çà et là quelques passages de ces anciennes versions, simples extraits des œuvres des Pères [1].

A la fin du dix-septième siècle, le savant bénédictin Martianay nous apporte quelque chose de mieux : l'Évangile de saint Matthieu et l'Épître de saint Jacques, d'après des manuscrits de l'abbaye de Corbie [2].

Vingt ans plus tard, un anglais, Thomas Hearne, publie les Actes des apôtres d'après le *Codex Laudianus*. Il n'a été tiré que 120 exemplaires de cet ouvrage ; aussi n'est-il pas facile de le rencontrer [3].

Le dix-huitième siècle ne devait nous donner dans la littérature biblique antéhiéronymienne que deux autres travailleurs, mais quels travailleurs ! Le premier est un de nos fameux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dom P. Sabatier. Il a publié, en trois in-folio, une collection de textes et de fragments de l'italique, pris des manuscrits ou des Pères, qui embrassent toute la Bible. La Vulgate est mise

1. Fl. Nobilius, Vetus Testamentum secundum LXX latine redditum. In-f°, Rome, 1588.

2. J. Martianay, Vulgata antiqua latina et Itala versio Evangelii secundum Matthæum e vetustissimis eruta monumentis. In-12, Paris, 1695. A la page 180 commence : Epistola canonica Sancti Jacobi juxta Vulgatam Veterem. seu versionem Italicam.

3. Thom. Hearne, Acta Apostolorum græco-latine litteris majusculis. E codice Laudiano characteribus uncialibus exarato et in Bibliotheca Bodlejana adservato. In-8, Oxford, 1715.

en regard pour faciliter au lecteur le travail de comparaison ; des notes indiquent, au besoin, les leçons du grec [1]. On a dit avec raison de cet ouvrage qu'il « est un de ceux qui font le plus d'honneur à l'érudition française [2] ».

Le second éditeur est un italien, prêtre véronais, de l'Oratoire de Rome, J. Bianchini (*Blanchinus* en latin). En 1740, il donnait d'abord un volume in-folio contenant des fragments de divers livres, et surtout le psautier et les cantiques bibliques d'après le *Codex Veronensis*. Neuf ans plus tard, paraissaient deux autres in-folio, où l'auteur reproduisait quatre manuscrits célèbres des anciennes versions des Évangiles : le *Codex Vercellensis* du quatrième siècle, le *Veronensis* du quatrième ou cinquième, le *Corbeiensis* du cinquième et le *Brixianus* du sixième [3].

Au dix-neuvième siècle, les travaux faits sur les anciennes versions latines sont de beaucoup plus nombreux que ceux des siècles précédents. Je ne puis ici qu'indiquer les noms de ceux qui ont publié des textes, en renvoyant au titre de leurs ouvrages.

Au premier rang, il faut mettre les travailleurs d'Allemagne, Matthæi, Fleck, Tischendorf, qui est partout où il s'agit de critique biblique, Ranke, Volkmar, Haase, Fritzsche, Roensch, Ziegler, Haupt, Schum. La Suède compte deux excellents ouvriers, Muenter et Belsheim. Chez les Anglais, il faut citer Scrivener, lord Asburnham, Bensly, Abbot, Wordsworth, Sunday, H. J. White. L'Italie nous offre comme éditeurs d'anciens textes Mai, Vercellone et Ceriani. En France, nous n'avons à citer que quatre noms : L. Delisle, U. Robert, H. Omont et Samuel Berger [4].

1. P. Sabatier, Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu vetus Italica et cæteræ quæcumque in codicibus manuscriptis et antiquorum libris reperiri potuerunt, quæ cum Vulgata latina et cum textu græco comparantur. 3 vol. in-fol., Reims, 1743-1749.

2. *Revue Critique*, 28 mai 1870, p. 342.

3. J. Bianchini, Vindiciæ canonicarum Scripturarum Vulgatæ latinæ editionis, seu vetera sacrorum Bibliorum fragmenta juxta græcam vulgatam, et hexaplarem, latinam antiquam Italam etc. In-f°, Rome, 1740. — Evangeliarium quadruplex latinæ versionis antiquæ. Rome, 1749, 2 vol. in-f°.

4. Voici, par ordre de publication, les éditions de textes des anciennes versions latines qui ont paru depuis un siècle :

Fort heureusement, la trouvaille faite à Lyon par notre éminent érudit, M. Léopold Delisle, d'un ancien Pentateuque latin, est de premier ordre dans la question qui nous occupe, et l'histoire de cette découverte mérite bien qu'on la redise ici.

## II

Qui n'a entendu parler de la vie et des aventures de Guillaume-Brutus-Timoléon Libri-Carucci? Né à Florence, le 2 janvier 1803, il devait mourir le 28 septembre 1869, sur la belle colline qu'on aperçoit en face, la colline de Fiesole. Mais entre ces deux termes de sa carrière, que d'aventures il faudrait placer, si l'on voulait raconter toute la vie de cet homme qui fut l'un des intrigants les plus heureux et les plus dénués de sens moral que l'on puisse imaginer. Vers 1830, il arrive en France et se pose en victime des événe-

1791. 2e édit., 1818. Matthæi, XIII Epistolarum Pauli Codex græcus Boernerianus. In-4. Meissen.

1819. Muenter, Fragmenta versionis antiquæ latinæ antehieronymianæ Prophetarum Jeremiæ, Ezechielis, Danielis et Hoseæ, e codice rescripto Wirceburgensi. Hafniæ.

1828. Mai, Script. Vet. nova collectio. Rome, t. III, p. 257 sq., donne les fragments de saint Mathieu du Claromontanus.

1837. Fleck, Wissenschaftliche Reise. In-8. Leipzig. Un fragment de la Genèse, les versets 33-46 du chapitre XXVII, d'après le Codex Lugdunensis.

1847. Tischendorf, Evangelium Palatinum ineditum sive Reliquiæ textus Evangeliorum latini ante Hieronymum versi ex Codice Palatino purpureo quarti vel quinti post Christum seculi. Gr. in-4. Leipzig.

1852. Mai, Patrum nova collectio, Rome, t. I, p. 2, publie le Speculum dit de saint Augustin, composé d'extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

1852. Tischendorf, Codex Claromontanus sive Epistulæ Pauli omnes græce et latine ex codice Parisiensi celeberrimo nomine Claromontani plerumque dicto, sexti, ut videtur, post Christum seculi. Gr. in-4. Leipzig.

1859. Scrivener, Codex Augiensis.

1860. Ranke, Fragmenta versionis sacrarum Scripturarum latinæ antehieronymianæ e codice manuscripto. In-4. Marburg. Contient des fragments d'Osée, Amos, Michée, Joel, Jonas, Ezéchiel et Daniel.

1860-1864. Vercellone publie divers fragments (Genèse—IV Rois) dans ses Variæ lectiones Vulgatæ latinæ. Rome.

1861. Ceriani, Fragmentum Evangelii Sancti Lucæ ex vetere latina versione seu recensione. Publié dans ses Monumenta sacra et profana, t. I, fasc. I, p. 1-8. Milan.

ments politiques de la Péninsule. Grâce à la protection d'Arago, il reçoit chez nous un accueil absolument hors de pair.

Naturalisé français en 1833, il est, l'année même, nommé membre de l'Institut,—car Libri a du savoir et du talent,—puis, en 1834, on l'agrée comme professeur à la Faculté des sciences de Paris. Quatre ans plus tard (1838), il est rédacteur au *Journal des Savants*, et en 1843 on le trouve professeur au Collège de France.

Ce fut sans doute pour reconnaître la généreuse hospitalité de son pays d'adoption, que cet homme ne rougit pas d'employer des procédés de faussaire et d'escroc. Nommé, en 1841, secrétaire de la commission qui devait préparer le catalogue des manuscrits existant dans les bibliothèques de nos départements, il profita de sa situation pour se monter à nos dépens une riche collection de documents rares et précieux. Grâce aux lettres de recommandation du ministre de l'instruction publique, M. Villemain, il visite tous nos grands dépôts, pénètre partout où bon lui semble, et, en

1863. Volkmar, Esdras propheta, ex duobus manuscriptis Italæ. Tuebingen.

1864. Scrivener, Bezæ Codex Cantabrigiensis, being an exact copy, in ordinary type, of the celebrated uncial græco-latin manuscript of the four Gospels and Acts of the Apostles, written early in the sixth century, and presented to the university of Cambridge, by Theodore Beza, A. D. 1581. In-4. Cambridge.

1865. Haase, Codex Rhedigerianus. Breslau.

1866. Ceriani, Fragmentum Actuum Apostolorum Vetustæ Versionis latinæ. Dans les Monumenta Sacra et profana, t. I, fasc. II. Milan.

1867. Fritzsche, Fragmenta libri Judicum post Petrum Sabatier paullo auctiora. Zurich.

1868. Asburnham, Librorum Levitici et Numerorum versio antiqua Itala, e codice Asburnhamiense. In-fol. Londres.

1868. Vogel, Beitraege zur Herstellung der alten lateinischen Bibel-Uebersetzung Zwei handschriftliche Fragmente zum ersten Male herausgegeben. In-8. Vienne.

1870. Tischendorf, Codex Laudianus. T. IX des Monumenta sacra inedita. Leipzig.

1871. Ranke, Par Palimpsestorum Wirceburgensium. Antiquissimæ Veteris Testamenti versionis latinæ fragmenta. Gr. in-4, Vienne. Contient des fragments du Pentateuque (sauf Nombres), des prophètes Osée, Jonas, Isaïe, Jérémie, Lament., Ézéchiel et Daniel.

secret, choisit, lacère, falsifie, emporte les pièces de plus grand prix, qu'il expédie ensuite à l'étranger, d'où l'or arrive en abondance lui prouver que son métier est du moins lucratif, s'il n'est pas honnête. Et toute sa vie, malgré les soupçons que l'on finit par concevoir sur sa probité, Libri-Carucci sut braver la justice et garder pour amis, tout en les trompant et en compromettant leur honneur, des hommes considérables en France, en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Le récit de la découverte de notre Pentateuque prouverait à lui seul que le jugement de l'histoire sur cet aventurier ne saurait être trop sévère.

En 1868, un riche pair anglais, lord Asburnham, publiait, à cent vingt exemplaires seulement, un des plus précieux manuscrits de sa bibliothèque privée. C'était une version latine, antérieure à saint Jérôme, de deux livres du Pentateuque, le Lévitique et les Nombres. Un fac-similé d'une des pages du manuscrit était joint à l'ouvrage et permettait d'y reconnaître un des plus anciens spécimens de l'écriture on-

1871. Roensch, Das Neue Testament Tertullian's. Leipzig.

1871. Ziegler, Aechte Italafragmente der paulinischen Briefe aus Freisinger Pergamentblættern. Marbourg.

1873. Ranke, Fragmenta antiquissimæ Evangelii Lucani versionis latinæ, e membranis Curiensibus. Vienne.

1875. Bensly, The missing fragment of the latin translation of the fourth book of Ezra. Cambridge.

1876. Schum, Das Quedlinburger Fragment einer illustrirten Itala. Gotha

1876. Ziegler, Bruchstuecke einer vorhieronym. Uebersetzung der Petrusbriefe. Sitzungsber. der Muenchener Akad. philos. philol. histor.

1877. Haupt, Veteris versionis antehieronym. l. II Regum sive Samuelis fragmenta Vindobonensia. Vienne.

1878. Belsheim, Codex Aureus sive quatuor Evangelia ante Hieronymum latine translata. Christiania.

1879. Belsheim, Die Apostelgeschichte und die Offenbarung Johannis in einer altlateinischen Uebersetzung aus dem Gigas librorum auf der kœniglischen Bibliothek zu Stockholm. Christiania.

1881. U. Robert, Pentateuchi versio latina antiquissima e Codice Lugdunensi. Paris.

1883. Ziegler, Bruchstuecke einer vorhieronymianischen Uebersetzung des Pentateuch aus einem Palimpseste der Bibliothek zu Muenchen. Munich.

1883. Wordsworth, The Gospel according to St Matthew from the St Germain MS. (g), now numbered lat. 11553 in the national library at Paris. Forme le nº I des Old-latin Biblical Texts. Oxford.

ciale. Dix ans plus tard, en 1878, M. Léopold Delisle rencontre à Lyon un ancien manuscrit du Pentateuque latin. Bonne trouvaille, c'est la version dite italique. Malheureusement, le manuscrit est mutilé ; le Lévitique et les Nombres manquent au vénérable codex. M. Delisle se souvient alors que lord Asburnham a précisément publié ces deux livres. Les deux manuscrits vont donc se compléter et nous donner le Pentateuque en entier; la comparaison s'impose. M. Delisle se reporte à la publication anglaise ; et quelle n'est pas sa surprise de reconnaître que non seulement les deux codes se complètent heureusement, mais encore que l'un s'arrête précisément où l'autre commence, et que celui-là reprend sitôt que le second s'arrête. De plus, c'est exactement la même écriture onciale, les mêmes caractères extrinsèques et intrinsèques dans les deux; il n'y a plus à en douter, le manuscrit anglais a été détaché du manuscrit français à une époque que bientôt l'on retrouve et sans trop de difficulté. Le voleur, pour déjouer toute tentative d'identification avec le manuscrit de Lyon, avait écrit, à la fin de la partie qu'il enlevait, une mention trompeuse : *Est sancti Petri de Perusio.* Lord Asburnham informé reconnaît lui-même la fraude ; de

1883. H. Omont, Fragment d'une « versio antiqua » de l'Apocalypse. Paru dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV.

1884. Abbot, Versio antehieronymiana ex codice Dubliniensi.

1885. Belsheim, Epistolæ Paulinæ ante Hieronymum latine translatæ ex codice Sangermanensi græco-latino, olim Parisiensi, nunc Petropolitano. Christiania.

1885. Wordsworth, The Corbey St James (ff), and its relation to other latin versions, and to the original language of te Epistle. Paru au t. I des Studia biblica et ecclesiastica. Oxford.

1885. Wordsworth, Sunday and White, Portions of the Gospels according to St Mark and St Matthew, from the Bobbio MS (k)..., together with other fragments of the Gospels from six mss. in the libraries of St Gall, Coire, Milan and Berne. Publié au nº II des Old-latin Biblical Texts. Oxford.

1888. Belsheim, Codex ff² Corbeiensis sive Quatuor Evangelia ante Hieronymum latine translata.

1888. White, The four Gospels from the Munich MS. (q). Paru au nº III des Old-latin Biblical Texts. Oxford.

1893. Samuel Berger, *Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament.* Paris, Impr. Nat. In-4 de 38 pp. Contient Ruth, fragments de I Reg. et de Job.

la meilleure foi du monde, il avait acheté son manuscrit à notre très honoré protégé, Libri Carucci. Il n'eut pas le temps de nous le rendre; la mort le surprit avant l'heure; mais son digne fils tint à honneur, après avoir fait constater la parfaite bonne foi de son père, de suivre en tout ses intentions, et, bien que la loi anglaise lui eût permis de garder le manuscrit Libri, il en fit don à la France. C'est ainsi que Lyon est de nouveau en possession d'un des plus précieux monuments de l'ancienne littérature biblique en Occident.

M. Léopold Delisle devait faire profiter le public de son importante découverte. Empêché par ses nombreux travaux de préparer lui-même une édition de son texte, il confia ce soin à l'un de ses collaborateurs d'alors à la Bibliothèque Nationale, M. Ulysse Robert, qui s'acquitta de sa mission avec un zèle et un talent dignes de tout éloge [1].

## III

La découverte de M. Léopold Delisle est d'autant plus heureuse que les textes antérieurs à saint Jérôme sont plus rares, pour l'Ancien Testament surtout. De toute cette partie de la Bible, nous n'avons d'à peu près complet en manuscrits que le Pentateuque, Esdras et les Psaumes; pour tout le reste, nous n'avons que des fragments d'un certain nombre de livres [2]. Fort heureusement, nous possédons des

1. L'histoire du Pentateuque de Lyon et du fameux voleur Libri a été racontée tout au long par trois auteurs auxquels j'ai emprunté tous ces détails : 1° M. L. Delisle dans plusieurs de ses ouvrages : *Notice sur un ms. de Lyon,* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1878, t. XXXIX, p. 421 sqq.; on peut voir, ibid., t. XLI, p. 304 sqq., la note lue, le 30 avril 1880, devant l'Académie des Inscriptions; du même, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois*, Paris, 1888, préface; 2° M. Gaston Paris a aussi raconté cette histoire dans le *Journal des Savants*, 1883, p. 276 et suiv. 3° M. Ulysse Robert en a fait autant dans l'introduction à son édition du Pentateuque, Pentateuchi versio latina antiquissima e codice lugdunensi. Paris, 1881.

2. Voici, selon l'ordre canonique des livres saints, la liste des textes latins de l'Ancien Testament qui nous restent en manuscrits. Les éditions qui en ont été faites sont rapidement indiquées par le nom des éditeurs et la date

textes antéhiéronymiens de tous les livres du Nouveau Testament. Les Évangiles, les Actes, les Épîtres de saint Paul se lisent en entier dans plusieurs manuscrits. Les Épîtres catholiques se retrouvent également et dans un même codex; l'Épître de saint Jacques est répétée dans un second. L'Apocalypse enfin nous est aussi parvenue, mais dans un seul manuscrit [1].

de publication. En se reportant plus haut, le lecteur retrouvera sans peine les titres des ouvrages.

Pentateuque. Dans le manuscrit de Lyon, sauf les quinze premiers chapitres de la Genèse qui manquent (Asburnham, 1868; U. Robert 1881). Des fragments du Pentateuque ont été également publiés par Vercellone (1860) d'après le ms. du Vatican, 66 Ottob.; par Ranke (1871) d'après un ms. de Wurzbourg; et enfin par Ziegler (1883) d'après un palimpseste de Munich.

Josué. Fragments, dans le même manuscrit du Vatican (Vercellone, 1860-1864).

Juges. Fragments, toujours dans le même manuscrit (Vercellone, 1860-1864); autres fragments publiés par Fritzsche (1867).

Ruth. Manuscrit de Madrid, neuvième siècle (Sam. Berger, 1893).

Rois. Fragments des quatre livres trouvés aux marges du manuscrit de la cathédrale de Léon (Vercellone, 1860-1864). Fragments du I Reg. dans un manuscrit d'Einsiedeln (Sam. Berger, 1893); du II Reg. dans un manuscrit de Vienne (Haupt, 1877).

Esdras. Publié d'après deux manuscrits, par Volkmar (1863). Un fragment perdu du quatrième livre d'Esdras, apocryphe (VII entre v.35 et 36) a été retrouvé et publié par Bensly (1875).

Psaumes. Publiés d'après le Codex Veronensis par Bianchini (1740).

Prophètes. Fragments de Jérémie, Ézéchiel, Daniel et Osée, publiés d'après un manuscrit de Wurzbourg par Muenter (1819). Fragments d'Osée, Amos, Michée, Joel, Jonas, Ézéchiel et Daniel, publiés par Ranke (1860) d'après un manuscrit de Fulda. Le même M. Ranke (1871), reprenant le manuscrit de Wurzbourg que Muenter n'avait publié qu'en partie, nous a donné des fragments d'Osée, Jonas, Isaïe, Jérémie, Lamentations, Ézéchiel et Daniel.

1. Les manuscrits qui contiennent des textes latins du Nouveau Testament antérieurs à saint Jérôme, sont assez nombreux. Pour ne pas allonger démesurément cette note, j'indiquerai seulement ceux qui nous donnent au complet un ou plusieurs de nos livres saints. Les éditeurs des manuscrits ou de leurs variantes seront nommés avec la date de publication.

ÉVANGILES. Les Évangiles sont dans les mss. suivants :

Vercellensis codex (sigle a), quatrième siècle, à Verceil (Bianchini, 1749).

Veronensis (b), quatrième ou cinquième siècle, à Vérone (Bianchini, 1749).

Corbeienses codices (ff[1], ff[2]), cinquième siècle, autrefois à l'abbaye de

Ces anciennes copies ne représentent, il est vrai, qu'une des sources de nos richesses. Pour dresser l'état complet de ce qui nous reste des versions primitives, il faudrait encore recourir aux premiers Pères de l'Église latine, et dégager de leurs œuvres tous les passages des Écritures qu'ils ont allégués. C'est du reste ce qui a été fait en grande partie par Sabatier, au siècle précédent ; de notre temps, Roensch a repris le même genre de travail dans son *Nouveau Testament de Tertullien* [1]. Les principaux écrivains qu'il faut ainsi met-

Corbie ; maintenant ff[1] à Pétersbourg, ff[2] à Paris (Martianay, 1695 ; Sabatier, 1743 ; Bianchini, 1749 ; Belsheim, 1888).

Brixianus (f), sixième siècle, à Brescia (Bianchini, 1749).

Palatinus (e), quatrième ou cinquième siècle, à Vienne (Tischendorf, 1847).

Cantabrigiensis (d), sixième siècle, à Cambridge, manuscrit gréco-latin, autrefois appelé Claromontanus, plus connu sous le nom de Codex Bezæ (Scrivener, 1864).

Colbertinus (c), onzième siècle, à Paris (Sabatier, 1743).

Codex aureus, de la fin du cinquième au commencement du septième, à Stockholm (Belsheim, 1878).

Rhedigerianus (l), septième siècle, à Breslau, église Sainte-Élisabeth (Haase, 1865).

Sangermanenses (g[1], g[2]), sixième siècle, autrefois à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, maintenant g[1] à Paris, g[2] perdu se retrouvera peut-être à Pétersbourg comme ff[1]. (Martianay, 1695 ; Sabatier, 1743 ; Bianchini, 1749 ; Wordsworth, 1883).

Actes des apotres.

Cantabrigiensis (d) ou Codex Bezæ, déjà indiqué pour les Évangiles (Scrivener, 1864).

Laudianus (e[2]), sixième siècle, à Oxford (Hearne, 1715 ; Tischendorf, 1870).

Gigas Holmiensis (g), treizième siècle, à Stockholm (Belsheim, 1879).

Épitres de saint Paul.

On les trouve dans d, e, f des Évangiles (ci-dessus) et de plus dans les suivants :

Claromontanus (d[2]), sixième siècle, Paris (Tischendorf, 1852).

Sangermanensis (e[3]), dixième siècle, Pétersbourg (Belsheim, 1885).

Augiensis (f[2]), neuvième siècle, Cambridge (Scrivener, 1859).

Boernerianus, neuvième siècle, Dresde (Matthæi, 1791).

Epitres catholiques.

Laudianus (e[2] des Actes, ci-dessus).

Corbeiensis (ff[2] des Évangiles, ci-dessus). Contient seulement l'Épître de saint Jacques (Martianay, 1695 ; Wordsworth, 1885).

Apocalypse.

Gigas Holmiensis (g des Actes, ci-dessus).

1. Sabatier, Roensch, Opp. laud.

tre à contribution sont, après Tertullien, saint Cyprien, Lactance, saint Eusèbe de Verceil, Firmicus Maternus, Lucifer de Cagliari, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, Hilaire diacre et saint Augustin lui-même avec sa fameuse *Itala*. Malheureusement, — on le conçoit, — nous ne trouvons chez les anciens Pères que des citations détachées et non pas un texte continu des Écritures.

## IV

La première question qui se pose sur tous ces anciens textes est la question d'origine et d'antiquité. A quelle époque devons-nous les faire remonter?

Pour personne il ne saurait être douteux que les Écritures étaient, en grande partie du moins, traduites en latin vers le milieu du second siècle. Et en effet, si aucun de nos manuscrits ne remonte plus haut que le quatrième siècle, les Pères du troisième, Tertullien, saint Cyprien, par exemple, qui font usage d'un texte déjà existant, nous forcent d'arriver en plein second siècle. Mais faut-il remonter plus haut encore et parler avec saint Augustin des premiers temps de la foi, *primis fidei temporibus*, comme étant ceux où l'on commença à traduire les saintes Lettres en latin? En vérité, il n'est guère possible d'en douter, si l'on veut bien, à défaut de textes positifs de la même époque, examiner cette question en dehors de tout esprit de parti.

Chacun sait que l'Écriture en langue vulgaire est pour la prédication populaire un objet de première nécessité. Aujourd'hui encore, un missionnaire aborde-t-il quelque tribu nouvelle, il n'a rien de plus pressé à faire que de traduire dans la langue de ses fils barbares un petit résumé de la doctrine chrétienne, puis bientôt les principaux faits des Écritures. Que serait-ce s'il avait à évangéliser, non plus une tribu, mais un grand peuple qui remplit le monde du bruit de ses armes, l'assujettit à son empire, le soumet à ses lois, l'inonde des chefs-d'œuvre de sa littérature et le réduit enfin à n'être plus avec lui qu'un même peuple, partageant ses aspirations, sa vie, sa pensée et jusqu'à son langage? Or tel était le peuple romain que les premiers apôtres entamèrent

dès l'origine, à Rome comme en Gaule, dans les Espagnes comme en Afrique.

On a dit, il est vrai, qu'à cette époque le grec était partout connu dans la société romaine, et qu'à Rome même les premiers monuments de la civilisation chrétienne, la liturgie, l'épigraphie, sont rédigés en grec. Mais avec un pareil argument on arriverait à prouver qu'aussi bien à cette heure il n'existe pas à Rome une Bible en langue italienne, puisque la liturgie y est complètement en latin et que les inscriptions latines continuent, comme au temps des empereurs, de couvrir les murs et les façades des monuments du culte.

Mais, dit-on encore, on parlait grec dans la société romaine. Oui, à peu près comme aujourd'hui on y parle français, c'est-à-dire un peu dans la haute classe et nullement parmi le peuple. Or, qu'on ne l'oublie pas, c'est toujours le peuple qui forme le gros des bataillons, dans l'Église comme dans l'État; et d'imaginer l'Église à ses origines préoccupée, en plein pays romain, presque uniquement de ceux qui parlent grec, c'est, à mon humble avis, une pure illusion d'optique, un rêve d'helléniste qui ne voit dans l'histoire du monde que l'histoire de sa spécialité.

Je ne mets donc pas en doute que, sur la fin du premier siècle, on ne possédât à Rome et dans plusieurs autres contrées de la Péninsule ou de l'empire, quelque traduction de l'un ou de l'autre des trois premiers Évangiles. Peu à peu, les autres documents, Évangile de saint Jean, Épîtres de saint Paul ou des autres apôtres, arrivent à la connaissance du monde d'Occident et sont pareillement traduits en latin pour l'usage soit du peuple, soit des prêtres et des évêques eux-mêmes. L'Ancien Testament, lui aussi, dut être bientôt traduit, non pas de l'hébreu, mais, comme le prouvent nos anciens textes, du grec des Septante que les Juifs alexandrins avaient déjà semé sur tous les rivages de la Méditerranée, alors que le christianisme était encore à son berceau. C'est dans la première moitié du second siècle, sans doute, de l'an 100 à 150 environ, que se fit la plus grande partie de ce travail, et sur la fin du même siècle que le reste s'acheva.

Doit-on penser qu'il y eut dans ces temps reculés une version pour ainsi dire officielle, élaborée, choisie du moins

par autorité ecclésiastique, et que l'on aurait ensuite communiquée identiquement aux différentes communautés chrétiennes? Nos habitudes d'esprit et plus encore la pratique suivie dans l'Église latine depuis trois siècles, d'avoir un texte unique entre les mains, ont seules pu nous faire poser une telle question. En réalité, les choses ne se passèrent point et ne pouvaient se passer alors comme aujourd'hui.

Les premiers pasteurs des Églises n'avaient ni le temps ni les ressoures voulues pour constituer une sorte de commission savante, chargée de préparer à grands frais pour les peuples de langue latine une traduction officielle de nos livres sacrés. Saint Augustin a dit en peu de mots comment l'Écriture parvint aux Églises latines : « Aux origines de la foi, — ce sont ses propres paroles, — le premier venu, s'il lui tombait dans les mains un texte grec et qu'il crût avoir quelque connaissance de l'une et de l'autre langue, se permettait de le traduire [1]. » Il n'y eut donc pas, dans les débuts, de texte latin fixé, arrêté officiellement *ne varietur* et communiqué ensuite par voie hiérarchique aux diverses Églises, mais simplement, comme l'affirme saint Augustin, une série de travaux privés, œuvres de quelques lettrés chrétiens, simples laïques peut-être, mais plus ordinairement, selon toute apparence, diacres, prêtres ou évêques. Il n'est pas douteux dans tous les cas — la chose étant de conséquence dans la foi — que les pasteurs des Églises ne dussent veiller à ce qu'il ne fût transmis aux fidèles aucun texte contraire aux originaux grecs ou à la Septante que l'on avait entre les mains.

## V

Si les Écritures ont été traduites en Occident, ainsi qu'on vient de le voir, au hasard de l'occasion ou du besoin, par des lettrés que séparent les distances et qui n'ont aucun plan commun, concerté à l'avance en vue d'un résultat général à obtenir, il semble tout naturel de conclure qu'il dut y avoir, pour un certain nombre de nos livres saints, non

1. S. Aug. de Doctrina christ. l. II, c. XI.

pas une, mais plusieurs versions latines. Toutefois ce n'est là qu'une conjecture, un *à priori*, si l'on veut, et mieux vaut encore, suivant l'exemple des historiens de tout ordre, en appeler à la preuve documentaire, c'est-à-dire à des témoignages précis et à des faits positifs. Ces témoignages, ces faits, ils existent. Ils ne sont pas tels assurément qu'ils emportent d'emblée la conviction. Des érudits, des critiques éminents, tels que Sabatier et Bianchini au dix-huitième siècle, Vercellone et Tischendorf de nos jours, rejettent la thèse de la pluralité des versions antérieures à saint Jérôme [1]. Mais il en est d'autres qui la défendent avec non moins de savoir et de conviction, surtout depuis les derniers travaux qui ont été faits. De ce nombre sont chez les Allemands Gams, Roensch, Ziegler, et chez nous L. Delisle, U. Robert et Gaston Paris [2].

Et en effet, si nous en appelons d'abord au témoignage des premiers Pères, qui se sont servis des textes antérieurs à la Vulgate, tous semblent d'accord pour nous attester l'existence, non pas seulement de variantes dans les manuscrits d'un même texte, ou de traducteurs divers selon les diverses parties de la Bible, mais encore de traducteurs multiples pour les mêmes livres. Tertullien paraît déjà avoir eu connaissance de plusieurs versions : « Quidam de græco interpretantes.... pro affatu spiritum ponunt [3]. » Saint Hilaire, à différentes reprises, nous parle aussi de traducteurs multiples d'un même passage : « aliqui translatores nostri; latini quidem interpretes transtulerunt [4]. » Saint Ambroise se sert bien souvent d'expressions du même genre, et il n'est pas

1. Sabatier, Bibliorum Sacr. lat. versiones antiquæ, t. I, præf., p. VI sqq.; Blanchini Evangeliar. quadr., proleg., p. 29 sqq.; Vercellone, Dissertazioni accademiche, Roma, 1864, p. 21 ; Tischendorf, Nov. Test. triglottum, Lipsiæ, 1854, proleg., col. XLVII-LI.

2. Gams, Kirchengeschichte Spaniens, t. II, p. 501 ; Roensch, Itala und Vulgata, p. 2 sqq.; Ziegler, Die latein. Bibeluebers. vor Hieron., p. 1 sqq;, L. Delisle, Notice sur un ms. de Lyon, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1878, t. XXXIX, p. 428 ; U. Robert., Pentat. versio, introd., p. CXXXII sqq. G. Paris, *Journal des Savants,* 1883, p. 387 sqq.

3. Tertull., Adversus Marc., liv. II, c. IX.

4. S. Hilar., in ps. LIV, n. 1 ; in ps. CXVIII, littera XII, n. 3. Cf. de Trinitate, l. VI, n. 45.

rare de le voir discuter les traductions discordantes[1]. Le langage de saint Jérôme suppose aussi notre thèse; nous l'entendrons plus tard nous exposer sa pensée sur l'état des textes latins; en attendant, que le lecteur me permette de le renvoyer seulement à la Préface aux quatre Évangiles et à la lettre XVIIIe, adressée au pape Damase[2].

Mais, de tous les Pères, aucun n'a parlé plus clairement sur ce point que le grand évêque d'Hippone, saint Augustin. C'est qu'en effet, jusqu'à l'apparition de saint Jérôme et de ses doctes travaux, la critique des textes avait fait peu de progrès dans l'Église latine. M. Gaston Paris a dit à ce sujet : « Aucun des Pères de l'Église latine, jusqu'à saint Jérôme, ne semble avoir su l'hébreu ni s'être soucié de l'apprendre. L'idée de critique était d'ailleurs si étrangère aux esprits qu'on ne songea même pas, en général, à comparer les différentes versions grecques ni à profiter, quand ils furent accomplis, des grands travaux bibliques des Alexandrins[3]. » Ce jugement est peut-être un peu sévère; même avant saint Jérôme, comme on vient de le voir, plusieurs Pères de l'Église d'Occident ont connu les divergences des manuscrits, utilisé même dans leur exégèse les variantes du grec ou de la Septante qu'ils opposent parfois à leurs textes latins. Il n'est donc pas rigoureusement exact de dire que l'idée de critique leur était étrangère. Ce qui est vrai, c'est que l'on doit à saint Jérôme la vigoureuse impulsion qui fut imprimée aux recherches critiques à partir de la fin du quatrième siècle. Quand, après son premier voyage en Orient, il eut révélé au monde latin les travaux des Grecs dans le domaine de l'exégèse littérale et qu'il eut dénoncé les imperfections de nos textes, il se fit comme un réveil des études scripturaires; la question critique elle-même préoccupa plus vivement les esprits et ne cessa pas d'être discutée, jusqu'au jour où le triomphe des idées de saint Jérôme fut assuré dans tout l'Occident. Le plus grand esprit de ce temps, saint Augustin, prit un intérêt marqué à ces études d'apparence si mi-

1. S. Ambros., in ps. XXXVI, n. 56; in ps. CXVIII, serm. 12, n. 7; serm. 15, n. 3, et serm. 20, n. 10 ; Comm. in Rom., c. V, in v. 14.

2. S. Hieron., Præf. in quatuor Evang.; ad Damasum, ep. XVIII, n. 21.

3. Gaston Paris, *Journal des Savants,* 1883, p. 387.

nutieuse. C'est lui qui, vers la fin du quatrième siècle, écrivait ces mots dignes de servir de devise à tous les maîtres dans l'art de la critique sacrée : « Codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum qui Scripturas divinas nosse desiderant[1]. » Or, Augustin, pratiqua lui-même le conseil qu'il donne ici aux travailleurs de commencer d'abord par établir leur texte, et c'est à son application constante dans la recherche et la comparaison des textes que nous devons les plus solides témoignages en faveur de la thèse que nous défendons. S'il pouvait y avoir doute sur le sens des paroles de Tertullien, d'Hilaire et d'Ambroise que nous citions tout à l'heure, saint Augustin suffirait à dissiper toutes les obscurités.

Laissons le grand docteur nous expliquer lui-même sa pensée. C'est au livre second de son traité *de Doctrina christiana* qu'il s'exprime clairement sur le sujet qui nous occupe. Après avoir énuméré les livres canoniques (cap. VIII), et indiqué ce que l'on doit chercher avant tout dans les Écritures, il signale au travailleur les difficultés d'ordre philologique qu'il rencontrera sur sa route (c. IX-X), puis (c. XI) arrive aussitôt aux moyens de les vaincre : « Les hommes de langue latine, dit-il, ont besoin pour la connaissance des Écritures du secours de deux autres langues : la langue hébraïque et la langue grecque, afin que, si l'infinie variété des interprètes latins les jette dans le doute, ils puissent recourir aux deux autres textes. » Ce secours, poursuit-il, leur sera utile, non seulement pour entendre certains mots hébreux restés dans le latin, tels que : « *Amen*, *Alleluia*, *Racha*, *Hosanna*..., mais encore et surtout, comme je l'ai dit, à cause des divergences des interprètes. Car on peut bien compter ceux qui ont traduit les Écritures de l'hébreu en grec, mais non ceux qui les ont traduites en latin. »

L'éminent cardinal Wiseman, qui a défendu la thèse opposée à la nôtre, a essayé d'éluder la force de ces dernières paroles, en disant que saint Augustin opposait ici aux traducteurs grecs les recenseurs et non les traducteurs de

1. S. Aug. de Doctrina christ., l. II, c. XIV.

la version latine[1]. Mais n'est-ce pas là solliciter les textes, les torturer à plaisir, pour en obtenir ce qu'ils se refusent d'eux-mêmes à donner? Du reste, pour couper court à toute hésitation, saint Augustin lui-même précise sa pensée, en expliquant comment il s'est fait que l'on ait pu avoir des versions multiples. Car c'est à cet endroit qu'il écrit les paroles que j'ai dû citer plus haut, et que l'on me pardonnera de répéter ici à cause de leur importance dans le débat présent : « Aux origines de la foi, le premier venu, s'il lui tombait dans les mains un texte grec et qu'il crût avoir quelque connaissance de l'une et de l'autre langue, se permettait de le traduire. »

Est-ce tout? Non; au chapitre suivant (xii), il nous dit que cette multiplicité de traductions a d'ailleurs un avantage, celui de nous faire connaître de combien de manières on a compris les Écritures avant nous, ce qui permet au travailleur d'étudier, de comparer les opinions diverses et de faire ainsi un choix éclairé. Après quoi (c. xiii), il ajoute les paroles suivantes, qui se recommandent d'elles-mêmes à l'attention du lecteur : « Mais parce que la pensée que plusieurs interprètes se sont efforcés de rendre, chacun selon sa capacité et sa manière de voir, ne se montre bien que dans la langue même de laquelle ils traduisent, et aussi, parce que le traducteur, à moins d'être très docte, trahit souvent le sens de l'auteur, il faut, ou bien apprendre les langues d'où l'Écriture a passé en latin, ou bien consulter les traductions les plus littérales; non qu'elles suffisent, mais parce qu'elles serviront à découvrir l'exactitude ou l'erreur de ceux qui se sont attachés à traduire le sens plutôt que les mots. »

Enfin, pour rendre ses conseils plus pratiques, le grand docteur (c. xiv-xv), après avoir une fois de plus recommandé comme très utile le recours aux textes des nombreux traducteurs latins : « juvat interpretum numerositas collatis codicibus inspecta atque discussa », indique lui-même parmi tant de versions celle qu'il croit préférable aux autres, parce qu'il la juge à la fois plus littérale et plus claire. Cette version, il lui donne un nom, par lequel il la distingue nette-

1. Card. Wiseman, Lettres au *Catholic Magazine*, dans Migne, Démonstr. évangéliques, t. XVI, p. 272.

ment des autres, c'est l'Italique : « In ipsis autem interpretationibus, Itala cæteris præferatur; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ. » Ces dernières paroles sont si manifestement en faveur de la pluralité des versions latines, que les partisans de l'unité n'ont cru pouvoir les expliquer qu'en accusant les copistes, hélas ! si souvent maltraités, d'avoir altéré le texte. Ce n'est pas *Itala* qu'il faudrait lire, mais *illa*, ou bien encore *usitata*, le copiste ayant par distraction combiné le commencement de ce mot avec la fin du précédent *(interpretationibusitata)*. En vérité, la critique est souvent contrainte de s'en prendre aux copistes pour défendre ses propres droits et ceux du simple bon sens; mais du moins faut-il, quand on a recours à ce procédé, pouvoir le justifier par quelque raison plausible, et le seul désir de faire triompher une opinion contestable n'en est pas une.

Qu'était-ce, en somme, que la version italique? Le mot le dit assez; ce devait être une version originaire d'Italie, celle peut-être qu'Augustin avait sous les yeux, quand, à Milan, il allait entendre les commentaires d'Ambroise, ou qu'il se rendait à l'église pour y pleurer au chant des psaumes. L'Italique, dans la pensée de saint Augustin, n'est donc pas le nom d'une version qui fût la seule dans l'Église d'Occident, mais bien le nom d'une version spéciale parmi les autres versions latines. Aussi, c'est par erreur que l'usage a prévalu de se servir de cette dénomination pour désigner toutes les traductions latines antérieures à saint Jérôme.

## VI

Resterait à établir notre thèse par l'étude même des textes que nous avons encore entre les mains. Mais, pour être démonstrative, cette preuve nécessiterait de longues citations; il faudrait mettre en regard sous les yeux du lecteur nombre de passages des Écritures puisés aux différentes sources, les comparer les uns avec les autres, relever leurs divergences et alors montrer que ces divergences trouvent leur explication, leur raison suffisante dans la multiplicité des traductions et non pas dans la multiplicité des recensions, comme le vou-

draient les défenseurs de l'opinion contraire. On n'attend pas de moi que je transcrive ici toutes les pièces du procès ; le lecteur qui voudrait se faire une conviction personnelle devrait recourir directement aux textes. A défaut de ce secours, je lui signalerai les deux auteurs qui, de notre temps, ont démontré la pluralité des versions latines par les plus larges citations : M. Ziegler et M. U. Robert[1]. Je dirai cependant le nécessaire dans la question, en appuyant particulièrement sur la méthode à suivre pour donner à l'argument toute la force qu'il peut et doit avoir, mais sans rien exagérer de sa valeur. Car, on le comprend bien, si la preuve était absolument péremptoire, nous n'aurions pas contre nous tant d'hommes éminents.

Plusieurs parmi ceux-ci réclament d'abord contre l'emploi de textes empruntés aux ouvrages des anciens Pères pour prouver notre thèse, et en cela ils n'ont pas tout à fait tort. Il est, en effet, très délicat d'argumenter ici, d'après les citations des Écritures que l'on rencontre chez les premiers écrivains ecclésiastiques. Que Tertullien, saint Hilaire ou quelque autre me raconte une des touchantes histoires de l'Évangile, il est tout aussitôt manifeste qu'à cette époque le fait évangélique se rencontrait dans le texte ; mais la teneur même du récit, que je trouve dans Hilaire ou Tertullien, est-ce bien celle des Évangiles d'alors ? En d'autres termes, ai-je affaire à une citation littérale des Évangiles, tels qu'on les avait alors en manuscrit, ou bien n'est-ce qu'un récit fait de mémoire et en gros, peut-être une traduction nouvelle de ce passage improvisée sur le texte grec que l'on a sous les yeux ? On le voit, les citations scripturaires des anciens doivent être examinées de près et jusque dans les détails, si l'on veut être sûr que l'on tient entre les mains une version dont le texte était à l'avance fixé, et que l'écri-

1. Ziegler, Die lateinischen Bibeluebersetzungen vor Hieronymus, in-4. Munich, 1879 (antidaté), p. 102-123 ; M. U. Robert, Pentateuchi versio latina antiquissima e codice lugdunensi, in-4. Paris, 1881, p. CXXXII-CXLI. Je rappellerai aux lecteurs des *Études* que notre regretté confrère, le R. P. Desjacques, a donné ici même, il y a seize ans, de l'ouvrage de M. Ziegler, un compte rendu critique très approfondi, où il adopte pleinement notre thèse.

vain rapporte fidèlement, sans commentaire comme sans omission. En négligeant cette précaution, on s'exposerait à trouver chez un même Père plus de versions qu'on n'en voudrait. D'autre part, et pour ne rien perdre aussi des avantages auxquels ils ont droit, les partisans de la pluralité doivent surveiller les éditions des Pères dont ils se servent à défaut de manuscrits, parce que trop souvent il arrive que l'éditeur maladroit remanie les citations scripturaires pour les rendre conformes à quelque texte reçu, et fait ainsi disparaître toutes les divergences. Au total, l'emploi des textes pris dans les ouvrages des Pères est parfaitement légitime, mais le maniement en est fort délicat, si l'on ne veut ni exagérer ni affaiblir la valeur des arguments puisés à cette source, et il est préférable, quand on en a la facilité, de recourir directement aux textes continus des Écritures, que l'on rencontre dans les manuscrits ou dans les éditions qui en ont été publiées.

Mais est-il possible d'établir d'après les manuscrits la pluralité des anciennes versions latines pour chacun des livres de l'Écriture ? Évidemment non. On a vu que, pour l'Ancien Testament en particulier, nous ne disposons que d'un manuscrit pour le Pentateuque, un pour Esdras, un pour les Psaumes, et après cela, nous n'avons plus que des fragments de divers livres. Les éléments de comparaison nous manquent donc à peu près complètement pour les livres de l'Ancien Testament, si l'on ne fait pas appel aux œuvres des saints Pères.

Aussi bien n'est-il pas nécessaire de prétendre que l'antiquité ait possédé plusieurs versions latines de tous les livres saints ; il paraît même peu probable que beaucoup d'hommes aient osé se risquer, fussent-ils excellents hellénistes, à traduire du grec un Isaïe, par exemple, ou quelqu'un des autres prophètes. Pour entendre la pensée des voyants d'Israël, il ne suffisait point d'avoir du grec, en eût-on même beaucoup.

Mais si nous sommes pauvres en manuscrits du Vieux Testament, il n'en est plus tout à fait de même pour les livres du Nouveau. Aussi nos adversaires ont-ils le droit d'exiger que nous leur prouvions, d'après les textes qui nous restent

des Évangiles, ou des Épîtres de saint Paul, la pluralité des anciennes versions latines. Cette preuve, on peut la faire, et, à mon sens, elle est à tout le moins suffisante pour établir solidement notre thèse, encore qu'elle ne force pas la conviction de tous les critiques.

Je donnerai ici un exemple seulement, qui permettra au lecteur de voir à peu près dans quelle mesure nos textes s'éloignent ou se rapprochent les uns des autres. Voici en quels termes les trois manuscrits dits *Vercellensis*, *Veronensis* et *Brixianus* racontent la visite des saintes femmes au sépulcre, le matin de la résurrection, d'après l'évangéliste saint Luc, XXIV, 1-11.

| CODEX VERCELLENSIS<br>IV sec. | CODEX VERONENSIS<br>IV vel V sec. | CODEX BRIXIANUS<br>VI sec. |
|---|---|---|
| prima autem die sabbatorum | una autem sabbati | una autem sabbati |
| venerunt ante lucem valde ad monumentum | venerunt valde tempore ad monumentum | valde diluculo venerunt ad monumentum |
| adferentes quæ paraverunt | portantes quæ paraverant | portantes quæ paraverant aromata |
| invenerunt autem lapidem revolutum a monumento | et invenerunt lapidem revolutum | et aliæ simul cum eis |
| | | et invenerunt lapidem revolutum a monumento |
| ingressæ autem non invenerunt corpus | ingressæ autem non invenerunt corpus | et ingressæ non invenerunt corpus |
| et factum est dum stuperent de hoc | et factum est dum mente consternatæ essent de facto | et factum est dum hæsitarent de hoc |
| ecce viri duo adstiterunt juxta illas in veste fulgenti | et ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgente | ecce viri duo adstiterunt juxta illas in veste fulgenti |
| timere autem adprehensæ inclinantes faciem ad terram | cum timerent autem et declinarent vultum in terram | cum timerent autem et declinarent vultum in terram |
| dixerunt ad illas quid quæritis vivum cum mortuis | dixerunt ad illas quid quæritis viventem cum mortuis | dixerunt ad illas quid quæritis viventem cum mortuis |
| | | non est hic sed surrexit |

| CODEX VERCELLENSIS IV sec. | CODEX VERONENSIS IV vel V sec. | CODEX BRIXIANUS VI sec. |
|---|---|---|
| memoramini sicut locutus est vobis | rememoramini qualiter locutus est vobiscum | recordamini qualiter locutus est vobis |
| dum adhuc esset in galilæa | cum adhuc in galilæa esset | cum adhuc in galilæam esset |
| dicens quoniam filium hominis oportet tradi | dicens quia oportet filium hominis tradi | dicens quia oportet filium hominis tradi |
| | in manus hominum et crucifigi | in manus hominum peccatorum et crucifigi |
| et tertia die resurgere | et die tertia resurgere | et tertia die resurgere |
| et memoratæ sunt verborum horum | et rememoratæ sunt verborum horum | et recordatæ sunt verborum ejus |
| et reversæ renuntiaverunt hæc omnia illis omnibus et ceteris omnibus | et regressæ renuntiaverunt hæc omnia illis XI et ceteris omnibus | et regressæ a monumento nuntiaverunt hæc omnia illis undecim et ceteris omnibus |
| erat autem magdalena | erat autem maria magdalenæ | erat autem maria magdalene |
| et maria iacobi et iohanna | et iohanna et maria iacobi | et iohanna et maria iacobi |
| et reliquæ cum eis quæ dicebant ad apostolos hæc | et ceteræ quæ cum ipsis fuerant hæc dicebant ad apostolos | et ceteræ quæ cum eis erant quæ dicebant ad apostolos hæc |
| et visa sunt illis tanquam delira verba hæc | et visa sunt ante illos sicut deliramentum verba ista | et visa sunt coram illos quasi deliramentum verba illarum |
| et non credebant eis. | et non credebant illis. | et non credebant illis. |

Les trois récits qu'on vient de lire sont-ils l'œuvre de différents traducteurs, ou bien n'étaient-ils à l'origine qu'une seule et même version qui s'est modifiée dans la suite entre les mains de divers recenseurs ? Telle est exactement la question, et nous osons la poser au lecteur qui aura bien voulu prendre connaissance de nos textes. Ne semble-t-il pas que les variantes de nos manuscrits sont trop nombreuses pour qu'on puisse les expliquer autrement que par l'existence de plusieurs versions ? De plus, si nous n'avions affaire qu'à des recensions, les divergences trahiraient la préoccupation qu'a toujours un recenseur de rendre son texte ou plus exact ou plus littéraire. Or, remarque-t-on dans nos trois rédactions quelque souci de ce genre ? Je laisse au lecteur le soin de décider.

Une difficulté reste toutefois ; on nous dit : Si nous admettons que ces textes viennent d'auteurs différents, comment expliquer qu'il s'y rencontre encore tant d'expressions semblables, absolument les mêmes. Je pourrais d'abord répondre que ce sont les recenseurs peut-être qui ont ainsi rapproché les textes, car enfin, quand on a plusieurs textes d'un même ouvrage entre les mains, une recension a pour conséquence tout aussi bien de les rapprocher que de les éloigner les uns des autres. Mais je n'insiste pas sur cet argument qui n'est après tout qu'un argument *ad hominem ;* je viens à la réponse directe, et je dis que la rencontre des mêmes mots dans les différentes traductions des Écritures était inévitable. Les livres saints ont été pensés, puis écrits par des Sémites qui ont toujours suivi la syntaxe de leur propre langue, même quand ils ont écrit en grec. De là cette perpétuelle succession de petites phrases courtes, sans aucun lien qui les réunisse pour former quelque chose qui ressemble à nos périodes latines. Saint Luc lui-même, le meilleur écrivain grec du Nouveau Testament, n'a pas d'ordinaire échappé à cette loi. Or, un livre ainsi composé ne peut être traduit fidèlement que si l'on coule presque constamment sa propre phrase dans le moule de la phrase sémitique; autrement, on ne semble pas traduire, mais paraphraser. Ajoutons à cela que le principal souci, et, pour ainsi dire, l'unique souci du traducteur des saints livres a toujours été l'exactitude. Il devait en être ainsi; ce qui importe par-dessus tout dans l'étude des saintes Écritures, c'est de savoir d'une manière précise ce que Dieu a dit. Car il s'agit d'une parole révélée, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher, sans forfaire aussi bien à la science qu'au respect de la foi. C'est ce qui nous explique pourquoi toutes les versions approuvées dans les Églises sont des versions en somme littérales. Une version de la Bible doit pouvoir faire autorité comme un texte juridique; or, elle ne le peut que si elle est littérale et rend l'affirmation divine telle quelle, rien de moins, rien de plus. Dans ces conditions, il est absolument inévitable que les traducteurs se rencontrent souvent. Le lecteur est à même d'en faire l'expérience à peu de frais. Qu'il prenne un chapitre des Évangiles grecs, ou

simplement le passage de saint Luc donné plus haut d'après nos trois manuscrits, et qu'il se mette lui-même à le traduire fidèlement, littéralement en latin; il constatera que sa traduction se rapproche ou s'éloigne des anciennes versions qui datent de dix-sept à dix-huit cents ans, dans la mesure même où celles-ci s'éloignent ou se rapprochent les unes des autres.

## VII

Nous nous sommes arrêtés un peu longuement peut-être sur les origines des textes qui ont précédé saint Jérôme; je ne pense pas qu'on puisse le regretter. Nos premiers textes latins doivent en effet prendre place parmi les plus anciens témoins de la vérité des Evangiles. Aucun des manuscrits grecs ou latins parvenus jusqu'à nous ne nous fait remonter si haut dans l'antiquité chrétienne; les écrivains latins les plus rapprochés du berceau du christianisme leur cèdent eux-mêmes la place; ils ne nous conduisent qu'au seuil du troisième siècle, tout au plus aux dernières années du second. Mais puisque ces premiers Pères employaient déjà des traductions latines de la Bible, celles-ci existaient donc alors sur la terre d'Afrique comme en Italie et dans les Gaules, et parce qu'avant elles il faut encore placer l'original dont elles procèdent, je veux dire le texte grec du Nouveau Testament, nous sommes donc conduits par nos textes latins jusqu'au début du second siècle, jusqu'à l'époque où le dernier des écrivains inspirés clôturait la révélation divine. Le moyen, je vous prie, maintenant, de trouver l'espace de temps réclamé par la critique rationaliste, pour permettre à la légende évangélique — c'est le langage de ces docteurs — de se former peu à peu dans l'imagination populaire et de se traduire, sous la plume d'écrivains trop éloignés des faits pour en donner la véritable histoire, en mille récits merveilleux et naïfs. Les voilà bien en effet ces légendes pour lesquelles on se fait tuer; dès le second siècle, on les retrouve absolument les mêmes pour le fond qu'aujourd'hui; si mutilée qu'en soit la teneur, elle nous apporte encore, après dix-huit siècles, toute la vie de Jésus-Christ, sa conception, sa naissance merveilleuse, les prodiges qu'il opéra, le récit de

sa passion, de sa mort et de sa glorieuse résurrection. C'est tout cela qu'établissent nos textes latins dès l'aurore du second siècle ; sur les débris qui nous en restent nous pouvons encore prendre avantageusement position contre la science antichrétienne. Qui n'a remarqué autour des vieilles cités endormies dans la paix ces forts abandonnés qui dominent les hauteurs avoisinantes? Les tours sont découronnées, leurs créneaux sont à terre, tombés à l'aventure les uns sur les autres; les remparts sont lézardés et menacent à chaque instant de s'abîmer au fond de la vallée. Ma is qu'un jour ou l'autre une armée étrangère envahisse le territoire sacré de la patrie et menace de pénétrer jusque dans la cité sainte, on plantera là haut, sur cette masure, quelques canonniers avec leurs pièces, et de nouveau la vieille citadelle saura barrer la route à l'ennemi.

L. MÉCHINEAU.

# LECONTE DE LISLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

## L'HOMME, LE PENSEUR, LE POÈTE

I

M. Leconte de Lisle, successeur de V. Hugo à l'Académie française, auteur des *Poèmes barbares*, des *Poèmes antiques*, des *Poèmes tragiques*, poète « impeccable », écrivain athée, est mort, âgé d'environ soixante-seize ans, le 18 juillet 1894. Après avoir outragé Dieu et maudit l'Église, depuis trente ou quarante ans, à rime que veux-tu, il s'est passé de Dieu et de l'Église pour mourir. Toutefois, son cadavre, ainsi qu'il est arrivé à plus d'un parmi ses contemporains, avant de descendre dans la tombe, a été porté dans la maison de Dieu, où cet homme ne fréquentait point.

A l'exemple de V. Hugo, son prédécesseur et maître, et comme plusieurs de ses malheureux confrères, récemment frappés, Taine, Renan..., il a fait un long voyage dans la vie, sans veiller au terme ; il a marché dans le bruit, sans lever les yeux ; dans le rêve, en se moquant du réveil. La mort a saisi ce vieillard, au moment où, réduit à l'impuissance, ne pouvant plus même assembler des débris d'hémistiches, il méditait un ouvrage de haine contre la foi catholique ; réalisant de la sorte le souhait impie qu'il avait osé adresser au Christ, en lui criant de laisser l'homme

> Indifférent et vieux,
> Se coucher et dormir en blasphémant les dieux[1].

Il a été pris au mot.

Le *Temps*, journal huguenot, nous révèle ce projet des derniers jours, avorté dans la mort. Après avoir versé des larmes et des fleurs sur le cercueil du poète, sur cette mémoire « haute et pure », le *Temps* s'épanchait, le 19 juillet, en cette

1. Le *Runoïa*.

confidence : « Leconte de Lisle était franchement athée. Il avait même l'athéisme agressif; et comme il avait le catholicisme en horreur, il songeait à en écrire l'histoire dans un volume de vers qui aurait eu l'allure d'un pamphlet et qui se serait intitulé : *Les États du Diable.* » Il y a au moins dix ans qu'il méditait cette œuvre ; qu'il y usait les reste d'une ardeur qui s'éteint et d'une vie qui s'en va.

Ainsi, la mort a cloué le blasphème sur ces lèvres ; elle a brisé cette main qui devait, une fois de plus, jeter la boue de cette encre à la face de Jésus-Christ. Depuis longtemps, Leconte de Lisle aspirait, en vers (ce qui ne tire guère à conséquence), au repos de la tombe, au sommeil du brahme Valmiki, « dispersé dans la matière éternelle ». Un jour de belle humeur poétique, il avait rédigé certaine *Prière védique pour les morts*, où, en guise de *De Profundis*, il s'écriait que la suprême destinée pour le poète, c'est d'être assis éternellement dans je ne sais quelle Bétique, où

Le beurre frais, le pur sôma, l'excellent miel,
Coulent pour les héros, les poètes, les sages.

L'émule de Valmiki sait aujourd'hui que le tout de l'homme, fût-il poète, n'est point d'aspirer au pays éternel du beurre frais ; que le tout du poète, fût-il académicien, n'est point de s'amuser à envelopper dans des images bleuâtres, à entortiller dans des rimes d'or ou de cuivre, l'idée de la mort. Cette idée est trop sérieuse pour qu'on s'en fasse un jouet. Et pourtant, c'est de cette idée-là qu'il travaillait à divertir ses lecteurs courageux. Aucun poète n'a aussi souvent que Leconte de Lisle, versifié autour de cette réalité terrible et décisive. Après les bêtes féroces et laides, dont il est le photographe attitré, après les scènes des djungles qui peuplent son imagination et ses livres, le *lieu commun* de cet académicien, c'est la mort.

Partout le souvenir de la fin le hante; partout il la chante d'un ton qui ne rappelle ni de près ni de loin le sublime cantique de saint François d'Assise à *Notre sœur la Mort;* mais bien avec des tintements baroques et agaçants de musique hindoue ; en se répétant, au refrain, qu'il est très gai de

se coucher « dans le soleil[1] », — ou, ce qui chez lui revient au même, de se coucher dans la nuit éternelle. Car ce fut encore le vœu de ce Brahme du Pont des Arts, qui, pour contrefaire la parole vivante de Dieu, a écrit un poème morne (comme presque tous ses poèmes), sous le titre désespérant : *Fiat nox*.

Au travers de ses livres, on entend des éclats ou des échos du *Dies iræ*, dont cet immortel a osé parodier l'un des versets, pour achever un volume dans un blasphème lugubre. A la fin des *Poèmes antiques*, long hosannah aux dieux sensuels de la Grèce et aux immondes divinités de l'Inde, Leconte de Lisle saluait, dans une paraphrase sacrilège du *Solvet seclum*, qui est un râle en strophes heurtées, le triomphe de la « divine mort », sur toute chair, tout esprit, toute croyance. Dans ce cri de rage et de révolte suprême, poussé par une âme volontairement païenne contre le Dieu de la croix, le poète déclarait que c'en était fini de Jésus-Christ, du « pâle Nazaréen » enfermé pour toujours en « sa tombe scellée ». Le poète est enfermé et scellé à son tour dans une tombe qui n'a rien de triomphant. Les gens de lettres qui environnaient le cercueil, au moment où le chant de la foi, de l'épouvante et de l'espérance priante, le *Dies iræ*, éclatait sous les voûtes de Saint-Sulpice, ont-ils eu assez de mémoire pour se souvenir de ces strophes d'orgueil ?

Leconte de Lisle ne se contentait pas de chanter la mort et de diviniser l'agonie sans espérance ; il fallait qu'il raillât et avilît la mort des justes, de ces vaillants qui ont combattu les combats de Dieu, sans viser à un prix Montyon quelconque, ni aux louanges quelconques d'une Académie.

En trente-trois strophes convulsives, il travestit l'*Agonie d'un saint*, du vieux moine, vengeur des droits de l'Église, qui va rendre l'âme à son juge, et qui, se frappant la poitrine avec confiance,

> Contemple sur la table, auprès de son chevet,
> Une tête et deux os d'hommes, hideux emblèmes.

La muse des poèmes *Barbares*, *Antiques*, *Tragiques*, est une muse de cimetière, ou plutôt de charnier. Comme d'au-

1. *Le Cœur de Hialmar.*

tres étalent leurs ailes à la lumière et cherchent les fleurs, les blés, la vie, cette orfraie voltigeait alentour des cadavres, sur des crânes, sur la pourriture, sur ce « peu de chair » (c'est son terme) qui roule dans la fosse. A la fin, le poète ne se borne plus à soupirer vers les Élysées védiques aux fleuves de miel et de beurre frais : il pousse des hurlements d'oiseau de proie ; et haletant, dans des vers difficiles, il crie :

> Lâches, saints et héros, brutes, mâles génies,
> Ajoutés au fumier des siècles par monceau ;
> O lugubres troupeaux des morts, je vous envie...
> O morts, morts bienheureux, en proie aux vers avides [1] !

Son vœu est rempli. Il a été ajouté au fumier des siècles et aux lugubres troupeaux qu'il chanta ; et à cette heure-là, on l'a chanté, lui aussi, en prose. Deux ou trois harangues, aux bords d'une tombe béante : quelques pelletées de terre, mêlées à quelques louanges creuses et lourdes, jetées sur le cercueil par un ministre de l'Instruction publique et par un ou deux gens de lettres. Et en voilà pour jamais.

## II

Nous n'avons ni le goût ni le vouloir de raconter par chapitres cette vie sans histoire, d'où il ne sort pas une espérance, presque pas une leçon. Quelques alinéas suffiront à résumer les étapes et les haltes de ce voyage qui fut long et inutile.

Charles Leconte est né, en 1818, à Bourbon. Il n'était point gentilhomme, malgré le *de* qui joint ses deux noms et l'*s* qui fait belle figure au milieu du second. Les croisades, qu'il haïssait, autant qu'homme peut haïr, ne sont pour rien dans cette orthographe, et la particule n'est qu'une préposition. Par ailleurs, l'on ne saurait appliquer à l'académicien créole, la satire de Molière, contre ce parent de M. Jourdain qui, ayant creusé un fossé autour de son logis, s'appela *Mr. de Lisle*.

Son grand-père paternel, un Breton de Dinan, étant allé

1. *Aux morts. — Le Vent froid de la nuit.*

s'établir à Bourbon, fut qualifié du surnom *de Lisle*, pour le distinguer des Leconte restés en Bretagne. Pendant la Révolution, un de ces Leconte défendit bravement la bonne cause, qui n'était pas celle de la Révolution. Sa conduite aurait bien mérité un poème de son petit-neveu, si le petit-neveu n'avait été absorbé par l'admiration des grands hommes hindous, hellènes et scandinaves. Le poète était, par sa mère, petit-neveu de Parny, créole de Bourbon, lui aussi, et infâme rimeur de la *Guerre des dieux;* ce qui, si l'on en croyait les doctrines de l'atavisme, expliquerait la morale ordinaire des poèmes *Antiques*, *Tragiques* et *Barbares*.

Toujours est-il que le Breton, né créole, ne se soucia guère plus de la Bretagne catholique. Nous verrons même tout à l'heure en quels termes choisis ce bon fils, revenu des îles, traita la mère-patrie. On sait, par plus d'un exemple, que les Bretons renégats ne sont point renégats à demi : Leconte de Lisle n'a point contredit cette triste règle. Libre après cela aux poètes de l'Université qui riment sur les bords de la Rance, d'appeler Leconte de Lisle un « grand homme ». Il est vrai que, dans les alexandrins où il fut salué de ce titre au collège de Dinan, le 28 juillet 1894, la poésie, très modeste, ne dépasse point la hauteur du sujet : Leconte de Lisle, vivant, en eût frémi. Qu'on en juge par ce morceau, celui qui termine le discours prononcé à la distribution des prix :

> ... A ces noms illustrant ce collège et la ville
> Il faut joindre celui de Leconte de Lisle :
> Grand poète, hier mort ou plutôt immortel,
> Qui fut élève ici, né sous un autre ciel.
> Suivez par le travail ces glorieuses traces :
> Préparez vos esprits dès les plus humbles classes ;
> Fortifiez vos cœurs ; cherchez la vérité ;
> Instruisez-vous, enfants de l'Université [1].

Tout jeune, au sortir du collège, il voyagea pour affaires jusqu'aux Indes et aux îles de la Sonde. Les affaires menées par des hommes de génie ne réussissent pas toujours à souhait : le jeune Leconte en fit l'expérience. Mais en voyageant il s'instruisit. Il put voir, de ses yeux, les djungles

1. *Revue de l'enseignement,* 11 octobre 1894, p. 299.

vraies, des brahmes et autres buveurs de l'eau du Gange, des tigres, des lotus, des serpents à foison, des divinités très vilaines à profusion, devant lesquelles des milliers de créatures humaines frottées de bouse de vache s'allongent à plat ventre ; et de tout cela, le poète voyageur, aidé d'une traduction des *Pourânas* et autres « fouchtras du Ramayana » (comme un homme d'esprit appelle les contes bleus de ma mère l'Oie hindoue), allait se créer la patrie poétique de son imagination.

Pendant quarante années, à Paris, tout en coudoyant les bourgeois en paletot qui trottent sur le macadam, tout en frayant avec les Pindares modernes qui chantent le *Petit Épicier de Montrouge*, Leconte de Lisle, poète de *Baghâvat* et de *Mâya*, rôdait par le souvenir autour des monstrueuses pagodes de Bouddah ; au roulement banal des omnibus, le long des quais de la Seine où jaunissent tant de poèmes, il se plongeait, par la pensée, dans les boues jaunâtres du Gange ; il assistait, sous les lianes, au réveil des crotales, au sommeil des quadrupèdes, aux ébattements des quadrumanes, qui,

> Sans remuer leur tête ou leurs reins au poil ras,
> A la branche qui ploie appendus par la queue,
> Laissent inertement aller leurs maigres bras [1].

Les admirateurs des *Poèmes Antiques* et *Barbares* n'ont point failli à rebattre, en l'honneur du poète créole, la théorie des influences du milieu et des effluves de l'île natale où nagea sa jeune fantaisie. A les ouïr, ce serait parce que Leconte de Lisle est né sous les tropiques qu'il étala une imagination si colorée, et trempée dans toutes les nuances chaudes de l'arc-en-ciel. Belles explications, qui expliquent peu de chose, ou qui expliquent mal une chose à moitié vraie. Pourquoi tant d'hommes nés sous les tropiques (sans parler des nègres) sont-ils incapables, je ne dis pas d'écrire, mais de comprendre les poèmes colorés et chauds que les gens du nord admirent et achètent ?

En général, ce ne sont point les scènes, colorées ou non, parmi lesquelles on naît et grandit qui frappent le plus vive-

1. *Le Calumet du Sachem.*

ment l'âme ; on y est si vite fait ! Ce ne sont pas toujours celles-là qui secouent le plus fortement l'imagination créatrice. Est-ce à Besançon, est-ce aux Feuillantines, que l'imagination de l' « enfant sublime » s'éveilla ? N'est-ce pas plutôt le contraste des spectacles d'Espagne avec les scènes paisibles de France, qui, sous le soleil brûlant de l'Andalousie, au pays du Cid Campéador, des tambours de basque, ou des « grelots des mules sonores », révéla au jeune Hugo sa puissance de flamboyer et de bruire ? Quoi qu'il en soit, Leconte de Lisle lui-même a conté que ce ne furent point la mer, les montagnes, les chauds spectacles du ciel natal, qui lui enseignèrent la poésie. Ce ne fut point, pour employer le style pompeux, le livre de la nature : ce furent les *Orientales* de V. Hugo.

Sans doute, il a consacré environ une demi-douzaine de ses poèmes, *Barbares* ou autres, à des souvenirs du pays natal : *le Manchy, la Fontaine aux lianes*, *la Ravine Saint-Gilles*;... mais cela fut rêvé tout à côté des prés fleuris et des quais de Paris qu'arrose la Seine. Ce qu'il a le mieux saisi et rendu, ç'a été l'Inde des brahmes, vue à travers les songes creux des Védas, *ægri somnia;* ou la Grèce fabuleuse, — non point celle de Botzaris ou du roi Georges Ier, — aperçue, à la loupe, dans les chefs-d'œuvre classiques.

En 1847, Leconte de Lisle vint se fixer à Paris, où il crut trouver, grâce à la révolution qui fermentait déjà et bouillonnait, une carrière digne de ses talents, pour lesquels il cherchait un emploi. Il se lança dans cette aventure avec la fougue de la naïveté, ou, plus exactement, avec l'ambition résolue d'un homme qui n'a rien à perdre. Si l'on en juge d'après certains échantillons de sa prose, d'une prose de club ou de taverne, il flambait alors pour la République; non pas seulement pour celle de Ledru-Rollin, mais pour celle de Robespierre : il était marri et navré d'entendre qualifier de *crimes* les beaux exploits de 89 à 93; il hurlait contre le « hideux royalisme » (l'expression est de lui) ; ce créole prononçait que le peuple de France était imbécile ; que le peuple de Bretagne, nommément, était un ramassis d'idiots. Il était allé à Dinan avec le généreux dessein d'étendre parmi ses compatriotes le règne de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *fra*

*ternité* et de toutes les vertus qui allaient éclore au soleil de juin. Mais, hélas! les Bretons avaient alors la tête dure, et le prophète fraîchement débarqué des îles prêcha dans le désert. Écoutons les jérémiades qu'il versait dans le sein d'un ami, à la date du 30 avril 1848 :

Que l'humanité est une sale et dégoûtante engeance! Que le peuple est stupide!... Que le grand diable d'enfer emporte les sales populations de la province! Vous vous figurerez à grand'peine l'état d'abrutissement, d'ignorance et de stupidité naturelle de cette malheureuse Bretagne.

Mais, si la stupidité naturelle des Bretons ses frères le désolait à ce point, la stupidité non moins naturelle de toutes les sales populations de France le mettait hors de lui. Il constatait avec amertume que la République avait été et était encore « la proie constante des crétins et des traîtres »; après quoi, il s'exclamait, la mort dans l'âme : « Je ne désespère pas d'aller crever au Mont-Saint-Michel. » Le *tyran* qui survint épargna au poète le triste espoir d'aller crever sur le rocher normand au Péril de la Mer; il n'alla pas davantage trôner sur les rochers normands de Jersey, comme le Prométhée qui revint de là s'asseoir sur le velours de l'Académie. Leconte de Lisle, désabusé, découragé de la politique qui ne le menait à rien, pas même au Mont-Saint-Michel, n'essaya plus de se faire une place sortable que dans la république des lettres. Le volcan de 1848 ne jeta plus sur le monde, pendant vingt ans, que des rimes et des strophes.

Il jeta aussi de la prose, d'où jaillissaient encore des éclairs de révolution. Les *Poèmes antiques*, parus en 1852, débutaient par une *Préface* tapageuse. Leconte de Lisle y déclarait, sans modestie et dans une langue médiocre, que, de Pindare jusqu'à lui, il n'y avait pas eu de poésie, ou si peu que pas n'était besoin d'en parler. Découpons quelques lignes où se condensent toutes les emphases de ce morceau :

Depuis Homère, Eschyle et Sophocle, qui représentent la poésie dans sa vitalité, dans sa plénitude et dans son unité harmonique, la décadence et la barbarie ont envahi l'esprit humain. En fait d'art original, le monde romain est au niveau des Daces et des Sarmates; le cycle chrétien tout entier est barbare...

En résumé, depuis les Grecs jusqu'aux *Poèmes antiques* de 1852, rien; « les maîtres se sont tus ou vont se taire »; mais j'arrive et je parle. Deux mille ans de christianisme et de chefs-d'œuvre en toute langue, cela ne vaut pas un fétu ; tout cela est « incohérent » et usé. Le dix-septième siècle n'est pas; mais je suis; le dix-neuvième est à son aurore; voyez. La *Préface* fit du bruit dans le Landerneau des poètes et des critiques; Gustave Planche, oracle des *Deux Mondes*, se plaignit: « La *Préface* de M. Leconte de Lisle prouve, jusqu'à la dernière évidence, que le maniement de la mesure et de la rime n'enseigne pas les lois les plus élémentaires de la prose. Les idées les plus justes ont besoin d'être présentées sous une forme claire et précise; or, M. Leconte de Lisle semble dédaigner résolument la précision et la clarté[1]. »

Il les dédaigna toujours, même en vers; sauf pour les détails où il photographie les objets; pour l'ensemble, cela flotte, cela se déroule longuement, et cela s'embrouille. Comme l'artiste malheureux dont Horace dit la mésaventure en sa *Lettre aux Pisons*, Leconte de Lisle sut dessiner des ongles et sculpter des boucles de cheveux; incapable de composer un tableau ou d'achever une statue : *Infelix operis summa*. Mais il n'eut pas de peine à comprendre que les tapageuses affirmations de sa *Préface* le serviraient mal auprès des puissances, sans l'aider beaucoup chez les libraires. Il devint prudent; la *Préface* disparut et n'a point revu le jour.

Vers ce temps-là, Sainte-Beuve, grand maître de la renommée, découvrit le poète, qui avait lu en sa présence : *Midi, roi des étés*. Il en parla; il cita *Midi* et proposa aux admirations de la postérité ce poète « jeune, mais déjà mûr, d'un esprit ferme et haut, nourri des études antiques et de la lecture familière des poètes grecs[2] ».

D'autres volumes parurent, de ceux qui se vendent peu, mais qu'on vante fort dans les petits cénacles et les petites *chambres bleues*, où l'on pose pour le fin du fin : *Poèmes et poésies*, en 1854; *Poèmes barbares*, en 1862; puis des traductions, en prose, de Théocrite, de l'*Iliade*, d'Hésiode, de

1. *Études littéraires*, édit. de 1855, p. 283.
2. *Causeries du lundi*, t. V, p. 315.

l'*Odyssée*;... elles étaient émaillées de noms grecs, écrits à la française : *Akhilleus, Phoibos, Héphaistos, Iakkos*.... tout l'Olympe, diapré de lettres parasites. Malgré cet amoncellement de vers et de prose, Leconte de Lisle était encore, aux environs de la quarantaine, un poète, comme dit L. Veuillot, « des plus connus comme ignoré[1] »; et si j'en crois M. de Pontmartin, nombre d'honnêtes gens étaient tentés de s'exclamer, en entendant parler de M. Leconte de Lisle, le poète : Comment ? *comte ?*... Je ne savais pas que le poète Delille fût *comte !*

Peu à peu cependant, quelques initiés fréquentèrent chez ce maître ; Leconte de Lisle ne pontifia jamais comme Hugo, qui jouait si sérieusement, à grand renfort de cymbales, en face de l'univers et de l'océan, son rôle de dieu et de prêtre de ce dieu-là; l'auteur de *Bagâvath* dogmatisait à huis clos, pour la petite paroisse ou confrérie des *impeccables*, des *impassibles*, des *impersonnels;* il était déjà, et il fut toujours, selon le mot piquant de M. A. France : « l'abbé crossé et mitré des monastères poétiques[2] ».

En 1866, il comptait ses fervents comme Bouddha ; il avait même des pèlerins comme Mahom : c'était une caravane de quelques jeunes gens, chez qui la rime n'avait pas attendu le nombre des années. M. François Coppée était de ceux-là ; dès l'âge de vingt-deux ans, il faisait son pèlerinage hebdomadaire chez ce demi-dieu « au visage apollonien », dont le Parnasse s'élevait en pays plat, le long du plus paisible des boulevards de Paris.

> Jeune parnassien, dit-il, respectueux et timide, nous allions tous les samedis soirs, avec autant d'émoi qu'un hadji va à la Mecque, passer la soirée chez Leconte de Lisle, qui demeurait au quatrième étage d'une maison du boulevard des Invalides[1].

On y débitait des vers ; et, en guise d'eau d'*Hippocrènè*, on avalait des tasses de thé au kirsch. Mais sur ce Parnasse, les fidèles buvaient, avec le thé, les dogmes littéraires du moderne *Phoibos Apollôn ;* dans cette Mecque, ils buvaient

1. *Mélanges,* 3e série, t. III, p. 665.
2. *La Vie littéraire,* 1889.
3. *La Patrie,* 25 juin 1883.

les doctrines du *penseur;* car il était réputé penseur, tout comme il était tenu pour aède infaillible. L. Veuillot le constatait gaiement, au mois d'octobre 1869, lorsque parut *Kaïn :*

En philosophie, comme en poésie, c'est un chef d'école, un pontife. Au *Parnasse contemporain*, passage Choiseul, on le considère beaucoup. Quarante-neuf enfants d'Apollon, garçons, filles et vénérables, garnissent ce parnasse ; tous grands rimeurs, et la plupart pareils au *pullus onagri* de l'Ecriture, le petit de l'onagre, qui dresse son oreille pointue vers le ciel et qui dit : *Je suis libre*[1] *!*

Après la publication de *Kaïn*, Napoléon III offrit la croix d'honneur; depuis plusieurs années, il servait une jolie pension de 300 francs par mois à un si habile homme qui célébrait si vigoureusement l'arrière-grand-oncle de Troppmann. Quatorze ans plus tard, la troisième République l'éleva au grade d'officier dans la même légion d'honneur, vers le temps où il publiait ses plus gros blasphèmes rimés contre l'Église et Jésus-Christ; et, en 1894, il allait obtenir la croix de commandeur en ladite légion; mais la mort a brusquement enlevé le Président qui devait décerner le titre et le poète qui devait le recevoir.

Au lendemain du 4 septembre 1870, le poète eut vite fait d'oublier le souverain qui l'avait décoré et pensionné ; les poètes sont chose légère : ils ont la mémoire mobile (sont-ils les seuls?). Sedan produisit sur celle de Leconte de Lisle l'effet rapide que le lotos produit sur les dévots de Vishnou. Une fois l'Empire effondré, Leconte de Lisle oublia l'empereur; et longtemps avant d'insulter, en pleine Académie, à la gloire de l'autre empereur, il se hâta de publier un *Catéchisme populaire républicain*, dont les déclamations folles révoltèrent justement les députés conservateurs. Ce pamphlet fut dénoncé à la tribune de Versailles.

Il est vrai que le poète avait en cette occurrence joint la réflexion à la hardiesse. Il avait imprimé son *Catéchisme* sans nom d'auteur. Vers la même date, avec la même audace tempérée de circonspection, il imprimait lui-même une *Histoire populaire du christianisme*, dont le *Temps* se tait, et que

1. *Mélanges, loc. cit.*

Larousse met à l'Index, ou peu s'en faut; déclarant que cette *Histoire* n'est pas écrite pour tout le monde. En bonne justice, elle n'est écrite pour personne, car personne n'a le droit de lire des mensonges blasphématoires. Néanmoins, en dépit des plaintes portées à la tribune par des députés catholiques, le gouvernement de M. Thiers récompensa promptement l'auteur anonyme des deux libelles; on le nomma bibliothécaire du Sénat; et la pension servie naguère par l'Empire se convertit en émoluments de cette sinécure.

Installé dans la bibliothèque solitaire du Luxembourg, Leconte de Lisle vécut à son aise et continua de rimer, sans être trop dérangé par les visites de ses clients, les Pères conscrits du Sénat; le poète-bibliothécaire s'étonnait fort, paraît-il, quand il s'entendait demander un volume : probablement il connaissait mieux les dernières éditions du *Mahabharata*, que les rayons où gisent les œuvres de Justinien ou de Cujas.

Du Luxembourg à l'Odéon, il n'y a que la rue. En 1872, Leconte de Lisle fit représenter à l'Odéon les *Erynnies*. Pour comprendre cette tragédie française, il fallait d'abord savoir le grec et le savoir à fond. Les simples bacheliers n'y pouvaient mordre; et les bourgeois, le gros public, ne court guère au théâtre pour l'amour du grec. Ceux qui étaient venus là, moyennant leur triobole — je veux dire, leurs cent sous — dans le dessein d'être attendris, écarquillaient vainement les yeux et les oreilles. Et combien se dilatèrent en un franc rire, quand on entendit le vieillard *Talthybios* entretenir fort gravement le vieillard *Eurybatès*, de « cuisses de bœuf, lourdes de double graisse »; puis, *Eurybatès* répondre, non moins gravement, à *Talthybios* :

Pour nous, ayons un bœuf sur la langue. Silence !

Le succès des *Erynnies* fut tel que l'Odéon refusa l'*Apollonide*, autre drame, où le bibliothécaire du Luxembourg parlait, en français, le meilleur grec du monde.

Assez maltraité au théâtre, Leconte de Lisle se tourna vers l'Académie. Il tenta un premier essai, puis un second; il obtint deux voix, dont l'une, celle de V. Hugo : du moins on le dit; le candidat le crut, et, pour se consoler, il écrivit à

« l'homme immense » un remerciement qui divertit médiocrement les autres académiciens : « Vous m'avez nommé ; je suis élu. » Par malheur, même à l'Académie, *un* n'est pas l'équivalent de *trente-neuf :* au surplus, la voix était-elle bien celle de V. Hugo? D'aucuns en doutent encore.

Leconte de Lisle conquit le fauteuil, mais sur le tard, en 1886 ; il avait soixante-huit ans, ce qui n'est plus la jeunesse, même pour un immortel. Il s'était laissé devancer en ce Temple de mémoire par ses disciples, MM. Coppée et Sully-Prud'homme. Au mois de mars 1887, il y vint prendre sa place et déclara qu'un tel honneur était pour lui « aussi grand qu'inattendu »; puis, après un éloge, très faible, du prédécesseur, dans une prose très pâle, le vieil auteur des *Poèmes barbares* épancha sa bile et ses phrases usées contre la foi chrétienne et contre les grands siècles où le Christ était en France, comme dit Jeanne d'Arc, « premier servi ».

Chose singulière et vraiment inattendue, celle-là : l'Évangile trouva sous la coupole Mazarine un défenseur sur lequel on ne comptait guère. M. Alexandre Dumas, qui n'est point, on le sait de reste, un partisan acharné de la morale évangélique, rappela au nouveau confrère qu'il y avait chez l'humanité, depuis quelque deux mille ans, un petit livre dont la doctrine était supérieure aux rêveries des poètes, et qui avait changé la face du monde. C'était une leçon, encore bien qu'elle fût d'un tour académique et d'une autorité restreinte. Si notre mémoire est fidèle, on applaudit; et certes, M. Alexandre Dumas n'a jamais obtenu de battements de mains qui vaillent ceux-là.

En 1884, Leconte de Lisle avait publié ses *Poèmes tragiques*. Du jour où il fut parvenu sur le faîte, j'entends à l'Académie, il se reposa. De temps à autre néanmoins, il sortait du nirvâna académique, pour offrir au public lettré quelque poème; de ceux qui se logent dans la *Revue des Deux Mondes*, et où il amoncelait plus d'adjectifs que d'idées : il était essoufflé. Nous avons signalé dans les *Études*[1] une de ces œuvres séniles, dont les blasphèmes et les strophes poussives auraient fait bâiller jusqu'aux fauves des djungles.

1. 15 novembre 1890.

Naguère encore, il chanta, du même ton, dans la même Revue, l'histoire bien vieille de cette jeune personne de Phénicie qui avait nom Europe, et qui, longtemps avant l'invention des bateaux à vapeur, navigua sur les épaules d'un taureau à travers le Bosphore et les Échelles du Levant. Ce fut une des dernières primeurs qu'il servit aux abonnés de M. Buloz.

Même depuis son entrée à l'Académie, le poète a joui d'une gloire qui n'éblouit point les passants. Il eut des disciples, dévots jusqu'au fanatisme et persuadés que *Kaïn*, *Baghâvat*, les *Nornes* sont le *nec plus ultra* des merveilles humaines; mais le nombre des admirateurs chauds est petit. Leconte de Lisle n'est jamais monté, ou, si l'on veut, jamais descendu jusqu'à la popularité. Il avait dit, lui aussi, pour son compte, *Odi profanum vulgus;* s'adressant à la « plèbe carnassière » :

Dans mon orgueil muet, dans ma tombe sans gloire,
Dussé-je m'engloutir pour l'éternité noire...
Je ne danserai pas sur ton tréteau banal[1]...

Les poètes ont tous de ces dédains, qu'ils se hâtent de traduire et de proposer à l'étonnement public; mais n'est-ce pas souvent une autre façon de crier : Faites donc un peu attention à moi; je ne suis pas tout le monde, et je ne ressemble guère à tous ces imbéciles! Tout ce qui se débite, en vers, contre la gloire, l'argent, la popularité, cette « gloire en gros sous », c'est du mépris qui ressemble furieusement à de l'amour; le poète déclame contre tout cela; donc, tout cela ne lui est pas indifférent. Personne n'a, autant que V. Hugo, répété à l'univers :

Quant à flatter la foule, ô mon esprit, non pas[2]!...

Or chacun sait avec quelle âpreté Hugo quémanda les applaudissements de la foule, — et de quelle foule!

Quoi qu'il en soit du sentiment qui dicta ces vers à Leconte de Lisle, il est certain que la renommée et la fortune n'ont coulé autour de ce poète de bronze qu'à petits flots, à

1. *Les Montreurs.*
2. C'est le premier vers de l'*Année terrible.*

petit bruit, *fonte maligno*. Les critiques ont cependant jeté des fleurs et des brindilles de laurier sur ses œuvres de marbre; on a enchâssé quelques-uns de ses poèmes de marbre, comme des médaillons, dans les anthologies : et les lycéens, qui se croient quelque chose là, pâlissent sur les froids rayons de *Midi roi des étés*. La Sorbonne même, une fois ou deux, si je ne me trompe, a offert ce beau sujet de vers latins aux candidats de la licence ès lettres. Pour l'auteur, dernier dieu du Parnasse contemporain, c'était, au déclin de ses années, le comble de la gloire classique : être drapé dans la toge de Virgile; mais Leconte de Lisle n'aimait pas Virgile.

Les prôneurs ont eu le soin de nous conter que ce grand homme au visage apollonien, à l'âme marmoréenne, suivant l'exemple des génies antiques — lesquels? je ne sais — vivait sur les hauteurs sereines, dans les *templa serena*, au fond de la tour d'ivoire de la pensée, inaccessible aux passions qui troublent; planant, comme son condor endormi « dans l'air glacé, les ailes toutes grandes »; traduisant par sa pose grave cet alexandrin de *Çunacépa :*

Il rêvait comme un dieu fait d'un bloc sec et rude.

« Il vivait, nous dit le chroniqueur du *Temps*, pour un idéal de beauté... dans de calmes extases. »

La vérité est d'abord que ce brahmane si extatique se fâchait rouge contre ceux qui, croyant bien faire, l'appelaient *impassible;* ensuite, qu'il jurait comme un beau diable contre les critiques grincheux ou « secs et rudes » qui lui mesuraient l'encens ou qui glissaient une épine sous une brassée de roses. Certains articles de M. A. France ne répondant point « à l'idée qu'il s'était formée lui-même de son mérite [1] », le calme vieillard annonça l'envoi de ses témoins à M. A. France. Il avait alors soixante et treize ans bien comptés. Un peu plus, et s'il n'avait reçu de promptes excuses, il s'en allait sur le terrain occire ou pourfendre son critique, à cette fin de lui prouver que ses vers étaient fort bons. Oronte était moins chaud à venger son malheureux sonnet.

1. Lettre de M. A. France, 29 avril 1891, — Appendice de l'*Enquête littéraire* de J. Huret.

Ceux qui rencontraient Leconte de Lisle, le jeudi, sur les quais, non loin de la statue de Voltaire et aux alentours de l'Académie, ou chez l'éditeur Lemerre, ou sous les galeries de l'Odéon, le reconnaissaient vite à sa mine hautaine, à sa figure soigneusement rasée, à sa longue chevelure et au monocle « perpétuellement vissé dans l'œil droit pour dissimuler une lumière éteinte[1] ». L'écrivain à qui nous empruntons ce détail nous assure qu'en approchant du terme, l'auteur de *Kaïn*, « malgré d'anciens préjugés contre la religion chrétienne, avait cessé d'être intolérant ». Nous le souhaitons; mais nous souhaiterions aussi des preuves. Un autre témoin de ce déclin morne et sans un regard vers l'*au-delà*, nous en fait un tableau qui ne représente guère la fin d'un beau jour. « La vie, écrit-il, n'avait pas donné au poète ce qu'il en attendait, et le poète manifestait son dégoût pour la vie[2]. » Le temps était venu où il pouvait s'appliquer à lui-même bon nombre de ses alexandrins lugubres :

> Tais-toi. Le ciel est sourd, la terre te dédaigne ;
> A quoi bon tant de pleurs si tu ne peux guérir ?
> Sois comme un loup blessé qui se tait pour mourir
> Et qui mord le couteau de sa gueule qui saigne.
> Encore une torture, encore un battement;
> Puis, rien ; la fosse s'ouvre[3]...

L'influenza l'avait ruiné; une maladie de cœur l'achevait. Le malade affectait encore « une gaieté toute factice », qui se traduisait en « des jeux de mots tout macabres », dont « l'impression était navrante[4] ». On voulut essayer d'un changement d'air; Leconte de Lisle partit pour Louveciennes; il n'avait plus que trois jours à vivre.

On dit que, dans le parc de Louveciennes où il alla respirer une dernière fois, il s'assit un moment sur le banc d'André Chénier. Sur ce banc, le poète moribond cherchait, lui aussi, à quelques heures de la mort,

> Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre !

1. Henri Dac, *le Monde*, 23 juillet 1894.
2. *Le Temps*, 19 juillet.
3. *Le Vent froid de la nuit*.
4. *Le Temps*, 19 juillet.

Triste coïncidence ! les deux poètes, mourant à un siècle d'intervalle, furent deux païens, adorateurs des divinités de l'Olympe grec, l'un naïvement, l'autre avec passion ; tous deux peintres d'une nature dont ils avaient soin d'exclure Dieu. Ils étaient tous deux nés hors de France ; tous deux s'éprirent de la Révolution qui étouffe la France ; tous deux eurent du génie ou quelque chose qui y ressemble : le premier ouvrit l'ère de la renaissance romantique ; le second semble la fermer. Leur fin à tous deux est sans consolation, comme leur poésie est sans *Credo*.

Après trois jours d'une douloureuse villégiature, Leconte de Lisle fut emporté par une hémorragie. Nous devons à la vérité d'ajouter qu'au moment de la crise suprême, la famille dans laquelle il agonisait fit avertir M. le curé de Louveciennes ; mais, malgré son empressement et son vif désir d'être utile à cette âme, le prêtre fut devancé par la mort.

Le lendemain, en attendant le panégyrique qu'un ministre devait prononcer pour glorifier les œuvres, les bienfaits, les vertus de feu Leconte de Lisle, le journal officieux du gouvernement exhalait sa douleur en ces termes émus et soignés :

> Nous perdons en lui un exemple réconfortant, une autorité intellectuelle et morale qui sera malaisément remplacée. On dirait que le sort s'applique à découronner la France. Perdre en deux ans Taine, Renan, Leconte de Lisle, c'est trop de deuils à la fois.
>
> Qui nous consolera ? Qui nous guidera, sur la route incertaine, vers la vérité et la beauté[1] ?

Citer de telles phrases, c'est, je crois, en faire justice. Ce fut autrefois un double axiome que la langue française supportait mal l'erreur et le mensonge ; et que les mots francais voulaient tous dire quelque chose. Espérons que notre langue a gardé ces deux privilèges qui furent sa marque distinctive, sa force, sa gloire. Mais ces mots clairs et francs, à quelle torture on les condamne ! à quelle besogne on les réduit !

1. *Ibid.*, Gaston Deschamps.

## III

Leconte de Lisle ne laisse en réalité que peu de regrets et point de deuil : mais il laisse une œuvre. Que vaut cette œuvre ?

On se consolera vite, si ce n'est déjà fait, du départ de cet homme ; quelques initiés, savants et vaillants, liront, reliront peut-être, tel ou tel de ses poèmes *Barbares*, *Antiques*, *Tragiques;* mais, quoi qu'on ait dit, son œuvre n'est pas un phare : les âmes sérieusement en quête de vérité et de beauté prendront d'autres guides sur la route incertaine.

Sa doctrine, quand il en a une, mène droit à la nuit; s'il y a des pages, ou mieux, des strophes brillantes dans ses livres, ce sont, pour employer un de ses titres : *Les yeux d'or de la nuit.* Son œuvre entière, au point de vue de l'idée, c'est brouillard ou ténèbres; au point de vue de l'influence, c'est ruine : elle est faite, tout entière, de négation et de doute.

Leconte de Lisle n'a établi aucune vérité précise, définie, assurée et rassurante. Loin de là : il a commencé par vouloir démolir le vrai, surtout le vrai révélé de l'Évangile, et le vrai de l'histoire. C'était un révolté et un révolutionnaire, même après ses désillusions de 1848; à travers ses poèmes hindous, scandinaves, gaëliques, helléniques, on entend des échos de *Marseillaise.* Depuis la Restauration, ou, si l'on veut, depuis le *Génie du Christianisme*, la poésie française s'était rajeunie aux sources chrétiennes : elle avait cueilli des fleurs et des inspirations dans la Bible, dans les annales des âges de foi. Elle visitait, au moins par l'imagination, les cathédrales gothiques, les cloîtres où les moines avaient prié, les ruines féodales où les chevaliers s'étaient armés en guerre pour Dieu, son Christ et son Église. Lamartine avait écrit les *Méditations* et les *Harmonies;* Hugo avait tour à tour manié la *Harpe* chrétienne et la *Lyre* française; Musset avait laissé échapper de sa pauvre âme l'*Espoir en Dieu ;* et quand Leconte de Lisle débutait, V. de Laprade publiait ses *Poèmes Évangéliques.* Sur combien d'autres harpes et d'autres lyres passait le souffle du Calvaire !

Leconte de Lisle voulut protester et réagir ; prendre pour thème, non plus les réalités vivantes et fécondes de la foi en Dieu, mais les mythes extravagants du paganisme ; mettre au fond de ses fantaisies, non plus une âme qui chante ou qui pleure, non plus la mélancolie naturelle aux croyants, aux chercheurs de paradis ; mais une désespérance voulue ; non plus même le pessimisme qui accuse un tourment intime, mais le néant qui est l'absence totale d'un élan vers la lumière et la vie. Il chante le néant ; il s'en fait un dieu, car il faut bien qu'on se fasse un dieu de quelque chose, durant notre passage dans ce que Leconte de Lisle nomme l'« univers stupide ».

Cet apôtre du néant crie à ses disciples futurs : N'espérez rien ; et si vous avez un cœur dans la poitrine, ayez

> Un cœur trempé sept fois dans le néant divin [1].

Sept fois ; pas une de moins ni de plus : c'est le rite du néant. Il est vrai qu'ailleurs, par les lèvres du sage Viçvamithra, le poète déclare qu'on peut échapper au néant : pour cela, il suffit de réciter sept fois (sept fois bien juste) l'hymne sacré d'Indra : et alors on vit.

Du reste, le néant divin c'est la mort ; mais la mort, c'est la vie ; ce n'est rien, mais c'est tout et elle est divine : car la mort, c'est la mère de tous les êtres vivants ; elle les reçoit en son sein, comme la sarigue reçoit et cache ses petits.

> Et toi, divine mort, où tout rentre et s'efface,
> Accueille tes enfants dans ton sein étoilé [2].

D'où vient que ce sein est étoilé ? Pourquoi ces étoiles ? Serait-ce pour la rime ?... Tout cela n'est pas même la clarté qui tombe des étoiles, — comme a dit un poète qui avait du génie, qui parlait français, et qui croyait en Dieu, créateur des étoiles.

Manifestement, Leconte de Lisle ne sait pas trop ce qu'il dit ; sait-il ce qu'il veut dire ? N'importe ; il dit. Et son refrain est ceci : Vive le néant ! le néant est le néant et Leconte

1. *Midi*.
2. *Dies iræ*.

de Lisle est son prophète ; encore qu'il explique imparfaitement en quoi consiste le néant divin où il faut se tremper le cœur sept fois ; et que, selon Baghâvat, autre prophète du néant, il suffise de s'y tremper une fois : le néant étant alors « l'essence première ». Au demeurant, y a-t-il des êtres vivants ? Y a-t-il quelque chose en cet « univers stupide » ? Mystère ! l'auteur de cette belle philosophie s'y embrouille naturellement lui-même, et enfin aboutit à ceci :

> Rien n'est vrai que l'unique et morne éternité :
> Oh ! Brahma, toute chose est le rêve d'un rêve [1].

Mais ce rêve, qui le fait ? Est-il vivant ? Si oui, d'où lui vient la vie ? Qu'est-ce que la vie ? A quoi bon la vie ? Mystère de mystère ! La nature, l'histoire, l'humanité, l'artiste qui cisèle des strophes, qu'est-ce que cela ? Des phénomènes. Qu'est-ce que les phénomènes ? des « apparences vaines », des fantômes qui remuent de « mobiles chimères [2] », des ombres chinoises colorées. Mais qui perçoit ces phénomènes? D'autres phénomènes vains. Malgré leur vanité, est-ce que ces phénomènes ne sont pas quelque chose, joie, douleur, haine, amour ? Peut-être ; mais cela, c'est le mal. Le but suprême étant le néant, il faut y tendre par le *nirvâna*, l'énervement moral et physique, la torpeur d'un néant voulu, l'étouffement inerte de la conscience.

Mais d'où vient que des « apparences vaines » ont une conscience ? Mystère ! Essayer de voir cela, c'est sortir du *nirvâna ;* restons-y, laissons pousser nos ongles qui sont aussi des phénomènes. Renonçons au mouvement, au sentiment, à ce qui s'appelle *lutte pour la vie.* Cette conclusion est celle que le diable tire, chez Leconte de Lisle, dans un alexandrin dont il emprunte un hémistiche aux *Cantiques de Saint-Sulpice :*

> Force, orgueil, désespoir, tout n'est que vanité [3].

Sur quoi, le diable de M. Leconte de Lisle se trempe sept

1. *Vision de Brahma.*
2. *Maya.*
3. *La Tristesse du diable.*

fois le cœur dans le néant et se couche pour dormir. Probablement, il s'est lassé à vouloir entendre la doctrine du poète ; chose très fatigante, même pour le diable ; surtout quand il lui faut ouïr ces fatras rimés, ces cauchemars qui s'intitulent : *Aux Morts*, *le Dernier souvenir*, *les Damnés*, *la Mort du Soleil*, *Fiat nox*, *Ultra cœlos*, *Requies*, *In excelsis*, *Solvet seclum*, *Dies iræ*, *Sacra fames* (que de latin, dans ces « apparences vaines » de français !) ; bref, quand il doit assister à ces « effusions noires vers le néant[1] », qui est la mort, laquelle est « l'essence première » ou la vie, laquelle n'est pas.

« Comprenne qui pourra ! s'écrie M. Jules Lemaître, après avoir essayé de percer le brouillard de *Baghâvat*. Qu'importe ? ajoute-t-il. Il ne faut pas comprendre. Rien n'a de substance, ni de réalité[2]. »

Y a-t-il une âme, dans ce qui est l'apparence vaine appelée *homme ?* Non, sans doute ; sauf peut-être chez les Turcs, pour qui Leconte de Lisle se sent un faible ; car ces bons fils de l'Islam s'en vont, après leur mort, « par delà les étoiles[3] ». Pourtant, rien n'est moins sûr. L'homme ne paraît pas avoir plus d'âme que l'onagre et le chien. Le poète tient cela d'un vieux corbeau qui a une âme, lui, une âme bien chevillée au corps, — vu qu'il était « déjà très vieux quand Abraham est né », — et qui a une langue fortement vissée au bec, vu qu'il dégoise d'affilée la bagatelle de quelques centaines d'alexandrins, aussi rauques que des croassements.

Or, ce corbeau, le corbeau du déluge, qui fait de l'esprit, comme il sied à une bête, affirme qu'il a mangé bien des hommes et qu'il a eu soin d'avaler l'âme avec le cadavre :

> En outre, sachez-le, j'en ai mangé beaucoup,
> Et leur âme avec eux, maître, du même coup[4].

Mais après ce trait d'esprit de maître corbeau, reviennent certains problèmes dont les oiseaux, mangeurs de charogne,

1. Jules Lemaître, *les Contemporains*, 2e série, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Apothéose de Mouça-el-Kebyr.*
4. *Le Corbeau.*

n'ont pas à se mettre en peine, et dont les hommes se tourmentent encore : La vie est-elle un bien, ou un mal ? « La vie, répond le poète, est un mal éphémère[1]. »

Et la vertu, maître ? c'est-à-dire le combat, le devoir, la lutte pour le bonheur ? — « Tout n'est que vanité ; » on ne souffre pas ; on ne jouit pas ; rien n'est rien :

L'angoisse et le bonheur sont le rêve d'un rêve[2].

Mais alors, maître, la morale ? — La morale, c'est la paix ! La foi ordonne aux chrétiens d'endiguer la passion qui déborde, d'enchaîner et réduire la passion sous le joug de la raison et de la loi. La morale suprême, c'est la paix ; c'est de supprimer la passion ; c'est de ressembler au bœuf couché, le museau dans l'herbe, l'œil sur rien.

Du reste, le poète, grand prêtre et adorateur du néant, se préoccupe assez peu de ces vieilleries, la morale, la vertu. Par son exemple littéraire, il prêche une vertu moins qu'austère et une morale très libre. C'est toujours là, qu'en fin de compte, les affranchis du *Credo* et du catéchisme se laissent dévaler — fussent-ils par fonction distributeurs de prix Montyon et *couronneurs* de rosières.

Parfois même, ils roulent, de cahot en cahot, dans des ornières où il est assez honteux de choir, honteux d'en parler. Sans doute, il n'est déjà pas très glorieux d'être « ajouté... au fumier des siècles » ; mais en affirmant qu'il aspire à ce comble, le poète veut, dit-il, arriver enfin à ce bonheur incomparable,

D'être affranchi de vivre et de ne plus savoir
La honte de penser et l'horreur d'être un homme[3] !

Ceci est peut-être encore de la philosophie ; mais n'est-ce point de celle que l'on crayonne sur les murs de Bicêtre ? En tout cas, l'humanité s'est entendu dire des compliments dont elle a droit d'être plus fière ; et les gens de lettres se moquent un peu du reste des hommes et d'eux-mêmes, lors-

1. *Les Ascètes.*
2. *Fiat nox.*
3. *A un poète mort.*

qu'ils larmoient sur la tombe de Leconte de Lisle : « Nous perdons en lui... une autorité intellectuelle et morale qui sera malaisément remplacée. » — Des *penseurs* de cette force ne laissent point de vide quand ils s'en vont.

Dans tout le grimoire bleu de cette philosophie, « il n'y a pas de place pour une affirmation », écrit M. A. France[1]. Et pourtant M. Leconte de Lisle affirme, affirme, affirme : il affirme fortement qu'il n'y a rien, toutefois il croit fermement qu'il y a *lui;* selon M. Leconte de Lisle, tout se compose de « mobiles chimères » ; mais il y a cependant quelque chose : son œuvre. « Il ne sait s'il existe lui-même ; mais il sait à n'en point douter que ses vers existent absolument[2]. » Et gare à qui les touche !

Est-il besoin de dire que ce *penseur* se garda bien de pousser la logique de sa philosophie jusqu'à la pratique. En vers, il aspirait au néant, à être « dispersé dans l'immense nature »; mais dans la réalité de la vie, il ne trempait point son cœur, comme les brahmanes, au bain noir du *nirvâna ;* il visait à des réalités palpables, ne fût-ce qu'à l'Académie. On n'a jamais ouï conter qu'il ait été de glace aux louanges ; ni qu'il ait pris les billets de banque de sa pension pour des « apparences vaines », de « mobiles chimères ». La conclusion pratique de sa philosophie désespérante, c'eût été de se noyer ou de se pendre ; ou encore, ce qui est un suicide très beau, de se laisser manger par les fourmis, les abeilles, les papillons, comme le brahme Valmiki. Leconte de Lisle préféra se laisser vivre, être quelque chose, ne mourir que par métaphore après avoir dîné, et même tâcher de réparer l'irréparable outrage des ans et voiler la « lumière éteinte » de son œil droit.

Après tout, on sent à travers les strophes qu'il forge et lime en l'honneur du néant, qu'il a peur ; quoi qu'il en dise, il souffre ; quoiqu'il pose pour l'invulnérable, il crie ; quoiqu'il comprime ses frissons, il tremble ; quoiqu'il joue à l'homme calme, à l'homme libre, il hait et il ment ; il hait surtout ; car ce philosophe *serein*, ce rimeur impassible, s'épuise en accès de haine contre Dieu et son Christ ; ce

1. *La Vie littéraire, lib. cit.*, p. 89.
2. *Ibid.*, p. 101.

Titan essoufflé, adorateur d'*Ouranos*, de *Kronos* et d'autres balivernes renouvelées des Grecs, entasse avec frénésie poèmes sur poèmes, Pélion sur Ossa, contre le Calvaire et le Vatican.

C'est Dieu qu'il prend directement à partie, dans le plus fameux de ses *Poèmes barbares :* Kaïn. Caïn, pour Leconte de Lisle, c'est le premier héros de l'humanité ; parce que, le premier d'entre les hommes, il a lutté contre Dieu et dit le *non serviam* de l'enfer. Aussi bien, l'assassin d'Abel, ce n'est pas Caïn ; ce pauvre Caïn avait « vu rouge » ; mais il était innocent comme les agneaux d'Abel. Que dis-je ? Caïn aimait son cher petit frère, d'amour tendre : mille ans après sa mort, il lui soupire un air de romance : « Faible enfant que j'aimais !... » Par la plume, ou le « roseau dur » de son poète, Caïn fond de tendresse sur le cadavre de sa victime :

Pâle enfant de la femme, inerte sur son sein,
O victime, tu sais le sinistre dessein
D'Iahvèh m'aveuglant du feu de sa colère :
L'iniquité divine est ton seul assassin.

Bon et doux Caïn ! après mille ans de tombe, il a encore assez de souffle pour exhaler quarante-deux strophes, plus de deux cents alexandrins, contre Iahvèh, c'est-à-dire contre Dieu, seul meurtrier d'Abel. Après quoi, il jure qu'il vaincra Dieu, qu'il le coudra dans un sac de *toile* — pour rimer avec *étoile* — et alors, oh ! comme il sera au comble de ses désirs ! il n'aura rien de plus pressé que de rendre la vie au cher petit Abel :

Et d'étoile en étoile,
Le bienheureux Eden longuement regretté
Verra renaître Abel sur mon cœur abrité.

Et ceci, déclare le poète vers la fin de l'œuvre, fut écrit : « Sur une peau d'onagre, en langue khaldaïque ». — On s'en aperçoit bien ! disait Louis Veuillot.

*Kaïn* est la réhabilitation du fratricide Caïn ; comme la *Vie de Jésus* est la réhabilitation de Judas ; comme les dernières élucubrations de V. Hugo sont des réhabilitations du vice et du bagne. A quelles nobles besognes se livrent parfois certains de nos Quarante juges des prix de vertu !

Laissons de côté les conseils que ce Garo impertinent adresse à Dieu, touchant la création et la Providence divines, dans le *Corbeau;* glissons sur les caricatures des prophètes de Dieu, tracées par ce Michel-Ange au rebours, notamment sur ce portrait, peu flatté, du prophète Élie :

> Son crâne est comme un roc couvert d'herbe marine ;
> *Une* sueur écume à ses cheveux pendants,
> Et le poil se hérisse autour de *sa* narine.
> Du fond de ses yeux creux flambent des feux ardents ;
> D'un orteil convulsif, comme un lion *sauvage*,
> Il fouille la poussière et fait grincer ses dents, etc...
>
> (*La Vigne de Naboth.*)

Avouez qu'il ne serait pas très gai de rencontrer ce prophète-là au coin d'un bois, ou au coin d'une rue de Paris, sur le coup de minuit. Vraiment Caïn, celui des *Poèmes barbares*, a meilleure mine que ce saint homme.

Quant au poète *barbare*, sitôt qu'il rencontre la pensée de Jésus-Christ et de son Église, il fouille aussi la poussière, ou de l'orteil ou du poing convulsif. Comme son *Corbeau*, il jette des croassements aigres, en frôlant la Croix ; et après avoir bavé sur le roc du Calvaire, il s'en va bien vite sur le Pinde chantonner la prière de Renan à Minerve. — Pardon! il faut dire : *Pallas Athênê !* Et là, dans un déluge de vers délirants, il célèbre *Hypatie*, cette martyre païenne qui, selon les *Actes* de Leconte de Lisle, meurt pour le culte de Zeus et des autres vertueuses déités que l'on sait.

Par contre, cet académicien, frère de Renan, jure ses grands dieux que Notre Seigneur Jésus-Christ mourut « désespéré, tremblant, épouvanté »; et que son Église devra prochainement « sombrer aux flots mouvants [1] ». Il lui prédit, car il est prophète à ses heures, un règne de deux mille ans, lequel durera jusque vers le déclin du siècle qui aura eu l'honneur de posséder Leconte de Lisle et ses poèmes barbares :

> Jusqu'au jour où ton joug subi deux mille années,
> Fatiguera le cou des races mutinées [2]...

1. *Le Nazaréen.*
2. *Le Runoïa.*

Il appuie sur cette date, à mainte reprise; il en est sûr; « dans vingt siècles !... » L'an 2000, ce sera la fin du christianisme, qui n'aura pas une minute d'horloge de plus. Il crie au Sauveur, maître du temps et de l'éternité, que

... Pour user un Dieu, deux mille ans ont suffi[1] !

Quel dommage, n'est-ce pas, que le poète soit mort un peu trop tôt, avant l'an 2000! Quelle merveille que les deux tours de Saint-Sulpice n'aient pas oscillé sur leur base, au moment où passait le cercueil de ce démolisseur de Dieu! Les vagues de ses strophes furieuses n'ont pas même entamé ce granit.

Ouvrons ici une parenthèse. Leconte de Lisle n'a pas toujours blasphémé contre Jésus-Christ avec cette frénésie. En 1856, passa-t-il sur cette âme un souffle de foi? Se laissa-t-elle, un instant, éclairer par les rayons du Calvaire? Ou simplement, l'auteur des *Poèmes antiques* essaya-t-il de chercher du nouveau dans l'Évangile? Ou plus simplement encore, n'y avait-il pas là un peu de calcul? Souvent, au fond du poète sommeille un diplomate. L'Empire montrait, en ces temps-là, quelque bonne volonté à l'égard de l'Église catholique. Leconte de Lisle conçut-il l'espoir d'attirer sur sa Muse, comme on parlait jadis, l'astre favorable des Tuileries? Toujours est-il qu'il façonna des vers nouveaux sur un sujet antique et qu'il publia un *Chemin de la Croix*, en quatorze stations, où il suit le drame divin de la Rédemption, depuis le soir de l'Agonie jusqu'à l'aurore de Pâques.

C'est l'Évangile traduit et paraphrasé; ce qui veut dire affaibli. Mais le traducteur vise à s'exprimer en croyant : il est calme, il ne blasphème point selon son habitude; et la dédicace du volume porte trois mots qui valent un long poème : « A ma mère! »

Personne ne parla du *Chemin de la Croix*. L'inspiration en était froide; les vers étaient pâles; témoin ce tableau, l'un des meilleurs, où il représente le Sauveur agonisant à Gethsémani :

Enveloppé d'un pan (?) de sa robe grossière,
Il s'agite et frémit le front dans la poussière.

1. *L'Anathème.*

Ses longs cheveux épars où palpitent encor
Quelques mornes (?) reflets de l'auréole d'or (?)
Traînent confusément dans la fange (?) et le sable :
Il sent gémir en lui la race périssable (?), etc.

Le poète eut-il honte de cette œuvre, ou de lui-même? Je ne sais; mais le *Chemin de la Croix* ne figure point dans la collection de ses Œuvres complètes. Est-ce justice littéraire ? ou remords d'une conscience dévoyée, sur qui pesait ce souvenir de foi chrétienne?

Ailleurs, il hasarde un tout autre récit de l'Agonie divine. Pourquoi Jésus-Christ fut-il envahi par la tristesse jusqu'à en mourir? Suivant l'exégèse de Leconte de Lisle, c'est qu'il entrevit qu'il serait supplanté par le Pape; c'est qu'il aperçut, en rêve, sur les « sept monts » de Rome une Bête effrayante, ayant « dix mille gueules », dont chacune

Vomissait sur la terre en épais tourbillons
Des hommes revêtus de pourpre ou de haillons,
Portant couronne et sceptre, ou l'épée ou la crosse...

Et tous armés — pour la rime — de la « croix atroce » ; et tous broyant, hachant, ivres de sang et de crimes; charmante allégorie qui prouve que, pour cet académicien d'esprit, le Pape n'est qu'une horrible *Bête écarlate;* allégorie d'autant plus spirituelle qu'elle fut écrite sous le règne de Pie IX, le plus doux des rois et des pères.

Leconte de Lisle haïssait la papauté, jusqu'à la démence; et naguère encore[1] il versait sur la robe blanche du grand pape Innocent III une hotte de strophes séniles, que la *Revue des Deux Mondes* se hâtait de recueillir. Le vieux rimeur n'avait fait que se copier et ramasser quelques bribes de ses anciennes déclamations contre tous les papes; chacun des successeurs de saint Pierre étant ceci :

Un être abominable et rapace, acharné,
Ivre de sa débauche, et l'œil illuminé,
Avec rage plongeant ses longues mains flétries
En des monceaux d'argent, d'or et de pierreries,
Qui sonnaient et luisaient, pleins de *flamboiements*[2].

1. Le 15 septembre 1890. Voir *Études,* 15 novembre, même année.
2. *Les Paraboles de Dom Guy.*

Notons au passage que cet académicien prononçait : *flamboillements*, sans quoi son alexandrin n'aurait eu que onze pieds.

Donc, le Pape est un monstre; les moines, amis et soldats de ce roi, sont des légions de monstres; cela va de soi; ce sont :

> Des monstres en haillons, pareils aux animaux
> Impurs [1].

Ce sont de « vils mâcheurs de patenôtres [2] »; ce sont d'horribles gueux sans entrailles, des fous sans cervelle, ne songeant qu'à torturer les hérétiques ou à jeter quelqu'un de leurs frères

> Au fond de l'*in-pace* de ses propres ordures [3];

fainéants et « engraissés de paresse, comme des porcs gras » (n'est-ce pas exquis?), sauf quand il s'agit d'aller voir cuire ou pendre un mécréant. Alors, ils retroussent « le froc qui leur bat sur les talons », chantent *Amen!* et *Alleluia!* en attisant le bûcher; puis, au retour, ils s'empiffrent de viande et de vin. Oyez plutôt :

> Et tout le long de cette énorme goinfrerie,
> Cent moines très joyeux à la trogne fleurie,
> Entonnant les bons jus de Touraine, plongeant
> Les dix doigts dans la viande écharpée, aspergeant
> De sauces et de vin leurs faces et leurs ventres [4]...

Ah! qu'en termes galants!...

Dans le moyen âge, qui fut le règne de Jésus-Christ sur les peuples baptisés, par les papes, les moines et les rois, l'aimable auteur des choses qu'on vient de lire n'a découvert que des « brutes », des infamies, du sang, des spectacles à faire dresser les cheveux sur la tête; et, comme dit M. Anatole France, « il ne voit dans le moyen âge que les famines, l'ignorance, le vice et les bûchers [5] ». Sur quoi, M. France prend

1. *Hypatie.*
2. *Le Lévrier de Magnus.*
3. *Hieronymus.*
4. *Les Paraboles de Dom Guy.*
5. *La Vie littéraire,* 1889, *loc. cit.*

le soin de contredire cette haineuse poésie, au nom de l'histoire. Je ne sache pas que M. France ait jamais mieux pensé ni mieux dit qu'en cette page où il venge les grands siècles de la chevalerie, de l'honneur, des croisades et des Gestes de Dieu par les Francs.

Veut-on un simple échantillon de ce que dit et pense le chantre de *Kaïn ?* Voici le début du morceau qu'il intitule *Siècles hideux :*

> Hideux siècles de foi, de lèpre et de famine,
> Que le reflet sanglant des bûchers illumine,
> Siècles de désespoir, de peste et de haut mal...

Et cela continue sur ce ton, à travers de longs poèmes, tels que : *les Deux Glaives*, *l'Agonie d'un saint*, *Un acte de charité*, *les Paraboles de Dom Guy*, *Hieronymus*, *le Lévrier de Magnus*, etc. Lorsque nos aïeux du moyen âge taillaient, creusaient, découpaient, fleurissaient leurs poèmes de pierre qui sont nos cathédrales gothiques, chaque coup de marteau et de ciseau était un chant, un acte de foi, une prière. Quand Leconte de Lisle ahane à versifier, chacun de ses efforts est un frémissement d'impiété. J'aime mieux les artistes du granit fleuri de nos cathédrales, leur inspiration, leurs œuvres.

L'auteur des *Poèmes barbares* n'a découvert au moyen âge qu'un *acte de charité* chrétienne : celui d'une bonne dame de Meaux qui, ne pouvant plus nourrir les pauvres, en réunit six cents dans une grange et y mit le feu. Il n'a trouvé en ces temps-là qu'un ou deux grands hommes; par exemple, le *Barde de Temrah*, qui meurt afin d'éviter le baptême, et un hérétique brûlé pour avoir nié l'enfer[1]. Voilà qui est beau; voilà ce qui le touche. S'il n'était par état le poète « impassible », il pleurerait à chaudes larmes sur ces héros de sa façon, de sa guise, ou de sa trempe. Au surplus, il s'apitoie en rimes ruisselantes sur le juif et le Turc. Oh ! comme il est sensible au sort de l'usurier juif à qui l'on fait rendre gorge ! au sort du Turc que le chevalier, le croisé, « traque, assiège et massacre[2] » ! Selon lui, « un roi chrétien n'est

1. *L'Holocauste.*
2. *Le Lévrier de Magnus.*

qu'un lâche[1] »; mais un Turc, c'est la grandeur même. Un Turc daigne cracher sur un chrétien : vite, le poète ramasse ce crachat vengeur et il versifie en l'honneur du Turc et du crachat.

N'est-ce pas que l'âme de ce poète est une belle âme! que ce digne héritier de Valmiki a fait un admirable usage de son talent! C'est ce talent lui-même qu'il nous reste à étudier, en examinant d'un peu plus près l'art que le poète déploie, les procédés dont il use, la métrique où il se condamne; bref, les qualités et les défauts de sa poésie savante, brillante et vide.

1. *Les Inquiétudes de Dom Simnel.*

*(A suivre.)* V. DELAPORTE.

# LE CONCLAVE

L'auteur de cet ouvrage, *Lucius Lector* (évidemment un pseudonyme), proteste d'abord qu'il n'entend pas écrire un livre d'actualité; avec tous les catholiques, il fait des vœux pour que Dieu ajoute des années et des années à la verte vieillesse du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église de Jésus-Christ. Comme lui, nous souhaitons que le prochain conclave vienne le plus tard possible, et nous entrons dans l'examen du livre.

## I

Lucius Lector est assurément un homme de talent et de science, profondément versé dans les études canoniques et historiques, et animé d'un excellent esprit. Il a abordé l'une des questions les plus vitales du gouvernement ecclésiastique, celle de l'élection du Souverain Pontife, et il l'a traitée avec un rare succès. Cependant le lecteur regrette parfois que l'auteur n'ait pas disposé d'après un ordre plus logique et plus soutenu, les matériaux abondants qu'il avait amassés. Peut-être aussi pourrait-on, ici ou là, en matière historique, contester la valeur d'une preuve ou la vérité d'une assertion. Mais nous avons mieux à faire que d'insister sur quelques imperfections.

En constituant son Église sous forme de monarchie, Jésus-Christ cependant n'a pas voulu pour elle d'un pouvoir héréditaire; la succession testamentaire en a été aussi exclue, soit par l'institution divine, soit au moins par la pratique invariable, à laquelle peut-être saint Pierre fit seul exception pour ses successeurs immédiats. La voie d'élection est donc l'unique moyen de pourvoir au gouvernement suprême du peuple chrétien.

1. *Le Conclave. Origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne*, par Lucius Lector. Paris, Lethielleux, 1894.

Mais les formes de l'élection ne sont pas déterminées par la loi divine ; elles appartiennent à la discipline variable de l'Église, et sont sujettes par conséquent aux nombreuses modifications qu'amène le cours des âges. A elle seule il appartient de choisir son pasteur. Mais l'Église est un composé de classes bien diverses. C'est le clergé et c'est le peuple ; dans le clergé, ce sont les hauts dignitaires et ce sont les clercs inférieurs ; dans le peuple, c'est la multitude et ce sont les nobles, les seigneurs, les princes, les rois, les empereurs. En quelle proportion ces différentes fractions du troupeau de Jésus-Christ seront-elles appelées à concourir à l'élection du Pontife romain ? Le droit divin n'ayant rien déterminé à cet égard, l'Église a dû suppléer à ce silence ; et elle l'a fait, en partie, par les coutumes, en partie et surtout par les décrets du Siège apostolique. De là une vaste évolution du droit ecclésiastique, commencée par le pape saint Symmaque au cinquième siècle, et nous conduisant jusqu'à la mort de Pie IX, en attendant les changements que les circonstances pourront exiger des futurs pontifes.

C'est cette intéressante élaboration du droit pontifical que l'auteur du Conclave a suivie de siècle en siècle, de pape en pape, mêlant à l'exposition du droit positif les faits qui en ont été l'occasion, donnant les plus curieux détails sur les accessoires qui accompagnent et suivent l'élection pontificale, et terminant par les dispositions prises par le pape Pie IX pour mettre l'élection de ses successeurs à l'abri de l'ingérence des pouvoirs révolutionnaires.

L'histoire nous a conservé peu de détails sur la manière dont furent élus les papes durant les siècles de persécution. Le procédé paraît avoir été le même que pour les églises particulières. Réunion des évêques de la province ou du voisinage, opérations électorales en présence du clergé de Rome et du peuple, appelés, non pour élire formellement, mais pour exprimer leurs vœux et donner témoignage à celui que le suffrage épiscopal portait au trône pontifical. Cette forme d'élection très indéterminée n'entraîna pas de trop fréquentes luttes dans ces siècles de persécution, alors que les chrétiens, encore pénétrés de la ferveur des temps apostoliques, prêtaient une oreille docile aux exhortations de leurs

pasteurs ; et pourtant même à cette époque l'Église romaine fut troublée par le schisme de l'antipape Novatien, élu après la mort de saint Fabien, en oposition au pape saint Corneille. Plus tard, quand la paix fut rendue à l'Église, et que la papauté ne fut plus le chemin du martyre, les compétitions se multiplièrent, des schismes répétés troublèrent la paix de l'Église et rendirent plus d'une fois incertains en apparence les titres du pasteur légitime.

Alors commença le recours aux puissances temporelles, qui créa de grands dangers à l'Église, comme nous verrons plus loin.

Le système électoral suivi jusque-là avait donné à l'Église une série de saints pontifes, à peu près tous couronnés de la gloire du martyre ; et la succession des papes s'était faite paisiblement, sauf de rares exceptions. Il n'en fut plus de même quand la paix fut rendue aux chrétiens.

Nulle loi canonique n'avait encore fixé le corps épiscopal chargé de présider au choix du pontife et à sa consécration. Le consentement du clergé et du peuple était une condition vague, qui donna lieu à de nombreuses contestations, à de fréquents tumultes, ét par suite à des schismes funestes. Plus on allait, plus les désordres se multipliaient. C'étaient les influences des rois, des empereurs, des patrices romains, des factions populaires. Plusieurs siècles d'agitation, que la Providence interrompait de temps en temps par une série de grands et saints pontifes, nous conduisent à l'an 1059, où parut l'importante décrétale du pape Nicolas II. C'est par elle que commence le système d'organisation électorale qui reçut du pape Grégoire XV son plein développement.

## II

On était arrivé à l'époque des grandes réformes. Le saint pape Léon IX en avait pris l'initiative. Durant les quelques années de son pontificat, il avait parcouru la France et l'Allemagne, tenant de nombreux conciles, déclarant une guerre implacable à la simonie et à l'incontinence des clercs, les deux grands maux de l'Église de ce temps. Ce saint pontife était assisté dans son travail de réforme par le grand Hilde-

brand, qu'il avait fait sous-diacre de l'Église romaine, et pris pour un de ses conseillers intimes. A sa mort, le futur Grégoire VII devint l'arbitre des élections pontificales. Ce fut lui qui fit élire à Sienne le pape Nicolas II, bourguignon, et l'assista dans le gouvernement de l'Église.

Parmi les réformes les plus urgentes, il fallait placer celle de l'élection des papes. Ce fut l'œuvre capitale du nouveau pontife sous l'inspiration de Hildebrand.

Sur sa convocation, 113 évêques se réunirent en concile à Rome, et dans cette assemblée fut promulguée la célèbre décrétale : *In nomine Domini* (1059. — ap. Gratianum, dist. 23). Le premier soin du pontife fut de déterminer la composition du corps électoral. Il le fit d'une manière un peu trop restreinte, en appelant les seuls cardinaux-évêques à choisir le futur pape, à l'exclusion même des cardinaux d'ordre inférieur : *clerici cardinales*, dont le rôle se borna à prêter leur concours aux cardinaux-évêques. Quant au clergé et au peuple, pour ne pas rompre brusquement avec les anciennes traditions, ils furent appelés à l'élection, mais seulement pour donner leur adhésion au choix fait par les cardinaux-évêques.

La décrétale statuait ensuite que le choix devait porter de préférence sur un clerc de l'Église romaine; mais à défaut de sujet capable, on pouvait le demander à une autre église. L'élection devait se faire à Rome, mais il était permis aux cardinaux-évêques de choisir une autre ville si la nécessité l'exigeait; et alors une députation peu nombreuse du clergé ou du peuple romain y était convoquée. Si, pour quelque difficulté, l'intronisation ou le sacre du nouveau pape était retardée, du jour de son élection néanmoins il entrait en possession du pouvoir suprême. Toute élection faite d'après ces règles était valide; faite contrairement à ces règles, elle était nulle de plein droit, et l'anathème était prononcé tant contre l'intrus que contre ses adhérents.

Les anciens égards de la papauté envers les empereurs d'Occident étaient maintenus dans cette décrétale, mais de manière à ne pas subordonner à leur approbation l'élection du nouveau pontife : *Salvo debito honore et reverentia dilecti filii nostri Henrici*, etc. — En quoi consistait cet honneur,

cette révérence envers l'empereur des Romains? Rien ne l'indique; la formule est obscure, et la suite de la phrase semble indiquer que cet hommage ne sera pas dû à tout empereur, mais à ceux-là seulement auxquels ce droit aura été concédé personnellement.

Voilà en résumé cette célèbre décrétale, la première ayant pour but de soustraire l'élection du pape au tumulte des factions, et de constituer d'une manière positive le corps électoral. Cette loi est restée fondamentale dans la discipline ecclésiastique, sauf que les cardinaux d'ordre inférieur aux évêques ne tardèrent pas longtemps à prendre rang, eux aussi, parmi les électeurs. A quelle époque se fit cette adjonction? Nous ne saurions le dire. Le décret du pape Alexandre III, dont nous avons maintenant à parler, montre généralement tous les cardinaux, même ceux que la décrétale de Nicolas II nomme *Christi clericos cardinales*, ne faisant qu'un seul corps électoral avec les cardinaux-évêques; appelés non plus simplement à prêter leur concours, mais à élire avec les autres.

Dès ce moment, le consentement demandé au clergé et au peuple dégénéra en pure cérémonie, comme dans l'ordination du prêtre l'appel fait au témoignage du peuple. Quant au contrôle de l'élection par l'empereur romain, il cessa bientôt tout à fait. Le pape saint Grégoire VII, un des plus proches successeurs de Nicolas II, fut le dernier à le demander.

La constitution qui attribue exclusivement au Sacré-Collège l'élection du Souverain Pontife a été inviolablement observée dans l'Église. Jules II, sur le point de mourir pendant que se tenait le cinquième concile de Latran, fit une bulle pour maintenir intact le droit des cardinaux; Pie IV, en réunissant de nouveau le concile de Trente, en fit une par laquelle, en cas de mort, il réservait également aux cardinaux le choix de son successeur; Pie IX, à la veille du concile du Vatican, prit semblable précaution; et de plus, en prévision des futurs conciles, il porta la loi générale que, le Saint-Siège venant à vaquer, le concile serait suspendu de droit et que les cardinaux seuls auraient à pourvoir au gouvernement de l'Église.

## III

En restreignant au Sacré-Collège le droit d'élection pontificale, Nicolas II avait fait faire un grand pas à cette question si importante. Mais l'œuvre n'était pas complète. Le choix du pasteur suprême restait assujetti aux lois communes de l'Église, si admirablement groupées dans le titre *De electione*, au premier livre des décrétales de Grégoire IX. Or, quelques-unes des conditions posées dans ce titre pouvaient donner lieu à des contestations, et même à des schismes. D'après ces règles en effet, l'élection n'est pas toujours le résultat de la pluralité des suffrages; mais les votes doivent être pesés; et il faut tenir compte de la partie la plus saine du corps électoral : *Major et sanior pars*. Mais comment déterminer la partie la plus saine? Chaque parti ne se regarde-t-il pas comme le meilleur? Cette disposition, assez indéfinie par elle-même, était sage en ce qui regarde les autres élections. En effet, dans les élections épiscopales, abbatiales ou autres, les opérations électorales étaient soumises au contrôle d'une autorité supérieure, celle de l'évêque au métropolitain, celle des abbés à l'ordinaire, et l'élu n'entrait en charge qu'après la confirmation obtenue de son supérieur. Celui-ci pouvait donc juger si le candidat avait les conditions canoniques; si les électeurs n'étaient pas sous le coup des censures ecclésiastiques, et comme tels privés du droit d'élection; si leur vote n'avait pas été entaché de simonie; en un mot, juger de la valeur de l'élection pour la confirmer ou l'annuler.

Mais pour les élections pontificales, quel pouvait être le juge des opérations électorales? Des mécontents ne pouvaient-ils pas contester la légitimité de l'élu malgré la pluralité des suffrages, sous prétexte qu'il n'avait pas été choisi par la partie saine du Sacré-Collège? A ce titre, Alexandre III avait vu contester son élection, et l'antipape Octavien lui disputer la dignité pontificale parce que deux électeurs, qu'il disait les meilleurs, lui avaient donné leur suffrage. Il crut obvier à ce danger en ne se contentant pas de la simple majorité, mais en demandant les deux tiers des suffrages des

cardinaux prenant part à l'élection. Sa décrétale (*Licet de vitanda*, publiée en 1180, dans le troisième concile général de Latran) donne la raison de cette dérogation aux lois générales : « Dans les autres élections, dit-il, s'il survient quelque doute, il peut être résolu par l'autorité supérieure. Pour l'Église romaine, une règle spéciale est nécessaire, parce que le recours à un supérieur est impossible. »

C'est aussi pour cette raison, afin de prévenir tout doute, que plus tard le pape Clément V, dans le concile de Vienne, ordonna que tout cardinal, fût-il sous le coup de l'excommunication, prendrait part à l'élection pontificale ; à la condition toutefois qu'il eût recu l'ordre du diaconat.

## IV

Si les décrétales de Nicolas II et d'Alexandre III régularisaient l'acte si important de la création du pape, elles eurent l'inconvénient de retarder, souvent bien longtemps, l'élection du nouveau pontife. Sous l'ancienne discipline, trois jours après la mort du pape, évêques, clergé et laïques se réunissaient et procédaient au choix du nouveau pasteur. Les élections étaient donc souvent tumultueuses, mais les vacances ne pouvaient se prolonger longtemps.

Sous l'empire des nouvelles constitutions, il n'en fut plus ainsi. Les interrègnes devinrent plus longs ; ils atteignirent même des mois et des années. Il fallait souvent d'interminables négociations pour réunir les deux tiers des cardinaux sur un même nom ; plus d'une fois, de guerre lasse, et ne pouvant s'entendre sur un membre du Sacré-Collège, on dut chercher au dehors le futur pontife. Ces retards scandalisaient les peuples et souvent apportaient un dommage considérable aux affaires temporelles, non moins qu'à celles de l'Église. On vit alors les fidèles user de violence pour contraindre les cardinaux à se réunir, les emprisonner même dans le lieu de leur réunion, avec refus d'aliments jusqu'à ce qu'ils eussent pourvu au gouvernement de l'Église. On alla jusqu'à enlever la toiture de ce palais, afin que l'incommodité du séjour les obligeât à mettre un terme à leurs divisions. C'est ce qui arriva notamment à Viterbe, lorsque, après

trois ans de vacances, le saint pape Grégoire X fut porté à la dignité pontificale.

Dès le jour de son exaltation, ce pape comprit la nécessité de réprimer de tels abus, et ne vit rien de mieux que de changer en institution permanente la contrainte physique exercée à plusieurs reprises sur les cardinaux; il établit pour l'avenir la loi du conclave, si religieusement observée jusqu'à nos jours.

Désormais, quand Dieu aurait rappelé à lui le pasteur suprême de l'Église, après avoir célébré pendant neuf jours ses funérailles solennelles, le Sacré-Collège devait se réunir dans un même palais, placé sous bonne garde pour empêcher toute communication avec le dehors, et rester dans cette réclusion rigoureuse jusqu'à l'élection du nouveau pape.

Pour en assurer davantage l'efficacité, l'austère Grégoire X soumit les électeurs à un dur régime. Dortoir commun sans cloisons ni rideaux, nourriture d'anachorète : un seul plat à leur repas après le troisième jour, et après cinq autres jours, du pain, du vin et de l'eau. L'austérité n'était-elle pas poussée au delà des justes limites ? Ce serait à croire; car après la mort de Clément V, les cardinaux, ne pouvant s'entendre sur le choix du pontife, prirent la fuite et restèrent plusieurs mois sans se réunir de nouveau. Aussi le pape Clément VI, tout en maintenant la rigueur de la clôture, apporta de grands adoucissements au régime matériel et rendit tolérable une réclusion déjà si rude par elle-même.

Les papes avaient fait beaucoup en déterminant la composition du collège électoral, en portant aux deux tiers des voix les suffrages requis pour l'élection pontificale et en prescrivant la solitude du conclave. Il restait encore un point bien important à régulariser : le procédé à suivre dans l'expression des suffrages.

## V

Réunis en conclave, nulle manière de vote n'était jusque-là imposée aux cardinaux. Ils débattaient entre eux le choix à faire, recouraient au scrutin ou manifestaient

de vive voix leur suffrage; si dans ces discussions, quelle qu'en fût la forme, les deux tiers se réunissaient sur le même sujet, l'élection était consommée, on acclamait l'élu, on procédait à la cérémonie de l'adoration. Le pape était fait.

Ce mode d'agir laissait place à bien des désordres ; nous en voyons la trace dans l'histoire des conclaves. Depuis longtemps on sentait la nécessité de préciser davantage les formes de l'élection. A Grégoire XV fut réservé l'honneur de compléter en ce point la législation canonique. Il laissa subsister l'ancienne loi d'élection avec ses trois formes d'inspiration, de compromis et de scrutin ; mais au fond, la voie de scrutin, la plus régulière, la plus incontestable, resta pratiquement la seule. C'est ce pontife qui donna minutieusement les règles du scrutin, de telle manière que toute fraude fût impossible et que toute élection faite d'après cette méthode devînt incontestable. Deux fois par jour, les cardinaux présents au conclave sont convoqués à la chapelle ; après les prières d'usage, ils font serment de donner leur voix à celui qu'ils croiront le plus apte au gouvernement de l'Église ; si ce scrutin ne donne à personne la majorité des deux tiers, on procède à l'accession, c'est-à-dire que les cardinaux peuvent porter leurs voix sur un de ceux qui ont obtenu quelques suffrages, mais autre que celui pour lequel ils ont voté dans le scrutin. Quelquefois cette accession complète en faveur de l'un des candidats le nombre voulu des voix, et il est élu. Sinon, la séance est levée et le travail est à recommencer.

L'obligation du scrutin n'empêche pas pourtant les négociations préparatoires des cardinaux. Bien des intérêts opposés sont en jeu dans un conclave. Les uns veulent un pape réformateur, zélé pour la discipline ecclésiastique, ferme en présence des princes temporels, prêt à lutter ouvertement et énergiquement pour maintenir intacts les droits de l'Église ; d'autres croient au contraire que le bien de la chrétienté demande un pontife accommodant, sachant faire plier les droits et les devoirs aux besoins du temps. De là une première source de conflit. Il faut aussi compter avec les rivalités de nations. Les chefs d'État chrétiens sont représentés

dans le Sacré-Collège par les cardinaux de leur royaume ; ils se croient intéressés à l'élection de tel candidat, et redoutent celle de tel autre ; c'est pourquoi ils donnent commission à leurs sujets de favoriser certains cardinaux, et d'en écarter d'autres. Puis, il faut bien l'avouer, les membres du Sacré-Collège ne sont pas tous des saints ; ils ont leurs intérêts particuliers, leurs relations d'amitié et de famille, qui leur font désirer le succès des candidats qu'ils croient favorables à ces intérêts. Avec de telles vues, il est difficile de réunir les deux tiers des suffrages dans un scrutin qui n'aurait pas été activement préparé d'avance.

De là des pourparlers durant l'intervalle des scrutins; aucune des finesses de la diplomatie n'y est épargnée. Des groupes se forment, chacun desquels propose son candidat, et rejette avec plus ou moins de persistance celui des autres factions, ainsi qu'on les appelle. Ce sont de part et d'autre des concessions, obtenues non sans peine, jusqu'à ce qu'enfin on tombe d'accord sur un seul nom. Ces négociations prolongent durant des semaines et des mois le travail du conclave, et finissent souvent par porter au Saint-Siège un cardinal auquel personne ne pensait au début des opérations électorales.

Lucius Lector trace avec beaucoup d'intérêt le tableau de ces laborieuses discussions. En le lisant, on ne s'étonne plus des longueurs du conclave ; surtout quand on voit s'y mêler les menées de la politique.

## VI

Le Pape, même dépouillé de son domaine temporel, tient une trop haute place dans le monde pour que son élection ne devienne pas un grand événement dans les régions politiques, sans en excepter les états protestants ou schismatiques. C'est donc une histoire fort intéressante que celle de la part qu'ont prise depuis des siècles les puissances temporelles au choix du Souverain Pontife. Notre auteur consacre à cette question de nombreuses et intéressantes pages, dont nous donnons un court résumé.

Le premier prince chrétien qui intervint dans les élections

pontificales fut l'empereur Honorius, l'an 418, à l'occasion de l'avènement du pape Boniface, auquel une faction opposait l'antipape Eulalius. Quatre-vingts ans plus tard, en 498, le pape saint Symmaque eut recours au roi goth Théodoric I[er] pour combattre l'opposition de l'antipape Laurent. Dans ces deux cas, l'intervention séculière fut un acte de protection envers l'Église. C'était le prince temporel prêtant au pouvoir ecclésiastique l'appui du glaive pour défendre les droits de la puissance spirituelle. Si par la suite des âges les princes séculiers fussent restés dans ces limites, rien de plus légitime que leur intervention dans l'élection des papes. Mais il n'en fut pas ainsi.

Après avoir généreusement servi le Saint-Siège, l'arien Théodoric ne tarda pas à exploiter à son profit les élections pontificales. Il s'attribua le droit de les contrôler et de se faire payer un tribut à l'avènement du nouveau pontife; droit que revendiquèrent ses successeurs. Vainqueurs des Goths, et remis en possession de leur antique puissance sur l'Italie, les empereurs d'Orient prétendirent au même privilège. A chaque élection, avant de permettre au nouvel élu de prendre possession de son église, un légat de l'Église romaine devait porter à la cour de Constantinople le décret d'élection, avec un tribut assez considérable; les pièces passaient par les bureaux de l'administration byzantine, y séjournaient parfois assez longtemps. Des mois, presque des années s'écoulaient dans ces odieuses formalités; et souvent dix mois séparaient l'élection du pontife de son intronisation.

Des Byzantins, ce droit passa aux empereurs d'Occident, qui l'exercèrent avec modération sous la domination des Francs, avec plus de rigueur sous le règne des empereurs italiens, enfin avec une tyrannie insupportable sous le régime des princes germains; sans parler du temps, si triste pour l'Église, où les patrices romains exercèrent leur domination en extorquant la dignité pontificale au profit de leurs enfants ou de leurs créatures.

Nous avons vu la réaction qui se produisit au onzième siècle, grâce aux papes saint Léon IX, Nicolas II, et surtout saint Grégoire VII. Remise en possession de ses libertés, l'Église procéda avec beaucoup plus d'ordre au choix des

papes. On ne put pourtant amener les pouvoirs séculiers à se désintéresser de cette question. Jusqu'à nos jours, les princes ont continué à surveiller les conclaves et à faire jouer tous les ressorts de la diplomatie pour porter au Saint-Siège le cardinal qu'ils croyaient le plus favorable à leurs intérêts. Lucius Lector expose avec des détails très curieux les agissements de l'Espagne sous Philippe II et ses premiers successeurs, non pour imposer tel ou tel pape, mais pour diriger le choix des cardinaux sur une liste restreinte de sujets, en dehors desquels les électeurs espagnols et tous ceux qui de quelque manière étaient sous l'influence du monarque castillan avaient défense de se prononcer. C'est ce qu'on nommait l'*inclusive*.

Avec la puissance espagnole diminua cette influence sur le conclave. Mais n'est-ce pas de la pratique de l'inclusive qu'est sortie une autre sorte de droit que l'Espagne partagea avec la France et l'Autriche, et qui est si connue sous le nom d'*exclusive ?* Ce droit consiste en ce que l'une de ces trois puissances, voyant pencher les chances de l'élection sur un sujet qu'elle n'a pas pour agréable, peut, par son ambassadeur ou par l'un des membres du Sacré-Collège, déclarer son opposition à ce choix, et dès lors on voit ses partisans porter ailleurs leur suffrage. Ce droit ne peut s'exercer qu'une fois par chacune des puissances citées plus haut.

Dans une savante et intéressanté étude sur ce point, Lucius Lector en rapporte chronologiquement l'origine aux dernières années du dix-septième siècle ; et juridiquement il le fait dériver non du droit naturel, ni du droit de couronne, mais d'une sorte d'accord tacite qui lui donne un caractère quasi concordataire.

Cela l'amène à rechercher si, en face des constitutions modernes, qui plus ou moins ont aboli les religions d'État, et professent la liberté de tous les cultes, le droit d'exclusive est encore en vigueur; et si ce droit, supposé qu'il existe encore, doit s'étendre aux états qui n'en ont jamais joui, comme l'empire d'Allemagne ou le royaume d'Italie.

Et à cette occasion, l'auteur nous introduit dans une nouvelle phase de la lutte de l'Église pour maintenir la li-

berté des élections pontificales ; c'est-à-dire aux dispositions suprêmes prises par Pie IX, probablement avec la collaboration de son camerlingue d'alors, depuis son successeur, le grand pape Léon XIII. Ses bulles, longtemps cachées au public, sont rapportées tout au long, texte et traduction, dans le livre de Lucius Lector.

Le Souverain Pontife ordonne qu'on se conforme exactement aux prescriptions de ses prédécesseurs touchant le corps électoral, qui reste toujours le Sacré-Collège, touchant la majorité des deux tiers, et la forme de scrutin. Mais pour ce qui regarde le lieu de la réunion, la clôture du conclave, le jour de l'ouverture, il le laisse à la décision des cardinaux. Il abroge enfin une disposition des anciennes décrétales. Le bienheureux Grégoire X, en établissant la loi du conclave, donnait aux puissances séculières mission de veiller à l'exécution de sa constitution. Pareille mesure, excellente durant le moyen âge, n'était-elle pas dangereuse en un siècle où la puissance civile, loin d'être à la disposition de l'Église pour lui prêter l'appui de son bras, ne se sert trop souvent de sa puissance que pour l'opprimer et empiéter sur ses droits? Pie IX a donc sagement agi en supprimant la disposition de la décrétale *Ubi periculum*, de Grégoire X, laissant au Sacré-Collège lui-même, et principalement au cardinal camerlingue le soin de pourvoir à la légitime convocation du conclave et à sa tenue régulière.

Aux points fondamentaux de l'élection pontificale, Lucius Lector a ajouté de nombreux et intéressants détails sur les cérémonies qui suivent la mort du pontife, sur ses funérailles, sur les réunions cardinalices qui précèdent le conclave, sur la vie des cardinaux durant cette réclusion parfois bien dure pour des vieillards, sur les solennités qui accompagnent la proclamation, l'adoration, l'intronisation, le couronnement du nouveau pape, sa consécration épiscopale s'il ne l'a pas encore reçue, enfin sa prise de possession de Saint-Jean de Latran, quand il n'est pas, comme aujourd'hui, prisonnier au Vatican.

Ajoutons que ces détails, capables de fatiguer à la longue, sont, dans le livre du *Conclave*, relevés de nombre d'anecdotes.

C'est donc un excellent ouvrage qui a enrichi la théologie française. Il sera lu avec profit par tous les hommes s'intéressant aux questions ecclésiastiques. L'écrivain caché sous le pseudonyme de Lucius Lector est vraiment un homme de science profonde, et, ce qui ajoute à son mérite, animé d'un amour véritable envers la papauté.

G. DESJARDINS.

# LE FILAGE DE L'HUILE

(Deuxième article[1])

## V

Et tout d'abord quel est au juste cet apaisement si merveilleux des flots ? Ceci est d'autant plus important à bien saisir que presque toutes les objections plus ou moins spécieuses, plus ou moins ridicules, qui ont été faites à cette action de l'huile proviennent d'une façon inexacte de comprendre ce point. Voyons d'abord ce qui se passe dans une tempête.

Sous l'action du vent la mer se ride, l'état d'équilibre de la surface est ainsi rompu ; il tend à se rétablir en vertu de la pesanteur ; aussi les portions d'eau surélevées au premier instant s'abaissent de nouveau ; mais ce mouvement entraîne nécessairement l'élévation des masses voisines, et, de proche en proche, les particules liquides se mettent à osciller en décrivant des sortes d'orbites verticales.

Peu à peu, sous l'effort continu de la brise, les rides augmentent, elles prennent la proportion de petites vagues. Ces vagues elles-mêmes, modifiant de plus en plus la forme primitive d'équilibre de la surface, donnent lieu à des ondulations plus amples, qui se propagent suivant une loi déterminée par leur longueur d'onde.

Si la brise augmente, les vagues grossissent, se creusent sous le vent, c'est-à-dire du côté opposé au vent, et finissent par déferler, leur crête faisant volute, sous l'action du vent et de la pesanteur, et retombant dans le vide.

Parfois le choc de deux lames enlève leur crête à une assez grande hauteur, et cette masse d'eau chassée par le vent menace le navire à portée autant et plus que la lame qui déferle.

Le vent venant à diminuer ou à tomber tout à fait, les vagues cessent bientôt de déferler ; eu égard à la viscosité du

1. V. *Études*, 15 novembre 1894.

liquide, elles diminuent et disparaissent assez vite; on dit que l'accalmie se fait. Mais les grandes ondulations que les « vagues du vent » ont produites, ondulations en général d'autant plus grandes que le vent a soufflé avec plus de violence et plus longtemps, continuent à se propager au loin. C'est pourquoi, une tempête ayant régné dans une région de l'Océan, longtemps encore après que le vent a cessé et jusqu'à une grande distance, on voit se propager ces collines et ces vallées liquides alternées, que les marins appellent *la houle*.

Les ondes de la houle atteignent parfois de très grandes dimensions. Dans le voisinage du cap Horn, on en a rencontré qui mesuraient 400 mètres de crête en crête et 9 mètres de *creux*, c'est-à-dire de différence de niveau entre le haut des collines liquides et le fond des vallées. Leur vitesse de propagation dépassait 20 mètres à la seconde[1].

Lorsqu'une houle est bien régulière, les molécules liquides décrivent sensiblement des orbites elliptiques de faible excentricité, c'est-à-dire peu différentes de cercles, orbites dont le plan est vertical, et dont le diamètre diminue assez rapidement à mesure que l'on s'éloigne de la surface du liquide.

Or que vont pouvoir faire quelques gouttes d'huile, au fort de la tempête, contre les vagues échevelées et furieuses ?

M. Van Beek rapporte[2] que le batelier Izak Kalisraar de Haardingen, au siècle dernier, avait fait une série d'observations attentives sur l'action de l'huile, dont il avait communiqué les résultats à M. Van Lelyveld. Or, un jour entre autres où il faisait gros temps, chaque fois que le brisant s'élevait il versait à la mer une pinte d'huile de baleine : « Je versais l'huile, dit-il, au moment où la vague, derrière notre vaisseau, s'élevait droite en l'air, puis se recourbant, tombait comme un coup de tonnerre sur l'eau ; dans cet instant je versais presque toute la mesure d'huile dans la mer, tandis que nous restions tous attentifs pour en voir l'effet, ce que je répétai trois ou quatre fois au moment où la lame commençait à se recourber ; mais c'était comme si cette onde in-

1. Cf. *Théorie de la houle,* par O. de Bénazé. Paris, 1874.
2. *Annales de chimie et de physique* (3), t. IV, 1842, p. 258.

traitable avait plus de respect pour l'huile que maint enfant n'en a pour son père, car elle perdit sa fureur et sa force, de sorte que ni nous ni les vaisseaux qui nous suivaient ne reçurent aucun dégât. »

Mais voici un autre témoin qui va analyser de plus près le phénomène. Le capitaine du steamer allemand *Bohemia*, se rendant de Hambourg à New-York, avait calmé une première fois le mauvais temps avec l'huile ; « mais une violente tempête d'O.-N.-O. au N.-N.-E. le reprit avec une mer terrible qui prenait le navire par le travers, couvrait les ponts et entrait par les portes du roufle ; un officier et un homme furent blessés. On suspendit de nouveau cinq sacs à huile, on stoppa les machines et on laissa le navire aller en dérive. L'eau cessa d'embarquer ; aussitôt que la mer furieuse arrivait à la mince pellicule d'huile le brisant s'affaissait souvent à quelques pieds seulement du navire et passait en dessous, reparaissant de l'autre côté sans que sa force parût diminuée[1]. » Ainsi l'ondulation de la mer persiste entière ; c'est ce que signifie le rapport en disant que le brisant *passait en dessous* du navire, mais le brisant lui-même à proprement parler, c'est-à-dire la crête recourbée, est supprimé. Sous la mince couche d'huile qui la recouvre, la mer peut osciller, mais elle ne peut se frayer un passage au travers, elle ne peut la déchirer ; les vagues passent pour ainsi dire sous ce tapis à la manière de ces employés subalternes de théâtre dont le rôle est de faire les flots.

Il y a longtemps que cette remarque important au sujet de l'action de l'huile, a été faite. M. Van Lelyveld, en 1771, cite une lettre que M. Macquet lui écrivait de Zierikzée : « Les brisants sont arrêtés par l'effusion de l'huile, disait-il, mais elle n'empêche pas l'agitation. On ne peut donc dire avec Pline : *Omne mare oleo tranquillari;* l'expérience nous apprend qu'elle ne fait qu'apaiser l'éclat des flots[2]. » De son côté, M. Destouches, cité par le même auteur, insistait aussi sur ce point : « La mer n'en est pas moins grosse, le vent n'en souffle pas moins, mais l'huile l'adoucit, l'empêche d'éclater, de rompre. » Et M. Van Lely-

1. *Le Filage de l'huile*, par l'amiral Cloué, p. 47.
2. Van Lelyveld, *op. cit.*, p. 54.

veld résumait lui-même ainsi ces témoignages : « Les capitaines avouent bien que l'huile et toute autre matière grasse fait baisser une vague qui s'élève, mais ils soutiennent que la mer à proprement parler ne se calme pas. Les flots, disent-ils, s'aplanissent, mais la mer monte et baisse à son ordinaire[1]. » Comment se fait-il que ces remarques si précises et faites par des gens de la partie soient tombées dans un tel oubli, qu'en 1882 l'amiral Bourgois se posait la question : L'huile agit-elle sur le brisant, ou sur la houle ? La réponse était donnée depuis plus de cent ans, et M. Van Beek l'avait répétée en 1842. Mais tel est le sort d'une foule de vérités ; énoncées avec clarté à une certaine époque, elles disparaissent du souvenir, parce que l'on a négligé de tenir compte des travaux de modestes devanciers. M. Van der Mensbrugghe a nettement indiqué lui-même cette distinction, mais c'est justice, je crois, de rappeler que cette observation avait déjà été faite autrefois.

J'ai dit que cette remarque permettait de répondre aux difficultés élevées contre le fait de l'huile; à titre d'exemple je citerai l'insolente objection par laquelle le *Journal historique et littéraire* de Luxembourg, en 1775, prétendait démontrer que le résultat des recherches de M. Van Lelyveld était « diamétralement opposé à la bonne physique », et cela parce que : « Il est de la nature d'un vent violent d'agiter les flots, et de la nature des flots de se laisser agiter[2]. » Tel était l'argument victorieux. Or, précisément, le vent continue parfaitement à agiter les flots même recouverts d'huile, seulement il ne les déchire plus; mais cela suffit pour garantir les navires, car, ainsi que le dit M. Van Beek, ce sont « les brisants et les battures » que les marins redoutent surtout, et non l'oscillation des vagues qui ne peut que les ballotter.

Quelle est l'épaisseur de la couche d'huile qui forme ce tapis protecteur? Ici, on est réellement obligé de mettre l'imagination de côté et de laisser les faits et les calculs parler seuls. Une feuille de papier ordinaire n'a guère qu'un dixième de millimètre d'épaisseur; il en faut superposer dix pour

1. *Ibid.*, p. 27-28.
2. *Journal historique et littéraire*, Luxembourg, juin 1775, p. 872.

faire un millimètre. La couche d'huile est-elle épaisse comme une feuille de papier? — Non. — Je suppose que je débite ma feuille de papier en dix tranches égales; chacune aura un centième de millimètre, elle sera quelque peu analogue à ces fines feuilles de papier pelure d'oignon, à peine sensibles aux doigts. La couche d'huile est-elle de l'épaisseur de la fine pellicule ainsi réalisée, a-t-elle un centième de millimètre? Non certes! elle en est bien loin, et pour le dire tout de suite, il faudrait subdiviser cette tranche déjà si faible en MILLE couches superposées. La couche d'huile qui dompte les brisants et sauve les navires a une épaisseur d'un cent-millième de millimètre environ. Cette minceur extrême défie toute imagination; et pour la comparer à une autre grandeur physique considérée généralement comme un type de petitesse, la longueur d'onde de la lumière jaune est près de soixante fois plus grande!

Rien de plus simple, d'ailleurs, que d'évaluer avec la certitude la plus parfaite cette épaisseur minuscule. Il suffit de déposer sur l'eau une certaine quantité d'huile dont le poids, et par suite le volume, soit connu, puis de mesurer la surface recouverte par l'huile une fois étalée ; un calcul des plus simples permet d'en déduire la hauteur de la couche, et c'est ainsi que l'on a obtenu ce nombre stupéfiant. Cent mille couches d'huile semblables empilées font donc simplement un millimètre; et en certain cas il semble que l'on soit même descendu plus bas ; l'amiral Cloué cite comme nombres extrêmes 1/90 000e de millimètre, qui est un peu moins petit, et 1/200 000e qui est moitié moindre. D'ailleurs, en opérant non plus au milieu du tumulte des tempêtes, mais dans le calme du laboratoire, M. Röntgen a trouvé que la plus mince couche d'huile *continue* qu'il ait pu obtenir à la surface de l'eau, avait un peu moins de un vingt-millionième de millimètre[1], soit 20 fois plus petite encore que le minuscule tapis d'huile qui calme l'Océan!

Il reste à nous demander en vertu de quel pouvoir cette imperceptible couche d'huile peut exercer son action, c'est-à-dire à rattacher ces phénomènes surprenants à d'autres

1. *Wiedemann's Annalen der Physik und Chemie,* t. XLI, 1890, p. 320-329. La valeur exacte est $5,6 \times 10^{-8}$ centimètres.

phénomènes déjà connus, si la chose est possible. Or, il se trouve que les forces mises en jeu dans ce cas sont incessamment en activité autour de nous ; elles sont d'ailleurs des plus délicates et des plus subtiles, on les nomme forces *capillaires*: On sait d'où vient ce nom ; les liquides introduits dans des tubes fins, fins comme des *cheveux*, manifestent tout un ensemble de propriétés qui semblent en contradiction avec les lois ordinaires de l'hydrostatique ; leur surface est courbe au lieu d'être plane, l'égalité des niveaux dans les vases communiquants n'existe plus, etc. ; il faut donc bien admettre que dans ce cas interviennent des forces spéciales qui se combinent avec la pesanteur. Mais ce n'est pas seulement dans les tubes fins que l'on observe la présence de ces forces, en fait, c'est partout, et nous ne pouvons verser de l'eau d'une carafe, ni nous laver les mains sans que les forces capillaires soient en exercice.

Ces forces, l'expérience le démontre, ne se révèlent, n'agissent qu'à la surface ou, plus exactement, dans une couche superficielle du liquide extrêmement mince ; cette tranche, dans le cas de l'eau, par exemple, n'a guère qu'un dix-millième de millimètre ; et quand je parle ici de la surface, il faut entendre *toute* la surface, en contact avec l'air, avec les parois solides ou avec d'autres liquides contigus.

Pour montrer que ces forces ont leur siège uniquement dans la partie superficielle, j'emprunterai un exemple à l'excellent petit livre : *Bulles de savon*, de M. C.-V. Boys, F. R. S. Pourquoi les poils d'un pinceau que l'on a trempé dans l'eau se réunissent-ils en pointe ? — On va me répondre : C'est qu'ils sont mouillés. Cela ne suffit pas, et la preuve en est bien simple : plongez le pinceau dans l'eau et maintenez-l'y, vous verrez tous les poils rester séparés, comme si le pinceau était sec, et cependant, n'est-il pas mouillé ? Oui, il est mouillé, mais il est *dans l'intérieur* de l'eau, où précisément ne s'exercent pas les forces capillaires ; retirons-le : chaque poil conserve adhérente une petite gaine aqueuse, les multiples *surfaces* de ces petites gaines sont désormais le siège de forces capillaires et c'est sous leur influence que le pinceau change de forme.

Quel est au juste le genre d'action de ces forces ? Pourquoi dans ce cas, par exemple, ont-elles pour résultat d'agglomérer entre eux les poils mouillés ? Pour l'expliquer, je citerai encore un autre exemple et des plus simples. Tout le monde a vu les petites gouttelettes sphériques que forme le mercure quand il se divise. D'où vient cette sphéricité ? La pesanteur tend à étaler le liquide, à le mettre tout entier à plat sur la surface où il repose, mais les forces qui agissent dans la surface contrebalancent cette tendance et font prendre à la gouttelette une forme sphérique presque parfaite. Déforme-t-on momentanément l'un de ces globules, bien vite il reprend sa forme comme par un ressort ; ce ressort, cette sorte d'élasticité se trouve dans la couche superficielle. Pourquoi le liquide tend-il à se ramasser ainsi sur lui-même, *de façon que sa surface soit le plus petite possible*, en prenant la forme sphérique, si ce n'est sous l'action d'une sorte d'élasticité spéciale, analogue à celle d'une membrane de caoutchouc gonflée, et c'est aussi pour cela que les poils du pinceau se collent ensemble, afin que la surface totale de l'eau qui y adhère soit minimum.

Ainsi, il existe en chaque point de la surface d'un liquide une espèce de tendance à faire rentrer dans l'intérieur de la masse le plus de matière possible. Pour se représenter cette action, de même qu'en hydrostatique on définit la pression existant en un point quelconque dans le liquide, de même ici on considère en chaque point de la surface une sorte de tension dirigée de toutes parts vers ce point, et située dans cette même surface : on la nomme *tension superficielle ;* c'est elle la grande, la seule force capillaire. Pour la définir plus complètement, on imagine, au point considéré, un petit trait, une petite coupure de un millimètre de longueur par exemple ; la tension superficielle sera la valeur commune des deux petites forces dirigées l'une vers l'autre, perpendiculaires à cette ligne, qui tendent à maintenir rapprochées les deux portions de la surface liquide séparées par ce trait. Nous n'avons pas à exposer ici par quels procédés on évalue cette tension superficielle, disons seulement que pour l'eau pure, par exemple, elle vaut 7 milligrammes 5 par millimètre de longueur ; c'est-à-dire que, pour ouvrir la surface de l'eau

suivant une certaine ligne, on a à vaincre une résistance de 7 milligrammes 5 par millimètre.

Voyons donc cette tension à l'œuvre dans nos minces couches d'huile : je viens de donner la valeur de la tension superficielle de l'eau en contact avec l'air, la tension de la surface eau-air, comme on dit; celle de la surface eau-huile n'est que de 2 milligrammes, celle de la surface air-huile de 3 milligrammes 5, toujours par millimètre de longueur, bien entendu.

Laissons donc tomber une goutte d'huile sur l'eau, elle s'arrondit et s'aplatit; et considérons le cercle qui la délimite à un instant sur l'eau. Ce cercle a-t-il une tendance à se dilater, ou à se contracter? Examinons pour cela quelles actions s'exercent sur un millimètre de cette ligne circulaire; ce qui aura lieu sur cette portion se répétera sur tout le pourtour, et si la résultante de ces actions (ou simplement si l'action partielle que nous considérons, puisque toutes les autres seront identiques) est dirigée vers l'extérieur, la goutte s'étalera; elle se ramassera sur elle-même dans le cas contraire. Au dehors de la goutte d'huile se trouve seulement la surface eau-air, il s'y exerce une tension de 7,5 vers l'intérieur de la couche d'eau, donc vers l'extérieur par rapport au cercle limitant la goutte d'huile. Vers l'intérieur de ce cercle s'exercent deux actions, l'une à la face inférieure de la goutte, c'est la tension de la surface eau-huile, elle vaut 2; à la face supérieure de cette même goutte c'est celle de la surface air-huile, égale à 3,5. Le résultat ne peut être douteux. Ces deux dernières forces ont une résultante qui ne peut dépasser leur somme, qui ne l'atteint même pas; or cette somme 5,5 est plus faible que la tension extérieure 7,5. Ainsi la circonférence limitant la goutte d'huile est tirée en tous sens vers l'extérieur, cette goutte va donc en s'élargissant jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une minceur suffisante pour que d'autres forces plus intimes à la matière entrent en jeu.

Voilà pourquoi l'huile s'étale. Cette extension se fait avec une rapidité extrême; la plupart des rapports fournis par les capitaines notent ce fait. Le capitaine Bowden raconte qu'en septembre 1878, pendant un ouragan aux environs du grand

banc de Terre-Neuve, il sauva son navire en faisant couler doucement à la mer le contenu d'un baril d'huile de poisson : « Le résultat fut simplement admirable, dit-il. L'huile s'étendit sur la surface de l'eau avec une incroyable rapidité et convertit les brisants en une grosse houle[1]. »

Mais si l'on se rend compte de la production de la mince couche d'huile, comment explique-t-on son action protectrice ? La chose est un peu plus délicate et les avis sont partagés. Voici d'abord comment s'exprime à ce sujet M. E. Rottok.

Après avoir expliqué comment le vent produit le brisant, il dit :

Sous la couche d'huile qui recouvre sa surface, l'eau se trouve soustraite à cette dernière action du vent ; car, premièrement, l'huile constitue une sorte de tapis protecteur empêchant l'attaque directe de l'eau par le vent en même temps que, en vertu de sa viscosité et de sa cohésion plus considérables, elle oppose une plus grande résistance que l'eau à la déchirure et à la pénétration par le vent ; mais, de plus, elle fait disparaître immédiatement les aspérités de la surface de l'eau et les égalise, en pénétrant dans ses pores et les remplissant. Ainsi le vent trouve, au lieu de la surface rugueuse de l'eau, une autre surface parfaitement lisse, tout frottement entre le vent et l'eau est supprimé et par suite le vent peut glisser sans opposition sur la surface aplanie[2].

Ainsi c'est à la viscosité de l'huile que M. Rottok demande le secret du phénomène, et il est bien évident qu'elle doit intervenir ici. C'est là, en somme, ce que disait déjà Franklin, et même Plutarque, et ce que l'on a souvent répété depuis lors. Toutefois, M. Van der Mensbrugghe, qui fait autorité dans ce genre de questions, déclare cette explication insuffisante :

Faut-il admettre avec Plutarque, et après lui avec Franklin, Weber et Van Beek, que le vent, glissant à la surface de l'eau recouverte d'huile, n'y a aucune prise pour créer des vagues ?

Pour montrer l'inexactitude d'une pareille explication, il suffit de verser une huile quelconque dans un vase très large, mais peu profond, puis de souffler obliquement à la surface liquide et près du bord du vase ; on reconnaîtra que le souffle donnera immédiatement lieu à

1. Cité par l'amiral Cloué, *op. cit.*, p. 47.

2. *Die Beruhigung der Wellen durch Oel.* Berlin, 1888, p. 34.

une suite de petites ondes absolument comme dans le cas de l'eau. Le même effet a lieu quand on lance obliquement de l'air au moyen d'un petit soufflet. Si, au contraire, on fait la même expérience avec de l'eau recouverte d'une très mince couche d'huile, on constate encore la production des rides, mais elles sont beaucoup moindres qu'avec l'eau seule ou bien avec l'huile seule.

Il faut donc chercher ailleurs la cause du phénomène[1].

Tâchons de donner une idée de l'explication proposée par M. Van der Mensbrugghe.

Au fort de la tempête, les vagues les plus dangereuses avec leur crête se recourbant en volutes croulantes, proviennent du glissement accéléré des couches superficielles de l'eau les unes sur les autres, sous l'action du vent. Pour empêcher la formation des brisants, il faut donc s'opposer à ce glissement : c'est précisément ce que fait l'huile. Nous pouvons considérer son action dans deux régions distinctes : au bord de la couche d'huile, où les lames s'arrêtent, se couchent et glissent sous le tapis huileux, puis au milieu de ce tapis lui-même. Examinons d'abord cette seconde région. Nous voici au centre de la plaine huilée, la tempête y fait rage, la vague, l'ondulation y est forte, mais pas un brisant qui déchire la mer. Est-ce donc que le vent a plus de difficulté pour déchirer une couche d'huile qu'une couche d'eau ? Non, car la tension superficielle de la couche air-huile n'est que 2, alors qu'elle est 7,5 pour la couche air-eau. Aussi dans un océan, idéal, rempli d'huile, les brisants se formeraient comme dans un océan d'eau. Mais l'huile n'est là qu'en couche mince, et au-dessous d'elle se trouve immédiatement l'eau ; si donc le vent la déchire en un point et la fait glisser sur les parties voisines, il met, par le fait même, une certaine quantité d'eau à nu, puis, continuant son procédé ordinaire de formation des vagues, il enlèvera la couche superficielle de l'eau ainsi découverte et la lancera sur l'huile. Or un tel état ne peut être durable puisque l'huile, en vertu de sa légèreté, tend à repasser à la surface de l'eau ; toutefois si dans l'*état d'équilibre* les liquides se superposent paisiblement, par ordre de densité, dans le pêle-mêle de la

1. *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 51e année (3), t. IV. Bruxelles, 1882, p. 185.

tempête, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'eau et l'huile soient mêlées, brouillées ensemble, momentanément du moins ; seulement, et c'est là le nœud de cette explication, par le seul fait qu'elle est lancée sur l'huile, même pour un instant, l'eau perd sa vitesse aussitôt, et cela permet à l'huile de remonter à son aise à la surface et au tapis de se reformer. Pourquoi l'eau va-t-elle être ainsi arrêtée ? ce point a besoin de quelques développements.

Lorsqu'il étale ainsi l'eau sur l'huile, le vent remplace la surface de séparation air-huile par deux autres surfaces, à savoir eau-huile et air-eau ; et comme pour accroître la surface d'un liquide, la seule force à vaincre est la tension superficielle, il est aisé de comprendre qu'ici le travail nécessaire pour la production de ces surfaces sera proportionné à la grandeur même de leurs tensions respectives. Ainsi, pour les deux nouvelles surfaces, il faudra une dépense d'énergie qui peut être représentée par $2+7,5=9,5$, et si l'on en défalque l'énergie de la couche disparue, 3,5, reste un total de 6 ; cette absorption d'énergie[1] ne peut d'ailleurs se faire qu'aux dépens de la vitesse de l'eau qui glisse sur l'huile, et voilà pourquoi son mouvement s'arrêtera, l'huile peut alors la recouvrir et la déchirure se referme ; ainsi le mouvement de translation de la couche superficielle de l'eau ne peut se produire que très difficilement, et le vent s'use à mordre le tapis d'huile sans pouvoir le détruire.

En même temps que cette explication permet de comprendre pourquoi la protection de l'huile est efficace, elle montre que cette efficacité doit être limitée ; et en effet tel capitaine a cité un cas où, faisant usage de l'huile, il reçut quand même deux effroyables paquets de mer ; mais de ce que la puissance de l'huile n'est pas indéfinie il serait naturellement absurde de conclure qu'elle est nulle.

Un mot suffira maintenant pour comprendre ce qui se passe aux bords de la couche d'huile ; citons ici textuellement le travail de M. Van der Mensbrugghe :

1. Si l'on veut avoir une idée de la grandeur réelle du travail que je représente ici uniquement par des chiffres, sans indication d'unité, voici un nombre : pour recouvrir d'eau un mètre carré d'huile il faut un travail de six millièmes de kilogrammètre.

Aussitôt que cette masse (la lame) est en contact avec la couche huileuse, celle-ci va s'étaler sur la surface concave inférieure, et y réduire conséquemment la tension superficielle dans le rapport approché de 7,5, tension de l'eau pure, à 5 (ou 5,5), tension de l'eau recouverte d'une couche d'huile; de cette manière, la résistance opposée par la face inférieure de la vague à tout nouvel accroissement sera moindre que celle de la face supérieure; il s'ensuit que la lame devancera davantage le liquide de sa base et s'allongera en s'amincissant. D'autre part, comme l'huile adhère fortement à l'eau, la portion de la vague qui avoisine la base ne tardera pas à se superposer sur la couche d'huile et déterminera, comme je l'ai expliqué plus haut, une forte résistance dans le liquide de la base même, tandis que la crête tendra à s'allonger toujours davantage [1].

Bientôt la lame ainsi minée par la base retombe sur la mer, l'huile la recouvre et tout glissement ultérieur est par là-même amorti.

## VI

Si nous venons maintenant à ce qui concerne la pratique elle-même du filage de l'huile, l'une des premières questions qui se posent est celle-ci : Quels sont les liquides que l'on peut employer avec quelque utilité ?

Tout d'abord viennent les huiles proprement dites ou corps gras liquides, tels que les huiles animales (de poisson, de marsouin, de baleine, etc..), ou végétales (de lin, de noix, d'olive, de noix de coco, etc.); puis les corps nommés huiles minérales (pétroles), qui bien que d'une nature chimique complètement différente des précédents, jouissent de plusieurs propriétés analogues.

Le pétrole est presque sans effet s'il est rectifié; au contraire, s'il contient encore des huiles lourdes, il peut rendre d'utiles services; néanmoins on peut dire que, toutes choses égales, les vraies huiles lui sont toujours préférables; mais il est une considération de premier ordre à faire entrer en ligne de compte, c'est celle de la température. Ainsi l'huile de noix de coco, très bonne sous les tropiques, perd son utilité dans les régions froides où elle se fige très vite.

Parmi les vraies huiles les meilleures paraissent être les

1. *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 3e série, t. IV, Bruxelles, 1882, p. 176.

huiles animales. M. Destouches de la Fresnaye donnait la préférence à l'huile de morue; il écrivait à M. Van Lelyveld : « Vous me demandez, Monsieur, laquelle des huiles est la meilleure, il est certain que l'huile de molue est bien de toutes les huiles la plus puante mais aussi la plus douce et la plus grasse; » et l'amiral Cloué dit de son côté : « Les huiles de poissons et particulièrement les huiles de phoque et de marsouin ont été reconnues supérieures aux autres [1]. »

D'ailleurs, en cas de nécessité, tout liquide plus ou moins visqueux doit être utilisé. M. Agge Roskam Kool, habitant à Beverwijk, donnait aux marins le conseil suivant : « Lorsque le patron d'un vaisseau naufragé croit qu'une chaloupe lui a été envoyée, il doit verser hors des bords soit de l'huile de lin ou de baleine, soit de la poix, quand ce ne serait que de la bière, ou toute autre substance graisseuse comme de l'eau grasse, à défaut de mieux, afin d'empêcher les brisants et de faciliter plus promptement l'approche de la chaloupe auprès du vaisseau [2]. »

Tout récemment [3], M. Le Gall, commandant le paquebot *le Sénégal*, de la Compagnie des Messageries maritimes, essayait avec succès l'eau de savon; il écrit :

Pendant le coup de vent que nous avons eu à subir, dans l'Adriatique, le 19 février, j'ai cru devoir, pour diminuer l'effet des coups de mer contre le paquebot *le Sénégal*, essayer le filage de l'eau de savon, qui avait été recommandé dernièrement.

Nous avons employé 3 kilog. de savon, qu'on a fait dissoudre dans 70 litres d'eau environ. De vieux fauberts ont été placés dans la poulaine de babord. On a versé sur eux l'eau de savon, de façon à produire un écoulement peu rapide. Il s'est produit une zone d'environ 10 mètres de largeur, dans laquelle les lames s'arrêtaient et se brisaient sans pouvoir embarquer à bord.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Enfin, le filage de l'eau de savon étant terminé et la vitesse de la machine restant la même, nous avons eu des coups de mer.

Quant aux dispositifs à adopter suivant la direction du vent et de la mer, ainsi que l'allure du navire, nous renverrons

1. *Op. cit.*, p. 85.
2. Cité par Van Beek, *loc. cit.*, p. 269.
3. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXVIII, 1894, p. 693.

aux ouvrages techniques, et entre autres aux tableaux que publie le *Pilot Charts* et dont l'amiral de Cuverville a donné un spécimen à la suite d'une note sur le voyage de la *Naïade*[1].

L'écoulement de l'huile doit être continu et lent. Sur quarante rapports dans lesquels la quantité d'huile employée a été signalée, et que cite l'amiral Cloué, la dépense était en moyenne de 2 litres 2 par heure, et pour dix-huit d'entre eux elle ne dépassait pas 66 centilitres par heure. La façon la plus usitée pour faire filer l'huile est la suivante : on prend de petits sacs (par exemple de 50 centimètres de profondeur et 20 centimètres de diamètre), on les perce de trous, à moins que l'usure de la toile n'y supplée, on les emplit d'étoupe sur laquelle on verse l'huile, puis le col du sac étant solidement serré, on le suspend par-dessus le bord, de manière qu'il traîne dans l'eau; l'huile suinte lentement à travers la toile et s'étend sur l'eau; cet écoulement lent donne de bien meilleurs résultats que si l'on jetait l'huile en masse plus considérable à la fois.

Lorsque le navire fuit devant le temps, il n'a qu'à protéger son arrière; s'il prend le vent plus ou moins de travers, il devra protéger l'un de ses bords; la chose devient plus délicate s'il marche vent debout, l'huile devant alors être répandue contre le vent et assez loin pour aplanir la mer sur quelques mètres au moins à l'avant; mais malgré les difficultés que présente cette opération, plusieurs navires ont pu y réussir.

Une observation importante est la suivante : l'huile n'a tout son effet qu'en eau profonde. Le mouvement des flots provient alors, en effet, uniquement des actions qui s'exercent à la surface; au contraire, sur les bas-fonds, près des côtes et des récifs, le frottement de l'eau sur le fond concourt, pour une part considérable, à l'agitation de la mer et à la formation des lames. L'huile a donc nécessairement moins d'efficacité dans ces circonstances, puisque la puissance du vent

1. *Annales hydrographiques*, 2e série, 1892, t. I, p. 13 et suiv. Cette note, avec le tableau qui l'accompagne, publiée également par la *Revue maritime et coloniale* (janvier 1893), a été tirée à part sous ce titre : *Expérience sur le filage de l'huile faite à bord de la* Naïade, *du 6 au 9 novembre 1891*, par Cavelier de Cuverville, contre-amiral. Paris, Baudoin, 1893.

est accrue de cette nouvelle force. Néanmoins, même dans ce cas, l'huile est encore de quelque utilité. On peut citer, entre autres, comme preuve à l'appui, le récit suivant :

Jacobus Swarth, au service de la Compagnie des Indes orientales de la chambre d'Amsterdam, raconte dans une lettre au docteur Klockner, à Amsterdam, qu'en 1740 il vit échouer sur l'île de Gothland un navire hollandais sur un point où il n'y avait point de rivage sablonneux, mais des rochers contre lesquels s'élevaient de gros brisants. On vit le vaisseau se heurter sans pouvoir porter de secours ; mais on remarqua avec étonnement que l'équipage mettait la chaloupe à la mer, et ramait en ligne directe vers les rochers, où ils arrivèrent, amarrèrent d'un côté du rocher et se sauvaient tout à fait à leur aise, tandis que les spectateurs s'attendaient à chaque instant qu'ils seraient engloutis par les brisants, mais voyant que l'endroit où ils avaient passé était tout aplani et uni, ils s'aperçurent que l'homme sur le devant de la barque avait un cruchon d'huile d'olives, qu'il répandait, ce qui fut cause que l'eau devint si unie[1].

## VII

On peut se demander comment cette curieuse et si importante propriété de l'huile a été découverte. La réponse est bien probablement la même que pour une foule d'autres inventions. Elle a dû être trouvée par hasard. Bien rares sont les découvertes faites par des gens qui les prévoyaient. Christophe Colomb n'a-t-il pas rencontré l'Amérique sur son chemin, alors qu'il cherchait l'Asie ? Toutefois le hasard n'agit jamais seul en ces circonstances, il y a toujours la part de l'homme qui observe et qui déduit les conséquences. Quel fut, dans le cas présent, la part du hasard ? On peut indiquer plusieurs conditions dans lesquelles, vraisemblablement, a dû se faire cette première observation. Tout d'abord, c'est le cas de Franklin : un navire jette à la mer ses eaux grasses, le sillage s'aplanit. La relation de cause à effet s'impose, et l'idée d'essayer jusqu'où va le pouvoir des liquides gras s'offre immédiatement. On a signalé plusieurs fois une autre circonstance fortuite et tout aussi révélatrice : un navire porte un chargement d'huile, quelques tonneaux se crèvent en route, l'huile suinte ou est rejetée à la mer par les pompes, et

1. Cité par Van Beek, *loc, cit.*, p. 272.

calme la surface des flots autour du navire ; de vieux vaisseaux ont même parfois dû leur salut à cet accident. Troisième cas possible qui dans certains pays a pu avoir, et très anciennement, une grande importance : « Un savant voyageur, M. Virlet d'Aoust, se trouvant dans le plus sud du golfe du Mexique, aux environs de l'embouchure du Goatzacoalcos, dont les eaux entraînent, dit-on, une grande quantité d'huile minérale provenant des sources qui surgissent dans le lit du fleuve, a entendu affirmer par des pêcheurs de la côte, que dans les jours de tempête cette partie était beaucoup plus calme que les parages voisins, et qu'ils en profitaient souvent pour y atterrir[1]. » Les sources naturelles de pétrole ne se rencontrent pas seulement au Mexique, on en trouve également en Orient, et ce peut être là une des origines de l'usage constaté dans la Méditerranée ou dans les mers voisines. Autre circonstance encore : M. Whetmore écrit de Port-Adélaïde, en Australie : « La première fois que j'ai vu les remarquables effets de l'huile sur la mer, fut en 1848, pendant que je servais sur un baleinier dans le détroit de Davis. J'ai vu le navire à la cape dans un coup de vent, dépeçant une baleine le long de son bord, et la mer, dans un cercle de plusieurs milles, était entièrement unie par suite de l'huile provenant de la baleine ; » et l'amiral Cloué, qui cite ce témoignage, ajoute : « Tous les marins (et nous sommes du nombre) qui ont eu l'occasion de passer auprès d'une baleine morte, en partie dépecée par les oiseaux de mer et par les poissons, surtout les requins en nombre extraordinaire, ont remarqué le calme de la mer autour de cette épave animale et jusqu'à une certaine distance, alors qu'il y a des brisants partout ailleurs[2]. »

Ainsi, on le voit, les marins anciens et modernes n'ont eu que l'embarras du choix pour observer l'action de l'huile sur la mer, et l'on peut s'étonner que son usage ait rencontré tant d'incrédulité et tant d'opposition.

Parmi les causes qui en ont retardé l'adoption, il faut signaler un préjugé, fort honorable d'ailleurs. Beaucoup de marins ont prétendu que si l'huile calme la mer autour

1. Amiral Cloué, *op. cit.*, p. 12.
2. *Ibid.*, pp. 48, 49.

du navire, elle l'exaspère en quelque sorte et la rend plus terrible à la limite du champ d'huile; aussi, en cherchant à se sauver soi-même, on courrait risque de compromettre les bateaux qui peuvent se trouver à proximité, et plus d'un pêcheur connaissant la puissance de l'huile, n'a pas voulu s'en servir pour ne pas se protéger aux dépens de la sécurité d'autrui. Le motif est noble, mais il est sans fondement. Parfois des armateurs, dit-on, inspirés par de moins nobles pensées, ont défendu aux capitaines de leurs navires de filer de l'huile, sous prétexte d'humanité, mais, en fait, par une sordide économie. Telle est la « cause morale » qui, d'après M. Lefebvre, a retardé l'emploi de l'huile; et, en certains cas, la chose est hors de doute. Bien plus, on alléguait des règlements s'opposant à cet emploi; tout cela n'est qu'un conte. M. Van Beek déclare avoir fait en vain des recherches à ce sujet dans les livres d'ordonnances et les recueils d'anciennes lois maritimes, et M. Destouches de la Fresnaye écrivait en 1775 à M. Van Lelyveld: « On ne peut comprendre ici un raisonnement si étrange. Quant à l'ordonnance qui défend de se servir et d'user de cette précaution, jamais on n'en a entendu parler. » L'amiral Cloué n'est pas moins catégorique. Ce préjugé n'a vraisemblablement pas d'autres causes que l'effet de contraste entre la surface calmée et les brisants qui la bordent, aussi ne faut-il en tenir aucun compte; bien plus, souvent on a vu un bateau venir se réfugier dans la bande huilée que laissait derrière elle une autre embarcation filant de l'huile : ainsi, loin de nuire aux voisins, on leur fournit un refuge.

Terminons en citant quelques exemples récents de filage de l'huile.

Le 1er décembre 1890, la Chambre de commerce du Havre avait établi un concours entre les capitaines et patrons de navires attachés au port du Havre, avec prix à décerner aux auteurs des rapports les plus précis et les plus circonstanciés; le dernier délai pour le dépôt des rapports était le 31 décembre 1891. Quatre rapports furent déposés; c'est à l'un d'entre eux, rédigé par M. Créquer[1], capitaine au long

1. *Filage de l'huile à la mer.* — Concours entre les capitaines et patrons

cours, commandant le vapeur *Entre-Rios*, que nous empruntons notre première citation.

Le 29 novembre 1890, le vapeur *Entre-Rios*, de la Société des Chargeurs-Réunis, quittait le port de Lisbonne avec un convoi de 217 émigrants et un plein chargement de diverses marchandises, dont 293 pipes de vin arrimées sur le pont et saisies aussi solidement que possible. A peine sorti du port, le vent souffle du N.-N.-E. en grande brise et la mer grossit rapidement. Le 30 novembre, de trois heures du matin à quatre heures du soir, il vente tempête du nord, variable au N.-E. La mer démontée frappe le navire par la hanche de tribord arrière, balaye le pont de l'arrière à l'avant et menace d'enlever les pipes chargées sur le pont. Dès une heure du matin, je fais filer de l'huile, et cette précaution améliore beaucoup la situation. La mer reste toujours grosse, mais elle ne déferle plus à bord ; les lames viennent se briser avec fracas à l'entrée de la zone huileuse, c'est-à-dire à 10 ou 15 mètres du bord...

A quatre heures du matin, le sac servant au filage de l'huile ayant besoin d'être rechargé, est hâlé à bord ; malgré la promptitude de l'opération, cinq minutes au plus, une lame énorme vient déferler à bord, raflant tout le côté de tribord, depuis l'avant du grand mât jusqu'au gaillard avant. Les pipes sur ce parcours sont soulevées par la mer, et quatre d'entre elles brisent leurs saisines. Fort heureusement, à ce moment, le sac à huile rechargé venait d'être lancé à l'eau, et la mer se calmant instantanément, on évita un second coup de mer, et les hommes purent arrimer les quatre pipes, sans qu'elles eussent éprouvé la moindre avarie. Pendant toute la journée j'ai continué à filer de l'huile; mais instruit par l'expérience, à chaque fois qu'il était nécessaire de recharger le sac d'huile, je le remplaçais au préalable par un second, et le navire ne reçut plus aucun mauvais coup de mer.

... Pendant seize heures qu'a duré le filage de l'huile, la mer était réellement affreuse, et c'était terrifiant de voir la hauteur des lames et la violence avec laquelle elles déferlaient à quelque distance du navire. Seule, dans la zone huileuse d'une dizaine de mètres de large, il n'existait qu'une très forte houle, mais pas une lame ne brisait.

M. Créquer donne ensuite quelques détails sur le mode de disposition du sac à huile ; disons seulement que un litre d'huile par quatre heures était suffisant, et que l'huile employée valait 90 francs les 100 kilogrammes; on voit au prix de quelle minime dépense (moins de 4 francs, d'après les chiffres précédents), le navire dut son salut.

des navires attachés au port du Havre. Compte rendu et extraits des rapports présentés. Novembre 1892, Havre, p. 22.

Autre fait[1] : le 10 février 1892, le *Peï-Ho*, paquebot des Messageries maritimes, quittait la Réunion à cinq heures du soir, il arrivait à Maurice le 11 à six heures du matin. Vers dix heures, le temps devenant mauvais, le capitaine fit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'une lutte avec un cyclone dont la présence dans le nord de l'île n'était pas douteuse, et décida de rester en cape sèche sans la moindre vitesse en avant, et de laisser passer le cyclone devant lui. Le 12, de huit heures à midi, le baromètre descend régulièrement de 1 millimètre par heure, de midi à quatre heures il baisse de 746$^{mm}$ à 739$^{mm}$ ; alors, dit le capitaine :

Le vent, toujours de l'est, souffle en ouragan ; on ne voit rien sur le pont, la figure est coupée par la grêle et par le vent, la mer est épouvantable. Tout m'indique que nous approchons du centre.

De quatre heures à huit heures du soir le baromètre descend de 739 à 732 ; la force du vent est indescriptible, comme du reste l'état de la mer : de vraies montagnes d'eau !... Entre six heures et demie et sept heures, le temps est dans toute son horreur ; je me décide alors à expérimenter *le filage* de l'huile.

A ma profonde satisfaction, je reconnus tout de suite l'effet merveilleux de l'huile sur les lames. Dans un rayon de 30 à 35 mètres, la mer était relativement calme, au point d'écarter toute crainte pour l'avenir. Après quelques minutes d'examen sur les plus grosses lames, j'affirmai hautement que le danger n'existait plus...

Le capitaine du *Peï-Ho* ajoute encore, parmi divers détails techniques, qu'il avait fait usage de deux sacs et que la consommation d'huile n'excéda pas 10 kilogrammes par heure ; cette quantité aurait peut-être pu être réduite, en tout cas elle n'est rien eu égard aux avaries et aux dangers évités.

Après les détails et les exemples qui précèdent, il est vraiment impossible de ne pas considérer le filage de l'huile comme souverainement utile. Même les plus petites embarcations peuvent ainsi échapper aux dangers si terribles de la mer, et à ce sujet il est intéressant de citer encore le fait suivant : le 3 octobre 1883, le capitaine Fondacaro, de Bagnara, calabrais, en compagnie de deux marins seulement,

1. *Annales hydrographiques*, 2e série, 1893, t. I, p. 21. Note sur un cyclone rencontré par le *Peï-Ho*, paquebot des Messageries maritimes, les 12 et 13 février, dans le voisinage de l'île Maurice.

partait de Montevideo pour Gibraltar, sur un petit bateau ponté, le *Leone di Caprera*, long de 8 m. 20, et jaugeant 3 tonneaux 1/4. Le 23 janvier, après quatre-vingt-dix-huit jours de navigation, cette petite embarcation entrait saine et sauve à Gibraltar, ayant parcouru 5 000 milles, plus de 9 200 kilomètres ! Sur cette longue route, le petit bateau rencontra de nombreuses et violentes bourrasques ; or, il les franchit toutes sans encombre, grâce à deux petits sacs à huile dépensant chacun 4 litres par jour ; et le capitaine Fondacaro, dans le récit humoristique de sa hardie traversée, assimile l'effet de l'huile sur les vagues à celui de Dalila sur la chevelure de Samson, qui se sentit privé de forces dès qu'elle fut coupée. « Chacun sait, dit-il, qu'à la mer le danger provient de ces lames dont la crête déferlante, véritable crinière hérissée, vient envelopper l'embarcation en brisant par-dessus. Or, en se répandant à la surface, l'huile *rase* en quelque sorte cette crinière, enlève aux lames leur action déferlante, et les transforme en ondes allongées qui, si fortes qu'elles soient, passent sous le canot en le soulevant sans l'engloutir[1]. »

Mais ce n'est pas seulement par les amateurs de tours de force et de voyages de fantaisie que l'huile doit être employée ; c'est surtout par les pêcheurs, chez lesquels, soit routine, soit ignorance, cette pratique est trop souvent méconnue et négligée.

Dans la *Revue maritime et coloniale* de mars 1893[2], l'auteur de l'article sur les pêches, parlant des dangers terribles auxquels est exposée la flottille d'Islande, s'exprime ainsi :

« C'est avec appréhension que l'on songe aux périls de toute sorte auxquels peuvent se trouver en butte ces petits navires, jaugeant de 47 à 160 tonnes, qui vont entreprendre leur voyage à l'époque des tempêtes les plus redoutables de l'année... Un coup d'œil jeté en arrière nous apprend qu'en 1892, 12 navires, sur 167, et 139 hommes ont disparu, quelques-uns avant même d'avoir touché l'Islande. »

1. Cité par l'amiral Cloué, *op., cit.*, p. 68.

2. *Revue maritime et coloniale*, t. CXVI, mars 1893, *Section Pêches*. — Pêches d'Islande. — Le Filage de l'huile, p. 673.

L'auteur souhaite que cette situation soit améliorée par tous les moyens possibles, et ajoute :

« Dans cet ordre d'idées, nous citerons les inappréciables services rendus, dans les circonstances les plus désespérées, par le filage de l'huile. Tous ceux qui ont été à même d'utiliser ce liquide en ont recommandé l'emploi : des gouvernements, des hommes éminents dans la science, d'habiles hommes de mer se sont efforcés de vulgariser cette méthode du filage ; et cependant, malgré tous ces encouragements, beaucoup de navigateurs, soit par routine, soit par indifférence, se montrent rebelles à l'idée d'utiliser l'huile comme moyen de sauvetage. »

Il n'est que juste de s'associer aux regrets et aux vœux exprimés ici ; à chacun donc, suivant les circonstances où il se trouve placé, de faire connaître aux intéressés cette précieuse méthode, ce sera œuvre de charité bien entendue.

J. DE JOANNIS.

# BULLETIN PHILOSOPHIQUE

## ARTICLES DE REVUES FRANÇAISES PENDANT L'ANNÉE 1894

C'est vers la psychologie et la morale que continue à se porter le principal effort de la philosophie : ce qui intéresse le plus l'homme, c'est toujours l'homme même. Dans ces recherches, le philosophe peut ou s'adresser surtout à l'expérience externe, se bornant à grouper les faits en des lois qu'on peut appeler immédiates, ou bien faire appel au sentiment, ou encore se servir de la pensée comme moyen d'investigation. Ces trois procédés répondent à la triple tendance humaine : positive, affective, intellectuelle. Parmi les *intellectuels*, les uns restent concentrés en eux-mêmes et dans les formes de leur esprit : ce sont les idéalistes ; les autres usent de leur entendement pour en sortir ; ils s'efforcent d'ordonner, de classer, d'expliquer les faits d'expérience à l'aide des lois générales, des principes féconds que fournit la raison : ce sont les réalistes mitigés.

Cette année, la philosophie de sentiment et de croyance s'est peu montrée dans les grandes revues françaises. Nous nous bornerons donc à examiner comment les divers problèmes de la psychologie et de la morale ont été abordés suivant la méthode expérimentale, la méthode idéaliste, la méthode réaliste au sens indiqué, ou, si l'on veut, rationnelle.

### I

Parmi nos philosophes amis de l'expérience, M. Bourdon est un des plus exacts et des plus minutieux. Pour mieux étudier l'*influence de l'âge sur la mémoire immédiate*[1], il a observé une centaine d'élèves d'un lycée. Voici comment il opère. Il prononce une seule fois, posément et nettement, une série de chiffres, de lettres ou de mots, et aussitôt l'élève doit répéter la série. Or, il

1. *Revue philosophique*, 1894, août.

constate que la mémoire immédiate s'accroît un peu de huit à vingt ans; elle progresse surtout de huit à quatorze, puis d'une manière insensible de quatorze à vingt. Existe-t-il une corrélation entre la force de l'intelligence et la fidélité de la mémoire immédiate? Oui, répond M. Bourdon; sauf très rares exceptions, ceux qu'on qualifie de très intelligents dépassent aussi la moyenne comme puissance de mémoire immédiate, et ceux qu'on qualifie d'inintelligents sont au-dessous.

On peut observer dans la mémoire, non plus son développement, mais ses variétés. M. Ribot a consacré cette année une série de ses cours du Collège de France à des *Recherches sur la mémoire affective*. C'est un résumé de ces leçons qu'il nous donne dans la *Revue philosophique*[1]. Il note d'abord que, malgré les nombreux travaux qui ont été faits sur la nature de la reviviscence des images visuelles, auditives, tactiles-motrices, verbales, la question de la mémoire affective reste à peu près intacte. Il se propose d'en commencer l'étude. Mais tout d'abord y a-t-il une mémoire affective? Il y a, dit M. Ribot, une mémoire affective. Et il ne s'agit pas seulement d'une mémoire qu'on pourrait appeler fausse ou abstraite. Telle est la représentation d'un événement, plus une *marque* affective : ainsi des incidents d'un long voyage, on garde le souvenir des compagnons, des lieux, des auberges, et, de plus, que cela *a été* désagréable. Il s'agit d'une mémoire affective, vraie ou concrète, qui est la reproduction actuelle d'un état affectif antérieur avec la totalité ou la majorité de ses caractères. Des personnes peuvent ainsi raviver à volonté des odeurs ou des saveurs déjà perçues. D'autres se donnent la reviviscence de la sensation de faim ou de soif. On peut rappeler soit des états pénibles, comme un mal de dents (M. Fouillée jouit de ce précieux pouvoir), soit des états agréables, comme la jouissance du patinage, du trot ou du galop à cheval. Les émotions de peur, de colère, d'amour, renaissent avec ou sans la mémoire des circonstances passées.

Si l'on étudie de près les diverses manifestations de la mémoire en général, on peut, dit M. Ribot, formuler comme deux thèses empiriques : 1° La facilité de reviviscence d'une représentation est en raison directe de sa complexité. Ainsi les images visuelles,

1. 1894, octobre.

auditives, motrices s'ordonnent en agrégats ou en séries ; un mot lu dans un livre, quelques notes d'un morceau de musique, les premiers mouvements du soldat qui arme son fusil, forment groupe avec d'autres mots, d'autres sons, d'autres mouvements : la reviviscence en est aisée. Les odeurs et les saveurs ne s'associent pas dans l'imagination. Les premières s'excluent l'une l'autre : si l'on respire par le souvenir ou en réalité l'odeur de la rose, on ne peut en même temps sentir celle de l'œillet. Les secondes forment des combinaisons, plutôt des associations : par exemple la saveur de l'huile et celle du vinaigre se fondent ensemble, mais ne se juxtaposent pas. Aussi odeurs ou saveurs sont difficilement ravivées. Plus de personnes parviennent à ressusciter le dégoût et la fatigue : ce sont des états complexes. — 2° La facilité de reviviscence d'une représentation est en raison directe du nombre des éléments moteurs qu'elle renferme. Par ces éléments moteurs, il faut entendre les mouvements organiques qui s'exercent à propos des représentations. Cette seconde thèse, M. Ribot la donne comme une explication *partielle*, secondaire, comptant beaucoup d'exceptions. Ainsi, dit-il, entre toutes nos représentations, celles de la vue et de l'ouïe sont les plus faciles à raviver. Or, si la vision dispose d'un appareil moteur très riche, très varié, très délicat, il n'en est pas de même de l'audition. L'odorat est inférieur au goût quant à la somme des mouvements dont il dispose pour s'exercer ; il ne lui est pas inférieur comme puissance ou plutôt comme difficulté de rappel. Les plaisirs, douleurs, émotions agréables ou pénibles, renferment tous des éléments moteurs. Suivant la logique, les états pénibles, qui se manifestent par une diminution des mouvements organiques, devraient être plus malaisés à raviver que les états agréables, qui sont accompagnés d'une augmentation de ces mêmes mouvements ; et cependant l'expérience dit plutôt le contraire.

Cette sincérité de M. Ribot à montrer les lacunes de sa thèse est digne d'éloges. Mais pourquoi tant tenir à la loi ou plutôt à l'hypothèse, quand l'expérience lui est si peu favorable ? Si l'on désigne la première loi par le nom de loi de *complexité externe*, il nous semble qu'on pourrait substituer à la seconde une autre dite de *complexité interne* : de deux états affectifs, à même intensité, celui-là renaîtra plus facilement qui est décomposable en éléments plus nombreux et plus variés. La grande loi de la mé-

moire, c'est la loi d'association; elle semble régler la mémoire affective aussi bien que la mémoire auditive ou la mémoire visuelle. Mais on peut ici distinguer une double association : celle de diverses impressions entre elles, celle des divers éléments d'une impression multiple. Il ne faut pas oublier que tous les états affectifs dont il est question sont décomposables par leur côté organique.

M. Dugas, à son tour, compare *la mémoire brute et la mémoire organisée* [1]. La première est la répétition pure et simple de la sensation; la seconde n'est pas seulement la restauration du passé, mais son interprétation, c'est une sélection, un triage, spontané ou réfléchi, des impressions antérieures. Les écoliers incapables de réciter une leçon, si on ne leur permet de la dérouler sans interruption à partir du commencement, ce garçon boucher qui déclamait, dans un accès de fièvre cérébrale, une tirade de *Phèdre*, nous présentent des exemples de la mémoire brute, aveugle et passive. Par contre, c'est de la mémoire organisée que parle M. Ravaisson, quand il écrit : « On se propose tel objet, telle idée ou telle expression d'une idée ; des profondeurs de la mémoire sort aussitôt tout ce qui peut y servir... Ainsi arrivaient, à l'appel d'un chant, selon la fable antique, et s'arrangeaient d'eux-mêmes en murailles et en tours de dociles matériaux. » Elle est active, toute pénétrée de raison ; c'est le classement méthodique des faits. Avec le temps, la mémoire brute décroît et se perd, la mémoire organisée se développe. Par cette distinction s'expliquent, dit M. Dugas, les opinions contraires sur la valeur de la mémoire. On médit de la mémoire, et on a raison d'en médire, si on parle de celle qui n'est qu'une sensation redondante. Mais ce dédain même pour la mémoire brute, « simple gardoire », est « un hommage rendu à la mémoire intelligente ».

Tout ceci nous semble juste et exactement observé. Mais, ajoute M. Dugas, « une question se pose, bien faite pour diviser les philosophes. La vraie mémoire est-elle la mémoire réduite à elle-même, ou bien celle à laquelle l'imagination s'ajoute et que l'entendement règle?... Faut-il prendre la mémoire à son humble origine, ou bien arriver de préférence au terme de son évolution?

1. *Revue philosophique*, 1894, novembre.

La seconde méthode ici nous paraît la meilleure. » — Nous ne partagerons pas cette façon de voir, et M. Dugas ne saurait s'en étonner, puisqu'il reconnaît qu'à la question qu'il se pose on fera diverses réponses. Il nous paraît bien que la vraie mémoire, c'est la mémoire « réduite à elle-même », et non la mémoire augmentée d'autre chose ; à moins qu'on ne dise, pour user d'une comparaison culinaire, qu'un civet est un *vrai* lièvre. Nous ne croyons pas que jamais un naturaliste attende, pour étudier un *sujet,* qu'il soit arrangé en ragoût. M. Dugas s'est laissé tromper par l'idée d'évolution. Bien qu'il parle d' « une mémoire toute pénétrée de raison », d' « une mémoire que l'entendement règle », il ne semble pas admettre la distinction des facultés, si tant est qu'il reconnaisse des facultés. C'est la mémoire elle-même qui s'organise en construction intelligente, ou l'entendement qui se constitue en restauration judicieuse du passé. Pour nous, nous admettons une mémoire sensible, dont le jugement choisit, ordonne, harmonise les matériaux. Mais nous ne voyons pas qu'il faille absorber un pouvoir, une faculté dans l'autre.

La mémoire a beaucoup occupé les philosophes cette année. Après la mémoire normale, la *paramnésie* ou *fausse mémoire* a fourni à la *Revue philosophique*[1] un certain nombre de *notes* et d'*observations*, dont plusieurs intéressantes. La paramnésie est une illusion où l'on s'imagine percevoir de nouveau un spectacle, une phrase, une lecture ou tout autre objet qui en réalité est perçu pour la première fois. Un sujet, A..., interrogé par M. Dugas, lui raconte ainsi son cas : « Il m'est arrivé, un jour, me promenant à la campagne, de m'arrêter stupéfait en constatant que j'avais déjà *vécu identiquement* l'instant qui venait de s'écouler. Même paysage autour de moi, même heure de la journée, même état d'esprit. » Un autre sujet, Ant..., rapporte qu'à l'âge de huit à dix ans, en entrant pour la première fois à Châteauneuf, il eut la sensation très nette d'avoir déjà vu l'église, la place, la disposition et la forme des maisons ; ce qui rend le fait plus étrange, c'est qu'il avait toujours soutenu à ses parents qu'il connaissait Châteauneuf avant d'y aller.

Comment expliquer ces faits? M. Le Lorrain croit qu'il n'y a pas vraiment de fausse mémoire. Le plus souvent, on fabrique-

1. 1894, janvier, février, mars, juillet.

rait une ressemblance d'après des souvenirs incertains, et on conclurait à l'identité là où il n'y aurait qu'analogie. Il nous arrive quotidiennement, pourrait-on dire, de nous écrier : « Tiens, j'ai vu cette personne quelque part. » Non. C'est une personne *qui lui ressemble* qu'on a vue. D'autres fois, la reconnaissance s'établit sur une représentation enregistrée mécaniquement et qui tout à coup se lève à l'appel de l'excitation efficace. « Cette explication, ajoute l'auteur, est fort simple, si simple et si naturelle, qu'il n'y a aucun mérite à l'avoir trouvée. » Oui, mais il finit par avouer qu'elle ne rend pas compte de tous les cas; ce qui est un excès de simplicité.

La théorie de M. Dugas, pour être exposée plus doctement, diffère peu de la précédente. « Éprouver en face de choses inconnues l'impression de l'*entièrement nouveau*, dit-il, n'est, en un sens, ni moins étrange ni moins exceptionnel que d'éprouver celle *du déjà vu*. En effet, *connaître*, c'est proprement *reconnaître*.... Il n'y a rien pour l'adulte d'absolument nouveau. Ce qui lui apparaît pour la première fois vient se ranger parmi des choses analogues dans un cadre d'avance tracé par l'esprit. » D'où l'explication du phénomène. Il arrivera « qu'un esprit naturellement enclin à saisir et à s'exagérer la ressemblance des choses ait, à un moment donné, le sentiment aigu de cette ressemblance, et éprouve l'impression *de déjà vu* en face de choses réellement nouvelles; tout de même qu'un esprit enclin à saisir la différence des choses peut avoir, à un moment donné, le sentiment aigu de cette différence, et éprouver en face de choses rentrant dans le train ordinaire de la vie, l'impression de l'entièrement nouveau ». — Que ceci se produise quelquefois, nous l'accordons sans peine. Mais il ne semble pas encore qu'il y ait là une explication complète, ni même une véritable explication. La théorie qui sert de point de départ est outrée. *Connaître*, c'est *reconnaître :* d'une manière spécifique ou générique, oui; d'une manière individuelle, non. L'objet nouveau est rangé sous tel genre ou telle espèce, mais il garde ses notes individuelles, par où précisément il produit l'impression de nouveau. On objectera peut-être à M. Dugas que sa théorie, de son aveu, convient surtout aux adultes. Or, les enfants sont également paramnétiques, peut-être même le sont-ils plus fréquemment. A cela il pourrait répondre que si les cadres des imaginations et des intelligences

enfantines sont moins précis, d'autre part les enfants paraissent saisir plus facilement les ressemblances que les différences. Donc ce n'est pas de ce côté que sa théorie pécherait.

M. Soury fait sienne l'explication du professeur Tito Vignoli. Elle a plus d'un point commun avec les deux précédentes, et elle en partage l'insuffisance. « Frappé, dit-il, de la ressemblance de ce qu'il voit et entend avec ce qu'il a vu et entendu, et ne distinguant pas, comme d'habitude, l'idée (ancienne) évoquée de celle qui l'évoque, l'esprit s'écarte du jugement ordinaire. L'image présente, transportée par une association inconsciente à une époque indéterminée et lointaine, apparaît comme la reproduction des perceptions passées. De là notre conviction d'avoir *déjà vu* ou *déjà entendu* ce que nous voyons ou entendons. »

M. Van Biervliet, professeur à l'Université de Gand, propose aussi « quelques idées nouvelles » au sujet de la paramnésie. Comment la conscience, se demande-t-il, distingue-t-elle une image ancienne d'une image nouvelle? L'image renaît plus aisément qu'elle ne s'est d'abord produite, grâce à la modification laissée dans les cellules du cerveau, mais elle est plus faible. De plus, en renaissant elle se trouve en compagnie d'images nouvelles vives et intenses. C'est en comparant tout ensemble la facilité d'apparition d'une image avec l'effort que coûte la production d'une autre, et la faiblesse de celle-là avec l'intensité de celle-ci, que nous discernons le *déjà vu* du nouveau. Mais supposez, continue M. Biervliet, que quelques images surgissent dans un sujet avec l'aisance, la facilité de l'habituel, que d'un autre côté, par suite de son état d'absorption ou de distraction, il ne perçoive en ce moment que fort peu d'images actuelles ou que de pareilles images soient quasi absentes, il aura, faute de points de comparaison, l'illusion du déjà vu.

Cette explication de la *reconnaissance* que M. Biervliet semble considérer comme neuve, est en réalité une théorie courante. Mais nouvelle ou banale, elle nous paraît très défectueuse. Ni la facilité d'apparition, ni la faiblesse de dessin ne sont des signes de reviviscence. Certains souvenirs sont malaisés à ranimer; d'autres renaissent avec autant de vivacité que les impressions premières. On parle de la fraîcheur de ses souvenirs, et cependant on ne doute pas que ce soit des souvenirs.

Nous avons laissé de côté, dans cet exposé, une particularité

qu'on a cru relever dans certains cas de paramnésie : à savoir la prévision de ce qui va suivre, prévision parfois justifiée. Là-dessus, on a prononcé les mots de télépathie, de dédoublement de la personnalité, d'imagination prophétique, d'hallucination vraie; comme si un mot était une solution. Mais ces récits auraient besoin d'être contrôlés de plus près. En tout cas, il s'agirait d'un phénomène différent de la paramnésie proprement dite, et il n'est pas opportun de compliquer encore le problème.

Pour s'en tenir à la paramnésie, sans vouloir en tenter une explication complète, nous croyons que cette illusion est de plusieurs sortes. Il y a d'abord, comme il a été dit, les cas où l'on confond la ressemblance avec l'identité, soit à cause de l'analogie plus caractéristique des deux images, soit à cause de l'effacement et du vague de la première. L'interprétation d'une autre classe de paramnésies peut s'éclairer de ce que nous a rapporté de lui-même le sujet X... : « J'assiste à une conversation ; quelqu'un énonce devant moi un fait, un incident plus ou moins important. Au premier instant, j'ai l'impression d'une chose nouvelle, non encore entendue. Puis, au bout de quelques secondes, je me dis : Mais cependant j'ai déjà entendu cela. Ce second sentiment finit peu à peu par l'emporter, jusqu'à ce qu'enfin, vérification faite, je reconnaisse mon erreur. Si je suis amené à faire cet examen, c'est qu'à l'origine ce sentiment est accompagné de doute ; ou bien, après que la conviction du déjà entendu s'est établie en mon esprit, rendu à moi-même et la conversation finie, je me prends soudain à douter. Je n'ai noté en moi que des cas de fausse mémoire auditive. J'ajouterai que ma mémoire en général manque de précision, que les détails d'un fait m'échappent facilement, que surtout j'ai peine à situer mes souvenirs dans le temps. » — Pour ce sujet X..., comme on le voit, l'illusion est toujours dans le second moment, jamais dans le premier. Elle consiste à dire : Ce que je *viens* d'entendre, je l'ai entendu déjà *autrefois*. Il semble que la première audition ait été distraite, d'où impuissance et à la localiser dans le temps, et à apprécier la durée qui s'est écoulée entre la première impression et sa reviviscence. Par suite de cette impuissance, quand le sujet X... vient à prendre conscience de la perception reçue, il en projette d'une façon indéterminée l'origine dans le passé ; de là le sentiment du *déjà vu*, du *déjà entendu*. Nous n'affirmerions pas

qu'on peut ramener tous les cas de paramnésies à ces deux catégories, mais nous croyons que beaucoup n'en sont que des formes plus ou moins diversifiées.

Autant que les paramnésies, les psychologies particulières sont multiples : il s'en crée tous les jours. Voici par exemple la *Psychologie de la prestidigitation* [1]. M. Binet, d'ailleurs, en parle fort agréablement. « La prestidigitation, remarque-t-il, est un art qui s'est proposé un but singulier : celui de rechercher et de développer toutes les influences qui peuvent nous tromper sur ce que nous voyons. » Ces illusions sont principalement de deux sortes. Il y a les illusions *positives :* elles consistent à faire voir ce qui n'est pas, par exemple à faire croire qu'on jette une orange en l'air quand on la retient dans la main. Le moyen de les provoquer est d'exécuter la première partie seulement d'un acte connu et expressif. « L'assistant non prévenu, qui a bien vu le commencement de l'acte, et mal vu la fin, croit que l'opération entière a été complètement et correctement exécutée. » C'est une application de la loi de l'association des idées. « Quand deux actes, deux perceptions se font ordinairement ensemble, notre esprit est ainsi fait que la présence de l'un des deux actes, de l'une des deux perceptions, suggère irrésistiblement l'autre. »

Dans l'illusion *négative*, on empêche une personne de voir un objet placé devant ses yeux. Cet objet, c'est tantôt un coin de table de l'escamoteur, tantôt un gobelet, tantôt les mains mêmes du prestidigitateur. Ce genre d'illusions s'explique par une loi que M. Binet formule ainsi : « Nous avons une tendance à ne percevoir que les objets extérieurs qui éveillent notre attention. » Des impressions innombrables font vibrer sans relâche nos organes ; nous négligeons la plupart ; nous n'avons vraiment conscience que de celles où se fixe notre attention. Le secret du prestidigitateur est donc ou de déplacer celle-ci, ou d'en amortir l'énergie. Ainsi la rapidité du mouvement qui ne laisse pas à l'œil le temps de le détailler le rend invisible. Mais l'invisibilité ne tient pas seulement à la courte durée de la sensation reçue par l'œil. A la vitesse, il faut ajouter « le caractère compliqué et encore inexpliqué de l'opération ». Dès que cette seconde cause de

1. *Revue des Deux Mondes*, 1894, 15 octobre.

l'illusion est supprimée, l'illusion disparaît. Des artistes, dit M. Binet, « ayant eu l'obligeance de décomposer leurs mouvements, j'ai pu aussitôt après, quand ils ont répété le tour avec la vitesse accoutumée, me rendre compte du mouvement de leurs mains ; je voyais le mouvement parce que j'avais appris à le connaître, et que je savais par conséquent sur quel point exact je devais faire porter l'effort de mon attention ».

Pour compléter son étude, M. Binet[1] a eu recours au procédé photographique. Il se sert du chronophotographe, qui donne des épreuves successives au nombre de dix à quinze par seconde, chaque épreuve étant séparée de celle qui la précède par un intervalle d'un dixième de seconde. Or, si l'on examine cette collection, on remarque notamment que « l'escamotage d'une muscade se fait avec des mouvements qui ne ressemblent que de très loin à l'acte qui consiste à faire réellement passer la muscade d'une main dans l'autre ».

Il faut observer enfin que, dans certains tours, il y a une sorte de suggestion, une véritable pression sur la volonté pour amener une personne à agir suivant la ligne « de moindre résistance ».

Il n'est pas jusqu'à la bicyclette qui n'ait ses psychologues. C'est par M. Ph. Tissié que nous est présentée la *Psychologie de l'entraînement intensif*[2]. Notre docteur psychologue entend parler de l'abus du cyclisme, et non de son emploi sagement modéré. Or il démontre que cet abus est désastreux pour « l'individu et la société ». « Il semble, dit-il, que la fatigue soit la maladie de nos jours, maladie se manifestant par un état psychique qui confine à la rêverie et qui est caractérisé par une impotence de l'attention. » Eh bien, l'impuissance d'attention, la rêverie à vide, l'ennui montent en croupe avec les *recordmen*. M. de Perrodil, dans une auto-observation, note au bout de six heures de piste : *ennui*, puis *affaissement*, idée fixe, sinon délirante. La fatigue engendre l'amnésie, les hallucinations, l'automatisme psychique : les idées et les images se déroulent dans le cerveau en dehors de l'intervention de la volonté. Le surmenage musculaire développe la suggestibilité. Ce qui fait le succès de la bicyclette, ce n'est pas tant sa rapidité de progression que « son mouvement automatique lui-même qui permet, dit l'auteur, au moi psychique de se re-

1. *Revue philosophique*, 1894, mars.
2. *Revue scientifique*, 1894, 20 octobre.

poser pendant que fonctionne le moi somatique »; ce qui veut dire qu'elle offre une occupation qui dispense de penser. C'est être peu flatteur à l'endroit de nos cyclistes. Pour tout résumer, « l'abus des sports tend à provoquer une régression du moi conscient vers le moi inconscient, de la volition intellectuelle vers l'aboulie automatique. Cette tendance à la régression peut atteindre l'individu et la société. » A un pareil fléau il faut opposer un remède énergique. Ce remède, M. Tissié le tient en réserve : créer dans les facultés, dans tous les établissements scolaires, des cours de physiologie normale, multiplier les conférences publiques sur l'hygiène des exercices du corps, établir dans chaque académie un Service de santé scolaire. M. Ph. Tissié a la psychologie un peu trop hilarante.

Plus sérieux est M. Pierre Janet, et son *Histoire d'une idée fixe*[1] aboutit à la proposition de remèdes moins fantaisistes. C'est là le point capital de son étude. Son traitement est psychologique. L'idée fixe est une construction; au lieu de l'attaquer dans son ensemble, il faut chercher à la *décomposer*, à détruire un à un ses éléments. Ainsi, pour guérir de l'idée fixe du choléra, il ne s'est occupé quelque temps que des hallucinations olfactives. Si quelques éléments résistent, il les modifie par *substitution* : grâce à ce moyen, un cadavre de cholérique arrive peu à peu à n'être plus pour une hallucinée qu'un général chinois. Mais il se produit un fait curieux : l'idée fixe supprimée laisse subsister un état cérébral qui donne naissance à des idées fixes *secondaires* en nombre indéfini et quelquefois plus dangereuses que la première. L'hallucination visuelle d'un cadavre engendrera en disparaissant l'idée fixe du suicide. L'activité mentale se montre dans un état complet de désagrégation. Employer alors comme remède la suggestion serait extrêmement nuisible : elle ne ferait qu'augmenter la désagrégation même. On a essayé les voyages comme moyen de distraction : mais « des spectacles trop souvent nouveaux fatiguent l'attention » de ces malades. Ce qu'il faut, c'est refaire l'éducation de l'esprit. On emploiera donc le travail non comme une diversion, mais « comme une gymnastique qui accroît par l'exercice la puissance de synthèse mentale ». M. Pierre Janet soumet donc le sujet à une série de travaux gradués, propres

1. *Revue philosophique*, 1894, février.

à mettre en jeu l'attention, le jugement, le raisonnement. Il arrive ainsi à faire disparaître les divers troubles mentaux et physiologiques. Cependant il n'a pas encore amené ses sujets à se passer entièrement de « la direction » du médecin. Le besoin de direction morale persiste, quoique atténué, avec une intensité maladive.

Si plusieurs psycho-physiologistes négligent trop de ramener leurs observations à des lois qui en montrent la portée, d'autres ont le tort d'appliquer les lois mal à propos. C'est ce qui est arrivé à M. G. Ferrero. Il a envoyé à la *Revue philosophique*[1] un article sur *l'Inertie mentale et la loi du moindre effort*, qui lui a attiré d'un autre écrivain de la même revue[2] une réponse aussi verte que méritée. Son dessein était de développer la théorie de l'inertie physique ou mécanique appliquée par M. Lombroso aux phénomènes psychiques. Mais qu'entend-il par inertie mentale ? Sans doute quelque chose qui rappelle l'inertie physique, cette impuissance d'un point matériel à modifier par lui-même son état de repos ou de mouvement ? Nullement ; pour M. Ferrero, l'inertie, c'est tantôt l'inactivité : « Lorsqu'il n'est pas ébranlé par les sensations, le cerveau se trouve dans un état d'inertie absolue ; » tantôt, c'est la tendance à l'équilibre : « De même qu'un corps ne demeure pas éternellement en mouvement, un état de conscience disparaît lorsqu'il a consommé la quantité initiale d'énergie dont il était pourvu ; » c'est-à-dire le contrepied de l'inertie au sens des physiciens.

« A côté des phénomènes de l'inertie mentale, » poursuit l'auteur, s'en trouvent d'autres qu'on peut rattacher à *la loi du moindre effort*. Et il veut bien nous apprendre que l'homme n'aime pas le travail, ni le travail des muscles, ni le travail du cerveau... « S'il est contraint de travailler, il cherche toujours à accomplir l'effort le plus petit. » Mais cette loi, si tant est qu'il faille en voir une ici, ne se rattache en rien à la loi d'inertie au sens propre du mot, d'autant que M. Ferrero explique avec complaisance cette horreur de l'homme pour le travail musculaire et mental par l'usure des tissus.

Aussi l'auteur anonyme de la réponse a raison de conclure :

1. 1894, février.
2. 1894, avril.

« Si l'on veut transporter les lois mécaniques du monde physique dans le domaine psychologique, il ne serait pas inutile d'en connaître la formule exacte et précise, telle que l'emploient les mathématiciens. Autrement, à prendre des termes scientifiques dans leur sens littéraire, mais vague, l'on risque bien de ne faire que des métaphores plus ou moins heureuses au point de vue poétique. »

C'est ce que M. Duhem, au dernier *Congrès scientifique des catholiques*, tenu à Bruxelles, rappelait à propos de l'*Identification des concepts de masse et de matière première*. Sans doute, il usait d'une forme légèrement paradoxale quand il demandait au travailleur quinze ans d'études spéciales avant de se hasarder à traiter les questions mixtes de science et de philosophie. Il voulait seulement dire qu'on ne doit pas s'aventurer sans préparation sur un terrain coupé de tant de fondrières. Quant à faire pour cela de M. Duhem un ennemi de la scolastique, comme l'a voulu le correspondant un peu échauffé du *Monde* (23 septembre) et de l'*Univers* (29 septembre 1894), d'ordinaire mieux renseignés, c'est vraiment excessif. M. Duhem disait lui-même à ce congrès : La scolastique peut et doit avoir la patience d'attendre que les savants aient poussé plus avant les résultats vraiment acquis, car, « à mon sens, pour ses grandes lignes, elle a les promesses de la vie éternelle ».

## II

C'est à un renouvellement complet de la psychologie qu'aspire M. Remacle. Qu'il revienne à l'introspection, dédaignée par les psycho-physiologistes, il faut l'en féliciter; mais pourquoi n'en tire-t-il pas ce qu'on en a toujours tiré? Traitant de *la valeur positive de la psychologie* [1], il fait observer que, dans notre tentative pour nous connaître par la réflexion, nous créons de nouveaux états de conscience, et qu'ainsi nous ne pouvons nous atteindre, sinon tels que nous sommes au moment présent. Ce désir de nous connaître est donc uniquement un désir de *nous faire*. Toute psychologie n'est qu'une tentative pour réaliser l'âme, et l'âme n'est pas l'objet, mais *la cause finale* de toute psychologie. La psychologie parfaite ne serait autre chose que le

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1894, mars.

terme de cet incessant devenir; elle coïnciderait dans le temps et en essence avec la réalisation de *l'acte de l'âme*. En attendant, il faut se déprendre du fanatisme régnant pour le fait. « Une vérité élémentaire, c'est que le fait n'est rien, son interprétation est tout; » en effet, il ne vaut, il n'influe que comme état de conscience, suivant la modification qu'il produit en nous. Autre conséquence de la direction nouvelle : « Il faut désormais juger de toute psychologie comme on juge d'une action, c'est-à-dire renoncer au point de vue de la vérité et de l'erreur. Car où serait le critérium ? La vérité ne peut être ici que future, puisqu'elle doit se confondre avec la réalité d'un résultat qui n'est pas encore atteint et qu'on ne peut concevoir atteint qu'après une évolution nécessairement indéfinie pour nous. »

On reconnaît à cet exposé l'idéalisme subjectiviste d'outre-Rhin. Nous ne voyons aucun avantage pour notre pays à de semblables importations. Nous regrettons d'ailleurs que la *Revue de métaphysique et de morale*, qui s'en est faite l'introductrice, se germanise de plus en plus; auteurs et doctrines y semblent venir en ligne droite d'Allemagne. A côté de M. Remacle, voici M. G. Noël qui célèbre les louanges de la *Logique de Hégel* [1], « trop mal connue en France »; puis M. de Hartmann, dont l'esprit de système et le goût pour les vocables doctes se déploient dans *Hétéronomie et Autonomie* [2]. Quand une personne se donne à elle-même sa loi, quand elle se conforme à la règle qu'elle s'est tracée à elle-même, son action est autonome. Il y a hétéronomie quand elle agit suivant les préceptes d'autrui. « L'hétéronomie transcendante se rapporte à la volonté d'un législateur transcendant. L'hétéronomie transcendante est, d'après son contenu, une autonomie individuelle ayant pour base une hétéronomie immanente. » C'est en ces termes fleuris que l'auteur plaide la cause de la morale indépendante. Il nous apprend encore pourquoi « l'eudémonisme et l'anarchie morale gagnent chaque jour plus de terrain dans le peuple » : c'est que « l'État, l'Église et l'École s'obstinent à lutter contre l'eudémonisme socialiste-démocrate en se cramponnant au principe de l'hétéronomie, au lieu de préparer le passage à l'autonomie morale ». Il nous semble que ce reproche éloquent adressé à

1. 1894, janvier.
2. 1894, mai.

l'État est trop flatteur. L'enseignement public ne travaille pas mal à l'avènement de la morale indépendante. Quant aux sujets qui ont opéré peu à peu ce passage, ils n'ont pas donné, à notre connaissance, des exemples d'une moralité bien supérieure à celle des tenants de « l'hétéronomie transcendante ».

Si l'on veut savoir ce qui reste de la morale dans la doctrine du subjectivisme poussée à ses dernières conséquences, qu'on lise l'article de M. J. Weber : *Une étude réaliste de l'acte et de ses conséquences morales*[1]. Ce mot *réaliste* ne doit pas faire illusion. L'auteur prend soin d'avertir que « la conscience est en somme la réalité que nous connaissons, toute la réalité », que « l'acte est ce qu'il est connu ». Son subjectivisme est donc tout aussi idéaliste que celui de M. Remacle. Or, voici sa doctrine : Rien n'est réel que le fait présent, notre acte du moment. Le point de départ de toute notre psychologie et de notre morale est dans cette triple formule, triple expression d'une même idée : *l'acte accompli est accompli, et l'acte non accompli n'est pas accompli ;* ou encore : *nous agissons;* ou mieux : *il y a des actes.* Avant agir, tout est encore possible. Après agir, il faut dire : rien ne pouvait être réalisé que le fait, rien ne pouvait arriver que ce qui est arrivé. Une morale n'est que le résidu « d'anciens actes systématisés par l'expérience ». Au fond, il serait plus juste de parler d'*amoralisme* que de morale. La loi morale est, comme la loi physique, le fruit de l'expérience. Nous reconnaissons à la loi morale je ne sais quelle suprématie. Mais qu'est-ce qu'une suprématie qui n'existe pas en fait, « un impératif catégorique qui reste sans effet » ? Il n'y a pas de raison supérieure à l'existence. Aussi, le fait accompli, voilà le bien. Tout ce que les êtres font, ils ont le droit de le faire, puisqu'ils le font. Le droit, c'est le fait posé, irrévocable dans son existence. Bref : chacun est à soi-même sa loi, et le fait est tout. « Maintenant, se demande en finissant notre théoricien, que nous reste-t-il, à nous? La vue simple et nue de l'existence. Rien n'est assez grand pour la grandeur du monde, si ce n'est lui-même. On laissera les formules, on s'approchera du fait avec une âme vivante et émue pour le contempler dans toute son in-

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1894, septembre.

tégrité concrète avec simplicité et recueillement. Voilà l'œuvre que l'artiste seul peut accomplir. »

L'auteur, « pour éviter une méprise », avait dit un peu plus haut : « L'amoralisme supérieur que nous voudrions avoir esquissé *n'est pas une morale ;* c'est un système de pure constatation, et qui se condamnerait lui-même en énonçant la moindre règle pratique... Ce réalisme nous fait assister aux événements avec un esprit indifférent, mais avec une âme émue. » On trouve odieux et révoltant le dilettantisme de Renan, qui fait du monde un simple spectacle pour la satisfaction d'une élite intellectuelle : nous ne voyons pas en quoi cet amoralisme lui est supérieur. D'ailleurs on a beau protester ; de ce « système de pure constatation », il se dégage une doctrine : la doctrine du nihilisme moral. Et le nihilisme moral est contraire à la *réalité* la plus concrète, au *fait* le plus individuel comme le plus universel. Il assimile, selon la déclaration même de M. J. Weber, la loi morale à la loi physique. Mais qu'un homme manque à sa parole, il ne se trouve pas en face du même *fait*, que s'il tombe pour avoir heurté du pied en marchant. Le premier fait accompli, on ne dira pas qu'il devait s'accomplir, que le fait est bien, puisqu'il est. Si « la conscience est toute la réalité », pourquoi au moins M. J. Weber ne la laisse-t-il pas parler comme elle parle ?

M. G. Belot est moins radical. Ce n'est pas toutefois qu'il rétablisse la notion du devoir. Défendant l'*utilitarisme* contre *ses nouveaux critiques*[1], il établit la morale entre une science purement naturaliste et l'idéalisme de Kant. D'une part, observe-t-il, il y a concordance entre l'utilité sociale et ce qu'on s'accorde à appeler acte moral ; de l'autre, ce même intérêt social est la cause déterminante de la transformation des idées morales. Il en conclut : « Il n'y a moralité que dans la mesure où l'homme se propose distinctement des fins humaines, c'est-à-dire l'intérêt social. » « On peut prétendre, ajoute-t-il, que l'intérêt général n'est que la formule de la moralité et n'en est pas le fond. Mais nulle part on ne voit les sciences, surtout les sciences pratiques, atteindre, ni chercher la connaissance du fond des choses... Quelque hypothèse qu'on fasse sur les dessous de la moralité, on est obligé de lui donner pratiquement l'intérêt général pour détermination. »

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1894, juillet.

C'est déjà faire une forte brèche à l'utilitarisme, que de concéder que l'intérêt humain n'est peut-être pas le fond de la moralité. Mais cette concession ne saurait suffire. Sans doute, du moment que l'homme vit en société, les devoirs de justice et de charité tiennent une place immense dans le code de ses obligations ; ils compénètrent même tous ses autres devoirs. Et c'est là ce qui explique tous les faits dont M. Belot a tiré les deux principes rapportés plus haut. Mais dire qu'il n'y a moralité que dans la mesure où l'homme se propose le bien social, c'est nous enlever notre personnalité, c'est oublier que si l'homme fait partie de cet organisme général qui est le genre humain, il est un rouage individuel. Comme individu, il a à procurer sa perfection propre, et non seulement le « mieux social ». Outre que cette ignorance affectée des « dessous de la moralité » rend abusive et ruineuse toute détermination concrète du « contenu ».

## III

Aux empiristes de toute nuance, aux subjectivistes qui eux aussi se cantonnent dans le phénomène, M. Ermoni oppose une série d'études intitulées : *Substantialisme et phénoménisme*[1]. Tout en rendant justice à ce que l'école expérimentale a fait pour éclairer l'origine et les relations organiques de nos opérations, pour mieux préciser, « le contenu de la conscience », il ne faut pas craindre, dit-il, de déclarer bien haut ses lacunes. C'est en vain surtout qu'elle se fait fort d'expliquer la personne humaine par le seul phénomène avec ses multiples lois d'association, de combinaison, de transformation. Les phénoménistes affirment ne croire qu'à l'observation. Mais « le *moi*, comme principe actif, est un objet d'expérience interne. Nous ne saisissons pas le phénomène isolé, détaché; nous le saisissons greffé sur le principe générateur qui le produit. Ce que la conscience nous donne, c'est le *moi* agissant ou patient. » Elle nous donne encore la perception de notre identité, de quelque chose de stable et de permanent sous le flux et le reflux des accidents. Ainsi nous tenons de la conscience même la notion du *moi substantiel.* Le phénoménisme prétend remplacer la substance en imaginant

1. *Annales de philosophie chrétienne*, 1894, février, mars, mai, juillet, septembre, octobre.

qu'il y a entre les états de conscience pénétration, soudure, ou bien groupement, sympathie, consensus et synergie. Mais il n'arrive par là qu'à constituer une unité de continuité, bien éloignée de l'identité permanente que la conscience nous révèle. Puis d'où surgit la loi de ces multiples associations ? Comment expliquer la direction qu'elle imprime aux divers éléments de l'être ?

Toutes ces objections de M. Ermoni contre le phénoménisme portent juste. Mais quand il écrit : « Si le phénoménisme est destiné à remplacer le vieux substantialisme, il faut qu'il explique toutes les données certaines de la psychologie, et qu'il ne laisse rien sans réponse, » nous le trouvons exigeant à l'excès. Quelle théorie peut prétendre à dissiper tous les mystères ? Ce qu'il a sans doute voulu dire, c'est qu'une explication nouvelle doit apporter au problème agité plus de lumière que l'ancienne, si elle a l'ambition de la supplanter.

La manière de M. Ermoni est facile, brillante, oratoire, un peu trop oratoire, triomphante, un peu facilement triomphante. Mais la chaleur de la conviction n'est pas de nos jours chose si commune chez un philosophe.

Comment l'expérience et le raisonnement doivent s'unir dans les recherches philosophiques, c'est ce que nous montre le R. Père Coconnier, de la *Revue Thomiste*, dans les travaux qu'il poursuit sur l'*Hypnotisme*. Il a fréquenté lui-même les cliniques et s'est mis à l'école de M. Bernheim. C'est dire assez la valeur spéciale et personnelle que doivent avoir ses conclusions. Seulement, ces conclusions il ne nous les présente pas encore, au moins pour ce qui regarde la nature intime de l'hypnotisme. Nous devons donc nous contenter de louer le sérieux et la clarté de son travail, en attendant que nous puissions l'apprécier dans son ensemble. A notre grand regret, nous sommes aussi forcé de borner à ces mots trop brefs ce que nous avons à dire de la savante Revue des Pères Dominicains : ou bien les sujets y sont développés largement en série de chapitres non encore achevés, ou bien ils ne rentrent pas assez directement dans le cadre des études psychologiques et morales où se renferme ce Bulletin.

L'empirisme phénoméniste dénature tous les problèmes de psychologie et de morale, sous prétexte de les résoudre. M. H.

Joly nous le montre une fois de plus dans sa forte étude : *L'action, le caractère et la volonté*[1]. L'empirisme arrive à des notions émiettées et disjointes ; l'écueil où il échoue, c'est l'explication du lien des choses. Ainsi, à entendre M. Paulhan[2], le caractère est un état de fait, une accumulation de qualités et de défauts nés des hasards de la naissance et de la combinaison d'états psychiques imposés par les circonstances extérieures. On explique le caractère des gens par la diversité des tendances qui tantôt « s'inhibent », tantôt s'organisent pour une fin. Mais quelle force modère, refrène, harmonise et dirige ces activités ? C'est ce qu'on oublie de nous dire. Cette force, M. Joly nous la montre avec raison dans la volonté. La volonté fait le caractère. Celui-ci n'est pas autre chose que la manière habituelle dont l'homme gouverne ses tendances, dont il use de lui-même. M. Joly se félicite que l'on songe enfin à rendre à la volonté la valeur humaine qu'un certain nombre de nos philosophes lui avaient déniée. Il applaudit M. Payot, qui, « dans son livre sur *l'Éducation de la volonté*, a voulu réhabiliter l'effort, l'effort persévérant, suivi, ennemi de la légèreté, de la sensualité, de la paresse, l'effort, instrument nécessaire et seul efficace de la maîtrise de soi ».

Dans l'ouvrage si remarqué de M. Blondel, qui a pour sujet *l'Action*, le plaidoyer en faveur de la suprématie de la volonté irait plutôt à l'excès. « Soyons heureux, dit en finissant M. Joly, de voir ainsi acclamer par de plus jeunes la royauté de l'action ; souhaitons que cette restauration s'affermisse et devienne populaire. Mais n'oublions pas que nulle force n'agit seule et ne se constitue seule. Soit pour améliorer le caractère, soit pour affermir la volonté (ce qui est la même chose), ce n'est pas trop de l'union de l'amour, de l'intelligence et de l'action. »

A l'homme pour agir, à la volonté pour régler les penchants, il faut une règle pratique. Où la chercher ? C'est ce que M. Lévy-Bruhl étudie en examinant *les théories nouvelles de la croyance*[3]. « La morale métaphysique, la morale fondée *a priori*, dit-il, n'est plus. (Entendons par là la morale de Kant, et interprétons cette oraison funèbre en ce sens que l'on s'aperçoit de plus en plus que l'impératif de Kant manque de base.) La morale

1. *Correspondant*, 1894, 25 juillet.
2. *Les Caractères*.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1894, 15 mai.

scientifique n'est pas encore, si elle doit être jamais : les doctrines utilitaires ou évolutionnistes n'en sont qu'une lointaine ébauche. Dans cet interrègne, dans cette crise, selon le mot de M. Scherer, la place est tenue par des morales de la croyance ou du sentiment. Principes du devoir, de l'altruisme, de la charité, de la pitié : autant d'impératifs qui se présentent à nous comme devant être observés. Pourquoi ? parce que nous éprouvons une gêne, une souffrance toutes particulières à l'idée de les violer. Nous y répugnons comme à une dégradation de nous-mêmes. Mais nous n'ignorons plus qu'en cela nous suivons autant notre cœur que notre raison. » Telle est la doctrine *de compensation*, où devaient aboutir, au moins pour un temps, aussi bien les métaphysiques aventureuses du commencement de ce siècle, que l'empirisme arbitraire d'Auguste Comte.

M. Lévy-Bruhl en appelle à l'indépendance et à la souveraineté de la raison qui ne doit rien abandonner de ses droits, pas plus par découragement que par impuissance ou humilité. Mais se borner à ces vagues revendications, comme il le fait, est évidemment insuffisant pour constituer une morale. Ajoutons que parfois il confond la conscience avec le sentiment ; or la conscience est un moyen d'information aussi sûr dans le domaine moral que l'intelligence dans le domaine scientifique, ou plutôt elle est la raison même appliquée aux choses morales. Mais ce que nous voulons retenir de l'étude de M. Lévy-Bruhl, c'est que, si l'empirisme a été jusqu'ici impuissant à fonder une morale, les esprits commencent à se détacher de la doctrine de Kant, cette « morale suspendue entre ciel et terre ».

A un point de vue plus spécial et comme semi-théologique, M. Verriele examine à son tour la *morale de Kant* en face de la *théorie du péché philosophique*[1]. Sa thèse est la suivante : « La théorie du péché philosophique, condamnée par Alexandre VIII[2],

1. *Annales de philosophie chrétienne*, 1894, septembre.

2. Propositio 2ª : « Peccatum philosophicum seu morale est actus humanus disconveniens naturæ rationali et rectæ rationi ; theologicum vero et mortale est transgressio libera divina legis. Philosophicum, quantumvis grave, in illo, qui Deum ignorat vel de Deo actu non cogitat, est grave peccatum, sed non est offensa Dei neque peccatum mortale dissolvens amicitiam Dei, neque æterna pœna dignum. »

se rencontre en plusieurs points, ou même se confond presque entièrement avec les principes fondamentaux de l'éthique kantienne. Bien plus, on peut dire, jusqu'à un certain point, que Kant a eu des précurseurs parmi les scolastiques. » Il cite même un texte de Suarez qu'il est assez près de considérer comme dangereux. — Nous ne dirons rien de la seconde partie de la thèse, ayant eu naguère l'occasion d'en parler ici-même[1]. Quant à la première partie, l'auteur, interprétant de la façon la plus rigoureuse la condamnation d'Alexandre VIII, croit que ce qu'elle frappe, « c'est la théorie de la distinction réelle et complète, bien plus, de la séparation effective et pratique de la malice philosophique d'avec le péché théologique ; c'est la division de la loi naturelle en deux obligations distinctes et complètes, l'obligation morale philosophique et l'obligation théologique... Le *péché philosophique* est donc impossible ; il n'est pas séparable en pratique du mal *théologique.* »

Beaucoup d'auteurs ne donnent pas semblable portée à la condamnation prononcée par le Saint-Siège[2]. Ils croient que cette séparabilité est possible absolument ; elle existe chez tous ceux qui ont l'ignorance passagère de Dieu jointe à quelque notion de la loi naturelle. D'autre part, ils estiment moralement impossible que l'homme qui est capable de cette notion n'arrive bientôt à la connaissance de Dieu, et d'un Dieu auteur et législateur de l'ordre. Mais la proposition censurée pourrait s'entendre en ce sens que l'ignorance invincible de Dieu est chose commune et banale, que celui qui par sa faute ignore Dieu ou n'y pense pas actuellement n'est capable que de péché philosophique : autant de raisons qui justifient amplement la condamnation.

Ce qui est vrai, c'est que, suivant la morale kantienne, toute faute est purement philosophique, c'est que l'homme n'a aucun devoir à remplir envers Dieu, qu'il peut donc se dispenser durant sa vie de tout acte d'amour à son égard. En ce sens, la morale de Kant tombe évidemment sous la double condamnation d'Alexandre VIII, aussi bien qu'elle est contraire à tout l'enseignement chrétien et au spiritualisme traditionnel.

Par une suite naturelle de sa doctrine, M. Verriele s'élève contre la preuve dite morale de l'existence de Dieu. Le caractère

1. *Études*, 1893, 15 novembre, p. 292 et note.
2. V. Theologia Wirceburg. *De Peccatis*, n. 11 et 12.

absolu de l'obligation morale, dit-on, démontre la nécessité d'un Être absolu, raison et cause de cette obligation. Mais il faudrait, répond-il, que « l'obligation morale absolue fût perçue avant la connaissance, au moins rudimentaire, de l'Être absolu qui oblige ... Or c'est le contraire qu'il faut affirmer. C'est par le moyen de la connaissance de Dieu, perfection nécessaire, que l'esprit perçoit la loi morale absolue, le bien obligatoire. C'est l'existence de Dieu qui prouve la loi morale, et non pas la loi morale qui prouve l'existence de Dieu. »

Il y a dans tout ceci manque de précision. Sans doute, une notion confuse de l'existence de Dieu précède la connaissance distincte de la loi morale. Bien plus, que la perception d'une obligation absolue n'aille pas *sans* quelque connaissance de Dieu, nous l'admettons encore. Mais nous ne pensons pas que cette connaissance de Dieu soit nécessairement antérieure. Des auteurs inclinent à penser que la notion de Dieu est saisie immédiatement dans la conscience d'une obligation morale ; d'autres, qu'elle en est tirée par une déduction véritable. Qu'on l'entende d'une façon ou d'une autre, il est vrai de dire que la connaissance de la loi morale est apte à nous faire connaître l'existence de Dieu [1].

Quelle part revient au sentiment, quelle part à la raison dans la morale : c'est une question, nous l'avons vu, qui partage encore les écoles. M. Festugière, faisant la *Philosophie d'une conversion*, cherche quel rôle ont joué l'un et l'autre de ces éléments dans la *conversion de saint Augustin*[2]. Finissons par un mot sur ce travail : toute conversion n'est-elle pas, par un côté, une application de la morale philosophique ? Il n'est point douteux, dit M. Festugière, que le sentiment ait joué quelque rôle dans la conversion de saint Augustin, mais non le seul, ni le principal, ni même celui qu'on imagine à première vue. Si saint Augustin fut un passionné, un *émotif*, comme on dit de nos jours, ses *Confessions* montrent qu'il fut aussi un *intellectuel*. Non seulement sa conversion fut œuvre de raison, mais dans le début elle ne fut que cela, et finalement elle se résume dans la victoire de la pensée sur la passion, de l'esprit sur la chair. Les efforts de l'intelligence pour aborder à la pleine lumière furent longs et pénibles.

1. V. Franzelin, *De Deo uno*, th. III. — Hontheim, *Institutiones theodicææ*, n. 404. — Schiffini, *Theologia naturalis*, n. 403.

2. *Annales de philosophie chrétienne*, 1894, juin, juillet, août.

Augustin s'adresse tour à tour au manichéisme et au matérialisme d'Épicure, pour tomber enfin dans le scepticisme. Outre le courage de rompre avec des habitudes mauvaises, une notion lui manquait pour se ranger à la foi chrétienne : la notion de l'être spirituel. La doctrine de Platon, en l'introduisant dans le monde des Idées, fait tomber le dernier obstacle intellectuel qui le séparait de la croyance religieuse. La conversion de saint Augustin fut donc vraiment philosophique, et la religion chrétienne apparaît, par cet exemple, comme le complément sollicité par le spiritualisme.

Nous disions au début que l'homme, dans la recherche du vrai, peut obéir principalement à une triple tendance, la tendance positive, la tendauce affective, la tendance rationnelle. Fondée sur un fait historique, la révélation chrétienne a de quoi satisfaire l'empirisme le plus exigeant; grâce à ses mystères proposés par voie d'autorité, elle répond au besoin de croire; par l'enchaînement logique de ses enseignements et la réponse lumineuse qu'elle donne aux plus difficiles problèmes de l'esprit humain, elle est au plus haut degré une religion rationnelle.

L. ROURE.

# MÉLANGES ET CRITIQUES

## LE PAPE LÉON XIII

Dans les premiers jours d'août de cette année 1894, paraissait un grand ouvrage intitulé : *Le Pape Léon XIII*, dû à la plume de Mgr de T'Serclaes, président du Collège Belge à Rome[1]. Le sous-titre, *Sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, dit assez la gravité des questions que l'auteur y traite.

S'il a pu remonter aux sources historiques et dire loyalement ce qu'il savait, si l'interprétation qu'il donne des faits, des documents et jusque des intentions du Saint-Père a pu être contrôlée par celui-là même qui est dirsctement intéressé à l'exactitude dans la traduction de sa pensée, nul catholique ne pourra refuser à cet ouvrage une particulière attention.

Et justement, il en est bien ainsi : bon nombre de documents inédits — comme la lettre du Pape au président Grévy, et autres pièces des chancelleries — ont été fournis par le Vatican ; l'auteur, pour en donner le sens précis, n'a eu « qu'à écouter » dans ses audiences intimes au Palais apostolique. Nous présumons donc, ne voulant pas dire plus, que « les affaires de France » spécialement sont exposées d'après les vues certaines du Souverain Pontife.

Voilà un vrai monument authentique. Dans l'avenir, l'impartiale histoire devra toujours s'y référer, quand elle voudra porter un jugement équitable et approfondi sur le pape Léon XIII.

Ce livre restera. Il nous paraît, en effet, difficile de donner sur un pape contemporain plus de renseignements, de les faire mieux ressortir l'un par l'autre, d'éclairer d'une plus vive lumière, au milieu des incidents qui s'entrecroisent et quelquefois se contre-

1. *Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale*, par Mgr de T'Serclaes, prélat de la maison de Sa Sainteté. Avec une introduction de Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille. Paris et Lille, Desclée, 1894. Deux vol. in-4, pp. XVIII-567 et 636 pages. — Prix : 15 francs.

carrent, l'idée dominante du Pontificat. Cette idée apparaît d'une splendide unité; invinciblement persévérante, elle anime tout le règne de Sa Sainteté. Le Saint-Père lui-même l'exprimait nettement dans sa lettre au cardinal Rampolla, le jour où il l'invitait à collaborer avec lui à la direction de la catholicité : « Faire profiter les peuples et les gouvernements de la bienfaisante influence de l'Église, non seulement pour le salut des âmes, mais encore pour le bien de la société humaine;... et dans ce but, réconcilier les nations avec l'Église. »

Mainte fois, à la lecture de cet ouvrage, il nous est revenu en mémoire les confidences du cardinal Guibert, archevêque de Paris, au retour du conclave de 1878. C'était aux premiers jours de mars, dans une Communauté de religieux, en Provence. Son Éminence, de sa voix grave, lente, comme mesurant ses mots, disait : « Le Saint-Esprit et nous avons bien fait les choses.... Ah ! l'isolement de l'Église dans la société moderne !... Oui, il faudra modifier l'allure.... »

D'aucuns, parmi les auditeurs du cardinal, se demandaient ce qu'il pouvait bien y avoir sous cette annonce discrète d'une « allure à modifier ». Que pouvait-il bien y avoir à faire de plus qu'à continuer les séries du *Syllabus*, inépuisables, hélas ! aussi longtemps que les papes gouverneront des hommes ?

Quant à deviner, au milieu de l'universelle révolte des peuples et de l'écroulement, définitif en apparence, de l'ancienne république chrétienne; qui pouvait deviner alors que l'heure était venue pour le Pontife de Rome de tendre officiellement les bras aux nations égarées, de s'essayer, en plein triomphe de la Révolution frémissante, à rassembler les tronçons épars de la chrétienté démembrée et de tracer à nouveau, sur tous ces débris, le plan reconstitué du bercail du Christ, sous la houlette d'un seul Pasteur ?... Non, vraiment, Pie IX mort, cette idée créatrice ne pouvait venir qu'au Saint-Esprit et à l'Église en conclave. Et c'est pourtant ce que Jésus-Roi, toujours vivant dans son Église, allait tenter à nouveau par son Vicaire qu'il y avait si longuement préparé.

Non pas certes que son prédécesseur, dont le nom sera grand devant l'histoire, eût jamais omis de rappeler au monde que l'Église demeure la maîtresse et la mère de l'humanité régénérée; car il fut lui aussi pour son temps le Pape providentiel.

Mais il est des heures dans l'histoire de l'Église où la tempête fait rage, et où le principal effort du pilote se consume à sauver le navire des écueils; il est des heures d'agression violente où les plus fiers courages ne peuvent que protester et souffrir. Telle paraît avoir été la part du Pontife qu'une tradition populaire annonçait, nouveau Christ sur un nouveau Calvaire, par ces mots trop pleinement vérifiés : *Crux de Cruce.*

Toutefois, à la mort du vénéré Pie IX, une éclaircie semblait possible sur l'horizon de l'Église, et le peuple chrétien saluait de sa confiance filiale dans le nouveau Pape le *Lumen in cœlo* des traditions légendaires. Même on voulait en voir le symbole jusque dans ses armes : une blanche étoile à rayons d'argent sur champ d'azur.

Autant Pie IX avait été pilote vigilant et ferme pour garder des écueils le vaisseau de l'Église pendant la tempête, autant Léon XIII, l'heure propice venue, allait, prenant pour lui la parole de Christ à Pierre, *duc in altum*, tendre vaillamment les voiles et cingler fièrement vers la haute mer.

Dès l'aurore de son pontificat, l'univers catholique en eut le pressentiment. Dans les actes de l'ancien archevêque de Pérouse comme dans les premières allocutions pontificales, les esprits clairvoyants démêlaient tout un plan de conquêtes. Les adversaires de l'Église eux-mêmes s'inclinaient devant ce prêtre, écrivait Urbain Rattazzi, « d'une fermeté inflexible, qu'on ne peut s'empêcher d'estimer et d'admirer comme un homme de grande clairvoyance politique et de science plus grande encore ».

Si grandes que fussent dès lors les espérances de fils aimants qui ont foi en leur père, eussions-nous pu croire sitôt possible ce qui depuis est devenu la réalité, notamment sur ce point capital entre tous : l'action pontificale auprès des gouvernements contemporains. Écoutons Mgr Baunard, la résumant avec son art consommé des rapprochements et des contrastes, que nous resumons à notre tour (Introduction III-VI).

Nous avons vu s'opérer cette attraction successive des gouvernements vers la Rome pontificale, et il n'est pas dans ce livre de spectacle plus instructif et plus encourageant. L'Allemagne prussienne était alors la plus éloignée de ce centre... l'Allemagne du Kulturkampf ; et on lira ici ce qu'il fallut de temps, de sagesse et de vouloir persévérant, pour qu'enfin il arrivât à lui faire tomber les armes de la main. — L'Angleterre est abordée du côté de l'Irlande, où seul le Pape

est capable de dénouer pacifiquement la terrible question agraire, méritant bien ainsi de l'une et l'autre des deux îles... L'Angleterre sait le reconnaître en abjurant enfin les haines invétérées déchaînées naguère contre Pie IX par la politique de Palmerston. — En Suisse, à Genève, à Bâle, dans le Tessin, l'Église souffre... Peu à peu, par ces mêmes voies de négociations ou d'influences, le gouvernement helvétique est amené à accepter le retour des exilés, sous des titres nouveaux, à régler la question épiscopale du Tessin, à rendre l'enseignement primaire à l'autonomie des cantons. — En Russie, si le Pape ne doit ni ne veut se prêter à des mesures qui préparent l'absorption de l'Eglise de Pologne par le schisme moscovite, d'autre part, il obtient du Tsar de faire cesser le long veuvage des églises polonaises, de révoquer les mesures de rigueur exceptionnelle portées contre les prêtres catholiques, et le souverain de toutes les Russies s'honore d'entretenir avec le Vatican des relations de mutuelle et de cordiale bienveillance, resserrées aujourd'hui par un lien authentique et durable. Les gouvernements des nations catholiques, gouvernements en général moins catholiques que leurs peuples, se laissent conquérir, eux aussi, par la modération de ce Prince de la paix.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

De plus, une idée, qui déjà s'est traduite dans les faits, le désigne comme le siège d'un tribunal d'arbitrage pour la pacifique solution des conflits internationaux. Il n'y a pas d'autorité, même humaine, plus universellement reconnue que celle-là. Il n'y a pas de majesté qui reçoive plus d'hommages ; et au grand Jubilé sacerdotal du Pape, on a pu voir les souverains ou chefs d'Etat des deux mondes, fidèles ou infidèles, ouvrir devant lui leurs trésors, et déposer à ses pieds l'or, l'encens et la myrrhe.

Ce rapprochement par en haut, à quels moyens est-il dû ? D'abord il ne fut acheté, il ne pouvait être acheté, par aucun sacrifice, ni de la doctrine, ni des droits de cette Eglise dont le Pape est le gardien responsable devant Dieu. A ceux mêmes qu'il voulait gagner, il a su dire le *non licet* et le *non possumus*, lorsque le devoir le dictait. Il l'a dit à la Russie... à l'Autriche-Hongrie... à l'Allemagne césarienne... il l'a dit à la France plus encore qu'on ne le sait ; et on lira ici pour la première fois une longue lettre de lui au président Grévy, qui est une plainte éloquente et une protestation d'une rare énergie contre la chaîne ininterrompue des persécutions et vexations infligées de nos jours à l'Eglise catholique.... Mais au sein même de ces résistances nécessaires, il y a à observer les non moins nécessaires tempéraments de parole et de conduite. Il y a le respect de ceux à qui l'on veut inspirer le respect. Il y a l'exemple de Celui dont il fut prophétisé qu'il n'enflerait pas sa voix, qu'il ne marcherait pas sur le roseau brisé et n'éteindrait pas la mèche qui fume encore.

Que ne pouvons-nous citer tout au long l'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille dans le vivant résumé qu'il trace

du pontificat de Léon XIII. Ce séduisant tableau est placé en tête du livre, par manière d'introduction, comme pour fournir un fil conducteur à travers l'immense édifice. Car qui ne sait que l'activité développée dans l'Église par le Pontife aujourd'hui « glorieusement et douloureusement régnant » est tout simplement prodigieuse. Son regard profond, sûr, très ferme, a sondé toutes les questions qui importent présentement à la vitalité catholique et à la propagation de la vérité. Enseignement, Mariage, Famille, Pouvoirs publics, Maçonnisme et Socialisme, Liberté humaine, Travail et capital, etc., etc., tout est venu à son rang et à son heure dans ses Lettres apostoliques. Chacune d'elles peut être regardée comme un traité « lumineux et complet » sur la matière.

Mgr de T'Serclaes, et c'est un de ses mérites marqués, non seulement analyse avec grand soin les documents pontificaux, mais, quand il y a lieu, il en donne la genèse, comme aussi les fortunes diverses devant la catholicité. En face d'une question épineuse il ne se dérobe pas. « Je n'ai pas hésité, dit-il, à aborder les sujets les plus délicats de l'histoire ecclésiastique contemporaine. » Que pouvions-nous souhaiter de mieux ? Il y a longtemps que l'axiome est formulé : « Les Papes, pour être défendus, n'ont besoin que de la vérité ! » Aussi avec quel contentement de conscience reposée un loyal catholique lira-t-il en grands détails certains conflits qu'une presse intéressée faussait à plaisir pour déshonorer, si elle avait pu l'être, la diplomatie pontificale. Telles sont, entre autres, la question des écoles de Belgique, où M. Frère-Orban, porte-voix de la secte, joua un rôle si étrange pour un homme d'honneur ; la question du septennat militaire en Allemagne, où Bismarck ne recula devant rien pour disloquer le centre, pas même devant la divulgation partielle, qui devenait une véritable falsification, de dépêches diplomatiques; et l'intervention redoublée du Vatican dans la crise agraire en Irlande; et la réglementation des écoles confessionnelles aux États-Unis, menée si sagacement au milieu d'une effervescence tout américaine.

Tous ces faits et cent autres forment autant de récits attachants où la pensée se déroule limpide, forte, entraînante, et vous tient sous le charme[1]. Il est tel chapitre sur « l'Abolition de l'escla-

1. Le livre est assurément bien écrit. Cependant il est tels mots, telles

vage » par exemple — sur la « Hiérarchie catholique au delà des mers » — ou « le Congrès de Jérusalem » et maints autres, à travers lesquels passe un souffle de conquête qui fait songer aux temps apostoliques. Comme on est doucement fier de se savoir l'enfant de la grande famille si visiblement assistée de Dieu ; et combien on se sent au cœur de vénération tendre envers ce puissant génie qui répond pour nous au nom béni de Père, alors même qu'il remplit si magnifiquement en ce monde le rôle de lieutenant de Dieu sur la terre!

Est-il besoin d'ajouter maintenant que, parmi les problèmes « qui inquiètent le monde », celui qui l'inquiète le plus, *la question sociale*, comme celui qui agite le plus la France, *la question constitutionnelle*, tous les deux sont traités dans l'ouvrage avec l'ampleur magistrale que demandaient d'aussi redoutables sujets.

Chacun sait que dans le camp catholique, voire au sein des états-majors, les avis sur ces deux points ne sont pas précisément unanimes.

Touchant *la question économique,* chaque parti contendant tire le Pape à soi. Avec quelle sincérité ? C'est affaire de conscience. Mais les esprits libres d'opinions toutes faites ne peuvent pas ne pas voir vers quel courant économique sont les encouragements pontificaux répétés, énergiques, insistants. Dans ce malheur de nos dissidences, il y aura du moins ce profit que les pierres de notre édifice économique actuel ne seront pas remplacées toutes à la fois : au risque de mettre à mal et ceux qui habitent la maison, s'y défendant si bien, et ceux qui veulent y entrer avec quelque précipitation ou peut-être effraction.

Touchant *la question* politique, les positions des catholiques sont plus nettes : les uns, avec plus ou moins d'enthousiasme, « adhèrent à la forme constitutionnelle que s'est donnée la

locutions qui surprennent l'oreille ; mais ces rares lapsus, dans un ouvrage aussi considérable, peuvent être le fait des typographes.

Une autre remarque sur laquelle nous n'insistons pas, vu les circonstances au milieu desquelles paraît l'ouvrage, c'est qu'au lieu de ce ton du plaidoyer ou du panégyrique qui perce en quelques endroits visiblement, puisqu'il est voulu, nous souhaiterions qu'il régnât partout la majesté calme et sereine de l'histoire. D'autant que les faits d'eux-mêmes sont assez persuasifs. On comprend bien pourtant qu'ayant affaire à des agresseurs parfois acerbes, l'auteur fût enclin à la riposte incisive. Espérons que, dans l'édition définitive, il n'y aura plus les mêmes nécessités de combat.

France ». Ceux-ci ont cure de dire comme le Pape conseille de dire. Les autres croient pouvoir s'en dispenser, et, parmi eux, tous ne s'en sont pas tenus au « silence respectueux ». Regrettables scissions qui retardent la paix autant qu'elles entament la charité.

En économique, ce sera moins simple, car c'est pied à pied, souvent front à front, que les Barbares prirent possession du sol sur les vieux Romains, ceux-ci ne cédant leur part qu'avec regrets motivés. Alors l'Église, prêchant aux envahisseurs la justice, aux maîtres du monde un peu moins de cupidité, intervenait en temps opportun par ses papes Léon devant les barbares Attila : elle finit par les baptiser tous et par les mettre en paix dans le Christ.

Il est trop vrai que notre crise économique court risque d'être résolue encore plus violemment. Car si le régime féodal a pu tenir des siècles devant la liberté grandissante des communes, il n'est pas moins vrai que notre vieille aristocratie, l'orgueil et la force de la France, fut décapitée en quelques séances par des législateurs improvisés. Serions-nous à un de ces tournants de l'histoire où la société, lassée de ses assises présentes, entrerait en convulsions pour se chercher de nouvelles bases ? Assez de choses pourtant ont été déplacées ou remplacées depuis un siècle ! Mais apparemment on s'était mépris sur la place de chacune, puisque Dieu n'était pas la base de l'édifice ; la justice, sa muraille ; et la charité son couronnement. Et voilà pourquoi la Révolution dure toujours.

Ce que nous appelons de ce nom, « la Révolution », n'en fut probablement qu'une des phases. Ce premier renversement d'une hiérarchie sociale plusieurs fois séculaire, pour faire régner en sa place un prétendu égalitarisme individuel, ne paraît pas avoir assuré à ceux qui ont fait ce bouleversement beaucoup plus d'aisance et de sécurité, progrès qu'ils déclaraient pourtant tout d'abord poursuivre. Puisque, moins d'un siècle après, voici apparaître une lignée de princes d'un genre nouveau, qu'on nomme exactement *les Rois de la Finance*, et dont le règne, qui date d'hier à peine, a déjà, par contrecoup, pour résultat sensible, au témoignage du premier économiste du monde, *de livrer les travailleurs isolés et sans défense à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée*. Et cela, parce que, *tout principe*

*religieux ayant disparu des lois et des institutions politiques..... le monopole du travail et des effets de commerce est devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.*

Est-il besoin, après ces citations, de protester avec la dernière énergie que notre pensée est loin, ici, de nous en prendre à n'importe quelle catégorie d'employeurs. Nous en savons, et plusieurs, qui font pour leurs ouvriers de très généreux sacrifices. Dieu garde tout catholique de peiner jamais ces réels bons vouloirs. Plutôt plaignons-les d'une situation économique qu'ils subissent beaucoup plus qu'ils ne la dirigent.

Mais la question est pour nous beaucoup plus haute et bien plus large. Il s'agit ici du principe fondamental de notre état économique contemporain : la liberté sans frein des transactions, notamment en matière financière. Elle a rendu possibles, sans enfreindre aucune légalité, des crimes sociaux qui retombent sur les petites gens sans défense. De la libre concurrence à l'accaparement, la ligne essentielle de démarcation est à peine définissable. Aussi venons-nous d'avoir, tout à la suite, l'accaparement des cuivres (affaire du Comptoir d'escompte), l'accaparement des blés (affaire Dreyfus), des Chemins américains (affaire Jay-Gould), des pétroles, des laines, des farines. Quel problème que cet état du marché financier où l'on voit une banque privée, non seulement ruiner des compagnies de chemins de fer, pour les racheter à bas prix ; mais encore tenir en échec les finances d'un gouvernement fort comme celui de la Russie, et les maintenir dans le marasme jusqu'à ce que la Russie elle-même capitule devant un unique banquier.

Or, nous n'en sommes qu'aux débuts : que sera-ce quand le principe sortira son plein effet ? Qui ne voit le contrecoup qu'aura l'omnipotence financière sur la production, la vente, la consommation, et jusque sur la propriété foncière d'un particulier, d'une ville, d'une province ; puisque les États puissants s'avouent eux-mêmes vaincus.

Est-ce que le problème ne vaut pas la peine que, faisant trêve aux âpretés des discussions, les diverses écoles s'avancent l'une vers l'autre dans le fécond amour de la justice et de la vérité ?

Non pas qu'il faille se hâter à l'aveugle en matière aussi complexe et délicate ; mais au moins le premier pas dans la voie de la solution est-il de vouloir y travailler loyalement et prudem-

ment. Les beaux chapitres de Mgr de T'Serclaes sur la question économique semblent viser surtout ce premier résultat.

Souhaite-t-on connaître, au surplus, les idées personnelles de l'auteur. Voici le résumé qu'il donne de l'état des esprits parmi les catholiques et le devoir de chacun d'eux (t. II, ch. xxvii, p. 101-103).

Nous ne serions pas complet si, après avoir tracé brièvement le tableau du mouvement social catholique organisé sous l'impulsion de Léon XIII, nous ne signalions pas certaines tendances qui se font parfois jour dans les milieux catholiques. On y renconte d'abord un certain nombre d'esprits craintifs ou étroitement conservateurs qui, sans oser l'avouer, se défient d'un mouvement dont le Pape est pourtant le suprême initiateur.

Pour ceux-là, il ne faut dans la question sociale parler que de charité. Ils ne nient pas ouvertement les abus et les injustices, mais ils laissent généralement dans la pénombre ce côté de la question, et n'exaltent que cette forme de la charité, très louable d'ailleurs, qui est l'aumône ou se rapproche d'elle. Ils ont des yeux d'argus pour voir et signaler les écarts de langage échappés à ceux qui s'occupent activement des intérêts des ouvriers. Les encouragements que Léon XIII prodigue continuellement aux chefs reconnus du mouvement ouvrier sont pour eux lettre morte. Ils tirent en arrière alors que le Pape pousse en avant.

Au pôle opposé, on rencontre les esprits hardis et entreprenants qui ne croient jamais avoir assez parlé à l'ouvrier de ses droits et des injustices dont ils le disent ou le croient, souvent avec raison, victime. On trouve dans leur bouche ou sous leur plume des expressions qui semblent indiquer une sorte de mépris à l'égard de la charité et de l'aumône, à l'égard aussi de la patience et de la résignation, si nécessaires pourtant à ceux qui souffrent. Lorsqu'ils rencontrent quelque opposition à leurs vues du côté des riches et des patrons, ils ne craignent pas d'exciter contre eux la colère de l'ouvrier, colère facile à déchaîner, difficile à modérer. On dirait parfois qu'ils tendent à la haine des classes au lieu de viser à la paix sociale.

Pour éviter les deux excès que nous venons de signaler, il est de toute nécessité que les catholiques se pénètrent des enseignements de Léon XIII dans leur ensemble et dans leurs détails. Il ne faut pas que les patrons n'écoutent que les paroles par lesquelles le Pape recommande aux ouvriers la patience et la modération. Il ne faut pas que les ouvriers et ceux qui les dirigent ne prêtent l'oreille qu'à celles par lesquelles il signale les vices de l'organisation moderne du travail et du capital.

L'Église a toujours rappelé aux chrétiens leurs devoirs plus que leurs droits. En prêchant au riche le devoir de la charité, au pauvre celui de la patience, à tous deux celui de la justice, elle obtient le rétablissement

de l'ordre plus sûrement et plus doucement que les agitateurs, dont l'unique souci est d'exalter outre mesure le sentiment plus ou moins raisonné du droit. Les enseignements de Léon XIII sont animés à un haut degré par cet esprit du devoir qui est l'esprit propre du christianisme. S'il importe que les diverses classes sociales s'en pénètrent profondément, ceux qui exercent sur elles une influence, à quelque titre que ce soit, ont à plus forte raison l'obligation d'être, dans leurs paroles et dans leurs exemples, les hommes du devoir, en même temps et plus encore que les hommes du droit.

La question sociale est d'ailleurs une question essentiellement complexe que les enseignements de Léon XIII embrassent dans son intégrité. En les étudiant et en les suivant, tous, patrons et ouvriers, trouveront la note juste et se formeront une conviction et une règle de conduite droite et salutaire.

Après cette conclusion, l'auteur passe en revue les incidents principaux et les documents sérieux auxquels a donné naissance la publication de l'Encyclique. Il s'en trouve d'inattendus, qui sont parfois très remarquables. En voici un entre autres, que nous abrégeons beaucoup, il prend rang dans l'ouvrage après une longue dissertation sur le *salaire familial.*

« Les appréciations que contient cette correspondance, nous dit l'auteur, méritent surtout l'attention, en raison du lieu peu orthodoxe où elles ont paru. »

Le mois dernier, écrivait en septembre 1893 le *Journal des Débats*, le Souverain Pontife a envoyé au docteur Gaspard Decurtins, conseiller national suisse, démocrate ultramontain, une lettre importante... Je sais de source sûre qu'au Vatican on attache beaucoup de prix à cette lettre, qu'elle a été longuement et savamment préparée : elle requiert donc l'attention du public laïque. Il n'en est pas de la curie comme de nos gouvernements modernes, souvent forcés de rompre le silence, lorsqu'ils préféreraient le garder. Quand le Pape parle, c'est qu'il veut bien parler, et quand il écrit, c'est qu'il juge à propos d'écrire. La remarque n'est point superflue ; elle prouve que l'éclosion d'un document pontifical est, en elle-même et abstraction faite du contenu, un événement digne de mention.

Je dois vous rappeler quelles circonstances ont valu à M. Decurtins l'honneur de cette lettre. Au printemps dernier, trois cents ouvriers se réunirent à Bienne, en un congrès. Ils représentaient les organisations ouvrières de la Suisse. Il y avait là plus de huguenots que de papistes, des incroyants en nombre, des socialistes aussi. Cette assemblée bigarrée fut sollicitée par le conseiller Decurtins de voter la motion suivante :

« Les organisations ouvrières catholiques sont invitées à déployer

une propagande internationale en faveur de la réalisation des principes que Léon XIII a énoncés dans son encyclique sur la question ouvrière. »

A la presque unanimité, en substituant simplement au mot *principes* le mot *postulats*, le congrès de Bienne adopta la motion. Discuter sur le régime du travail : voilà le mandat qu'avaient reçu ces délégués ouvriers. Nulle préoccupation confessionnelle ne les enchaînait ; ils songeaient à eux-mêmes et à leurs camarades, aux moyens d'éviter les grèves, les chômages, les abus et les vexations.....

La lettre à M. Decurtins exprime éloquemment la satisfaction du Pape. Elle dépasse la portée d'un compliment et d'un accusé de réception; elle contient des conseils, des instructions. Le Pape y préconise derechef l'établissement d'une législation internationale.

Il est curieux et fort important de trouver dans ce Bref-message une nouvelle expression de ce vœu pontifical. Quand, en mai 1891, parut la longue encyclique sur la question ouvrière, elle était muette au sujet d'une législation internationale du travail. Ce silence fut remarqué ; on en conclut, dans certains cercles, que Léon XIII, déçu par la conférence de Berlin, renonçait à l'idée qu'il avait naguère caressée. La récente lettre à M. Decurtins dément cette conclusion : « Il est bien évident, dit Léon XIII, que les ouvriers ne trouveront jamais une protection efficace dans des lois qui varient avec les différents Etats. Du moment, en effet, que des marchandises de diverses provenances affluent souvent au même endroit pour y être vendues, il adviendrait à coup sûr que la diversité des conditions du travail assurerait un privilège à tel peuple, une infériorité à tel autre. » De telles phrases, qu'on dirait extraites d'un livre d'économiste, abondent dans les récents documents pontificaux consacrés à la question sociale...

Lorsque Léon XIII écrivit l'encyclique *Rerum novarum*, une partie de l'opinion laïque fut quelque peu scandalisée, et l'on croit savoir, ici, que quelques catholiques de France, mécontents en 1891 des enseignements sociaux du Pontife, et, quelques mois plus tard, de ses conseils politiques, regrettent en eux-mêmes et déplorent entre eux que la Papauté ne se borne pas à légiférer pour le ciel à l'usage des dévots. Leur opposition, leur rébellion même, ont, durant quelque temps, chagriné Léon XIII, sans d'ailleurs l'intimider. Et voici qu'à Bienne, en mai 1893, dans une République laïque, neutre, officiellement ignorante de l'existence du Pape, parmi cette mosaïque de races et de confessions, les représentants élus des ouvriers suisses, loin de contester au Pape le droit de se mêler des questions ouvrières, semblent le féliciter de cette immixtion ; ils souhaitent que la parole pontificale soit redite dans les clubs, par les soins des syndicats, au lieu de rester confinée dans les chaires.

« Ces appréciations du *Journal des Débats* sont, répète notre auteur, très remarquables. Cependant, elles sont incomplètes. Le

journaliste libéral oublie de relever l'insistance que met le Pape à faire ressortir l'influence souveraine de la religion catholique pour la solution de la question sociale. L'action de l'Église en cette question sera telle qu'elle s'est montrée dans l'abolition de l'esclavage, rappelée par Léon XIII, c'est-à-dire prudente, graduée et respectueuse de la hiérarchie sociale. L'Église a libéré les esclaves, non en les poussant à la révolte, mais en leur recommandant l'obéissance même envers des maîtres durs : *Servi subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis sed etiam dyscolis* (I Petr., II, 18), disait l'apôtre. Ainsi elle améliorera la condition des ouvriers en leur enseignant à revendiquer leurs droits, tout en respectant ceux des patrons, même lorsqu'ils ne sont pas *bons et modérés* comme l'exige l'esprit de l'Évangile. » (Tome II, ch. XXVII, p. 114-119.)

Par ces sages réflexions de l'auteur on peut voir que tout en poussant, avec grande vigueur et solides arguments, les catholiques à ne pas laisser les instructions du Pontife demeurer lettre morte, néanmoins il n'est pas de ceux qui ne voient qu'une face de la question, le côté des travailleurs et leur misère. Les droits des patrons eux aussi trouvent en lui un défenseur bien armé. Nous estimons donc qu'un croyant sincère qui voudra savoir, dans sa droiture, comment au Vatican est comprise la question sociale, dans son ensemble et ses détails, fera œuvre sage de lire et de méditer ce chapitre. Quelles que soient ses opinions, il ne saurait en être heurté; et nous sommes assuré par avance que bien des préventions, dans l'un ou l'autre sens, tomberont. Tant il y a profit toujours, pour un catholique, à vivre du principe catholique : la soumission cordiale au Vicaire de Jésus-Christ.

Allons-nous en dire autant de la question constitutionnelle en France, encore plus palpitante dans nombre d'esprits que ne l'est la question économique? Celle-là touche à des choses d'ordre si intime et si personnel!

Pour toute réponse nous supplions qu'on veuille bien lire le véritable traité qu'en a écrit Mgr de T'Serclaes, du chapitre XXXIII au XLI. C'est la partie soignée de l'ouvrage ; c'est à cette partie-là principalement que s'applique, nous en avons la certitude, cette phrase de l'Avant-propos : *La bienveillance que m'ont témoignée à l'occasion de ce travail les plus hautes autorités ecclésiastiques* (à Rome) *me donnait d'ailleurs toute facilité pour at-*

*teindre ce but* (relater exactement les faits et les mettre hors de contestation).

Dans cette épineuse question de l'acceptation de la République, gouvernement de fait, par les catholiques de France, l'auteur accumule les documents et les explications. A elle seule, cette partie de l'ouvrage pourrait fournir un volume à part : preuve manifeste de l'importance que l'auteur y attache, sous l'inspiration qu'il a reçue. Et de fait, nulle part dans un ouvrage d'ailleurs aussi consciencieux, il ne paraît s'appliquer davantage à fouiller les divers aspects du problème et à les résoudre avec droiture et sincérité.

Après avoir posé la base de la question : le droit du Pape de résoudre un cas de conscience, et par surcroît de donner un conseil pratique qu'il tient pour être la sauvegarde de la religion en France, laissant néanmoins à chacun ses préférences et admettant tous les espoirs, l'auteur aborde résolument les difficultés. Non seulement il ne les atténue pas, moins encore ne les esquive pas, mais il les provoque plutôt, parfois avec quelque rondeur dans la manière.

A chaque opinion adverse, il fait une large part de citations : on les voit défiler à tour de rôle, depuis la *Gazette de France* jusqu'à la *Lanterne*, en passant par l'*Autorité* et la *Libre Parole*. Le discours de M. d'Haussonville à Nîmes y est tout au long, en ce qui concerne sa thèse; et les arguments les plus spécieux de M. Emile Ollivier y sont cités en entier : loyauté rare en ce genre de polémique.

Par contre, les répliques ne se font pas attendre sous la plume du fécond écrivain : les unes dogmatiques ou de droit naturel, les autres historiques — souvent graves, quelquefois enjouées (une fois mordantes), toujours droit au but : ce que veut Léon XIII pape : Qu'on accepte la constitution pour améliorer la législation. — Et cheminant avec l'auteur à travers les principes, les faits et leurs conséquences, le lecteur qui a lu avec un esprit impartial, dégagé de toute idée préconçue, les raisons pour et contre cette tactique conseillée par le Pape, en vient à l'inéluctable conclusion : Pouvait-on faire mieux que d'enlever aux ennemis du bien public l'arme avec laquelle ils nous battaient ?

On comprend mieux alors la sagesse de cette réflexion de M. de Vogüé : « Pour contenter des besoins et conjurer des périls que nos

pères ont connus comme nous, on n'inventera rien de mieux que la politique de Henri IV et de Bonaparte. Elle s'appelle aujourd'hui la politique de Léon XIII, faute d'un Français qui ait su y attacher son nom. »

Les catholiques savent en outre combien, dans ces questions de soumission aux pouvoirs établis, le Pontife de Rome est au-dessus des considérations humaines, quand ils se remémorent la lettre de Pie VI aux Français pour leur rappeler le devoir de se soumettre au Directoire, et quand ils se souviennent de Pie VII venant à Notre-Dame consacrer de sa personne le pouvoir de Napoléon Ier.

Est-ce à dire que cette conclusion qui s'impose console tous les deuils? Non, il est des deuils qui ne veulent pas être consolés.

Mieux que personne, le grave auteur, si pressant qu'il ait pu paraître, a compris ces secrètes douleurs, et, tout le premier, il sait y compatir, puisqu'à la fin d'une argumentation *ad hominem*, s'adressant aux monarchistes, il leur adresse ces paroles si dignes :

A ces fidèles de la royauté qui se soumettent d'un cœur affligé, mais docile, à une direction dont ils comprennent difficilement la justice et l'opportunité, à ceux-là nous dirons : Conservez votre fidélité, vos convictions, vos espérances mêmes, mais persévérez dans l'obéissance à celui qui vous parle au nom du Christ, dont il est le vicaire. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. L'obéissance au Pape donnera à votre patrie la paix et le salut, et si, comme vous le croyez, cette paix et ce salut ne peuvent se trouver pour la France que dans la monarchie, les voies mystérieuses de la Providence feront en sorte que l'obéissance au Pape ait pour résultat cette restauration même qu'elle semble rendre impossible.

Et puis, la masse électorale, ajoute-t-il, a encore tant de raisons de se défier des nouveaux alliés. A l'appui, l'auteur cite entre autres ce passage pittoresque de M. de Vogüé (t. II, ch. XL, p. 525) :

Des demi-concessions, faites à contre-cœur, des mots attendus, qui restent dans la gorge sans oser en sortir, des périphrases académiques, si vagues qu'elles ne contentent personne, ce ne sont point précisément les moyens propres à entraîner des hommes mis depuis longtemps en défiance. Et cette défiance devient invincible, quand ces

appels timides partent d'une voix usée aux sonneries contraires. Dans les trop rares circonscriptions où l'appel a été jeté par une voix neuve, l'accueil qu'il a rencontré n'est pas fait pour décourager.

Dieu sait pourtant s'il en a coûté à plusieurs d'obéir. Ils sont allés de l'avant quand même, comme le soldat sur le champ de bataille, connaissant sûrement ce qu'il pouvait y perdre, et prévoyant peut-être que son sacrifice lui serait imputé à crime. M. de Mun s'est fait à Lille (mai 1892) l'éloquent interprète de ces poignantes angoisses :

L'émotion a été vive, elle dure encore, elle n'est pas près de s'éteindre. Ce n'est pas moi qui m'en étonnerai : trop de sentiments respectables étaient ici mis en cause. Dieu me garde d'affliger par ma parole des cœurs qui souffrent et des consciences troublées. Placé par mon âge entre les hommes d'hier et ceux de demain, je sais tout ce que portent avec eux de difficultés et de peines les temps de transition, et je sens, comme dit Melchior de Vogüé, qu'il est parfois difficile de prendre parti entre une moitié de son âme retenue au passé, et l'autre moitié entraînée vers l'avenir. Je comprends ce qu'il en coûte ; et je sais avec quel ménagement il faut demander de tels sacrifices, alors même que je les sens, que je les vois nécessaires, et qu'ils me semblent demandés par l'évidence des situations et l'intérêt de la cause, non moins que l'obéissance.

Phénomène étrange et très caractéristique, les plus exaspérés de l'accession des catholiques à la République, ce furent précisément les sectaires qui les avaient poursuivis comme hostiles à la constitution. Ils sentirent fort bien que si les catholiques entraient dans la maison, eux pourraient bien en sortir quelque jour. Ils inventèrent alors la République du bloc, celle des lois impies, pour en tenir à jamais les catholiques écartés.

C'était un grossier quiproquo, auquel l'honorable M. Ch. Neyrand, député de Saint-Chamond, répondait dans une réunion d'un millier d'électeurs, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

C'est en vain qu'on veut essayer de faire de ces lois l'essence même de la forme républicaine. C'est là une grosse erreur. Ces lois, vous les avez vues fonctionner en Allemagne, pendant la persécution du *kulturkampf*. C'étaient alors des lois impériales. Elles fonctionnent encore dans la monarchie italienne; elles y sont des lois royales. Mais dans les sages républiques, celles des États-Unis et de l'Équateur, vous ne trouvez pas ces lois qu'on prétend si républicaines. Ce sont des lois

sectaires, que l'hérésie suscite partout où elle est assez forte; mais elles ne sont que cela, elles n'ont rien de républicain; elles sont bien plutôt des lois de tyrannie.

Dans un autre camp que celui de M. Neyrand, M. de Marcère écrivit (*Nouvelle Revue*, mars 1894) des paroles bien significatives.

Dès à présent, il est permis de penser que les idées émises au sujet des lois scolaire et militaire ont aussi fait leur temps...

N'est-il pas étrange, d'abord, d'entendre dire que, sous un régime républicain, il y a des lois intangibles? Oublie-t-on que les lois sont faites par des majorités qui passent, se succèdent et peuvent ne pas se ressembler ? Si des majorités nouvelles renversent, par exemple, la loi scolaire en la modifiant, dira-t-on que la République est détruite avec elle ?...

Ce n'est pas calomnier les maîtres de cette école politique (qui a fait ces lois), que de dire qu'ils ont eu l'idée de déchristianiser le pays ; car ce dessein, ils l'ont avoué hautement.....

La République, pas plus qu'un autre régime politique, n'a aucun titre à imposer un culte ni une opinion philosophique quelconque à la nation.

Pour clore cette brève étude sur l'état des esprits à peine deux ans après l'apparition de l'encyclique aux Français, donnons la parole à un monarchiste convaincu, mais indépendant, M. Louis Teste. Dans une correspondance du 11 septembre 1893 au *Journal de Bruxelles*, il s'exprimait ainsi :

Il n'y a plus aujourd'hui d'illusion à se faire sur la possibilité ou, si vous voulez, sur la proximité d'une restauration orléaniste ou bonapartiste... Toutes ces ambitions sont écartées, sinon pour toujours, du moins pour longtemps... L'Église se trouve en présence du gouvernement des républicains, qui sont plus forts que jamais; par conséquent, c'est avec ce gouvernement, et rien qu'avec lui, qu'elle a affaire.

Si une majorité républicaine se rencontre, — et des républicains très anticléricaux m'assurent qu'elle sera énorme (pour voter le maintien de l'ambassade au Vatican, le budget des cultes et le concordat), — Sa Sainteté pourra se féliciter de ce résultat... Nous avons été jusqu'ici nécessaires au maintien de l'Église en France : si l'Église se maintient désormais sans nous et en dehors de nous, c'est qu'il y a quelque chose de changé en France, et quelque chose de considérable, quelque chose de capital. Qu'est-ce que ce quelque chose? C'est le commencement, effectif et efficace, de la conversion en matière des rapports de l'État avec l'Église, de ceux que l'Église a pu et dû si longtemps considérer comme ses adversaires, comme ses

ennemis. L'Église est, suivant le mot de l'Évangile, un pêcheur d'hommes, *piscator hominum*. C'est son principe, son génie et sa force. Et j'en suis grand admirateur ! Mais il est évident que cette pêcherie d'hommes dérange les plans des partis politiques ; et comme monarchiste, on ne saurait s'en réjouir ; mais le devoir et l'intérêt de l'Église ne sont pas le devoir et l'intérêt des monarchistes. Si donc la majorité républicaine émet le triple vote dont je viens de parler, la situation est claire et nette : Sa Sainteté en fera elle-même la base de sa politique, la base de l'action de l'Église en notre pays.

Arrêtons là les spécimens que nous avions à donner des multiples documents qui se trouvent dans l'ouvrage de Mgr de T'Serclaes.

Et terminons ce travail trop hâtif par où l'auteur le commence dans son Avant-propos :

Ce livre a été écrit non seulement pour faire connaître notre Saint Père le Pape, mais encore pour expliquer et défendre l'action du Vicaire de Jésus-Christ sur ce siècle troublé, au sein duquel agissent et s'entrechoquent des forces immenses que ne soupçonnaient pas les âges antérieurs. J'ai voulu montrer la puissance surnaturelle de la Papauté se mêlant d'une façon admirable à ces puissances indomptées, et cherchant, par la main douce et ferme de Léon XIII, à la faire servir aux desseins miséricordieux du Seigneur sur l'Église et les nations...

En ces matières (les plus délicates), la vraie sagesse, pour celui qui a la foi, consiste à conformer le plus parfaitement possible son jugement à celui du Vicaire de Jésus-Christ, à ne point substituer sa pensée personnelle aux pensées divinement éclairées du Chef de l'Église, à faire voir l'action de la Providence dans l'action de celui qui, plus que tout autre homme ici-bas, est dirigé par cette adorable Providence.

ÉMILIEN PLANTIER.

## LE CENTENAIRE DE STONYHURST[1]

A la fin de juillet dernier, le collège de Stonyhurst célébrait son centenaire. Vieux de trois cents ans, Stonyhurst ne compte qu'un siècle d'existence sur le sol anglais. C'est au mois d'août 1794, que, chassés de Liège par la Révolution française, les derniers survivants anglais de la Compagnie de Jésus vinrent demander à leur patrie une hospitalité trop longtemps refusée. Parmi les douze élèves partis de Liège pour aller fonder Stonyhurst, se trouvait un Français dont le nom était destiné à quelque célébrité, le vicomte Walsh. L'auteur du *Fratricide*, des *Lettres Vendéennes*, du *Tableau poétique des Fêtes chrétiennes* a retracé dans ses *Souvenirs de cinquante ans* les modestes débuts de Stonyhurst. Aujourd'hui, plus fier de ses œuvres que de ses années, le grand collège anglais nous raconte sa vie dans le beau livre du R. P. John Gerard.

A vrai dire, le *Centenary Record* est intéressant surtout pour les anciens élèves de Stonyhurst; cependant un lecteur français peut y trouver aussi profit et plaisir. Ce livre montre que, tout en demeurant hommes de traditions, les Anglais sont aussi hommes de progrès, même dans leurs collèges. Je ne parle pas du progrès matériel : quand on arrive de Whalley et que, dans ce paysage un peu triste du Lancashire, on aperçoit au loin les coupoles, les tourelles, la longue façade du collège, sa splendide église, tout ce tableau ayant pour cadre l'Hodder et la Ribble et les grands bois, on se croirait en face non d'un établissement scolaire, mais d'un des châteaux de la reine. A l'examen du détail on comprend le sens du mot *comfortable :* salles d'étude, classes, réfectoire, washing-places, bains, cours de récréation, tout est large, commode, admirablement disposé. Les élèves de Stonyhurst n'ont vraiment pas de peine à se plaire dans leur beau collège.

A Stonyhurst est joint une annexe, un collège pour les plus petits, c'est Hodder. Même en visitant Hodder pendant les vacances, quand il est vide de ses hôtes, on devine une maison

1. Stonyhurst College, its life beyond the sans, 1592-1794 ; and on English soil 1794-1894, by the Rev. John Gerard, S. J. 1 vol. grand in-4, pp. xiv-316. Belfast, Marcus Ward and C°, etc., 1894.

destinée à des enfants : aux murs, un choix de très belles gravures dont tous les sujets, même les sujets religieux, ouvrent le cœur à la joie; dans les salles de récréation, des livres illustrés, des jeux d'enfants, un billard même, mais proportionné à la taille des joueurs.

On quitte Hodder pour entrer à Stonyhurst; ici les classes portent des noms vraiment étranges : on est en *Figures*, *Syntax*, *Poetry*, comme en France on est en quatrième, troisième, ou humanités. Une fois sa rhétorique achevée, l'élève de Stonyhurst peut encore continuer à vivre dans son collège. Il va cesser d'être *boy* pour devenir *gentleman*. Il aura sa chambre; le règlement, tout en lui imposant quelques obligations, lui laissera faire l'apprentissage de sa liberté. Les *gentlemen philosophers*[1] peuvent suivre un cours complet de philosophie, étudier les sciences, le droit, se préparer à la marine et aux écoles militaires. En un mot, grâce à cette division supérieure, Stonyhurst est plus qu'un établissement secondaire, il a des tendances à devenir université.

L'élève anglais dans l'internat est beaucoup moins cloîtré que l'élève français. On s'imagine, à raison peut-être, qu'il y aura profit pour lui à préparer dès le collège la vie qu'il est destiné à mener une fois sorti du collège. Au collège, on donne à l'élève des principes, on veut de plus lui apprendre à les soutenir. De là l'institution des *Debates*. Les *Debates* sont une réunion, un club, pour employer le vrai mot, où les élèves des classes supérieures et les philosophes commencent à s'essayer à la parole publique. Quand vers le milieu du siècle, Pie IX rétablit en Angleterre la hiérarchie supprimée depuis le règne d'Élisabeth, les catholiques anglais furent en butte à des attaques violentes. Généralement, parmi les laïques au moins, ils se défendaient mal. Cette faiblesse dans la défense d'une cause excellente montra qu'il ne suffisait pas d'avoir de bonnes idées, qu'il fallait encore savoir les exposer ; on fonda donc à Stonyhurst une *Debating Society*. A la même époque commençait à paraître à Stonyhurst un journal qui depuis 1881 est devenu une revue mensuelle : *Stonyhurst Magazine*. Entre autres avantages, dit le Père Gerard, cette

1. Parmi ceux qu'on appelle MM. les philosophes, on rencontre presque toujours des jeunes gens appartenant aux meilleures familles étrangères, des Français, des Espagnols... L'étude approfondie de la langue anglaise facilite leur entrée dans la diplomatie.

revue facilite la tâche du futur historien du collège. Tout ce qui se rapporte à Stonyhurst, de près ou de loin, y est consigné. *Stonyhurst Magazine* a des abonnés au collège et en dehors du collège, il compte autant de collaborateurs que Stonyhurst a d'amis.

Or, les amis de Stonyhurst sont nombreux : la fête du Centenaire me dispense de le prouver. Leur cardinal en tête, tous les évêques de l'Angleterre, à l'exception de deux que retenait la maladie, étaient venus donner aux Jésuites anglais un témoignage de leur affectueuse estime. Ce n'était pas seulement comme petit-fils de Thomas Weld, qui en 1794 donna Stonyhurst aux Jésuites, ni comme ancien élève de Stonyhurst, c'était surtout en qualité de représentant des évêques anglais que le cardinal Vaughan a prononcé au banquet du Centenaire un éloquent discours. L'éloge si délicat qu'il adressait aux Jésuites de Stonyhurst a trouvé dans toute la presse anglaise un écho sympathique. Il suffit en Angleterre, aujourd'hui, de se dévouer au bien du pays pour mériter, sans distinction de partis, l'éloge et l'admiration de tous les honnêtes gens.

LUCIEN GUIPON.

---

## LES PREMIERS HABITANTS DE L'EUROPE[1]

Il ne s'agit pas ici de l'homme quaternaire. Quant à l'homme des cavernes ( Cyclopes d'Homère, Finnois de Tacite ), il n'en est parlé que pour mémoire. Les premiers habitants, les premières populations décrites dans les textes, les premières civilisations de l'Europe, ce sont les Ibères et les Pélasges. Huit ou dix peuples, tous venus d'Asie, sauf les Ibères, se distinguent et se succèdent ainsi ( nous soulignons les noms de peuples indo-européens ) :

— à l'ouest ( France, Angleterre, Espagne ) : 1° les Ibères, 2° les Ligures, 3° les Celtes ;

— à l'est ( îles et bassin de la mer Égée ) : 1° les *Pélasges*, 2° les *Thraces*, 3° les *Hellènes* ou *Grecs propres ;*

— au centre (Italie et Sicile) : 1° les Sicanes, rameau ibère; 2° les *Sicules*, rameau *ligure ;* 3° les Ombro-Latins ou Italiotes; — surviennent les Étrusques, rameau pélasge, longtemps rivaux des *Ombro-Latins ;*

— l'empire *scythe*, au nord-est, ne compte pas dans cette succession; moins encore les Lélèges, élément phénicien de la population grecque.

Sur le sol grec spécialement, où la fusion fut plus douce, grâce au génie élevé, déjà poétique, de la civilisation intermédiaire, ce labeur de distinction et d'identification est particulièrement délicat, et de fait le chapitre des Thraces est des plus heureux. Quant à l'identité et à l'existence distincte des Pélasges ou Tyrréniens, hypothèse épineuse entre toutes, elle nous paraît tenir encore, même après la belle dissertation, un peu bien négative de M. Francotte (*Congrès des savants catholiques*, de 1891). L'origine pélasge des Étrusques (Toscans, Turskes, Tursânes, Tyrréniens) n'est pas moins vigoureusement soutenue. Plus maigre est la thèse de l'origine première des Pélasges : Hétéens, ou sujets des Hétéens, rejetés par les Éraniens, frères des Hindous, de Perse vers l'Égypte

1. *Les Premiers Habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes,* par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Seconde édition, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec la collaboration de G. Dottin. Paris, Thorin, 1889 et 1894. 2 vol. in-8 raisin, pp. xxiv-400 et xxvi-426. Prix : 22 francs. — La première édition (un vol. in-8 cavalier) est de 1877.

(rois pasteurs), et surtout vers l'Asie-Mineure et la Grèce. C'est, il nous semble, à peu près la thèse reprise par le Père de Cara. Sur l'Atlantide, patrie des Ibères (terres disparues de l'Océan ? l'Amérique elle-même ? mais encore ? car nous savons très bien que penser du monogénisme de M. d'Arbois de Jubainville), nous n'insistons guère. Les géologues, par exemple, la défendent avec une mollesse qui ne nous étonne pas. D'autre part, une vieille et vague phrase, citée ici, de M. Whitney sur les langues américaines, marque au juste la misère de nos conjectures. En 1889 aussi, un vénéré confrère de M. d'Arbois rattachait, non le premier, les Ibères aux Touraniens (mieux dits : Ouralo-Altaïques), les Caïnites de Lenormant : ce n'est pas plus difficile. Si donc le Basque est Touranien ou Américain, c'est ce que nous tenons à ignorer présentement. La discussion des textes eux-mêmes n'a pas dans ce chapitre la profondeur ordinaire. Nous n'y trouvons pas mention de M. Berlioux (*Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1883).

Le reste est indo-européen, de sang, de nationalité, de langue (l'auteur distingue rarement ces choses) : l'origine classique des Asio-Européens est, comme on sait, asiatique ; et la famille s'est divisée tout d'abord en deux branches : à l'est, les Indo-Éraniens (Inde et Perse); à l'ouest, les futurs Européens. Du nord de l'Iran se détachent les Scythes. Les « Européens » arrivent en deux bans, ou même en trois : 1° les Ligures et les Illyro-Thraces, 2° les Celto-Italo-Grecs, 3° les Slavo-Germains. Le premier ban couvre assez vite l'extrême-ouest et les presqu'îles ; le second stationne sur le haut Danube; quant au troisième, l'auteur l'a finalement écarté de son œuvre, comme trop tardif sans doute, aussi bien que l'occupation ouralo-altaïque (Hongrois, etc.). Est-il certain que la thèse de l'origine asiatique des Aryas ait beaucoup souffert depuis cinq ans, et par conséquent le tableau des migrations et des classifications qui s'ensuit pour la race entière, si race il y a. A cela près, dirions-nous, cent rapprochements valent encore en détail ; quelques interversions sont faciles ; la chronologie elle-même, assez large, n'en sera pas affectée outre mesure.

Voici les dates et le schéma géographique des grands établissements européens :

| | | |
|---|---|---|
| Avant 2500 : | Ibères | Pélasges |

Vers 2500 : *Ligures et Sicules* *Illyriens et Thraces*
Vers 2000 : *Celto-Italo-Grecs.*
Les *Scythes* fleurissent de 1500 à l'an 1000. Vers 1500, les Grecs ; vers 1130, les Italiotes se séparent des Celtes.

Un mot des civilisations. Toutes possèdent le bronze ; les Phéniciens vendent l'étain. Les Ibères et les Pélasges sont des pasteurs vêtus de peaux ; les autres, les Indo-Européens, labourent et tissent ; pourtant les Scythes préfèrent pour la plupart la vie nomade, leurs fameux chars et leurs juments laitières : en revanche ils fabriquent et vendent le fer. Une difficulté : M. d'Arbois nous signale, d'après M. Bertrand, deux couches de civilisation remarquables, entre l'homme des cavernes et l'invasion celtique en France, la première à l'inhumation sous dolmens, la seconde à l'incinération ; nous devinons : Ibères, Ligures ; mais voici que d'après M. d'Arbois lui-même (t. II, p. 382), les Ibères brûlent leurs morts tout comme les Ligures. Nous reconnaissons au reste que les dolmens sont de beaucoup antérieurs aux Celtes, surtout aux druides, et nous le répétons, sans espoir de troubler des convictions aujourd'hui populaires.

Sur une question toute différente, disons en passant que, d'après l'opinion partagée par M. d'Arbois, l'arménien vient du phrygien qui est du thrace, et l'albanais de l'illyrien. Ces deux langues vivantes qui prennent aujourd'hui quelque importance en grammaire comparée, ont de fait un passé très obscur. Quant au vénète, qui littéralement sort de terre en ce moment, c'est plus sûrement de l'illyrien. Mais ne nous arrêtons pas sur ce sol à peine ouvert aux fouilles et plein de promesses pour l'archéologie comme pour la grammaire. L'importance de stations aussi centrales dépasse de beaucoup ces courtes remarques.

Tout ce qui précède est indiqué, et, à part la troisième occupation par les Gréco-Italo-Celtes, traité dès le premier volume, le plus riche de conjectures sur les textes, le moins original, il est vrai, au point de vue linguistique, le plus imposant en somme et le plus hardi. Nous savions mal, en France, qu'il y eût dans les textes grecs en particulier tant de préhistoire. Sans doute les fouilles archéologiques pressent plus que la pénétration de ces vieux textes, mythologiques ou autres : mais de ceux-ci non plus nous ne voulons rien perdre, et si M. d'Arbois a mieux aimé les

épuiser, ou presque, que de les comparer aux fouilles en se faisant archéologue, s'il a restreint volontairement et déclarément le sujet qu'il habite depuis quarante ans, nous devons le remercier de sa courageuse réserve autant que de sa confiance. L'information est partielle ; les conclusions n'auront que plus de prix, là où elles cadreront avec les faits et les doctrines non étudiés. Ce caractère d'information indépendante et partielle comportait, il est vrai, plus d'ordre et de netteté dans la rédaction : le livre obtiendra-t-il toute la diffusion qu'il mérite? combien nous regretterions qu'une imperfection, matérielle en somme, de disposition, compromît devant le public, devant les archéologues surtout, tant de vraie profondeur !

Le tome second s'annonçait comme un tableau, un triptyque, de l'antiquité celto-italo-grecque ; en fait, il expédie les Grecs, surtout les Italiotes, reprend les Ligures et s'étend sur les Celtes : double thèse particulièrement originale, presque nationale ; géographie ligure et chronologie celtique : voilà ce qui remplit à peu près les deux moitiés du volume. La linguistique et les « travaux des linguistes » y apparaissent davantage et parfois dominent presque : le trop modeste doyen de nos grands celtistes se résume là à chaque instant sans se citer, et par endroits se rétracte. Ce tome est de beaucoup le plus clair. Les discussions qu'il soulève sont aussi plus précises. Il est donc le plus actuel, non pas seulement le plus récent.

De la géographie ligure, d'après les noms de lieux, une carte dirait plus que toutes nos paroles. Il y a des noms ligures en Irlande, en Angleterre (le mot *Albion* d'abord), en Allemagne, comme *Worms*, en Suisse, en Espagne, évidemment en Italie septentrionale, et centrale même, mais surtout ils couvrent la Gaule. Cette toponymie ligure intéressera les plus profanes, ceux-là mêmes qui jouissent des vastes *Recherches* de M. d'Arbois sur la toponymie gallo-romaine, publiées dans l'intervalle de ces deux tomes. Le préhistoricien s'est souvenu, ici surtout, de l'archiviste, et a utilisé les chartes et les dictionnaires départementaux ; bien des conclusions deviennent plausibles ; surtout une vigoureuse impulsion est donnée. Mais voici la conclusion majeure et, on le comprend, litigieuse. Estimant que les Gaulois ont été sur notre sol une « minorité belliqueuse et dominante », comme les Romains et les Francs, M. d'Arbois attaque les dé-

clamations inépuisables qui se produisent en Allemagne ou en France, au sujet de notre race et de ces pauvres Gaulois, nos prétendus pères, qui n'en peuvent mais, notre sang étant, presque au total, ibère et ligure; pour un vingtième, au plus, celtique. On a tort de nommer, répondrions-nous, et nous nous plaisons à croire que notre race est mêlée plus encore que ne le disent la linguistique et l'histoire; l'anthropologie seule nous donne quelque idée, non le mot, de cette effrayante complexité; l'archéologie monumentale nous avertit mieux déjà que l'archéologie des mots : et cet âge de pierre, ces chasseurs de rennes auxquels M. d'Arbois refuse le nom de population, ces pauvres troglodytes clairsemés, c'est entendu, leur devons-nous si peu? Étudions. En tout cas, silex, bronzes, textes grecs et suffixes mis à part, une chose est claire : les habitants de la France ou Gaule, ou Ligurie centrale ou Ibéro-Sicanie, tiennent du sol et du climat un certain nombre de qualités et de défauts persistants et évidents.

M. d'Arbois n'en a pas moins étudié les Celtes avec prédilection et leur consacre son beau et long chapitre final. Signalons au début une page magistrale sur les berceaux des empires grec, romain, celtique. Après 1130 (départ des Italiotes), expansion au nord et à l'est du haut Danube. Affections phonétiques importantes, notamment chute du *p*. Postérieurement, vers l'an 1000, conquête d'Albion, qui devient *Qretanis*, par les Celtes goidéliques ou gaéliques (Écossais, Irlandais). Postérieurement encore, changement, chez les Celtes continentaux, du *q* en un *p* nouveau. Conquête du Qretanis, jusqu'à l'Écosse, par les Celtes belges, 150 ans avant notre ère; ils disent *Pretanis*, d'où Bretagne. Vers 600 avait eu lieu l'apogée de la nation celtique en Europe centrale (Allemagne et Autriche), et le grand règne d'Ambicatus. Alliance avec les Grecs, et fondation des villes grecques de Provence (Marseille, Agde...) ouvrant aux Grecs le chemin de l'étain britannique, chemin barré jusqu'alors par les Phéniciens à Gibraltar. Alliance avec Alexandre contre l'Illyrie, condition de la conquête de l'Asie. Alliance romaine au quatrième siècle, rempli, il est vrai, de triomphes fictifs sur les Celtes, par de purs mensonges d'oraisons funèbres. Vassalité des Germains, séparés en religion, soumis en politique, socialement fort celtisés, jusqu'à l'an 300, époque de leur révolte; docte étude chronologique des

emprunts faits au celtique par les langues germaniques (*Reich*, *town*, *Heer*, *Pferd*, etc...); combien contestable dans le détail! Invasion assez obscure d'abord (depuis 600?) du sol français. Unité littéraire, épique, des Celtes survivant quelque temps à l'union politique vaincue d'avance dès l'arrivée de César. *Celte* signifie en celtique *héros* (cf. *Held*), les Germains révoltés diront *welche*, de *Volcae*, membre important de l'ancienne nation. L'origine de *Gallus* reste incertaine.

Arrêtons-nous. Autant vaudrait analyser un dictionnaire que de poursuivre l'inventaire de ce trésor. Aussi bien, il en est temps encore : n'est-ce pas à l'auteur de nous procurer la meilleure des clefs, quelques pages d'index et de sommaire sans discussion, une table chronologique, et, s'il se pouvait, une carte? La bonne fortune pour quelque étudiant en histoire que de vouer un mois à si forte tâche! Nous ne nous résignons pas, quant à nous, à relire Strabon, Hérodote et cent autres, Homère lui-même, sans savoir, sans retrouver à point nommé ce qu'a pensé de chacun d'eux et de chaque mot cité le vénérable maître dont la modestie et la science sont, croyons-nous, également illustres. Notre admiration le louerait fort mal; mais nous sommes nombreux à vouloir, ayant lu, revenir et puiser à l'aise, et, que l'auteur se rassure, discuter beaucoup.

G. CHAMBEAU,

---

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

# PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

## NOVEMBRE 1894

### ROME

Les conférences pour la réunion des deux Églises ont pris fin le 8 novembre. Un document pontifical fera bientôt connaître les résolutions qui y ont été prises d'un commun accord. Mais l'on sait déjà qu'elles tendront à confirmer aux Églises d'Orient leurs privilèges traditionnels, à détruire dans l'esprit des Orientaux la crainte qui les a plusieurs fois arrêtés et qui leur fait croire que, sous prétexte de les unir, on veut les latiniser.

— Les archevêques et évêques de l'Église chaldéenne viennent de procéder à l'élection d'un nouveau patriarche. Leur choix s'est porté sur Mgr Kajyatt, ancien élève du collège de la Propagande, archevêque d'Amida ou Diarbékir. La Congrégation de la Propagande ayant jugé l'élection régulière, l'a proposée à la sanction du Souverain Pontife. Le nouvel élu sera proclamé au prochain consistoire.

### FRANCE

Le 20, M. Jules Guesde adressait à M. le président du Conseil une interpellation qui, minime dans son objet, ne tardait pas à devenir l'occasion d'un grand débat. Il s'agissait des pharmacies communales, créées par le conseil municipal socialiste de Roubaix, et que le gouvernement avait interdites au nom de la loi. M. Dupuy déclara que si le gouvernement s'était opposé à la création d'une pharmacie municipale à Roubaix, ce n'était pas seulement parce que la loi s'y opposait ; c'était encore parce que ce serait le premier pas dans la voie de l'application du système collectiviste. « Or, disait-il, ce premier pas, nous ne voulons pas le faire. » Ainsi portée sur le terrain du collectivisme, la question a changé de caractère et le débat s'est agrandi. M. Jules Guesde a pris la défense de l'idéal socialiste. MM. Bouge, Deschanel ont riposté. Les radicaux eux-mêmes ont cru devoir déclarer que s'ils se confondaient souvent avec les socialistes sur le terrain électoral, cependant ils considéraient leurs aspirations collectivistes comme de pures

chimères. C'est M. Goblet qui a ainsi séparé la cause des radicaux de celle de leurs alliés. Presque tous les républicains ont applaudi à ces paroles; aussi M. Bourgeois a cru le moment favorable pour refaire la concentration contre le double danger qui menacerait la République, soit de l'extrême gauche, soit de l'extrême droite. Il déposait un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, repoussant toutes les doctrines contraires à la Déclaration des droits de l'homme, et résolue à poursuivre l'accomplissement des réformes sociales par l'union de la démocratie républicaine, passe à l'ordre du jour.

Le gouvernement acceptait l'ordre du jour de M. Bouge :

La Chambre, réprouvant les doctrines collectivistes, et confiante dans le gouvernement pour leur opposer une politique de réformes sociales résolument progressives, passe à l'ordre du jour.

Les députés, après avoir écarté par 453 voix contre 57 l'ordre du jour de M. Guesde, par 401 voix contre 91 celui de M. Goblet, accordaient la priorité à celui de M. Bouge et finalement l'adoptaient, à minuit et demie, par 325 voix contre 168.

— Les séances suivantes ont été consacrées à Madagascar. Au point où en sont venues les choses, la situation n'est plus tenable. Le gouvernement demandait 15000 hommes et 65 millions pour rendre effectif le protectorat de la France sur la grande île africaine. Après une longue discussion, les demandes du gouvernement ont été votées à une très grande majorité.

## ÉTRANGER

*Autriche.* — La situation est loin de se détendre en Hongrie. Le président du Conseil est revenu de son voyage auprès de l'empereur sans en rapporter la sanction formelle des lois politico-religieuses déjà votées. D'autre part, les catholiques hongrois réunis en congrès à Albe-Royale ont nettement affirmé qu'ils ne s'inclineraient pas devant ces lois, même si elles étaient sanctionnées. Par ailleurs les promenades triomphales de Franz Kossuth à travers la Hongrie donnent lieu à des manifestations bruyantes. Enfin, les Roumains de Transylvanie sont loin de renoncer à leur agitation autonomiste. Plusieurs milliers de leurs délégués viennent d'acclamer les résolutions suivantes :

Le parti national roumain ne reconnaît pas l'ordonnance du ministère hongrois, et la considère comme illégale, anticonstitutionnelle; il maintient son programme, dont les principaux points sont l'autonomie de la Transylvanie et le droit à la langue roumaine; il proteste contre les persécutions dirigées contre la nation roumaine et considère le procès du Memorandum comme fait à toute la nation; il condamne les lois magyarisatrices dirigées contre les Roumains et décide la convocation d'un grand congrès national; il exprime sa gratitude à la presse étrangère pour la sympathie témoignée aux Roumains; et enfin vote une adresse de reconnaissance aux condamnés du procès du Memorandum.

*Belgique.* — Les scrutins de ballottage pour les élections provinciales ont réalisé les prévisions des catholiques. Ils y ont gagné la majorité dans le conseil du Brabant. Les nouveaux conseils provinciaux ont immédiatement procédé au choix des 26 sénateurs dont l'élection leur revient. Le Sénat est maintenant au complet : on y compte 71 catholiques, 29 libéraux et 2 socialistes.

*Danemark.* — Une correspondance adressée à la presse catholique allemande publiait, il y a quelque temps, des renseignements intéressants sur l'état du catholicisme en Danemark. Jusqu'en 1849, sévissait une législation tyrannique qui avait entièrement détruit la religion catholique et en rendait impossible toute restauration. Le 5 juin 1849, fut proclamée la liberté religieuse ; mais en 1860, il n'y avait encore au Danemark que quatre prêtres et environ 600 fidèles. 70 enfants fréquentaient une école primaire. En 1894, on compte 6 000 catholiques, 30 prêtres et 1 000 enfants dans les écoles. Chaque année donne une moyenne de 300 convertis appartenant souvent aux classes élevées. Le nombre des paroisses, des églises, des écoles augmente d'une façon continue. Les Pères de la Compagnie de Jésus sont au nombre d'une quinzaine, et s'occupent activement d'enseignement à Ordrupshoj et à Copenhague.

*Espagne.* — A la tristesse que provoque le navrant spectacle de divisions entre les catholiques, dans un pays où ils seraient si forts s'ils savaient s'unir, est venue se joindre, à la fin du mois, la douleur causée par la mort du cardinal Gonzalèz. Le cardinal était né à Vittoria, en 1831. Entré fort jeune dans l'ordre des Frères Prêcheurs, il fut envoyé aux îles Philippines enseigner la théologie et la philosophie à l'Université de Manille. Rentré en Espagne en 1862, il devint successivement évêque de Malaga, puis de Cordoue, archevêque de Tolède, puis de Séville. Le Souverain Pontife lui donnait la pourpre en 1884. Malade depuis plusieurs années, il avait abandonné son siège archiépiscopal ; mais il siégeait au Sénat et au conseil de S. M. la reine-régente. Le cardinal Gonzalèz laisse un grand nombre d'ouvrages très estimés. Le principal d'entre eux, l'*Histoire de la Philosophie*, a été traduit en français par le R. P. de Pascal.

*Italie.* — M. Crispi a trouvé le moyen de faire condamner le capitaine Romani à quatorze mois de prison et à 1 200 francs d'amende, plus les frais, pour espionnage. Le capitaine était en uniforme quand il a été pris. Il est démontré qu'il se rendait à dîner, à Breil en France, où on l'attendait. Peut-être M. Crispi a-t-il voulu fournir un élément nouveau à la gallophobie de ses concitoyens. Peu auparavant, le gouvernement autrichien avait décidé que les plaques des rues, en Istrie, seraient désormais bilingues, écrites en italien et en langue slave. Les populations italiennes, en grande majorité dans les villes, avaient protesté avec violence. Beaucoup d'irrédentistes d'Italie s'étaient associés au mouvement. On se remettait à parler de l'alliée de Vienne comme on

en parlait à l'époque des guerres de délivrance. L'incident Romani aura surgi bien à propos pour rappeler aux populations italiennes que c'est de ce côté des Alpes qu'est aujourd'hui l'ennemi, — ennemi qui espionne en grand uniforme et en se rendant à une invitation de dîner !

*Russie.* — Les funérailles du tsar Alexandre III ont été célébrées, à Saint-Pétersbourg, le lundi 19 novembre, avec un éclat extraordinaire.

Le 26, a eu lieu le mariage de l'empereur Nicolas avec la princesse Alix de Hesse-Darmstadt, créée grande-duchesse Alexandra Féodorovna. La princesse Alix est née le 6 juin 1872. Par sa mère, elle est petite-fille de la reine Victoria. Une de ses sœurs est mariée au grand-duc Serge, oncle du tsar actuel ; une autre sœur est mariée au prince Henri de Prusse, frère de l'empereur Guillaume. Par une faveur très spéciale, le général de Boisdeffre et l'amiral Gervais ont été invités à assister au mariage du tsar. A l'occasion de son mariage, le tsar a fait publier un nouveau manifeste et a accordé une foule de grâces. Nombre de condamnations à la prison, à la déportation, ont été abrégées ; des arriérés d'impôts, des amendes ont été remis ; des facilités accordées à la noblesse pour l'amortissement de leurs dettes envers la Banque agraire, dont le taux d'intérêt a été de plus abaissé de 4 1/2 à 4 ; les personnes condamnées à la suite de l'insurrection polonaise de 1863 ont eu elles-mêmes leur part dans ces royales faveurs.

*Suède.* — Les élections législatives, qui duraient depuis trois mois en Norvège, sont enfin terminées. Les radicaux, qui comptaient 64 membres dans l'ancien Sthorting, ne seront plus que 59 dans le nouveau, contre 55 conservateurs ou modérés. Mais il est bon de savoir que plusieurs de ces derniers sont partisans d'une représentation distincte pour la Norvège. La nouvelle assemblée, élue pour trois ans sans que la couronne ait le droit de dissolution, se réunira en février.

*Suisse.* — Le 4 novembre, le peuple suisse a eu à se prononcer sur une proposition qui lui était soumise par 72 000 électeurs. Ceux-ci lui demandaient de décider qu'à l'avenir le budget fédéral aurait à verser aux cantons une somme de 2 francs par tête d'habitant, imputable sur les recettes des douanes. Dans l'intention de ceux qui avaient pris l'initiative de ce referendum, c'était là un moyen de protester contre les empiétements de plus en plus grands du pouvoir central sur les autorités cantonales. En moins de vingt ans, le budget fédéral a passé de 44 à 76 millions. En faire dériver 6 millions vers les cantons, ce serait sans doute arrêter les progrès de la centralisation, et en même temps permettre aux autorités cantonales de réaliser bien des améliorations locales. 343 000 voix contre 139 000 ont repoussé ce qu'on avait surnommé le *Beutezug*.

Asie. — Les Japonais ont remporté de nouveaux succès. Le comte Oyama s'est emparé de Port-Arthur. Le maréchal Yamagata, poursuivant sa marche sur Moukden, a repoussé une attaque du général chinois Sung. La prise de la capitale de la Mandchourie paraît imminente.

Le Japon vient de plus d'obtenir des Etats-Unis un traité analogue à celui qu'il a récemment conclu avec l'Angleterre. Les Américains, comme les Anglais, deviendront dans cinq ans justiciables des tribunaux japonais. Le privilège de l'exterritorialité est aboli pour les uns comme pour les autres. Toutes les puissances devront sans doute faire successivement les mêmes concessions. C'est pour le Japon, à bref délai, son entrée complète dans le concert des nations civilisées, qui consentiront à le traiter sur le pied d'une parfaite égalité.

Afrique. — *Madagascar*. — On put croire un moment, à la fin du mois dernier, que le gouvernement hova avait refusé de répondre aux propositions de notre envoyé extraordinaire. Il n'en a pas été ainsi. Mais les contre-propositions de la cour malgache étaient inacceptables : elles n'allaient rien moins qu'à détruire, en droit comme de fait, notre protectorat. Aujourd'hui, l'évacuation de l'intérieur de l'île est complète. M. Le Myre de Vilers, parti le dernier de Tananarive, a gagné Tamatave. Le gros de l'escorte du résident français a été dirigé sur la côte ouest et a atteint Majunga après vingt-six jours de marche.

Dans les circonstances présentes, tout ce qui concerne la mission devient doublement intéressant. Le dernier rapport envoyé par Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, nous apprend que le nombre des catholiques et adhérents dépasse 136 000, et que les écoles catholiques étaient fréquentées avant l'évacuation par près de 27 000 élèves.

Amérique. — *Brésil*. — La transmission des pouvoirs présidentiels s'est opérée d'une manière régulière. Le maréchal Floriano Peixoto a cédé la place au docteur Prudente de Moraes, élu sans concurrent par le suffrage universel, le 1er mars dernier. Le nouveau président doit rester à ce poste jusqu'au 15 novembre 1898. Une de ses principales préoccupations sera sans doute de chercher à pacifier la province de Rio-Grande. Cette province est en révolte depuis deux ans contre le gouverneur que le maréchal Peixoto voulait lui imposer par la force, au mépris du principe fédéral, quoique ce gouverneur fût repoussé par la majorité des électeurs de la province.

*États-Unis*. — Des élections très importantes ont eu lieu dans la grande république. On s'attendait bien à un échec pour les démocrates actuellement au pouvoir ; mais le succès des républicains a dépassé toutes les prévisions. Alors qu'ils sont en minorité de 92 voix à la Chambre actuelle, ils disposeront dans la prochaine Chambre d'une majorité de 130 voix. Ils ont gagné 15 Etats et en représentent 29 sur 45. Des Etats méridionaux eux-mêmes, qui semblaient ne pouvoir nommer que des démocrates, ont élu quelques-uns de leurs adversaires. Au

Sénat, il est vrai, la majorité des républicains sera si faible qu'il dépendra du petit groupe des populistes de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que la Chambre nouvellement élue n'entrera en fonctions qu'en mars 95, et que le président Cleveland n'arrivera au terme de son mandat que deux ans après. Ces élections ne vont donc pas changer immédiatement la marche des choses aux Etats-Unis.

Au même moment, le peuple américain procédait au renouvellement des gouverneurs ou des législatures d'une vingtaine d'Etats. La plus importante de ces élections locales était celle de l'Etat de New-York. Là, le candidat démocrate, M. Hill, a été battu à 160 000 voix de majorité par son adversaire. M. Hill était d'ailleurs patronné par le *Tammany-Hall*, et tous les honnêtes gens avaient résolu de combattre l'influence pernicieuse de cette bande de politiciens qui depuis si longtemps exploitaient New-York, en ne reculant devant aucune corruption, aucune ignominie.

P. F.

Le 30 novembre 1894.

*Le gérant*. H. CHÉROT.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME LXIII

### LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1894



### LIVRAISON D'OCTOBRE

## LIVRAISON DE NOVEMBRE

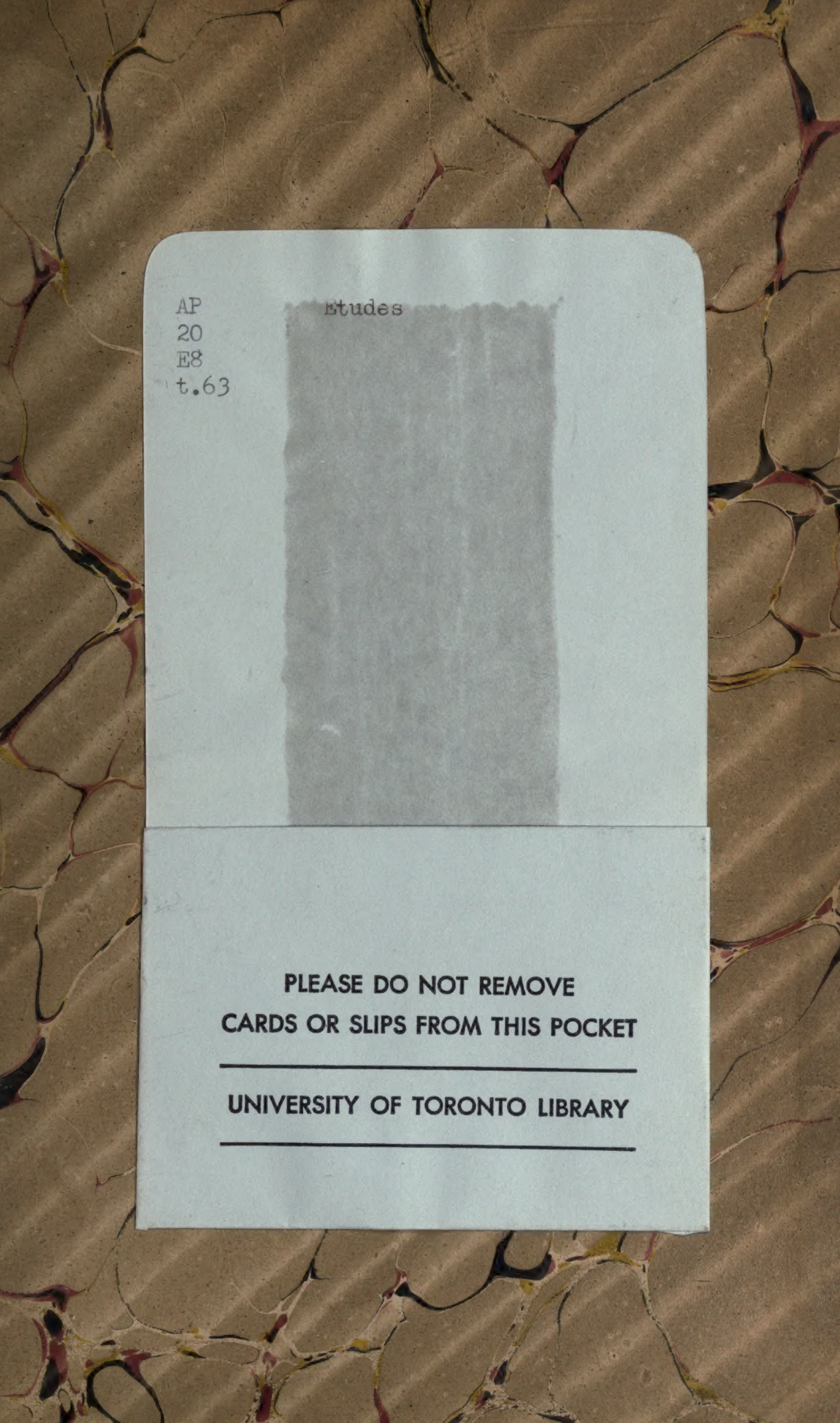


## LIVRAISON DE DÉCEMBRE

FIN DU TOME LXIII

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.





AP
20
E8
t.63
Etudes
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

